



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# Comptes rendus analytiques des débats de la 135<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP

## Genève

### 23 – 27 octobre 2016

#### Table des matières

|   | <u>Page(s)</u> |
|---|----------------|
| <b>Introduction</b> .....   | 4              |
| <b>Ouverture de la 135<sup>ème</sup> Assemblée</b>  |                |
| • Discours de M. S. Chowdhury, Président de l'Union interparlementaire .....  | 5              |
| • Discours de M. M. Møller, Secrétaire général adjoint de l'ONU, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève .....                                     | 5              |
| <b>Débat général sur le thème</b> <i>Réagir rapidement lorsque les violations des droits de l'homme présagent un conflit : le rôle du Parlement</i> .....           | 6              |
| • Discours liminaires de :  |                |
| - Mme Margaret Mensah-Williams (Namibie), Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP .....   | 6              |
| - Mme Carmen Lucila Crexell (Argentine), membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP .....  | 7              |
| - Mme Fawzia Koofi (Afghanistan), membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP .....  | 7              |
| • Débat de haut niveau pour les Présidents de parlement .....   | 8, 13          |
| • Séance spéciale à l'occasion du 40 <sup>ème</sup> anniversaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP .....                                  | 40             |
| • Volet spécial : présentation du Guide pratique à l'usage des parlementaires<br><i>Droits de l'homme : Guide pratique à l'usage des parlementaires n° 26</i> ..... | 49             |
| • Reprise du débat général .....  | 28             |
| <b>Point d'urgence</b>  |                |
| • Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée  | 20             |
| • Débat en séance plénière sur le point d'urgence intitulé <i>Guerre et situation humanitaire grave en Syrie, en particulier à Alep</i> .....                       | 24             |
| • Adoption de la résolution .....   | 48             |
| <b>Ordre du jour définitif de l'Assemblée</b> .....   | 23             |

|  | <u>Page(s)</u> |
|--|----------------|
| <b>Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</b>   |                |
| • Adoption de l'ordre du jour .....  | 65             |
| • Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 134 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Lusaka (mars 2016) .....   | 65             |
| • Elections au Bureau .....  | 65, 73         |
| • Débat et adoption d'une résolution intitulée <i>La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif</i> ..... | 65             |
| • Préparation des Assemblées suivantes :   |                |
| a) Adoption d'un ordre du jour pour les 136 <sup>ème</sup> et 137 <sup>ème</sup> Assemblées de l'UIP .....   | 73             |
| b) Proposition de thème d'étude pour la prochaine résolution que doit examiner la Commission .....   | 73             |
| c) Proposition de débat à la 136 <sup>ème</sup> Assemblée : thème d'étude à examiner par la Commission permanente .....  | 74             |
| <b>Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</b>   |                |
| • Adoption de l'ordre du jour .....  | 75             |
| • Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 134 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Lusaka (mars 2016) .....   | 75             |
| • Elections au Bureau .....  | 75             |
| • Audition d'experts sur le thème <i>Le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains</i> .....  | 75             |
| • Réunion-débat sur le thème <i>Promotion de la responsabilité démocratique du secteur de la sécurité privée</i> .....   | 81             |
| • Réunion-débat sur le <i>Désarmement global</i> .....   | 86             |
| <b>Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce</b>   |                |
| • Adoption de l'ordre du jour .....  | 93             |
| • Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 134 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Lusaka (mars 2016) .....   | 93             |
| • Elections au Bureau .....  | 93             |
| • Contribution parlementaire à la Conférence 2016 des Nations Unies sur les changements climatiques .....  | 93             |
| • Débat sur le thème <i>Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement</i> .....   | 96             |
| • Réunion-débat sur <i>Le rôle des parlements dans la lutte contre les activités des fonds voutours</i> .....  | 105            |
| <b>Commission permanente des Affaires des Nations Unies</b>  |                |
| • Adoption de l'ordre du jour .....  | 110            |
| • Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 134 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Lusaka (mars 2016) .....   | 110            |
| • Elections au Bureau .....  | 110            |
| • Réunion-débat sur le financement des Nations Unies .....   | 110            |
| • Réunion-débat sur la réponse de l'ONU aux allégations d'exploitation sexuelle et d'abus sexuels par des agents de maintien de la paix de l'ONU .....   | 115            |
| <b>Forum des jeunes parlementaires</b>   |                |
| • Adoption de l'ordre du jour .....  | 121            |
| • Election des membres du Conseil du Forum .....   | 121            |
| • Rapports des pays sur la participation des jeunes .....  | 121            |
| • Rapport et discussion sur le plan de travail et les activités du Forum (2016-2017) ....  | 124            |
| • Contribution aux travaux de la 135 <sup>ème</sup> Assemblée .....  | 128,130        |
| • Séance spéciale à l'occasion du 40 <sup>ème</sup> anniversaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires .....  | 129            |

|   | <u>Page(s)</u> |
|---|----------------|
| <b>Débat paritaire</b> intitulé <i>Harcèlement et violence à l'encontre de parlementaires : enjeux et réponses</i> .....  | 132            |
| <b>Séance publique</b> du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire .....   | 140            |
| <b>Adoption des résolutions, documents finaux et rapports</b>   |                |
| • Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale .....   | 145            |
| • Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce .....   | 145            |
| • Commission permanente des Affaires des Nations Unies .....  | 146            |
| • Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme .....   | 147            |
| • Approbation du thème d'étude de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme pour la 137 <sup>ème</sup> Assemblée et désignation des rapporteurs .....  | 147            |
| • Débat général .....   | 148            |
| <b>Clôture de l'Assemblée</b> .....   | 148            |
| <b>Annexes</b>  |                |
| I. Document final du Débat général sur le thème <i>Réagir rapidement lorsque les violations des droits de l'homme présagent un conflit : le rôle du Parlement (Point 3)</i> .....   | 151            |
| II. <i>La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif (Point 4)</i><br>Texte de la résolution ..... | 154            |
| III.A – III.C Rapports de la Commission de la paix et de la sécurité internationale, du développement durable, du financement et du commerce; et des Affaires des Nations Unies (Point 5) .....   | 159-167        |
| IV.A – IV.E Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un Point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée .....  | 168-172        |
| V. <i>Guerre et situation humanitaire grave en Syrie, en particulier à Alep (Point 7)</i><br>Texte de la résolution .....   | 173            |
| VI. Liste des participants .....  | 175            |

## Introduction

La 135<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire s'est tenue du 23 au 27 octobre 2016 au Centre international de Conférences de Genève (CICG) à Genève.

La participation a été la suivante :

**Membres :** Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (Etat plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Estonie, Ethiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Monaco, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Palestine, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Singapour, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

**Membres associés :** Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des Etats indépendants (AIP CEI), Assemblée législative est-africaine, Parlement andin, Parlement arabe, Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et Parlement latino-américain (PARLATINO).

Le Parlement de la République centrafricaine a participé en qualité d'observateur en vue d'une affiliation future.

**Observateurs :** i) du système des Nations Unies : Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA), Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; ii) Banque mondiale, Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; iii) Ligue des Etats arabes, Union africaine ; iv) Assemblée des Etats baltes, Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la mer Noire, Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, Assemblée parlementaire des pays de langue turcique (TURKPA), Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Association parlementaire du Commonwealth, Association des Sénats, Shoora et Conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe (ASSECAA), Conseil consultatif maghrébin (CCM), Forum des Parlements de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (FP-CIRGL), Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), Parlementaires pour la Non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND), Union interparlementaire arabe, Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Coopération islamique (UPCI) ; v) Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ; vi) Internationale libérale (IL), Internationale socialiste ; vii) Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève (DCAF), Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA).

Sur les 1 487 délégués ayant assisté à l'Assemblée, 693 étaient parlementaires. Parmi eux, 51 étaient Président(e)s de parlement, 50 Vice-Président(e)s et 228 étaient des femmes (32,9 %)

..

# Ouverture de la 135<sup>ème</sup> Assemblée

SEANCE DU LUNDI 24 OCTOBRE 2016

(Matin)

*La séance est ouverte à 11 h 10 sous la conduite du Président de l'Union interparlementaire (UIP), M. S. Chowdhury (Bangladesh).*

Le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à tous les participants à 135<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, qui se tient à une époque de grands bouleversements. Des phénomènes inquiétants se produisent dans le monde : les masses de réfugiés qui se lancent dans des voyages périlleux à la recherche de sécurité, les conflits qui éclatent dans les points chauds de la planète et les menaces croissantes qui pèsent sur la démocratie, la tragédie humaine qui se joue à Alep et l'interminable conflit en Syrie, le chaos qui règne au Yémen, la tentative de coup d'Etat en Turquie et la quasi-paralysie du Parlement vénézuélien n'en sont que quelques exemples.

Dans un contexte aussi complexe, la mission de l'UIP est plus pertinente que jamais. Depuis sa création, en 1889, qui était inspirée par un fervent désir de paix et par la volonté d'éviter ou de régler les conflits grâce au dialogue politique, l'UIP rassemble des parlementaires venus de tous les horizons politiques et les encourage à surmonter leurs divergences de vue à la faveur d'un débat franc et authentique sur des questions qui intéressent la planète tout entière. Les parlementaires ont un rôle unique parce qu'ils ne sont pas simplement des porte-voix du Gouvernement mais sont libres d'être en désaccord les uns avec les autres, de se montrer créatifs et d'inventer des solutions novatrices à des problèmes complexes. L'heure est venue pour les Parlements membres de l'UIP de passer des paroles aux actes et de véritablement faire une différence. Chaque occasion d'établir des réseaux et d'ouvrir le dialogue doit être saisie, afin de créer une base et un espace communs de discussion.

Aucun pays ne peut se targuer d'être irréprochable sur le plan des droits de l'homme. Des facteurs aggravants, tels que la marginalisation, l'exclusion politique, l'intolérance religieuse et la pauvreté risquent de conduire aux dissensions et d'offrir aux extrémistes violents et aux terroristes un terrain fertile pour mettre à exécution leurs sombres desseins. Le thème de la 135<sup>ème</sup> Assemblée n'a pas été choisi au hasard : cette Assemblée coïncide avec le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la création du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, mécanisme unique en son genre ayant pour vocation de défendre les droits des parlementaires et d'obtenir réparation chaque fois que leurs droits ont été violés. Le Comité accomplit un travail extraordinaire qui mérite d'être salué.

L'ordre du jour de l'Assemblée regorge de questions brûlantes, notamment le lancement d'un rapport phare sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes parlementaires. Ce rapport révèle une réalité choquante, à savoir qu'un pourcentage élevé des femmes parlementaires ont été en butte à l'une ou l'autre forme de sexisme ou de harcèlement au cours de leur carrière. La nouvelle Stratégie de l'UIP, qui a été élaborée à la suite de larges consultations, est prête pour adoption. Elle reflète les actions prioritaires de l'UIP au cours des cinq prochaines années, qui s'articulent autour de ses valeurs fondamentales, énonce la mission de l'Organisation et énumère les facteurs susceptibles de créer un environnement propice à la mise en œuvre. Le nouveau site web multilingue de l'UIP, qui a été mis en place grâce à l'aide généreuse du Parlement des Emirats arabes unis, sera lancé. Enfin, le Président appelle l'attention sur l'application mobile de l'Assemblée, outil mis au point dans le cadre de la politique PaperSmart pour réduire l'impact environnemental de l'Assemblée.

Le Président présente l'orateur invité, M. Michael Møller, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, qui plaide depuis longtemps en faveur d'un partenariat solide entre l'ONU et l'UIP. La relation institutionnelle entre les deux Organisations a d'ailleurs été renforcée et leur coopération s'étend.

M. M. MØLLER, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, dit que la collaboration entre l'ONU et l'UIP, devient de plus en plus étroite et qu'elle est encore renforcée par la conclusion du nouvel Accord de coopération. La 135<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP sera l'occasion de réfléchir aux moyens de concrétiser l'Accord et d'intensifier les efforts conjoints qui sont déployés pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Lorsqu'il a signé l'Accord de coopération avec l'UIP, le Secrétaire général de l'ONU a déclaré que

les deux Organisations collaboreraient au service des cinq "P" du Programme 2030 : population, planète, paix, prospérité et partenariat. Il faudrait reconnaître les parlements comme le sixième P. Grâce à la coopération qu'elles cultivent depuis longtemps, les deux Organisations ont su mettre en place le cadre idéal pour renforcer l'interaction entre les parlements et l'ONU.

M. Møller se dit satisfait des discussions que l'UIP consacre aux besoins de financement de l'ONU, compte tenu notamment du rôle des parlements qui doivent veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées aux opérations des Nations Unies. L'appui des parlementaires est crucial pour l'élaboration de politiques de développement intersectorielles et des mesures devront être prises aux niveaux national, régional et international, sans lesquelles la réalisation du Programme 2030 ne sera pas possible. Les parlements devront demander des comptes aux gouvernements, et donc aux organisations internationales, au sujet des actions qu'ils mènent pour réaliser les 17 Objectifs de développement durable (ODD). Ils sont par conséquent la principale courroie de transmission entre la communauté internationale et les citoyens.

Les ODD ne pourront être réalisés qu'à condition qu'un système renforcé de promotion et de protection des droits de l'homme soit mis en place. Les droits de l'homme doivent figurer en bonne place dans tous les processus politiques et dans les mesures prises en faveur des 17 ODD, même si aucun des Objectifs n'en fait expressément mention. Le thème de la 135<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP met en évidence le lien important qui existe entre les atteintes aux droits de l'homme et les conflits. Les parlementaires sont souvent les premiers à être informés des violations des droits de l'homme qui sont commises dans leur circonscription et, dans certains cas, ils en sont eux-mêmes les victimes. Le droit d'exercer leur mandat devrait être garanti en tout temps aux parlementaires. Les conseillers des Nations Unies et les envoyés spéciaux pour la prévention du génocide tireraient grandement parti d'informations de première main que pourraient leur fournir les parlements. Les mesures et politiques de prévention élaborées en collaboration permettraient d'éviter les conflits. Les parlements ne se contentent pas de ratifier des accords internationaux ; ils veillent aussi à ce que la protection juridique que ces accords instituent soit inscrite dans les lois nationales.

Des institutions fortes, fondées sur les principes des droits de l'homme, sont indispensables, en particulier dans les pays qui sortent de conflits. Le nouvel Accord de coopération entre l'ONU et l'UIP insiste sur la collaboration, notamment en ce qui concerne la sécurité, le développement durable, le droit international, les droits de l'homme, la démocratie et les questions de genre, qui sont autant de domaines qui contribuent au renforcement de la paix en rapprochant des segments antagonistes de la société. Alors que certains hommes et femmes politiques essayent de diviser les peuples et d'ériger des murs, les parlementaires de la planète ont la lourde responsabilité de jeter des ponts entre les gens et de les rapprocher, en particulier en veillant à ce que les droits de tous reçoivent la même protection. L'égalité des sexes est particulièrement importante à cet égard. Il y a beaucoup de questions sur lesquelles l'ONU et l'UIP tireraient avantage d'un partenariat plus étroit. Nul doute que le nouveau Secrétaire général de l'ONU, qui a été longtemps parlementaire, est bien conscient des excellentes perspectives qu'offre une collaboration accrue entre l'ONU et les parlements.

### Point 3 de l'ordre du jour

#### **Débat général sur le thème *Réagir rapidement lorsque les violations des droits de l'homme présagent un conflit : le rôle du parlement***

A l'ouverture du débat, le Président de l'UIP sollicite les interventions offrant la perspective des femmes ou des jeunes, qui contribueront à guider les délibérations pendant les journées à venir. Une allocution importante sur le thème du débat général sera délivrée par Mme F. Koofi (Afghanistan).

Mme M.N. MENSAH-WILLIAMS (Namibie), Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP, dit que la violence contre les femmes et les filles est une réalité dans le monde entier. Les droits des femmes sont des droits fondamentaux. Chaque année, plus de 43 000 femmes sont tuées par leur partenaire ou des membres de leur famille. Des millions d'autres vivent dans des situations de conflit et sont victimes de violence familiale, de viol, de mariage précoce, de mutilations génitales et de violence sexuelle. Les disparités entre les sexes sont à la racine d'une telle violence. L'inégalité des sexes ouvre la voie à la guerre alors que, lorsque l'on donne aux femmes les moyens d'agir, la paix a de meilleures chances. Les recherches ont montré que, lorsqu'un pourcentage accru de femmes siège au Parlement, la probabilité que l'Etat recoure à la violence s'en trouve réduite.

Des taux élevés de violence contre les femmes sont le signe que la société risque de recourir à la violence à grande échelle. Une société qui ferme les yeux sur la violence exercée quotidiennement contre les femmes dans leur foyer, dans les rues, dans les écoles et sur le lieu de travail est une société qui normalise la violence et tolère les abus. La violence familiale résulte d'une volonté de pouvoir et de contrôle. La violence conjugale s'accroît dans les pays qui sont au bord du conflit. La violence sexiste dans les situations de conflit est une extension de la violence observée en temps de paix. La violence s'intensifie et s'étend à mesure que le conflit prend de l'ampleur. Une approche sensible au genre est donc indispensable pour l'alerte précoce, la consolidation de la paix et la prévention des conflits.

Les femmes jouent un rôle clé dans les communautés et sont bien placées pour déceler les signes de danger que sont la militarisation ou la radicalisation des jeunes, la montée de l'intolérance et le renforcement des interdits imposés aux femmes et aux filles. Elles doivent avoir les moyens d'appeler l'attention sur de telles tendances et il faudrait les consulter dans le cadre des mécanismes de suivi et d'alerte précoce en matière de droits de l'homme. Ces mécanismes devraient inclure des indicateurs sexospécifiques, tels que les lois et pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et des filles, les restrictions à la liberté de mouvement des femmes, les taux de violence familiale et sexuelle et le niveau d'impunité pour les auteurs de tels actes.

Une culture d'égalité permet d'implanter une culture de paix. L'égalité ne pourra être réalisée qu'en donnant aux femmes et aux filles les moyens d'agir, en mettant fin à l'impunité pour les actes de violence sexiste et en associant les hommes et les garçons à cet effort. Les parlementaires ont la responsabilité de veiller à ce que les femmes aient les moyens de participer pleinement à tous les processus et que toutes les activités parlementaires soient examinées dans une perspective de genre. Il faut à tout moment évaluer l'impact des actions menées en fonction du genre. La Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est un instrument des plus utiles qui doit absolument être mis en œuvre, de même que la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. L'égalité des sexes est un baromètre permettant d'évaluer l'état de santé des sociétés et la probabilité qu'elles demeurent en paix.

Mme C.L. CREXEL (Argentine), membre du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, dit que le thème du débat général ne pourrait être plus actuel. Dans bien des endroits de la planète, les guerres et les conflits font rage, avec des conséquences désastreuses qui nous obligent à nous interroger : que pourrait-on faire pour briser le cercle de la violence et empêcher que de nouveaux conflits n'éclatent ? Il faut un terreau fertile pour que la guerre et le conflit prospèrent : ils se produisent surtout lorsque la dignité est bafouée, que la liberté devient un luxe et que la justice est réservée à une petite élite. C'est la triste réalité pour des millions de jeunes autour du globe.

Les jeunes paient un tribut disproportionné aux conflits. Beaucoup sont déplacés et se retrouvent ainsi privés du droit à l'éducation et de perspectives économiques. La jeunesse est par essence l'âge des espoirs et des rêves. Comment les jeunes pourraient-ils vivre si on les prive de liberté, de dignité, de justice, d'équité ou d'égalité ? Les jeunes sont souvent associés à la violence, pourtant la grande majorité de la jeunesse du monde aspire à la paix. Cette majorité est une ressource inexploitée. Il faut tirer parti de l'énergie et de la passion des jeunes. Ceux-ci peuvent devenir des agents de paix et de stabilité dès lors qu'ils participent à la vie de leur communauté, qu'ils sont écoutés, appréciés et mis à contribution pour l'élaboration des politiques. Les jeunes servent aussi de signal d'alarme : ils sont sensibles aux abus et aux inégalités parce qu'ils sont passionnés et empreints d'un sens aigu de la justice. Il faut les écouter et leurs préoccupations doivent être prises en compte par les parlements. Une manière d'y parvenir serait d'associer les jeunes au travail parlementaire et de les encourager à se présenter aux élections. Il ne fait aucun doute que la paix, la bonne gouvernance et la justice sociale reposent sur le respect des droits de l'homme, des libertés et de la dignité, dont chacun, sans distinction, doit bénéficier.

Mme F. KOOFI (Afghanistan), membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, dit qu'il est particulièrement remarquable qu'une Afghane ait la possibilité de s'adresser à une Assemblée de l'UIP, si l'on considère qu'il y a encore 15 ans, les Afghanes n'osaient pas sortir de chez elles de crainte d'être prises à partie ou tuées par des Talibans. En tant que première institution de l'Etat, le Parlement a la responsabilité de protéger et de promouvoir l'état de droit et les droits de l'homme et aussi de faire en sorte que l'Etat respecte les obligations qu'il a contractées à cet égard. Les parlements représentent les citoyens, quels que soient leur origine et leur milieu, et ils jouent par conséquent un rôle important dans la réconciliation et l'unité. Dans un monde marqué par une extrême violence, l'insécurité est encore aggravée par le conflit. Les

femmes sont les premières victimes de cette situation, car elles sont particulièrement exposées en situation de conflit armé. Il en va de même pour les enfants, qui sont victimes innocentes des crises politiques.

L'Afghanistan est le pays qui compte le plus de déplacés à la suite d'un conflit armé. Quelques semaines plus tôt, près de 40 000 personnes avaient dû fuir Kunduz, dans le nord-est de l'Afghanistan, où les Talibans ont pris possession des maisons et ont capturé des civils pour en faire des boucliers humains. Ces deux dernières années, 300 000 Afghans ont été forcés de chercher refuge en Europe. L'Afghanistan est pris dans une spirale d'insécurité et de terrorisme, qui détruit les perspectives économiques et les moyens de subsistance des Afghans.

Les conflits mettent le tissu social en charpie : les systèmes d'éducation et de justice périssent ; dans leur quête d'une vie meilleure, les gens sont prêts à braver l'inconnu et à abandonner leur foyer. Si l'Europe ne peut plus accepter davantage de migrants, il faut au moins que les rapatriements soient effectués dans le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine. Renvoyer des migrants dans leur pays d'origine, alors que ce pays est toujours en proie à la guerre et à l'insécurité, ne peut qu'aggraver les risques d'atteintes aux droits de l'homme. En Afghanistan, la seule manière de garantir une meilleure existence à tous est d'instaurer une paix durable et inclusive, et de donner aux femmes la place qui leur revient à la table de négociation. Les femmes doivent pouvoir faire entendre leur voix et être associées aux efforts de paix d'une manière constructive. Si l'on trouve le temps et les ressources de poursuivre la guerre et le conflit, pourquoi ne pourrait-on pas les trouver pour protéger les droits de l'homme ?

### **Débat de haut niveau réservé aux Présidents de parlement**

*Le débat est ouvert sous la conduite de M. T. Smith (Australie), Vice-Président de l'Assemblée.*

M. E.K. GUDFINNSSON (Islande) dit que la Déclaration universelle des droits de l'homme est un document des plus importants et que si son article premier était appliqué, les conflits deviendraient une chose du passé. La Déclaration exprime un idéal auquel aspirent les êtres humains, mais ceux-ci sont imparfaits et leurs aspirations sont bafouées chaque jour. Les violations des droits de l'homme sont monnaie courante et conduisent aux désordres et aux conflits violents. Les femmes sont trop souvent victimes de violations systématiques des droits fondamentaux. Le viol organisé et les crimes sexuels sont des actes d'une odieuse cruauté, qui portent non seulement préjudice aux victimes sur les plans physique et psychologique mais qui, trop souvent, se traduisent aussi par leur exclusion sociale.

Les droits de l'homme devraient être appliqués de façon universelle. Trop souvent, ceux y qui portent atteinte rejettent les critiques, y voyant des ingérences dans leurs affaires souveraines. Les parlements devraient avoir le droit de dénoncer les violations où et quand elles se produisent. L'initiative "Les droits de l'homme avant tout", lancée par Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, est particulièrement bienvenue puisqu'elle fait des droits de l'homme et de la protection des civils une des responsabilités fondamentales de tout le système des Nations Unies. L'UIP n'ayant pas les moyens de lancer une initiative identique, elle devrait chercher en quoi elle et ses Membres pourraient contribuer à l'initiative de l'ONU.

Les parlements pourraient recourir à la diplomatie parlementaire pour combattre les atteintes aux droits de l'homme et dissiper les tensions avant qu'elles ne dégénèrent en conflit. Le coût des conflits est estimé à 13,6 pour cent du PIB mondial. Selon l'Indice mondial de la paix, dans la plupart des pays, la situation s'améliore malgré la persistance de conflits armés, d'actes de terrorisme et de crimes violents. Les parlements ont les moyens de faire fond sur cette amélioration et se doivent de le faire.

Mme A. ALQUBAISI (Emirats arabes unis) dit que la paix, qui est l'essence de la vie et le fondement de l'avenir, est cruciale dans les relations entre Etats et entre individus. L'islam est une religion de paix et un lourd tribut a été payé pour faire en sorte que la paix triomphe. Les Emirats arabes unis ont consenti des sacrifices considérables pour contribuer à la paix dans le monde, en particulier en Afghanistan, en Bosnie, au Kosovo, au Koweït et au Liban. Cette action s'inscrit dans les efforts déployés pour combattre l'Etat islamique et pour protéger le Yémen contre l'occupation. Les Emirats arabes unis sont membres de la coalition antiterroriste et feront tout leur possible pour que l'infrastructure des zones touchées par le conflit soit reconstruite. Le Gouvernement a alloué quelque 48 millions de dollars aux efforts de paix.

La communauté internationale doit s'employer à régler les différends où qu'ils surgissent. Le principe de l'Etat est souvent mis à mal par le conflit. L'ingérence dans les affaires souveraines des Etats est inacceptable. Le Congrès des Etats-Unis devrait revoir sa législation sur le terrorisme, car

elle porte atteinte aux principes internationaux de justice. Le différend relatif à trois îles du Golfe persique, actuellement occupées par la République islamique d'Iran, devrait être réglé pacifiquement et les auteurs de crimes traduits en justice. Certains pays ne prennent tout simplement pas au sérieux les obligations conventionnelles qu'ils ont contractées sur le plan international. Les interventions de la République islamique d'Iran au Yémen et en Syrie, tout comme les agissements de la puissance occupante en Palestine, sont contraires à des résolutions internationales et au droit international. Ces interventions font le lit de l'extrémisme et du terrorisme. La paix a plus de poids que la guerre, mais elle ne l'emportera que si la souveraineté des Etats est pleinement respectée. Il faut sans tarder jeter des ponts entre les cultures pour garantir la coexistence pacifique malgré les différences ethniques et religieuses.

Mme S.B HANOOMANJEE (Maurice) dit que la Constitution de Maurice garantit les droits de l'homme et les libertés fondamentales et interdit toute discrimination pour des motifs liés à la race, à la religion ou au genre. La protection des droits de l'homme est inextricablement liée à la promotion du développement durable à long terme. A Maurice, la gouvernance démocratique a engendré la stabilité sociale et le Parlement est le gardien indéfectible des droits de l'homme. De bonnes décisions ont contribué à mettre en place un environnement politique, économique et social propice à une économie dynamique et à une croissance soutenue. Maurice est un Etat providence où l'enseignement et le transport pour les étudiants sont gratuits et qui offre à la population, parmi d'autres prestations, des services de santé, des pensions de vieillesse et des logements sociaux, sur la base de l'égalité d'accès et de l'égalité des chances.

Le Parlement mauricien a adopté des lois visant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et à prévenir la discrimination. Il a aussi mis en place une commission nationale des droits de l'homme chargée de recevoir les communications individuelles. Le Gouvernement est résolu à atteindre les ODD, à la faveur d'une approche fondée sur les droits de l'homme. L'égalité des sexes est une autre question inscrite à l'ordre du jour national. Des lois ont été amendées pour intégrer la perspective du genre et la Constitution a été modifiée pour garantir aux femmes une représentation politique suffisante. Maurice est une petite île dont la population plurielle vit en harmonie malgré les différences religieuses et culturelles. Maurice poursuit un idéal de justice sociale, de paix et de compassion. Les parlementaires se doivent de veiller au respect des valeurs démocratiques.

M. N. NIGMATULIN (Kazakhstan) dit que le respect des droits de l'homme est généralement considéré comme le fondement du respect entre les Etats et les nations. Des réformes politiques, sociales et économiques ont été opérées au cours des 25 années qui se sont écoulées depuis que le Kazakhstan a gagné son indépendance. Un des principaux objectifs de la réforme constitutionnelle a été de renforcer le rôle du parlement. Le suffrage universel a été réalisé et les liens avec le gouvernement et la société civile sont renforcés. Des mesures ne cessent d'être prises pour assurer l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels le Kazakhstan est partie. Des lois, notamment en matière de procédure pénale, ont été modifiées pour y inclure des dispositions consacrées à la protection des droits. Des mesures ont également été prises pour améliorer l'administration de la justice et l'application des lois, notamment pour lutter contre la corruption.

Les Etats doivent mettre en place un environnement propice à la protection des droits de l'homme et à l'élimination des violations en ratifiant les instruments internationaux pertinents, en renforçant les institutions démocratiques, en préservant l'état de droit et en garantissant l'indépendance du judiciaire. Des programmes publics de promotion et de protection des droits de l'homme devraient être mis en œuvre. Il faudrait venir à bout de la discrimination sous toutes ses formes. De plus, la pauvreté, l'inégalité et la corruption devraient être éliminées. L'éducation est cruciale, de même que la sensibilisation aux droits de l'homme qui doit encore être améliorée, et il faut mettre en place des institutions fortes et indépendantes. Le Gouvernement kazakh a déployé des efforts considérables pour assurer la protection des droits de l'homme sous tous ses aspects et s'est engagé à honorer les engagements qu'il a pris, notamment en présentant en temps voulu les rapports exigés par les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme.

M. H. BENCHAMACH (Maroc) dit que plusieurs résolutions adoptées par l'Assemblée de l'UIP ces dernières années insistent sur l'importance de la prévention, qu'il s'agisse de violations ou d'atteintes aux droits de l'homme, de lutte contre le terrorisme ou de respect de la souveraineté des Etats. Au Maroc, des efforts énergiques sont déployés pour promouvoir la paix et le respect des droits de l'homme. L'Instance équité et réconciliation a été créée pour accorder réparation aux

victimes de violations des droits de l'homme et empêcher toute nouvelle atteinte. Les droits de l'homme sont consacrés par la Constitution. Des initiatives et des mesures de réforme sont prises pour intégrer les principes et les valeurs relatives aux droits de l'homme. Les deux Chambres du Parlement marocain prennent des mesures pour appuyer ces efforts. Les Présidents des deux Chambres peuvent demander à des organes subsidiaires d'examiner les aspects de la législation relatifs aux droits de l'homme, s'ils le jugent nécessaire.

S'agissant des mesures à prendre pour empêcher que les atteintes aux droits de l'homme ne mènent au conflit, des enquêtes doivent être diligentées et des systèmes d'alerte précoce mis en place aux fins de détecter les violations des droits de l'homme. On pourrait songer à institutionnaliser la fonction d'ombudsman ou de médiateur, pour que les titulaires puissent intervenir en cas d'atteinte ou de violations systématiques des droits de l'homme. L'heure est venue de se mobiliser et de conjuguer ces efforts avec ceux du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres institutions spécialisées. L'UIP devrait collaborer avec ces instances pour diffuser une culture de respect des droits de l'homme. Les violations les plus graves sont commises contre les Sahraouis, qui vivent parqués dans des camps à Tindouf depuis des années. Leur situation est une tragédie humaine et pourrait créer un terreau fertile pour un conflit futur.

Mme B. MBETE (Afrique du Sud) dit que la pleine application des droits consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme demeure difficile dans bien des pays, même si cet instrument a été adopté il y a plus de 65 ans. Selon les estimations, 14 pour cent de la population mondiale vit dans des zones touchées par le conflit. Les femmes et les filles continuent d'être victimes des violations les plus graves. L'Union africaine a déclaré 2016 Année africaine des droits de l'homme, avec un accent particulier sur les femmes. De plus, le Parlement panafricain a fait de la promotion des principes des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique un de ses objectifs stratégiques. Ces exemples montrent qu'une culture des droits de l'homme est en train de prendre racine en Afrique.

Cultiver le respect des droits de l'homme est particulièrement important pour la population et les autorités sud-africaines, car elles ont fait l'expérience directe d'abominables atteintes aux droits de l'homme. C'est pourquoi plusieurs commissions parlementaires consacrées aux droits de l'homme ont été créées, qui font régulièrement rapport à l'Assemblée nationale. L'Afrique du Sud est partie à neuf des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, qui ont été incorporés dans la législation nationale. Des commissions parlementaires *ad hoc* ont été mises en place pour traiter des questions problématiques, suivre l'action gouvernementale, effectuer des visites sur le terrain et formuler ensuite des recommandations. Pour s'attaquer aux atteintes aux droits de l'homme, les parlementaires devraient être plus vigilants en ce qui concerne la ratification des traités internationaux, leur incorporation dans le droit interne et le contrôle de leur application, veiller à ce que le système juridique soit accessible aux simples particuliers et accroître la représentation des femmes dans les commissions parlementaires chargées des questions de sécurité et de défense.

M. J.M. RAKOTOMAMONJY (Madagascar) dit que les parlements sont l'incarnation de la démocratie et doivent effectivement refléter la volonté des peuples. Les autorités malgaches sont attachées au respect des droits de l'homme. De plus, les droits de l'homme sont consacrés dans la Constitution. Madagascar est partie à de nombreux traités internationaux, qui ont tous été incorporés dans le droit interne. La peine de mort a été abolie. Des efforts sont déployés pour combattre la traite de personnes. Le pays a une tradition de tolérance religieuse. Il faut poursuivre les efforts pour faire en sorte que la démocratie et les droits de l'homme soient préservés. La société malgache est construite sur le principe de l'inclusion.

Le Président du pays s'est engagé à combattre toutes les formes d'injustice et à assurer le plein respect des droits de l'homme. La création récente d'une institution nationale chargée des droits de l'homme témoigne de l'engagement de faire respecter les droits de l'homme à Madagascar. Il faudrait réfléchir au rôle que les parlementaires pourraient jouer dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Défendre et protéger les droits de l'homme sont les principes sur lesquels la société est construite. Les groupes parlementaires régionaux ont la responsabilité de s'occuper de questions relatives aux droits de l'homme et de suivre les situations où des violations pourraient se produire. La diplomatie parlementaire pourrait être un outil utile pour le maintien de la paix et de la stabilité.

M. A.K. PIMENTEL III (Philippines) dit que son père, qui était parlementaire et avait été emprisonné à diverses reprises parce qu'il s'opposait à la dictature aux Philippines, avait choisi de poursuivre la lutte en faveur des droits démocratiques de ses électeurs au détriment de sa liberté et de sa famille. Les multiples atteintes à la démocratie et à la liberté qui ont été commises aux Philippines ont finalement mené à une révolution populaire en 1986, mettant fin à deux décennies de dictature. Les parlementaires se trouvaient face à un dilemme en ce qui concerne les droits de l'homme : ils pouvaient soit ne rien faire et continuer de poursuivre leurs ambitions politiques ou ils pouvaient s'attaquer directement aux violations. Pour ceux qui sont les représentants du peuple et les gardiens de la démocratie, le choix devrait être clair. Les parlements se doivent de tirer la sonnette d'alarme chaque fois que les droits de l'homme sont en péril. Ils ne doivent pas se contenter d'être les yeux et les oreilles du peuple, ils doivent aussi être les dépositaires sacrés des idéaux démocratiques.

Les Philippines sont parties aux grandes conventions internationales relatives aux droits de l'homme et ont créé des commissions parlementaires sur la justice et les droits de l'homme afin de promouvoir et de protéger ces droits et d'empêcher les violations. Le Congrès a été heureux de l'occasion qui lui a été donnée de collaborer avec l'UIP et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour organiser un séminaire régional de la région Asie-Pacifique intitulé *Les parlements et l'ONU : collaborer pour faire des droits de l'homme une réalité au niveau national*. Au cours de ce séminaire, les parlements ont été encouragés à contribuer au processus d'examen périodique universel mené sous l'égide du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. La participation à ce processus permettra de sensibiliser les parlementaires à la situation des droits de l'homme dans leur pays, mais les encouragera aussi à demander des comptes à leur gouvernement chaque fois que les droits de l'homme sont violés. Il existe une forte corrélation entre les atteintes aux droits de l'homme et les conflits. Les parlements, en tant que gardiens des droits de l'homme, ont le pouvoir de stopper à un stade précoce l'enchaînement des conflits et des violations, s'ils ont la ferme volonté de s'acquitter de leur mandat.

Mme R. ALITWALA KADAGA (Ouganda) dit que le thème de l'Assemblée donne l'occasion d'examiner les causes sous-jacentes des conflits et de passer en revue l'action menée par les parlementaires pour empêcher que les conflits ne dégénèrent. Les violations des droits de l'homme présagent effectivement les conflits et ces droits doivent être protégés dans le cadre de l'état de droit. Les parlements devraient s'interroger sur la fréquence avec laquelle ils discutent des atteintes aux droits de l'homme et sur le caractère ouvert et transparent de ces discussions. Ils devraient aussi se demander s'ils ont trouvé le courage d'exiger des comptes. L'oppression politique, l'inégalité économique, l'indigence, l'exclusion, la misère et la marginalisation sont autant de violations encouragées par des individus qui cherchent à atteindre des objectifs personnels. Une fois que le conflit se termine, ces individus se répartissent butin de guerre et postes politiques, tandis que les victimes sont abandonnées à leur sort, sans espoir de réhabilitation ou de réparation. Dans de tels cas, les individus concernés échappent à la justice pour les crimes qu'ils ont commis contre leurs propres concitoyens. Le Parlement est le lieu idéal pour que les opprimés et les victimes de violations puissent demander protection et réparation. Il est donc essentiel de créer des commissions parlementaires chargées des droits de l'homme.

Le Parlement ougandais a mis en place de telles commissions et a rédigé une liste de contrôle qui doit être utilisée par tous les secteurs parlementaires afin de vérifier que le Gouvernement respecte les lois nationales et les instruments internationaux auxquels l'Ouganda est partie. Une commission de l'égalité des chances a aussi été mise en place et un certificat relatif au genre et à l'équité est délivré dans le cadre de la loi sur la gestion financière. En application de la loi susmentionnée, toutes les entités parlementaires doivent tenir compte de l'équité entre les sexes lors de la budgétisation ou de l'allocation des ressources, afin d'éliminer, à terme, les disparités économiques. Plusieurs audits ont été menés par le vérificateur des comptes, non seulement sur les aspects financiers mais aussi sur la rentabilité, l'information, les ressources humaines et l'intégration du genre. De plus, des forums parlementaires sur des sujets très divers ont été constitués pour faire en sorte que les parlementaires soient informés des intérêts et des préoccupations des citoyens. Les parlements devraient faire pression pour être inclus dans les négociations après les conflits et devraient faire office de système d'alerte rapide en veillant à ce que les préoccupations soulevées par la population soient prises en considération. Ainsi, les parlements pourraient donner l'alarme à temps pour prévenir les conflits.

M. M. KAVAKEBIAN (République islamique d'Iran), prenant la parole dans l'exercice du droit de réponse, dit que le représentant des Emirats arabes unis a formulé des allégations sans fondement concernant l'intégrité territoriale de la République islamique d'Iran. Ces allégations sont contraires aux principes du droit international, à la Charte de l'Organisation des Nations Unies et aux relations de bon voisinage. La République islamique d'Iran maintient sa souveraineté sur trois îles du Golfe persique. Conformément à la politique gouvernementale axée sur la sécurité, la stabilité et la paix à long terme dans le Golfe persique, la République islamique d'Iran a tout fait pour renforcer la confiance et reste prête à engager des consultations bilatérales avec les Emirats arabes unis afin de continuer à renforcer les relations et à lever tout malentendu. La République islamique d'Iran maintient l'intégrité territoriale et la souveraineté sur ces trois îles, et cela n'est pas négociable.

*La séance est levée à 13 h 20.*

## Séance du lundi 24 octobre (Après-midi)

*La séance est ouverte à 14 h 30 sous la conduite de Mme R. Alitwala Kadaga (Ouganda) Vice-Présidente de l'Assemblée.*

### Point 3 à l'ordre du jour

#### **Débat général sur le thème**

#### ***Réagir rapidement lorsque les violations des droits de l'homme présagent un conflit : le rôle du Parlement - Débat de haut niveau pour les Présidents de parlement***

#### *Reprise du débat*

Mme M. GOJKOVIC (Serbie) déclare que son pays est entièrement acquis aux principes de l'UIP et à son travail pour défendre la démocratie représentative, l'état de droit, les droits de l'homme et l'égalité des sexes, dans le cadre des efforts en vue de maintenir la paix et la sécurité. Ces principes et ces travaux sont des éléments essentiels pour la protection des droits de l'homme et la représentation des citoyens ; ils sont également les "yeux et les oreilles" des sociétés.

Les libertés et les droits de l'homme ainsi que l'état de droit et la justice sociale constituent les valeurs fondamentales de la République de Serbie. Le Gouvernement respecte la diversité du pays et s'attache à protéger les droits de tous, y compris des milliers de migrants auxquels il offre un toit. Par ailleurs, des mesures sont prises pour rapprocher le Parlement du peuple.

Des problèmes communs exigent des solutions communes. Les institutions nationales et internationales doivent garantir le respect des droits de l'homme. Les parlements doivent remédier aux atteintes aux droits de l'homme et prévenir l'escalade des conflits en s'attaquant aux causes profondes des violations des droits de l'homme. La bonne gouvernance est essentielle, au même titre que les efforts visant à promouvoir le leadership des femmes et la participation de la société civile. Les parlements doivent être accessibles aux citoyens, afin que la voix de chacun puisse être entendue. Enfin, les mécanismes juridiques nationaux et internationaux jouent eux aussi un rôle important.

M. A. ABDEL AAL (Egypte) dit que la communauté internationale doit mettre en place, sur la base du droit international humanitaire, des mécanismes visant à protéger les civils et défendre les droits de l'homme. Les violations de ces droits aggravent les conflits et entravent la paix. Il est essentiel de garantir le respect des droits de l'homme et de traduire les auteurs de ces actes en justice. Néanmoins, il importe également de tenir compte des différences culturelles ainsi que des caractéristiques spécifiques et des traditions de chaque pays, et de s'abstenir d'interférer dans les affaires intérieures des Etats sous prétexte de protéger les droits de l'homme.

Les organes parlementaires ont le devoir de représenter et de défendre les citoyens. La volonté politique est indispensable aux efforts de protection des droits de l'homme et de promotion de la pratique parlementaire. Les parlements doivent agir en tant que système d'alerte précoce et veiller à remédier rapidement aux violations des droits de l'homme. En Egypte, l'Assemblée nationale s'emploie à renforcer les droits de l'homme, qui sont inscrits dans la Constitution, et promulgue des lois visant à promouvoir l'égalité et lutter contre la discrimination. Elle se coordonne également avec d'autres institutions afin de veiller à ce que ces droits soient respectés.

M. J. ZANGPO (Bhoutan) dit que les politiques du Gouvernement, lesquelles sont basées sur les principes de paix durable et de bonheur, visent à favoriser le développement au moyen d'une bonne gouvernance et d'une législation adéquate. Le Gouvernement a ratifié plusieurs traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. L'Assemblée nationale exerce une fonction de contrôle importante, et son Comité des droits de l'homme examine l'évolution de la situation des droits de l'homme et formule des recommandations. Les femmes façonnent le paysage politique et social et jouent un rôle important à cet égard, c'est pourquoi des fonds ont été attribués à des mesures visant à les autonomiser et à renforcer leur capacité de leadership. Un comité a été mis en place pour traiter les problèmes affectant les groupes vulnérables de la société, notamment les femmes et les enfants. En outre, des organisations représentant ces groupes collaborent avec les autorités.

L'UIP doit continuer à promouvoir les droits de l'homme et à adopter des résolutions soutenues tant par la communauté internationale que par les Nations Unies. Un contrôle doit être assuré par des groupes de défense des droits de l'homme, des gouvernements et des parlements qui dénoncent les atteintes et instaurent un changement social.

Les violations des droits de l'homme ne doivent pas être ignorées, de même qu'on ne peut les laisser semer le chaos. L'orateur exhorte l'UIP et ses Membres à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger la liberté et la justice. Comme Nelson Mandela l'a dit un jour, "priver un peuple de ses droits humains, c'est le déposséder de son humanité".

M. J. DA GRACA DIOGO (Sao Tomé-et-Principe) dit que les parlements doivent collaborer avec les gouvernements et la société civile pour faire respecter les droits de l'homme et garantir la justice et la paix. Il relève que le Gouvernement de son pays a ratifié des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ou prend actuellement des mesures à cet effet. Des lois ont été adoptées en vue de protéger les droits de l'homme et d'assurer l'égalité des sexes et la participation des femmes à la vie politique. Un institut national pour l'égalité des sexes a été créé, et les principes laïcs de l'Etat garantissent le respect de la liberté de culte.

Il est nécessaire d'adopter des mesures pratiques et de mettre en œuvre notamment des initiatives visant à faire connaître les dispositions législatives en vigueur et à modifier les comportements des gens. Les parlements doivent donner l'exemple en défendant sans réserve les droits de l'homme et en exerçant un contrôle. Associée à des mesures visant à réaliser l'égalité des sexes et la participation des femmes à la vie politique, une telle approche contribuera à résoudre les conflits et à promouvoir les droits de l'homme.

M. N. BERRY (Liban) dit que les Palestiniens continuent d'être victimes de violations des droits de l'homme commises par Israël, qui usurpe leurs territoires et restreint leurs mouvements, et ce en dépit des demandes d'intervention et des appels à l'action. Cela confronte le Gouvernement du Liban à une arrivée massive de réfugiés palestiniens.

Les parlements doivent trouver des solutions politiques équitables pour mettre un terme aux conflits en Syrie, au Yémen et en Libye, et pour que des démocraties parlementaires soient établies dans ces pays. Il est toutefois important de respecter les caractéristiques spécifiques de chaque Etat. En outre, les parlements doivent venir à bout du terrorisme international tout en respectant les droits des minorités et les droits de l'homme en général. Il est essentiel de trouver des solutions qui conviennent à toutes les parties intéressées.

M. Y.A. RETA (Ethiopie) salue le thème de la 135<sup>ème</sup> Assemblée et souligne le rôle important que jouent les parlements nationaux dans la promotion et l'application concrète des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment en assurant le suivi de cette mise en pratique. Le contrôle effectué par les organes parlementaires est d'une importance capitale, et les gouvernements doivent être conscients de l'impact que leurs activités peuvent avoir sur les droits de l'homme. Il est nécessaire de promouvoir les libertés fondamentales et de faire cesser les violations des droits de l'homme susceptibles d'attiser les conflits.

Si l'on veut remédier de manière appropriée aux atteintes aux droits de l'homme, il convient notamment de mettre en place des dispositions légales adéquates et d'assurer leur mise en œuvre au moyen de mécanismes de contrôle. En Ethiopie, le Parlement joue un rôle de surveillance important. Dans le cadre de ses responsabilités relatives au respect des droits de l'homme, le Parlement national a adopté des lois visant à protéger les droits de l'homme ; il a également mis en place des organes de contrôle chargés de veiller à ce que l'Etat respecte ses obligations en matière de droits de l'homme découlant du droit interne et international. Il s'agit notamment du comité national des droits de l'homme et d'un bureau de médiateur. Les deux entités fournissent des cours et des formations et examinent les plaintes déposées contre l'Etat ; elles émettent également des rapports et des recommandations à l'intention du Parlement.

Malheureusement, des troubles ayant éclaté dans certaines régions d'Ethiopie ont fait des victimes, provoquant des pertes humaines et des dommages matériels, car des éléments opposés à la paix et des groupes terroristes ont exploité les véritables préoccupations du peuple. Cette situation a amené le Gouvernement à décréter l'état d'urgence. Toutefois, divers mécanismes régulateurs sont en place afin de préserver les droits de l'homme dans ces conditions difficiles.

Mme S. MAHAJAN (Inde) relève que les droits de l'homme sont inextricablement liés au concept de dignité humaine. Les parlements et les parlementaires jouent un rôle essentiel dans la promotion et la protection des droits de l'homme et dans la lutte contre les atteintes à ces droits. La Constitution indienne garantit des droits fondamentaux à tous les citoyens du pays, et diverses mesures législatives ont été adoptées afin de promouvoir et protéger ces droits. Des comités des droits de l'homme actifs au niveau national et de l'Etat, ainsi que divers comités et commissions parlementaires œuvrent à la protection des intérêts des minorités et des groupes vulnérables de la société. Les citoyens peuvent faire part de leurs préoccupations aux institutions publiques. En outre, le Gouvernement s'attache à promouvoir l'égalité des sexes dans la vie sociale, économique et politique.

Une bonne gouvernance implique l'ouverture, la transparence, la responsabilisation, la participation et la capacité de répondre aux besoins du peuple. Des mesures visant à renforcer les mécanismes de plainte et à veiller à ce que les institutions démocratiques soient réellement efficaces contribuent à l'instauration d'une culture de respect des droits de l'homme, ce à quoi participent également un système judiciaire indépendant et impartial, des médias également indépendants et libres, et une société civile forte. Dans un contexte de mondialisation, les succès ou les échecs d'un pays ont un effet domino sur les autres pays. C'est pourquoi toutes les nations doivent s'attacher à promouvoir et protéger les droits de l'homme sans ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains. L'UIP sert de cadre pour l'échange d'expériences et des meilleures pratiques en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.

Le terrorisme constitue désormais le phénomène le plus menaçant pour les droits de l'homme. Ce fléau déstabilise les gouvernements, met en péril la société civile et menace la paix, la sécurité et le développement. La communauté internationale a besoin d'une politique cohérente afin de lutter efficacement contre le terrorisme.

La soif de pouvoir est souvent à l'origine des conflits, qui ont des répercussions catastrophiques sur les femmes et les enfants. Les enfants représentent l'avenir, et il est essentiel de veiller à ce que le monde dont ils vont hériter est basé sur la dignité, la paix et l'amour.

M. A. ALJARWAN (Parlement arabe) dit que toutes les nations doivent considérer la réaction rapide aux violations des droits de l'homme en vue de prévenir les conflits comme une responsabilité et une priorité communes. Le Parlement arabe se réjouit de collaborer avec ses collègues parlementaires du monde entier dans cette optique. Il travaille par exemple sur des projets communs avec le Parlement africain au niveau régional.

Des mesures législatives harmonisées sont nécessaires pour lutter contre le terrorisme, qui constitue une menace majeure pour la paix et la stabilité. En outre, le peuple palestinien a besoin du soutien international pour défendre son droit à l'autodétermination. Conformément à la déclaration de l'UNESCO, tous les Etats ont une responsabilité juridique et politique de soutenir le peuple palestinien et de protéger les sites sacrés dans la région. Il est également indispensable de protéger et de soutenir le peuple syrien, et de remédier à la crise des réfugiés. Par ailleurs, le peuple iraquien ainsi que ceux de plusieurs autres Etats dans la région ont également besoin de l'assistance et du soutien de la communauté internationale. Des mesures doivent être mises en œuvre pour garantir à tous paix et sécurité. L'ingérence de l'Iran dans les affaires des Etats arabes constitue une violation du droit international. L'Iran doit collaborer avec les Etats arabes en vue de résoudre les conflits relatifs aux îles du golfe Persique.

M. G.M. MESU (Guinée équatoriale) déclare que les parlements doivent protéger et préserver les droits de l'homme. Ils doivent également assurer un contrôle afin de garantir que ces droits sont respectés. La Guinée équatoriale est un Etat membre de la communauté internationale et signataire de plusieurs traités régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme. Son engagement en faveur des droits de l'homme est inscrit dans la Constitution. De récentes réformes constitutionnelles et législatives ont eu lieu en vue de garantir les droits des citoyens, avec notamment l'introduction de limitations pour les mandats présidentiels ainsi que la création d'un bureau de médiateur et d'une cour des comptes. Les libertés fondamentales, notamment la liberté de religion, sont garanties. Le comité national des droits de l'homme rend des comptes au Parlement et contrôle le respect des droits de l'homme. Enfin, une commission des pétitions a été mise sur pied afin de traiter les plaintes des citoyens.

M. P. MATIBINI (Zambie) dit que les droits de l'homme sont universels et qu'ils doivent être garantis par la communauté internationale. Le lien qui existe entre les violations des droits de l'homme et les conflits est complexe et multiforme. Ces atteintes accélèrent l'arrivée de la violence et la situation est encore aggravée par les interventions de tiers, un accès humanitaire entravé et

l'implication de plusieurs acteurs. Briser les cycles de la violence, notamment dans les pays pauvres, est devenu extrêmement difficile étant donné la nature de plus en plus mouvante des conflits. La bonne gouvernance est impossible dans les pays pris dans la spirale des conflits. La violence a des répercussions catastrophiques, notamment sur le développement économique, et entrave l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres droits fondamentaux de l'homme. En outre, les conditions sur le terrain empêchent souvent toute intervention humanitaire.

L'UIP s'est attachée à renforcer le rôle des parlements en tant que garants des droits de l'homme, en encourageant l'établissement de normes et en stimulant le débat sur les questions essentielles. Elle a facilité la mise en œuvre de traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et mobilisé les parlements pour lutter contre des problèmes tels que la traite des personnes.

M. S.A. SADIQ (Pakistan) relève que les parlementaires ont le devoir de briser le cycle de la violence et de protéger les droits fondamentaux. Un échec de leur part à cet égard entraînerait inévitablement des conflits attisés par des violations des droits de l'homme. Le Parlement du Pakistan a entrepris de renforcer la situation des droits de l'homme, notamment par la création d'une commission nationale indépendante sur le statut des femmes et d'un comité national sur les droits de l'homme ainsi que par la promulgation d'une série de lois visant à préserver les droits des femmes et des enfants. En outre, la présence d'un forum multipartite de femmes parlementaires garantit l'intégration d'une perspective de genre dans le travail du Parlement.

Toutefois, la législation ne suffit pas à elle seule pour empêcher que des violations des droits de l'homme ne soient commises si les gens ignorent les mécanismes de protection et si les lois ne sont pas dûment appliquées. Le Gouvernement du Pakistan a élaboré un plan d'action global concernant les droits de l'homme. Ce plan d'action met l'accent sur la justice, sur les mesures visant à renforcer les institutions de défense des droits de l'homme et à promouvoir l'éducation en la matière et sur la mise en œuvre des traités et des conventions des Nations Unies. Une ligne téléphonique gratuite fournissant des conseils juridiques a été mise en place et des fonds ont été alloués à des mesures de soutien des victimes de violations des droits de l'homme. En outre, le Gouvernement a ratifié les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et prend part aux travaux de diverses instances chargées des droits de l'homme.

L'occupation de l'Etat du Jammu-et-Cachemire par les forces indiennes constitue une menace majeure pour la paix. Un couvre-feu a été imposé et plus de 150 personnes ont perdu la vie. Les forces indiennes ont arrêté des membres de la population cachemirienne. Le Gouvernement indien continue de violer le droit à l'autodétermination de cette population et ne se soucie pas des préoccupations exprimées par de nombreux Etats et instances internationales, ni des appels à la mise en place d'une mission d'enquête. Les parlementaires ont le devoir de condamner les violations des droits de l'homme et de définir des mesures concrètes pour mettre un terme aux atteintes, notamment lorsque ces dernières impliquent des acteurs étatiques.

M. A. HOUNGBEDJI (Bénin) dit que les violations des droits de l'homme représentent une menace pour la paix. Un mécanisme d'intervention rapide est nécessaire. Il déclare appuyer les efforts de l'UIP pour concevoir des mécanismes efficaces visant à renforcer la paix et le rôle de la démocratie parlementaire. En outre, les parlements doivent contrôler les activités des gouvernements. La répression et les atteintes aux droits de l'homme et aux libertés civiles menacent la paix et la sécurité. Les violations de ces droits et les conflits ont de graves répercussions sur la société dans son ensemble et en particulier sur les minorités. Les parlements ont un rôle à jouer dans la prévention des conflits et des atteintes aux droits de l'homme. La mise en place de mécanismes d'intervention rapide ainsi que d'espaces de dialogue est nécessaire. La tenue régulière d'élections est également importante pour renforcer la transparence et empêcher les atteintes. L'orateur encourage les parlements et les parlementaires à montrer l'exemple et à échanger les bonnes pratiques.

*M. A. Houngbedji (Bénin), vice-président de l'Assemblée, préside la séance.*

M. T. SMITH (Australie) affirme que les droits de l'homme sont essentiels à la démocratie, autant que la bonne gouvernance, l'état de droit et des institutions publiques fortes. Le Gouvernement australien s'emploie à élargir le droit démocratique de voter, à améliorer les opportunités de la population indigène, à renforcer l'égalité des sexes et à promouvoir la bonne gouvernance. La place des femmes en tant que partenaires égales dans le processus démocratique étant essentielle, le Gouvernement participe à des initiatives nationales et régionales visant à promouvoir l'autonomisation des femmes et à lutter contre la discrimination, et ce en fournissant une aide et des conseils pratiques notamment dans le cadre de programmes à

l'étranger et d'initiatives impliquant la société civile. La candidature de l'Australie au sein du Conseil des droits de l'homme pour la période 2018-2020 met en évidence ses principes solides dans le domaine des droits de l'homme ainsi que sa collaboration avec la communauté internationale. Au niveau national, une commission parlementaire mixte sur les droits de l'homme est responsable de l'examen approfondi de tous les projets de lois.

L'orateur souligne que les parlementaires ont un rôle spécial à jouer dans les efforts d'intervention rapide et il salue le travail de l'UIP à cet égard.

Mme H. ABBAS (République arabe syrienne) exhorte l'UIP et tous les parlementaires à dénoncer le terrorisme et ses terribles répercussions sur les droits de l'homme. Relevant le fait que certains gouvernements facilitent – directement ou indirectement – le terrorisme, elle souligne la nécessité pour la communauté internationale d'unir ses efforts pour combattre le terrorisme et pour soutenir la Syrie dans sa lutte contre cette menace. Les répercussions des sanctions économiques sur le peuple syrien ont été catastrophiques. Elle demande la levée de ces sanctions qui violent les droits fondamentaux de l'homme et représentent une forme de terrorisme économique. Enfin, elle souligne également la nécessité de trouver une solution politique basée sur le dialogue et garantissant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie, sans ingérence extérieure.

M. M. ALI HOUMED (Djibouti) dit que les parlements doivent toujours s'unir aux efforts visant à défendre les droits de l'homme et à assurer la stabilité, et ce en adoptant des lois et en mettant en œuvre les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le Gouvernement de Djibouti œuvre à la protection des droits fondamentaux de ses citoyens, notamment des droits à l'éducation, au logement et à la santé. Le système démocratique garantit la tenue d'élections libres et le respect des droits de l'homme, qui sont inscrits dans la Constitution. Le Gouvernement examine actuellement un projet de législation sur le statut des réfugiés.

Les violations des droits de l'homme constituent une menace pour la paix et la stabilité politique, en particulier lorsque la gouvernance est basée sur l'exclusion et la discrimination. L'UIP doit élaborer des mécanismes d'intervention rapide afin de protéger la démocratie et de préserver la paix. L'orateur salue les efforts déployés en vue de consolider la paix par la médiation et le dialogue et souligne que les parlements et les parlementaires doivent soutenir la direction de l'UIP dans ses travaux visant à renforcer la paix et le rôle de la démocratie parlementaire multilatérale.

M. A.R. IBRAHIMI (Afghanistan) relève que l'absence de protection et de promotion des droits de l'homme mène à des situations d'injustice et de frustration et, tôt ou tard, à l'avènement de conflits armés et de la violence. Les parlements ont la responsabilité de prévenir les violations en adoptant des lois appropriées et en exerçant un contrôle.

Le Gouvernement de l'Afghanistan a été accusé d'avoir violé les droits de l'homme à plusieurs reprises. Reconnaissant que de telles violations se sont avérées dans son pays, en particulier sous le régime des Talibans, qui privaient les citoyens de leurs droits fondamentaux, l'orateur dit qu'il importe toutefois d'établir les circonstances dans lesquelles ces violations ont été commises. Actuellement, on fait état de telles violations uniquement dans les zones contrôlées par les forces rebelles, qui utilisent les civils comme boucliers humains. Bien que les forces de sécurité afghanes prennent toutes les mesures de précaution pour éviter de faire des victimes au sein de la population civile dans leur lutte contre le terrorisme, il n'est pas toujours possible d'éviter complètement des pertes civiles involontaires. L'orateur espère que les efforts de l'armée afghane seront appréciés et qu'ils ne seront pas perçus au même titre que les violations commises par les Talibans.

Il est important que la communauté internationale soutienne le peuple afghan, qu'elle l'aide à atteindre la stabilité et à développer son infrastructure en vue de garantir la prospérité future du pays. Tout en soulignant les incidences néfastes des Talibans sur les droits de l'homme, l'orateur relève que le Gouvernement afghan s'est montré intéressé à entamer des pourparlers de paix.

Tant que les refuges, les fonds et les équipements des Talibans ne seront pas éliminés avec l'aide de la communauté internationale, la situation ne pourra pas être améliorée et le respect des droits de l'homme ne pourra pas être garanti. Les parlementaires afghans collaborent avec plusieurs instances de défense des droits de l'homme afin de remédier aux violations commises dans ce domaine et d'assurer une paix durable. Le Gouvernement a adopté des mesures législatives relatives aux droits de l'homme, y compris un certain nombre de conventions internationales, et veille à exercer un contrôle sur leur mise en œuvre. Les parlements doivent eux aussi se soucier des importants défis auxquels l'Afghanistan est confronté – lesquels sont

exacerbés par les ingérences étrangères, la crise des réfugiés et les problèmes de sécurité –, de même qu'ils doivent soutenir le peuple afghan dans la mise en œuvre efficace des programmes nationaux, notamment de ceux visant à renforcer les droits de l'homme.

M. B. SARAHI (Nigéria) déclare que la coopération internationale est indispensable à la protection effective des droits de l'homme. L'UIP a considéré à juste titre le non-respect généralisé de la dignité humaine comme une source de conflit. Les violations sont souvent exacerbées par une mauvaise gouvernance et par l'injustice, que celle-ci soit réelle ou ressentie. En tant que garants des droits de l'homme, les parlementaires doivent continuer à mettre en place des cadres législatifs afin de veiller à ce que la législation relative aux droits de l'homme soit dûment mise en œuvre.

Au Nigéria, les droits de l'homme sont inscrits dans la Constitution, et la Commission nationale des droits de l'homme exerce un contrôle, enquête sur les cas de violations et aide les victimes à obtenir réparation. Des lois ont été adoptées pour protéger les droits des enfants, endiguer la violence et empêcher la discrimination, le harcèlement ou la stigmatisation des groupes marginalisés. De plus, des mesures sont adoptées en vue de sauvegarder les droits des femmes et de promouvoir leur participation. Des dispositions spécifiques ont été prises pour protéger et soutenir les déplacés internes dans le nord-est du pays, au moyen notamment d'allocations budgétaires et de mécanismes assurant la transparence et la gestion efficace de la situation humanitaire. Le Gouvernement prend actuellement des mesures pour encourager le développement et protéger les droits économiques et sociaux, mais aussi pour créer des emplois, promouvoir l'esprit d'entreprise et favoriser l'inclusion financière.

Lorsqu'une législation adéquate est en place dans le domaine des droits de l'homme, les problèmes sont principalement le fait d'une mise en œuvre et d'une exécution inappropriées des lois, ou de l'absence de contrôle. Aussi, les parlements et les parlementaires doivent faire preuve de courage et de transparence, et afficher la volonté de se battre pour les peuples qu'ils représentent. Ils doivent élever leur voix lorsque des lois sont violées et collaborer avec les autres pouvoirs de l'Etat afin de veiller à ce que les violations des droits de l'homme ne soient pas seulement condamnées, mais aussi efficacement combattues.

M. D. O'DONOVAN (Irlande) dit que les violations de droits de l'homme entravent le développement. La protection et la promotion des droits de l'homme sont essentielles pour renforcer la démocratie. Les parlementaires peuvent défendre et promouvoir les droits de l'homme de multiples manières. En premier lieu, il est important de maintenir un dialogue ouvert et une coopération au niveau international en contribuant aux travaux des instances internationales et régionales des droits de l'homme, y compris en période de conflit. Au niveau national, les parlementaires doivent collaborer avec les gouvernements pour que les engagements internationaux soient transposés dans les législations nationales et pour assurer un contrôle démocratique. Bien qu'aucun pays ne soit à l'abri des violations des droits de l'homme, le fait de ne pas remédier efficacement à ce problème augmente le risque de conflit. La société civile joue un rôle primordial dans le signalement de telles atteintes. Elle doit donc être protégée, et les parlementaires doivent coopérer avec elle ainsi qu'avec les institutions de défense des droits de l'homme afin de promouvoir le dialogue et la résolution pacifique des conflits. Il est également essentiel de protéger les défenseurs des droits de l'homme.

Dans les pays en situation de conflit ou d'instabilité, les femmes et les enfants sont souvent les plus sévèrement touchés. Il ne faut pas oublier que les femmes peuvent jouer un rôle déterminant dans la consolidation de la paix et la résolution des conflits. Le Gouvernement irlandais s'attache à contribuer au Programme pour les femmes, la paix et la sécurité en partageant les expériences acquises et les approches adoptées au niveau national. En outre, le Gouvernement encourage la participation des femmes au travail de prévention des conflits et de médiation au moyen de l'Instrument mondial d'accélération de l'action. L'égalité des sexes et la participation politique sont essentielles à la consolidation de la paix. Au niveau national, les parlementaires peuvent agir en tant qu'agents du changement au sein des partis et des mouvements politiques. Enfin, le contrôle parlementaire est essentiel pour assurer que l'assistance humanitaire acheminée sous l'égide de programmes d'aide officiels n'expose pas les femmes et les filles à la violence. Cela implique également de donner la possibilité aux femmes de participer au renforcement de la gouvernance nationale, notamment en situation d'instabilité et de crise prolongée. Les parlements doivent réaffirmer leur reconnaissance du caractère universel, indivisible et interdépendant de tous les droits de l'homme, veiller à la transparence en matière d'atteintes faites à ces droits et protéger les groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés de la société.

M. A.H. DA COSTA (Timor-Leste) dit que les parlements ont le devoir de protéger les droits de l'homme et de défendre la démocratie. Ils doivent représenter une lueur d'espoir pour les citoyens. L'Assemblée de l'UIP donne la possibilité aux parlements de renouveler leur engagement en faveur des citoyens et de définir des mesures pratiques pour protéger les droits de l'homme.

Le Parlement national met sur pied des mécanismes visant à prévenir les conflits et à remédier aux violations des droits de l'homme, une tâche qui incombe habituellement au système judiciaire. Des mesures ont été prises en collaboration avec d'autres institutions, divers secteurs et la société civile, en vue de la mise en place d'un cadre de prévention visant à garantir la stabilité et à éviter l'aggravation des conflits. Le Parlement national met également au point un mécanisme d'intervention automatique, au moyen duquel les citoyens pourront faire part de leurs plaintes.

L'orateur fait part d'une préoccupation spécifique dans le domaine des droits de l'homme, à savoir le fait que le droit à l'autodétermination n'est pas garanti au peuple du Sahara occidental. Au niveau régional, le différend juridique avec l'Australie concernant les frontières maritimes permanentes des pays crée une situation d'incertitude et nuit à la sécurité, au système d'immigration et au secteur de la pêche de son pays. Des frontières maritimes permanentes doivent être fixées conformément au droit international, et le Gouvernement du Timor-Leste mène actuellement des négociations fructueuses avec l'Indonésie.

M. F. DA PIEDADE DIAS DOS SANTOS (Angola) dit que les violations des droits de l'homme exigent une solution cohérente et durable. Il arrive que des tensions sociales naissent après que des droits économiques, sociaux, culturels ou environnementaux ont été violés. Une coopération parlementaire plus étroite est nécessaire afin de dégager des solutions politiques efficaces, notamment sous les auspices des Nations Unies. Il souligne que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union africaine constituent des instruments politiques clés pour la promotion des droits de l'homme.

Les représailles contre les défenseurs des droits de l'homme ne laissent pas d'être préoccupantes. Il faut que les parlements adaptent leurs législations afin de garantir la conformité de ces dernières avec les normes applicables relatives aux droits de l'homme, et qu'ils sensibilisent les citoyens à ces législations. Les parlements doivent exercer un contrôle, prendre des mesures pour lutter contre le travail et la traite des enfants et créer une plateforme internationale pour l'échange d'informations et d'expériences. Les inégalités croissantes aux niveaux national et international menacent le développement. Les parlements ont le devoir d'inverser ces tendances inquiétantes. Une coopération est nécessaire afin de définir des solutions durables pour les pays les moins développés, en vue de protéger les droits universels de l'homme. Une volonté politique internationale est impérative pour prévenir ou régler les conflits, de même qu'il convient de mettre en place une instance internationale et multilatérale et de réformer le système des Nations Unies.

Malgré les difficultés que connaît le pays, le Gouvernement de l'Angola met en œuvre des mesures macroéconomiques afin de diversifier l'économie nationale et mène une stratégie de développement à long terme. Le Parlement angolais s'attache à représenter le peuple de l'Angola et à défendre les droits de l'homme, conformément aux normes internationales.

*M. S. Chowdhury, Président de l'Union interparlementaire, prend la conduite des débats.*

Le représentant de la REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN, exerçant son droit de réponse, dit que les allégations du représentant du Parlement arabe concernant l'ingérence de l'Iran dans les affaires d'autres pays sont infondées. Le Gouvernement soutient le peuple palestinien et respecte la souveraineté des pays arabes, et a donné suite à des requêtes de ces pays qui avaient besoin d'aide pour lutter contre le terrorisme. D'autres pays, en revanche, s'ingèrent sans conteste dans les affaires intérieures de l'Iraq, du Yémen et de la Syrie, et sont hostiles à son Gouvernement. Les accusations infondées ne font que détourner l'attention de réels problèmes et menaces tels que l'ingérence de gouvernements occidentaux dans le golfe Persique et dans d'autres régions.

La représentante de l'INDE, exerçant elle aussi son droit de réponse, dit que la déclaration du représentant du Pakistan concernant le Cachemire est totalement erronée. L'Etat du Cachemire fait et fera toujours partie intégrante de l'Inde. Elle attire l'attention sur le terrorisme transfrontalier mené sous l'égide du Pakistan, lequel crée un terrain propice au terrorisme international. Le Gouvernement du Pakistan détourne des milliards de dollars d'aide pour propager le terrorisme à l'étranger, et ce en toute impunité.

Les personnes vivant dans les Etats indiens concernés sont les victimes des pratiques du Pakistan. Le Gouvernement du Pakistan ferait mieux de mettre de l'ordre dans ses propres affaires avant d'accuser les autres de violer les droits de l'homme. Il doit arrêter d'encourager et de soutenir le terrorisme et s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Inde.

### Point 2 à l'ordre du jour

#### **Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée**

(A/135/2-P.1 à P.8 et A/135/2-Inf.1.rev.3)

Le PRESIDENT expose la marche à suivre pour voter l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée, conformément à l'article 11.2 du Règlement de l'Assemblée. Le Secrétariat a reçu huit propositions de points d'urgence :

- *Contribuer à la consolidation de la paix et la sécurité internationales par la reconnaissance d'un Etat palestinien viable, indépendant et souverain avec Jérusalem-Est comme capitale : le rôle des parlements (Maroc) ;*
- *Le respect de la séparation des pouvoirs : élément essentiel des systèmes démocratiques et garantie du bon fonctionnement du parlement en tant qu'institution incontournable de la démocratie (République bolivarienne du Venezuela) ;*
- *Garantir la sécurité des migrants en route vers leur pays de destination (Ouganda) ;*
- *Face au conflit au Soudan du Sud : le rôle des parlements dans le maintien de la paix et de la sécurité (Kenya) ;*
- *Le rôle que peuvent jouer les parlementaires pour protéger les principes de la souveraineté des Etats et de l'immunité de poursuite d'un Etat par les tribunaux d'un Etat tiers, et pour empêcher l'adoption de lois unilatérales portant atteinte à ces principes, laquelle constitue une violation du droit international, des traités internationaux et de la Charte des Nations Unies [Parlements du Conseil de coopération du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar)] ;*
- *Guerre et situation humanitaire grave en Syrie, en particulier à Alep (Allemagne et Mexique) ;*
- *Le rôle des parlements dans la lutte contre le terrorisme en vue d'assurer une paix, une sécurité et un développement durables (Bangladesh) ;*
- *Rétablir la paix et la sécurité en Syrie : la contribution de l'Union interparlementaire (Fédération de Russie et République arabe syrienne).*

Toutes ces propositions sont recevables au regard de l'article 11.1 du Règlement de l'Assemblée. Le Président invite donc les délégations parrainant les propositions à les présenter.

M. A. TOUIZI (Maroc) présente la première proposition, retirée lors de la 134<sup>ème</sup> Assemblée par la délégation marocaine, qui la soumet de nouveau à l'attention de l'Assemblée en espérant qu'elle recueillera cette fois-ci ses faveurs. Le Parlement marocain, qui attache une grande importance à la reconnaissance d'un Etat palestinien viable, indépendant et souverain avec Jérusalem-Est comme capitale, est en outre convaincu que la cause palestinienne est un élément fondamental pour résoudre la majeure partie des problèmes du Moyen-Orient. La résolution de cette question permettrait aux pays de la région de se focaliser sur le développement.

Mme D. SOLÓRZANO (République bolivarienne du Venezuela) présente la deuxième proposition, qui aborde le thème de la séparation des pouvoirs, et déclare que l'absence de démocratie et le non-respect du Parlement posent de sérieux problèmes. Le Parlement vénézuélien passe actuellement par une crise déclenchée par l'Exécutif, qui l'a empêché de fixer son propre budget, privant du même coup les parlementaires de leur salaire. La Cour suprême a restreint l'immunité parlementaire et trois parlementaires ont été jetés en prison. Le non-respect de l'institution parlementaire équivaut à une violation des droits de l'homme. La délégation de l'oratrice demande le soutien de la communauté parlementaire mondiale pour garantir le respect de l'institution parlementaire, non seulement au Venezuela, mais dans le monde entier.

M. L. BARREDO MEDINA (Cuba), s'opposant à la proposition du Venezuela, déclare que sa délégation condamne toute initiative susceptible de perturber la paix ou la stabilité démocratique et de menacer la souveraineté des Etats. Il exprime le soutien de Cuba pour le Gouvernement et le Président vénézuéliens. Il est inacceptable de mettre à profit les instances parlementaires et les enceintes internationales pour promouvoir l'ingérence dans les affaires souveraines d'un Etat.

Mme R. ALITWALA KADAGA (Ouganda) présente une proposition de point d'urgence visant à garantir la sécurité des migrants en route vers leur pays de destination. Elle déplore également que la migration forcée, qui comporte des risques élevés pour les personnes concernées, n'ait pas cessé en dépit des débats sur les droits de l'homme des migrants ayant eu lieu et de la résolution adoptée par l'UIP concernant l'impératif moral de rendre les migrations plus justes. Les migrants se trouvent dans une situation de désespoir et d'exclusion et leur horizon économique est bouché. Bien que la situation soit grave, elle propose de retirer cette proposition en faveur de la proposition du Kenya.

M. K. WA KABANDO (Kenya) annonce que sa délégation souhaite proposer un point d'urgence portant sur le conflit au Soudan du Sud. Cinq ans à peine après que ce pays a acquis son indépendance et signé un accord de paix global, de graves dissensions politiques ont rallumé le conflit. En dépit des interventions du Conseil de sécurité des Nations Unies, de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la guerre continue à ravager ce pays, faisant des victimes et provoquant des déplacements de population, remettant en cause l'ordre et la loi et menaçant la paix et la stabilité dans la région. La question de la migration et de l'asphyxie économique des pays de la région est inquiétante et mérite l'attention de la communauté internationale.

M. M. ALJEFRI (Arabie saoudite) présente, au nom des Parlements du Conseil de Coopération du Golfe, une proposition portant sur le rôle que peuvent jouer les parlements pour protéger les principes de la souveraineté des Etats. L'adoption de lois unilatérales remet en cause les principes de la souveraineté de l'Etat et de l'immunité de poursuite d'un Etat par les tribunaux d'un Etat tiers. De tels actes engendreront le chaos si d'autres pays adoptent des lois similaires, en conformité avec le principe de réciprocité de traitement. La généralisation d'une telle attitude empoisonnerait les relations internationales. Chaque Etat a droit à l'autodétermination et à ne pas subir l'ingérence étrangère. L'immunité légale doit donc être garantie. Les parlements qui adoptent des lois sapant l'immunité d'autres parlements affaiblissent les relations internationales, provoquent l'exode des capitaux, remettent en cause l'accès au marché et nuisent aux investissements. Le développement économique s'en ressent et l'insécurité augmente. Tous les pays sont concernés par le point d'urgence proposé.

Mme M. GUERRA (Mexique), présente une proposition conjointe du Mexique et de l'Allemagne sur la Guerre et la situation humanitaire grave en Syrie, en particulier à Alep. Elle précise que la guerre civile déchirant la Syrie s'apprête à entrer dans sa sixième année et qu'elle a fait des milliers de victimes et provoqué le déplacement de millions de personnes. De terribles cruautés et d'innombrables violations des droits de l'homme fondamentaux sont à déplorer dans cette situation extrêmement complexe. La priorité absolue est de sauver les milliers de vies humaines menacées. Les civils ont subi de brutales attaques : les écoles, les camps et l'infrastructure de base telle que les hôpitaux sont quotidiennement bombardés. Ces attaques doivent cesser et les blocages doivent être levés pour que l'aide humanitaire parvienne à ceux qui en ont besoin. L'UIP doit appeler urgemment à un cessez-le-feu.

Mme C. ROTH (Allemagne) déclare que des Syriens sont confrontés à la perte de leur habitation et à un besoin urgent de soins médicaux, mais aussi de nourriture et d'eau, alors même que l'Assemblée vote le point d'urgence qu'elle fera figurer à son ordre du jour. Entre le début et la fin de la présentation de l'oratrice, de nombreuses personnes seront mortes. Depuis 2011, des centaines de milliers de personnes ont perdu la vie et des millions d'autres leur habitation. On ne compte plus les réfugiés. L'escalade de la violence se poursuit, avec son cortège d'attaques contre les convois d'aide humanitaire, de bombardements d'hôpitaux et de brutalités à l'encontre des civils. La situation à Alep est catastrophique. Aucune autre question ne revêt la même urgence. Il est de la plus haute urgence de porter secours à la population en établissant des couloirs garantissant un accès humanitaire immédiat, sans entraves et durable. L'aide apportée à la région doit être renforcée et les organisations humanitaires présentes sur place doivent être soutenues. Les parlements du monde entier doivent inviter instamment les gouvernements, les Nations Unies

et la communauté internationale à œuvrer ensemble en faveur de l'établissement d'une paix durable et à aider immédiatement le peuple syrien. Qui pourrait être mieux placé que les parlements pour agir ?

M. A. KUZBARI (République arabe syrienne), qui s'oppose à la proposition de l'Allemagne et du Mexique, exprime la vive inquiétude de sa délégation quant au fait que son pays n'ait pas été consulté lors de l'élaboration de cette proposition, qui ne dit mot de la question du terrorisme, pourtant au cœur du conflit en Syrie. Le peuple syrien souffre à cause de groupes internationalement reconnus comme terroristes. Le Gouvernement syrien s'est engagé à lutter contre ces terroristes et aucun intervenant extérieur n'est en droit de s'exprimer en son nom.

M. F. RABBI (Bangladesh) présente une proposition de point d'urgence portant sur le rôle des parlements dans la lutte contre le terrorisme en vue d'assurer une paix, une sécurité et un développement durables. Il qualifie le terrorisme de menace croissante pour la paix et la sécurité régionales et internationales et appelle de ses vœux une riposte internationale urgente et coordonnée. Le terrorisme étant un phénomène mondial, les parlementaires du monde entier devraient prendre, sous les auspices de l'UIP, des mesures pour le combattre. L'UIP a adopté 12 résolutions contre le terrorisme ces dernières années. Les mots ne suffisent toutefois pas. Ces résolutions doivent être mises en œuvre et le dialogue mondial sur le terrorisme doit se poursuivre. Ceci étant, l'orateur souhaite retirer sa proposition car il préfère que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine Assemblée de l'UIP.

M. M. HAMCHO (République arabe syrienne) présente une proposition conjointe de la Fédération de Russie et de la République arabe syrienne traitant du rétablissement de la paix et de la sécurité en Syrie. Il déclare que les sanctions économiques imposées par certains Etats à d'autres bafouent le droit international. La proposition de l'Allemagne et du Mexique aborde la situation humanitaire en Syrie, mais fait l'impasse sur le terrorisme. La proposition conjointe que l'orateur présente aborde tant la question terroriste que celle de la mise à disposition d'une aide humanitaire respectant pleinement la souveraineté de l'Etat. Rien n'est plus urgent que de protéger le peuple syrien du terrorisme et de veiller à ce qu'il bénéficie d'une aide humanitaire. Les réfugiés sont contraints à fuir la Syrie en grand nombre à cause des sanctions économiques imposées par d'autres pays. Les pays qui ont encouragé le terrorisme et imposé des sanctions économiques reprochent aujourd'hui aux autorités syriennes de mal gérer la situation. Ces sanctions sont injustes et doivent être immédiatement levées.

M. N. ERSKINE-SMITH (Canada), exprime son opposition à la proposition conjointe de la République arabe syrienne et de la Fédération de Russie en précisant que la 134<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP a débattu du terrorisme et adopté une longue résolution sur ce sujet. La proposition conjointe présentée par la Fédération de Russie et la République arabe syrienne insiste sur le terrorisme, ce qui fait passer au second plan l'aspect humanitaire de la crise syrienne, qui devrait faire l'objet du point d'urgence.

M. D. SOLÓRZANO (République bolivarienne du Venezuela) souhaite retirer la proposition de sa délégation en faveur de la proposition conjointe de l'Allemagne et du Mexique.

Le PRESIDENT déclare que l'Assemblée devra voter pour choisir un point d'urgence puisque cinq propositions restent en lice.

Le SECRETAIRE GENERAL explique le déroulement du vote.

*A la suite d'un vote par appel nominal, la proposition des délégations de l'Allemagne et du Mexique est adoptée et ajoutée à l'ordre du jour sous le point 7.*

*La séance est levée à 19 h 45.*

## Ordre du jour définitif

- 
- Point 1 Election du Président et des Vice-Présidents de la 135<sup>ème</sup> Assemblée
- Point 2 Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
- Point 3 Débat général sur le thème *Réagir rapidement lorsque les violations des droits de l'homme présagent un conflit : le rôle du Parlement*
- Point 4 La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif  
(*Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*)
- Point 5 Rapports des Commissions permanentes de la paix et de la sécurité internationale; du développement durable, du financement et du commerce; et des Affaires des Nations Unies
- Point 6 Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs
- Point 7 Guerre et situation grave en Syrie, en particulier à Alep
-

## Séance du mardi 25 octobre

(Matin)

*La séance est ouverte à 9 h 10, sous la conduite de M. K. Jayasuriya (Sri Lanka), Vice-Président de l'Assemblée.*

Point 7 de l'ordre du jour

**Débat en plénière sur le point d'urgence :**  
***Guerre et situation humanitaire grave en Syrie, en particulier à Alep***  
(A/135/2-P.10)

Mme C. ROTH (Allemagne) présente le projet de résolution, objet du document A/135/2-P.10 et demande instamment aux participants de concentrer le débat sur la situation humanitaire grave en Syrie, en particulier à Alep. Cette situation constitue une catastrophe humanitaire à nulle autre pareille. Les crimes contre des civils, comme le bombardement d'hôpitaux, le blocage et les attaques de convois d'aide humanitaire, doivent être condamnés dans les termes les plus forts. Toutes les parties au conflit doivent cesser d'attaquer des civils et des infrastructures civiles. Elles doivent cesser d'assiéger des villes et de réduire les populations qui y vivent à une situation de famine. Les personnels humanitaires, en particulier les équipes médicales, doivent avoir une liberté de circulation garantie et des mesures doivent être prises pour assurer que les fournitures d'aide parviennent aux populations civiles. Dans ce but, il est essentiel de demander instamment à toutes les parties prenantes d'observer un cessez-le-feu immédiat. La destruction du patrimoine culturel incommensurable de la cité historique d'Alep constitue une violation grave des conventions et recommandations de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). L'UIP doit envoyer un message fort et clair : la catastrophe humanitaire doit cesser.

Mme M.Y. FERRER GÓMEZ (Cuba) dit que sa délégation condamne la politisation et la manipulation de la crise syrienne dans le but d'imposer un changement de régime à ce pays. Ceux qui ont fourni des armes à des groupes terroristes sont les véritables responsables des milliers de victimes civiles. La seule solution faisable et durable à cette crise serait un dialogue respectueux, permettant au peuple syrien de décider de sa propre destinée sans ingérence étrangère. Le projet de résolution ne va pas dans ce sens. Il comporte plutôt des allégations non fondées contre le Gouvernement syrien, l'accusant de violer la Convention de l'UNESCO pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Ces accusations visent à détourner l'attention des véritables auteurs de ces déprédations du patrimoine culturel syrien. Le projet de résolution comporte des éléments qui constituent ni plus ni moins que des ingérences dans les affaires intérieures de la République arabe syrienne. En outre, ce texte ne laisse guère de marge pour que le peuple syrien et ses autorités légalement constituées règlent leurs différends, comme c'est leur droit inaliénable. L'Assemblée de l'UIP, dans sa résolution, doit tenir dûment compte des droits fondamentaux du peuple syrien, notamment de son droit à la vie.

Mme O. SOTNYK (Ukraine) dit que sa délégation soutient l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Elle se dit préoccupée de la détérioration grave de la situation humanitaire en Syrie. Des millions de personnes ont dû quitter leurs foyers. Sa délégation condamne l'utilisation, par le régime syrien, d'armes chimiques et autres armes non conventionnelles contre des civils, en coopération avec la Fédération de Russie, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que par des groupes terroristes. La Fédération de Russie fournit armes et munitions, prépare les combats et diffuse de la propagande afin de provoquer une guerre à grande échelle au Moyen-Orient. Elle se sert de la Crimée comme d'un avant-poste militaire pour soutenir ses opérations en République arabe syrienne. Sans vergogne, elle fabrique et teste des armes en Syrie, ôtant de ce fait la vie à quelque 300 000 personnes. Les parties au conflit foulent aux pieds le droit international humanitaire et n'ont cure des valeurs humaines fondamentales. Le bain de sang doit cesser immédiatement et la diplomatie doit être intensifiée pour mettre fin à ce conflit. Les auteurs de violations du droit international humanitaire doivent répondre de leurs actes devant la justice.

M. M. GAPES (Royaume-Uni) dit que la destruction d'Alep témoigne de l'incapacité à agir de la communauté internationale. Au cours des cinq dernières années, le Conseil de sécurité des Nations Unies a été bloqué à cinq reprises, la dernière le 8 octobre 2016, par des vetos de la part de la Fédération de Russie. Le Conseil de sécurité a été incapable d'agir bien que le Gouvernement syrien ne parvienne manifestement pas à remplir son obligation de protéger la population civile. Ce gouvernement largue des barils d'explosifs sur des zones civiles. En outre, une crise humanitaire massive sévit, dont voici le bilan : quelque 280 000 morts, 861 000 assiégés et 11 millions de personnes forcées de quitter leur foyer. Mais la crise a aussi des conséquences néfastes sur les pays voisins et d'autres dans la région. Etant donné l'incapacité du Conseil de sécurité à agir, les parlements du monde doivent demander une action résolue. Il est temps pour la communauté internationale d'exiger qu'il soit mis fin à la crise politique et humanitaire en Syrie, qui affecte le monde entier.

M. A. KLIMOV (Fédération de Russie) dit que sa délégation partage les préoccupations qu'inspirent les souffrances endurées par la population civile de Syrie. Il se dit consterné du fait que l'Assemblée semble ne pas avoir dûment pris en considération le projet de résolution tel que proposé par la Fédération de Russie, par lequel elle demande qu'il soit mis un terme à la catastrophe humanitaire en Syrie. Le projet de texte actuellement soumis à l'Assemblée commence et se termine par des références à la guerre, mais sans rappeler comment cette guerre a été déclenchée. Il ne mentionne pas davantage les groupes terroristes qui commettent les atrocités les plus graves en Syrie. L'orateur espère que le groupe de rédaction veillera à ce que la résolution soit fondée sur des faits, et représente un outil permettant de mettre fin aux souffrances et non des effets de manche politiques.

M. D. PACHECO (Portugal) dit que la situation d'Alep constitue l'une des crises humanitaires les plus graves que le monde ait connues. Même en temps de guerre, des règles doivent être respectées. Le Gouvernement syrien bafoue le droit international humanitaire par ses actes à Alep. Des femmes et des enfants meurent tous les jours. Il n'y a pas, semble-t-il, de distinction entre lutte contre le terrorisme et attaques aveugles contre des populations civiles. La Fédération de Russie et les Etats-Unis doivent favoriser la compréhension entre les deux camps de ce conflit. Il faut d'urgence une solution pacifique, la grande priorité étant le règlement de la situation humanitaire.

Mme H. BSISU (Jordanie) dit que sa délégation partage les préoccupations communes face à la crise humanitaire grave à Alep. Elle présente quelques propositions d'amendements au projet de résolution, notamment l'ajout d'un paragraphe demandant instamment aux parties au conflit de veiller à ce que les femmes soient incluses dans la solution pacifique à la crise politique et d'appuyer la demande de soutien aux pays voisins de la Syrie, lesquels apportent une aide considérable aux réfugiés. Il faudrait aussi ajouter un paragraphe général indiquant que les parlements doivent faire pression sur les gouvernements pour qu'ils cessent d'attaquer des civils et des infrastructures de base et qu'ils soutiennent les actions pacifiques visant à résoudre les conflits en général.

Mme A.A. PALACIOS BENAVIDEZ (Nicaragua) dit que la situation en Syrie est particulièrement grave. Sa délégation aurait préféré voir un projet de résolution unique, fusionnant les propositions non seulement de l'Allemagne et du Mexique, mais aussi celles de la Fédération de Russie et de la République arabe syrienne, dans un souci véritable de consensus. Le projet de résolution proposé tient bien compte de l'effet de la crise sur les familles, mais sans se soucier des origines du conflit. Pourtant, ce conflit a été causé par les interventions étrangères de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique. La guerre a été lancée dans le but de servir des intérêts autres que ceux du peuple syrien. L'expansion de l'Etat islamique a des conséquences catastrophiques. Sa délégation ne peut soutenir l'expression de préoccupations par ceux qui sont responsables de manipulation politique d'un peuple décimé uniquement pour servir les intérêts de puissances étrangères.

M. A. KUZBARI (République arabe syrienne) dit que la délégation allemande, dans le projet de résolution qu'elle propose, fait des allégations inacceptables qui vont à l'encontre des intérêts du peuple de la Syrie et constituent une ingérence dans les affaires internes d'un Etat souverain. Il est vrai que la situation d'Alep est dramatique, mais la résolution ne doit pas se soucier de d'un lieu. D'autres villes, notamment Damas, souffrent également aux mains de terroristes. L'Etat syrien

a la volonté de mettre fin aux hostilités, mais d'autres parties au conflit continuent de faire parler les armes. Seule l'armée syrienne respecte l'accord de cessez-le-feu. Six couloirs humanitaires ont été ouverts pour permettre aux civils de quitter Alep. Qui plus est, deux ont été ouverts aux forces armées, mais ils ont été bombardés par l'Etat islamique et le Front Al-Nusra. Les convois d'aide n'ont pu parvenir à Alep en raison de ces bombardements. La situation étant très grave, l'aide humanitaire est un besoin impérieux. Le Gouvernement syrien répond actuellement à 75 pour cent des besoins en aide humanitaire du peuple syrien. Alors que les secours humanitaires, en denrées alimentaires et médicaments, ne peuvent parvenir aux populations affectées, il semble qu'il n'y ait pas de limites aux flux d'armes entrant dans le pays. Des réfugiés en grand nombre ont fui le pays à cause de ce conflit, imposé à la Syrie, et des sanctions économiques décidées unilatéralement par d'autres Etats. La condamnation, par le Gouvernement, de ces sanctions n'a pas recueilli un soutien suffisant. Le patrimoine culturel de la Syrie, notamment le site antique de Palmyre, a été détruit par Daech. Ceux qui disent œuvrer à mettre fin à la crise en Syrie doivent aider le Gouvernement à combattre le terrorisme, à lever les sanctions économiques qui le frappent et à permettre à son peuple de rentrer pacifiquement dans ses foyers.

M. M. SUDITOMO (Indonésie) dit que sa délégation est gravement préoccupée par la persistance du conflit en Syrie, avec ses conséquences funestes pour la population de ce pays. Violations des droits de l'homme par tous les belligérants, utilisation d'armes chimiques et explosives mortelles dans des zones densément peuplées, entraves à l'aide humanitaire, tirs directs contre des civils et des infrastructures civiles essentielles sont devenus monnaie courante, mais sordide, de ce conflit. Sa délégation s'inquiète profondément de la détérioration de la situation humanitaire des civils innocents d'Alep. Elle demande donc instamment à toutes les parties à ce conflit de respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme. La violence doit s'arrêter et l'accès humanitaire doit être accordé immédiatement. Il faut trouver une solution pacifique par le dialogue et la négociation, étant donné que la poursuite des combats ne peut qu'aggraver la crise humanitaire. Malheureusement, le Conseil de sécurité des Nations Unies a été incapable de mettre fin au conflit. Il faut lancer des négociations pacifiques pour rétablir l'ordre. Toutes les parties au conflit doivent œuvrer dans ce sens, en respectant pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne.

M. M. KAVAKEBIAN (République islamique d'Iran) dit que la crise en Syrie est l'une des situations les plus malheureuses au monde et qu'elle a causé la mort de milliers d'innocents. La résolution proposée doit se fonder sur les faits et les réalités de la région et prendre en compte les causes premières de la crise. L'intervention étrangère est, de loin, le facteur le plus aggravant de la situation en Syrie. Le soutien apporté par certains pays à des groupes terroristes armés est l'un des principaux moteurs de la crise. Le projet de résolution proposé ne présente pas un point de vue équilibré de la situation. La plus grande source d'insécurité dans la région – la présence de groupes terroristes tels que Daech et le Front Al-Nusra – n'est pas traitée dans la résolution. La crise ne peut être résolue que par le dialogue, en respectant dûment l'intégrité territoriale et la souveraineté nationales. L'accès à l'aide humanitaire est entravé par des sanctions économiques injustes et par l'activité terroriste. L'aide humanitaire doit être accélérée, les sanctions levées et le terrorisme extirpé.

Mme I. ALWAZIR (Palestine) dit qu'elle souhaite exprimer la solidarité du peuple palestinien avec le peuple syrien. Cette guerre injuste est une tragédie pour le peuple innocent de Syrie. Tous ceux qui y participent doivent faire en sorte que les hostilités cessent d'urgence. Le peuple palestinien à Gaza a enduré les bombardements et les attaques, la destruction et la mort et il a perdu ses foyers et ses écoles. Il n'y a pas de solution militaire. Les interventions humanitaires doivent être soutenues et la communauté internationale doit venir en aide aux réfugiés.

Mme M.A. CALLE (Equateur) dit que cela fait 15 ans que les Etats-Unis ont envahi l'Afghanistan et cinq ans que Muammar Gaddafi a été assassiné. Pourtant, les Etats-Unis n'ont pas réussi à traduire dans les faits le projet déclaré qu'ils avaient pour l'Afghanistan comme pour la Libye. La République arabe syrienne est un Etat souverain qui, en tant que tel, a droit à l'autodétermination et doit pouvoir décider de son propre avenir. Les ingérences étrangères dans ses affaires ne doivent pas être tolérées, pas plus que les activités terroristes. L'Assemblée doit tenir compte des points de vue de la délégation syrienne. Cette délégation doit avoir la possibilité de guider le débat sur le point d'urgence et la résolution. Ce ne sont pas les bombes, les armes et le terrorisme seuls qui déciment la population de la Syrie. Les médias continuent de diffuser de la désinformation sur la situation.

Mme B.F. GUZMAN GOMEZ (Etat plurinational de Bolivie) dit que des conflits comme celui en Syrie sont causés par l'ingérence de puissances étrangères. Les Etats doivent avoir le droit souverain de déterminer leur propre avenir et de décider de la manière dont leurs ressources doivent être utilisées. Le point d'urgence ne peut être débattu sans tenir compte des points de vue de la délégation syrienne. Adopter une résolution sur la Syrie sans l'accord de celle-ci reviendrait à nier à la Syrie son droit à l'autodétermination et à soutenir les ingérences dans les affaires d'un Etat souverain. Il serait inacceptable que l'UIP procède de cette façon. Aussi la résolution ne doit-elle pas être adoptée. L'UIP doit être un forum soutenant la paix et des relations fondées sur le respect mutuel.

M. T. DOHERTY (Canada) dit que le conflit qui dure en Syrie a déclenché la pire des crises humanitaires auxquelles le monde est actuellement confronté. Selon les Nations Unies, 13,5 millions de personnes en Syrie ont besoin d'une aide d'urgence. Ce chiffre comprend 6,5 millions de déplacés internes. Plus de 250 000 personnes ont été tuées. Les enlèvements, l'asservissement en esclavage, la torture et le viol ont atteint des niveaux sans précédent. Les parlements du monde doivent demander instamment qu'il soit mis fin à ces atrocités. A ce jour, le Canada a donné un million de dollars canadiens en aide humanitaire, pour le développement et la sécurité, et il a accueilli 25 000 réfugiés sur son sol entre novembre 2015 et février 2016. L'orateur ne croit pas que les médias répandent des mensonges. La situation est une urgence, quoi qu'en disent les autres et chacun peut, et doit, faire plus. Les parlementaires du monde doivent dénoncer les atrocités commises en Syrie et venir en aide à ceux qui subissent les crimes les plus abjects contre l'humanité.

M. T. SMITH (Australie) dit que sa délégation approuve le choix du thème du point d'urgence, lequel réaffirme les préoccupations persistantes de la communauté internationale au sujet de la crise humanitaire en Syrie. Il condamne les attaques aveugles et barbares contre Alep, qui visent des civils et des infrastructures civiles. Des attaques déplorables de cette sorte infligent un affront non seulement à l'humanité, mais aussi au droit international humanitaire. Les attaques d'hôpitaux à Alep sont une honte et doivent être dénoncées dans les termes les plus forts. L'interdiction de passage, sans merci, faite à l'aide humanitaire, particulièrement à Alep Est, exacerbe des souffrances humaines déjà terribles ; elle ne doit pas être tolérée. Un accès durable à l'aide humanitaire implique un cessez-le-feu de 48 heures au minimum, de sorte que des denrées alimentaires et des médicaments puissent être acheminés et que les évacuations médicales aient lieu. Une solution politique négociée est le seul moyen de protéger et soutenir les droits de l'homme en Syrie. Le droit à la vie, le droit à l'autodétermination, le droit à la liberté et à la sécurité, préceptes fondamentaux de l'humanité, sont bafoués par la crise d'Alep.

M. A. JASEM AHMAD (Emirats arabes unis) dit que la résolution soumise à l'Assemblée doit porter sur la question du terrorisme et sur les mesures permettant d'acheminer l'aide vers ceux qui subissent des attaques quotidiennes. Il faut des mesures précises de mise en œuvre. En outre, il faut utiliser le lien entre l'UIP et l'ONU pour veiller à ce que la résolution soit conforme aux autres documents internationaux. Il faudra aussi tenir dûment compte de la situation humanitaire et de la nécessité de soutenir les principes de paix et de sécurité, ainsi que des conséquences de la guerre et des épreuves qu'elle engendre. La paix et la sécurité internationales sont menacées dès que le droit international et les principes reconnus ne sont pas respectés. Le dialogue doit prendre le pas sur l'usage de la force.

Le PRESIDENT annonce que le projet de résolution sur le point d'urgence sera finalisé par un comité de rédaction constitué de membres des délégations suivantes : Allemagne, Argentine, Congo, Fédération de Russie, France, Iran (République islamique d'), Malaisie, Mexique, Nigéria et Portugal.

*Mme J. Luveni (Fidji), Vice-Présidente de l'Assemblée, assume la conduite des débats.*

Point 3 de l'ordre du jour**Débat général sur le thème**  
**Réagir rapidement lorsque les violations des droits de l'homme présagent un conflit :**  
**le rôle du Parlement***Reprise du débat*

M. C. CASSAMÁ (Guinée Bissau) dit que la communauté mondiale doit surmonter des difficultés multiples, notamment l'injustice sociale. Ceux qui sont sensés soutenir et promouvoir les droits de l'homme sont ceux là-même qui les violent. On bafoue systématiquement les droits de l'homme, dans l'impunité, malgré le cadre juridique international mis en place pour les promouvoir et les protéger. Le nombre des victimes des conflits s'accroît à un rythme qui fait honte au moment où la communauté mondiale progresse sur les plans technologique, économique et social, plus que jamais auparavant. Rien d'étonnant à ce que des violations des droits de l'homme se produisent lorsque la démocratie et l'état de droit ne sont pas respectés comme il se doit. Aussi faut-il une action parlementaire concertée. Les parlements, en tant que représentants du peuple, doivent être les gardiens des droits de l'homme. Le Parlement de la Guinée Bissau a chargé des commissions spéciales de veiller au respect des droits de l'homme au plan national. La communauté internationale doit défendre les droits de l'homme d'urgence et les protéger des violations par les Etats ou par des entités privées. Il faut notamment s'attacher à remédier aux défaillances des démocraties en développement à cet égard.

M. J.F. MUDENDA (Zimbabwe) dit que les parlements sont tenus de veiller à ce que les Etats respectent, protègent et soutiennent les droits de l'homme ; ils doivent par conséquent être les garants intransigeants de l'état de droit. L'universalité des droits de l'homme doit réunir tous les parlements dans la dénonciation des abus, qui sont le terreau fertile des conflits. Pour empêcher le déclenchement des conflits, les parlements doivent promulguer des lois fermes et contrôler sans défaillir l'exécutif. Ils doivent aussi veiller étroitement à l'application des normes et du droit internationaux relatifs aux droits de l'homme. Ils doivent assurer que des mécanismes indépendants de surveillance des droits de l'homme soient mis en place au niveau national. De plus, un judiciaire solide est essentiel. Enfin, les parlements doivent échanger avec la société civile et les médias, afin d'être présents dans l'information et de faire savoir qu'ils répondent aux violations des droits de l'homme.

M. K. JAYASURIYA (Sri Lanka) dit que tous les êtres humains naissent égaux et doivent jouir des mêmes droits. Les parlements ont l'obligation essentielle de protéger les droits de l'homme et d'avoir toujours à l'esprit les obligations de l'Etat en la matière, conformément au droit tant national qu'international. L'équité et la non-discrimination doivent être inscrites dans la législation nationale. Les parlements doivent veiller à ce que les droits de l'homme et le développement reçoivent des allocations budgétaires suffisantes. Les contre-pouvoirs sont essentiels si on veut véritablement demander des comptes. Il faut aussi des voies de recours permettant aux victimes de déposer plainte et de demander réparation. Faute de telles procédures, les tensions et les conflits apparaissent. La protection parlementaire des droits de l'homme doit transcender les partis.

Le Sri Lanka est sorti d'un conflit terroriste qui a duré 30 ans. Son Parlement est donc conscient de la nécessité de reconstruire la confiance et l'harmonie en assurant le bon équilibre entre la réconciliation et l'obligation de demander des comptes. Un gouvernement de coalition a été mis en place, avec un Président et un Premier Ministre issus de partis différents, ce qui annonce une nouvelle culture de politique consensuelle. Le chef de l'Alliance nationale tamoule est devenu chef de l'opposition. Voilà qui montre clairement que chacun a sa chance, quels que soient son ethnie, sa race, sa religion, son sexe, sa langue, sa classe ou son statut social.

L'extrémisme violent est l'une des causes majeures des conflits ; or, on peut le prévenir par un développement inclusif, une bonne gouvernance et le respect de la diversité. Les parlements ne sont pas qu'une tribune du haut de laquelle les partis exprimeraient leurs opinions ; ils doivent plutôt permettre de s'adresser aux citoyens. La démocratie devient vulnérable lorsque les citoyens perdent confiance en leur législature... Il appartient donc aux parlements de rassurer les citoyens et de les protéger contre la tyrannie et l'oppression en défendant l'état de droit. Ils manquent à leur devoir lorsqu'ils n'assument pas cette responsabilité sacrée pour toute l'humanité.

M. P.H. KATJAVIVI (Namibie) dit que la lutte pour la libération de la Namibie a mis fin au système répressif de l'occupation et permis l'éclosion d'une société inclusive dans laquelle le peuple détermine sa propre destinée. La dignité et la démocratie favorisent la paix et la stabilité. Les citoyens, partout dans le monde, veulent avoir l'assurance qu'ils décident de leurs affaires et que leurs opinions sont entendues lorsque les décisions sont prises. Aussi, la Constitution namibienne a-t-elle été rédigée dans le but de soutenir les libertés et les droits fondamentaux et d'assurer que le pays soit gouverné par l'état de droit, avec séparation de l'Exécutif, du Législatif et du Judiciaire. Un parlement élu peut apporter l'espoir aux citoyens des pays où sévit la loi de la jungle.

La société civile et les médias sont des partenaires importants pour le législateur car ils révèlent et dénoncent les violations des droits de l'homme et demandent que les auteurs de ces violations soient traduits en justice. Les parlementaires ont le devoir et l'obligation de promouvoir la bonne gouvernance, de prévenir ou d'empêcher les conflits et de faire office d'arbitres lorsqu'un conflit éclate. Ils doivent prendre fermement position contre les violations des droits de l'homme et veiller à ce que les responsables rendent compte. Ils doivent apprendre des enseignements du passé, de sorte que les erreurs ne soient pas répétées.

M. A. OUSSENI (Comores) dit que, dans la société moderne, les droits de l'homme doivent être considérés comme un ensemble de valeurs universelles, fondamentales et sacrées, applicables à tous. Les Etats sont dans l'obligation de faire respecter ces droits sans discrimination aucune. Le lien est évident entre les violations des droits de l'homme et la dégénérescence des normes sociales, y compris de la paix et de la stabilité. Dès lors, le conflit est aux portes. L'histoire récente montre comment des nations et des peuples, naguère donnés pour stables et pacifiques, peuvent sombrer dans la violence, l'horreur et le conflit à force de rancœurs accumulées et de violations répétées de leurs droits.

Les parlementaires doivent veiller à ce que le droit international soit ratifié, correctement appliqué et intégré aux législations nationales. Ainsi, le Parlement des Comores a mis en place de nouvelles institutions garantissant la bonne gouvernance et a adopté des lois plus inclusives, notamment sur la religion, afin de garantir la cohésion sociale et la paix civile. En tant que représentants du peuple, les parlementaires ont le devoir de traiter les questions ouvertement et en toute transparence ; de veiller à ce que les plaintes soient entendues et les problèmes réglés par les procédures qui conviennent. Le présent débat renforcera la volonté et la mobilisation parlementaires pour la défense des droits de l'homme, contribuant ainsi à la préservation de la paix et de la sécurité.

M. A.L. MAKANA (Soudan du Sud) dit que, dans un monde en mutation, les parlementaires peuvent efficacement contribuer à atténuer les difficultés sociétales et à les régler. Le Soudan du Sud est affecté par un conflit armé et ses conséquences depuis 2013. Le Parlement du Soudan du Sud participe activement à la recherche de solutions pacifiques à ce conflit, par le dialogue et la négociation. Certains de ses membres ont fait une contribution importante à l'accord de paix d'août 2015. Cet accord prévoit l'expansion de l'Assemblée législative nationale à 400 membres. Un nouveau gouvernement, dit de Transition d'unité nationale, a été constitué et œuvre à l'application intégrale de l'accord de paix, avec le soutien de la population. Beaucoup a été fait, mais des difficultés subsistent : combats persistants entre certains groupes armés et le Gouvernement, problèmes économiques omniprésents, nombreuses populations déplacées et prolifération incontrôlée d'armes de petit calibre et légères. Il faut un soutien de la communauté internationale pour venir à bout de ces problèmes.

Mme N. MOTSAMAI (Lesotho) dit que les parlements ont mandat pour faire respecter les droits des citoyens et leurs aspirations par des actions visant à instaurer une coexistence pacifique. La paix et la stabilité sont des conditions préalables et nécessaires de la démocratie et du développement durable. Les parlements doivent traduire le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en actes, au niveau national, en adoptant des lois et des budgets et en demandant aux gouvernements de rendre compte de leurs actions et omissions. Les droits de l'homme sont inscrits dans divers textes internationaux et régionaux, notamment la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les documents de l'Organisation de l'unité africaine. Les violations de ces droits doivent être éliminées.

Les parlementaires, individuellement et collectivement, doivent rester vigilants pour empêcher les violations des droits de l'homme, ainsi que les actes arbitraires, illégaux ou anticonstitutionnels des gouvernements et des administrations. Ils doivent aussi examiner et

modifier les lois et veiller à leur application. Ils doivent assurer que les textes internationaux entérinés par les gouvernements soient mis en application au niveau national. Ils doivent également inciter les gouvernements à la transparence dans leurs actes, afin de renforcer la confiance des citoyens. De même, le cadre juridique relatif aux parlements doit être démocratique et fondé sur les principes des droits de l'homme. C'est dans cet esprit que le Parlement du Lesotho a mis en place une commission des droits de l'homme, conformément aux principes de Paris relatifs au statut des institutions nationales des droits de l'homme. Les violations de ces droits sont des avertissements clairs d'instabilité imminente. C'est pourquoi les parlementaires ont le devoir sacré et l'obligation morale de faire respecter les droits des citoyens en général et de préserver la dignité humaine.

M. E.D. ADJAHO (Ghana) dit que la promotion et la protection des droits de l'homme est essentielle pour la démocratie, la paix et le développement. Les violations de ces droits résultent le plus souvent de choix politiques qui nuisent aux libertés et à la participation, mais aussi restreignent l'accès équitable aux ressources et aux perspectives d'avenir. Lorsque les politiques économiques et sociales de l'Etat ne donnent pas les résultats escomptés, la pauvreté et les inégalités s'installent. Dès lors, les victimes recourent souvent à la violence pour obtenir une meilleure répartition des richesses et recouvrer leur dignité. Soucieux de promouvoir et protéger les droits de l'homme, le Ghana a signé et ratifié tous les traités et conventions internationaux y afférents. En outre, sa Constitution garantit les droits civils, politiques, économiques sociaux et culturels. Le pays s'est doté d'une commission nationale des droits de l'homme, chargée d'instruire sur les plaintes pour violation des droits. Un système judiciaire et des médias indépendants permettent aussi de demander des comptes au Gouvernement. En dépit de ces efforts, cependant, les violations des droits de l'homme persistent.

Les parlements doivent légiférer et consacrer des fonds pour remédier à ces problèmes. Ils doivent aussi contrôler l'action de l'Exécutif. Il leur incombe de veiller à ce que les institutions chargées de la gouvernance aient suffisamment de ressources pour répondre aux préoccupations des pauvres, des exclus et des personnes vulnérables. Le premier dividende d'une bonne gouvernance est l'amélioration progressive du niveau de vie général. Les parlements doivent lutter résolument contre la corruption et promulguer des lois portant directement sur cette question et sur la protection des personnes vivant dans des situations de vulnérabilité. Le rôle des associations parlementaires internationales est particulièrement important car elles permettent de faire connaître les expériences et de repérer les premiers signaux de violations des droits de l'homme quand des crises apparaissent ou persistent. Les parlements, en tant que représentants du peuple, doivent sonner l'alarme et agir en cas d'atteinte aux droits de l'homme.

M. J. VUCĀNS (Assemblée des Etats baltes) dit que l'Assemblée balte a été fondée en vue de promouvoir la coopération entre les parlements nationaux de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie et de regrouper les ressources nécessaires à la réalisation d'objectifs communs, à l'harmonisation et la coordination des politiques. Les Etats baltes sont un pont entre l'Europe du nord, de l'ouest et de l'est. Il importe de maintenir le contact et la communication, de faire connaître expériences et meilleures pratiques entre parlements, car cela renforce la démocratie et l'état de droit qui sont les fondements de la société.

Les parlements de l'Assemblée des Etats baltes luttent de concert avec ceux des pays nordiques et du Benelux contre la traite des êtres humains. Près de 150 circuits de traite ont été repérés dans le monde et des victimes de 152 nationalités identifiées dans 124 pays. Pour que les parlements répondent en temps voulu à ce trafic, l'Assemblée balte a pris des mesures renforçant les lois, la coopération, l'information et l'échange d'expériences entre parlements, gouvernements et ONG, ainsi que la coopération entre les polices et la sensibilisation des citoyens. La lutte contre la traite n'est, certes, pas aisée, mais l'inaction serait inacceptable car la traite constitue une violation grave des droits de l'homme. Les parlementaires du monde doivent conjuguer leurs efforts pour l'éradiquer. Le travail des parlements doit partir du principe qu'il faut défendre la dignité humaine.

M. F. PINEDO (Argentine) dit que tout doit être fait pour empêcher les violations des droits de l'homme ; mais sa délégation est particulièrement préoccupée par la fréquence élevée des violations des droits des enfants. Les enfants sont les membres les plus vulnérables de la société, or il arrive souvent que les décisions les concernant ne tiennent pas compte de leurs intérêts. Le droit de l'enfant d'être entendu, notamment en cas de garde, est inscrit dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Sa délégation souhaite lancer un processus pour la création d'une cour internationale des droits de l'enfant, à commencer par un mécanisme d'arbitrage volontaire.

Pour ce qui concerne la situation des réfugiés syriens, l'orateur rappelle que l'Argentine a une longue tradition d'accueil des migrants et des personnes fuyant les conflits, la famine et autres atrocités. La diversité doit être perçue comme une source de force et de développement. Le programme argentin d'installation des réfugiés prévoit la réunification des familles d'origine syrienne et libanaise. Ce programme a abouti à une procédure d'accueil des réfugiés, y compris ceux qui n'ont pas de famille en Argentine. Il est soutenu par l'Eglise catholique et d'autres structures religieuses. Le peuple argentin a montré son engagement en faveur des personnes qui fuient les guerres et les conflits et cette ouverture doit être partagée pour que le fardeau de la crise des réfugiés soit équitablement réparti.

M. M. TRIANTAFYLLOU (Grèce) dit que les crises menacent la société moderne. Les libertés et droits acquis au long de l'histoire, tels que définis par la Déclaration universelle des droits de l'homme, traversent une passe difficile. Les dirigeants européens et mondiaux ont géré la crise récente des réfugiés de façon déplorable. En raison de politiques de fermeture des frontières, seuls quelques pays supportent le plus gros du fardeau. Ces politiques démontrent l'absence de volonté politique de la part de l'Occident. Des interventions géopolitiques agressives, comme en Ukraine, et la prolongation des politiques d'austérité éloignent l'Europe de ses valeurs fondatrices.

La prospérité économique obtenue ces dernières années ne suffira pas à garantir le respect des droits de l'homme. La croissance économique est souvent obtenue grâce à des tactiques de compétitivité radicales, quitte à saper d'autres économies, exploiter la main-d'œuvre et accumuler la richesse entre les mains de quelques-uns. Les sociétés prospères elles-mêmes présentent des symptômes inquiétants : chômage élevé, insécurité, terrorisme et xénophobie, ainsi qu'une augmentation du taux de criminalité. Les gens ont le sentiment qu'on ne se soucie pas de leurs problèmes et que les systèmes politiques établis sont inefficaces.

Les parlements, au niveau national et par la coopération internationale, doivent se mettre d'accord sur un cadre plus strict pour demander des comptes sur les droits de l'homme. Ils doivent assurer que les citoyens puissent faire entendre leurs doléances et obtenir réparation. Les parlements doivent aussi faire en sorte que les voix des citoyens soient prises en compte dans les décisions, afin de mobiliser et donner espoir. Les citoyens en général doivent avoir le droit de choisir un moyen de gouvernance et d'élire leurs dirigeants. Il est grand temps que des nations hypocrites cessent d'exporter certains modèles de démocratie.

Mme YAN JUNQI (Chine) dit que le monde n'est pas encore pacifique, loin s'en faut ! Des problèmes planétaires : terrorisme, crise des réfugiés, maladies contagieuses, changements climatiques, conflits religieux et discrimination raciale augmentent. La pauvreté est tenace et des conflits éclatent. Partout dans le monde, les droits de l'homme sont en difficulté. Même les plus fondamentaux d'entre eux, comme le droit à la vie et au développement, ne sont plus garantis. Des problèmes chroniques de droits de l'homme sont, de plus en plus, exploités à des fins politiques.

Il n'y a pas de modèle unique de droits de l'homme ou de développement applicable dans tous les pays, ni de modèle de démocratie bon pour tous. Les tentatives d'exportation de modèles démocratiques ont engendré des conflits et des crises humanitaires de grande ampleur. Les principes de base des relations internationales, notamment la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats, doivent être respectés à tout moment. Tous les Etats doivent être considérés comme des membres égaux de la communauté internationale. Les droits de l'homme doivent s'appliquer impartialement, objectivement et s'étendre à tous, sans exploitation à des fins politiques et sans deux poids, deux mesures. Les Etats doivent respecter les modèles choisis par chacun en matière de droits de l'homme et de développement et considérer la diversité comme une ressource.

Les droits de l'homme sont étroitement liés à la culture et aux valeurs des pays et, par conséquent, doivent s'appliquer conformément aux réalités et aux besoins nationaux. La compréhension mutuelle doit être renforcée par le dialogue et la coopération et les différends et désaccords doivent être réglés par des négociations pacifiques. La politique de la puissance n'est pas démocratique ; on n'instaurera jamais une culture de respect des droits de l'homme en exerçant des pressions. Les intérêts communs doivent être servis par une coopération pratique et la recherche du consensus. Les droits économiques, sociaux et culturels sont les piliers du développement et, donc, de la jouissance de tous les autres droits. En Chine, des efforts sont faits pour que tous jouissent de leurs droits fondamentaux par la mise en œuvre de services sociaux, de santé et d'éducation, sans oublier la promotion de l'égalité et du respect mutuel. Les autorités chinoises sont attachées à la coopération au niveau international, de sorte que les droits de l'homme soient respectés partout dans le monde.

M. T. AL-AREKAT (Jordanie) dit que c'est en garantissant les droits fondamentaux de tous les membres de la société qu'on instaure la paix sociale. L'état de droit prospère dès lors que le judiciaire et la police sont indépendants et appliquent la loi dans un souci d'égalité et toujours sans la moindre discrimination. Une législation équitable et transparente et une bonne gouvernance sont vitales. Des violations des droits de l'homme sont commises tous les jours, partout dans le monde. Malgré le cadre international en vigueur en la matière, le mépris des droits de l'homme fondamentaux est en train de saper la paix et la sécurité aux niveaux local, régional et international.

Le Moyen-Orient est, géopolitiquement, en première ligne dans la lutte internationale contre l'extrémisme et le terrorisme. La pauvreté et l'instabilité sociales ont engendré des conflits tenaces et destructeurs qui ne seront réglés que par des solutions politiques globales permettant de traiter les problèmes à la racine. A cet égard, la solution politique de la crise syrienne doit être recherchée comme un moyen de répondre aux besoins légitimes du peuple syrien. La réunification politique est nécessaire en Iraq. De même, au Yémen il faut favoriser la solution choisie par le peuple dans le cadre d'un dialogue national. On ne peut résoudre les conflits sans respecter comme il se doit les droits de l'homme.

La Jordanie a pris des mesures pour héberger et accueillir ceux qui fuient la crise de Syrie, leur garantissant des services de base malgré des capacités limitées et des contraintes économiques. La Jordanie fait ce qu'elle peut pour supporter le fardeau et soulager les souffrances des populations voisines ; elle a besoin de l'aide internationale pour soutenir cet effort. L'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix israélo-palestinien est une autre menace pour la paix et la stabilité mondiales.

*M. E.K. Gudfinnsson (Islande), Vice-Président de l'Assemblée, assume la conduite des débats.*

M. L. BORBELY (Roumanie) dit que les systèmes d'alerte précoces efficaces peuvent sauver des milliers de vies. Les parlements doivent faire office de systèmes d'alerte en cas de violation des droits de l'homme. Ils doivent être un lien entre toutes les parties prenantes de la société et veiller au respect des droits de l'homme pour tous, dans l'égalité. Les droits de l'homme sont universels et sont inscrits dans les déclarations et le droit internationaux, mais aussi dans les règles et les valeurs non écrites de la société. Chacun des 17 ODD comporte une dimension des droits de l'homme. Il est donc essentiel de les respecter, de manière à faire prospérer les libertés et les droits fondamentaux.

L'orateur appartient à la minorité hongroise de Roumanie et sa ville a connu le conflit. Ce conflit a été résolu par le dialogue et le renforcement de la compréhension mutuelle. Les questions des droits des minorités ont été traitées et il y a désormais quelque 19 minorités représentées au Parlement roumain. Au cours des deux dernières années, la Roumanie a accueilli trois séminaires parlementaires régionaux sur les questions internationales des droits des minorités. La coopération interparlementaire est essentielle pour atteindre la masse critique permettant de définir de grands desseins pour l'avenir. Les parlements favorisent le débat sur les droits de l'homme dans la société et, donc, la prévention des conflits. Ceux qui assistent aux Assemblées et aux séminaires de l'UIP doivent se faire les porte-drapeaux de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde.

M. S. SUZUKI (Japon) dit que, à l'ère de la mondialisation, les violations des droits de l'homme peuvent entraîner des conflits transfrontières. Aussi les abus de ce genre commis par des gouvernements ne doivent-ils pas être tolérés. Les parlements ont le devoir de contrôler les activités de leur gouvernement et de veiller à ce que les droits humains soient garantis. Ils doivent aussi prendre les mesures législatives qui s'imposent et sensibiliser les citoyens aux droits de l'homme, afin que la population soit en mesure de juger si les politiques du Gouvernement sont raisonnables et si le contrôle parlementaire fonctionne comme il se doit.

Au Japon, les droits de l'homme sont enseignés dans les programmes scolaires, afin que les citoyens aient les connaissances et l'information nécessaires sur cette question. Il faut une action inclusive, fondée sur le respect mutuel et le dialogue si on veut prévenir les violations des droits de l'homme génératrices de conflits. La discrimination et les malentendus à l'origine de ces infractions aux droits de l'homme doivent être traités aux niveaux national et international. La collaboration et l'échange d'informations et de meilleures pratiques entre parlements doivent être renforcés afin d'approfondir la compréhension mutuelle. L'UIP est un forum important car elle permet un dialogue précieux et, donc, la recherche de solutions à des problèmes mondiaux.

M. K. ÖRNFJÄDER (Suède) dit que les représentants élus sont tenus de répondre à tout problème de droits de l'homme et de demander des comptes à l'Exécutif sur sa gestion et son action face aux violations. Pour cette raison, le Gouvernement suédois a mis en place un médiateur pour l'égalité, chargé de recevoir les plaintes sur toutes les formes de discrimination et de les instruire. Le pays s'est également doté d'un bureau national de vérification sous les auspices du Parlement, afin d'examiner l'utilisation des fonds du gouvernement central. La surveillance et le contrôle exercés par le Parlement suédois ont été institués pour aider le Gouvernement et les administrations à travailler efficacement et dans le respect de l'état de droit, mais aussi pour renforcer la confiance des citoyens en la manière dont les instances publiques exercent leur pouvoir. Toujours dans le cadre du contrôle, la Commission des affaires étrangères effectue un examen annuel des questions des droits de l'homme dans les autres pays. Cet examen porte sur les problèmes internationaux des droits de l'homme et sur les cas soumis à la Cour pénale internationale. En outre, la Commission fait des rapports sur la participation des femmes à la paix et à la sécurité, qui fait partie de la politique étrangère suédoise, conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

D'autres mesures sont envisagées, notamment une proposition portant sur la création d'une institution indépendante des droits de l'homme, sous l'égide du Parlement, et l'intégration à la législation suédoise des dispositions de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Des efforts seront faits pour renforcer l'ouverture sur la société civile, grâce à l'affectation de 15 millions de dollars des E.-U. à la création de lieux de rencontre ouverts supplémentaires pour des gens de cultures et d'origines différentes. Des associations de la société civile et des organisations religieuses recevront des fonds supplémentaires pour leur travail auprès des demandeurs d'asile et des migrants. Une agence de l'égalité entre hommes et femmes et une stratégie parlementaire nationale, avec notamment un plan d'action, sont en cours de mise en place afin d'éliminer les violences familiales ou sexistes. Des efforts sont faits pour accroître la participation des femmes aux décisions ainsi qu'aux programmes et activités nationaux, notamment à la consolidation de la paix.

Mme F. HARERIMANA (Rwanda) dit que la montée de l'insécurité et de la violence a des conséquences économiques et sociales dans le monde entier. Il faut donc réfléchir à la manière dont les parlementaires peuvent défendre les intérêts bien compris des citoyens qu'ils représentent. Le Parlement rwandais est conscient du rôle crucial qui est le sien, par le biais de ses trois fonctions : travail législatif, contrôle et représentation. Comme le veut le vieil adage selon lequel mieux vaut prévenir que guérir, le Parlement rwandais veille à ce que le génocide ne se répète jamais. Le peuple rwandais a connu les pires violations des droits de l'homme, culminant avec le génocide qui a fait plus d'un million de victimes. Il sait donc, mieux que quiconque, qu'il faut réagir rapidement à la moindre alerte.

Le Parlement a divers moyens à sa disposition pour prévenir les conflits, notamment des procédures permettant de recevoir les plaintes individuelles. Il défend les valeurs culturelles rwandaises, y voyant une priorité absolue, et il respecte les principes inscrits dans la Constitution, notamment l'édification d'une société plurielle où tous sont égaux. A cette fin, des lois ont été adoptées et des conseils nationaux établis pour défendre les droits des personnes handicapées, des femmes et des enfants, entre autres. La violence ne peut être évitée que si on assure l'égalité entre hommes et femmes. Une loi contre les violences familiales a été promulguée.

Le Parlement rwandais remplit sa fonction de contrôle en recourant aux contre-pouvoirs, pour réduire le risque de corruption. Il tient des auditions publiques régulières pour que les citoyens puissent exprimer leurs doléances. Une radio parlementaire leur permet aussi d'échanger avec le Parlement et, notamment, de dénoncer les violations des droits de l'homme. Le Parlement est chargé d'analyser les rapports annuels sur les activités des instances et procédure nationales de contrôle, en particulier le Médiateur et plusieurs autres commissions. Suite à des visites sur le terrain, les parlementaires font rapport au gouvernement, avec des recommandations, sur la situation de collectivités locales. Grâce à la diplomatie parlementaire, le Parlement met en lumière les atteintes aux droits de l'homme et y répond, surtout suite aux visites de camps de réfugiés. Tout est fait pour que le Parlement du Rwanda soit indépendant dans l'exercice de ses fonctions.

M. CHIN YOUNG (République de Corée) dit que, bien que la démocratisation d'après-guerre ait renforcé la visibilité des violations des droits de l'homme, des conflits continuent d'éclater dans le monde, produisant du terrorisme, des déplacements massifs de populations et des violations à grande échelle des droits de l'homme. Avec la progression rapide de la mondialisation et de la technologie, les règles et concepts communs se renforcent. Les violations des droits de l'homme

sont désormais regardées comme des menaces possibles pour la sécurité et un obstacle au développement durable. Les parlements sont tenus de protéger et cette obligation ne doit pas être négligée. Ils doivent promulguer des lois relatives à l'éducation sur les droits de l'homme, de manière à édifier une société qui reconnaît et respecte ces droits.

Les échanges internationaux entre parlementaires peuvent faire avancer et promouvoir la démocratie. Des efforts particuliers doivent être faits, à cette fin, dans les régions affectées par un conflit, de manière à faire connaître les meilleures pratiques. Il faut agir davantage pour faire respecter les normes internationales en la matière et permettre aux Nations Unies de répondre aux violations des droits de l'homme. Les parlements doivent débattre de réponses pratiques aux crises mondiales de réfugiés. Enfin, l'orateur en vient à la situation de la péninsule de Corée, qui appelle un soutien international, notamment de la part de l'UIP. La séparation entre Nord et Sud pourrait fort bien provoquer des problèmes susceptibles d'enfreindre les normes internationales. Le dialogue, facilité par l'UIP, est crucial pour prévenir toute aggravation de la situation, améliorer la coopération pour la promotion et la protection des droits de l'homme et instaurer la paix et la stabilité.

M. E. MOKOLO WA MPOMBO (République démocratique du Congo) dit que la République démocratique du Congo, étant un pays qui sort d'un conflit, connaît la valeur de la paix et de la stabilité. Les violations des droits de l'homme et des principes de la démocratie peuvent dégénérer en conflits. La démocratie est la clé de la paix et de la stabilité, sans elle il ne peut y avoir de développement durable. Aussi la République démocratique du Congo s'efforce-t-elle de créer des institutions aptes à consolider la démocratie, protéger les droits de l'homme et éliminer l'impunité. Une commission nationale des droits de l'homme a été mise en place, des lois ont été promulguées sur l'application du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et des juridictions compétentes désignées pour juger les crimes de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Les lois ont été modifiées de manière à intégrer l'égalité entre hommes et femmes et la participation des femmes à la politique est soutenue.

Des élections présidentielles, législatives et provinciales ont été tenues en 2006 et 2011. Trois problèmes majeurs ont été relevés par les observateurs indépendants de ces élections : des violences ont éclaté pendant et après l'annonce des résultats ; les résultats provinciaux ont été contestés par la Commission électorale indépendante nationale et les listes électorales auraient dû être révisées. Pour remédier à la situation, le Président a demandé qu'un dialogue politique national inclusif soit lancé afin d'établir un processus crédible, global et inclusif, conforme aux normes internationales. Un accord politique a été conclu avec le parti d'opposition, pour jeter les bases d'un processus électoral nouveau et pacifique. L'accord a été soumis à l'examen de responsables politiques et de membres de la société civile. Conformément à la Constitution, le Président a été élu au suffrage universel avec un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois. Il n'y aura pas de troisième mandat. Le Président est déterminé à respecter la Constitution.

M. NGUYEN VAN GIAU (Viet Nam) dit que, quand on ne respecte pas la dignité humaine, quand on ne parvient pas à instaurer des conditions propices à la démocratie et au développement, on va vers la violence et les conflits. Il faut soutenir les droits de l'homme pour que règnent la paix et la stabilité ; à cette fin, il faut assurer un développement durable et appliquer le droit international et la Charte des Nations Unies. En tant que représentants du peuple, les parlementaires doivent veiller à la promotion et à la protection des droits de l'homme en promulguant des lois, en contrôlant la mise en œuvre, par le Gouvernement, du droit national et international, en étant à l'écoute du peuple et en le représentant.

L'Assemblée nationale du Viet Nam a adopté des procédures visant à promouvoir le respect des droits de l'homme, contrôler leur application et répondre aux violations. La Constitution vietnamienne, révisée, comprend désormais des dispositions relatives aux droits de l'homme. Plusieurs textes internationaux en la matière ont été signés et ratifiés et leurs dispositions ont été intégrées à la législation nationale. Par le biais de sa fonction de contrôle, l'Assemblée nationale repère et évite les violations, créant ainsi un environnement pacifique et favorable au dialogue. Grâce à l'action de l'Assemblée nationale, du gouvernement et du peuple, la stabilité économique a été maintenue, le niveau de vie amélioré et la pauvreté réduite. L'égalité sociale a progressé et les personnes vulnérables jouissent désormais de droits économiques et sociaux plus solides.

Les droits de l'homme ne peuvent être garantis que dans un environnement sûr, dans la sécurité et le plein respect de l'état de droit. Le Viet Nam est prêt à coopérer pour l'échange d'informations et des meilleures pratiques au niveau international, de sorte que les droits de l'homme soient également assurés à tous, dans la paix, la stabilité et la coopération, comme le veulent la Déclaration d'Hanoï adoptée lors de la 132<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, et le Programme de

développement durable à l'horizon 2030. L'UIP est un forum international extrêmement précieux qui contribue grandement au renforcement de la compréhension mutuelle pour un monde pacifique, stable et propice à la coopération.

M. C. ÇAKIR (Turquie) dit qu'une mutation est en cours dans le pouvoir économique et politique mondial, avec un affaiblissement des systèmes établis produisant de l'instabilité et une multiplication des conflits. La Turquie s'efforce de trouver des solutions pacifiques aux conflits. Le pays est au centre d'une vaste région où sévissent de très nombreux conflits, ce qui a des conséquences directes sur la stabilité et la quiétude de la population turque. Au cours des 20 dernières années, la région a ressenti l'effet de trois événements majeurs ayant des ramifications régionales et mondiales : la fin de la Guerre froide, les attentats terroristes du 11 septembre 2001 et les changements historiques survenus au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Face à ces bouleversements, il est de la responsabilité collective de contribuer activement à la sécurité et à la qualité de la vie, ainsi qu'à la paix et la sécurité internationales.

Le terrorisme met en péril la paix et la sécurité mondiales et nul n'est à l'abri. Tous les actes terroristes sont injustifiés. Les organisations terroristes ne s'embarrassent pas de contraintes morales, ourdissent et exécutent sans scrupules leurs crimes haineux. Il ne faut sous aucun prétexte les soutenir ou les légitimer. Le soir du 15 juillet 2016, un groupe terroriste clandestin au sein des forces armées turques, a fait une tentative de coup d'Etat. Cette tentative, au cours de laquelle on a bombardé le Parlement et attenté à la vie du Président, s'inscrivait dans une campagne terroriste que le peuple, des militaires loyaux, des responsables politiques et la police ont stoppée. La résolution démocratique du peuple de Turquie a sauvé le Gouvernement. Le peuple turc, de tous les horizons et de toutes les obédiences religieuses, s'est uni et a triomphé démocratiquement. Le Parlement turc, tandis qu'il continue de se rétablir des menaces exercées contre lui, compte sur le soutien de la communauté parlementaire internationale. Les ennemis de la démocratie seront combattus par la démocratie. A cette fin, les canaux du dialogue doivent rester constamment ouverts.

Mme B. SAMPATISIRI (Thaïlande) rappelle que le regretté roi Bhumibol Adulyadej avait annoncé que si une seule personne vivant en Thaïlande se sent négligée ou malheureuse, cela affecterait sans doute la sécurité nationale. Cette déclaration reste au cœur de la politique thaïlandaise des droits de l'homme. La Thaïlande considère que les choix et les perspectives sociaux et économiques sont essentiels pour une société pacifique et harmonieuse. Les droits politiques et la liberté d'expression sont certes importants, mais les moyens de subsistance et le bien-être économique et social des gens viennent d'abord. La Thaïlande a une longue tradition d'accueil des démunis. Ainsi, au cours des dernières années, elle a donné refuge à environ deux millions de personnes déplacées en provenance de pays voisins, leur offrant des prestations de base, comme des services médicaux et d'éducation et une aide humanitaire.

L'Assemblée législative nationale a adopté des lois sur divers aspects des droits de l'homme et a rédigé une nouvelle Constitution comportant les grands principes en la matière, notamment l'obligation faite à l'Etat de protéger les droits et libertés des citoyens, ainsi que le droit de ces derniers de déposer plainte contre les administrations publiques. Un numéro vert a été ouvert pour le signalement des violations des droits de l'homme à l'Assemblée législative nationale. Ces plaintes sont traitées conjointement par l'Assemblée et la Commission nationale des droits de l'homme. La Thaïlande attache le plus grand prix à la promotion et à la protection des droits de l'homme. Son Parlement s'efforce non seulement de répondre très rapidement aux violations, mais aussi de les prévenir et d'instaurer l'égalité des chances pour tous, sur les plans économique et social. Les droits de l'homme sont, certes, universels, mais chaque Etat a ses propres priorités. Pour sa part, la Thaïlande considère le droit à la vie, à la liberté et le droit à la recherche du bonheur comme les piliers d'une société pacifique et harmonieuse. Le Parlement thaïlandais entend promouvoir et soutenir ces droits, suivant en cela le chemin tracé par le regretté roi Bhumibol.

M. B. TARASYUK (Ukraine) dit que chaque Etat ou grande institution internationale, y compris l'UIP, est tenu d'assurer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La délégation ukrainienne exprime son soutien total aux efforts de l'UIP visant à promouvoir les droits de l'homme, les libertés fondamentales, la paix et la coopération. Une attention particulière doit être accordée aux pays en guerre ou en situation de conflit. A cet égard, il se dit profondément préoccupé par les violations massives et flagrantes des droits de l'homme en Syrie, de la part du gouvernement qui réprime et tue son propre peuple, appuyé par l'aviation russe qui bombarde des civils. Ce conflit a fait des milliers de morts et de blessés et des millions de réfugiés.

En outre, la Fédération de Russie a commis une agression militaire contre l'Ukraine, au mépris de ses obligations au regard du droit humanitaire international, des principes et normes de la Charte des Nations Unies et de ses engagements bilatéraux. Cela fait plus de deux ans et demi que la Fédération de Russie occupe la Crimée et mène une guerre dans l'est de l'Ukraine. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales, notamment ceux des Ukrainiens et des Tatars vivant en Crimée occupée, sont bafoués par les autorités russes. La guerre au Donbass a fait 10 000 morts, 22 000 blessés, 1 500 disparus et près de 1,7 million de déplacés internes.

En mars 2014, le Parlement russe a approuvé tant la guerre que les atrocités commises – ce même Parlement qui a offert d'accueillir la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. L'acceptation de cette offre reviendrait à ignorer totalement les violations massives et flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que les principes et objectifs de l'UIP et des Nations Unies. La délégation ukrainienne demande donc instamment à l'Assemblée de rejeter la proposition d'accueillir la 137<sup>ème</sup> Assemblée à Saint-Pétersbourg. S'il est permis à la Fédération de Russie d'accueillir l'Assemblée, l'orateur prie instamment tous les parlementaires attachés aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, ainsi qu'à la paix et au droit international, de la boycotter.

M. J.T. KOK PING (Malaisie) dit que, si les droits de l'homme sont inscrits dans la Constitution et la législation de beaucoup de pays, cela ne suffit pas à garantir leur protection, comme le montrent les violations commises chaque jour. Telle est la dure vérité. La discrimination se déchaîne, des femmes et des enfants sont victimes de violences sexuelles, des milliers de personnes croupissent en prison pour avoir exprimé leur opinion, et la trame même de la société est menacée par des crimes contre l'humanité. Les violations des droits de l'homme peuvent dégénérer en violences, en conflits et en destruction d'infrastructures et d'institutions. Les droits de l'homme doivent être protégés par la promulgation de lois nationales conformes aux dispositions des traités internationaux et à la Déclaration universelle de l'UIP sur la démocratie.

Les parlements sont les représentants du peuple et doivent donc être pleinement conscients des normes et textes relatifs aux droits de l'homme. Ils sont tenus de les ratifier et de contrôler leur application. Ils doivent prendre fermement position contre les violations graves, comme la traite d'enfants et le travail forcé, apporter leur soutien aux institutions nationales chargées des droits de l'homme, et évaluer les problèmes en la matière et être les premiers à réagir en cas de violation. Pour être réellement indépendants, les parlements doivent être constitués à l'issue d'élections régulières, libres et justes. Ils doivent faire des lois portant sur la promotion et la protection des droits de l'homme et s'ouvrir sur la société civile afin de soutenir ces droits en facilitant l'interaction et les échanges d'informations.

M. A. LINS (Brésil) dit que le monde est confronté à de nombreux problèmes de droits de l'homme : crise mondiale des réfugiés (la plus importante vague de migration depuis la Seconde Guerre mondiale), faim et pauvreté, intolérance religieuse, restrictions à la liberté d'expression, guerre, violence et discrimination sexuelles et manque d'accès à l'éducation. Aucun pays n'est à l'abri de violations des droits de l'homme. Le coût des solutions est plus élevé que celui de la prévention. Le parlement, organe chargé du budget national, peut contribuer grandement à la prévention en définissant des investissements et des politiques aptes à résoudre ces problèmes. Le Parlement brésilien est en train d'ajuster le budget pour limiter les dépenses, mais en maintenant la santé et l'éducation, piliers des droits de l'homme, comme rubriques prioritaires de l'investissement. En effet, l'éducation est l'un des grands moyens permettant d'améliorer la qualité de vie des gens.

Le Brésil se félicite des ODD, y voyant un chemin pour répondre à tous les problèmes des droits de l'homme et investir dans l'avenir. Le Gouvernement et le peuple brésiliens ont la volonté de surmonter les difficultés sociales. A cet égard, le Brésil est un pionnier en matière de réduction de la pauvreté et de politiques d'égalité. D'ailleurs, il a été retiré de la carte mondiale de la pauvreté. Les Objectifs du Millénaire du développement ont été atteints et le pays est en bonne voie pour réaliser les ODD. Le Parlement brésilien reste préoccupé par les violations des principes et compétences du législatif, qui constituent une menace pour la démocratie. La séparation des pouvoirs est essentielle, car elle permet à l'exécutif, au législatif et au judiciaire de fonctionner indépendamment les uns des autres, mais en harmonie. Enfin, l'orateur félicite le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP pour le travail admirable qu'il accomplit depuis 40 ans.

M. A. SCHIEDER (Autriche) dit que les parlements, en tant que protecteurs des droits de l'homme aux niveaux national et international, sont essentiels à la prévention des crises. La coopération internationale avec une dimension parlementaire est plus nécessaire que jamais si on veut trouver des solutions aux conflits en cours. La diplomatie parlementaire est un outil souple : les parlementaires peuvent parler à l'opposition ; ils peuvent aussi effectuer des visites sur le terrain pour rencontrer des groupes minoritaires et des militants sans heurter de tabous. Ils peuvent établir des contacts avec d'autres pays et peuples et, en cas d'embargo, aplanir les difficultés en vue de trouver une solution.

Les parlements sont tenus de communiquer les uns avec les autres, de sensibiliser l'opinion aux questions des droits de l'homme et de répondre aux violations et aux menaces. L'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est l'un des forums qui permettent aux parlements de réagir aux problèmes humanitaires et de droits de l'homme et d'en débattre. L'Autriche, qui doit assumer la présidence de l'OSCE en 2017, s'attachera à renforcer la confiance, atténuer les conflits militaires et combattre l'extrémisme et le radicalisme chez les jeunes. Au niveau national, les parlements doivent être les gardiens des droits de l'homme, de manière à éviter les violations et les conflits. Plusieurs institutions permettent, en Autriche, de garantir un contrôle indépendant des droits de l'homme, notamment le Médiateur. De plus, l'Institut international de l'ombudsman, seule organisation mondiale pour la coopération de plus de 170 des institutions indépendantes de médiation dans le monde, se trouve en Autriche.

On ne peut examiner les violations des droits de l'homme comme précurseurs des conflits, sans parler du rôle des réseaux sociaux, qui servent souvent d'outil pour les violations des droits de l'homme, propageant notamment les discours de haine. Les parlementaires doivent donner l'exemple lorsqu'ils participent aux débats parlementaires et autres manifestations publiques ; ils doivent être respectueux dans leurs propos et condamner la violence. La coexistence pacifique se fonde sur le respect qui, lui-même, dépend largement de la manière dont on se parle. Quand on tient un discours respectueux, on désamorce l'hostilité. Les parlements doivent demander une meilleure réglementation des réseaux sociaux, interdisant la haine, le racisme et le sexisme. Il incombe aux parlementaires de travailler de concert sur cette question, en exerçant des pressions au niveau multinational. Pour finir, l'orateur félicite les personnes qui travaillent au Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP pour leur travail incessant et leur ténacité au nom des droits de l'homme.

M. A. NGARO (Nouvelle-Zélande) dit que l'UIP est le forum idéal permettant aux parlementaires du monde de se réunir et d'échanger, de débattre de questions de la plus haute importance et de réfléchir à des solutions. Le meilleur moyen de prévenir les violations des droits de l'homme est de travailler de concert et de trouver le bon équilibre entre idéologie et bon sens. Il faut, par-dessus tout, construire des relations de confiance. Pour que les parlements puissent réagir promptement aux crises, il faut établir des relations et ouvrir des lignes de communication. En partageant des informations, des expériences et des préoccupations, on arrive à traiter les problèmes avant qu'ils ne s'aggravent.

La Nouvelle-Zélande est fière de sa tradition en matière de droits de l'homme et de coopération mondiale. Elle est membre fondateur des Nations Unies et l'un des premiers signataires des principaux textes mondiaux sur les droits de l'homme. Elle est l'un des premiers pays à avoir accordé aux femmes le droit de voter et de participer à la vie politique. Malgré l'attachement de la Nouvelle-Zélande à l'égalité, des défis subsistent et il faudra de nouvelles mesures. A cet égard, la Nouvelle-Zélande a changé son système électoral, passant du scrutin majoritaire à un tour à un système mixte proportionnel, de manière à permettre une représentation de la diversité et accroître le nombre de femmes au Parlement. Il reste beaucoup à apprendre et à accomplir par la communication et le renforcement de la confiance.

Mme M. GUERRA (Mexique) dit que, 78 ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des violations graves sont encore commises partout dans le monde et, en même temps, on essaie délibérément d'affaiblir le système qui protège ces droits. Des conflits sévissent dans de nombreuses régions faute de mesures de prévention adéquates. La réponse mondiale aux violations des droits de l'homme doit passer de la réaction à la prévention. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est centré sur les gens, en ne laissant personne de côté. Le rôle des femmes dans la prévention est particulièrement important, car ce sont elles qui voient le plus souvent leurs droits fondamentaux bafoués.

La situation des droits de l'homme varie considérablement d'un pays à l'autre : discrimination, violence, inégalités, pauvreté, conflits et insécurité, sans oublier l'intolérance politique et les libertés fondamentales menacées. Le Mexique a promulgué des lois reconnaissant le caractère progressiste des droits de l'homme, partant du principe *pro persona*. Les parlementaires peuvent donner un cap à la protection des droits de l'homme et réagir rapidement afin d'identifier les situations dans lesquelles un conflit risque de surgir en raison de violations, pour peu qu'ils travaillent ensemble, de façon coordonnée et dans un esprit de solidarité. Des systèmes d'alerte et d'information efficaces sont essentiels si on veut contrôler le respect des normes en la matière. Les législateurs doivent assumer la responsabilité de protéger et soutenir les droits inscrits dans le droit international, en les intégrant à la législation nationale. Une commission de l'UIP pour la prévention des conflits pourrait être créée en vue de faciliter la coopération entre les parlementaires du monde, de sorte qu'ils partagent informations et expériences et contribuent ainsi à la détection des violations des droits de l'homme qui pourraient dégénérer en conflits. Les parlementaires du monde doivent s'unir afin de faire pleinement respecter les droits de l'homme pour tous.

*La séance est levée à 13 h 15.*

## Séance du mardi 25 octobre (Après-midi)

*La séance est ouverte à 14 h 35 sous la conduite de Mme G. Eldegard (Norvège), Vice-Présidente de l'Assemblée.*

### **Débat général sur le thème Réagir rapidement lorsque les violations des droits de l'homme présagent un conflit : le rôle du Parlement**

#### *Reprise du débat*

Mme A.M. MARI MACHADO (Cuba) dit que l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire encourage les citoyens à participer à la vie politique. Ceux-ci sont régulièrement consultés par les représentants élus, prennent part aux débats publics et savent comment porter plainte ou déposer une requête. Le Gouvernement n'a jamais opprimé la population ou eu recours à la violence à son encontre, et a toujours fait tout son possible pour que les citoyens cubains ne soient pas maltraités ou discriminés. La politique économique et sociale est actuellement au centre d'un large débat au sein de la société cubaine, lequel veut donner plus de place à la diversité, notamment pour ce qui est des droits de propriété. Il y est également question de l'établissement d'une nouvelle Constitution qui stipulerait une encore plus grande participation des citoyens. Cuba n'abandonnera jamais son modèle socialiste.

Malheureusement, des puissances étrangères ont falsifié la réalité cubaine et ont pris le prétexte de la sécurité nationale pour intervenir dans le pays. L'embargo américain a été le plus grand obstacle auquel Cuba a été confronté. Les Cubains souhaitent développer une relation amicale avec les Etats-Unis, mais ceux-ci doivent d'abord lever l'embargo et leur restituer la base navale de Guantanamo. Cuba n'acceptera jamais que des Etats n'interfèrent, de quelque manière que ce soit, dans ses affaires économiques, politiques ou sociales.

M. I. SANI (Niger) relève que de nombreux mécanismes régionaux et mondiaux sont en place en vue de protéger les droits de l'homme. Son propre pays a institué la Commission nationale pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales du Niger. Ayant donné lieu à des enlèvements, des viols et des déplacements forcés, le terrorisme représente la plus grande menace pesant sur les droits de l'homme au Niger. Les parlementaires nigériens ont tiré la sonnette d'alarme à ce sujet tant auprès de leur gouvernement qu'à l'étranger. Ils ont également mené des campagnes de sensibilisation visant à éviter la radicalisation des jeunes. L'orateur espère que la communauté internationale et l'UIP soutiendront les pays confrontés à des violations des droits de l'homme.

M. M. MOUSHOUTTAS (Chypre) dit que les parlements jouent un rôle décisif dans la protection des droits de l'homme. Ce rôle consiste notamment à promulguer des lois, ratifier des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, demander des comptes au Gouvernement et interagir avec les institutions nationales des droits de l'homme. Aussi, les parlements font partie des premiers acteurs à réagir en cas de conflit. Ils ont en effet contribué, au fil de l'histoire, à limiter les risques de conflit, à réduire leurs effets et à négocier leur fin, de même qu'ils ont soutenu les efforts de réhabilitation.

La capacité d'un parlement à réagir dépend de son potentiel et de son influence. Les parlements dotés de systèmes législatifs bien développés et de fonctions de contrôle du Gouvernement efficaces sont à même d'agir de manière préventive. Des efforts accrus sont nécessaires de la part des parlements des pays qui continuent de faire face à des atteintes aux droits de l'homme, qu'elles soient de nature politique, constitutionnelle, économique, sociale ou autre. Les parlements doivent réagir rapidement non seulement dans leurs propres pays, mais aussi dans le monde en général.

M. P.F. CASINI (Italie) déclare qu'un pays doit être capable d'assurer le respect de sa propre identité, de son histoire et de ses traditions, tout en veillant à ce que les valeurs communes comme les droits de l'homme soient également respectées. L'UIP devrait servir de plateforme pour la promotion de ces valeurs communes.

Afin d'éviter les conflits, les parlements doivent se doter de leurs propres mécanismes permettant à leurs membres de faire valoir leurs points de vue. Ces mécanismes doivent être indépendants du gouvernement. De plus, les gouvernements ne devraient pas pouvoir faire taire les parlements pour la simple raison qu'ils les considèrent comme gênants, comme c'est le cas au Venezuela. Les pays devraient s'abstenir d'utiliser des tribunes, telles que l'UIP, pour se vanter des réalisations de leurs gouvernements ; ils devraient au contraire faire entendre la voix spécifique des parlements. La diplomatie parlementaire doit reposer sur le dialogue. Enfin, l'immunité parlementaire doit également être respectée afin que le jugement indépendant des parlementaires soit protégé.

Mme A.-M. VIROLAINEN (Finlande) relève que, si l'on n'y remédie pas de manière appropriée, les violations des droits de l'homme peuvent dégénérer en conflits de grande envergure. Aussi, les parlements doivent absolument détecter les premiers signaux d'alerte. Le Parlement finlandais a récemment considéré le discours d'incitation à la haine raciale comme un signal d'alerte, à la suite de quoi il a organisé un débat visant à faire passer le message, dans tous les partis, qu'une telle attitude ne serait pas tolérée. Ce débat a également pris acte de toute préoccupation légitime à ce sujet.

L'interaction entre les parlementaires et les électeurs est essentielle à la démocratie. Si le peuple constate que ses préoccupations ne sont pas prises en compte, il ressent de l'indifférence à son égard et devient méfiant. C'est précisément dans ce contexte que les courants populistes gagnent du terrain. Une politique qui se veut durable ne peut pas s'appuyer sur la discrimination d'un groupe de personnes. Aussi, le rôle des parlementaires devrait consister à garantir un cadre sûr, équitable et égal pour tous.

Il est particulièrement important de protéger les droits des femmes. Le fait de garantir aux femmes la possibilité de participer à la vie politique, d'accéder à l'éducation et de bénéficier d'une situation financière décente a un impact positif sur le développement de la société. Les droits des femmes sont certes une priorité en Finlande, mais dans de nombreuses sociétés, les filles sont hautement exposées au risque de voir leurs droits bafoués. Une attention spéciale doit être accordée aux filles dans l'optique de la réalisation des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 (ODD).

### **Séance spéciale à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires**

M. S. CHOWDHURY (Bangladesh), *Président de l'UIP*, annonce que cette séance spéciale a pour but d'honorer les travaux du Comité des droits de l'homme des parlementaires et de renouveler l'engagement de l'UIP en faveur de ces travaux. En tant que défenseurs des droits des citoyens, les parlementaires sont parfois eux-mêmes victimes de violations des droits de l'homme. La communauté mondiale doit faire preuve de solidarité envers le Comité afin de réduire ces violations.

M. A.B.M. FAZLE KARIM CHOWDHURY (Bangladesh), *Président du Comité*, dit que cette séance est l'occasion de rendre hommage au Comité et aux parlementaires menacés. Il présente l'ordre du jour ainsi que les orateurs qui effectueront des présentations. Il va projeter un film intitulé *Lutter pour les droits des parlementaires persécutés – Lutter pour des parlements démocratiques plus forts au service du peuple*, qui exposera brièvement le travail du Comité. Les parlementaires sont encouragés à utiliser ce film pour faire connaître le Comité dans le monde.

*Le film est projeté.*

Mme M. KIENER-NELLEN (Suisse), *Vice-Présidente du Comité*, rappelle que le Comité des droits de l'homme des parlementaires a été créé en 1976, à une époque où les coups d'Etat en Amérique latine exposaient les parlementaires à de graves violations de leurs droits. Le Comité était alors le seul mécanisme mondial qui examinait des plaintes individuelles. Il a aidé plus de 2 000 parlementaires originaires de plus de 100 pays. La politique revancharde est courante, et ce bien que les personnes au pouvoir ont tout intérêt à traiter leurs opposants avec dignité.

Les droits de l'homme fondamentaux et essentiels au travail parlementaire sont de plus en plus souvent menacés sous couvert de lutte contre le terrorisme. Il s'agit notamment de la liberté d'expression, de la liberté de réunion et de l'accès à l'information. Les violations les plus fréquentes sont la détention arbitraire, l'absence d'un procès équitable et la suspension illégale d'un mandat parlementaire. La plupart des victimes sont des parlementaires de l'opposition, ce qui

laisse entendre que les plus critiques sont les plus menacés. La situation est aggravée par l'hostilité du public et les actes d'agression commis envers des parlementaires. Le nombre de cas portés devant le Comité est en augmentation. Les parlementaires ont un besoin urgent de protection.

Il est à noter que le Comité ne clôt jamais un cas avant son règlement. Son rôle n'est pas de condamner les autorités, mais de promouvoir le dialogue et de trouver des solutions satisfaisantes dans le respect des normes internationales en matière des droits de l'homme. La plupart des autorités avec lesquelles il collabore sont disposées à coopérer.

Le Comité a de quoi être fier. En effet, il a notamment contribué à la libération de nombreux parlementaires détenus et les a aidés à obtenir justice et réparation. Il a également fourni une assistance scientifique et technique et a veillé à assurer des procès équitables. Le cas du sénateur Hipólito Solari Yrigoyen est une réussite particulière. Mais il n'y a pas que des bonnes nouvelles. Le sénateur Solari Yrigoyen a été arrêté avec un autre parlementaire, Mario Abel Amaya, qui a trouvé la mort en prison, malgré la forte mobilisation de l'UIP. En outre, les cas de 61 parlementaires assassinés sont examinés depuis de nombreuses années.

Des parlementaires voient leurs droits violés, mais ils ne sont pas les seuls : de nombreuses autres personnes sont également victimes d'atteintes aux droits de l'homme. Aussi, le travail du Comité contribue à améliorer la situation générale en la matière dans les pays concernés. Ces atteintes résultent souvent d'un dysfonctionnement systémique, de l'absence d'un système judiciaire indépendant et d'abus de pouvoir. Les parlementaires doivent soutenir le Comité en prenant des mesures dans leurs propres pays et en votant sur des décisions à l'UIP.

Mme O. SOLARI YRIGOYEN, *dans un témoignage personnel*, dit que son grand-père, Hipólito Solari Yrigoyen, a été deux fois sénateur pour la province argentine de Chubut. Après le coup d'Etat de 1976, un régime autoritaire a été mis en place. Hipólito Solari Yrigoyen et l'un de ses collègues parlementaires, Mario Abel Amaya, ont été enlevés, emprisonnés et torturés. Amaya a été tué et Solari expulsé de son pays. Avant cela, ce dernier avait également été victime de deux attaques à la bombe. Au Sénat, il s'est occupé de cas de prisonniers politiques, a plaidé pour la représentation des minorités dans les syndicats et a demandé des explications pour chaque décès survenu. Amaya et lui ont été punis pour avoir défendu les droits de l'homme au Parlement. La forte pression internationale, en particulier de la part de l'UIP, est essentielle à la cause de Solari. Malgré les menaces et les attentats dont il a été la cible, Solari n'a jamais cessé de lutter pour les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit. Il transmet un message à l'UIP, à savoir que l'Organisation doit poursuivre cette lutte dans l'esprit de Rudolf Von Jhering. Le Comité doit continuer à être guidé par la justice.

M. I. MAHMOUD AHMED, *dans un témoignage vidéo*, dit que ses parents, Aster Fissehatsion et Mahmood Sherriffo, ont joué un rôle prépondérant dans le mouvement pour l'indépendance de l'Erythrée, avant d'entrer tous les deux au Parlement. La paix a régné en Erythrée pendant dix ans après son accès à l'indépendance, mais le Président est ensuite devenu un dictateur. Il a tenté de réduire le Parlement au silence et a mis les parents de l'intervenant en prison. Celui-ci exhorte l'UIP de poursuivre sa lutte pour la libération de ses parents.

Mme C. ROTH (Allemagne), *intervenante*, informe que son pays a lancé une campagne intitulée *Les parlementaires protègent les parlementaires*, qui encourage les membres du Bundestag allemand à "prendre sous leur aile" et à soutenir des parlementaires persécutés et des défenseurs des droits de l'homme du monde entier. Cette initiative va au-delà des lignes de partis et permet ainsi à des parlementaires ne travaillant généralement pas ensemble d'unir leurs forces pour défendre un cas. Le programme de cette campagne n'est pas formalisé, laissant ainsi les parlementaires décider eux-mêmes des mesures exactes qu'ils veulent prendre pour venir en aide aux personnes qu'ils soutiennent. Il s'agit notamment de la rédaction de courriers, de la surveillance de certains procès et de visites rendues à des détenus. Cette initiative est particulièrement importante dans le contexte actuel où la place accordée aux ONG et à la société civile est toujours plus restreinte. Chaque parlement devrait mettre en place un mécanisme similaire afin de surveiller les violations des droits de l'homme commises à l'encontre de parlementaires et de défenseurs des droits de l'homme.

**Débat général sur le thème**  
**Réagir rapidement lorsque les violations des droits de l'homme présagent un conflit :**  
**le rôle du Parlement**

*Reprise du débat*

*Le débat général reprend sous la conduite de Mme S.B. Hanoomanjee (Maurice),  
Vice-Présidente de l'Assemblée.*

M. I. UMAKHANOV (Fédération de Russie) déclare que les libertés et les droits fondamentaux sont garantis par la Constitution de son pays. Chaque citoyen a droit à une éducation et à des soins de santé gratuits, et le nombre de femmes et de jeunes travaillant dans des institutions publiques a augmenté. Les organes de répression contrôlent le respect des droits de l'homme, comme le fait également l'ombudsman, qui est impartial et indépendant. Il faut tenir compte du fait que les droits de l'homme constituent un phénomène dynamique et que leur portée varie d'un pays à l'autre. Ils ne doivent pas être interprétés de manière unilatérale ou appliqués de manière partielle.

La Fédération de Russie a connu le terrorisme dans le passé, et a donc adopté des lois rigoureuses à cet égard. Malheureusement, le projet de résolution intitulé *Guerre et situation humanitaire en Syrie, en particulier à Alep* reste muet sur les organisations terroristes. La communauté internationale doit donc faire pression en faveur de la Convention globale sur le terrorisme international.

Les faits sont souvent falsifiés dans les médias et sur les plateformes parlementaires. L'Ukraine a formulé des revendications spéculatives, agressives et clivantes. La Fédération de Russie a davantage investi en Crimée que l'Ukraine. L'orateur demande une forme de coopération plus constructive et plus conciliante.

M. S. YANG (Cambodge) dit que les droits de l'homme sont violés partout dans le monde. De telles violations ont également été commises au Cambodge, lors du génocide perpétré sous le régime des Khmers rouges. Depuis lors, le pays a pris des mesures en vue de restaurer la démocratie et d'améliorer la situation en matière de respect des droits de l'homme. Aussi, il a promulgué un certain nombre d'instruments législatifs tels que la loi anti-corruption et le code pénal, il a ratifié de nombreuses conventions internationales relatives aux droits de l'homme – notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques –, et il a mis en place des commissions parlementaires des droits de l'homme au sein du Gouvernement, de l'Assemblée nationale et du Sénat. Les parlements doivent être à l'avant-garde en matière de protection des droits de l'homme. Ils doivent évaluer les stratégies élaborées dans le domaine de l'égalité des sexes, finaliser les plans en vue de la réalisation des ODD et veiller à ce que tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme soient mis en œuvre.

M. N. EVANS (Royaume-Uni) déclare que le Royaume-Uni honorera les droits de l'homme de ses électeurs en mettant en œuvre le Brexit. Le pays se concentrera sur le commerce mondial afin d'améliorer le bien-être du peuple et d'accroître la prospérité, et il continuera à coopérer avec l'Union européenne (UE) et d'autres pays. L'orateur rend hommage à Jo Cox, une parlementaire britannique assassinée en raison de ses convictions.

Mme M. DODA (Albanie) dit que des milliers de Chams d'Albanie ont été victimes d'un génocide perpétré par une organisation grecque néo-nazie en 1944. Ces personnes ont été torturées, tuées et exilées, et leur territoire a été annexé à la Grèce septentrionale. La Grèce, qui est un Etat membre de l'UE, nie aujourd'hui les droits légaux revenant aux Chams d'Albanie, notamment leur droit à l'héritage, à la citoyenneté et à la restitution des biens confisqués. Il s'agit là d'une violation de plusieurs conventions des Nations Unies relatives aux droits de l'homme, qui ont été ratifiées tant par l'Albanie que par la Grèce. La vérité doit être mise en lumière pour que les relations bilatérales entre ces deux pays se normalisent. Les parlementaires doivent se pencher sur cette question.

Mme D. PASCAL ALLENDE (Chili) estime que les parlementaires doivent utiliser leurs pouvoirs pour contrôler l'action des gouvernements, légiférer et adopter des budgets au nom des droits de l'homme. Ils doivent mettre toutes les préoccupations relatives aux droits de l'homme sur la table des parlements, et lancer des débats aux niveaux national et mondial. Ils doivent surveiller les circonstances qui entraînent des conflits. Ils doivent veiller à ce que les programmes

gouvernementaux et les accords internationaux soient mis en œuvre à l'échelle nationale. Ils doivent se servir des systèmes d'alerte précoce et de réaction des Nations Unies et d'autres organisations. En outre, une commission permanente devrait être mise en place au sein de l'UIP, laquelle serait informée des potentielles situations à risque. Enfin, la communauté internationale doit s'attacher à changer les attitudes culturelles, notamment en enseignant à l'école le respect des droits de l'homme.

La transparence, le dialogue et la coopération sont essentiels si l'on veut garantir la paix, la sécurité, le développement et le respect des droits de l'homme. Toutefois, une coopération entre gouvernements uniquement ne suffit pas : des relations amicales doivent également être développées entre les parlements, au moyen de la diplomatie parlementaire.

Mme M.A. CALLE (Equateur) regrette que de nombreux pays aient souvent utilisé la responsabilité de protéger comme prétexte pour intervenir dans des pays en vue de servir leurs propres intérêts, portant ainsi atteinte à la souveraineté nationale de ces pays. De telles interventions ont de nombreuses conséquences négatives, engendrant notamment des flux massifs de réfugiés et le déclin de pays prospères et stables. Les parlementaires doivent non seulement contrôler la manière dont les gouvernements appliquent la responsabilité de protéger, mais aussi leur demander de rendre des comptes à cet égard. L'UIP doit mettre en place une structure internationale visant à réguler la mise en œuvre de la responsabilité de protéger. Et surtout, les parlements doivent servir de cadre à la coopération, au dialogue et à la résolution interne des conflits. Aucune solution militaire ne peut être meilleure que le dialogue. La région de l'oratrice est opposée à l'embargo des Etats-Unis contre Cuba et soutient le peuple syrien, qui est confronté au terrorisme. Par ailleurs, il est inacceptable que l'Equateur ainsi que d'autres pays se voient infliger de lourdes amendes au profit de sociétés transnationales. Ces amendes ravagent les budgets de l'Etat, privant ainsi le peuple de son droit à l'alimentation, la santé et à l'éducation, tout en compromettant la paix.

M. J. LACÃO (Portugal) dit que le Parlement portugais soutient activement les libertés et les droits de l'homme et qu'il a mis en place un certain nombre de structures à cet effet, à savoir une commission compétente pour les affaires constitutionnelles, les droits, les libertés et les garanties ainsi qu'une sous-commission qui se consacre spécifiquement à l'égalité des sexes. Chaque année, un prix est remis à des personnes ou à des organisations ayant contribué de manière remarquable à la défense des droits de l'homme. Le Parlement portugais se mobilise également au sein de plusieurs institutions internationales qui œuvrent en faveur de la coexistence pacifique, à savoir non seulement l'UIP, mais aussi l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP). Le Portugal veut ainsi contribuer à l'instauration d'une société internationale fondée sur le développement durable et la résolution pacifique des conflits.

Mme D. SOLÓRZANO (Venezuela) dit que le Venezuela connaît actuellement une crise humanitaire exposant ses citoyens à de graves violations des droits de l'homme. De nombreuses personnes ne se nourrissent essentiellement que de déchets, les maladies se propagent et le taux d'homicide est très élevé. Le contrôle du Parlement vénézuélien a été pris de force. Le Gouvernement refuse de reconnaître le droit – garanti par la Constitution – de sa population à l'organisation d'un référendum, et ne respecte pas les décisions relatives aux droits de l'homme rendues par les tribunaux internationaux. Le pays compte en outre plus de 100 prisonniers politiques, dont trois parlementaires. Les parlements doivent être protégés afin qu'ils puissent à leur tour protéger leurs citoyens, dans l'intérêt de la démocratie. Le monde entier doit s'opposer aux événements qui se déroulent actuellement au Venezuela.

Mme J. SALMAN (Bahreïn) déclare que la communauté internationale doit mettre un terme aux conflits et au terrorisme. Le développement passe par la sécurité et la stabilité. Les droits de l'homme doivent être respectés. Certaines grandes puissances ont semé intentionnellement le chaos en exploitant les différences culturelles et religieuses. De nombreux principes régissant les relations internationales ont été violés. Par exemple, la loi "Justice contre les sponsors du terrorisme" (*Justice Against Sponsors of Terrorism Act, JASTA*) va à l'encontre du principe d'égalité des Etats, c'est pourquoi l'UIP doit la rejeter. En outre, l'UIP doit soutenir le peuple palestinien qui vit sous occupation illégale. Les pratiques législatives des parlements constituent un moyen essentiel de lutter contre l'instabilité et l'insécurité. Les besoins spécifiques des pays doivent être pris en compte.

*M. A. Schieder (Autriche), Vice-Président de l'Assemblée, conduit les délibérations.*

M. A.M. ALI (Iraq) dit que la situation socio-politique en Iraq a porté un coup terrible à l'héritage culturel du pays et a causé la perte de très nombreuses vies humaines. Les femmes et les enfants souffrent, le droit à l'alimentation a été violé et le système éducatif est détruit. De plus, les activités militaires de la Turquie dans le pays sont illicites. Malgré ces défis, l'Iraq s'est efforcé de garantir une bonne gouvernance, en agissant de manière transparente et en instituant un système démocratique. De nombreux Iraquiens se sont également engagés dans la lutte contre Daech, que ce soit dans l'armée ou en tant que volontaires. Et pourtant, la communauté internationale n'a pas été à la hauteur de ses obligations. Elle doit davantage aider l'Iraq afin que la stabilité soit garantie dans ce pays.

M. G. DAUDZE (Lettonie) dit que le rôle des parlements dans la prévention des conflits est lié à la démocratie participative. Les parlementaires sont en contact étroit avec les citoyens et travaillent en partenariat avec la société civile au sein des commissions parlementaires. Cela leur permet de mieux percevoir les problèmes susceptibles d'engendrer des conflits. En outre, les parlementaires sont chargés d'adopter des lois, et ce au moyen de consultations ouvertes. En Lettonie, de nombreux mécanismes ont été mis en place pour assurer l'interaction avec la société. La Constitution stipule que chaque citoyen peut présenter un texte au parlement. Le Parlement des jeunes permet à cette tranche d'âge de faire connaître ses idées tout en découvrant le travail concret du Parlement. La Lettonie dispose également d'une plateforme en ligne intitulée "Ma Voix" sur laquelle les citoyens peuvent proposer des initiatives susceptibles de donner lieu à des projets de lois. Développer l'ouverture et l'interactivité avec la société devrait être la priorité de chaque parlement.

Mme A.A. PALACIOS BENAVIDEZ (Nicaragua) dit que la Constitution de son pays considère les droits de l'homme comme une valeur essentielle, mettant en avant en particulier les droits de femmes, des enfants, des familles, des travailleurs, des coopératives et des citoyens en général. Suite aux dernières réformes constitutionnelles, les partis politiques sont dans l'obligation d'inscrire un nombre égal d'hommes et de femmes sur leurs listes électorales, afin d'encourager l'égalité des sexes. Par ailleurs, l'Assemblée nationale a mis en place la Commission de la paix, de la défense, des affaires intérieures et des droits de l'homme, qui est chargée de surveiller le respect des lois et de donner suite aux plaintes des citoyens. Afin de garantir la paix, les droits de l'homme doivent être mis en relation avec les politiques économiques et sociales sur des questions telles que la gratuité des soins de santé et de l'éducation. Aussi, le Nicaragua s'attache actuellement à restaurer les droits économiques et sociaux dont ses citoyens ont été privés dans le passé. Il faut également encourager la participation directe des citoyens à la vie politique. L'oratrice regrette la manière dont la situation au Venezuela a été gérée. Il ne devrait pas y avoir d'exclusion politique à l'UIP. Les Etats devraient s'unir dans le dialogue au lieu d'imposer les intérêts de puissances hégémoniques.

Mme M. KIENER NELLEN (Suisse) relève que, malgré les protections légales existantes, les droits de l'homme ne sont pas garantis, que ce soit en temps de paix ou de conflit. Même si cela fait maintenant 150 ans que la première Convention de Genève est entrée en vigueur, les normes minimales en matière de protection de la dignité et de la vie humaines en période de conflit sont souvent foulées aux pieds. La liberté de la presse, la liberté de réunion, les instruments contre la torture ainsi que de nombreux autres droits sont mis sous pression dans plusieurs pays. L'extrémisme et le terrorisme sont également des menaces pour les droits de l'homme.

Il est important d'examiner la situation des pays sous l'angle du respect des droits de l'homme, car cette analyse donne des indices sur une éventuelle instabilité susceptible de dégénérer en conflit. Dans les pays où la protection des droits de l'homme est restreinte, les parlementaires sont parmi les seuls à pouvoir véritablement assurer la protection des droits des citoyens. Ils s'exposent ce faisant au risque d'être persécutés, arrêtés, détenus de manière arbitraire ou même tués. Aussi, les parlements doivent être en mesure de protéger les droits de leurs propres membres. Evelyn Beatrice Hall a dit : "Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire". Le monde doit poursuivre ses efforts dans ce même esprit, en renforçant ses instruments relatifs aux droits de l'homme.

M. A. AL-AHMAD (Palestine) déclare que les atteintes aux droits de l'homme sont une source majeure de conflits et de terrorisme. La souveraineté des Etats ne devrait être menacée sous aucun prétexte, comme c'est le cas en Syrie, en Iraq et en Libye. Le peuple palestinien aussi a souffert pendant plus de 100 ans après avoir été chassé de son propre pays avec le soutien des puissances impérialistes. L'UIP doit se prononcer en faveur de la restitution du territoire palestinien et de la reconnaissance de l'indépendance de la Palestine. Celle-ci a soutenu l'initiative française destinée à faire avancer le processus de paix, mais cette initiative n'a à ce jour pas porté ses fruits. La Grande-Bretagne doit rectifier la dangereuse erreur qu'elle a commise dans la Déclaration Balfour de 1917. Aucun crédit ne doit être accordé à la loi JASTA, car elle viole la Charte des Nations Unies et peut provoquer de nouveaux conflits.

M. F. ZON (Indonésie) dit que des violations des droits de l'homme sont commises à grande échelle dans le monde entier. Si l'on veut atténuer ce phénomène, la mise en œuvre de mesures d'alerte précoce et de réaction est essentielle. Les parlements doivent jouer un rôle actif à cet égard, puisqu'ils sont les premiers à réagir aux doléances et aux aspirations du peuple.

L'Indonésie a pris un certain nombre de mesures visant à renforcer la protection des droits de l'homme. Elle a fait figurer dans sa Constitution un chapitre consacré à ces droits et a ratifié de nombreux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. En outre, elle a mis sur pied la Commission indonésienne des droits de l'homme ainsi qu'un tribunal des droits de l'homme chargé de statuer sur le génocide et les crimes contre l'humanité. Elle a également adopté une loi sur la gestion des conflits sociaux, laquelle porte essentiellement sur la prévention, la résolution et le redressement à la suite de ces conflits. Cette loi met un frein à l'intolérance, à la haine et aux actions arbitraires des Etats, réaffirme les principes relatifs aux droits de l'homme et met en avant le savoir local dans la résolution des conflits.

La paix ne pourra être réalisée que si les droits de l'homme sont mis en œuvre dans le monde entier conformément aux principes d'objectivité, d'impartialité, de non-sélectivité et de l'élimination de toute inégalité de traitement et de toute politisation. Les droits de l'homme doivent être intégrés dans toutes les politiques et tous les processus législatifs.

Mme M. ANDRÉ (France) dit que les violations des droits de l'homme, telles que l'oppression, les violences sporadiques et l'intimidation, peuvent mener à des conflits de grande envergure. Aussi, il est nécessaire de réagir rapidement à de telles atteintes. C'est pourquoi la France a récemment déclenché des interventions militaires à l'étranger, notamment en République centrafricaine et au Mali, deux pays connaissant d'importants troubles et une grande insécurité. Même si les interventions ne résolvent pas les problèmes, elles ont l'effet de ramener un certain degré de stabilité et d'éviter l'éclatement d'une guerre civile généralisée. La démocratie a besoin que les parlements contrôlent l'action des gouvernements sur ce type de problèmes. En France, pour des raisons de commodité, c'est le Président qui décide du déclenchement d'une intervention militaire. Toutefois, depuis 2008, le Gouvernement est tenu d'informer le Parlement d'une telle décision. Le Parlement français a voté sur l'intervention au Mali et en République centrafricaine, et l'opinion publique est elle aussi en faveur de ces interventions. Les commissions parlementaires jouent également un rôle important dans le cadre du contrôle du gouvernement. Enfin, l'oratrice déplore le décès de la parlementaire britannique Jo Cox, qui a donné sa vie pour ses idéaux.

M. S. LAKHDARI (Algérie) relève que l'Algérie a considérablement progressé après avoir mis un terme au conflit qui sévissait dans le pays. Elle a fait face au terrorisme sans l'aide de la communauté internationale, en adoptant une politique de coexistence et de réconciliation. Les citoyens sont au centre de son programme de développement, qui se fonde sur l'état de droit, les droits de l'homme, la justice, la légalité, la démocratie, le pluralisme et la participation. Grâce à la participation de ses citoyens, l'Algérie a été en mesure d'atteindre tous les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) jusqu'en 2015. Elle est également sur la bonne voie pour atteindre les Objectifs de développement durable dans les délais. Citant quelques-uns des succès de l'Algérie, l'orateur mentionne que le pays a subvenu aux besoins des groupes marginalisés, encouragé les partis d'opposition à participer et veillé à ce qu'un nombre élevé de femmes siègent au Parlement. Toutefois, la coopération internationale doit être renforcée face à des enjeux mondiaux tels que la dégradation de l'environnement, les conflits et le crime organisé. Une solution durable à la question palestinienne doit être trouvée, et les ingérences dans les affaires des Etats souverains, comme en Syrie, doivent cesser.

M. I.R. AL-KUWARI (Qatar) déclare que le Qatar coopérera avec la communauté internationale en vue de promouvoir la paix, la stabilité, les droits de l'homme, le développement durable et l'état de droit. Les Etats doivent notamment collaborer dans la lutte contre le terrorisme et la résolution des conflits. Le Qatar a pris un certain nombre de mesures visant à garantir le respect des droits de l'homme. Il a en outre accueilli plusieurs réunions de l'ONU consacrées aux droits de l'homme et a mis en place un centre pour la liberté de la presse ainsi qu'une commission des droits de l'homme. Les jeunes jouent un rôle important dans la société, puisque ce sont eux qui dirigeront le pays dans le futur. Les Etats doivent donc veiller à ce que les jeunes soient en mesure d'assumer ce rôle.

M. F. RABBI (Bangladesh) dit que la Constitution du Bangladesh consacre les principes fondateurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le pays est membre du Conseil des droits de l'homme et a promulgué des lois sur la protection des droits socio-économiques et culturels de tous les citoyens. Une commission nationale des droits de l'homme a été mise sur pied afin d'enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme. Le Bangladesh est également un fervent défenseur des droits des femmes, un tiers des sièges au Gouvernement local étant attribués à des femmes.

Le Bangladesh se déclare en faveur de la coopération nationale et internationale dans la lutte contre les violations des droits de l'homme. Toutefois, la responsabilité principale d'éviter les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité incombe aux Etats eux-mêmes. Les parlementaires ont un rôle important à jouer dans la promotion et la protection des droits de l'homme, en votant le budget, en rédigeant des lois et en contrôlant l'action du Gouvernement. La priorité numéro un doit être de renforcer les mécanismes d'alerte précoce et de réaction conformément à l'initiative "Les droits de l'homme avant tout" du Secrétaire général de l'ONU.

M. E. NDUWIMANA (Burundi) dit que le Burundi a fait de grands progrès dans les domaines de la paix et de la sécurité. Des élections ont été menées à bien malgré des insurrections qui ont conduit à une tentative de coup d'Etat. Les institutions démocratiques œuvrent à la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement socio-économique. En outre, le Burundi a choisi de mettre un terme à ses conflits par le dialogue, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. Le pays s'est opposé à la résolution 33/24 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, laquelle est basée sur un rapport entaché de partialité. Il n'y a pas de génocide ni de violations des droits de l'homme au Burundi. Le Parlement burundais attache une grande importance aux droits de l'homme, et le pays dispose de plusieurs mécanismes reconnus par la Constitution. L'orateur se demande pourquoi les violentes insurrections n'ont pas été dénoncées, étant donné leur caractère non seulement antidémocratique mais aussi profondément ravageur. Il demande à l'UIP de condamner la tentative de coup d'Etat. La Cour pénale internationale (CPI) est devenue un instrument visant à maintenir quelques pays sous l'emprise de l'Occident. C'est pourquoi le Burundi a promulgué une loi portant retrait du pays de cette juridiction.

M. K. SVENDSEN (Norvège) dit que son pays a mis en place l'Institution norvégienne des droits de l'homme, chargée de contrôler et de faire connaître la situation des droits de l'homme en Norvège, de conseiller des organes publics et privés et de diffuser des informations sur la problématique. Cette institution promeut également l'enseignement, l'éducation et la recherche dans le domaine des droits de l'homme, facilite la coopération avec des partenaires et œuvre à l'échelle internationale.

M. I.T. TASLIMA (Assemblée législative est-africaine) dit que les droits de l'homme et la démocratie sont consacrés par le Traité pour l'établissement de la Communauté d'Afrique de l'Est. La région reste néanmoins sujette à des conflits, des troubles et des atteintes aux droits de l'homme. Le Kenya et l'Ouganda ont été particulièrement touchés par le terrorisme et ont subi de nombreux dommages matériels.

Les atteintes aux droits de l'homme et les conflits sont intimement liés. De même, l'absence d'élections libres, justes et crédibles peut également déboucher sur une situation d'instabilité et sur des conflits. Les parlements doivent être les premiers à réagir à de telles atteintes en promulguant des lois visant à empêcher qu'elles ne se produisent. Ils doivent veiller à ce qu'une grande partie du budget soit allouée à la résolution de cette problématique. Une attention particulière doit être accordée aux femmes et aux enfants, qui souffrent sans commune mesure et sont souvent victimes de viols et d'exploitation sexuelle. Les parlementaires doivent travailler en étroite collaboration avec la société civile, créer des réseaux et exercer un contrôle. La volonté du peuple doit être exprimée au moyen des élections : voilà ce qui unit la démocratie et les droits de l'homme, à laquelle et auxquels il est indispensable d'adhérer.

M. J.H. RI (République populaire démocratique de Corée) déclare que l'ingérence de puissances impérialistes dans les affaires d'autres Etats souverains sous prétexte de protéger les droits de l'homme constitue une violation des droits de l'homme en soi. Les sanctions économiques et politiques imposées à la République populaire démocratique de Corée par les Etats-Unis ont anéanti les droits de toute la nation coréenne. Il condamne également les sanctions imposées à Cuba, à l'Iran, à la Syrie, au Soudan et à la République démocratique du Congo. La République populaire démocratique de Corée a été diabolisée et présentée comme une puissance portant atteinte aux droits de l'homme pour la simple raison qu'elle s'oppose aux pratiques arbitraires des Etats-Unis. En réalité, l'ensemble de sa population jouit pleinement de ses droits politiques, économiques et culturels, alors que l'on tait l'effroyable situation des droits de l'homme aux Etats-Unis, où des Afro-Américains sont assassinés. Cette politisation, cette inégalité de traitement et cette sélectivité dans la riposte aux atteintes des droits de l'homme doivent être rejetées. Tous les pays partisans de l'indépendance et de la justice doivent s'unir et faire front commun pour faire obstacle aux puissances hégémoniques.

Le représentant du MAROC, exerçant son droit de formuler des objections, dit que la déclaration de l'Algérie concernant le Sahara est fausse. Des organisations et entités régionales respectent les droits de l'homme. Il soutient une société civile forte qui protège les droits des femmes et des enfants dans la région du Sahara occidental. Dans les camps à Tindouf, les réfugiés ne jouissent pas pleinement de tous leurs droits.

*La séance est levée à 18 h 45.*

## Séance du mercredi 26 octobre

(Après-midi)

*La séance est ouverte à 14 h 45, sous l'autorité de M. S. Chowdhury (Bangladesh),  
Président de l'Union interparlementaire*

### Point 7 de l'ordre du jour (suite)

#### **Adoption de la résolution sur le point d'urgence Guerre et situation humanitaire grave en Syrie, en particulier à Alep (A/135/7-DR)**

M. R. DEL PICCHIA (France), *rapporteur du comité de rédaction*, présente le projet de résolution sur le point d'urgence (document A/135/7-DR). Le sujet du point d'urgence, tel que proposé par les délégations de l'Allemagne et du Mexique, porte sur la situation humanitaire extrêmement difficile que connaît le pays. L'UIP œuvre activement à promouvoir la paix et la sécurité. Mais dans une situation comme celle de la Syrie, l'UIP ne peut se substituer aux autorités et la résolution ne peut pas mettre fin à la guerre. La résolution se concentre par conséquent sur la situation humanitaire en Syrie, avec pour but de promouvoir certaines actions. Le comité de rédaction était composé de représentants de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Iran (République islamique d'), de l'Iraq, de la Malaisie, du Mexique, du Nigéria, du Portugal et de la République démocratique du Congo.

Bien que le travail du comité de rédaction n'ait pas été sans difficultés, les délibérations ont été constructives. Les échanges au sein du comité ont démontré combien la communauté parlementaire est préoccupée par la guerre et la grave situation humanitaire. Les discussions ont été longues, le comité souhaitant parvenir à un consensus. Le projet de résolution présenté à l'Assemblée tient compte des différents points de vue exprimés. S'il ne répond pas à toutes les préoccupations des différentes parties, le projet constitue néanmoins un compromis. Le comité de rédaction recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de résolution.

Le **PRESIDENT** dit que, malgré le caractère sensible du sujet, les discussions du comité de rédaction se sont déroulées de façon cordiale et courtoise, dans un véritable esprit de collaboration parlementaire. Il rappelle que, conformément à l'article 32.2 du règlement de l'Assemblée, toute délégation souhaitant expliquer son vote ou formuler une réserve peut le faire à l'issue du scrutin.

*La résolution est adoptée par consensus.*

M. A. KUZBARI (République arabe syrienne) dit que la délégation syrienne rejette entièrement la résolution, tant dans la lettre que dans l'esprit. La République arabe syrienne n'était pas représentée au sein du comité de rédaction, alors que la résolution porte exclusivement sur la Syrie. Sa délégation aurait dû être invitée à participer aux travaux du groupe de rédaction.

La résolution reprend la propagande véhiculée depuis des mois par les médias à propos de la situation à Alep. Ces informations mensongères ne devraient se voir accorder aucun crédit ni être prises en compte. Depuis six ans, les médias diffusent à travers le monde de fausses informations à propos de la situation et des événements en Syrie. En Occident, la couverture médiatique est partielle et sert des intérêts qui n'ont rien à voir avec la situation humanitaire. La Syrie est gangrenée par le terrorisme. Les citoyens sont pris en otage, utilisés comme boucliers humains et n'ont pas accès aux produits et services de base. Les villes sont bombardées tous les jours et la guerre sème la mort et la destruction.

L'orateur indique qu'il s'est récemment rendu à Alep et suggère que les auteurs de la résolution en fassent de même pour pouvoir réellement témoigner de la situation. Les habitants d'Alep ne veulent qu'une chose : vivre en paix. Les milices armées emploient toutes sortes d'excuses et de prétextes pour justifier leurs actes inacceptables, immoraux et inhumains. La vérité est toujours la première victime de la guerre. La guerre qui se joue actuellement en Syrie est multiforme. La mission parlementaire britannique qui s'est rendue récemment en Syrie a reconnu que la désinformation était monnaie courante. Ceux qui prétendent proposer des solutions

pacifiques fournissent en même temps des armes à la "résistance" en Syrie, que d'autres pays qualifient de terroristes. Cette politique de deux poids deux mesures est inacceptable. La Syrie aspire à la paix. L'orateur exhorte la communauté internationale à cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures de la Syrie et à laisser le peuple syrien résoudre lui-même la situation afin que cessent les hostilités et que la paix soit rétablie.

M. L. BARREDO MEDINA (Cuba) dit que, adopter une résolution à propos d'un pays, alors même que les représentants de ce pays n'ont pas été invités à participer à la rédaction du texte et n'ont pu s'exprimer avant le vote, va à l'encontre des principes de la démocratie.

La solution à la situation extrêmement grave en République arabe syrienne doit être politique et fondée sur le dialogue et la consolidation de la paix sans ingérence étrangère. La résolution ignore le droit de la Syrie à l'autodétermination. Elle omet également de mentionner les terroristes qui sèment la destruction et la souffrance en Syrie et qui sont soutenus par les grandes puissances mondiales. La responsabilité de protéger est galvaudée pour justifier des ingérences et des agressions. L'UIP n'a pas vocation à saisir le Conseil de sécurité des Nations Unies. Sa délégation souhaite par conséquent émettre des réserves aux paragraphes 5, 7 et 8 du préambule et au paragraphe 5 du dispositif de la résolution. La délégation cubaine est solidaire avec la République arabe syrienne, qui paie au prix fort l'agression dirigée contre elle.

Le PRESIDENT rappelle que, lorsque des résolutions sur des points d'urgence sont en préparation, les Groupes géopolitiques sont invités à nommer des représentants au comité de rédaction. Le Groupe arabe a été invité à proposer des représentants et a nommé l'Arabie Saoudite, l'Iraq et la République islamique d'Iran. La délégation syrienne a participé au débat sur le point d'urgence et n'a pas été exclue de la procédure. Tout a été mis en œuvre pour permettre à la délégation syrienne de participer au débat et aux travaux du comité de rédaction.

M. M. GAPES (Royaume-Uni) dit qu'il souhaite préciser que la délégation britannique qui s'est rendue en République arabe syrienne comprenait des parlementaires désignés par leurs pairs, y compris des membres de la Chambre non élue du Parlement britannique, la Chambre des Lords. La visite n'a pas été effectuée au nom des institutions parlementaires du Royaume-Uni et le Groupe ne constituait pas une délégation officielle. Il ne représentait ni la Chambre des Communes ni la Chambre des Lords.

### Point 3 de l'ordre du jour (suite)

#### **Volet spécial : présentation du Guide pratique à l'usage des parlementaires** *Droits de l'homme : Guide pratique à l'usage des parlementaires n° 26*

Le PRESIDENT présente le Guide parlementaire sur les droits de l'homme. Il dit que les discussions menées jusqu'à présent à l'Assemblée ont réaffirmé le rôle essentiel joué par les parlementaires dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Les débats ont également souligné la nécessité de mettre au point des outils et des solutions concrètes pour permettre aux parlementaires de mieux comprendre les normes et mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le Guide a été conçu de manière à répondre aux besoins spécifiques des parlementaires et présente plusieurs exemples de bonnes pratiques parlementaires recensées à travers le monde. Il est le fruit de la longue coopération entre l'UIP et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

De nombreux faits nouveaux se sont produits depuis le lancement de la première édition du Guide il y a plus de dix ans. Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a été créé pour succéder à la Commission des droits de l'homme. Le Conseil a été chargé de procéder à l'Examen périodique universel pour évaluer la situation des droits de l'homme dans tous les Etats membres. L'Examen a été réalisé en partant du principe qu'aucun pays n'est irréprochable sur le plan des droits de l'homme et que tous les pays devraient poursuivre leurs efforts et accepter les critiques constructives.

M. M.R. RABBANI (Pakistan) dit que de nombreux parlementaires sont victimes de violations des droits de l'homme. En réalité, une élite internationale a imposé au monde un système fondé sur la suprématie de l'homme blanc. Toutes les politiques et considérations relatives aux droits de l'homme s'articulent autour de ce système. Les murs de Jérusalem, de

Damas et de Bagdad – les murs du Moyen-Orient – sont maculés de sang. Le sol de l'Asie regorge du sang versé dans les champs de bataille au Cambodge, pendant la guerre du Viet Nam et lors des luttes des peuples autochtones du Cachemire. En Afrique, les chefs de guerre et les cartels règnent en toute impunité et en totale violation des droits fondamentaux et du droit international. En Amérique latine, les cartels de la drogue sont rois.

S'agissant des situations de conflit, la paix est l'exigence des pauvres. Les économies occidentales reposent sur l'industrie de l'armement. Tant que des conflits ont cours à travers le monde, ces économies continuent de prospérer. Pour ce qui est des droits de l'homme, il convient de rappeler que l'Occident applique une politique de deux poids deux mesures. Les effusions de sang en Afrique ou en Asie sont passées sous silence, alors que les incidents qui se produisent en Europe ou aux Etats-Unis font la une des journaux. Les puissances occidentales soutiennent les dictateurs militaires dans les démocraties en transition car cela sert leurs ambitions et intérêts internationaux. Plusieurs Etats violent le droit international au-delà de leurs frontières en menant des opérations secrètes qui portent atteinte à la souveraineté d'Etats tiers, sèment l'anarchie et le trouble et affectent les populations civiles. Au Moyen-Orient, les actions menées pour obtenir des changements de régime provoquent des effusions de sang sans tenir compte des graves violations des droits de l'homme qui s'ensuivent.

Les droits de l'homme ont à voir non seulement avec les droits personnels des individus, mais aussi avec les droits des Etats, dans la mesure où les personnes font partie intégrante des Etats. Bien qu'il porte atteinte aux droits de l'homme, le recours arbitraire aux sanctions économiques est approuvé dans les instances internationales. Certains Etats sont qualifiés de "voyous" simplement parce qu'ils ne se conforment pas à la volonté de la majorité. Les violations transfrontières des droits de l'homme doivent également être prises en considération. Le sort des minorités, des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des réfugiés et des migrants doit être envisagé sous l'angle humanitaire et des droits de l'homme de manière à répondre de façon appropriée et coordonnée à leurs besoins.

La réponse apportée par la communauté internationale est insuffisante. Davantage doit être fait pour appliquer les résolutions de l'ONU et les décisions de la Cour internationale de Justice. Selon certaines informations, le Conseil des droits de l'homme manque de moyens financiers. La conduite des forces de maintien de la paix fait l'objet de critiques, notamment à cause des scandales d'abus sexuels. Mais la communauté internationale ferme les yeux sur ces questions. L'ONU n'a pas supervisé l'application des résolutions sur le Cachemire. De même, le génocide se poursuit en Palestine et plusieurs personnes subissent les pires formes de torture. Des violations flagrantes du droit international sont commises tandis que la communauté internationale discute de l'importance de protéger les droits de l'homme. L'UIP joue un rôle prépondérant dans la défense des droits de l'homme, notamment par le biais de son Comité des droits de l'homme des parlementaires. Néanmoins, la situation générale des droits de l'homme demeure complexe et beaucoup reste à faire.

Les relations multilatérales et interinstitutionnelles doivent être renforcées, notamment entre le Conseil des droits de l'homme de l'ONU et les institutions parlementaires multilatérales. A cet égard, la résolution adoptée récemment par l'Assemblée générale sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (résolution 70/298) constitue une avancée encourageante. L'UIP devrait renforcer sa coopération avec l'Assemblée parlementaire asiatique. Les deux institutions partagent des principes et des objectifs communs en ce qui concerne la promotion de la démocratie parlementaire, de la paix, du développement socio-économique et des droits de l'homme. La coopération, en particulier entre leurs comités des droits de l'homme, permettra de renforcer les capacités institutionnelles.

Les programmes relatifs aux droits de l'homme aux niveaux international, national et parlementaire devraient être réajustés en fonction de la situation des droits de l'homme sur le terrain. Les mécanismes de coopération et d'intervention rapide devraient être révisés et la diplomatie parlementaire y être intégrée. Les parlementaires devraient également être associés aux négociations de paix, aux processus de réconciliation et autres mécanismes de dialogue. Les efforts de consolidation de la paix devraient viser à renforcer les processus démocratiques. Le rôle et les capacités des parlements dans la résolution des conflits devraient également être renforcés pour permettre aux parlements d'adopter une approche proactive et anticipative plutôt que réactive. Les commissions parlementaires des droits de l'homme pourraient jouer un rôle clé dans les systèmes d'alerte rapide en soutenant les activités de recherche et en organisant des auditions publiques. Les commissions devraient observer le principe de parité. Elles devraient pouvoir interroger le Gouvernement sur la façon dont il s'acquitte de ses obligations en matière de droits de l'homme sans avoir à craindre des représailles.

L'orateur demande d'observer un moment de recueillement en hommage aux personnes disparues et aux membres de leur famille. Lorsque des parlementaires et des activistes politiques disparaissent parce que leurs intérêts ne vont pas dans le sens de ceux de l'establishment, leurs familles sont plongées dans le deuil ou attendent un retour incertain.

Mme P. HICKS (Directrice de la Division de l'engagement thématique, des procédures spéciales et du droit au développement - Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, HCDH), *invitée spéciale*, salue la parution de la version actualisée du Guide et dit que l'UIP est un important partenaire du HCDH. L'UIP et le Haut-Commissariat poursuivent leur collaboration fructueuse dans des domaines d'intérêt commun tels que le renforcement de la contribution des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme et de l'Examen périodique universel, la promotion de la participation des parlementaires aux interactions entre les Etats et les organismes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et les travaux menés avec les parlements nationaux sur un large éventail de questions.

Pour que des changements puissent se produire, il est essentiel de reconnaître que la protection des droits doit être un effort mondial, que les droits sont universels et que tous les Etats les violent. Les violations des droits de l'homme sont source de conflit et il est essentiel d'y remédier. Investir dans la prévention et la réduction de ce type de violation permettra d'épargner des vies et des ressources. Les parlements peuvent apporter leur contribution en : alertant le Gouvernement sur les tensions avant qu'elles ne dégèrent en conflit généralisé ; en supervisant l'action gouvernementale ; et en demandant des comptes au Gouvernement s'il fait preuve de complaisance face aux violations ou s'il ne daigne agir tant que la situation n'a pas atteint un seuil critique.

Le HCDH partage dans les grandes lignes le sombre bilan des droits de l'homme dressé par M. Rabbani. Le Guide a été élaboré pour remédier à cette situation et les mises à jour effectuées depuis sa précédente édition montrent que le monde a évolué. Le Guide souligne qu'il ne saurait y avoir de développement sans paix et sécurité, et inversement, et que les droits de l'homme sont indispensables pour assurer le développement, la paix et la sécurité. Le Guide traite de l'ensemble des droits de l'homme, soulignant qu'ils sont interdépendants et indivisibles. Il récuse également l'idée selon laquelle les problèmes liés aux droits civils et politiques peuvent être résolus sans assurer les droits économiques, sociaux et culturels ainsi que le droit au développement.

Il ne se passe pas un jour sans que l'on constate le coût humain accablant et alarmant dû à l'inaction face aux violations des droits de l'homme. Les parlementaires peuvent et doivent agir pour faire bouger les lignes, notamment en représentant la société civile, en combattant la haine et la xénophobie et en faisant en sorte que les promesses du Programme de développement durable à l'horizon 2030 deviennent une réalité pour l'ensemble des citoyens à travers le monde. Le Guide reconnaît la nature évolutive des menaces qui pèsent sur les droits de l'homme et la nécessité d'y apporter des réponses. Il a été conçu pour aider les parlementaires à utiliser de nouveaux outils tels que la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et des mécanismes plus anciens comme l'Examen périodique universel. Le Guide aborde également plusieurs grands défis en matière de droits de l'homme, notamment la lutte contre l'extrémisme violent et la protection des droits de l'homme à l'ère numérique. Il fournit des exemples de bonnes pratiques et des listes de rappel à l'usage des parlementaires. Le HCDH est fier d'avoir collaboré avec l'UIP à la préparation du Guide et espère que ce document éclairera tous les parlementaires dans leurs travaux.

M. R.K. SINGH (Inde) regrette, au nom de sa délégation, que M. Rabbani ait utilisé l'UIP comme une tribune pour faire des commentaires politiques non sollicités sur un pays en particulier. De tels commentaires vont à l'encontre de l'esprit de multilatéralisme sur lequel est fondé l'UIP. Les résolutions de l'ONU sur le Cachemire appellent le Pakistan à quitter le territoire occupé. Il incombe donc au Pakistan de respecter ces résolutions. La situation qui prévaut au Cachemire est due au flux continu de terroristes et d'armes en provenance du Pakistan. Le Pakistan constitue un terrain fertile pour le terrorisme, provoquant une instabilité dans l'ensemble de la région, notamment au Cachemire et plus particulièrement en Afghanistan. En ce qui concerne les violations des droits de l'homme, le Pakistan devrait se pencher sur la situation au Baloutchistan, au Khyber Pakhtunkhwa et au Gilgit-Baltistan.

M. N. SHAI (Israël) expose les objections de sa délégation aux observations formulées par M. Rabbani, dans lesquelles il a accusé Israël d'avoir commis un génocide en Palestine. Il n'en est rien. Le conflit entre l'Inde et le Pakistan a fait plus de morts qu'en Palestine. Il est regrettable que M. Rabbani n'ait pas condamné l'incitation à la haine proférée par les Palestiniens contre le peuple d'Israël ainsi que les actes terroristes à l'encontre des civils israéliens.

M. A. AL-AHMAD (Palestine), exerçant son droit de réponse, dit que l'occupation israélienne à Gaza constitue la quintessence du terrorisme. Les massacres de Palestiniens ont commencé avant la création de la Palestine et des milices attaquent le peuple palestinien depuis la constitution de l'Etat d'Israël. Un génocide a été commis contre le peuple palestinien pendant les trois guerres contre Gaza. Israël s'est construit sur un génocide. Pourquoi ne quitte-t-il pas le territoire palestinien occupé ?

M. N. HASHMI (Pakistan) dit qu'il est regrettable que la délégation indienne s'obstine à ne pas reconnaître que le peuple du Cachemire est victime d'atrocités sans nom commises par les forces de sécurité indiennes. Preuve de son manque d'objectivité, la délégation indienne s'est gardée de mentionner la politique officielle du Gouvernement indien qui incite à des actes de violence et de terrorisme dans certaines parties du Pakistan. Il est curieux qu'un Etat qui fait régner la terreur dans le territoire occupé du Jammu-et-Cachemire et qui parraine le terrorisme dans les pays voisins se fasse passer pour une victime.

**Débat général sur le thème**  
**Réagir rapidement lorsque les violations des droits de l'homme présagent un conflit :**  
**le rôle du Parlement**

*Reprise du débat*

*Mme N. Zangar (Tunisie), Vice-Présidente de l'Assemblée, prend place au fauteuil présidentiel.*

M. B. CHARLIER (Comité international de la Croix-Rouge - CICR) dit que le personnel du CICR se mobilise quotidiennement pour faire face aux crises aiguës et prolongées partout à travers le monde. Le CICR est convaincu que le droit international humanitaire constitue un outil essentiel pour protéger la vie et la dignité humaines dans les conflits armés. Renforcer le respect du droit international humanitaire est le moyen le plus efficace pour améliorer les conditions de vie des civils. La ratification des traités est fondamentale pour garantir que les lois protègent les personnes qui en ont besoin. Les parlementaires jouent un rôle essentiel à cet égard et ont aussi pour tâche de transposer les dispositions des traités internationaux dans les législations nationales.

Le CICR a élaboré plusieurs outils pour aider les Etats à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire. C'est le cas, par exemple, du Guide parlementaire sur le droit international humanitaire. Il vise spécifiquement à familiariser les parlementaires avec les principes généraux du droit relatif aux conflits armés et à fournir des informations détaillées sur la façon dont les parlementaires peuvent promouvoir le respect de ce droit. Il constitue un complément appréciable au nouveau Guide sur les droits de l'homme.

Les nombreux conflits qui perdurent à travers le monde posent de nouveaux défis en termes d'action humanitaire, non seulement pour les opérations de secours d'urgence, mais aussi pour ce qui est de déployer une action durable afin de répondre aux besoins à long terme des populations. Les parlementaires sont idéalement placés pour appuyer l'action humanitaire, améliorer de façon tangible les conditions de vie des populations et prévenir de nouvelles souffrances.

M. N. ERSKINE-SMITH (Canada) dit que les parlementaires du monde entier ont la responsabilité de prévenir les conflits violents. Tous les parlements présents ont exprimé leur profond attachement aux droits de l'homme, mais il existe un décalage entre la volonté affichée dans les instances internationales et les mesures prises sur le terrain. Au Canada, par exemple, le traitement réservé par le passé aux Premières Nations a été entaché de violations des droits de l'homme. Les discours sur les droits de l'homme sont inutiles s'ils ne se traduisent pas par un véritable engagement à faire respecter ces droits dans les pays.

Tous les parlementaires doivent s'engager à lutter contre les violations des droits de l'homme commises dans leur propre pays et par leur propre gouvernement. Pour que les parlements puissent réagir rapidement aux violations des droits de l'homme, l'indépendance des

institutions, des citoyens et des parlementaires doit être assurée. Les parlements doivent non seulement être en mesure de promouvoir les droits de l'homme, mais aussi de régler les différends au sein de la société par la tenue de débats pacifiques. Les parlementaires doivent être suffisamment indépendants du Gouvernement pour pouvoir s'exprimer librement au nom de ceux qu'ils représentent. L'indépendance est d'autant plus essentielle lorsque les parlements contrôlent l'action gouvernementale, demandent des comptes à l'Exécutif et vérifient sa compétence. Pour être efficaces, ils ne doivent pas craindre de représailles.

Les parlements ont leurs limites, ce qui signifie que d'autres institutions indépendantes doivent également être renforcées. Par exemple, la liberté pour les médias de critiquer l'action gouvernementale est une fonction publique essentielle, car il ne saurait y avoir de démocratie sans citoyens informés. L'état de droit est également primordial et ne peut être garanti que si les tribunaux sont véritablement indépendants et impartiaux. Lorsque les tribunaux peuvent renverser les décisions du Gouvernement et que ce dernier respecte ces verdicts, la confiance peut alors s'instaurer et les violations être empêchées. La tenue d'élections libres et régulières suppose que les agents électoraux soient indépendants. Renforcer la transparence permet d'accroître l'accès des citoyens à l'information ainsi que leur protection. Pour obtenir la confiance des citoyens, les institutions doivent perdurer au-delà du mandat des parlementaires. Il faut donner aux citoyens les moyens d'agir et de renforcer leur autonomie afin qu'ils puissent réclamer des comptes à toutes les institutions. S'ils sont atteints, les ODD qui visent à éliminer la pauvreté et à fournir une éducation de qualité (ODD 1 et 4) feront davantage pour promouvoir la paix que toute intervention militaire.

Si les parlements doivent être indépendants, les parlementaires doivent eux aussi agir en toute indépendance. S'ils ont réellement à cœur de protéger les droits de l'homme, les parlementaires doivent afficher sans équivoque leur soutien à ces droits. Chaque fois que des violations se produisent, les parlementaires doivent réclamer des mesures et des réparations et aussi éviter toute complicité. Les parlementaires ont le devoir de faire ce qui est juste, quelles que soient les conséquences politiques. Ils ont choisi d'être les gardiens de l'intérêt public et doivent prendre cette responsabilité au sérieux.

M. M. KAVAKEBIAN (République islamique d'Iran) dit qu'il existe un large corpus de règles en matière de droit international humanitaire et de droits de l'homme et que des efforts considérables sont déployés pour promouvoir la paix et la sécurité internationales et protéger et respecter la dignité humaine. Néanmoins, ces règles et principes sont largement violés dans diverses parties du monde. Dans de nombreux cas, leur violation a donné lieu à des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre, des génocides et des nettoyages ethniques. Lorsque la pauvreté et l'injustice prévalent, les droits de l'homme sont violés et des défis sécuritaires se posent. Ces défis peuvent eux-mêmes être la cause d'autres violations des droits de l'homme. Ce cercle vicieux doit donc être rompu.

Les situations actuelles en Syrie, au Yémen, en Palestine et en Libye sont le fruit de violations systématiques et généralisées des droits de l'homme. Depuis plus de 70 ans, le peuple palestinien est privé de ses droits les plus élémentaires et est contraint de vivre sous occupation ainsi que sous la menace d'agressions, d'attaques militaires constantes, du terrorisme, de la mort et de l'itinérance. Le régime israélien n'aurait pas pu commettre de tels crimes sans le soutien de certaines puissances mondiales, notamment des Etats-Unis d'Amérique. Ces mêmes pouvoirs non seulement violent les droits de l'homme dans leur propre pays, mais aussi dans d'autres Etats, tout en justifiant leurs actions au nom de la défense des droits de l'homme et de la démocratie.

La crise syrienne aurait pu être résolue à ses débuts. Mais les politiques interventionnistes menées par certaines puissances mondiales et leur soutien aux groupes extrémistes et terroristes ont conduit à une catastrophe humanitaire, avec des conséquences dévastatrices qui se répandent dans la région et le reste du monde. Des groupes comme Al-Qaïda, le Front Al-Nosra, Daech, les Talibans, les Shebabs, Boko Haram ont vu le jour parce que certains pays ont favorisé le développement de la pensée extrémiste. Les parlements du monde ont la responsabilité commune de promouvoir les droits de l'homme et la dignité humaine et de prévenir les violations du droit. Ils doivent adopter des législations et des réglementations nationales et en surveiller constamment la mise en œuvre.

M. F. AMORUSO (Assemblée parlementaire de la Méditerranée) dit que le monde connaît une violence extrémiste sans précédent qui menace la sécurité internationale et les valeurs universelles que sont la paix, la justice et les droits de l'homme. Cette situation a engendré des conflits dont les conséquences se font ressentir dans la région méditerranéenne et au-delà. L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée s'emploie depuis plusieurs années à promouvoir la paix et la stabilité dans la région méditerranéenne. Elle a créé une équipe parlementaire prête à se

rendre dans les zones de crise pour faciliter la distribution de l'aide humanitaire, promouvoir la protection des civils dans les zones dévastées par la guerre et favoriser un dialogue constructif avec les autorités locales et les organisations internationales.

L'équipe parlementaire a assisté à un séminaire organisé par le HCDH pour se familiariser avec le droit international des droits de l'homme et la protection des civils dans les zones de conflit et pour comprendre comment aborder les questions relatives aux droits de l'homme dans les situations de guerre. Un nouveau séminaire sera organisé à Strasbourg en coopération avec la Cour européenne des droits de l'homme, au cours duquel des avocats présenteront les mécanismes juridiques de protection des droits de l'homme. L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée a participé au Sommet mondial sur l'action humanitaire à Istanbul ainsi qu'aux travaux du Groupe de travail de l'ONU sur la coordination civilo-militaire des opérations humanitaires.

Mme H. KÜTT (Estonie) dit que les violations des droits de l'homme sont monnaie courante aux quatre coins du monde. Les membres les plus vulnérables de la société, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et les peuples autochtones, sont les plus touchés. Bien souvent, leurs droits sont violés en raison des agissements ou de la négligence de leurs propres gouvernements. Même au cœur de l'Europe, dans les territoires occupés de l'Ukraine orientale et de la Crimée, les droits de l'homme sont systématiquement et violemment bafoués. C'est notamment le cas des Tatars de Crimée et des militants des droits de l'homme.

Les parlements doivent réagir rapidement lorsque des violations des droits de l'homme sont commises. Ils doivent collaborer avec les organisations de la société civile et les groupes internationaux de défense des droits de l'homme pour surveiller et traiter les cas de violations des droits de l'homme. Tous les gouvernements et autres acteurs qui violent les droits de l'homme doivent savoir qu'ils seront appelés à répondre de leurs actes. La promotion et la protection des droits de l'homme sont la clé de la démocratie et du développement. C'est la raison pour laquelle ces questions constituent une priorité pour l'UIP depuis sa création. Lors de cette Assemblée, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme adoptera une résolution sur la liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques en toute sécurité et en toute indépendance. La participation égale des femmes à tous les niveaux est essentielle pour favoriser la paix et éliminer la violence. Leur participation à la vie politique ne peut se faire sans le soutien des hommes et de l'ensemble de la société.

Si les conflits violents sont manifestes et facilement identifiables, leurs causes profondes sont parfois difficiles à déterminer. Compte tenu de la quantité d'informations qui circulent chaque jour sur Internet, il est important que les droits de l'homme soient aussi respectés en ligne. Le lien entre la communication en ligne et le déroulement des événements sur le terrain peut être très fort. Internet constitue un puissant outil pour mobiliser les citoyens et susciter un soutien à des fins positives comme négatives. La promotion de l'extrémisme violent sur Internet doit être étroitement surveillée sans pour autant brider les canaux de communication et d'information. Les parlementaires doivent continuer de lutter contre l'escalade des conflits et œuvrer à bâtir un avenir où les droits de l'homme seront respectés partout à travers le monde.

Mme K. ATSEMYAN (Arménie) dit que le peuple arménien a adopté fin 2015 une réforme constitutionnelle qui fera de l'Arménie une démocratie parlementaire. Des élections doivent se tenir en 2017. L'Assemblée nationale verra ses fonctions, pouvoirs et responsabilités élargis. L'adoption de la nouvelle Constitution témoigne de la volonté d'établir une société plus démocratique et progressiste qui défend et respecte les droits de l'homme.

Les gouvernements du monde entier disent agir en faveur de la paix et soulignent l'importance de préserver les générations futures des affres de la guerre. Même s'ils condamnent la violence, les conflits et les nettoyages ethniques, les guerres persistent. Les conflits tuent des innocents, creusent les inégalités socio-économiques et entravent la croissance et le développement. Les parlements et la diplomatie parlementaire sont des outils essentiels pour établir des institutions démocratiques et résoudre les conflits. Le Parlement est la voix du peuple. Il doit défendre ses droits et prévenir les conflits. Il n'est pas possible de combattre le génocide et le nettoyage ethnique dans un pays si ces pratiques ne sont pas condamnées partout dans le monde. De la même manière, les femmes ne peuvent être associées à la lutte contre la violence lorsque leurs droits sont bafoués.

L'Arménie est située dans une région constamment menacée par la guerre et la violence. Des efforts constants sont déployés pour renforcer la démocratie, défendre les droits de la société civile, développer les institutions civiles et garantir la liberté de la presse. Ces efforts ont été

couronnés de succès parce que des lois conformes aux normes internationales ont été adoptées et appliquées. Les parlements doivent collaborer pour garantir le respect des conventions et accords internationaux. Lorsqu'un cessez-le-feu est violé, des sanctions devraient être imposées. La communauté parlementaire devrait se montrer plus résolue à dénoncer la violence, la guerre et les conflits. Seules la détermination et la cohérence peuvent conduire à des progrès.

M. N. SHAI (Israël) dit que la nation juive s'est formée sous le joug de l'esclavage et qu'elle a connu près de 2 000 ans d'exil avant que ne soit créé l'Etat d'Israël. S'il y a un peuple qui est attaché aux droits de l'homme, c'est bien le peuple israélien, tant il connaît les dangers que suppose la limitation ou la négation de ces droits. Lorsqu'il a réclamé la création de son propre Etat, le peuple juif a fait appel aux valeurs universelles de justice et d'égalité. L'Etat d'Israël a été fondé sur ces valeurs et sur la ferme conviction qu'elles s'appliquent à tout un chacun. La Knesset et ses membres préservent ces valeurs et veillent à ce que les droits de tous soient garantis par l'adoption et la mise en œuvre de lois.

Depuis la guerre des Six Jours, l'Etat d'Israël exerce un contrôle sur la Palestine pour des raisons sécuritaires et historiques. Israël s'emploie à trouver des solutions pacifiques et diplomatiques pour résoudre la situation. Cette démarche repose sur le principe de deux Etats pour deux peuples, avec une paix fondée sur la démocratie et le respect mutuel. Malgré les progrès accomplis, beaucoup reste encore à faire. Depuis des décennies, le Moyen-Orient est frappé par le terrorisme d'inspiration religieuse. Dans ce contexte, la Knesset a récemment adopté une loi antiterroriste qui définit le terrorisme. Cette loi décrit le délicat équilibre entre la nécessité de défendre la démocratie et les droits de l'homme, d'une part, et de tenir compte des besoins et des préoccupations d'ordre sécuritaire, d'autre part.

La négation des droits de l'homme ces dernières années a donné naissance à la crise mondiale des réfugiés que nous connaissons actuellement. Tout au long de son histoire, Israël a accueilli plusieurs millions de migrants, dont beaucoup avaient fui la guerre dans leur pays. La propre famille de l'orateur a fui l'Europe occupée par les nazis pendant la Seconde Guerre mondiale. Israël est disposé à partager son expérience en fournissant aux réfugiés les moyens nécessaires pour une intégration réussie dans leur pays d'accueil. Le monde connaît de profondes transformations qui remettent en cause les structures internationales actuelles. Face à ces défis, les parlementaires ont la responsabilité, envers leurs électeurs et les générations futures, de défendre les droits civils et politiques et de faire en sorte que les enfants héritent d'un monde plus sûr, plus moral et plus juste.

Mme E. SCOLARO (Organisation mondiale de la Santé) dit que tous les conflits et crises qui secouent le monde ont une chose en commun : ils empêchent des millions de personnes d'exercer leurs droits fondamentaux. Ces crises entravent – et dans bien des cas ruinent – le développement des individus, notamment l'éducation, la santé et la nutrition des nourrissons et des jeunes enfants. Elles ont également des incidences négatives sur la dignité humaine et les droits de l'homme. Les conflits entraînent également une augmentation de la violence sexuelle, en particulier, mais pas uniquement, à l'égard des femmes et des filles. Ces risques augmentent du fait des déplacements et de l'affaiblissement de la protection sociale.

Les crises affectent les femmes, les filles, les hommes et les garçons de manière différente. Les femmes et les filles prennent souvent en charge une part importante des tâches liées aux soins. Une étude récente a montré que, dans les situations de conflit couplées à une pénurie alimentaire, les filles reçoivent moins de nourriture que les garçons et que ces derniers bénéficient généralement d'un traitement préférentiel lors des opérations de secours. Les filles sont également plus susceptibles d'être déscolarisées et moins susceptibles de regagner par la suite le chemin de l'école.

Ces derniers temps, la situation des droits de l'homme a connu de nombreuses évolutions positives. Néanmoins, la réforme des politiques et des programmes de protection des femmes, des enfants et des adolescents a mis en lumière toute la difficulté à protéger leur santé. La nouvelle Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent recommande une série de mesures, notamment la mise en place d'un premier ensemble minimal de services en lien avec la santé génésique, la nutrition, le VIH, l'eau, l'assainissement et l'hygiène. La Stratégie souligne également qu'il est primordial d'assurer la sécurité du personnel de santé. L'OMS reconnaît le formidable pouvoir dont disposent les parlementaires pour promouvoir la santé et le bien-être compte tenu de leur capacité à légiférer, à superviser l'action gouvernementale, à approuver les budgets gouvernementaux et à plaider pour des causes importantes. Les parlementaires sont les mieux placés pour accorder la priorité, dans tous les aspects de leurs travaux, au droit fondamental de vivre en bonne santé.

Mme B.M. TSHIRELETSO (Botswana) dit que les violations des droits de l'homme entraînent des troubles sociaux. Cela se traduit concrètement par une dégradation de la paix, l'éclatement des familles, l'anéantissement des vies et des moyens de subsistance et le déplacement de millions de personnes. Bref, par une grave crise humanitaire. Les exemples de ce type sont encore trop nombreux. Les parlements ont la responsabilité de créer un environnement propice à la défense des droits de l'homme. Il leur appartient de demander des comptes aux gouvernements et de veiller au respect optimal du principe de la primauté du droit. Ils doivent garantir la justice pour les victimes de violations et créer des institutions crédibles et efficaces pour protéger les citoyens. Les parlements doivent dialoguer et collaborer avec la société civile pour permettre de détecter rapidement les atteintes aux droits de l'homme et d'agir en temps opportun. Chaque parlementaire doit s'engager individuellement et personnellement à défendre les droits de l'homme. La persistance des violations laisse entendre que les efforts actuels sont encore loin d'être suffisants.

M. J.M. KATUPHA (Mozambique) dit que les constitutions de nombreux pays consacrent les droits et les libertés de l'homme. De même, dans de nombreux pays, les organisations de la société civile défendent les droits de l'homme et promeuvent l'autonomisation des femmes et des jeunes. Au Mozambique, les parlementaires exercent leurs fonctions librement, que ce soit dans leurs travaux législatifs, lorsqu'ils contrôlent l'action de l'Exécutif ou quand ils interagissent avec le pouvoir judiciaire. Malgré l'existence de ces mécanismes, différents types de violations des droits de l'homme se produisent dans tous les pays. Lorsque le droit à la vie est violé, tous les autres droits sont bafoués. Il convient de s'attaquer aux causes profondes de ces violations. Les inégalités économiques, l'accès inégal aux ressources naturelles, l'avidité et la corruption sont de plus en plus fréquents et créent un chaos planétaire. Les parlements ne peuvent pas redresser la situation seuls. Une approche coordonnée et globale est nécessaire pour établir le nouvel ordre mondial qui mettra fin aux violations des droits de l'homme.

Mme S. SÜTTERLIN-WAACK (Allemagne) dit que, malgré les guerres en cours, le terrorisme islamiste et les vastes mouvements de réfugiés, la paix n'a jamais été répandue dans le monde. La situation des droits de l'homme devient de plus en plus complexe. Les libertés de parole, d'association et de réunion sont chaque fois plus menacées. Selon Amnesty International, le nombre d'exécutions recensées en 2015 n'avait jamais été aussi élevé depuis 25 ans. La liberté de la presse et la liberté d'expression n'ont pas été pleinement garanties dans deux tiers des 160 pays étudiés et des procès inéquitables ont été signalés dans un pays sur deux. La peur du terrorisme entraîne des restrictions aux droits de l'homme. Cette tendance est particulièrement manifeste en Europe, où le traitement des flux mondiaux de réfugiés fait ressortir des divergences de vues inquiétantes à propos de l'universalité des droits de l'homme.

Le Parlement allemand exprime son profond respect pour toutes les personnes qui défendent dans leur pays les droits de l'homme dans des contextes politiques difficiles. L'oratrice salue l'ensemble des initiatives bilatérales et multilatérales entreprises pour promouvoir des structures démocratiques, des systèmes judiciaires indépendants ainsi que l'état de droit. Dans de nombreux pays, on compte des responsables politiques parmi les défenseurs des droits de l'homme qui sont en danger. Au vu de cette situation, le Parlement allemand a mis en place un programme intitulé *Les parlementaires protègent les parlementaires*, qui vise à attirer l'attention sur le sort des défenseurs des droits de l'homme en danger ou détenus à travers le monde. Les parlementaires allemands qui participent au programme collaborent avec les autorités locales, rendent visite à des prisonniers politiques, plaident pour que les détenus puissent bénéficier d'un procès équitable et observent le déroulement des procédures judiciaires pertinentes. La commission des droits de l'homme du Parlement allemand suit tous les cas et tient une liste des personnes à risque. L'UIP, notamment par le biais de son Comité des droits de l'homme des parlementaires, est un partenaire inestimable.

Les parlementaires se doivent d'user de leur position privilégiée en termes d'accès à l'information, aux décideurs politiques et à la parole publique. Ils devraient utiliser cette position pour mettre en lumière toutes les violations des droits de l'homme et attirer l'attention sur les conflits. La communauté parlementaire devrait travailler de concert pour inverser les tendances observées ces dernières années.

Mme S.H. HARIYADI (Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption - GOPAC) dit que la corruption fragilise la sécurité des pays, induit tous types de violations des droits de l'homme, accroît la pauvreté, entrave le développement et génère des conflits. Les flux financiers illégaux entraînent d'importantes pertes financières pour les économies en

développement et les pays émergents. Ces pertes augmentent d'année en année. Les responsables chargés d'élaborer et d'appliquer les lois abusent de la confiance qui leur est accordée pour accroître leur pouvoir, leur statut et leur richesse en toute impunité. Les personnes qui se livrent à des actes de corruption ne doivent pas rester impunies, alors que des innocents en supportent le coût.

En tant qu'élus, les parlementaires se doivent de défendre la démocratie, mais il ne peut y avoir de véritable démocratie là où prospère la corruption. L'incapacité et la réticence à s'attaquer à la corruption au sein du service public constitue une violation des droits de l'homme. La volonté politique est un élément indispensable pour remédier à cette situation. Les parlements ont la responsabilité d'atténuer les tensions et atteintes aux droits de l'homme susceptibles de créer des conflits. Pour ce faire, ils doivent ratifier et mettre en œuvre les instruments juridiques internationaux pertinents. La lutte contre la corruption au sein des programmes d'assistance et d'aide au développement est essentielle pour optimiser l'impact de ces programmes et protéger les droits de l'homme de leurs bénéficiaires. L'élimination de la corruption est une condition déterminante de la réalisation des ODD.

En coopération avec la Banque islamique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement, la GOPAC prépare un guide à l'intention des parlementaires sur les ODD, qui fournit des informations sur le suivi de l'aide au développement. Tous les Parlements membres de l'UIP sont vivement invités à éliminer la corruption avant qu'il ne soit trop tard.

M. AUNG KYI NYUNT (Myanmar) dit qu'il a personnellement été persécuté pour avoir osé s'exprimer en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit. La foi inébranlable dans ces principes est partagée par la Conseillère spéciale de l'Etat, Mme Aung San Suu Kyi, et la Ligue nationale pour la démocratie. En 1948, la Birmanie a été l'un des premiers pays d'Asie à instaurer la démocratie parlementaire, mais les événements ultérieurs ont conduit à sa dissolution. Grâce à l'engagement et à la persévérance, les institutions parlementaires ont été rétablies et le nouveau Gouvernement est entré en fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2016. Le nouveau Parlement axera ses travaux sur les personnes. Il protégera et défendra les droits de l'homme et l'état de droit. Plusieurs textes législatifs sur les droits de l'homme ont été adoptés ces dernières années et une commission nationale des droits de l'homme a été créée. Plusieurs autres projets de loi et modifications législatives sont en cours de préparation.

Tous les pays sont confrontés à des défis en matière de droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la protection des personnes marginalisées et des faibles. Grâce à sa capacité à représenter le peuple, à légiférer et à contrôler l'action gouvernementale, le Parlement peut identifier ces défis et y apporter une réponse rapide. Les parlements du monde doivent travailler de concert pour renforcer la compréhension, l'harmonie et la confiance entre les communautés et combattre avec fermeté les préjugés, l'intolérance et l'extrémisme. Les parlements peuvent veiller à ce que l'action gouvernementale soit pertinente et appropriée à tous les niveaux. Ils peuvent également s'assurer que suffisamment de fonds budgétaires sont alloués pour s'attaquer aux causes profondes des violations des droits de l'homme et permettre à chacun d'accéder aux services publics. Ils doivent être à l'écoute de tous les citoyens, en particulier des femmes, qui représentent 51 pour cent de la population. Le Parlement du Myanmar s'acquitte de ses obligations internationales dans le monde connecté d'aujourd'hui. Il est pleinement conscient du fait qu'il n'est pas possible de réaliser les opportunités et de surmonter les difficultés sans que le gouvernement fasse appel à la coopération internationale dans tous ses domaines d'action. Les parlementaires doivent être à l'avant-garde pour agir en faveur de la population à l'aide de politiques et de mesures fondées sur les droits fondamentaux et la dignité humaine.

M. L. FOFANA (Guinée) dit que, en tant que représentants du peuple, les parlements ont la responsabilité de légiférer, de représenter les citoyens et de contrôler l'action gouvernementale. Il incombe aux parlementaires de veiller à ce que les lois soient appliquées et qu'elles répondent aux attentes des citoyens sans exclure ni discriminer personne et sans violer les droits de l'homme de quiconque. Des efforts considérables ont été déployés pour promouvoir les droits de l'homme et l'état de droit à travers le monde. Les initiatives de consolidation de la paix doivent être soutenues en permanence en y associant également la société civile, les femmes et les jeunes. Le Parlement devrait soutenir l'ensemble de la société dans sa lutte contre les injustices et les inégalités économiques. La volonté d'une minorité d'élites de s'arroger l'exercice exclusif du pouvoir est la cause la plus fréquente de violence et a de graves conséquences pour la population. La répartition inégale des revenus tirés des ressources naturelles peut également être source de violence et d'instabilité, notamment au sein des minorités, et déboucher à terme sur des conflits.

Les parlementaires doivent s'efforcer de défendre l'intérêt public en adoptant des lois qui garantissent le respect de l'égalité et des droits fondamentaux ainsi que les libertés de tous les citoyens. Ces lois devraient également veiller à ce que les intérêts et les droits inaliénables des citoyens soient étayés par des mesures gouvernementales. Parmi les diverses causes de conflit dans la société contemporaine on peut citer la mauvaise gouvernance politique et administrative, la corruption et la répartition inégale des ressources, le manque de services sociaux de base, les fraudes électorales et l'exclusion des minorités. L'Assemblée nationale de Guinée s'emploie à résoudre ces problèmes en promulguant des lois contre ces pratiques. En coopération avec d'autres institutions, l'Assemblée nationale réclame l'adoption de réformes institutionnelles, administratives, économiques et sociales qui tiennent compte des droits de tous les citoyens. Les parlementaires sont chargés de mettre en œuvre le droit international relatif aux droits de l'homme dans leur propre pays. Ils doivent également veiller à ce que tous les acteurs politiques s'engagent dans un dialogue constructif pour promouvoir la paix et la stabilité.

Mme M. BONELL (Andorre) dit que les parlementaires sont chargés, en vertu de la Constitution de leur pays, d'organiser le travail parlementaire. Cette liberté est essentielle pour permettre aux parlements d'être les garants des droits de l'homme. Ils n'ont aucune excuse pour ne pas agir. En 2005, l'UIP et le HCDH ont publié la première édition du Guide à l'usage des parlementaires sur les droits de l'homme. Il est temps d'examiner comment ce guide a été utilisé. L'Andorre est un petit pays généralement à l'abri des grands conflits. Il n'a pas pour autant été épargné par les crises mondiales. Sa taille et sa sphère d'influence lui confèrent un rang modeste dans la hiérarchie internationale. Par conséquent, les parlementaires concentrent leurs efforts sur les affaires intérieures.

L'Andorre a signé 55 instruments relatifs aux droits de l'homme et a ratifié cinq des principaux traités des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme. C'est là une démonstration de son engagement à protéger les droits de l'homme. En exerçant leur pouvoir de contrôle, les parlementaires devraient veiller à ce que cet engagement perdure. Ils devraient également participer au dialogue mené par leur pays avec les organes de suivi des traités et au mécanisme d'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Les parlementaires jouent un rôle essentiel pour assurer le respect des engagements internationaux, que ce soit en légiférant ou en participant aux initiatives multilatérales, qui visent à trouver des solutions aux défis de taille qui se font jour dans notre monde interdépendant. Chaque partie prenante doit assumer ses responsabilités pour relever ces défis.

*M. J. Zangpo (Bhoutan), Vice-Président de l'Assemblée, prend place au fauteuil présidentiel.*

M. M. AL-GHASSANI (Oman) dit que les droits de l'homme doivent être protégés, respectés et promus pour instaurer la paix. Si les parlementaires n'assument pas leurs responsabilités, il peut leur être reproché de contribuer à la propagation du chaos et des conflits régionaux. L'Etat a le devoir de mettre un terme à toutes les violations des droits de l'homme. Chacun mérite que ses droits soient respectés. L'éducation peut jouer un rôle clé à cet égard et des lois doivent être adoptées pour protéger les droits. La mise en œuvre de ces lois permettra de mettre fin aux violations, de renforcer l'égalité, de réduire les conflits et d'aboutir à la paix. La primauté du droit doit être garantie et tout doit être fait pour assurer le plein respect des dispositions législatives.

Le Sultanat d'Oman fait figure de pionnier dans la promotion et la protection des droits de l'homme, tel que consacrées dans sa Constitution. La Constitution prévoit un Sénat représentatif, chargé de défendre les droits et la dignité des personnes. La législation d'Oman en matière de citoyenneté prévoit l'égalité devant la loi. Hommes et femmes bénéficient de droits et de responsabilités égaux et les discriminations de toutes sortes sont interdites. Les droits économiques, sociaux et culturels sont universels. Chacun devrait pouvoir bénéficier du droit à la santé, à la sécurité sociale et à l'éducation. C'est la raison pour laquelle le Sénat a le devoir de protéger ces droits et de superviser la mise en œuvre de tous les accords auxquels Oman est partie. Un environnement propre et non pollué devrait également être garanti. A Oman, tous les groupes vulnérables sont protégés par la loi et tout est fait pour promouvoir un monde pacifique et sûr, où chacun peut vivre dans la dignité qu'il mérite.

M. E. MOSES (Etats fédérés de Micronésie) dit que sa délégation s'oppose à toutes les menaces contre la sécurité des parlementaires, car de telles menaces nuisent considérablement à la démocratie. Les parlementaires ont un rôle fondamental à jouer pour faire respecter les droits de l'homme, essentiellement en contrôlant l'action de l'Exécutif et en veillant à ce qu'elle soit conforme aux normes internationales. La Micronésie est confrontée à une crise migratoire. Un grand nombre de migrants et de pêcheurs clandestins sont arrivés dans le pays au cours de l'année écoulée. Le

Congrès a pris des mesures pour s'assurer que le Gouvernement ne viole pas les droits de ces migrants. Il a également contacté les parlements des pays d'origine pour établir une coopération et rechercher des solutions politiques à la crise. Les violations des droits de l'homme ne sont pas chose nouvelle pour les Micronésiens. Ils ont subi l'occupation étrangère et des explosions nucléaires en temps de paix, de la part d'Etats considérés comme des alliés. Les parlementaires ne sont pas seulement des représentants de leurs propres Etats souverains, ils sont aussi membres de la communauté mondiale. Il faut éviter de trop dépendre des ressources humaines et naturelles d'autres Etats.

Mme A.D. DAGBAN-ZONVIDE (Togo) dit que la récurrence des conflits à travers le monde, notamment en Afrique, crée une profonde instabilité. Les conflits entravent le renforcement de l'état de droit et le développement socio-économique. Plusieurs facteurs peuvent engendrer des conflits : les atteintes aux droits de l'homme, le manque de respect du droit, la faiblesse des institutions, le manque de direction visionnaire, la corruption, la défiance des citoyens vis-à-vis de la classe politique, la pauvreté, l'inégale répartition des ressources, l'analphabétisme ou encore la discrimination. Les parlements ont un rôle fondamental à jouer dans le contrôle des fonctions de l'Etat. En tant que représentants du peuple, les parlements ont aussi une légitimité juridique, politique et sociale. Ils sont également au centre du débat politique et démocratique sur des sujets qui concernent les Etats.

L'Afrique n'a jamais été autant touchée par la pauvreté, la faim et les conflits. De par leur position dans la hiérarchie institutionnelle, les parlements sont particulièrement à même d'œuvrer au règlement pacifique des conflits. La Conférence des Présidents de parlement d'Afrique de l'Ouest a donc créé un conseil parlementaire pour la paix chargé d'examiner les crises ou les conflits et de contribuer à leur prévention et à leur résolution. Les parlements des communautés économiques africaines et du reste du monde devraient travailler de concert pour instaurer la paix, la sécurité et la démocratie, et contribuer ainsi au développement dans leurs pays respectifs.

M. A. AHMED ALHARDALOW (Soudan) dit que les violations des droits de l'homme favorisent la propagation des conflits. Les parlementaires peuvent empêcher ces violations afin de promouvoir la paix et la stabilité. La Constitution soudanaise consacre les principes d'une société démocratique dans laquelle tous les citoyens sont égaux devant la loi. Elle garantit les droits des citoyens à la liberté d'association, de conscience, de culte et d'expression. La Constitution consolide l'état de droit, souligne les principes de la citoyenneté et rejette toute forme de discrimination. Le Soudan est partie à plusieurs traités internationaux relatifs aux droits de l'homme qui ont été incorporés dans sa législation nationale.

Le dialogue et la coopération sont considérés comme des priorités au Soudan. Tous les partis politiques, y compris les groupes rebelles armés, ont participé aux discussions sur l'avenir du pays, la redistribution des richesses et la promotion de la stabilité et de la prospérité à long terme. L'adoption de la Constitution a tourné la page d'un passé douloureux marqué par la guerre civile. Elle a également jeté les bases d'un avenir démocratique et libre, permettant aux citoyens de vivre sous le régime du droit, tout en garantissant l'égalité, les droits de l'homme et la dignité pour tous.

La traite des personnes et la corruption sont inextricablement liées et ont des effets dommageables sur les droits de l'homme. De nouvelles formes de traite se font jour, avec pour victimes les réfugiés et les demandeurs d'asile. Des efforts concertés doivent être entrepris pour enrayer ce phénomène, notamment par le biais de la commission parlementaire soudanaise sur la traite. Le Soudan lutte également contre la corruption car ce fléau est incompatible avec le respect des droits de l'homme. La situation au Soudan du Sud est extrêmement préoccupante et les autorités soudanaises feront tout ce qui est en leur pouvoir pour y remédier. Le Burundi a donné l'exemple en se retirant de la Cour pénale internationale, organe politisé dont l'action va à l'encontre de l'intérêt de l'Afrique. L'orateur encourage les autres pays africains à emboîter le pas au Burundi.

Mme N. ZANGAR (Tunisie) dit que les hommes ont toujours lutté pour leurs droits. Les droits de l'homme ont été consacrés dans de nombreux textes adoptés au fil du temps à travers le monde, le plus emblématique étant la Déclaration universelle des droits de l'homme. Après la révolution, la Tunisie a adopté une nouvelle Constitution qui consacre les droits de l'homme. Une commission nationale a été créée pour combattre toutes les formes de violations des droits de l'homme. Malgré les traités internationaux et les efforts déployés à l'échelle mondiale, les conflits et les atteintes aux droits de l'homme persistent. De nombreux pays connaissent des conflits et des difficultés économiques. Ces pays ont besoin d'aide. C'est la raison pour laquelle la Tunisie accueillera en novembre 2016 une conférence sur l'investissement. Malgré les défis économiques

auxquels il est confronté, le peuple tunisien est déterminé à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés au moment de la révolution.

Mme P. SECK DIENG (Sénégal) dit que chacun devrait pouvoir bénéficier de droits égaux, fondamentaux et inaliénables, indépendamment de son statut social. La paix devrait être l'objectif principal. Les atteintes aux droits de l'homme engendrent des situations dommageables. Lorsqu'un gouvernement enfreint le droit national ou international en ne respectant pas les droits de l'homme, en contrevenant au principe d'égalité ou en pratiquant des discriminations, la vie, la liberté et la sécurité des personnes s'en trouvent menacées. Les parlements ont un rôle fondamental à jouer pour prévenir les conflits liés aux violations des droits de l'homme. En tant que législateurs et représentants du peuple, les parlementaires ont la responsabilité de protéger les droits de l'homme. Ils ne devraient pas attendre que des conflits éclatent pour agir, mais plutôt prendre des mesures préventives pour éviter que les atteintes aux droits de l'homme ne dégénèrent en conflit.

La Constitution sénégalaise garantit l'égalité des droits de l'homme pour tous et l'égalité participation des femmes à la vie politique. Elle prévoit également des mesures spécifiques pour protéger les droits des groupes particulièrement vulnérables. Le Parlement a adopté des lois visant à accorder aux femmes le droit de transmettre leur nationalité à leurs enfants, à éliminer la traite des personnes et le trafic d'organes et à interdire le travail forcé. Le développement est essentiel pour assurer le respect des droits de l'homme. Des efforts ont donc été engagés pour corriger les inégalités économiques et sociales et promouvoir l'accès à l'éducation, aux soins, à l'assainissement, aux sources d'énergie renouvelables et à l'agriculture communautaire.

La coopération est fondamentale et les pays riches doivent venir en aide aux pays pauvres. Le Sénégal a adopté une loi sur la finance islamique en vue d'établir un fonds de coopération et d'assistance. Ce fonds sera utilisé pour soutenir le développement économique et social des étudiants en difficulté, des orphelins et des personnes malades, vulnérables ou marginalisées.

Mme R. ILAHIBAKS (Suriname) dit qu'aucun pays n'est à l'abri d'atteintes aux droits de l'homme. Une vigilance permanente doit être assurée pour veiller à ce que les nouvelles technologies ne conduisent pas à des violations des droits de l'homme. Le Suriname entreprend des changements politiques et législatifs en ce sens. L'Assemblée nationale est déterminée à donner la possibilité aux citoyens d'exercer pleinement leurs droits et à veiller à ce que ces droits soient garantis par les autorités. Le Suriname est une société diversifiée et multiculturelle et ses politiques sont fondées sur l'inclusion et l'interdiction de la discrimination raciale. Le Suriname a subi 300 ans de colonisation, au cours desquels de graves violations des droits de l'homme ont été commises. Les principaux défis auxquels le pays est aujourd'hui confronté sont la destruction massive de la flore et de la faune, la gestion des ressources en eau et d'autres problèmes susceptibles de causer des catastrophes environnementales qui pourraient conduire à des violations des droits de l'homme.

Un institut national des droits de l'homme a été créé. Une commission parlementaire sur les droits de l'homme a également été établie pour élaborer des mesures législatives et politiques et évaluer la situation des droits de l'homme dans le pays. Des lois et des mesures administratives ont été adoptées pour éliminer toutes les formes de discrimination. Des mesures ont également été prises pour lutter contre la violence familiale. La peine de mort a été abolie. Des mesures législatives sont aussi envisagées pour faire face aux irrégularités commises par la police. Si un auteur présumé est reconnu coupable, il sera passible de sanctions pénales ou disciplinaires. Afin de favoriser la participation des femmes à la vie politique, les partis sont invités à inclure des femmes dans leurs listes de candidats et un quota minimum de femmes a été institué au Parlement. L'Assemblée nationale du Suriname est déterminée à promouvoir et protéger les droits de l'homme et à respecter ses engagements nationaux et internationaux en matière de droits de l'homme.

M. R. MHONE (Malawi) dit que le monde se dirige de plus en plus vers un modèle de démocratie fondé sur la bonne gouvernance et les droits de l'homme. Les conflits naissent toujours d'une différence d'appréciation sur l'application de ces droits. Par l'intermédiaire de ses Parlements membres, l'UIP est l'institution la mieux à même de défendre les droits de l'homme à l'échelle mondiale. Les parlements nationaux représentent la population de leur pays. Lorsque des violations des droits de l'homme se produisent dans leur pays, les parlementaires doivent donc être les premiers à réagir. Les parlementaires sont dotés du pouvoir législatif et doivent par conséquent s'assurer que la législation nationale protège les droits de l'homme. Dans le cadre de leur fonction de surveillance, les parlementaires doivent mettre en place les garde-fous nécessaires pour contrôler les institutions susceptibles de commettre des violations des droits de l'homme, notamment celles chargées de l'application de la loi. La législation devrait être énergique

et garantir des sanctions appropriées pour lutter contre les pratiques sociales préjudiciables. L'affectation des ressources budgétaires constitue également un élément capital du travail des parlementaires. Les ressources doivent permettre de fournir des services à même de soutenir les droits des personnes au développement, à la santé, à l'éducation, à un procès équitable, entre autres. Dans certains cas, les parlements aggravent les violations, notamment lorsqu'ils suppriment les ressources et les protections juridiques qui garantissent le respect des droits de l'homme, ou quand ils abolissent la liberté d'association et la liberté de la presse. Les parlements ne devraient pas oublier leur rôle de protecteurs des droits de l'homme et de premiers intervenants face aux violations. Ils doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter que le gouvernement ne viole les droits des citoyens.

Mme E. MENDOZA FERNÁNDEZ (Etat plurinational de Bolivie) dit que les parlementaires doivent avant tout préserver la démocratie, assurer un dialogue permanent et rechercher des solutions. La priorité devrait être accordée aux besoins des personnes victimes de violations des droits de l'homme, notamment en termes de réparation. Les parlements doivent surveiller les autres institutions, éviter de prendre part aux conflits et contribuer à l'édification de la paix. Si la guerre est la première cause de violations des droits de l'homme, la violence sexiste y contribue également. Des mesures définitives doivent être prises pour éliminer les sociétés patriarcales et le machisme. La fourniture de services de base est fondamentale et l'accès universel à ces services doit être garanti.

L'utilisation des droits de l'homme comme prétexte à l'ingérence est inacceptable. L'oratrice attire l'attention sur le cas du Congrès du Venezuela. Le plein respect de la souveraineté de la République bolivarienne du Venezuela est essentiel et sa délégation condamne les actions visant à déstabiliser la paix. Tout devrait être fait pour faciliter le dialogue entre les parties au différend. Les interventions de puissances étrangères dans les affaires d'un Etat sont source d'atteintes aux droits de l'homme. Entre autres exemples d'interventions préjudiciables on peut citer l'embargo commercial imposé à Cuba depuis plus de 50 ans ou encore le financement des groupes terroristes en Syrie. Le respect du droit inaliénable de chaque Etat de choisir ses propres systèmes économique, culturel et politique ne doit souffrir aucune exception. Si ce droit n'est pas respecté, la coexistence pacifique entre les nations ne peut être garantie. Les peuples de tous les Etats doivent pouvoir exercer leur droit inaliénable de rester maîtres de leur destin.

Mme M. SHCHOTKINA (Biélorus) dit qu'il importe particulièrement de protéger les droits de l'homme. L'égalité des sexes en tant que partie intégrante des droits de l'homme est un élément clé du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD. L'égalité des sexes ne pourra jamais être véritablement réalisée sans éliminer la violence familiale. L'élimination de la violence familiale est un élément fondamental de la protection des droits de l'homme et les parlements ont un rôle essentiel à jouer dans ce domaine. Au Biélorus, la violence familiale est réprimée par la loi. Les parlements doivent également s'assurer que les victimes puissent bénéficier du soutien, notamment psychologique, dont elles ont besoin pour se reconstruire. Il faut préserver tout particulièrement les enfants de la violence et garantir leur droit de vivre avec dignité. La pratique internationale indique que la violence familiale devrait être empêchée non seulement par des sanctions, mais aussi par l'éducation dès l'école. La loi devrait prévoir des services d'éducation et des activités visant à sensibiliser la population. Le problème de la violence ne repose pas sur les individus, mais plutôt sur la société dans son ensemble. La violence familiale engendre la violence et des conflits à d'autres niveaux. Les parlements doivent jouer un rôle d'alerte rapide pour prévenir ces instabilités et collaborer avec la société civile pour agir rapidement contre les violations des droits de l'homme. La loi devrait permettre de créer un environnement à même de favoriser la paix et la stabilité sociales.

M. K. KOSACHEV (Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des Etats indépendants – AIP CEI) dit que son organisation est composée de neuf Etats membres de la CEI. L'AIP CEI est un instrument important de la diplomatie interparlementaire. Cette plate-forme de travail législatif a permis de rédiger quelque environ 300 projets de loi types, notamment sur les questions relatives aux droits de l'homme. L'Assemblée sert également de tribune pour favoriser l'établissement de réseaux et la communication entre les parlementaires. Elle est utilisée lors de situations difficiles, notamment en cas de conflit entre membres de la CEI. A cet égard, elle mène une coopération fructueuse avec les Parlements de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan pour trouver un accord sur la situation dans le Haut-Karabakh. Il est à espérer qu'une délégation ukrainienne utilisera cette plate-forme pour dialoguer avec la Fédération de Russie. L'AIP CEI espère que le Conseil directeur de l'UIP approuvera la décision d'accueillir la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Saint-Pétersbourg.

M. P. GAVAN (Irlande) dit que la question des droits de l'homme est particulièrement importante pour son parti, le Sinn Fein. Les membres de son parti savent d'expérience ce que cela signifie de voir ses droits bafoués. Il est regrettable que le Gouvernement britannique ait confirmé son intention de révoquer son engagement vis-à-vis de la Convention européenne des droits de l'homme, qui constitue la pierre angulaire de l'Accord du Vendredi saint. Cet accord a permis de rétablir la paix au nord de l'Irlande et a servi de feuille de route pour cimenter l'unité irlandaise. L'orateur exhorte le Gouvernement britannique à respecter ses obligations juridiques en vertu de l'Accord du Vendredi saint et à revoir sa position.

Le Sinn Fein préconise une politique irlandaise indépendante et progressiste en matière de relations internationales. Il rejette les alliances militaires et œuvre à promouvoir la coopération internationale et la résolution des conflits. Il est également contre l'utilisation de l'aéroport civil de Shannon par les forces militaires des Etats-Unis. Les parlements peuvent et doivent œuvrer à la défense des droits de l'homme. A cet égard, ils doivent exiger la levée immédiate de l'embargo commercial imposé à Cuba par les Etats-Unis, qui est contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies. Le peuple irlandais est également très sensible à la situation en Palestine. Le système d'apartheid imposé par le Gouvernement israélien entraîne une situation de ségrégation, d'inégalité, de suprématie et de soumission. Le temps est venu pour les parlements de se prononcer contre ce type de politique mené par l'Etat israélien.

M. K. TAKANO (Japon) dit qu'en démocratie les parlements sont tenus de protéger les droits et les libertés des citoyens en garantissant le plein respect de l'état de droit. La Constitution est au cœur de tout système démocratique. Elle crée les garde-fous requis pour contrôler l'activité des autorités de l'Etat et garantir les droits fondamentaux. Les constitutions nationales et les Statuts de l'UIP posent les principes mêmes de la protection des droits de l'homme. Le Japon contribue à l'aide au développement des pays en développement pour favoriser l'instauration de systèmes démocratiques stables. Dans un monde globalisé, aucun Etat ne peut assurer seul sa propre paix et sa propre sécurité. Le Japon participe par conséquent aux efforts de coopération internationale, en brandissant le drapeau du pacifisme et en accomplissant son devoir de membre de la communauté internationale. Récemment, le Parlement japonais a adopté une loi sur l'exercice de son droit à la sécurité collective. En tant que seule nation à avoir subi deux attaques nucléaires, le Japon poursuit un programme de paix et de sécurité. Il a élaboré ce programme sur la base de sa propre expérience et souhaite le partager avec l'Asie et le reste du monde. Le Japon contribue donc activement au développement régional et international, à la consolidation de la paix et à la démocratisation, notamment par le biais d'initiatives de désarmement et de non-prolifération.

Mme H.H. LIADAL (Norvège) dit que les parlementaires ont besoin d'yeux et d'oreilles sur le terrain pour surveiller la situation de droits de l'homme. Ils ont besoin de personnes capables de rapporter les histoires des victimes de violations qui n'ont pas la possibilité de le faire elles-mêmes. Pour cela, il faut une presse libre. Les journalistes demandent des comptes aux parlements et aux gouvernements, garantissent la transparence et prennent la parole au nom des personnes vulnérables et des sans voix. Ils défient le pouvoir, remettent en cause les vérités établies et attirent l'attention sur les injustices et les violations. Là où les pires violations des droits de l'homme sont commises, la liberté de la presse est généralement restreinte, si tant est qu'elle existe. Hitler avait supprimé la liberté de la presse en instaurant le "Ministère de l'éducation du peuple et de la propagande", qui centralisait le contrôle des médias. Cette pratique a été reprise par de nombreux Etats dans les années qui ont suivi et est encore employée dans bien des cas. Depuis le début de l'année 2016, environ 49 journalistes ont été tués et 147 autres emprisonnés. En temps de guerre, la vérité est toujours la première victime. L'information est une arme et toutes les parties à un conflit l'utilisent pour servir leurs intérêts. Les journalistes indépendants jouent donc un rôle essentiel.

Mme A. CLWYD (Royaume-Uni) dit que la 135<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP marque le 40<sup>ème</sup> anniversaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP. Le Comité examine les graves atteintes aux droits de l'homme des parlementaires et contribue ainsi à prévenir les conflits violents. Les violations graves et systématiques des droits de l'homme peuvent être la cause mais aussi le résultat de conflits plus larges. Même en l'absence de conflit armé, les violations généralisées des droits de l'homme peuvent laisser présager de violences à venir. Lorsque l'Etat coupe les canaux traditionnels de contestation, les citoyens ont le sentiment qu'il ne leur reste que la violence pour se faire entendre.

La plupart des pays et des parlements reconnaissent l'importance de garantir les droits fondamentaux pour prévenir les conflits. Mais aucun pays n'est à l'abri d'atteintes aux droits de l'homme. Lorsque ce type de violation est systématique et qu'il n'existe aucun mécanisme de

réparation efficace, la communauté internationale, notamment la communauté parlementaire, doit tenter de combler cette lacune. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires joue un rôle clé à cet égard. Le Comité est composé de 10 parlementaires du monde entier et examine les cas de parlementaires dont les droits de l'homme ont été bafoués pendant l'exercice de leur mandat. Le travail du Comité est l'aspect le plus concret des activités de l'UIP, en ce sens qu'il aboutit à des résultats tangibles. Il s'agit du seul mécanisme de plainte individuelle au niveau international qui traite spécifiquement des violations des droits de l'homme des parlementaires. Au cours de ses 40 années d'existence, le Comité est venu en aide à 2 500 parlementaires dans 109 pays. Le Comité a constaté que le risque de conflit violent est réel lorsque les parlements cessent de fonctionner normalement pendant de longues périodes, notamment lorsque l'opposition est empêchée de jouer un rôle significatif. La solidarité parlementaire doit unir les parlementaires du monde entier dans la recherche de la paix.

Mme C.L. CREXELL (Argentine) dit que dans les pays où la dictature ne garantit plus les droits consacrés dans la Constitution, les droits de l'homme sont bafoués. En Argentine, les droits de l'homme relèvent de la politique de l'Etat. Les violations des droits de l'homme persistent, même si la lutte mondiale pour la promotion des droits de l'homme se poursuit et que ces droits sont consacrés dans de nombreux instruments internationaux. Les politiques et les ressources destinées à leur mise en œuvre ne sont pas suffisantes. Les droits de l'homme sont des droits fondamentaux et inaliénables qui doivent être défendus. Il est grand temps d'aller au-delà des déclarations de bonne volonté et d'agir. Pour garantir la paix, les politiques doivent promouvoir le développement interne. Aucune situation où prévalent la violence, l'esclavage, l'intolérance, la faim et la vulnérabilité ne devrait être tolérée. Les parlements pourraient jouer un rôle préventif plutôt que de défendre les droits de l'homme au moment où des violations se produisent. Pour ce faire, ils doivent mettre sur pied des politiques qui garantissent les droits fondamentaux. La gouvernance basée sur le respect des droits de l'homme est le seul moyen de ramener la paix dans le monde.

M. Y. JABOUR (République bolivarienne du Venezuela) dit que la crise du système capitaliste mondial a engendré des conflits en lien avec les matières premières, le contrôle des marchés intérieurs et les sources d'énergie. Les conflits ont été déclenchés au nom de la démocratie, de la lutte contre le terrorisme, la corruption et le trafic de drogue et de la défense des droits de l'homme. Ces prétextes ont été invoqués dans le cadre de la responsabilité de protéger, notamment en Afghanistan, en Iraq, en Libye et en République arabe syrienne. Le peuple et le Gouvernement syriens luttent pour assurer le respect de leur souveraineté nationale, de leur intégrité territoriale et de leur droit à l'autodétermination.

En Amérique latine, l'impérialisme nord-américain menace systématiquement les pays dirigés par des gouvernements progressistes pour essayer de renforcer son hégémonie. A cet égard, l'ONU a condamné à maintes reprises les sanctions contre Cuba. Au Venezuela, une offensive impérialiste qui vise à renverser le Président est actuellement menée contre la volonté du peuple. En outre, la forte baisse des prix du pétrole et les activités de l'opposition néo-fasciste créent une très forte instabilité politique et économique. L'Assemblée nationale vénézuélienne a pris toute une série de mesures politiques contraires à la Constitution et à la législation du pays qui visent à fragiliser la démocratie, à créer les conditions d'une guerre civile et à justifier une intervention étrangère. Le Gouvernement vénézuélien a appelé à maintes reprises au dialogue, en tant que seul moyen envisageable pour résoudre le conflit dans le pays. L'opposition démocratique est invitée à donner suite à cette proposition.

M. R. POZOS (Mexique) dit que l'histoire a montré que l'intervention précoce peut atténuer les conséquences des conflits. Bien qu'il existe plusieurs façons de désamorcer les conflits en devenir, il faut chercher à prévenir les conflits en favorisant la solidarité entre les personnes et en garantissant le bien-être de la population. Compte tenu de la grande diversité des outils juridiques internationaux disponibles pour protéger les droits des individus, les graves violations des droits de l'homme ne devraient pas se produire. La communauté internationale a la responsabilité conjointe d'assurer la pleine application de ce cadre juridique. Au Mexique, la corruption a des répercussions dans la sphère sociale, ce qui peut conduire à des conflits. Des efforts doivent donc être entrepris pour renforcer l'état de droit et faire en sorte que les auteurs de violations soient traduits en justice. Tout Etat digne de ce nom se doit de protéger les droits de ses citoyens. L'état de droit garantit le respect des droits fondamentaux de tous sans discrimination. Il permet également de punir les personnes qui violent ces droits. La volonté politique de garantir l'état de droit est donc essentielle pour protéger les droits des citoyens.

M. R. CHUBAROV (Ukraine) dit qu'il a été expulsé de son domicile le 5 juillet 2015 par l'occupant russe et qu'il n'a jamais pu retourner chez lui. Le Parlement est l'institution la mieux placée pour prévenir les menaces nationales et internationales contre les droits de l'homme. Néanmoins, lorsqu'un régime autoritaire prend le pouvoir, le Parlement devient une marionnette qui ne fait que répéter les décisions dictées par le régime dictatorial. En 2014, le Parlement russe a voté pour permettre au Président Poutine d'envoyer des troupes attaquer l'Ukraine, en violation flagrante des principes des relations internationales. Toute action en violation du droit international a de graves conséquences.

L'Ukraine compte aujourd'hui plus de 1,8 million de déplacés internes, plusieurs milliers de personnes ont été tuées et de vastes pertes économiques ont été enregistrées. En Crimée, la population tatare a été prise en otage par l'occupant russe pour avoir ouvertement dénoncé l'invasion militaire. La déclaration du représentant de la Fédération de Russie lors du débat général à propos du bonheur florissant des Tatars de Crimée est en contradiction avec la réalité et vise à dissimuler les politiques répressives exercées par l'occupant. La répression et les discriminations systématiques à l'encontre des Tatars de Crimée s'accroissent de jour en jour. Les membres du Parlement de Crimée qui ont refusé de reconnaître l'autorité russe ont été détenus illégalement. Les jeunes qui s'opposent à l'occupation sont persécutés. Beaucoup ont été enlevés et certains ont été retrouvés morts. La population musulmane restée en Crimée est systématiquement réprimée.

Dans le cas de la Crimée, le Parlement russe a non seulement échoué à éviter un conflit, mais a permis de déclencher une guerre. La proposition d'organiser une Assemblée de l'UIP à Saint-Petersbourg devrait par conséquent être jugée irrecevable tant que la Fédération de Russie ne respecte pas les principes fondamentaux du droit international.

Mme S. KSANTINI (Tunisie) dit que les violations des droits de l'homme se poursuivront tant que leurs auteurs ne seront pas traduits en justice. Nombreux sont les cas où la communauté internationale ne réagit pas. Au Myanmar, les musulmans sont victimes d'actes de génocide, mais les auteurs agissent en toute impunité. En Tunisie, un système juridique doté de mécanismes efficaces pour assurer le respect des droits de l'homme a été mis en place. La Tunisie a besoin d'être soutenue pour faire vivre sa démocratie naissante. Elle espère que tous les parlementaires présents participeront à la conférence internationale sur le développement qui se tiendra à Tunis en novembre 2016.

M. KIM CHUNG SONG (République populaire démocratique de Corée) dit que sa délégation apporte son plein appui au peuple de la République arabe syrienne dans sa lutte pour défendre sa souveraineté nationale. Il fait part de sa profonde inquiétude à propos de la course à l'hégémonie menée par les grandes puissances. Le chaos en Syrie a commencé avec les interventions dites humanitaires des puissances occidentales menées au prétexte de protéger les droits de l'homme. Pourtant, qui plus que le peuple syrien lui-même peut se préoccuper de la situation des droits de l'homme en Syrie ? Les pays occidentaux parlent de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne tout en continuant à vendre des missiles et à envoyer des avions de combat dans la région. Ils crient "Au feu !" tout en attisant les flammes. Les droits de l'homme sont inexistant dans un pays dévasté par la guerre. On ne peut plus parler de droits de l'homme lorsque la souveraineté de l'Etat est violée et que le gouvernement n'est plus en mesure de défendre son propre peuple. Il est temps de nous dresser ensemble contre les violations.

Mme R. ERSHAD (Bangladesh) dit que les droits de l'homme sont de plus en plus menacés et que le monde est fragilisé par les conflits. Les parlementaires ont un rôle important à jouer dans l'élaboration de politiques pertinentes, équilibrées, claires, équitables et qui protègent les droits de l'homme de tous les citoyens. Malgré plusieurs décennies de réunions et de colloques consacrés aux droits de l'homme, le monde demeure dans la tourmente. Plusieurs pays sont en proie à des guerres civiles dans lesquelles périssent des centaines de milliers d'innocents et les droits de l'homme sont bafoués. Les parlements doivent veiller à ce que l'Etat appartienne véritablement au peuple. En étant à l'écoute des citoyens et, surtout, en agissant davantage en faveur des groupes marginalisés et vulnérables, il est possible de favoriser le respect et de préserver la dignité. Ainsi pourrions-nous garantir la liberté et la sécurité de tous les citoyens.

*La séance est levée à 19 heures.*

## Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

***La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif***

### SEANCE DU LUNDI 24 OCTOBRE

(Matin)

*La séance est ouverte à 9 h 40 sous la conduite de Mme A. King (Nouvelle-Zélande), Présidente par intérim de la Commission permanente.*

#### Adoption de l'ordre du jour

(C-III/135/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

#### Approbation du compte rendu de la session de la Commission permanente tenue lors de la 134<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Lusaka (mars 2016)

Le compte rendu est approuvé.

#### Elections au Bureau

La PRESIDENTE PAR INTERIM annonce que les candidatures suivantes ont été présentées par les Groupes géopolitiques : Mme B. Tshireletso (Botswana), proposée par le Groupe africain, M. A.Y. Desai (Inde) proposé par le Groupe Asie-Pacifique, M. L. Slutsky (Fédération de Russie), M. S. Yershov (Kazakhstan) et un représentant de l'Arménie (dont le nom sera ultérieurement confirmé), proposés par le Groupe Eurasie, et Mme R.M. Bartra Barriga (Pérou), proposée par le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes.

La Présidente par intérim déclare que le Groupe africain a désigné Mme B. Tshireletso pour le poste de Présidente de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

*La Commission élit les candidats par acclamation.*

*Mme B. Tshireletso prend la conduite des travaux.*

#### Débat d'une résolution sur le thème ***La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif***

(C-III/135/DR et C-III/135/M)

La PRESIDENTE signale que la Commission examinera les propositions de modification au cours de sa séance de l'après-midi. Elle présente les co-rapporteurs : M. M. Kilonzo Junior (Kenya) et Mme N. Marino (Australie), qui ont accepté de remplacer Mme S. Lines (Australie), cette dernière ne pouvant participer à la 135<sup>ème</sup> Assemblée du fait de ses nouvelles responsabilités parlementaires.

Mme B. FILION (Secrétariat de l'UIP) fait un tour d'horizon de la récente étude de l'UIP portant sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes parlementaires. Basée sur des entretiens avec 55 femmes parlementaires, cette étude traite de la violence, qu'elle soit physique, sexuelle, psychologique ou économique, portant atteinte aux droits des femmes et aux libertés parlementaires. Ce problème existe dans le monde entier et les niveaux de violence dans les parlements sont inquiétants, en particulier pour la violence psychologique. Les femmes sont victimes de menaces, souvent par le biais des réseaux sociaux, de remarques sexistes et de harcèlement. Il existe, dans une minorité de parlements, un règlement ou un code de conduite pour éviter tout harcèlement ou comportement inacceptable. Un nombre encore plus faible bénéficie d'une politique en matière de harcèlement sexuel ou d'une procédure de plainte.

Pour la majorité des femmes ayant témoigné, le but de la violence et du harcèlement est de les décourager d'une carrière en politique. Il s'agit là d'obstacles au bon travail des parlements, à l'intégration et à l'égalité des sexes. Ils remettent même en cause les fondements de la démocratie. Les parlements doivent reconnaître l'existence du problème, le définir et briser le silence qui l'entoure. Ils doivent adopter un cadre législatif strict et s'assurer que celui-ci est correctement appliqué, mettre en œuvre une politique et des procédures internes fortes et faire évoluer la culture politique. Le sexisme et la violence ne sont en aucun cas la conséquence inévitable de la participation des femmes. Les parlements doivent donner l'exemple et dénoncer clairement ces types de comportements.

Mme N. MARINO (Australie), *co-rapporteuse*, estime que la mise en place de partenariats entre hommes et femmes est cruciale pour assurer la participation des femmes aux processus politiques. Les femmes affrontent toujours des obstacles, souvent liés aux contextes culturels, sociaux et économiques existants. L'objectif de participation de 30 pour cent n'a pas été atteint et, dans de nombreux pays, il reste inférieur à 20 pour cent.

Même si les objectifs et quotas représentent des mesures utiles de transition, leurs effets peuvent aussi bien être positifs que restrictifs. Les hommes doivent également montrer l'exemple et défendre les droits des femmes, à tous les niveaux. Pas de réussite en politique sans coopération. Les parlementaires doivent réfléchir aux mesures pratiques à prendre sur le plan national pour susciter le changement.

M. M. KILONZO JUNIOR (Kenya), *co-rapporteur*, se félicite des amendements proposés par les membres de la Commission. La résolution vise à faciliter les échanges entre hommes et femmes, notamment en s'assurant que les délégations présentent un équilibre entre les sexes. Un changement de modèle s'avère obligatoire.

Au lieu de regretter le peu de progrès réalisés, les parlementaires doivent décider des actions à entreprendre pour atteindre les objectifs de représentation des femmes et créer des règles du jeu équitables. Des solutions pratiques sont nécessaires. Les quotas ont bien fonctionné dans certains pays mais pas dans d'autres. Les parlements doivent réfléchir aux moyens permettant d'atteindre l'Objectif de développement durable 5 (sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes et des filles).

M. B. SHIPLEY (Canada) déclare que les parlements doivent identifier et mettre en œuvre des mesures tangibles visant à renforcer la participation des femmes en politique. Il est essentiel d'axer les travaux sur l'éducation et les mesures permettant d'éliminer toute discrimination.

Un signe fort est envoyé aux autres nations par le Canada, dont le cabinet respecte la parité hommes-femmes. Cela démontre également que les femmes ont assurément leur place aux plus hauts niveaux des processus décisionnels. Pour atteindre leurs objectifs, les parlements doivent fixer des priorités et mettre en œuvre des politiques en faveur de la participation des femmes.

Mme N.V. MENTE (Afrique du Sud) constate que la participation des femmes se heurte toujours à certains écueils et obstacles, surtout dans les zones de conflit et dans les pays pauvres. Dans les pays où l'on trouve un nombre supérieur de femmes élues au parlement, le niveau de vie est plus élevé et les niveaux de pauvreté plus faibles.

En Afrique du Sud, des progrès importants sont réalisés pour accroître la participation des femmes en politique. Partis politiques et candidats respectent les droits des femmes, la participation à la vie politique est équilibrée et les femmes accèdent sans restriction aux réunions publiques. Des mesures sont néanmoins nécessaires pour assurer la parité sur les listes électorales. Le nombre de Sud-africaines occupant des postes clés s'accroît, notamment au sein de la Commission de l'union africaine et des Nations Unies. Le Gouvernement a atteint son objectif de 30 pour cent de participation des femmes et fait le maximum pour réaliser la parité.

M. Z. SANDUKA (Palestine) remarque que la situation des Palestiniennes est particulièrement difficile du fait de l'occupation israélienne et des dangers encourus au quotidien. Elles ne sont victimes d'aucune discrimination dans la vie politique car, avec les hommes, elles œuvrent pour que s'achève l'occupation de la Palestine et bénéficient d'un accès équitable aux postes à responsabilité. Il n'en reste pas moins que les Palestiniennes font face à des conditions de vie difficiles et sont touchées par le chômage et d'autres problèmes socio-économiques. Elles assument souvent de lourdes responsabilités familiales, y compris en tant que chef de famille. Les Palestiniennes ne pourront participer pleinement aux processus politiques que lorsque l'occupation de leur pays cessera et qu'elles pourront faire valoir tous leurs droits et devoirs.

Mme S. KOUTRA-KOUKOUMA (Chypre) déclare que les parlementaires doivent s'attaquer au déficit démocratique car l'égalité ne pourra jamais exister sans mesures visant à éliminer l'exploitation, l'injustice, la discrimination et l'oppression. Les femmes sont opprimées non seulement en raison de leur sexe mais également de leur classe sociale, de leur race et de leurs antécédents. Elles ne sont pas libres de participer aux processus politiques tant que les économies nationales seront basées sur l'inégalité et l'injustice. Un socle idéologique sain, une volonté politique et une coopération sont nécessaires pour atteindre l'égalité des sexes. La sous-représentation des femmes en politique ne constitue que la partie émergée de l'iceberg. Les femmes, en particulier celles qui sont actives, rencontrent des difficultés pour trouver un emploi, elles sont moins payées que les hommes, bénéficient de perspectives de carrière moins attrayantes et assument des responsabilités familiales plus lourdes. Elles subissent la violence familiale, la discrimination et affrontent parfois des obstacles légaux à leur implication dans la vie politique. Peu de femmes occupent donc des postes à responsabilité. Pour favoriser leur participation, les conditions de vie des femmes actives doivent s'améliorer. Le fait que des femmes occupent des postes à responsabilité, quelle que soit leur classe sociale ou leur conviction politique, ne peut atténuer les mesures d'austérité ou les politiques antisociales, et cela ne charge rien à la double discrimination dont sont victimes les femmes actives.

Mme T. MORAIS (Portugal) déclare que le Gouvernement portugais a adopté une législation sur l'égalité des sexes et la violence sexiste, tout en mettant en œuvre un système de quotas. Le Portugal a également été le premier Etat membre de l'Union européenne à ratifier le Traité d'Amsterdam. Les femmes représentent 34 pour cent des parlementaires. Des progrès restent assurément à faire, notamment en matière d'éducation ou en ce qui concerne les autorités locales. Les Portugaises peuvent toutefois participer librement à la vie politique et partager les devoirs et responsabilités au même titre que les hommes. Les femmes vivant dans des pays touchés par des conflits n'ont pas cette liberté. Elles sont victimes de formes extrêmes de violence, dans l'incapacité de participer librement aux processus politiques et subissent une forme d'esclavage. Il est essentiel que les parlementaires prennent en compte ces femmes dans leurs décisions et leurs politiques.

Mme YOUNG-SUN PARK (République de Corée) estime que l'Assemblée nationale de la République de Corée agit en faveur de l'égalité des sexes. Les femmes représentent actuellement 17 pour cent du total de ses membres, soit un record historique. La participation des femmes s'accroît en quantité comme en qualité et elle augmente progressivement au niveau dirigeant. Un ensemble de mesures, notamment des quotas et des actions incitatives, a contribué à ces évolutions. Les systèmes de quotas ont toutefois leurs limites.

M. T.S. EDY (Indonésie) confirme que son gouvernement s'est engagé en faveur de la participation des femmes en politique. La loi électorale inclut un quota de participation des femmes. Celles-ci représentent actuellement un peu moins de 20 pour cent des membres de la Chambre des représentants et elles détiennent 26 pour cent des sièges au Conseil de représentation régionale. Au niveau exécutif, les femmes occupent un certain nombre de postes ministériels et divers postes de haut niveau ou intermédiaires. Leur influence s'accroît également dans les autorités locales.

Des initiatives visent à soutenir les femmes qui entreprennent, par exemple des mesures pour leur assurer un meilleur accès aux prêts. Bien que des actions soient entreprises en faveur de la participation des femmes en politique, l'accès de celles-ci à des fonctions dirigeantes doit être renforcé. Un soutien financier inclusif, une éducation politique et des mesures de sensibilisation représentent autant de voies pour accroître la participation des femmes.

Mme H. BSISU (Jordanie) explique que des femmes ont remporté des sièges, lors de récentes élections, en dehors du système de quotas. Bien que les Jordaniennes reçoivent une excellente éducation, davantage doit être fait pour accroître leur participation à la vie politique. Des mesures sont nécessaires pour les aider à concilier leur vie de famille avec une carrière politique. L'oratrice s'est félicitée du concept d'audit sur le genre en vue d'aider les parlements à fixer des priorités.

Mme DONGHUA ZHAO (Chine) constate que les politiques du Gouvernement chinois sont basées sur des principes d'équité et de justice. Les questions de genre ont été intégrées dans le Programme de développement pour l'après-2015. Le principe de l'égalité des sexes est énoncé dans la Constitution et le Gouvernement met en œuvre de nombreuses politiques et réglementations en faveur de l'égalité des chances. Le plan national de développement comprend des mesures destinées à promouvoir la participation des femmes en politique.

Les Chinoises occupent des postes de direction et un nombre croissant d'entre elles entre dans l'arène parlementaire. Les femmes détiennent également des postes clés au niveau des autorités locales et municipales. Des mécanismes de protection des droits des femmes et des enfants sont en cours d'amélioration. Des cours sur l'égalité des sexes sont donnés dans les écoles et font partie du cursus universitaire.

M. M.N. AL-GBURI (Iraq) remarque que le développement démocratique est fonction des progrès économiques et de la sécurité. Ces dernières années, des avancées importantes ont été réalisées en matière de participation des femmes. Elles détiennent environ 25 pour cent des sièges au Parlement et occupent des postes clés du secteur public, notamment dans le corps diplomatique. Elles jouent un rôle essentiel dans l'économie et le système éducatif. Pour faciliter la participation des Iraquiennes à la vie politique, il faut les soutenir par le biais de la coopération internationale, notamment en matière de lutte contre le terrorisme.

Mme F. DIB (République arabe syrienne) explique que la participation des femmes favorise le développement et renforce la démocratie. Les Syriennes sont politiquement actives et travaillent dans une atmosphère favorable à cet égard. La pleine participation des femmes est énoncée dans la Constitution, qui stipule également que les femmes peuvent occuper des postes publics. On trouve des Syriennes à des postes clés à tous les niveaux du Gouvernement et dans toutes les institutions publiques. La menace terroriste ne permet toutefois pas aux femmes de jouir de leurs droits fondamentaux. Des groupes terroristes tentent de se servir des femmes, de les priver de leurs droits pour les réduire au statut d'objets sexuels. Des mesures législatives sont nécessaires pour renforcer le rôle des femmes.

M. N. HASHMI (Pakistan) constate que les Pakistanaïses bénéficient de nombreuses libertés, notamment celles de participer aux affaires publiques et d'occuper des postes publics. Les femmes sont également actives au sein d'organisations non gouvernementales, de syndicats et d'autres organismes. La Constitution énonce le droit de participation entière des femmes. En outre, les droits des femmes sont également protégés par la législation nationale. Leur participation à la vie politique s'est accrue ces dernières années et 60 des 342 sièges de l'Assemblée nationale sont réservés aux femmes. Elles occupent également 17 pour cent des sièges au Sénat.

Des mesures sont prises pour amender la législation actuelle en vue d'introduire de nouvelles dispositions visant à renforcer les droits des femmes. La Commission nationale de la condition de la femme a été créée pour assurer le suivi des politiques et programmes du Gouvernement dans les domaines des droits des femmes et de l'égalité des sexes. Le groupe de femmes parlementaires du Pakistan travaille également à accroître la participation des femmes au processus parlementaire et à réformer le cadre légal existant.

M. K.P. SOLANKI (Inde) estime que la réussite des systèmes démocratiques est conditionnée par l'égalité des sexes. La libre participation des femmes est essentielle au bien-être de la nation et elle favorise le progrès. Il faut encourager leur participation et combattre les stéréotypes. L'Inde a ratifié divers outils internationaux et pris des mesures dans cette optique. Les parlementaires doivent s'assurer que les meilleures pratiques sont mises en œuvre sur le plan national. Considérant le fait que les travaux ménagers ne sont souvent pas pris en compte, l'Inde a proposé d'amender la résolution.

M. J. MOKHTAR (République islamique d'Iran) précise que, pour lutter contre les stéréotypes de genre, il est essentiel de mieux sensibiliser et d'éduquer la population, en commençant par les plus jeunes. Des stratégies à long terme sont nécessaires, notamment des programmes locaux et nationaux. La pleine participation des femmes au processus démocratique est de la plus haute importance, nationalement et internationalement.

Mme A. ALSHAMAN (Arabie saoudite) insiste sur le fait que les deux sexes doivent participer, à parts égales, aux processus politiques. La représentation des femmes au Parlement reste limitée et trop peu d'entre elles occupent des postes clés dans les secteurs public et privé. Les capacités et compétences des femmes ne sont pas bien utilisées ou représentées dans la vie

publique. Le changement économique et social doit accompagner l'évolution de la législation. Les femmes elles-mêmes doivent s'exprimer plus souvent pour exiger une amélioration de leur condition. Dans certains cas, la culture ou les traditions représentent également des obstacles pour les femmes, comme le chômage et la pauvreté. D'autres mesures sont nécessaires pour atteindre l'égalité au Parlement et favoriser le leadership des femmes. Il faut une volonté politique plus forte, une réforme du système éducatif, une amélioration de l'image des femmes et des mesures pour encourager la concurrence entre les sexes. Les parlementaires doivent insister sur la nécessité d'une participation égale. Pour que cette démarche réussisse, la stratégie doit intégrer une coopération avec les leaders religieux et tous les pans de la société.

Mme Y. MEFTALI (Algérie) explique que la méthode des quotas a fait ses preuves en Algérie, les femmes détenant actuellement 30 pour cent des sièges au Parlement. La nouvelle Constitution inclut des dispositions relatives à l'égalité sur le marché du travail. Il est également prévu d'amender la loi électorale et celle sur les partis politiques afin que les listes électorales comportent autant d'hommes que de femmes, celles-ci étant placées en tête de liste. Les femmes doivent jouer pleinement leur rôle dans la vie politique et les processus décisionnels.

Mme M. GREEN (Suède) remarque que les droits des femmes sont des droits de la personne. La résolution peut jouer un rôle essentiel pour assurer la pleine participation des femmes aux processus politiques. Elle met l'accent sur des dispositifs internationaux très utiles, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Tous les Etats doivent être encouragés à mettre en œuvre cette Convention. De meilleures méthodes d'échange sont nécessaires afin que les parlementaires tirent profit de l'expérience de leurs pairs.

Le Parti social-démocrate suédois met en œuvre un système de quotas pour tous les scrutins. Le Parlement suédois s'efforce également de montrer l'exemple avec 43,5 pour cent des sièges qui sont occupés par des femmes. L'oratrice propose de fixer des délais pour l'émancipation des femmes. Elle attire l'attention sur la campagne HeforShe (Lui pour elle) qui vise à faire participer les hommes à la défense des droits des femmes. L'oratrice souligne que la Commission doit utiliser une terminologie cohérente dans toute la résolution, par exemple en optant pour "femmes et hommes" ou bien "hommes et femmes". Elle exhorte la Commission à adopter la résolution et développer des stratégies de mise en œuvre nationale en vue de garantir la pleine participation des femmes aux processus politiques.

M. A.K. AZAD (Bangladesh) constate que les femmes, au Bangladesh, occupent des postes clés au Parlement comme au Gouvernement. En matière de violations des droits de l'homme, aucun pays n'est à l'abri. Si la dignité humaine n'est pas respectée et si l'on ne s'attaque pas aux atteintes en la matière, on ouvre la porte à de violents conflits. Une mauvaise gouvernance aggrave souvent le problème.

Mme R. HONTIVEROS (Philippines) propose d'amender le paragraphe 16 (6) existant afin d'inclure un objectif intermédiaire de 40 pour cent. Le Congrès des Philippines a adopté une approche graduée similaire pour mettre en œuvre des objectifs de participation.

La PRESIDENTE déclare que le délai de soumission des amendements est passé.

Mme M. IONOVA (Ukraine) reconnaît que le niveau de participation des femmes à la vie politique est faible mais, par contre, la qualité de cette participation est excellente. Il est toutefois urgent d'aider les femmes à entrer en politique, surtout au niveau local. Les médias ont un rôle central à jouer à cet égard. L'oratrice remarque également que, dans les zones du pays sous occupation russe, la violence sexuelle à l'encontre des femmes est un problème sérieux. L'adoption de documents progressistes par le Gouvernement se poursuit et ce dernier a ratifié un certain nombre de dispositifs internationaux.

M. P.M. CHAKONA (Zimbabwe) estime que le rôle des parlements pour une plus grande participation des femmes à la vie politique est déterminant. Les hommes et les garçons doivent également s'impliquer dans ces efforts.

Le Gouvernement a contribué à une meilleure participation des femmes en mettant en place un cadre juridique approprié. Grâce à une Constitution prenant en compte la dimension du genre, des sièges sont réservés aux femmes dans les deux Chambres parlementaires. Le récent lancement national de la campagne HeforShe démontre qu'il existe une volonté politique pour

mettre en œuvre le changement. Des femmes ont été élues à d'importants postes politiques, notamment à la présidence du Sénat. Les parlementaires doivent diffuser la résolution dans leur parlement national et œuvrer pour son application.

M. F. MWIJUKYE (Ouganda) constate que le Gouvernement a beaucoup fait pour la participation des femmes et la mise en place d'un environnement favorable à cet égard. Les femmes occupent des postes de premier plan, notamment des postes clés au Parlement. Les femmes détenant de hautes responsabilités considèrent toutefois que les sièges au Gouvernement sont un privilège et elles consacrent beaucoup de temps aux questions d'intérêt général plutôt qu'aux problèmes des femmes.

Mme N. LUO (Zambie) reconnaît qu'accroître la participation des femmes aux processus décisionnels n'est pas une tâche aisée. La Zambie s'est efforcée d'identifier les causes profondes du problème et d'examiner la législation et les politiques existantes. On considère que la socialisation des garçons et filles représente un facteur potentiel. Alors qu'on inculque aux garçons un sentiment de supériorité, on demande aux filles d'obéir et de s'effacer. Ces différences déterminent des modèles reproduits à l'âge adulte.

Bien que des Zambiennes occupent des postes clés, il s'agit généralement d'une pratique de pure forme. Il convient d'agir pour renforcer la participation des femmes en politique, que ce soit internationalement ou nationalement. Avec le projet *Boys to Men (Des garçons aux hommes)*, les garçons sont encouragés à considérer que les filles sont associées à leur développement. Un autre projet, *Women at Work (Femmes au travail)*, est centré sur le mentorat des filles et le développement de l'estime de soi. Le but est de changer les comportements, en commençant par les plus jeunes. Cette démarche servira ensuite de base à l'introduction progressive de politiques prenant en compte le genre.

M. D.P. LOSIAKU (Kenya) souligne l'importance de la parité entre les sexes et confirme que les quotas sont particulièrement efficaces. Au Kenya, par exemple, certaines circonscriptions sont exclusivement réservées aux femmes alors que d'autres sont ouvertes aux candidats des deux sexes. Pour susciter le changement, des mesures doivent être intégrées à une législation spécifique ou bien incorporées dans le cadre constitutionnel. Des délais pour atteindre les objectifs sont nécessaires et des pénalités doivent être imposées pour éviter toute violation. Par exemple, une réduction du financement peut sanctionner les partis politiques qui ne présentent pas de candidates. Il faut également se demander si trop de réglementation n'entrave pas la démocratie. Le changement doit venir des gens, pas de documents juridiques, et les parlementaires sont là pour représenter la population.

Mme J. AI SAMMAK (Bahreïn) considère que les femmes jouent un rôle central dans la société et que leur participation aux processus politiques est essentielle. Les inégalités entre les sexes varient suivant les pays. Dans certains, les quotas servent de solution provisoire, bien que ce point reste controversé. Au Bahreïn, les femmes jouissent de droits civils et politiques. Elles peuvent être élues au Parlement et occuper des postes de haut niveau dans les organismes gouvernementaux, la justice et le corps diplomatique. Des mesures ont été prises pour créer un environnement favorable aux femmes, notamment par le biais de quotas. Du point de vue international, il faut éviter de se concentrer exclusivement sur des mesures obligatoires décidées d'en haut.

M. W. AYENEW (Ethiopie) constate que les femmes occupent 38,8 pour cent des sièges au Parlement éthiopien. Dans les administrations locales, environ la moitié des conseillers sont des femmes mais il y a toutefois une inégalité entre les sexes au sein de l'Exécutif. Le Gouvernement est conscient du problème. Il met donc en œuvre des mesures axées sur l'éducation des femmes et visent à créer un cadre légal fort tout en développant des politiques de protection des droits des femmes. L'émancipation économique est également renforcée, surtout parmi les jeunes. Toutes les parties prenantes doivent collaborer en vue d'accroître la participation des femmes à la vie politique.

M. KIM CHUNG SONG (République populaire démocratique de Corée) explique que la paix et le développement durable ne sont pas réalisables sans égalité entre les sexes. Il souligne les travaux de la Commission nationale de coordination, en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et met l'accent sur les mécanismes visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes. Outre la législation, des mesures ont été prises pour alléger les charges ménagères pesant sur les

femmes. La part des femmes dans les fonctions de leadership s'est accrue. Des travaux sont également en cours pour lutter contre les comportements sexistes et créer une atmosphère favorable aux femmes. Des programmes d'éducation sociale sont centrés sur la promotion de l'équilibre familial. Les femmes apportent une contribution importante à la société.

Mme L. GUMEROVA (Fédération de Russie) déclare que tous les programmes ou politiques débattus au Parlement comportent une dimension de genre. Le grand défi des femmes russes est de concilier vie professionnelle et vie familiale. Des mesures sont prises pour aider les femmes actives, par exemple l'accès à des structures d'accueil pour enfants en âge préscolaire. Les femmes russes sont également actives dans des mouvements pacifistes, notamment le Forum sur les initiatives de paix qui s'est récemment tenu à Saint-Pétersbourg. Elle souligne que les hommes et les femmes doivent œuvrer de concert pour la paix et la prospérité.

Mme M.Y. FERRER GOMEZ (Cuba) reconnaît qu'il n'est pas facile de faire évoluer les mentalités et d'affronter les préjugés et les inégalités pour promouvoir la participation des femmes à la vie économique et politique. La situation à Cuba montre cependant ce qui peut être réalisé quand il y a une forte volonté politique. Le Gouvernement a mis en œuvre des politiques globales et alloué des ressources financières pour accroître la participation des femmes. Des organisations de femmes, par exemple la Fédération des Cubaines, jouent également un rôle important dans la lutte pour l'égalité des sexes.

Même en l'absence de système de quotas, les femmes occupent actuellement 48,8 pour cent des sièges de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire et 45 pour cent de ceux du Conseil d'Etat. Les femmes détiennent également des postes importants dans les administrations régionales, les ministères et divers secteurs techniques ou corps de métiers spécialisés. Bien que beaucoup de travail reste à faire, Cubains et Cubaines œuvrent ensemble à relever les défis qu'affronte leur pays.

M. N. BAKO ARIFARI (Bénin) reconnaît que les femmes ne sont pas bien représentées dans le processus décisionnel. L'Assemblée nationale ne compte par exemple que 7 femmes sur ses 83 membres. Les partis politiques peuvent actuellement s'engager, s'ils le souhaitent, envers un objectif de 30 pour cent de participation des femmes. Toutefois, des efforts sont faits pour améliorer encore la situation. Un projet de loi sur l'égalité des sexes a ainsi été soumis au Parlement. La constitutionnalité de ce projet a malheureusement été mise en cause et ce processus est donc bloqué. Est-ce que l'UIP peut proposer des cours de formation pour résoudre ce type de problème ?

Mme N. ZANGAR (Tunisie) estime que les femmes doivent participer aux processus décisionnels à égalité avec les hommes. En Tunisie, la loi électorale et la législation sur le code de statut personnel visent à promouvoir les droits des femmes et assurer une représentation égale des sexes sur les listes électorales locales et municipales. Les femmes restent toutefois vulnérables à l'oppression et à la violence, qui servent à les exclure du processus décisionnel. Il est essentiel de s'assurer que les femmes peuvent assumer leur rôle légitime dans la société et être nommées à des postes importants.

Mme L. KHENG (Cambodge) constate que son gouvernement a pris des dispositions pour renforcer l'égalité des sexes à tous les niveaux et dans tous les secteurs. La stratégie nationale de développement et le plan d'action incluent une dimension de genre. Son ministère a mis en œuvre des mesures internes visant à promouvoir l'égalité des sexes et a créé un groupe de travail sur le genre. Un budget a été alloué pour améliorer l'éducation et les soins de santé. Le Gouvernement a pris des mesures, notamment : bourses pour les femmes sans ressources, initiatives en faveur d'un environnement de formation sûr pour les étudiantes et mesures pour assurer une formation spécialisée et soutenir l'entrepreneuriat. L'indépendance des femmes et leur participation aux processus décisionnels doivent être renforcées. Un peu plus de 20 pour cent des parlementaires de la chambre basse et 18 pour cent de la Chambre haute sont des femmes. Elles occupent également un certain nombre de postes clés au Gouvernement. La participation des femmes est essentielle à la démocratie et des efforts supplémentaires doivent être consentis pour atteindre l'Objectif de développement durable 5.

Mme E. DIENDA (Namibie) explique que son pays a recours au scrutin de liste comme au scrutin uninominal majoritaire. Trois partis politiques ont adopté le principe d'une représentation égale dans le scrutin de liste sans qu'il n'y ait toutefois de cadre juridique contraignant. Le scrutin de liste est appliqué dans les élections municipales. L'égalité des sexes est également renforcée

par une prescription légale qui impose une représentation des femmes d'au moins 40 pour cent pour valider les élections municipales. Le scrutin uninominal majoritaire est moins égalitaire. L'introduction d'un système de quotas est censée améliorer la situation mais un délai est nécessaire avant que les lois ne fassent leur effet.

Mme M. AZER ABDELMALAK (Egypte) reconnaît que, même si les Egyptiennes peuvent participer à la vie politique et économique, peu d'entre elles occupent des postes à responsabilité. Leur situation personnelle les empêche souvent de participer. Certains hommes, par exemple, n'apprécient pas que leur femme joue un rôle dans la vie publique. Les hommes doivent également contribuer à l'égalité des sexes. Le Parlement doit examiner et amender toutes les lois discriminatoires, mettre en œuvre des dispositifs pour améliorer l'arrivée des femmes en politique et permettre à celles-ci de participer au processus décisionnel. Les partis politiques doivent s'ouvrir aux femmes et les comportements négatifs en société à l'encontre des femmes doivent être combattus.

Mme M. BABA SY (Mauritanie) constate que, malgré les progrès réalisés, les inégalités demeurent. Bien que le Gouvernement ait ratifié un certain nombre de dispositifs internationaux, le processus de mise en œuvre est bloqué. Ceci dit, la Constitution garantit l'égalité entre hommes et femmes et l'âge légal de la majorité est passé à 18 ans. Des mesures sont également prises pour réformer le système éducatif et assurer des salaires égaux. Une loi transitoire sur les quotas a été adoptée pour permettre aux femmes d'être élues à l'Assemblée nationale. Un système de listes mixtes a été introduit avec des candidats et des candidates selon le principe de l'alternance. Les quotas parlementaires fixés ne sont toutefois pas atteints. Bien qu'un nombre important de femmes occupent des postes à responsabilité au Gouvernement, des difficultés persistent. Par exemple, les femmes n'ont toujours pas le droit de transmettre leur nationalité à leurs enfants ou époux, leur accès à la terre est fortement restreint et aucune législation spécifique n'a été introduite pour lutter contre les mutilations sexuelles féminines.

M. A. ATICI (Turquie) remarque que, même si les Turques bénéficient des mêmes droits, il n'en résulte pas une égalité dans la pratique. Les 15 pour cent de parlementaires femmes n'ont pas des opportunités égales dans le processus politique. Le langage de la politique parlementaire est ouvertement masculin ou sexiste. Bien qu'une commission sur l'égalité des chances ait été mise en place à l'Assemblée nationale, elle est inefficace et son porte-parole est un homme. Seul le principal parti d'opposition applique un quota sur le genre. Si une femme décroche un mandat politique, il est courant qu'elle démissionne en faveur de son mari ou de son frère. Il convient donc de faire évoluer les mentalités.

Mme B.F. GUZMAN GOMEZ (Etat plurinational de Bolivie) constate que, suite à une réforme nationale, les femmes occupent plus de la moitié des sièges de l'Assemblée législative plurinationale. Une législation a été adoptée pour garantir que la moitié des candidats sur les listes des partis sont des femmes et que celles-ci sont suppléantes sur les listes électorales. La volonté politique est essentielle pour réussir. Le Président s'est activement engagé envers la participation des femmes et plus de la moitié des ministres du gouvernement sont des femmes. Modifier les structures politiques suppose que des mesures soient prises pour s'assurer que des changements économiques et sociaux accompagnent la réforme législative. La participation à la vie politique est un droit fondamental.

Mme K. OTA (Japon) fait le constat que, dans son pays, la participation des femmes en politique plafonne à un niveau relativement bas. Les comportements traditionnels restent prédominants et d'autres mesures sont nécessaires pour encourager davantage de femmes à entrer en politique. Son parti est à l'origine de deux propositions : un projet de loi sur la parité entre les sexes et une révision du code électoral existant. Des actions entreprises pour faire évoluer les mentalités et créer un environnement favorable aux femmes seraient bénéfiques pour toute la société.

M. P. WANGCHUK (Bhoutan) explique que sa délégation émet des réserves quant à l'efficacité des systèmes de quotas. Les Bhoutanaises expriment les mêmes préoccupations et doutent également que les quotas aient un impact sur la qualité des candidats pour les postes à pourvoir.

Mme M.H. RODRIGUES (Brésil) constate qu'un nombre assez important de Brésiliennes participent à la vie politique. Un train de mesures a été adopté pour promouvoir les droits des femmes et lutter contre la violence envers celles-ci. Un amendement à la Constitution a été proposé pour réserver des sièges parlementaires aux femmes. En outre, le Gouvernement a déclaré 2016 l'année de l'émancipation des femmes et des efforts ont été faits pour favoriser le leadership des femmes au niveau régional et soutenir leur participation en politique. Des campagnes ont été lancées pour faire mieux connaître la législation existante, notamment les dispositions sur la violence familiale. Le Gouvernement a également créé un programme de promotion pour le développement infantile et le soutien des femmes dès le début de la grossesse. Cette initiative s'intègre dans une démarche visant à renforcer le réseau de protection sociale, soutenir les familles et assurer des soins de santé de base pour les femmes.

*La séance est levée à 13 h 05.*

## SEANCE DU MERCREDI 26 OCTOBRE

(Après-midi)

*La séance est ouverte à 14 h 30 sous la conduite de Mme B. Tshireletso (Botswana), Présidente de la Commission permanente.*

### Elections au Bureau

(suite)

La PRESIDENTE de la Commission explique que le Bureau a examiné les candidatures à la vice-présidence de la Commission et a décidé de désigner Mme S. Koutra-Koukouma (Chypre).

*La Commission approuve cette candidature.*

### **Adoption d'une résolution intitulée *La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif***

Mme N. MARINO (Australie), *co-rapporteuse*, se félicite de cette résolution. Elle remarque que, malheureusement, la moyenne mondiale de participation des femmes dans les parlements n'est que de 22,8 pour cent. La résolution exhorte les parlements à repousser ou amender les lois discriminatoires. Ainsi, les délégués à l'Assemblée pourront prendre des mesures à leur retour dans leur parlement national. Il faut s'attaquer aux discriminations directes et indirectes et revoir les processus parlementaires. Hommes et femmes parlementaires doivent collaborer. Des exemples à suivre et des modèles sont absolument nécessaires. Les leaders politiques doivent aussi clairement condamner les actes de harcèlement et de violence.

*La Commission adopte la résolution et décide que les co-rapporteurs doivent conjointement la présenter à l'Assemblée en vue de son adoption officielle.*

### Préparation des Assemblées suivantes

- a) Adoption d'un ordre du jour pour les 136<sup>ème</sup> et 137<sup>ème</sup> Assemblées de l'UIP
- b) Proposition de thème d'étude pour la prochaine résolution que doit examiner la Commission

La PRESIDENTE explique que le Bureau a examiné les propositions de thème, pour la prochaine résolution, qui ont été soumises par le Canada, la Fédération de Russie et le Soudan. Les propositions de l'Argentine et de Chypre ont également été reçues mais après le délai prescrit. Le Bureau a décidé de conseiller à la Commission la proposition russe, *Partager notre diversité : le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie*. Cette résolution sera débattue au cours de la 136<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP en vue de son adoption à la 137<sup>ème</sup> Assemblée. M. I. Umakhanov (Fédération de Russie) sera l'un des co-rapporteurs, l'autre étant nommé au cours de la session de Dhaka.

M. UMAKHANOV (Fédération de Russie) constate que des dizaines de pays fêtent la Journée internationale de la démocratie. La résolution proposée est l'occasion de réaffirmer les principes de la Déclaration universelle sur la démocratie, d'accroître la visibilité des activités de l'UIP et de promouvoir les valeurs démocratiques dans le monde entier.

*La Commission approuve cette recommandation.*

**c) Proposition de débat à la 136<sup>ème</sup> Assemblée : thème d'étude à examiner par la Commission permanente**

La PRESIDENTE explique que le Bureau a également examiné des propositions de débat pour la 136<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP et a conseillé le thème suivant : *Agir maintenant pour les adolescents : le rôle des parlements dans la promotion de la santé et du bien-être des adolescents.*

Le représentant du SOUDAN DU SUD demande pourquoi cette proposition est spécifiquement centrée sur les adolescents.

La représentante de CHYPRE propose de compléter le débat par la diffusion d'informations issues des recherches sur ce sujet ou par une exposition sur les problèmes de santé. Elle indique qu'il serait utile que les débats soient accompagnés d'activités associées.

Le représentant du ZIMBABWE précise que les adolescents représentent la tranche d'âge la plus touchée par des problèmes comme la toxicomanie, l'exposition au VIH/sida et les migrations. Le temps disponible sera suffisant pour effectuer des recherches sur l'impact national des questions économiques, politiques et sociales en matière de santé et de bien-être des adolescents.

La PRESIDENTE déclare que ce thème a été proposé par le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant.

Le représentant de l'INDE demande quels progrès ont été réalisés dans le domaine de la santé de la mère et remarque qu'il est essentiel de mettre l'accent sur des questions comme la malnutrition.

La représentante de l'AFRIQUE DU SUD estime que ce thème est d'une importance capitale. Un soutien doit être assuré aux jeunes enfants et aux adolescents. Mondialement, enfants et adolescents sont soumis à quantité de risques : grossesses précoces, enrôlements comme enfants soldats ou encore mariages forcés. Le "bien-être" est un terme approprié pour traiter de sujets comme la drogue et la traite. Ce thème doit être inclusif et s'appliquer à toutes les régions et à tous les Groupes géopolitiques.

Le représentant du KENYA constate que les débats précédents traitaient des mères, des enfants et des jeunes de la tranche 20 – 30 ans. La Commission n'a jamais abordé le thème des adolescents, lesquels représentent un groupe démographique important.

Le représentant de l'ETHIOPIE explique que le groupe des "adolescents" va jusqu'à l'âge de 19 ans. Il demande plus d'informations sur le thème de l'éducation car l'accès au système éducatif représente un problème important dans les pays en développement et constitue un facteur de "santé et de bien-être".

La représentante du BAHREIN propose que la Commission approuve d'abord le thème général du débat, puis choisisse des thèmes auxiliaires.

Le représentant du COSTA RICA explique que, en tant que médecin, il est conscient des problèmes touchant les adolescents, notamment les questions liées à la santé, les conflits et la sexualité. Il se félicite donc du thème proposé.

*La Commission approuve cette recommandation.*

*La séance est levée à 15 heures.*

## Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

SEANCE DU LUNDI 24 OCTOBRE

(Après-midi)

*La séance est ouverte à 9 h 35, sous la conduite de Mme L. Rojas (Mexique), Présidente de la Commission permanente.*

### Adoption de l'ordre du jour

(C-I/135/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

### Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 134<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Lusaka (mars 2016)

Le compte rendu analytique de la dernière session est approuvé.

### Elections au Bureau

La PRESIDENTE dit que le Bureau dispose de cinq postes vacants. Le Groupe africain souhaite nommer M. R. Ossele Ndong (Gabon), M. A.L.S. Ssebagala (Ouganda) et Mme G. Katuta (Zambie). Le Groupe Asie-Pacifique souhaite nommer M. A. Suwanmongkol (Thaïlande) et Mme S. Abid (Pakistan).

*Il en est ainsi décidé.*

### Audition d'experts sur le thème

#### ***Le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains***

M. F. ZARBIYEV (Institut de hautes études internationales et du développement) dit que la notion de non-ingérence est ambiguë. Par exemple, on ne saurait dire si la non-ingérence est un principe juridique ou une règle générale relative au comportement des Etats. D'aucuns vont jusqu'à douter de son existence.

Les ingérences extérieures sont interdites dans les domaines régaliens de l'Etat, notamment les affaires intérieures et extérieures. La Cour internationale de Justice en a ainsi statué dans une affaire de 1986 qui opposait le Nicaragua et les Etats-Unis. Toute intervention est également interdite si, premièrement, elle vise à obtenir un changement de politique et, deuxièmement, si elle a recours à la coercition. La coercition est définie comme la subordination de la volonté souveraine d'un Etat tiers par des moyens politiques, économiques ou autres. La question de la coercition étant souvent mise de côté, elle est en grande partie à l'origine de la disparité entre la théorie et la pratique.

Le principe de non-ingérence est variable et relatif, notamment dans les domaines considérés comme relevant de la juridiction de l'Etat. Par exemple, les nazis considéraient que l'oppression de leurs citoyens relevait de la compétence souveraine de l'Etat. Néanmoins, dans le climat politique actuel, les droits de l'homme sont devenus un sujet de préoccupation pour la communauté internationale. De même, certaines interventions humanitaires ont été qualifiées de potentielles violations du principe de non-ingérence. Toutefois, le cas du Nicaragua a clairement montré que l'intervention humanitaire est permise lorsqu'elle n'est pas discriminatoire et qu'elle vise à atténuer les souffrances humaines.

Le principe de non-ingérence peut certes prendre diverses acceptions, mais il est faux de dire qu'il n'existe pas.

Mme S. KOUTRA-KOUKOUMA (Chypre), *co-rapporteuse*, dit que le principe de non-ingérence est bafoué partout dans le monde, notamment en Syrie, en Iraq et au Nigéria. Chypre a connu une situation d'intervention lors de l'occupation illégale de l'île par la Turquie. En théorie, le principe de base est simple. Il faut faire la distinction entre la non-ingérence et la responsabilité de protéger. De même, l'autodétermination ne devrait pas s'exercer au détriment

des droits de l'homme. Mais dans la pratique, la situation est plus complexe. Les Etats ont tendance à privilégier leurs propres intérêts par rapport aux valeurs universelles supérieures. La politique du deux poids, deux mesures est elle aussi toujours vivace. Lorsqu'ils légifèrent et examinent la politique gouvernementale, les parlementaires jouent un rôle central pour empêcher les pratiques qui enfreignent le droit international.

M. K. KOSACHEV (Fédération de Russie), *co-rapporteur*, dit que la notion de non-intervention est controversée. Les Etats sont d'accord sur la nécessité de venir en aide aux victimes de crimes graves, comme les génocides. Néanmoins, ils ne sont pas d'accord sur la question de savoir si l'intervention humanitaire est acceptable lorsqu'elle vise à provoquer un changement de régime. Le présent débat servira de tribune pour présenter de nouvelles idées aux gouvernements nationaux et préparer la prochaine résolution.

### Débat

M. S. AL-RIKABI (Iraq) dit que le terrorisme constitue la principale menace pour la paix et la sécurité partout à travers le monde. L'Iraq est au premier rang dans la lutte contre le terrorisme. Le pays a engrangé quelques succès, notamment en libérant des zones contrôlées par les terroristes. Un appui accru est nécessaire, même si son pays est reconnaissant pour le soutien qu'il a déjà reçu de la communauté internationale, notamment de la coalition internationale. Les Etats doivent œuvrer de concert pour éradiquer les racines intellectuelles du terrorisme, en fermant par exemple les écoles qui promeuvent la haine, la xénophobie et l'exclusion. Les Etats doivent s'attaquer aux réseaux de recrutement qui ont permis l'arrivée de combattants étrangers en Iraq. Ils doivent également lutter contre toutes les formes de financement du terrorisme, notamment les fonds en provenance des pays riches et les produits du commerce de biens tels que les antiquités.

M. S. SPENGMANN et M. T. DOHERTY (Canada) disent que leur pays est catégoriquement opposé aux agressions militaires et aux occupations illégales et qu'il utilisera tous les moyens dont il dispose pour obliger les Etats à rendre des comptes. Les droits de l'homme sont compatibles avec les principes d'égalité souveraine et d'autodétermination.

Les priorités du Canada en matière de politique étrangère portent notamment sur la promotion d'une gouvernance inclusive et responsable, d'un pluralisme pacifique et du respect de la diversité et des droits de l'homme. Le Canada accorde la priorité à la prévention des atrocités de masse et des génocides, notamment en ce qui concerne l'alerte rapide, l'évaluation et la résolution des conflits par des moyens pacifiques. Le Canada soutient les opérations de paix, les initiatives de médiation, la prévention des conflits, les processus de reconstruction et les efforts de relèvement rapide après les crises humanitaires. Le pays n'intervient militairement qu'en dernier recours.

En exerçant un contrôle sur les politiques et les institutions nationales, les parlementaires sont bien placés pour renforcer le respect du droit international, notamment le devoir de non-intervention. Ils doivent également collaborer pour faire progresser les institutions internationales chargées de veiller au maintien de la paix et de la sécurité et au respect de l'obligation de rendre compte et des droits de l'homme.

M. S. NEZAHBAN (République islamique d'Iran) dit que l'interprétation et la mise en œuvre de la non-ingérence font l'objet de vives controverses. En tant qu'organes législatifs de premier plan, les parlements peuvent jouer un rôle important pour faire respecter le principe de non-ingérence en influençant la politique gouvernementale. L'UIP devrait également contribuer à corriger les pratiques qui compromettent le principe de non-ingérence.

M. M. ALMEHRZI (Emirats arabes unis) dit que l'ingérence extérieure dans les affaires intérieures, notamment de la part de la communauté internationale, s'est accrue. La principale raison en est l'instabilité qui règne dans de nombreux pays. Le nombre de conflits internes est également en augmentation. Le Moyen-Orient est la région la plus durement touchée par l'ingérence, ce qui a pour effet d'attiser les tensions dans la région et au-delà. L'UIP devrait inciter l'ONU à définir plus clairement le principe de non-ingérence et à opérer une distinction entre les affaires intérieures et extérieures. La coopération entre l'UIP et l'ONU devrait aussi être renforcée. La stabilité internationale doit reposer sur la coopération, la souveraineté et la non-ingérence.

M. A. NEOFYTOU (Chypre) dit que les parlementaires jouent un rôle crucial pour préserver la sécurité des citoyens, les droits de l'homme et les libertés fondamentales. La résolution devrait être fondée sur l'idée que toute ingérence extérieure en violation de la Charte des Nations Unies compromet la paix mondiale, la sécurité, la démocratie et le progrès.

M. S. ALHUSSEINI (Arabie saoudite) dit que le Moyen-Orient est effectivement la région la plus agitée au monde en raison des ingérences dont elle fait l'objet de la part de pays non arabes. Il est primordial d'empêcher toute ingérence qui porte atteinte au principe de l'immunité souveraine. On peut citer à titre d'exemple la Loi sur la justice à l'encontre des soutiens du terrorisme, en vertu de laquelle les tribunaux fédéraux des Etats-Unis d'Amérique sont autorisés par le droit américain à poursuivre d'autres pays. De telles mesures peuvent conduire au chaos, notamment d'un point de vue économique. L'incertitude qu'elles font naître peut avoir un impact négatif sur les flux commerciaux, de capitaux et d'investissement.

M. V. GUPTA (Inde) dit que l'Inde est fermement attachée au principe de non-ingérence et qu'elle a toujours défendu le règlement pacifique des différends par la négociation. L'Inde a en effet résolu de cette manière ses litiges frontaliers avec le Bangladesh. La diplomatie parlementaire constitue un fabuleux outil pour favoriser la coopération entre les peuples. L'orateur réclame des éclaircissements sur la différence entre l'ingérence positive et l'ingérence ordinaire et demande si l'UIP peut jouer un rôle plus actif pour prévenir les ingérences.

M. S. DERSSA (Ethiopie) dit que la paix, la sécurité et le développement sont étroitement liés. Par exemple, l'Ethiopie a réduit de moitié la pauvreté en promouvant la paix et la sécurité. De même, la croissance économique a rendu le pays moins vulnérable aux menaces intérieures et extérieures à la sécurité, telles que le terrorisme.

En Ethiopie, le cadre sécuritaire est fixé par la constitution fédérale et les constitutions régionales, qui visent à garantir les droits de l'homme et la croissance. Le pays dispose également de commissions parlementaires chargées des questions de sécurité et de défense. Les efforts déployés par l'Ethiopie sont encourageants, mais d'autres mesures doivent encore être prises. La responsabilité première de l'Etat est d'assurer la sécurité. Mais les citoyens doivent aussi coopérer avec l'Etat et la communauté internationale.

M. L. BARREDO MEDINA (Cuba) dit que l'intervention humanitaire et la responsabilité de protéger sont des formes modernes d'impérialisme. La communauté internationale a utilisé de nombreux prétextes pour justifier l'ingérence, comme le communisme, le trafic de drogue et le terrorisme. En réalité, ce type d'action viole les principes de souveraineté et d'autodétermination. Il est devenu évident que l'ingérence ne résout pas les problèmes d'injustice, d'inégalité, de pauvreté et de sous-développement ; au contraire, elle les exacerbe. Hélas, la plupart des médias sont contrôlés par les grandes puissances, de sorte que les ingérences sont souvent présentées comme louables. Cuba elle-même a fait l'objet de nombreux cas d'ingérence subversive, agressive et coercitive de la part des Etats-Unis, avec de graves répercussions sur les droits de l'homme. Le meilleur exemple en est l'embargo. En effet, les pays qui se posent en défenseurs des droits de l'homme imposent souvent des sanctions unilatérales qui constituent une forme d'oppression. Cette politique du deux poids, deux mesures doit être réexaminée, en commençant par réformer les Nations Unies.

M. R. TAU (Afrique du Sud) dit que son pays est attaché au principe de non-ingérence. Mais il existe aussi des problèmes mondiaux auxquels aucun pays ne peut faire face seul, notamment les crises humanitaires, les changements climatiques, les génocides et le terrorisme. En conséquence, un certain nombre de mesures doivent être prises. Premièrement, les parlementaires doivent renforcer l'état de droit et lutter contre l'injustice et la corruption dans leurs pays respectifs. Deuxièmement, ils doivent superviser la mise en place d'institutions fortes et indépendantes qui défendent les droits de l'homme et assurent le suivi des travaux menés par ces institutions. Troisièmement, la bonne gouvernance doit être encouragée. Quatrièmement, les capacités des Etats doivent être améliorées, notamment dans le domaine du renseignement. Cinquièmement, l'UIP doit plaider en faveur de la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU, puis inciter les Nations Unies à résoudre la question israélo-palestinienne. Enfin, il convient de reconnaître que l'ingérence sous la forme de financements étrangers accordés à des organisations de la société civile peut conduire à des actions qui portent atteinte à l'Etat.

M. B. TARASYUK (Ukraine) dit que la Fédération de Russie est intervenue militairement sur le territoire de l'Ukraine, ce qui est inadmissible. Par conséquent, il est également inadmissible d'organiser la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP en Fédération de Russie. L'Ukraine appuie sans réserve l'élaboration d'une résolution sur la non-ingérence. Par ailleurs, l'orateur demande au rapporteur d'être objectif, rappelant qu'il a voté en faveur de l'intervention de la Fédération de Russie en Ukraine.

M. M.A. SUDITOMO (Indonésie) dit que son pays est fermement opposé aux interventions étrangères. L'Etat a pour responsabilité première de protéger sa population. Toute intervention extérieure au nom de la responsabilité de protéger doit être menée de façon responsable. L'intervention militaire ne devrait être envisagée qu'en dernier recours. Il demande quels indicateurs pourraient être utilisés pour déterminer si un Etat n'a pas la volonté ou la capacité de protéger les droits de l'homme de ses citoyens.

M. B. MERJANEH (République arabe syrienne) dit que les notions d'intervention humanitaire et de responsabilité de protéger ont été créées unilatéralement pour servir les intérêts des grandes puissances. La fin de la guerre froide a entraîné de nombreuses interventions extérieures (y compris par l'ONU), lancées sous prétexte de protéger les droits de l'homme et de préserver la paix et la sécurité. On peut citer à titre d'exemple les interventions menées par les pays occidentaux en Syrie, en Iraq, en Libye et au Yémen. En réalité, de telles interventions violent le principe de souveraineté. L'orateur propose que les co-rapporteurs tiennent compte du document préparé par la délégation syrienne lors de l'élaboration du premier projet de résolution sur la non-ingérence.

M. S. ITO (Japon) dit que le principe de non-ingérence doit être mis en balance avec la protection des droits de l'homme. L'exercice du droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU empêche ce dernier d'approuver des interventions dans des lieux où se produisent des violations des droits de l'homme. Il faut donc réformer le Conseil de sécurité. Si elle avait plus de poids à l'ONU, l'UIP pourrait faire davantage entendre sa voix sur cette question.

Mme S. ABID (Pakistan) dit que la responsabilité de protéger les populations appartient d'abord aux gouvernements nationaux. Toute ingérence extérieure ne doit servir qu'à faciliter les choses. L'intervention humanitaire ne doit jamais être détournée au profit des visées politiques des Etats puissants, surtout lorsque le véritable objectif est de provoquer un changement de régime. Toutes les actions doivent être guidées par les principes d'universalité, de non-sélectivité, de transparence, d'impartialité, de proportionnalité et de responsabilité établis par l'ONU. L'usage de la force ne devrait être envisagé qu'en dernier recours.

M. N. AL-HADID (Jordanie) dit que l'ingérence via les médias a des conséquences extrêmement préjudiciables et crée de fortes dissensions, comme l'atteste la situation au Moyen-Orient. L'UIP devrait intensifier ses efforts pour garantir les principes de non-ingérence et de souveraineté. Elle devrait également faire des recommandations aux gouvernements pour trouver des solutions pacifiques aux conflits. L'usage de la force peut avoir des conséquences néfastes, comme le terrorisme.

M. M. GAPES (Royaume-Uni) dit que l'ONU ne parvient pas à résoudre le conflit en Syrie. Le Conseil de sécurité de l'ONU ne réussit pas à assurer la mise en œuvre de la responsabilité de protéger puisque la Fédération de Russie continue d'opposer son veto à toute action de la communauté internationale. L'orateur demande ce qui pourrait être fait pour remédier à cette situation. Le droit à l'autodétermination ne devrait pas s'exercer au détriment des droits de l'homme.

M. K. ÖRNFJÄDER (Suède) dit que l'exercice de la souveraineté nationale et le respect des droits de l'homme peuvent parfois entrer en contradiction. La responsabilité de protéger appartient d'abord aux autorités nationales. Une intervention internationale ne peut être envisagée que lorsqu'un pays n'a pas la capacité ou la volonté de lutter contre les violations graves des droits de l'homme. Le Conseil de sécurité de l'ONU a manqué à plusieurs reprises à ses engagements pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Mais aucun autre organe ne peut égaler sa légitimité. Les parlementaires doivent veiller à ce que les gouvernements respectent les principes de la Charte des Nations Unies, en exerçant leur pouvoir de contrôle et par le biais de la diplomatie interparlementaire.

M. A. NIYONGABO (Burundi) dit que le principe de non-ingérence est constamment violé, bien qu'il soit consacré dans la Charte des Nations Unies. Les interventions extérieures menées au nom des droits de l'homme servent généralement les intérêts économiques et politiques des puissances intervenantes. En fait, l'ingérence extérieure ne fait qu'exacerber les menaces qui pèsent sur les droits de l'homme. Les parlementaires doivent harmoniser la législation nationale avec le droit international pour interdire ce type d'intervention. Ils doivent également encourager l'UIP et l'ONU à collaborer pour évaluer la situation des droits de l'homme dans les pays où des

interventions étrangères ont eu lieu. Enfin, les parlements doivent veiller à ce que leurs gouvernements respectent les droits de l'homme. Cela permettra de balayer les prétextes invoqués pour justifier les interventions étrangères.

Mme S. TAQAWI (Bahreïn) dit que les ingérences extérieures sont exercées sous différents prétextes, y compris ceux en rapport avec les droits de l'homme. Le Bahreïn lui-même a subi des ingérences extérieures, notamment des tentatives de coups d'Etat et des déclarations faites à l'encontre du pays. Les parlements doivent adopter des lois pour pouvoir se prémunir contre de telles ingérences, contrôler l'action du Gouvernement et préserver les droits de l'homme. Toute personne reconnue coupable de trahison devrait être déchue de sa nationalité, y compris les ambassadeurs qui entrent en contact avec des groupes terroristes. Les parlementaires doivent dénoncer les textes législatifs tels que la Loi sur la justice à l'encontre des soutiens du terrorisme (adoptée par le Congrès des Etats-Unis), qui constitue un exemple d'ingérence extérieure.

Mme C. ROTH (Allemagne) dit que le rôle des parlements doit être défini. Par exemple, les parlements devraient-ils essayer d'empêcher des atrocités d'avoir lieu ou simplement faire respecter les droits de l'homme et le droit international ? Selon elle, les parlementaires ont la responsabilité non seulement de protéger, mais aussi de prévenir. Si les ingérences étaient totalement interdites, les conventions des Nations Unies relatives aux droits de l'homme n'auraient aucune valeur. Elle demande si la situation en Libye en 2011 et la situation en Crimée en 2014 relevaient de la responsabilité de protéger. Elle demande également si les efforts pour faire cesser les massacres en Syrie doivent être considérés comme une ingérence.

Mme P. CAYETANO (Philippines) dit que les Philippines ont connu par le passé des problèmes de sécurité, la guerre et des troubles. Mais l'actuel président a engagé plusieurs actions en vue de rétablir la paix. Il a par exemple appelé à de nombreuses réformes sociales, fait inculper des fonctionnaires corrompus et renforcé les liens avec d'autres pays asiatiques.

M. B. QASEM (Palestine) dit que son pays subit depuis longtemps la forme la plus grave d'ingérence extérieure : l'occupation israélienne. Chaque jour, les forces israéliennes élargissent un peu plus les terres qu'ils occupent et leurs colonies aux dépens des Palestiniens qui sont soit déportés soit déplacés. L'UIP devrait collaborer avec les Nations Unies pour travailler sur les questions de légitimité en lien avec la question palestinienne et établir un Etat palestinien indépendant.

Mme D. KEDOGO (Kenya) dit que les parlements ont un rôle important à jouer pour promouvoir la non-ingérence en contrôlant l'action gouvernementale, en légiférant et en élaborant les politiques. Les candidats aux élections ne devraient pas être autorisés à recevoir des soutiens et des fonds de l'étranger. La politique étrangère ne devrait en aucun cas porter préjudice à la souveraineté d'un pays. La mise en œuvre des traités doit être surveillée et les parlements doivent participer à la diplomatie bilatérale et multilatérale, en assistant par exemple à des forums internationaux. La bonne gouvernance, la coopération et l'intégrité sont les meilleurs moyens de prévenir l'ingérence extérieure.

M. M. KADAM (Tchad) dit que certains concepts ambigus comme la responsabilité de protéger sont utilisés pour servir les intérêts des grandes puissances au détriment des petits pays. Les interventions extérieures sont souvent menées au nom des droits de l'homme, mais elles ont souvent des conséquences dévastatrices, comme cela a été le cas en Libye. Cela illustre bien la politique du deux poids, deux mesures. Il est extrêmement difficile de déterminer quand une intervention est légitime, car tous les pays ne partagent pas les mêmes objectifs, y compris en matière de droits de l'homme. Le Conseil de sécurité de l'ONU doit être réformé pour que les interventions ne soient possibles qu'en cas d'accord unanime.

M. A. SUWANMONGKOL (Thaïlande) dit que son pays soutient le principe de la responsabilité de protéger, mais que les critères qui sous-tendent ce principe demeurent ambigus. Il est particulièrement important d'examiner les moyens de faire face aux nouveaux acteurs du système international, notamment les combattants terroristes étrangers et d'autres acteurs non étatiques. L'exercice de la responsabilité de protéger implique de renforcer les capacités de manière à garantir la stabilité politique, l'égalité sociale, le développement économique durable et le respect des droits de l'homme. Ces capacités doivent reposer sur un engagement constructif et permettre de répondre aux préoccupations de l'Etat bénéficiaire. La responsabilité de protéger ne doit jamais être utilisée comme un moyen détourné d'opérer une intervention.

M. A. AHMED ALHARDALOW (Soudan) dit que le principe de non-ingérence est largement bafoué et que l'expert n'a pas indiqué qui est responsable de cette situation. Les mêmes puissances s'ingèrent de façon répétée dans les affaires des Etats faibles et utilisent à leur profit ces mêmes Etats. Le principe de non-ingérence doit être réexaminé de manière à mieux tenir compte des réalités d'aujourd'hui. Les parlements doivent légiférer sur cette question et l'ONU a également un rôle à jouer. On remarque dernièrement que les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU ne servent pas toujours les intérêts de tous, et le droit de veto représente un danger pour les Etats faibles. Des groupes de travail spéciaux devraient être créés au sein de l'UIP pour aider les parlements nationaux à lutter contre les ingérences.

M. A. NOMBRE (Burkina Faso) dit que le concept de non-intervention doit être clairement défini. Il demande à l'expert d'expliquer plus avant le concept d'intervention humanitaire en tant qu'exception au principe de non-ingérence. L'expert devrait également expliciter la corrélation entre changement de régime et soutien aux groupes d'opposition politique internes. Il demande à l'expert d'expliquer si les violences post-électorales font également figure d'exception au principe.

M. A. KHASRU (Bangladesh) dit que les superpuissances défendent haut et fort les droits de l'homme, mais qu'elles sont en même temps les principaux fabricants d'armes. Il faut une UIP forte et une ONU forte pour s'attaquer à ce problème.

M. S. ELO (Finlande) dit qu'il faut trouver un équilibre entre la souveraineté nationale et le respect du droit international. La Déclaration universelle des droits de l'homme établit le principe de responsabilité partagée en matière de protection des droits de l'homme. Il est inacceptable que la communauté internationale n'ait pas réagi rapidement à plusieurs reprises. Par exemple, l'Europe n'a pas réussi à empêcher ses citoyens de rejoindre des organisations terroristes en Syrie et en Iraq. L'UIP permet de dialoguer, une démarche indispensable pour parvenir à la paix internationale.

M. A. FULATA (Nigéria) dit que l'intervention devrait être autorisée en cas de violations graves des droits de l'homme ou si elle vise uniquement à fournir une aide humanitaire et à protéger les populations. Il faut faire la distinction entre intervention humanitaire et impérialiste. La plupart des interventions sont purement impérialistes, comme en Syrie. Néanmoins, un pays comme le Soudan a besoin de toute urgence d'une aide humanitaire, faute de quoi il risque de disparaître.

M. W. MUTOMBA (Zimbabwe) dit que le nombre d'ingérences extérieures exercées sous la forme d'ingérences physiques, de cyberattaques et de sanctions a augmenté. Le cas du Zimbabwe illustre bien cette réalité. Les ingérences extérieures menées au Zimbabwe ont eu des effets dommageables sur l'économie et ont conduit à des accusations de crimes que le pays n'a pas commis. Il est important de rappeler que le Président a été élu par le peuple et que le pays devrait pouvoir s'occuper lui-même de ses propres affaires. L'UIP devrait clarifier son rôle dans la lutte contre l'ingérence et assumer ce rôle en ce qui concerne le Zimbabwe.

Mme J.A. ALEX (Soudan du sud) dit que les Etats forts ont tendance à porter atteinte à la souveraineté des Etats faibles, notamment dans les situations de conflit, sans pour autant résoudre les problèmes. Par exemple, les résolutions sont souvent adoptées sans consulter les Etats concernés. La situation n'est pas équilibrée et le principe de non-ingérence doit être réexaminé.

M. L. SLUTSKY (Fédération de Russie) dit que la déclaration de l'Ukraine est provocatrice et fautive. La Fédération de Russie ne s'est pas immiscée dans les affaires intérieures de l'Ukraine et n'a pas de forces militaires stationnées dans ce pays. La situation ne peut pas être comparée à celles de l'ex-Yougoslavie, de la Libye ou de l'Iraq. Ces pays ont été complètement détruits par des interventions menées sous de faux prétextes et contre la volonté du Conseil de sécurité de l'ONU. La Fédération de Russie n'est pas un agresseur sinon un partenaire pour ses voisins. L'orateur indique que, si son pays soutient le Gouvernement syrien, c'est pour combattre le terrorisme mondial et que d'autres pays devraient lui emboîter le pas. La position du rapporteur doit être maintenue.

M. F. ZARBIYEV (Institut de hautes études internationales et du développement), *intervenant*, dit que son exposé vise à préciser des points de droit plutôt qu'à désigner tel ou tel Etat qui se serait livré à des interventions. Le Canada a raison d'établir un lien entre les principes de non-ingérence et d'égalité souveraine. En fait, ce lien a déjà été mis en évidence dans l'affaire de l'île de Palmas (Etats-Unis/Pays-Bas), qui prouve que le principe de non-ingérence existe bel et bien. Les droits de l'homme sont un engagement international et non pas un engagement auquel

les Etats peuvent souscrire librement. Par conséquent, toute intervention menée au nom des droits de l'homme sans recourir à la force et avec l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU n'est pas interdite. En même temps, les droits de l'homme ne sauraient servir de prétexte pour provoquer un changement de régime.

En réponse au représentant de l'Indonésie, l'intervenant dit que la responsabilité de protéger s'applique en cas de graves violations des droits de l'homme, lorsque le Gouvernement national concerné n'agit pas pour y remédier. En vertu de l'obligation de diligence raisonnable, l'inertie d'un gouvernement est révélatrice de sa réticence ou de son incapacité à s'attaquer au problème. Il est possible que la responsabilité de protéger s'applique aujourd'hui dans le cas de la Libye. Mais elle est mise en œuvre en dehors du mécanisme de sécurité collective de l'ONU.

En réponse au représentant du Burkina Faso, l'intervenant dit que l'intervention humanitaire est une exception au principe de non-ingérence si l'objectif est d'aider et non pas de renverser le Gouvernement. Le droit international ne permet pas le renversement d'un régime par la force si l'intervention est menée unilatéralement par des Etats en dehors du cadre de sécurité collective. Il est également interdit de financer des partis politiques dont l'objectif est de renverser un gouvernement par la force. La loi sur le financement est ambiguë en ce qui concerne les partis qui ne visent autre chose que des activités normales. Le financement des partis politiques depuis l'étranger est considéré comme une violation du principe de non-ingérence si cette pratique est interdite dans le pays où le parti mène ses activités. Il n'est pas interdit de faire des commentaires sur des élections qui ont lieu dans un pays tiers. De manière générale, les interventions coercitives sont toujours interdites.

La PRESIDENTE dit que les observations formulées par les délégations seront prises en compte lors de la préparation de la résolution qui sera soumise au vote à la 136<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP en avril 2017.

*La séance est levée à 17 h 40.*

## SEANCE DU MERCREDI 26 OCTOBRE

(Matin)

*La séance est ouverte à 9 h 15 sous la conduite de Mme L. Rojas (Mexique), Présidente de la Commission permanente.*

### **Réunion-débat sur le thème *Promotion de la responsabilité démocratique du secteur de la sécurité privée***

M. F. LOMBARDI (Suisse), Modérateur de la réunion-débat, dit que la sécurité est de nature complexe et que, de ce fait, le contrôle des parlements doit porter sur un large éventail de questions, dont l'achat des armes, la réglementation des armements, la sécurité publique, les affaires militaires et les droits de l'homme. De nombreux parlementaires ne se rendent pas compte de l'ampleur du secteur privé de la sécurité. Les entreprises militaires et de sécurité privées (EMSP) forment un secteur mouvant, en pleine expansion ; elles sont d'une grande diversité, très répandues et manquent parfois de transparence ; Il peut être malaisé de se renseigner sur ce secteur, ce qui pourrait en rendre difficile la réglementation.

Le marché de la sécurité privée est estimé à quelque 244 milliards de dollars E.-U. par an, et ses effectifs à 19–25 millions de personnes dans le monde, soit plus que toutes les forces de police de la planète. La seule région de l'Amérique latine et des Caraïbes compte 2,4 millions de gardes de sécurité privés. L'une des principales sociétés privées de sécurité au monde, G4S, opère dans 26 pays d'Afrique. Son personnel est souvent armé. G4S est très présente dans la lutte contre la piraterie ; le secteur international des transports maritimes a dépensé plus d'un milliard de dollars E.-U. dans l'océan Indien en 2013.

Le contrôle parlementaire est d'une importance cruciale car les EMSP peuvent affecter la sécurité des collectivités et des citoyens et avoir un impact considérable sur les droits de l'homme. Avec ce risque à l'esprit, l'UIP et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF) ont collaboré à la publication d'un guide à l'usage des parlementaires intitulé *Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité : principes, mécanismes et pratiques*. Bien que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale ait choisi, à la 134<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, de ne pas inclure la sécurité privée dans sa prochaine résolution, la

réunion-débat va permettre de discuter des moyens de promouvoir la responsabilité démocratique du secteur de la sécurité privée et d'avoir des échanges intéressants sur les difficultés, les expériences et le travail à accomplir dans ce but.

Il présente les intervenantes : Mme A.M. Burdzy, responsable de projet, Division des partenariats public-privé, DCAF ; et Mme H. Obregon Gieseken, conseillère juridique au Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Mme A. M. BURDZY (DCAF), *intervenante*, dit que les EMSP sont des entreprises privées prestataires de services militaires et/ou de sécurité et qu'il n'est pas facile de les classer par catégorie car elles couvrent un large spectre d'activités. Depuis les années 1990, le nombre de ces entreprises dans le monde a augmenté de manière spectaculaire en raison de la réduction des appareils militaires nationaux. Bien des militaires démobilisés ont ainsi trouvé un emploi. Les EMSP s'acquittent aujourd'hui de nombreuses missions naguère confiées à la police ou à la sécurité nationale. Avec les taux élevés de chômage dans certains pays, il existe un important réservoir de main-d'œuvre bon marché et les possibilités d'emploi offertes par les EMSP ne laissent pas indifférents. La présence de plus en plus forte de sociétés transnationales à travers le monde a aussi fait augmenter la demande de services d'EMSP. La société pétrolière Shell, par exemple, consacre à sa sécurité un budget annuel supérieur à celui de la plupart des Etats. Les situations de crise et l'instabilité ont fait craindre pour la sécurité non seulement des citoyens et des entreprises, mais aussi du personnel humanitaire et des secours. L'augmentation des cas d'actes de violence dirigés contre les personnels de secours à travers le monde a engendré une dépendance du secteur humanitaire à l'égard des EMSP.

Les EMSP sont très diverses. Si, dans certains pays, elles se voient confier principalement la garde de zones résidentielles et de propriétés privées, dans d'autres, elles surveillent surtout les sites miniers. Certaines EMSP sont engagées pour dispenser une formation et une aide au développement. Certaines ont un rayon d'action strictement local alors que d'autres opèrent à l'échelle internationale.

L'évolution du paysage de la sécurité a suscité à juste titre des craintes quant au respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en particulier là où les EMSP opèrent dans des situations de conflit armé ou après un conflit. Il importe de réfléchir aux fonctions susceptibles d'être externalisées à des sociétés privées et à celles qui doivent être du ressort exclusif des forces de sécurité nationales. Il faut aussi réfléchir aux moyens d'assurer un vrai contrôle des EMSP, d'en surveiller les activités et de réagir face aux atteintes aux droits de l'homme ou aux violations du droit national ou du droit international. Les parlements ont un rôle à jouer à tous ces égards car ils sont particulièrement bien placés pour exercer un contrôle démocratique, responsabiliser le secteur privé de la sécurité et obtenir de lui la transparence.

Le DCAF a mis au point à l'intention des parlementaires un outil d'orientation pour aider, à travers le législateur, les Etats à encadrer les EMSP. Cet outil est de bon conseil lorsqu'il s'agit de mettre à jour ou d'élaborer de nouveaux cadres législatifs concernant les EMSP. Il se compose de sept chapitres, organisés chacun autour de l'un des principaux problèmes qui se posent aux parlementaires. Chaque problème est analysé en détail, puis viennent des conseils spécifiques sur le type de contenu à insérer dans la loi. Les recommandations sont accompagnées d'exemples de bonnes pratiques provenant de diverses régions du monde. Cet outil est sans cesse remanié en fonction des commentaires reçus, qui sont les bienvenus.

Mme H.C. OBREGON GIESEKEN (CICR), *intervenante*, dit que l'implication des EMSP dans les activités et conflits armés a considérablement augmenté depuis dix ans. Cette implication les rapproche des opérations de combat, ce qui a fait craindre pour la protection de la population civile. Conscients de ces craintes, le Gouvernement suisse et le CICR ont lancé une initiative conjointe sur le respect du droit international, qui a abouti à l'adoption du *Document de Montreux sur les obligations juridiques pertinentes et les bonnes pratiques pour les Etats en ce qui concerne les opérations des entreprises militaires et de sécurité privées opérant pendant les conflits armés*. Le Document, qui vise à définir de quelle façon le droit international s'applique aux activités des EMSP dans les conflits armés, a été adopté en 2008 par 17 Etats, auxquels se sont joints par la suite 37 autres Etats, et diverses organisations internationales. Il réaffirme et précise les obligations des Etats et répertorie les bonnes pratiques susceptibles de les guider et de les aider à faire mieux respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Si le document porte surtout sur les obligations des Etats, les bonnes pratiques qu'il recense peuvent être utiles à d'autres entités, telles que des organisations internationales et les EMSP elles-mêmes. De même, s'il vise les situations de conflit armé, il peut éclairer aussi dans d'autres situations. Etant donné son objectif humanitaire, il n'aborde pas des questions de politique comme

celle de savoir si ou quand les EMSP devraient être impliquées dans un conflit armé ; il explique simplement que le droit international humanitaire s'applique à elles lorsqu'elles participent à un conflit armé. Il s'inscrit donc dans le vaste débat en cours sur la réglementation des EMSP.

Le Document de Montreux a contribué à préciser que les obligations internationales s'appliquent aux activités des EMSP. Il a aussi fait prendre conscience aux Etats de leur obligation de promulguer des lois nationales propres à réglementer les activités des EMSP. Certains Etats se sont dotés de telles lois mais il reste encore énormément à faire. Les lois et cadres législatifs nationaux doivent être fermes et clairs. Les Etats devraient stipuler quels services peuvent être sous-traités à des EMSP et quels services ne peuvent pas l'être. A ce sujet, il faudrait se demander en particulier si tel ou tel service pourrait amener le personnel de l'EMSP à participer directement aux hostilités. Les violations du droit national et du droit international commises par des EMSP ou leur personnel demandent une plus grande responsabilisation et un contrôle plus strict.

La nature multinationale de ces entreprises constitue un défi de taille. Il est indispensable que les Etats coopèrent, en particulier dans le domaine judiciaire. Certains Etats confient à des EMSP la formation de leurs militaires et de leurs forces de sécurité, ce qui suscite d'autres préoccupations. Etant donné qu'une bonne formation joue un rôle majeur dans la prévention des violations du droit international humanitaire, la formation dispensée par des EMSP doit être dûment réglementée et contrôlée par l'Etat. En dépit des progrès faits ces dernières années, il reste nécessaire de veiller à ce que les Etats s'acquittent pleinement des obligations découlant du droit international.

Le Forum du Document de Montreux a été créé pour continuer à affiner le Document de Montreux et pour permettre aux participants de se consulter sur les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre et sur les bonnes pratiques en la matière. Les Etats qui n'ont pas encore adopté le Document sont encouragés à le faire et à prendre une part active aux travaux du Forum. Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer en encourageant l'adhésion au Document et la mise en application de ses règles et bonnes pratiques. Il leur incombe aussi de traduire le droit international en lois nationales, de responsabiliser par le contrôle et de veiller à ce que les auteurs de violations soient traduits en justice. Les parlements peuvent faire en sorte que les EMSP reçoivent une formation appropriée et soient convenablement informées de leurs obligations.

Le CICR réaffirme sa volonté de s'employer avec les Etats à réglementer les EMSP et de promouvoir le Document de Montreux et sa mise en œuvre. Il a d'ailleurs organisé à cette fin des séminaires pour faire connaître le Document et élaborer des outils d'orientation. Etant donné le rôle important qui échoit aux parlementaires lorsqu'il s'agit de faire respecter et appliquer le droit international humanitaire, le CICR a entrepris avec l'UIP de réactualiser le guide sur le droit international humanitaire à l'usage des parlementaires. La nouvelle édition du guide, qui est parue, comporte une section sur les EMSP, élément non négligeable dans les conflits armés contemporains, et explique que les parlementaires ont le pouvoir de contribuer au changement dans le monde en amenant des changements au niveau national.

M. B. BONGO (Afrique du Sud) dit que les EMSP sont motivées par la recherche du profit et que souvent, elles n'ont pas de comptes à rendre et échappent au contrôle. Il faut donc un cadre législatif national et international approprié pour que les EMSP agissent conformément au droit international. Les Etats devraient coopérer pour se doter, au niveau national, de lois prévoyant l'inscription sur une liste noire des EMSP jugées responsables d'atteintes au droit et mettre aussi en place un système de licence et d'enregistrement fondé sur la formation reçue en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire. Une fois la législation promulguée, il est important encore qu'ils coopèrent pour que les cas de violation soient effectivement instruits et jugés et pour garantir la compétence extraterritoriale qui permet de poursuivre les auteurs de violations jusque dans leur pays d'origine et dans l'Etat contractant. L'Afrique du Sud a légiféré à cet effet et encourage d'autres Etats à faire de même.

M. M.A. SUDITOMO (Indonésie) dit que les opérations des EMSP soulèvent la question de la légitimité de l'action, selon qu'elle est entreprise tacitement ou explicitement par une entreprise privée ou publique. La nature transnationale des EMSP et leur participation aux hostilités risque d'affaiblir l'état de droit et de saper le fonctionnement démocratique des institutions publiques. Il convient de réfléchir à la façon dont les parlements pourraient faire intervenir la responsabilité. En Indonésie, il existe une loi dont l'objet est de promouvoir la transparence et la responsabilité dans les sociétés attachées à la défense des personnes et des biens privés et publics. Les parlements devraient renforcer les lois relatives à la réglementation de ces sociétés et coopérer les uns avec les autres pour se faire part de leurs expériences et bonnes pratiques.

M. M. ZONNOUR (République islamique d'Iran) dit que la montée des EMSP dans les pays occidentaux remet en cause le rôle traditionnel de maintien de la paix et de la sécurité qui revenait au Gouvernement et crée une situation dans laquelle le bellicisme est devenu lucratif. Les EMSP sont donc une menace pour la paix et la sécurité internationales. Certaines des grandes puissances mondiales croient que, pour conserver leur influence politique, économique, militaire et culturelle dans les pays cibles, une guerre par procuration est moins coûteuse et donc préférable à une intervention militaire directe. La création de conflits internes comme stratégie a entraîné des phénomènes tels que l'émergence de l'Etat islamique, du Front Al-Nosra et d'autres. Les Etats qui se livrent à de telles activités interviennent dans les affaires intérieures d'autres Etats et en compromettent la sécurité en faisant appel à des EMSP, qui ne font l'objet d'aucun contrôle ni d'aucune réglementation. Ces sociétés violent le droit de la guerre et commettent des crimes de guerre, tuant par la même occasion des civils innocents. Elles se servent des trafics de stupéfiants et de la traite des personnes. Il est impératif que les parlements exercent leurs fonctions de contrôle et de législateur dans ce genre de situations et édictent les règles nécessaires pour encadrer les activités des EMSP qui échappent aujourd'hui à tout contrôle.

Mme S. TAQAWI (Bahreïn) dit que le secteur privé de la sécurité doit son essor considérable au besoin toujours plus grand de paix et de sécurité. Les parlements devraient adopter des lois pour réglementer la sous-traitance aux EMSP, la formation et les activités de leur personnel. Ils doivent aussi veiller à ce que les EMSP agissent en tout temps conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme. Bahreïn a un système régissant la formation du personnel des EMSP et l'octroi d'un certificat d'aptitude à travailler dans le secteur de la sécurité. Les erreurs du passé ne doivent pas se répéter. Il ne faudrait reculer devant aucun effort pour soumettre le personnel des EMSP à un contrôle approprié et pour éviter que des criminels ne soient engagés. Des dispositions doivent être prises pour que les EMSP travaillant dans les zones de conflit n'aggravent pas la situation et qu'elles agissent en tout temps conformément au droit international humanitaire et dans le respect des droits de l'homme. Il faut adopter des lois pour les empêcher de violer les règles concernant les données personnelles, les responsabiliser et garantir ainsi le respect de la vie privée. Les sociétés doivent respecter le droit en vigueur partout où elles opèrent. De plus, l'usage des armes à feu ne devrait pas être toléré, à moins d'une autorisation des pouvoirs publics. Les armes à feu sont faites pour tuer. Il est donc crucial que les parlements entreprennent de réglementer la délivrance de licences d'exploitation aux EMSP.

M. M. ALMEHRZI (Emirats arabes unis) dit que le nombre des EMSP augmente à l'échelle mondiale malgré les efforts déployés par les Nations Unies pour protéger la paix et la sécurité internationales. Il faut que leur fonctionnement soit régi par des règles strictes et claires. L'UIP peut rallier l'appui des parlementaires aux Nations Unies, et les encourager ainsi à élaborer une convention internationale sur les activités des EMSP. Les parlements doivent avoir à l'esprit le Document de Montreux lorsqu'ils contrôlent et réglementent les activités des EMSP et la formation de leur personnel. Il faut que cesse la prolifération des armes chez les employés des EMSP. Celles-ci doivent respecter le droit national et le droit international, coopérer avec l'appareil militaire de l'Etat et s'abstenir de participer à des activités criminelles ou terroristes.

M. CHONG JONG-SUP (République de Corée) dit que la tendance à la privatisation de la sécurité est irréversible. Il faudrait s'attacher cependant à veiller à ce que les activités des EMSP restent dans le cadre de la loi. A la différence des forces armées nationales, les EMSP sont motivées par la recherche du profit. Les Parlements membres de l'UIP devraient réclamer l'adoption d'une résolution appelant à la responsabilisation démocratique des EMSP. La responsabilisation démocratique du secteur de la sécurité passe par un encadrement et un contrôle des EMSP à l'échelle nationale. Les lois des différents pays devraient tenir compte des conventions internationales pertinentes. Il faudrait créer une organisation internationale d'experts à laquelle participeraient des représentants des gouvernements, des parlements, du monde universitaire, des ONG et des EMSP. Cette organisation tiendrait une base de données mondiale sur les activités des EMSP à travers le monde, établirait un rapport chaque année sur les derniers développements, dans lequel seraient évaluées les propositions de politique à mener concernant le secteur privé de la sécurité. Une meilleure connaissance des opérations des EMSP dans le monde est nécessaire ; elle permettrait d'avoir un dialogue continu sur les moyens de renforcer la gouvernance mondiale de la sécurité privée et des activités militaires.

M. A.L.S. SSEBAGGALA (Ouganda) dit que l'absence de réglementation concernant les EMSP pourrait entraîner des problèmes d'insécurité supplémentaires. Il aimerait savoir quel soutien le DCAF peut apporter aux Parlements membres de l'UIP qui souhaitent faire adopter une loi sur les EMSP dans leur pays. Dans bien des pays, les militaires qui ne sont plus sous contrat sont exposés au risque du chômage ; il est donc facile pour les EMSP de les recruter. Comme l'absence de droit international rend difficile la tâche du législateur au niveau national, d'autant plus que les EMSP opèrent souvent au-delà des frontières nationales, il faudrait accélérer l'élaboration d'une convention internationale sur la réglementation des EMSP. L'UIP devrait publier une déclaration ferme sur la question et aider ses parlements membres à réglementer et à légiférer au niveau national. Il leur serait utile de pouvoir confronter leurs expériences et se communiquer leurs bonnes pratiques.

Mme G. KATUTA (Zambie) dit que le secteur privé de la sécurité est en plein essor et que, dans certains cas, il en résulte de graves menaces pour la sécurité. La responsabilité première de la sécurité et de la prévention du crime revenant aux Etats, ils devraient encadrer le secteur privé, en particulier en lui dispensant une formation. Les candidats aux emplois touchant la sécurité devraient être sélectionnés et évalués à la lumière de leur conduite passée. Il faudrait leur fournir des uniformes et des cartes d'identité, et leurs fonctions devraient être clairement séparées de celles des services de sécurité de l'Etat.

M. N.K. PREMACHANDRAN (Inde) dit que, bien que l'Etat soit la seule autorité légitime pour assurer la sécurité du peuple, les menaces se faisant plus précises, particuliers et entités privées sont à la recherche de gens dévoués pour assurer leur sécurité. Le rôle des EMSP prend d'autant plus d'importance que les besoins en matière de sécurité dépassent les capacités de l'Etat. Le secteur, dont les activités ont des répercussions sur la vie, la liberté et les biens des gens, est en pleine expansion. L'absence de réglementation le concernant pourrait avoir, si elle perdure, des conséquences néfastes. La valeur du secteur privé de la sécurité en Inde devrait atteindre, selon les estimations, quelque 12 milliards de dollars E.-U. d'ici à 2020. Ce secteur, qui représente quelque 7 millions d'emplois, devrait être comptable devant l'Etat. A cette fin, une loi a été adoptée en Inde, qui fixe des normes d'exploitation et les conditions à remplir pour la formation des gardes de sécurité privés. Cette loi soumet l'établissement des agences privées de sécurité à l'obtention d'une licence. Les permis de port d'armes à feu sont délivrés à des individus, et non aux agences. Les horaires de travail et la formation sont réglementés. On espère que ces efforts de responsabilisation auront pour effet d'accroître l'efficacité du secteur privé de la sécurité.

M. T. DOHERTY (Canada) dit que le Canada fait davantage appel à des EMSP depuis quelques années, au plan national comme à l'étranger. La délégation canadienne rejette l'idée que seule la recherche du profit motive ces sociétés. Elle pense plutôt qu'elles se sont développées parce que, dans un monde de plus en plus instable, le besoin de sécurité se fait plus pressant. On a recours à elles pour protéger les civils et les militaires travaillant à l'étranger et pour apprendre à d'autres à assurer leur propre sécurité. Le Document de Montreux rappelle les obligations des Etats de faire respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Il rappelle aussi que les Etats peuvent être tenus responsables des violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire commises par les EMSP. Le Document donne des exemples de pratiques susceptibles d'aider les Etats à prendre les mesures nécessaires pour s'acquitter de ces obligations. Le Code de conduite international des entreprises de sécurité privées est aussi un outil important de réglementation et de contrôle s'agissant des activités des EMSP. Les parlementaires du monde entier doivent se mobiliser pour contrôler les EMSP et travailler ensemble pour faire respecter les normes internationales.

M. A. SUWANMONGKOL (Thaïlande) dit que, bien que l'Etat ne fasse pas appel aux EMSP pour remplir ses fonctions, le Gouvernement est très conscient de ce qu'implique le recours à ces sociétés pour la sécurité et sur le plan humanitaire. L'Assemblée nationale législative a adopté une loi qui réglemente les activités des sociétés privées de sécurité en Thaïlande et qui pourrait servir de base à un encadrement plus rigoureux des EMSP. Les parlementaires, de concert avec le Gouvernement et d'autres partenaires, devraient renforcer la coopération en prenant des mesures pour responsabiliser et faire respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Les lacunes de la réglementation relative aux EMSP se sont soldées par des violations des droits de l'homme. Les auteurs de violations du droit international, qu'il s'agisse d'entités étatiques ou de sociétés privées, doivent en répondre. Tout doit être mis en œuvre pour combler les lacunes de la réglementation, lutter contre l'impunité, défendre la primauté du droit et faire respecter le droit international.

Mme H.C. OBREGON GIESEKEN (CICR), *intervenante*, dit que, s'agissant de la responsabilité des EMSP, le Document de Montreux tient compte des difficultés liées à leur nature transnationale et prend en considération les obligations des Etats d'origine, des Etats territoriaux et des Etats contractants, ainsi que des Etats d'origine des employés des EMSP, et les relations entre eux. La réglementation et l'application intégrale du Document de Montreux sont donc très importantes pour éviter toute lacune en matière de responsabilité. La coopération est aussi d'une importance capitale, de même qu'une législation et une réglementation adéquates. Enfin, la coopération judiciaire est indispensable pour surmonter les difficultés d'ordre judiciaire telles que la nécessité d'avoir suffisamment de preuves de violations dans un Etat pour pouvoir demander réparation dans un autre. Les services consultatifs du CICR ont pour mission d'aider les Etats à remplir leurs obligations internationales. Ils élaborent des outils relatifs aux obligations des Etats et apportent un appui bilatéral à ceux qui le demandent.

Mme A.M. BURDZY (DCAF), *intervenante*, répondant au représentant de la République de Corée qui a suggéré la création d'un groupe international d'experts, explique que le Forum du Document de Montreux rassemble 54 Etats et trois organisations internationales qui se font part de leurs bonnes pratiques en ce qui concerne la réglementation des EMSP et débattent de questions thématiques et des modes de coopération et d'entraide. Le DCAF aimerait, lui aussi, mettre en place un réseau d'experts sur la question et serait heureux de pousser plus loin le débat sur les moyens d'y parvenir. S'il n'existe pas de base de données consacrée aux activités des EMSP, il existe sur le site web du DCAF une carte des partenariats public-privé et une base de données "open source" des réglementations en vigueur dans les Etats. La base de données est continuellement mise à jour ; toute nouvelle information sur la législation est donc la bienvenue.

Le DCAF travaille depuis longtemps avec des parlementaires à travers le monde sur la réforme du secteur de la sécurité. Il conseille aussi directement les autorités mises en place par les gouvernements nationaux pour contrôler le secteur privé de la sécurité. N'importe quel parlement intéressé par ce service peut prendre contact avec le DCAF. Enfin, elle constate avec satisfaction que le Code de conduite international a été mentionné : s'il ressemble fort au Document de Montreux, le Code de conduite s'adresse aux EMSP, tandis que le Document de Montreux a été conçu pour les gouvernements.

Le MODERATEUR dit que les EMSP devraient continuer à figurer à l'ordre du jour de la Commission permanente. Il espère voir se tenir d'autres réunions avec des représentants du CICR et du DCAF.

### **Réunion-débat sur le Désarmement global**

La PRESIDENTE dit que le désarmement est un sujet politique sensible. L'objectif du désarmement a perdu du terrain sur l'échiquier politique et une partie de son attrait en diplomatie, à une époque où la défense de la sécurité nationale est synonyme de modernisation et de renforcement des capacités militaires et où chacun teste les capacités de réaction des autres. La corrélation entre désarmement et sécurité est ainsi ignorée. Par désarmement global, on entend les divers éléments du désarmement, de la limitation et de la non-prolifération des armements réunis dans un cadre cohérent. Elle présente les intervenants : D. Plesch, Directeur du Centre for International Studies and Diplomacy, School of Oriental and African Studies, Université de Londres ; M. I.M. Sene, membre du Comité 1540 de l'ONU ; et Mme D. Pascal Allende, seconde Vice-Présidente de la Chambre des députés chilienne.

M. D. PLESCH (Université de Londres), *intervenant*, rappelle que l'Alliance qui a combattu l'Allemagne nazie lors de la Seconde Guerre mondiale constate dans la Charte de l'Atlantique que "tous les pays, pour des motifs réalistes aussi bien que spirituels, devront renoncer à l'usage de la force". Si les dirigeants du monde ont défendu cette vision au terme du conflit le plus marquant de l'époque moderne, puisque c'est après lui qu'ont été mises en place les principales institutions de l'ordre mondial actuel, pourquoi faudrait-il la contredire quelque 70 ans plus tard ? L'idée que, pour avoir la paix, il faut préparer la guerre est absurde. Le monde ne se porterait pas certainement pas mieux si les essais d'armes nucléaires étaient libres, ou sans les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, sans le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ou le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. La Seconde Guerre mondiale a détruit une grande partie de l'Europe. Pourtant, 70 ans plus tard, on tourne le dos aux durs enseignements de ce conflit. Preuve en est la situation à Alep. Si l'on n'agit pas d'urgence, cette situation ne pourra que s'aggraver.

Les parlementaires ont un rôle à jouer pour élargir le cercle de ceux qui ont conscience des effets positifs du désarmement et qui se rappellent que c'était une priorité pour les fondateurs des principales institutions mondiales. L'histoire a montré que les armes ne font pas la sécurité. Il est temps de tirer les enseignements du passé, de développer les institutions en place et de mettre en œuvre les accords de désarmement. Il faut rompre avec la tendance actuelle qui va entraîner une troisième guerre mondiale.

M. I.M. SENE (Comité 1540 de l'ONU), *intervenant*, dit qu'il est indispensable que la communauté internationale se mobilise davantage, en particulier sur la non-prolifération nucléaire et le désarmement. Très peu de progrès ont été faits à cet égard au cours des 20 dernières années. Le législateur est un acteur clé puisque c'est à lui qu'il revient d'élaborer et de faire appliquer le cadre juridique requis pour prévenir les conséquences catastrophiques que pourraient avoir les armes nucléaires, chimiques et biologiques si elles tombaient entre les mains d'acteurs non étatiques, en particulier de groupes terroristes. Dans son programme de travail 2016, le Comité 1540 a reconnu la nécessité de sensibiliser les parlementaires et d'autres décideurs de haut niveau à ces problèmes.

Les parlementaires à travers le monde sont bien conscients que le terrorisme sème la mort et la dévastation dans le monde et qu'il le ferait bien davantage encore si les groupes terroristes avaient accès aux armes nucléaires, biologiques ou chimiques. Même s'ils ne possèdent pas d'armes de destruction massive, ils peuvent très bien avoir accès aux matériaux qui permettent de s'en doter. La résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU stipule que les Etats doivent adopter et appliquer une législation appropriée interdisant à tout acteur non étatique de fabriquer, se procurer, mettre au point, posséder, transporter, transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques. Bien que la résolution soit juridiquement contraignante, il appartient aux Etats de la faire appliquer à travers leurs cadres juridiques propres. En qualité de législateur, les parlementaires ont un rôle capital à jouer à cet égard.

Une application effective passe par un contrôle constant. Plus de 90 pour cent des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ont signalé avoir pris des mesures pour mettre en œuvre la résolution 1540, ce qui a aidé le Comité 1540 à comprendre les progrès enregistrés en la matière. Des plans d'action nationaux pour l'application volontaire ont été dressés, ce qui a été utile. Les plans mettent en évidence les secteurs dans lesquels l'application est à renforcer et proposent des mesures permettant d'y parvenir. Le Comité aide les Etats, si nécessaire, à établir ces plans. Lorsqu'il procède à ses examens complets de l'état d'application, le Comité recense les mesures particulières et pratiques qu'il convient de prendre pour améliorer l'application et formule des recommandations à ce sujet. Le rapport sur le premier cycle d'examens de l'état d'application est en passe d'être compilé pour être présenté au Conseil de sécurité de l'ONU. Pour l'établissement de ce rapport, le Comité a tenu des consultations avec les Etats membres, des organisations internationales et régionales, des parlementaires et des représentants d'ONG. La participation de parlementaires à ces consultations est essentielle puisque la mise en œuvre de la résolution 1540 dépend de l'adoption des lois nationales appropriées.

Mme D. PASCAL ALLENDE (Chili), *intervenante*, dit que l'on assiste à une crise humanitaire de grande ampleur, que les réfugiés et personnes déplacées n'ont jamais été aussi nombreux et que cette situation a des conséquences graves pour les populations civiles. Les Etats tiennent de plus en plus aux armes nucléaires, et les enceintes multilatérales qui s'efforcent de prévenir la prolifération de ces armes n'y parviennent pas. Le manque de confiance qui règne entre les grandes puissances aboutit à une nouvelle course aux armements. Il faut une entente générale pour prévenir la prolifération des armements et encourager le dialogue. Divers gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes coopèrent dans ce but pour être sûrs que ces armes ne seront pas actionnées par mégarde. Ces gouvernements sont fermement convaincus que les armes nucléaires sont assimilables à une violation du droit international humanitaire, qui interdit en particulier les attaques contre des civils et pose le principe de la proportionnalité. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a été la première à instituer une zone exempte d'armes nucléaires et est attachée au désarmement complet et à l'établissement d'un climat de confiance entre les nations comme moyens d'assurer la paix et la sécurité internationales. Des démarches conjointes ont été entreprises pour déclarer l'Amérique latine et les Caraïbes zone de paix, avec le désarmement complet comme premier objectif.

Un processus de négociation ouverte a été engagé au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la nécessité d'un instrument international juridiquement contraignant sur l'interdiction des armes nucléaires, sur le modèle des conventions existantes relatives aux armes chimiques et biologiques. Le Chili soutient ce processus. L'existence d'armes nucléaires fait peser

une menace permanente sur la paix et la sécurité mondiales. Une seule voie mène au développement, celle de la paix, et il est inacceptable qu'il existe des armes capables de détruire la planète. La disparité entre les pays dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en détiennent pas est elle aussi inacceptable. L'énergie nucléaire ne devrait servir qu'à des fins pacifiques.

On a assisté ces dernières années à un affaiblissement de la légitimité politique du TNP et à l'échec des efforts déployés en vue de l'institution d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Cette région reste d'une importance stratégique capitale pour la paix et la sécurité mondiales. L'appui des parlements et de la société civile est indispensable à la promotion du désarmement nucléaire comme objectif pour le monde pour raisons humanitaires. On dénombre actuellement 1900 armes nucléaires en état d'alerte extrême. Ces armes pourraient être déployées en quelques minutes ou déclenchées accidentellement. Il faut les retirer de la circulation avant qu'il ne soit trop tard.

M. R. TAU (Afrique du Sud) dit que la grande question est de savoir dans quelle mesure les parlementaires sont déterminés à donner effet aux décisions et résolutions adoptées au niveau international. Si beaucoup parlent d'engagements et de besoins, ils ne dévoilent rien des actions qu'ils entreprennent ou de ce qu'ils ont accompli. L'Afrique du Sud est signataire de la résolution 1540 du Conseil de sécurité, et a pris des mesures pour en faire respecter les dispositions : elle a notamment renoncé à mettre au point des armes nucléaires. Elle réfléchit aux moyens d'instaurer la paix sans prévoir de budget pour la constitution de stocks d'armements. La tendance moderne est dangereuse : les Etats annoncent des plans de réduction de leurs arsenaux mais, si les chiffres mentionnés dans ces plans sont exacts, ils ne rendent pas compte de la situation réelle. Dans bien des cas, les Etats ont en fait modernisé leurs arsenaux, et une seule arme nouvelle a la puissance de cinq anciennes. L'UIP devrait engager tous ses parlements membres à mettre en place un cadre législatif complet pour guider les Etats vers le désarmement, et à coopérer entre eux pour éviter la prolifération des armements. L'Afrique du Sud s'est aussi employée à améliorer le contrôle exercé par son parlement et à donner aux parlementaires les moyens de veiller au respect des engagements internationaux.

M. WANG XIOCHU (Chine) dit que le désarmement est un élément capital de la sécurité internationale. La Chine, qui s'oppose à la prolifération des armes de destruction massive, n'a cessé de demander l'interdiction et la destruction complètes des armes nucléaires. Les mesures qu'elle a prises pour réduire ses capacités militaires témoignent de son attachement au développement pacifique. Tous les pays devraient faire de même afin de promouvoir la limitation des armements et le désarmement par un processus concerté, fondé sur l'égalité. Les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies doivent être respectés en tout temps, de même que la souveraineté des Etats et le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat. Le désarmement passe par le dialogue et des pourparlers constructifs, soucieux de ne compromettre la sécurité d'aucun pays. En même temps, aucun pays ne devrait jouir d'une sécurité militaire absolue. Malgré les objections explicites de la Chine et d'autres pays, les Etats-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée ont brandi la menace nucléaire, ce qui pourrait déstabiliser la région de l'Asie du nord-est. La Chine engage les deux parties au dialogue et à la coopération au nom de la paix et de la stabilité mondiales.

M. M.A. SUDITOMO (Indonésie) dit que le désarmement est essentiel au maintien de la paix et de la stabilité internationale. Pour prévenir l'essoufflement des efforts actuellement déployés en vue du désarmement général, les parlementaires devraient assumer la responsabilité du contrôle et veiller à ce que les gouvernements s'acquittent de leurs obligations internationales. Tant qu'il existe des armes nucléaires, il existe un risque de les voir déclencher sans autorisation, accidentellement ou par mégarde. L'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie contre leur emploi accidentel ou intentionnel ou la menace de leur emploi. Dans ce contexte, l'appel lancé en faveur de la tenue, en 2017, d'une conférence internationale chargée de négocier un instrument international légalement contraignant sur l'interdiction des armes nucléaires, est particulièrement bienvenu. Les parlementaires ont le pouvoir, en tant que législateur, de rendre le désarmement effectif en accélérant la ratification des instruments internationaux y relatifs que leur gouvernement aura signés et en contrôlant la mise en œuvre par leur gouvernement.

M. I. POPOV (Ukraine) dit que, si le désarmement complet est d'une importance capitale pour la paix dans le monde, les garanties internationales sont, elles aussi, essentielles. En 1994, l'Ukraine a renoncé à son arsenal nucléaire en devenant signataire du Mémoire de Budapest sur les garanties en matière de sécurité, qui a été signé également par les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et le Royaume-Uni et, plus tard, par la France et la Chine. Le Mémoire garantit l'intégrité territoriale de l'Ukraine et ses frontières internationalement reconnues. En signant le Mémoire, les autorités ukrainiennes ont renoncé à leurs armements mais ont obtenu des garanties concernant leur sécurité. Récemment, pourtant, la Fédération de Russie a renié son engagement et a occupé une partie du territoire ukrainien, envoyant en même temps en Ukraine des rebelles russes et des combattants étrangers, des terroristes. Si les pays n'honorent pas leurs obligations, les garanties internationales n'ont plus aucun sens. Le Mémoire de Budapest devrait servir d'exemple à cet égard. Il est hypocrite de demander à des pays de renoncer à leur programme nucléaire si leur sécurité ne peut pas être garantie par les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. L'Ukraine envisage la possibilité de reconstituer ses stocks d'armements. Ce serait alors l'échec total du processus de désarmement complet.

M. M. ZONNOUR (République islamique d'Iran) dit que la communauté internationale a besoin d'une définition internationale reconnue de l'expression de "désarmement global", qui en indique la portée précise et énonce les mesures à prendre pour que toutes les conditions soient remplies. Ces conditions devraient être les suivantes : manifestation, par tous les Etats sans exception, d'une volonté politique forte et soutenue ; lancement, dans le cadre du mécanisme de désarmement de l'ONU, d'un processus international ouvert à tous, transparent et fondé sur le consensus, prenant en considération le droit de chaque Etat à la sécurité et à la défense de son territoire ; transparence totale ; approche globale et pragmatique qui ne porte atteinte aux droits d'aucun Etat et ne privilégie non plus aucun Etat ou groupe d'Etats ; et plan d'action pour le désarmement qui définisse les priorités et fixe des échéances. Un processus de désarmement global devrait avoir pour but et pour priorité absolue et non négociable l'élimination totale des armes nucléaires. Il est de la plus haute importance qu'Israël adhère au TNP car ce serait le seul moyen d'instituer une zone exempte d'armes nucléaires et d'instaurer la paix au Moyen-Orient. L'élimination complète de toutes les armes nucléaires sert les intérêts de toute l'humanité. Il faut agir d'urgence, pendant qu'il en est encore temps.

M. L. BARREDO MEDINA (Cuba) dit que l'UIP devrait étendre son travail sur la non-prolifération nucléaire à tous les essais nucléaires sans exception, et ne pas se limiter à la prolifération des armes nucléaires. Les Etats-Unis ont procédé à de multiples essais nucléaires sans essuyer la moindre critique et vont ainsi plus loin dans la recherche et le développement des technologies nucléaires. S'agissant de la situation dans la péninsule coréenne, le dialogue et la diplomatie pourraient permettre de trouver une solution. La communauté internationale devrait rejeter l'attitude agressive des Etats-Unis. Il ne faut pas tolérer l'affrontement si l'on veut instaurer cette paix durable à laquelle aspire la majorité de la communauté internationale. Sous le couvert de la défense, des milliers d'armes nucléaires sont prêtes à l'emploi immédiat. Il faut que cessent cette situation et la course aux armements. La communauté internationale doit s'attaquer au problème de la prolifération nucléaire avant qu'il ne soit trop tard.

M. M. ALMEHRZI (Emirats arabes unis) dit qu'au cours des dernières décennies le monde a connu plus de 250 conflits, qui ont fait des millions de victimes, pour la plupart civiles. Les armes nucléaires peuvent être une cause profonde de conflits. La prolifération de ces armes est un danger et une menace pour toute l'humanité. Des armes nucléaires peuvent tomber entre les mains d'Etats qui ne respectent pas les droits de l'homme ni la souveraineté d'autres Etats. Les Parlements membres de l'UIP devraient réduire le budget alloué à la mise au point d'armements, en particulier d'armes nucléaires, et affecter ces ressources aux activités de développement pour pouvoir atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), ce qui peut être fait en portant secours aux victimes des conflits armés et en veillant à ce qu'elles aient les services médicaux et les secours humanitaires dont elles ont besoin. Le Parlement des Emirats arabes unis est attaché à la non-prolifération nucléaire et fait tout son possible pour que son pays tienne ses engagements internationaux en la matière. Il adhère aux objectifs du TNP et croit fermement qu'une zone exempte d'armes nucléaires devrait être créée au Moyen-Orient.

M. D. PACHECO (Portugal) dit que le monde est plein de dangers, avec de nouvelles guerres et situations de crise en Afrique, en Europe et au Moyen-Orient et une multiplication des attentats terroristes. Malgré les pourparlers de paix, le nombre des conflits ne cesse d'augmenter, ce qui amène à se demander si la communauté internationale met vraiment tout en œuvre pour éviter les guerres. Une démocratie véritable, le respect de la primauté du droit, une vraie liberté de la presse et un plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales peuvent permettre d'éviter les conflits. Il faut redoubler d'efforts pour mener à bien le dialogue et la négociation afin de préserver la sécurité dans le monde. Les parlementaires ont le devoir de suivre cette voie.

M. M. ALJAWDER (Bahreïn) dit que le désarmement nucléaire est une question d'éthique et doit être considéré comme telle. La communauté internationale doit réfléchir aux raisons pour lesquelles les gouvernements cherchent à se doter de l'arme nucléaire et pour lesquelles il y a une course aux armements. Si le Conseil de sécurité de l'ONU ne peut pas s'acquitter de son mandat de protection et devient au contraire un lieu d'affrontement, il est naturel que les Etats cherchent à acquérir des armes. Lorsque la confiance diminue entre les Etats, ils acquièrent des armes. Dans aucun pays, le Conseil de sécurité de l'ONU ne s'est vraiment employé à faire cesser la guerre. Les Etats acquièrent donc des armes pour pouvoir se défendre. Lorsque des Etats imposent leur volonté à d'autres, il est normal que ces autres cherchent à s'armer. Quand le volume des armes en circulation augmente, les risques augmentent aussi de voir des groupes terroristes, tels que Daech, acquérir des armes de destruction massive. Il semble que le décor d'une troisième guerre mondiale soit planté. Les Etats ont perdu la volonté d'instaurer la paix. Il faut qu'ils la retrouvent.

M. N.K. PREMACHANDRAN (Inde) dit que le désarmement tient une place importante dans la politique étrangère de l'Inde. Les conventions sur les armes chimiques et sur les armes biologiques sont d'excellents exemples de l'interdiction de certaines armes dans le droit international. En qualité de partie à ces conventions, l'Inde prend des mesures pour éliminer ses stocks de ces armes. Comme ces armes existent, des terroristes et des acteurs non étatiques peuvent aisément en acquérir et faire ainsi peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales, et, par voie de conséquence, sur le développement. Dans un monde exempt d'armes nucléaires, tous les Etats jouiraient d'une plus grande sécurité. Le désarmement nucléaire peut se faire progressivement. Les autorités indiennes ont plaidé pour le dialogue et une coopération fructueuse entre tous les Etats dotés de l'arme nucléaire afin d'établir un climat de confiance et de réduire l'importance des armes nucléaires dans les affaires internationales et les doctrines de sécurité. La Conférence des Nations Unies sur le désarmement est un forum multilatéral unique en son genre ; l'Inde est prête à discuter de l'adoption d'un traité international interdisant la production de matière fissile servant à la fabrication d'armes nucléaires. La technologie nucléaire peut aussi servir à des fins pacifiques et représente un énorme potentiel de développement économique. L'Inde est attachée au principe d'"atomes pour la paix". Le désarmement complet est un noble objectif et l'UIP pourrait être de grande utilité en contribuant à sa réalisation.

Mme J. DURRIEU (France) relève l'importance cruciale de la sécurité collective. Les menaces que font peser la cybercriminalité, la criminalité organisée et le terrorisme sont bien réelles. La non-prolifération est un pas important vers l'élimination des armements. Le TNP existe depuis de nombreuses années mais ne peut produire des effets que s'il est signé, ratifié et appliqué. Le Plan d'action global commun relatif au programme nucléaire iranien, adopté à Vienne en 2015, est exemplaire, et il y a lieu de saluer les efforts consentis par la République islamique d'Iran pour parvenir à ce résultat. Les droits, la justice et la gouvernance mondiale doivent être au centre du désarmement. Les droits de l'homme sont menacés dans le monde entier. Le désarmement demande une réforme du Conseil de sécurité de l'ONU, un rajeunissement de l'Organisation mondiale du commerce, une meilleure réglementation d'Internet et des garanties en matière de sécurité. Le désarmement ne peut résulter que d'une prévention des crises et de la stabilisation. La gouvernance mondiale doit avoir la paix pour principal objectif et reposer sur la coopération et le respect des droits.

Mme J.A. ALEX (Soudan du Sud) dit que le désarmement global est une question primordiale. Elle s'étonne d'entendre dire que des pays désarment alors que le monde assiste continuellement à la mise au point d'armes de destruction massive. Il ne pourra y avoir de développement que lorsque le désarmement sera devenu réalité. Les pays producteurs d'armes sont des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. Ils sont en concurrence et ne cessent de tester des armes, avec les atteintes considérables à l'environnement que cela implique.

Le Soudan du Sud, où des pays étrangers testent des armes, subit de plein fouet ces atteintes. La prolifération non seulement d'armes de destruction massive mais aussi d'armes légères et de petit calibre est la cause de terribles destructions. Si l'on continue à envoyer des armes au Soudan du Sud, le pays n'y survivra pas. L'UIP et ses parlements membres devraient faire pression sur le Conseil de sécurité de l'ONU pour qu'il veille à la mise en application du TNP. Le désarmement mérite que l'on s'y consacre sérieusement, pendant qu'il en est encore temps.

M. A. WARE (Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire - PNND) dit que la recherche du désarmement global prend d'autant plus d'importance que le monde s'est fixé pour but la réalisation des ODD. Chaque année, l'appareil militaire absorbe quelque 1700 milliards de dollars E.-U. dans le monde. Une petite fraction de ces fonds pourrait faire beaucoup pour le développement durable. Une part considérable de ces dépenses militaires annuelles est affectée aux armes nucléaires. Bien que l'article 26 de la Charte des Nations Unies fasse obligation au Conseil de sécurité de réduire les dépenses en armements, les accords internationaux n'étant pas appliqués, les Etats continuent d'acquérir des armes. Les parlementaires ont un rôle de premier plan à jouer en veillant à la mise en œuvre des accords internationaux. A côté des mécanismes en place pour le règlement des différends internationaux, tels que la Cour internationale de Justice et les services de médiation du Secrétaire général de l'ONU, il en existe d'autres qui contribuent au maintien de la sécurité collective, tels que les zones exemptes d'armes nucléaires et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Les parlements devraient les soutenir. Le PNND s'emploie à instaurer la sécurité sans la menace ou l'emploi de la force et a créé une plateforme connue sous le nom de UNFOLD ZERO pour promouvoir le désarmement nucléaire par l'intermédiaire des Nations Unies. Les parlementaires sont encouragés à utiliser de telles plateformes pour dialoguer non seulement entre eux mais aussi avec leurs électeurs.

M. S. ITO (Japon) dit que le Japon est le seul pays qui ait subi directement les effets dévastateurs d'une bombe atomique et qu'il a donc une raison particulière de s'employer à débarrasser le monde des armes nucléaires. La seule manière d'y parvenir est d'instaurer la confiance entre les pays et de les rendre crédibles les uns pour les autres. Les virus informatiques font aussi partie des armes de destruction massive. Les progrès technologiques vont de pair avec des attaques quotidiennes qui peuvent paralyser des systèmes entiers et toute une infrastructure, tels que l'alimentation en électricité et en eau et les réseaux de transport. Ces menaces doivent cesser. Les parlements ont un rôle à jouer en dialoguant avec leur gouvernement. Avec les progrès technologiques, la communication devient plus performante et plus fiable. Les Parlements membres de l'UIP ne devraient pas limiter leurs contacts entre eux aux Assemblées de l'UIP mais devraient mettre à profit les nouvelles technologies pour communiquer entre eux toute l'année, et ainsi maintenir le dialogue et établir des relations de confiance en vue de débarrasser le monde des armes de destruction massive.

M. D. PLESCH (Université de Londres), *intervenant*, se félicite des interventions faites et constate qu'aucun des participants n'a exprimé de désintérêt pour un désarmement global. Il y a eu un changement marquant dans la teneur de la discussion en ce sens que, voilà quelques années encore, personne n'aurait évoqué le risque d'une troisième guerre mondiale. Les analystes ont observé la dégradation de la situation et se sont inquiétés de constater qu'aucune voix ne s'élevait. La discussion a montré, cependant, que les parlementaires du monde sont conscients de la gravité de la situation, ainsi que des outils dont ils peuvent se servir en pratique pour empêcher la situation de se dégrader encore, et qu'ils ne mâchent pas leurs mots pour mettre en garde. S'agissant de la nécessité de définitions claires, le Bureau des affaires du désarmement des Nations Unies a travaillé dans ce sens dans la publication n° 28 de sa série des études sur le désarmement. Il salue l'initiative prise par l'Autriche et d'autres pays d'ouvrir des négociations dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant l'interdiction des armes nucléaires. L'article 26 de la Charte des Nations Unies mérite de retenir particulièrement l'attention : en vertu de cet article, les membres du Conseil de sécurité de l'ONU sont légalement tenus de réglementer les armements dans le monde. Malgré les efforts de certains Etats, le thème du désarmement n'est pas inscrit en permanence à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Il est prioritaire d'engager le dialogue avec les membres, permanents et non permanents, du Conseil de sécurité pour faire changer cet état de choses.

M. I.M. SENE (Comité 1540 de l'ONU), *intervenant*, dit que, tout comme la prolifération nucléaire, la prolifération des armes légères et de petit calibre, dont a parlé la représentante du Soudan du Sud, est un sujet de grave préoccupation, en particulier pour les pays d'Afrique. Lui aussi estime essentiel d'aborder le désarmement sous l'angle éthique et humanitaire. Les Etats doivent unir leurs efforts pour parvenir au désarmement nucléaire. Il serait bon que la prochaine étape soit la négociation d'un instrument international juridiquement contraignant sur l'interdiction des armes nucléaires. Le désarmement est un objectif commun qui ne peut être atteint que si tous les Etats travaillent ensemble. Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer en reprenant les cadres juridiques tracés par les diplomates et en les traduisant en lois au niveau national. L'examen auquel procède le Comité 1540 est un processus continu ; il faut l'encourager à poursuivre dans cette voie.

Mme D. PASCAL ALLENDE (Chili), *intervenante*, dit que le débat a montré à quel point les Parlements membres de l'UIP étaient préoccupés par les questions de sécurité, non seulement par les armes nucléaires, mais aussi par la criminalité transnationale organisée et la cybercriminalité. Il faudrait accorder une attention beaucoup plus soutenue au rôle de contrôle des parlementaires, qui est crucial pour veiller à ce que les gouvernements remplissent les obligations qu'ils ont contractées en signant les traités internationaux. Les parlementaires ont aussi un droit de regard sur les budgets militaires et devraient être beaucoup plus attentifs aux sommes dépensées pour le personnel et l'équipement militaires et pour la mise au point des armements. Ils devraient aussi examiner avec soin la manière dont les fonds sont utilisés et les intentions qui se cachent derrière les dépenses militaires. Certains Etats auront intérêt à empêcher l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant sur l'interdiction des armes nucléaires. Les parlementaires doivent veiller non seulement à ce que cet instrument soit négocié et adopté, mais aussi à ce qu'il entre en vigueur et soit appliqué. Les parlements du monde devraient s'unir contre les armes nucléaires, en s'entraidant et en établissant des relations de confiance, et se préoccuper avant tout de l'environnement, de la santé et du développement. Il faut éviter à tout prix une troisième guerre mondiale.

*La séance est levée à 12 h 25.*

## Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

### SEANCE DU MARDI 25 OCTOBRE

(Après-midi)

*La séance est ouverte à 14 h 30 sous la conduite de Mme S. Tioulong (Cambodge), Présidente de la Commission.*

#### **Adoption de l'ordre du jour** (C-II/135/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

#### **Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 134<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Lusaka (mars 2016)**

Le compte rendu est adopté.

#### **Elections au Bureau**

La PRESIDENTE indique que le Groupe Eurasie et le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) ont nommé les candidats suivants : M. C. Tursunbekov (Kirghizistan) et M. R.F. Acuña Núñez (Pérou).

*Les nominations sont approuvées conformément au règlement de la Commission.*

#### **Contribution parlementaire à la Conférence 2016 des Nations Unies sur les changements climatiques**

La PRESIDENTE dit que l'accord historique sur les changements climatiques, adopté à Paris en 2015, vise à répondre aux questions d'atténuation et d'adaptation ainsi qu'aux questions de financement. Elle présente les intervenants.

M. S. HUQ (Institut international pour l'environnement et le développement), *intervenant*, dit que l'Accord de Paris fixe des objectifs ambitieux pour l'atténuation de la hausse des températures mondiales. Les gouvernements nationaux doivent ratifier et mettre en œuvre cet accord qui recueille un soutien politique croissant. Les parlements doivent promouvoir le processus de ratification y afférent et contrôler l'exécution des plans nationaux relatifs aux changements climatiques. Il est aussi indispensable de veiller à ce que les milliards de dollars que les pays développés ont promis d'investir chaque année à l'horizon 2020 soient réunis et dépensés comme il convient, afin de répondre aux besoins des pays en développement. Son organisation serait heureuse d'apporter assistance technique et conseils à cette fin.

M. A. TOUIZI (Maroc) dit que les parlements ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Il a été l'un des rapporteurs de la Réunion parlementaire tenue lors de la COP22 à Marrakech. L'avant-projet de document final vise à mobiliser les énergies positives suscitées par l'Accord de Paris. Il importait de se concentrer sur l'adaptation, l'atténuation et le financement, en tenant compte des responsabilités partagées mais différenciées des Etats. Il importait tout autant de tenir compte de l'égalité entre hommes et femmes ainsi que de la dimension humaine de l'Accord.

La Conférence de Marrakech est un jalon important et les parlementaires ont un grand rôle à jouer. Le Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques a déjà été adopté par les Membres de l'UIP. Encore faut-il que les pays commencent par ratifier l'Accord de Paris. Il faut aussi agir pour assurer que toutes les mesures visant à affronter les changements climatiques soient conformes aux Objectifs de développement durable.

Le Parlement marocain envisage de créer un cadre institutionnel pour les parlementaires, de sorte que de vrais progrès soient faits lors de la Réunion de Marrakech. Des contacts ont été pris avec l'UIP à cet égard. Il importe, ajoute l'intervenant, de veiller à ce que les Nations Unies reconnaissent l'UIP comme un acteur important des négociations sur les changements climatiques.

*Après la présentation de M. Touizi, la Présidente donne la parole à ceux qui souhaitent faire des commentaires ou poser des questions, notamment sur le projet de document final de la Réunion parlementaire à la COP22.*

M. N.K. PREMACHANDRAN (Inde) dit que le Gouvernement de son pays a ratifié l'Accord de Paris. Sa délégation a transmis au Secrétariat ses réserves concernant certaines parties du projet de document final. La volonté des pays en développement de ratifier l'Accord de Paris montre qu'ils ne demandent pas mieux que de faire face aux changements climatiques. Cependant, des mesures supplémentaires doivent être prises avant l'entrée en vigueur de l'Accord, si on veut partir du bon pied. Entre autres, il faudrait ratifier en temps voulu l'Amendement de Doha et le Protocole de Kyoto. Le non-respect des engagements antérieurs aurait de graves répercussions.

Le document final doit être rédigé en termes compatibles avec l'Accord de Paris. Il faut se rappeler que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ne parle pas d'une ratification rapide d'un quelconque protocole ou accord. Néanmoins, les gouvernements sont invités à ne pas retarder le processus de ratification.

Il invite la Commission à supprimer les passages du document final sur lesquels il n'y a qu'un faible consensus, essentiellement ceux touchant aux priorités de la 22<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP22) et à la fixation d'un prix du carbone. Il ne faut pas oublier que les détails relatifs aux "Contributions prévues déterminées au plan national" sont encore en cours de négociation et n'entreront en vigueur qu'après 2020. Il rappelle aux délégués qu'il ne serait pas souhaitable de donner une tonalité prescriptive à l'avant-projet de document ou au calendrier et qu'il importe de bien tenir compte de la nature étatique des efforts visant à affronter les changements climatiques.

M. M.A. SUDITOMO (Indonésie) dit que l'Accord de Paris est juste, équilibré et efficace. Le Gouvernement de son pays a signé et ratifié ce document. Les pays développés doivent être à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques, notamment par le biais du financement y afférent. Quant aux pays en développement, ils doivent prendre des mesures d'adaptation. Il invite les gouvernements à ratifier l'Amendement de Doha et le Protocole de Kyoto.

L'Indonésie, entre autres mesures visant à atténuer l'impact des changements climatiques, s'est engagée en faveur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Le Gouvernement indonésien a signé la lettre d'acceptation de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto. Il a également prolongé le moratoire sur les nouvelles concessions forestières. La "contribution prévue déterminée au plan national" de l'Indonésie comprend un engagement volontaire à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

M. J. BIGNON (France) dit que deux des amendements soumis par sa délégation portent sur l'égalité entre hommes et femmes et sur les jeunes. Lorsqu'on s'attaque aux changements climatiques, il importe de prendre en compte les principes d'équité et de justice. Les deux autres amendements portent sur des questions institutionnelles. Il est évident que les parlements doivent jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre les changements climatiques, mais la délégation française est préoccupée par les coûts découlant de la mise en place d'un cadre institutionnel spécifique au sein de l'UIP. Les parlements ne sont pas riches et l'argent serait peut-être mieux dépensé sur l'utilisation des nouvelles technologies en vue d'améliorer l'efficacité des mesures prises.

M. LEE SANG-DON (République de Corée) dit que le Gouvernement de son pays a signé l'Accord de Paris et que l'Assemblée nationale coréenne entend ratifier ce document dans les meilleurs délais. Aux termes de cet accord, le Gouvernement coréen s'est engagé à réduire les gaz à effet de serre de 37 pour cent à l'horizon 2030. L'Accord de Paris donne l'occasion de réduire la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles et de l'énergie nucléaire.

M. F. MEZA (Chili) dit que les peuples autochtones de son pays, notamment les Rapa-Nui et les Mapuche, sont durement touchés par les changements climatiques. Le Gouvernement chilien a ratifié l'Accord de Paris. Bien que le Chili ne contribue que peu aux émissions de gaz à effet de serre, son gouvernement tient à garantir que 20 pour cent au moins de l'énergie proviennent de sources renouvelables. Il importe de prendre en compte l'impact des changements climatiques sur les populations autochtones, surtout celles vivant dans la région Pacifique.

M. L. BARREDO MEDINA (Cuba) dit que les températures mondiales pourraient dépasser les seuils fixés dans l'Accord de Paris, en raison de la consommation égoïste et capitaliste. La contribution des pays industrialisés est négligeable alors que ces derniers portent la plus lourde responsabilité en matière de changements climatiques. Les changements climatiques affecteront bien plus les populations les plus vulnérables, surtout celles des pays en développement, et ne manqueront pas de freiner la réalisation des Objectifs de développement durable.

M. D. CLENDON (Nouvelle-Zélande) dit que les changements climatiques constituent probablement le défi le plus urgent, à l'heure actuelle, pour la communauté internationale. Il se dit préoccupé par le fait que le document final ne mentionne que quelques rares fois ce problème. Il faut prendre des mesures d'atténuation pour garder les températures mondiales en dessous du seuil critique.

Mme A.N. KACHIKHO (Malawi) dit que des inondations catastrophiques ont déplacé ou tué des milliers de personnes dans son pays et qu'elles ont causé des millions de dollars de dommages. Par ailleurs, des sécheresses graves continuent de sévir dans le pays. Tous ces chocs dus aux changements climatiques montrent l'importance de l'Accord de Paris, que le Gouvernement du Malawi a signé et devrait ratifier bientôt.

M. A. DELGADO (Uruguay) dit que le Gouvernement de son pays est en train d'investir dans les énergies renouvelables, notamment l'hydro-électricité, la biomasse et l'éolien. Le Parlement national de l'Uruguay collabore avec le secteur privé pour promouvoir les sources d'énergie alternatives. Il entend également adopter des lois sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie. Des efforts sont faits pour remplacer les combustibles fossiles par d'autres. De plus, les mesures en faveur des énergies renouvelables et alternatives jouissent du soutien de tous les partis.

M. A.A. HUSSAIN ADAM AHMED (Soudan) dit que la communauté internationale a joué un rôle considérable dans la sensibilisation aux changements climatiques. L'UIP doit être félicitée pour sa décision de commander une enquête et créer un partenariat sur les changements climatiques entre les parlements et les Nations Unies. Les changements climatiques touchent particulièrement les pays en développement. Comme l'a indiqué Ban Ki Moon, ce phénomène a également contribué au conflit du Darfour. Il propose d'ajouter un paragraphe au document final indiquant qu'un fonds de solidarité doit être mis en place pour venir en aide aux pays en développement affectés par les changements climatiques.

Mme H. MARTINS (Portugal) dit que l'Accord de Paris bénéficie d'un soutien national et de l'appui de tous les partis de son pays. Le programme national sur les changements climatiques fixe des objectifs stricts de réduction des gaz à effet de serre. Au cours des décennies précédentes, des fonds considérables ont été investis dans les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie. Le Gouvernement a la ferme volonté de lutter contre les changements climatiques.

Mme N. LUO (Zambie) dit que son pays ressent l'impact des changements climatiques. Le secteur de l'énergie a été gravement touché et la population commence à se tourner vers des sources d'énergie alternatives, comme le solaire. Cette situation pèse sur les ressources financières et menace la sécurité alimentaire de son pays. Elle se félicite de l'action en faveur des mesures d'adaptation et pour le développement de nouvelles technologies, par exemple dans la production de denrées alimentaires. Elle note que le Gouvernement zambien a ratifié l'Accord de Paris.

Mme A. WOLDESEMEYAT (Ethiopie) dit que les changements climatiques affectent presque tous les domaines de l'activité humaine. Son pays est exposé à ce phénomène en raison de sa géographie et des secteurs vulnérables de son économie. La priorité pour l'Ethiopie réside

dans les mesures d'adaptation et en faveur d'un développement propre, sachant que sa contribution aux changements climatiques est négligeable. L'Éthiopie génère actuellement un excédent d'électricité par rapport à ses besoins à partir de sources renouvelables, ce qui lui permet de contribuer aux efforts d'atténuation et d'exporter une énergie propre aux pays voisins.

La PRESIDENTE invite les intervenants à répondre.

M. A. TOUIZI (Maroc), *intervenant*, rappelle que l'Accord de Paris est juridiquement contraignant et qu'il servira de point de départ pour l'action. L'atténuation est, à l'évidence, une question importante qui appelle une réponse globale. Des mesures d'adaptation sont nécessaires. Il est également vital de garantir des financements suffisants et de solliciter des sources externes de financement. L'action initiale au niveau national est absolument indispensable. Les gouvernements nationaux doivent mettre en œuvre des politiques visant à neutraliser les effets des changements climatiques et à promouvoir l'utilisation d'énergies propres et renouvelables. Les parlements doivent faire des changements climatiques une priorité : ils doivent adopter des lois à cet effet et s'efforcer de réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'égalité entre hommes et femmes et les jeunes doivent être au cœur de toutes les mesures mises en œuvre. Il faut des stratégies de soutien aux pays en développement et aux petits États insulaires. Le transfert de technologie et les niveaux d'investissement sont des considérations importantes. Pays développés et en développement doivent œuvrer ensemble à la réduction de la hausse des températures mondiales.

M. S. HUQ (Institut international pour l'environnement et le développement), *intervenant*, se félicite du niveau de connaissance et d'engagement des délégués. Les changements climatiques doivent être affrontés au niveau national et impliquent le soutien et la coopération de tous les partis. Il invite ceux qui souhaitent assister à la Réunion parlementaire de Marrakech à participer également aux événements en marge et à promouvoir la mise en œuvre au niveau national.

La PRESIDENTE remercie les intervenants de leurs contributions.

**Débat sur le thème *Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement***

La PRESIDENTE présente les deux rapporteurs : Mme G. Cuevas (Mexique) et M. N.K. Premachandran (Inde).

*M. J. Fried, Ambassadeur du Canada auprès de l'Organisation mondiale du commerce, assume la conduite des débats, en tant que modérateur.*

Le MODÉRATEUR présente le groupe d'experts, à savoir Mme G. Fraser-Moleketi, Envoyée spéciale de la Banque africaine de développement sur les questions de genre, Mme S. Iqbal, Directrice du projet du Groupe de la Banque mondiale "Les Femmes, l'Entreprise et le Droit", Mme D. Tembo, Directrice exécutive adjointe du Centre du commerce international, ainsi que les deux co-rapporteurs, Mme G. Cuevas (Mexique) et M. N.K. Premachandran (Inde). La montée continue du sexisme en politique rappelle l'importance de l'égalité et de l'inclusion. Le modérateur se demande si la dimension inclusion du genre est bien comprise et il invite les intervenants à élaborer sur l'importance économique du genre.

Mme G. FRASER-MOLEKETI (Banque africaine de développement), *intervenante*, dit que les institutions financières commencent à reconnaître le pouvoir de la parité, notant son importance économique. La réalisation de l'objectif de l'égalité entre hommes et femmes à l'horizon 2025 ajouterait 12 000 milliards de dollars supplémentaires à la croissance mondiale.

L'inclusion financière des femmes est nécessaire à une croissance durable. Il est donc vital de garantir que les services financiers officiels soient disponibles et accessibles à tous. L'inclusion financière va au-delà de l'accès au crédit, elle implique l'accès à l'épargne, l'atténuation du risque et une infrastructure financière solide qui facilite la participation économique des femmes.

Mme S. IQBAL (Banque mondiale), *intervenante*, dit que la fracture du genre reste inchangée, malgré les niveaux croissants d'inclusion financière dont fait état la base de données Global Findex de la Banque mondiale. L'inclusion financière améliore les résultats du développement, notamment la réalisation des Objectifs de développement durable. L'accession des femmes aux responsabilités économiques favorise leur sécurité et leur permet de contrôler plus facilement leurs propres finances. Elle induit également de plus fortes dépenses des ménages et accroît, à terme, la production agricole. Les inégalités entre hommes et femmes engendrent une perte non négligeable de revenus. Près de 50 pour cent des femmes dans le monde ne possèdent pas de compte en banque. Il faut prendre des mesures pour faire entrer ces femmes dans le système financier officiel.

Mme D. TEMBO (Centre du commerce international), *intervenante*, dit qu'il est inacceptable d'exclure la moitié de la population féminine mondiale du système financier. L'inclusion financière des femmes doit faire partie des actions visant à atteindre les Objectifs de développement durable. Le Centre du commerce international, conjointement dirigé par les Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce, œuvre avec les pays en développement au renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises. Les femmes restent cantonnées aux secteurs à faible valeur, même si beaucoup d'entre elles participent à la gestion de petites et moyennes entreprises. Néanmoins, ces femmes pourraient optimiser leur activité et leurs ressources si elles en ont la possibilité. Les enquêtes montrent que le manque d'accès aux services financiers est un obstacle majeur.

Le MODERATEUR dit que l'accès des femmes au système financier pourrait apporter énormément à des secteurs importants tels que l'agriculture. L'inclusion financière est une question économique sérieuse et elle devient une priorité tant pour les pays en développement que pour les pays développés, mais aussi pour les organisations et agences internationales. Y a-t-il trop d'acteurs intervenant sur le terrain ? La coordination entre donateurs et bénéficiaires est-elle suffisante ? Il se demande quelles leçons pourraient être tirées et ce que les parlementaires pourraient faire pour promouvoir l'inclusion financière et renforcer la coordination.

Mme G. FRASER-MOLEKETI (Banque africaine de développement), *intervenante*, dit que le financement en vue des Objectifs de développement durable doit se fonder sur le principe d'appropriation nationale, avec la participation des parlements et des parlementaires. Il importe de poser les questions suivantes : faut-il demander des comptes aux ministres des finances pour les progrès accomplis par les banques nationales de développement et les approches existantes prennent-elles en compte l'inclusion financière et l'environnement réglementaire ?

Il faut, surtout, examiner le système financier comme un ensemble. Des programmes efficaces permettent d'attirer des partenaires et tiennent compte des stratégies de co-financement. Il importe également de fournir une assistance technique aux institutions financières et autres entités. Des organisations telles que le Centre du commerce international, la Banque mondiale et d'autres, peuvent aider à soutenir des initiatives sur le plan réglementaire, par exemple en créant un environnement juridique propice à l'entreprise et aux femmes. Ainsi, la Banque africaine de développement met en œuvre un laboratoire d'assistance centré sur les difficultés et les possibilités de financement pour les femmes.

Les parlementaires doivent se concentrer sur les politiques et le cadre réglementaire, et veiller à la participation de tous les partenaires et parties prenantes. Il faut aussi définir des politiques telles que des stratégies de passation de marchés affirmatives et réviser la législation relative aux droits de succession. La coopération et une approche multidisciplinaire sont essentielles si on veut obtenir des changements.

Mme S. IQBAL (Banque mondiale), *intervenante*, estime elle aussi qu'une approche globale s'impose. Récemment encore, il n'y avait que quelques acteurs sur le terrain et les données étaient rares. Désormais, des acteurs non traditionnels œuvrent à l'inclusion financière et on sait bien maintenant que les questions de développement sont liées à l'accession des femmes aux responsabilités économiques. Tous les intervenants sur le développement doivent travailler de façon plus coordonnée. En outre, les décideurs doivent mettre en œuvre le changement au plan national.

Les données ne sont utiles qu'en contexte. Il importe de transmettre les informations pertinentes aux décideurs, afin d'éclairer les décisions et d'assurer la bonne coordination des efforts. Elle cite des réformes récentes qui ont eu des effets positifs sur le financement et le développement ; entre autres, les mesures prises en République démocratique du Congo pour

supprimer la clause obligeant l'épouse à obtenir la permission de son conjoint pour ouvrir un compte en banque. La suppression des obstacles juridiques à la propriété foncière ou à l'héritage d'un bien immobilier pour les femmes, par exemple, améliore les perspectives d'épanouissement pour ces dernières et leur inclusion financière, puisque cela leur donne plus de capacité d'agir. De telles réformes permettent aussi d'améliorer les conditions sanitaires et l'accès à l'éducation. Elle ajoute que les femmes parlementaires, en particulier, sont la principale force des réformes en faveur de l'inclusion financière, car ces réformes touchent à des questions qui les concernent personnellement. Dans les pays dont les parlements comptent le plus de femmes, les perspectives économiques pour les femmes se sont considérablement améliorées.

Mme D. TEMBO (Centre du commerce international), *intervenante*, dit que le financement inclusif aide les bénéficiaires à parvenir à une plus grande autonomie. Des mesures doivent être prises pour lancer l'action requise et établir les agences ou institutions les mieux placées pour ce faire. L'objectif est de mobiliser les synergies existantes et d'éviter les chevauchements entre les champs d'action des diverses agences. Il est vital d'établir des partenariats intelligents et une action coordonnée.

L'intervenante rappelle la nécessité de données de qualité et ventilées, permettant de comprendre l'impact du financement sur le genre et de prendre les décisions politiques qui s'imposent. Il importe également de mettre en œuvre des politiques justes qui bénéficient aux deux sexes, car l'impact des politiques financières n'est pas neutre sur ce plan. Il faut des stratégies pour promouvoir la participation des femmes aux appels d'offres publics et les aider à remporter des marchés publics. De plus, il faut des mesures facilitant l'accès des femmes au marché. Enfin, l'accès des femmes à la terre est une autre question qui nécessite des initiatives spécifiques.

Le MODÉRATEUR rappelle également que l'élaboration des politiques doit être basée sur les faits. L'inclusion financière est un pilier de la croissance et de la qualité de la vie pour tous. Elle est étroitement liée à d'autres politiques, comme celles touchant à la passation de marchés ou à la propriété foncière. Institutions et agences doivent coordonner efficacement leurs actions, afin d'éviter les doublons. Il faut aussi prendre en compte les efforts requis au plan national, ainsi que les autres difficultés. Il faut des politiques et des lois sur des questions telles que les droits de succession et l'accès aux comptes en banque. Des mesures doivent être prises pour combattre les idées toutes faites et les préjugés hérités. La réglementation est-elle plus utile que la législation ? Il demande aux intervenants de suggérer des priorités pour les parlements et les parlementaires et d'indiquer comment ces derniers pourraient contribuer à garantir que le système financier fonctionne pour tous.

Mme D. TEMBO (Centre du commerce international), *intervenante*, dit que les lois existantes doivent être modifiées, comme doivent changer les mentalités. Les femmes parlementaires doivent participer à ce processus. Certaines questions sont mieux appréhendées par les femmes, parce qu'elles sont directement affectées.

Dans la région africaine, des actions résolues ont été lancées pour fixer des objectifs en matière de participation des femmes. Des mesures institutionnelles sont requises au plan national. Les parlementaires doivent participer à la planification, à la consultation et au contrôle. Ils peuvent conseiller et veiller à ce que tous les projets de loi soumis au parlement tiennent compte de l'égalité entre hommes et femmes et des questions qui, à tous les niveaux, affectent les femmes.

Le Centre du commerce international met en œuvre diverses activités au plan national. Les parlementaires peuvent parfaitement participer à ces initiatives. Ils sont bien placés pour guider la définition des politiques parce qu'ils savent ce que font les divers partenaires du développement. Les parlements doivent aussi assurer le contrôle, garantir que des comptes soient demandés et suivre la progression.

Mme S. IQBAL (Banque mondiale), *intervenante*, dit qu'il faut amender les lois discriminatoires et changer les mentalités. Il existe encore des restrictions juridiques limitant l'activité économique des femmes dans l'écrasante majorité des pays. Selon la base de données Findex de la Banque mondiale, il arrive souvent que des femmes n'aient pas de compte en banque parce qu'un autre membre de la famille en a un.

Les parlementaires ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du changement au plan national. Il est indispensable d'adopter une approche globale du secteur financier, en examinant à la fois les aspects directs et indirects des lois et politiques, comme l'impact disproportionné des politiques neutres en termes de genre sur l'inclusion financière des femmes.

Ainsi, les démarches nécessaires à l'ouverture d'un compte en banque peuvent s'avérer discriminatoires contre les femmes, dans la mesure où elles ont moins de chances de posséder une carte d'identité. Les femmes pourraient plus facilement ouvrir des comptes si les banques adoptaient des méthodes d'identification plus adaptées, en fonction de leur clientèle.

Les parlements doivent s'efforcer de supprimer les barrières juridiques à l'inclusion financière et de régler la question des droits de propriété. La numérisation du paiement des salaires pourrait également être l'occasion d'ouvrir l'accès vers le système financier officiel. Les registres de crédit doivent être incités à utiliser les factures d'eau et d'électricité et les paiements aux détaillants et aux institutions de micro-crédit pour établir un historique du crédit, car les femmes en sont souvent dépourvues, comme elles manquent souvent de cautionnement. Il importe de promouvoir un partage réglementé des données entre banques et autres fournisseurs de crédit alternatifs et de créer un cadre réglementaire favorable. Il faut également que les parlementaires examinent l'impact, sur les femmes, des décisions et politiques, et ne pas partir du principe que les politiques sont neutres dès le moment où elles ne mentionnent pas explicitement le genre.

Mme G. FRASER-MOLEKETI (Banque africaine de développement), *intervenante*, dit que, en Afrique du Sud des politiques publiques ciblées visent à établir un système de prestations sociales plus inclusif en veillant à ce que tous les bénéficiaires aient un compte en banque. Actuellement, il y a plus de titulaires de comptes en banque dans son pays que dans aucun autre pays d'Afrique. Elle invite les parlementaires à examiner les politiques publiques et l'environnement réglementaire existants pour veiller à ce que les personnes n'ayant pas de compte en banque ou l'accès à des services bancaires puissent entrer dans le système financier officiel.

Beaucoup de pays africains ont des barrières juridiques à l'inclusion financière des femmes. Par exemple, dans certains pays, une femme mariée ne peut être chef de famille, demander un passeport ou une carte d'identité nationale, ni même signer un contrat. Les parlementaires peuvent donc améliorer les choses en modifiant les lois discriminatoires.

Les habitudes culturelles et la religion peuvent avoir un impact négatif sur l'inclusion financière des femmes, mais elles peuvent aussi rassembler les gens au sein de l'économie générale. Il incombe aux législateurs de faciliter l'accès à la finance en réformant les cadres réglementaires et en promulguant des dispositions non discriminatoires. Il importe de veiller au respect des mesures légales dans les cas où elles seraient contrariées par le droit coutumier. Parmi les exemples de bonnes pratiques, on peut citer le partenariat entre l'*Uganda Land Alliance* et le Centre international de recherches sur les femmes, qui vise à améliorer les droits de propriété des femmes par des conseils et des mesures de sensibilisation. L'UIP pourrait envisager la mise en place d'une structure consultative et de conseil sur les droits de propriété. Son approche serait, dans ce cas, dans la ligne de celle mise en œuvre par l'Union africaine et d'autres entités.

Le MODERATEUR rappelle le lien entre l'inclusion et la technologie, par exemple par le biais du smartphone.

Mme G. CUEVAS (Mexique), *co-Rapporteuse*, dit que les femmes constituent la majorité des pauvres dans le monde. En outre, bien que les femmes soient également majoritaires parmi les travailleurs agricoles, elles n'ont qu'un accès très limité à la terre, au crédit-formation et à l'investissement. Les taux de malnutrition des enfants sont élevés dans les régions où les femmes pourraient posséder de la terre. Cela démontre que l'absence d'accès aux services financiers a des conséquences graves. De plus, les femmes doivent composer entre le travail et leurs obligations familiales. Elles ont des journées de travail plus longues et doivent, généralement, s'occuper des enfants, des personnes âgées et des malades. A l'échelle mondiale, 50 pour cent seulement des femmes en âge de travailler ont un emploi déclaré.

Des progrès ont été faits ces dernières années, surtout pour ce qui est de la scolarisation des filles dans le primaire et le secondaire. Les femmes entrent en plus grand nombre dans le monde du travail et le fossé entre hommes et femmes est en train de se combler. Les femmes participent à l'entreprise comme à la politique. De plus, elles peuvent apporter une contribution positive aux économies nationales. Par exemple, les femmes qui possèdent de la terre sont capables d'obtenir des rendements supérieurs à ceux des hommes.

Malheureusement, les femmes ont bien moins de chances que les hommes d'ouvrir un compte en banque. Moins d'une femme sur dix dans le monde contracte un prêt auprès d'une institution financière, alors que les femmes gèrent une proportion élevée des petites entreprises au plan mondial. Les femmes n'obtiennent que 6 pour cent des crédits bancaires accordés aux petites

et moyennes entreprises, alors que les entreprises des femmes génèrent 22 pour cent des nouveaux emplois. Il est donc vital d'améliorer l'accès des femmes aux services financiers, d'autant qu'elles assurent un meilleur rendement sur capital.

Une large gamme de stratégies est mise en œuvre au plan national : promotion de l'esprit d'entreprise chez les femmes, lobbying par des associations de femmes chefs d'entreprise, soutien à l'accès des femmes aux technologies, prêts sans intérêt aux femmes dans les zones rurales, initiatives de micro-crédit et amélioration du système de soutien au revenu par l'utilisation de la biométrie. Certains pays ont mis en place des systèmes de paiement numérisés. Au Mexique, les femmes chefs de famille peuvent demander des subventions et des prêts pour créer des microentreprises.

Les parlements doivent veiller à ce que la promotion de l'inclusion aille de pair avec l'action affirmative. Les femmes doivent être perçues comme un élément vital de l'économie et être capables d'atteindre une autonomie réelle. Les parlementaires doivent adopter des lois efficaces et assurer le contrôle. Pour ce qui est des ressources budgétaires, il est important de mettre en place des allègements d'impôts pour les femmes, ainsi que des programmes et des subventions permettant de faire entrer les femmes dans l'économie officielle. Le budget national doit prendre en compte, à tous les niveaux, l'inclusion et la participation des femmes.

M. N.K. PREMACHANDRAN (Inde), *co-Rapporteur*, dit que la coopération internationale est primordiale si on veut réaliser les Objectifs de développement durable. L'égalité entre hommes et femmes est un aspect important de la stratégie de développement. En outre, les autres objectifs ont, eux aussi, une dimension genre même si l'Objectif de développement durable 5 mentionne explicitement l'égalité des sexes.

La mise en œuvre est une question de la plus haute importance. L'intervenant rappelle qu'il faut se concentrer sur l'utilisation des ressources, les mesures de renforcement des capacités, les transferts de technologie, la collecte de données et les institutions financières. L'inclusion financière est un outil d'accession aux responsabilités. Le potentiel des femmes doit être utilisé conformément aux principes d'équité, de justice et d'égalité. La croissance et le développement seraient impossibles sans la participation de plus de la moitié de la population mondiale.

En Inde, tous les citoyens ont le droit d'ouvrir un compte en banque. Des millions de comptes ont été ouverts suite au lancement de la campagne d'inclusion financière, par le gouvernement, et les femmes constituent la moitié de cette clientèle nouvelle. L'intervenant rappelle aussi la corrélation étroite entre la participation des femmes au processus politique et leur inclusion financière.

Le MODÉRATEUR invite les participants à commenter et débattre.

Mme I. MATHYSSEN (Canada) dit que le Gouvernement de son pays entend bien mettre en œuvre le Programme 2030 pour le développement durable. Des réformes fiscales ont été proposées et des engagements pris pour améliorer les infrastructures. Cependant, il manque toujours des logements à un prix abordable, ainsi que des crèches et garderies sûres et d'un coût raisonnable. Pour aider les femmes à rejoindre le marché du travail, il faut absolument soutenir les familles et les protéger contre les abus et la violence. Il faut aussi respecter les obligations prises par le pays vis-à-vis des populations autochtones. Beaucoup d'enfants autochtones se retrouvent dans le système canadien d'aide à l'enfance. Les femmes et les enfants autochtones sont encore socialement isolés et n'ont pas accès au logement, aux soins et aux services à l'enfance. Les gouvernements doivent faire preuve de volonté politique pour mettre en œuvre les réformes nécessaires. Quant aux partis de l'opposition, ils doivent demander des comptes aux gouvernements.

M. J. AL HAI (Emirats arabes unis) insiste sur la nécessité d'examiner la question du financement de la formation, notamment dans le cadre de l'UIP, et se demande si un guide de l'UIP sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, à l'intention des parlementaires, serait un outil utile.

Dans le cadre de l'action visant à réaliser les nouveaux Objectifs de développement durable, il faut absolument que les Etats honorent leurs engagements à aider les pays en développement. Les Emirats arabes unis soutiennent les mesures portant sur la participation des femmes, notamment celles qui s'inscrivent dans le cadre des Nations Unies. Ils œuvrent également à renforcer la participation des femmes dans nombre de questions touchant au développement. Au niveau national, les femmes sont de plus en plus actives économiquement, y compris comme chefs de projets et dirigeantes.

M. H. GONDA (Ethiopie) rappelle les efforts visant à renforcer la participation des femmes. L'accès des femmes aux responsabilités passe par l'amélioration de leur accès à la terre, aux sciences et aux technologies, ainsi qu'aux services financiers. L'égalité entre hommes et femmes fait partie intégrante du plan du gouvernement pour la croissance et la transformation. Les parlements doivent encourager les agricultrices à créer des coopératives et à participer à des activités génératrices de revenus non agricoles. Il faut promouvoir le recours à des services d'épargne et de crédit, améliorer l'éducation et la santé des femmes, alléger le fardeau des femmes en zones rurales, créer un environnement propice aux associations de femmes et accroître la participation des femmes aux décisions. Les parlements nationaux et régionaux doivent assurer le contrôle, pour la bonne application de ces mesures. Il est important d'éradiquer les attitudes sociales négatives et les usages culturels nocifs.

Mme WU XIAOLING (Chine) dit que le Gouvernement de son pays a proposé d'étendre un peu plus le concept d'inclusion financière, de sorte qu'il englobe la promotion de l'emploi et l'augmentation des niveaux de revenu. Les femmes sont au cœur de cette stratégie. L'inclusion financière améliore la compétitivité des entreprises appartenant à des femmes. A cette fin, le Gouvernement chinois a mis en œuvre un programme de petits prêts spécialement adressé aux femmes. De plus, des associations de femmes identifient et signalent aux banques les clientes qui peuvent prétendre à des prêts à faibles taux subventionnés par l'Etat.

Mme A. THEOLOGOU (Chypre) dit que les parlements nationaux ont un important rôle à jouer, puisqu'il leur revient de promulguer les lois, d'assurer le contrôle et de faciliter le dialogue. Les femmes représentent un pourcentage disproportionné des pauvres dans le monde. Elles ont également à affronter de très nombreux obstacles pour participer à la vie politique et économique. Aussi toutes les politiques des gouvernements doivent-elles tenir compte de l'inclusion des femmes. Elle se demande si les gouvernements ne devraient pas offrir des incitations au secteur privé pour assurer l'accès des femmes aux responsabilités, ou s'il vaut mieux offrir des incitations aux femmes elles-mêmes pour qu'elles créent leurs propres emplois.

Mme T. LINDBERG (Suède) dit que les Objectifs de développement durable comportent un engagement relatif à l'autonomisation des femmes. Certes, la coopération internationale est vitale, mais des réformes sont nécessaires aussi au niveau national. Le Parlement suédois entend mettre en place une budgétisation soucieuse d'égalité entre hommes et femmes. En effet, la prise en compte de la parité dans les dépenses budgétaires permettrait d'évaluer l'impact sur les femmes et les filles en particulier, et sur l'égalité hommes-femmes en général. La planification budgétaire doit promouvoir l'égalité. Un budget féministe doit se fonder sur l'analyse hommes-femmes et sur l'évaluation de l'impact, pour que les priorités et les ressources budgétaires reflètent les aspirations du gouvernement en matière d'égalité.

Pour mieux combattre les disparités entre hommes et femmes, le gouvernement a décidé d'en tenir compte dans les budgets. Cette méthode vise à assurer l'égalité des sexes dans l'emploi et à combler les écarts entre les revenus des uns et des autres. En outre, les ressources allouées aux collectivités locales contribueront aussi à améliorer les conditions des femmes. Elle demande aux intervenants à quel niveau, selon eux, le changement se fera et ce qu'ils pensent de la budgétisation comme outil pour parvenir à l'égalité entre hommes et femmes.

Mme S. TALAAT MOUSTAFA (Egypte) dit que le développement serait impossible sans des mesures permettant l'accès des femmes aux responsabilités. Le Gouvernement de son pays a justement pris des mesures en vue de promulguer des lois non discriminatoires et a adopté une stratégie pour assurer aux femmes des formations et faciliter ainsi leur participation. Dans l'ensemble, les Egyptiennes sont mieux représentées en politique et dans l'économie. Le Gouvernement s'attache à créer un environnement propice aux femmes, par le biais d'allocations budgétaires spécifiques et en tenant compte de leurs taux de participation. Des financements sont également fournis aux petites entreprises détenues par des femmes.

Mme S.H. HARIYADI (Indonésie) dit que l'éradication de la pauvreté doit être l'objectif majeur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Gouvernement de son pays a pris des mesures pour inscrire les ODD, à tous les niveaux, dans son plan de développement national. Sa stratégie couvre également les questions sociales et environnementales. Les petites et moyennes entreprises sont l'épine dorsale de l'économie indonésienne. Des programmes de crédit ont été mis en place à l'intention des pauvres, notamment des femmes.

Le Programme de développement durable implique un soutien et des partenariats internationaux, avec participation de parties prenantes multiples à tous les niveaux. Les contributions financières doivent aller de pair avec des mesures de renforcement des capacités et de transfert de technologies. L'ensemble du processus doit être conduit par les pays. L'inclusion financière est l'une des premières stratégies de lutte contre la pauvreté et les mesures visant à la promouvoir doivent être prises à tous les niveaux.

Mme G. FRASER-MOLEKETI (Banque africaine de développement), *intervenante*, dit que les efforts visant à soutenir le développement des femmes renforcent le développement du pays dans son ensemble. Elle recommande aux parlementaires de promouvoir des emplois dignes pour les femmes ; de veiller à ce que les femmes aient accès à la terre et à la propriété. Le gouvernement doit également inviter les institutions financières à adopter des politiques soucieuses d'égalité entre hommes et femmes, faire une priorité de la formation financière de base dans le système d'éducation et améliorer la collecte et l'analyse des données ventilées par sexe, afin de renforcer les politiques portant sur l'inclusion financière des femmes.

Mme J. MHLANGA (Zimbabwe) dit que les femmes ont souvent un historique de crédit insuffisant et pas de garanties permettant d'obtenir des prêts bancaires. L'accès aux services financiers permet aux femmes de créer de nouveaux emplois et de développer des microentreprises, ce qui leur donne un revenu et rejaillit sur la collectivité. Elle ajoute que les femmes doivent s'unir pour fonder une banque pour les femmes, qui réponde spécialement à leurs besoins financiers.

M. M. HAMCHO (République arabe syrienne) dit que, dans son pays, le développement durable est empêché par le conflit armé, le terrorisme et la violence. La participation des femmes au développement est entravée par les troubles. Les sanctions économiques ont un impact négatif sur la société dans son ensemble et sur les femmes et les enfants en particulier. Le peuple syrien lutte pour accéder aux services de base en raison des sanctions. Il invite instamment la communauté internationale à soutenir le peuple syrien et espère que sa délégation pourra rentrer au pays avec un message positif sur la condition des femmes.

M. N. SINGH (Inde) dit que les stratégies nationales de développement de son pays ont toujours tenu compte des femmes. Divers programmes ont été mis en œuvre en faveur des femmes, notamment la budgétisation soucieuse d'égalité des sexes, comme outil d'autonomisation économique des femmes, le programme *UpSkill*, un programme de start-up et des projets pour l'éducation des filles. Des millions de femmes ont pu ouvrir des comptes en banque grâce à un programme de lutte contre l'exclusion financière. Il insiste sur le fait que l'inclusion financière des femmes peut être un outil permettant de réaliser un développement inclusif et durable.

M. LEE MAN-HEE (République de Corée) dit que les inégalités entre hommes et femmes et la marginalisation des femmes sont des obstacles au développement durable. Le Gouvernement de son pays privilégie les politiques de réduction des coûts des services financiers pour les secteurs vulnérables de la société, notamment les femmes, ainsi que les mesures d'amélioration de l'accès. Aussi, l'écrasante majorité des femmes a-t-elle accès aux services financiers. L'inclusion financière est vitale pour l'égalité et la justice sociale, car elle aide à atténuer les inégalités et favorise un système économique solide. Les parlements doivent renforcer la diplomatie parlementaire en vue d'améliorer le statut des femmes et leur accès aux services financiers. Les parlements doivent promouvoir l'inclusion financière et supprimer certaines pratiques nationales et culturelles, notamment celles qui empêchent l'accès aux services financiers. Il importe également de moderniser le système financier actuel et de consulter toutes les parties prenantes, afin d'intégrer toutes les opinions dans les décisions et la formulation des politiques.

M. H. YAMAMOTO (Japon) dit que le Gouvernement de son pays fait de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes un élément vital de sa stratégie de développement. Il envisage d'allouer des ressources budgétaires au renforcement de l'indépendance économique et à l'éducation des femmes.

Plus d'un milliard de femmes dans le monde n'ont pas de compte en banque. Pour résoudre ce problème, il faut de la coopération internationale. Le Gouvernement japonais fournit des financements à des pays tels que le Bangladesh, pour renforcer l'inclusion financière, dans le

cadre de l'Association des pays d'Asie du Sud-Est (ASEAN). Il fournit également des financements à de petites institutions qui œuvrent à l'autonomisation des femmes et apportent des micro-crédits à des femmes entrepreneurs.

L'intervenant rappelle l'importance de l'autonomie des femmes. Un meilleur accès aux services financiers favorise l'indépendance économique et permet aux femmes d'échapper à la pauvreté. La coopération internationale est indispensable pour renforcer l'inclusion des femmes.

M. S. UDDIN (Bangladesh) dit que des progrès notables ont été accomplis, au plan national, pour renforcer la participation des femmes, notamment dans le domaine politique. Néanmoins, beaucoup de femmes restent exclues du système financier officiel. Il ajoute qu'il est extrêmement important que les femmes accèdent au système de sécurité sociale. La communauté internationale doit conjuguer les efforts pour renforcer l'inclusion financière des femmes.

M. K. GATOBU (Kenya) dit que des progrès notables ont été accomplis depuis 2010. Pour renforcer la participation des femmes, il a été entre autres décidé de leur réserver des sièges au Parlement. D'autres actions ont été lancées pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, notamment les amendements apportés au projet de loi sur la passation des marchés publics, de sorte qu'un certain pourcentage des appels d'offres publics soit réservé à des femmes, des jeunes ou d'autres groupes désavantagés. Le Kenya a un système financier robuste, permettant même les virements par téléphone portable, ce qui permet aux petites entreprises de passer par-dessus les services bancaires traditionnels. D'autres mesures ont été prises, telles que la mise en place d'un fonds qui fournit aux entreprises de femmes des prêts à taux zéro.

M. P. BAFRANI (République islamique d'Iran) dit que l'accès des femmes aux systèmes financiers officiel et informel est crucial pour l'éradication de la pauvreté et la promotion du développement. Au niveau national, des mesures ont été prises pour améliorer la formation des femmes à la finance, par le biais d'investissements dans le système d'éducation et la formation technique. L'objectif est de faciliter l'accès au marché. Des efforts ont été faits pour instaurer un environnement propice et établir des partenariats public-privé. D'autres initiatives ont été lancées, comme la création de coopératives pour les femmes dans les zones rurales et la mise en œuvre de projets nationaux et internationaux visant à soutenir les petites et moyennes entreprises, améliorer les savoir-faire et promouvoir l'esprit d'entreprise.

Mme N. MARINO (Australie) dit que le Parlement de son pays a mis en place des procédures garantissant le contrôle parlementaire des projets de loi, par le biais de sa Commission conjointe des droits de l'homme. Par ailleurs, des programmes d'assistance pratique ont été lancés pour l'autonomisation économique des femmes, ainsi qu'un fonds pour l'égalité entre hommes et femmes et une plate-forme de partenariats pour les entreprises. Sur le plan régional, des initiatives sont mises en œuvre, comme la *Pacific Women Shaping Pacific Development*. Des actions sont menées pour développer une structure d'information et des indicateurs mondiaux permettant de rédiger les rapports relatifs au Programme 2030.

M. I. ALKOOHEJI (Bahreïn) dit qu'un programme de réformes a été mis en œuvre dans son pays afin de renforcer la participation des femmes. Un Conseil suprême des femmes a été mis en place pour contrôler les programmes économiques, politiques ou sociaux en faveur des femmes. Il est également chargé de faire pression sur le gouvernement afin qu'il ouvre toujours plus de perspectives aux femmes. Les femmes du Bahreïn participent activement au monde des entreprises, jusque dans les postes de responsabilité. Elles participent également à la politique. Au Parlement, les femmes représentent un peu plus de 7 pour cent de la Chambre basse et un peu plus de 20 pour cent de la Chambre haute. Moyennant un soutien suffisant, des progrès notables peuvent encore être faits.

Mme N. LUO (Zambie) dit que, dans son pays, des mesures ont été prises pour améliorer l'accès des femmes au système financier, notamment, la création d'une banque pour les femmes et la mise en œuvre d'un programme de développement agricole. Les femmes ne sont pas un groupe homogène et ne doivent pas être ainsi perçues. Celles qui savent lire et écrire réussissent dans la vie. Il en va autrement dans les zones rurales où il est difficile d'aider des femmes n'ayant pas les compétences, ou les garanties, requises pour profiter des avantages des services bancaires ou autres. L'oratrice ajoute que des efforts doivent être entrepris aux plans mondial et national pour répondre aux besoins particuliers des divers groupes de femmes, par exemple en établissant de quels biens mobiliers elles peuvent disposer pour accéder à des prêts.

Mme L.I. CERITOGU KURT (Turquie) note que les informations sur l'inclusion financière ne comportent toujours pas de données ventilées par sexe. La question de l'inclusion financière des

femmes prend désormais une place de premier plan dans l'action internationale pour le développement. Diverses initiatives ont été lancées pour rendre les services financiers officiels disponibles, accessibles et abordables pour tous. L'exclusion financière perpétue la pauvreté et les inégalités entre hommes et femmes, alors qu'un accès amélioré à la finance permet de s'élever socialement, politiquement et économiquement. Elle rappelle trois aspects de l'inclusion financière : l'accès, à savoir la proximité physique des services et leur prix abordable ; l'utilisation, à savoir la fréquence et le taux d'utilisation et la qualité des services disponibles.

Le MODERATEUR invite les délégués à faire connaître au Secrétariat leurs expériences, informations et meilleures pratiques.

Mme S. IQBAL (Banque mondiale), *intervenante*, pense, elle aussi, que les femmes ne sont pas un groupe homogène. Ainsi, elles ont des besoins très différents selon qu'elles vivent en zone urbaine ou rurale. Il importe donc de bien étudier les programmes afin d'établir quels sont ceux qui répondent le mieux à tels ou tels besoins particuliers. Elle insiste sur l'importance de l'accès aux garderies et crèches, une condition préalable à l'inclusion financière. Les incitations au secteur privé sont, elles aussi, importantes, notamment celles en faveur des garderies. Mais, par-dessus tout, il faut une budgétisation soucieuse de parité si on veut obtenir des résultats concrets pour les femmes.

Mme D. TEMBO (Centre du commerce international), *intervenante*, approuve : des emplois dignes et une budgétisation soucieuse de parité sont de la plus haute importance. Mais il faut aussi tenir compte des divers niveaux de capacités dans les différents pays. La progression doit se faire pas-à-pas, dans la bonne direction, en évitant les méthodes prétendument "universelles". Il importe aussi que les pays fassent connaître leurs expériences et bonnes pratiques.

Les partenariats public-privé, comme le programme *SheTrades*, sont extrêmement importants. Quand les femmes accèdent aux responsabilités, ce sont les familles, les sociétés et les nations qui s'élèvent. Il faut faire porter les efforts sur l'échelle du financement inclusif et son impact, en s'attachant à y associer les femmes sans qualifications et celles qui restent en dehors du secteur formel.

Mme G. FRASER-MOLEKETI (Banque africaine de développement), *intervenante*, se félicite des propositions et recommandations des délégués. Les Objectifs de développement durable doivent être intégrés aux plans de développement nationaux. Des réformes transversales s'imposent pour assurer l'inclusion financière des femmes, et parvenir ainsi à une croissance économique inclusive et durable. Il faut construire des partenariats entre les secteurs public, privé et social, à savoir les familles et les collectivités. Il faut aussi des solutions innovantes pour surmonter les barrières à l'inclusion financière des femmes. Elle rappelle que les femmes ne sont pas un groupe homogène et demande instamment aux parlementaires de bien tenir compte des besoins différents de chaque groupe de femmes, afin d'obtenir une croissance économique à tous les niveaux. Il faut aussi renforcer la confiance des femmes en les institutions financières. La technologie des téléphones mobiles pourrait s'avérer très utile à cet égard, par exemple en facilitant le commerce transfrontalier. Les obstacles empêchant les femmes d'accéder aux financements, comme l'obligation de présenter des garanties bancaires pour obtenir un prêt, doivent être levés.

Mme G. CUEVAS (Mexique), *co-rapporteuse*, dit qu'on doit sérieusement combler le fossé économique dont souffrent les femmes en termes d'accès aux biens, aux services et aux possibilités de se réaliser. Si on les utilise en étant soucieux d'égalité des sexes, les progrès technologiques peuvent devenir un outil plutôt qu'une entrave. Les parlements doivent définir des mesures qu'ils peuvent prendre pour promouvoir l'inclusion financière des femmes, par exemple par le biais de partenariats public-privé, d'incitations et de sanctions ou de lois, notamment des réductions d'impôts. Elle se félicite des commentaires et des suggestions exprimés, qui seront intégrés au travail des rapporteurs.

M. N.K. PREMACHANDRAN (Inde), *co-rapporteur*, remercie les délégués de leurs contributions. Il note que de nouveaux points ont été abordés pendant le débat, notamment le rôle du secteur privé et la budgétisation soucieuse de parité, les droits de propriété et la réforme agraire, avec une attention particulière aux femmes des zones rurales. Les suggestions exprimées aideront les rapporteurs à rédiger leur résolution.

*La séance est levée à 18 h 30.*

**SEANCE DU MERCREDI 26 OCTOBRE**

(Après-midi)

*La séance est ouverte à 16 h 35 sous la conduite de Mme S. Tioulong (Cambodge), Présidente de la Commission permanente.*

**Réunion-débat sur *Le rôle des parlements dans la lutte contre les activités des fonds vautours***

La PRESIDENTE présente les intervenants, M. T. Stichelmans, Réseau européen sur la dette et le développement (Eurodad), M. A. Gwynne, parlementaire, Royaume-Uni, et M. S. Crusnière, membre de la Chambre des Représentants, Belgique

M. T. STICHELMANS (Eurodad), *intervenant*, dit que les crises de la dette sévissent toujours et qu'il existe des failles majeures dans l'architecture financière internationale. Les fonds vautours exploitent les faiblesses de ce genre. Les pays en développement sont particulièrement vulnérables, car ils n'ont que des moyens limités pour lutter contre les activités de ces fonds et pour résoudre leurs crises de la dette.

Les fonds vautours sont des fonds d'investissement spéculatifs, souvent enregistrés dans des paradis fiscaux. Ils rachètent à très bas prix des créances sur des pays très endettés, voire au bord de l'insolvabilité, puis obtiennent le plein remboursement de la créance initiale en engageant des procédures devant les tribunaux. Ils cherchent à contraindre les Etats à rembourser leur dette initiale, augmentée des intérêts, de pénalités et des frais de justice. Si les tribunaux tranchent en leur faveur, les fonds vautours recouvrent leur dette en saisissant les actifs de l'Etat concerné. Ces fonds ciblent des pays qui ont déjà beaucoup de mal à financer leurs services et infrastructures publics. Ils attendent que le processus de restructuration de la dette soit engagé pour saisir les tribunaux et réclamer des sommes élevées. Les contentieux sont habituellement jugés dans des pays tels que les Etats-Unis ou le Royaume-Uni dont les tribunaux sont plus enclins à trancher en leur faveur. L'activité des fonds vautours a un impact profond. Elle affaiblit la capacité des Etats concernés à financer leur développement et pousse les autres créanciers à refuser de participer au processus de restructuration de la dette. De plus, elle rend ce processus plus long et compliqué. L'absence d'un cadre global et international de restructuration de la dette permet aux fonds vautours de réaliser des profits démesurés. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Le Fonds monétaire international (FMI) et l'ONU s'emploient à définir un mécanisme permettant de résoudre les crises de la dette.

L'une des mesures possibles pour faire face à ce problème consiste en des clauses d'action collective renforcées permettant aux créanciers majoritaires de prendre des décisions contraignantes pour tous les créanciers. Cependant, cette solution ne porterait que sur les obligations, et non sur les prêts de couverture et autres formes de dette. Ce n'est donc qu'une solution limitée, dans la mesure où les fonds vautours ciblent généralement la dette bilatérale et où il faudrait des années pour remplacer les obligations existantes par des titres comportant des clauses renforcées d'actions collectives. Une autre solution possible, proposée par le G20, consisterait à réformer le Club de Paris, de sorte qu'une part plus importante de la dette souveraine soit couverte par les négociations du Club. Or le Club de Paris n'est pas une entité neutre et ses négociations sont longues et complexes. Une troisième option serait de combler la faille, exploitée par les fonds vautours, dans l'architecture internationale et de créer un mécanisme international de restructuration de la dette. Ce mécanisme contrecarrerait le business model utilisé par les fonds vautours. Des propositions récentes du FMI à cette fin se sont heurtées au veto des Etats-Unis. Des suggestions similaires faites dans le cadre des Nations Unies ont également été rejetées par les Etats-Unis et certains pays européens. Certains Etats, notamment le Royaume-Uni et la Belgique, ont décidé d'entreprendre des actions unilatérales. Les textes de loi adoptés en Belgique sont particulièrement ambitieux.

Les fonds vautours ne représentent qu'une petite partie des problèmes engendrés par les crises de la dette. L'intervenant insiste sur la nécessité de mettre en place un mécanisme international chargé de la dette. Ce mécanisme devra répondre à certains critères. Il faudra prendre des mesures pour garantir l'indépendance de ses décisions, protéger l'obligation fondamentale des Etats de répondre aux besoins de leurs citoyens, garantir la transparence des négociations et du processus de décision et veiller à ce que les décisions soient mises en œuvre

vis-à-vis de toutes les parties. Le mécanisme assurerait que les crises de la dette soient traitées avec justice et efficacité, réduisant ainsi au minimum leurs conséquences sociales et économiques.

M. A. GWYNNE (Royaume-Uni), *intervenant*, dit qu'en novembre 2009, avec l'appui de la campagne du Jubilé pour l'annulation de la dette, il avait soumis un projet de loi d'initiative parlementaire au Parlement, visant à limiter les activités des fonds vautours. Ce projet de loi a été initialement rejeté, mais il a ensuite été choisi par le Premier Ministre, parmi d'autres textes de loi à soutenir de façon accélérée à la Chambre des Lords dans le cadre de la procédure dite "d'expédition des travaux" mise en œuvre par le gouvernement sortant. Ce projet de loi a été finalement adopté sous le nom de *Debt Relief Act* (loi sur l'allégement de la dette - pour les pays en développement). Son but est d'assurer que les pays fortement endettés ne puissent être poursuivis devant les tribunaux britanniques pour dettes historiques. Cependant, son champ d'application reste limité aux Pays pauvres très endettés et à la juridiction des tribunaux du Royaume-Uni. Cette loi ne s'applique pas, par exemple, aux Territoires britanniques d'outre-mer ni aux Dépendances de la Couronne.

La PRESIDENTE applaudit l'action entreprise par M. A. Gwynne.

M. S. CRUSNIERE (Belgique), *intervenant*, dit que les activités des fonds vautours ont un impact sur le développement et insiste sur la nécessité d'une action internationale. Actuellement, les fonds vautours n'ont que l'embarras du choix. Certes, ils ciblent essentiellement les pays en développement, mais certains pays européens comme la Grèce n'ont pas été indemnes. De plus, des actions en justice ont été engagées par ces fonds devant des tribunaux belges.

Les actions des fonds vautours sont immorales. Ils profitent de la situation de pays fortement endettés pour réaliser des profits démesurés. Ils spéculent sur l'amélioration de la situation de certains Etats, puis font saisir leurs actifs. En outre, les fonds vautours profitent souvent de fonds alloués au développement. Dans le cas de l'Argentine, ces fonds ont réussi à saborder des plans de restructuration de la dette, alors que la majorité des créanciers avaient accepté les propositions.

Les Etats n'ont pas toujours les outils juridiques appropriés leur permettant d'affronter les défauts de paiement de la dette. Il importe donc au plus haut point de prendre des mesures juridiques pour combattre les activités des fonds vautours et de définir une stratégie internationale concertée. Des lois peuvent également être adoptées au plan national et des mesures prises en vue d'insérer des clauses d'action collective pour toutes les nouvelles obligations, afin de faciliter les négociations de la dette et faire en sorte qu'une décision à la majorité soit contraignante pour tous les créanciers. La loi innovante adoptée en Belgique a pour but d'empêcher que des sommes consacrées au développement ne soient confisquées par les fonds vautours. Cependant, son champ d'application reste limité à l'aide belge au développement et porte sur des entreprises légitimes. Par la suite, en 2015, une loi plus large a été adoptée qui limite les droits des créanciers. Désormais, ces derniers ne peuvent plus être remboursés qu'à hauteur du prix initial auquel la dette a été achetée. L'application de cette loi requiert l'un des critères suivants : l'Etat doit être insolvable ou sur le point de faire défaut au moment de l'achat de la dette ; le créancier doit être juridiquement enregistré dans un paradis fiscal ; le créancier doit avoir des antécédents comme auteur d'actions en justice multiples contre des Etats ; le créancier doit avoir refusé de participer à un processus de restructuration de la dette ; le créancier doit avoir tiré avantage de la faiblesse de l'Etat débiteur et, enfin, des poursuites portant sur la valeur intégrale de la dette auraient un impact négatif sur le développement et la solvabilité de l'Etat en question. Bien que critiquée par la Banque centrale de Belgique, cette nouvelle loi a été unanimement soutenue par le Parlement belge. Contrairement à la loi précédente sur les fonds vautours, le champ d'application du nouveau texte n'est pas limité au budget national d'aide au développement ni lié aux Pays pauvres très endettés (PPTÉ). En revanche, son application se limite à la juridiction des tribunaux belges.

Le fait que la nouvelle loi ait déjà été attaquée par un fonds vautour montre que le Parlement belge est sur la bonne voie. Des mesures similaires, si elles étaient mises en œuvre par d'autres Etats, aideraient à restreindre les activités des fonds vautours. L'intervenante invite les autres Etats à adopter des lois comparables, mais ajoute que la seule solution durable est de créer un mécanisme international de résolution de la dette souveraine.

La PRESIDENTE donne la parole aux participants souhaitant commenter ou débattre.

M. M.K. EL AMARY (Egypte) dit que les fonds vautour sont une cause de préoccupation, étant donné leurs conséquences sur la lutte contre la pauvreté. Au niveau international, des recommandations ont été faites et des résolutions prises pour résoudre ce problème, notamment dans le cadre du G17 et de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il faut des solutions radicales face aux dettes souveraines. Les parlements doivent adopter des lois pour combattre les fonds vautours et alléger le fardeau des pays en développement. Même s'il n'est pas possible d'éradiquer totalement ces fonds, il faut des lois aux niveaux national et international pour limiter leurs opérations.

Mme WU XIAOLING (Chine) dit que les activités des fonds vautours nuisent au développement et freinent l'action menée pour éradiquer la pauvreté. Les pays développés doivent prendre des mesures juridiques pour restreindre les activités de ces fonds. Les parlements des pays en développement doivent demander instamment à leur gouvernement d'agir plus efficacement et de mieux planifier leurs projets de budget. Il faut aussi des mesures supplémentaires pour alléger la pauvreté et les pays les plus riches doivent annuler la dette des pays les plus pauvres. Quant à la communauté internationale, elle doit elle aussi mettre en œuvre des mesures visant à atténuer les effets de la restructuration de la dette. Le Gouvernement chinois soutient les actions internationales en faveur des pays en développement.

M. A.Y. DESAI (Inde), notant que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution sur la restructuration de la dette souveraine en 2014, demande si des progrès ont été faits à cet égard et si les mesures à venir doivent être régies par des règles similaires. Le mécanisme régulateur de l'Inde, qui a été conçu pour protéger le marché des capitaux des défaillances financières, a contribué à protéger le pays de l'impact de la crise financière mondiale de 2008. Il n'en reste pas moins que de nombreuses entreprises indiennes sont très endettées, ce qui ouvre des perspectives aux fonds vautours. Le mécanisme régulateur, le *Securities and Exchange Board of India* et la Banque centrale de l'Inde assurent le contrôle du marché. Des règlements ont été mis en place pour surveiller les activités des fonds étrangers. Le Gouvernement avance prudemment pour assurer que les activités des fonds spéculatifs répondent bien aux besoins du pays en matière de développement. L'initiative du FMI visant à insérer des clauses relatives aux actions collectives n'est qu'une solution limitée, mais elle pourrait s'avérer efficace si elle est soutenue par un mécanisme mondial, avec coordination entre pays en développement et pays développés. La proposition du G20 portant sur l'extension du Club de Paris va également dans le bon sens. Mais il reste que la meilleure solution est de créer un mécanisme international de règlement de la dette. Il propose que les cas touchant à des dettes souveraines soient soumis aux tribunaux du pays d'origine de la dette.

Mme J. MHLANGA (Zimbabwe) dit que les parlements doivent renforcer leur fonction de contrôle, vérifier la légalité des activités des fonds spéculatifs et rédiger des lois empêchant les fonds vautours de saisir les tribunaux du pays concerné. Il faut des mécanismes parlementaires pour promouvoir une gestion financière saine, suivre l'évolution au plan international et répondre à la nature changeante des activités des fonds vautours. Il appartient aux parlements de veiller à la bonne gouvernance afin d'éviter les crises économiques et les faillites. L'UIP pourrait envisager la mise en place de mécanismes préventifs et de contrôle et assurer que les parlements se mobilisent rapidement en cas de besoin, y compris par le biais des organisations internationales et régionales.

La PRESIDENTE dit que la Commission contactera la direction de l'UIP à ce sujet.

M. M.A. SUDITOMO (Indonésie) dit que les activités des fonds vautours causent du tort et affaiblissent la capacité des Etats à remplir leurs obligations relatives aux droits de l'homme, notamment le droit au développement. Le fardeau de la dette des Etats et les difficultés découlant de la restructuration de la dette posent un problème mondial et déstabilisent les pays en développement. Leurs capacités budgétaires et leur développement durable s'en trouvent affectés. Les parlements doivent améliorer le cadre réglementaire applicable à la restructuration de la dette souveraine, de sorte que les normes internationales en matière de droits de l'homme soient respectées. Les parlements doivent demander des comptes aux gouvernements et veiller à un contrôle strict des budgets.

La crise de la dette vers la fin des années 1990 a poussé le Gouvernement à adopter une discipline budgétaire rigoureuse, ainsi que des mesures actives de contrôle et de gestion de la dette. Moyennant quoi l'Indonésie a désormais assaini le profil de sa dette, laquelle, grâce à une stratégie financière robuste, a été considérablement réduite.

Mme N. LUO (Zambie) dit que les fonds voutours profitent de la position vulnérable des pays en développement et perpétuent la pauvreté. Cette question doit figurer en bonne place à l'ordre du jour de l'Assemblée de l'UIP et ne doit pas être considérée comme une manifestation accessoire. La plupart des parlementaires ne sont pas conscients du problème posé par les fonds voutours.

Pourquoi les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni permettent-ils aux fonds voutours de saisir leurs tribunaux nationaux ? Les procédures judiciaires doivent être jugées dans les pays d'origine de la dette. Elle demande instamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni d'empêcher les fonds voutours de saisir les tribunaux de leur territoire.

Les fonds voutours empêchent des pays de sortir de la pauvreté et doivent être désignés comme des voleurs et des structures nuisibles aux droits de l'homme.

La PRESIDENTE dit qu'elle transmettra le message aux instances dirigeantes de l'UIP, mais elle invite aussi les délégués à contacter eux-mêmes les dirigeants de l'UIP afin d'élargir l'assise du débat.

M. S. KAVCIOGLU (Turquie) décrit l'impact de la tentative de coup d'Etat dans son pays. Les agences de notation ont dégradé la signature de son pays pour des raisons politiques. Bien que les fonds voutours ciblent les économies déstabilisées, ils n'ont pas réussi à faire vaciller son pays.

La PRESIDENTE note que la réunion-débat n'est pas le lieu approprié pour les déclarations politiques.

M. A. DJELLOUT (Algérie) dit que la crise de la dette extérieure est un problème grave. Le système international d'allègement de la dette présente de nombreuses insuffisances, en raison de son caractère bilatéral. Il n'existe pas actuellement de mécanisme international de gestion des crises de la dette. Il en faut un qui soit adéquat.

Le système de surveillance financière laisse, lui aussi, à désirer car les stratégies du FMI sont souvent assorties de mesures d'austérité et d'ajustements macro-économiques qui ne tiennent pas compte des conditions socio-économiques des pays et ont des effets négatifs sur la population. Souvent les mesures mises en place s'avèrent contre-productives et ne créent pas de conditions propices au règlement des crises de la dette.

Un certain nombre de pays ont adopté des lois contre les activités des fonds voutours, afin d'empêcher que des procédures judiciaires soient engagées devant des tribunaux nationaux et que des jugements injustes ne soient prononcés. Il existe un consensus clair sur la création d'un cadre international pour la restructuration de la dette souveraine qui soit favorable à la fois aux débiteurs et aux créanciers sur le long terme. Il n'aurait d'effets négatifs que sur ceux qui spéculent sur le contentieux.

M. A. DELGADO (Uruguay) dit que les activités des fonds voutours, si elles ne sont pas illégales, posent un problème éthique. Il faut affiner la terminologie juridique et les concepts utilisés pour caractériser le processus de restructuration de la dette. Il est vital de prendre en compte la juridiction dans laquelle le processus de restructuration a lieu et de veiller à ce que ce processus soit équitable, transparent, légitime et durable et qu'il comprenne le concept de clauses d'action collective. Ainsi, le Gouvernement de l'Uruguay a inséré une clause d'action collective dans son cadre relatif à la dette. Il faut adopter des dispositions juridiques appropriées, homogènes d'un pays à l'autre, de manière à restreindre ou empêcher les activités des fonds voutours.

Les forums internationaux, comme l'Association internationale des marchés de capitaux, œuvrent à la mise en place de mécanismes de sauvegarde. Il importe que l'UIP crée un système de référence et qu'elle définisse les termes juridiques dont chaque pays a besoin pour se protéger des activités des fonds voutours. Ce travail normatif servirait d'exemple de meilleure pratique pour les pays.

M. S. CRUSNIERE (Belgique), *intervenant*, note que, si tous les fonds vautours ne sont pas illégaux, leurs actes sont certainement immoraux et ne relèvent pas d'une activité spéculative normale. Ils engagent des procédures judiciaires pour profiter de la faiblesse d'Etats très endettés. Il faut une action mondiale efficace et coordonnée pour répondre à un problème qui affecte l'ensemble de la communauté internationale. En attendant un consensus international, il faut lutter sur tous les fronts pour restreindre les activités de ces fonds. Au niveau national, les parlements peuvent prendre des mesures pour limiter leurs opérations. Une action parlementaire aurait des répercussions positives dans d'autres domaines, réduisant à terme l'activité de ces fonds. Il espère qu'un jour il y aura un large consensus sur cette question.

M. A. GWYNNE (Royaume-Uni), *intervenant*, dit qu'il y a un accord quasi général sur la question des fonds vautours. Sans être des fonds spéculatifs illégaux, ces fonds n'en sont pas moins immoraux. Les fonds vautours ressortent des dettes historiques du tiers monde que d'autres Etats avaient annulées et, souvent, réclament des sommes affectées au développement, maintenant ainsi des Etats déjà affaiblis dans la pauvreté.

Il pense, lui aussi, que ce problème touche aux droits de l'homme et note que le projet de loi qu'il a présenté de sa propre initiative a été certifié compatible avec les droits de l'homme. Le fait que la portée du projet de loi ait été limitée aux seuls Pays pauvres très endettés pose problème. Ainsi, la Zambie n'est plus considérée comme un Pays très endetté et pourrait être attaquée par les fonds vautours devant les tribunaux du Royaume-Uni. Il faut donc prendre des mesures pour empêcher que de tels cas soient jugés par les tribunaux du Royaume-Uni, sauf pour les dettes contractées par ce pays. La législation actuelle pourrait être étendue aux dettes contractées par tous les pays.

Il faudra plus de coopération sur la question au sein de l'Union européenne. Les Etats Membres de l'UE doivent agir de façon plus forte et concertée pour empêcher les procédures judiciaires contre des Etats pour dettes historiques.

Il faut aussi continuer de faire pression sur l'UIP. De plus, la question des fonds vautours doit être considérée comme plus prioritaire. Il invite les délégués à faire pression en faveur de nouvelles lois et d'une action aux niveaux régional et international.

La PRESIDENTE rappelle que, contrairement à d'autres organisations internationales, l'UIP peut donner suite aux initiatives proposées par ses membres. La Commission essaiera d'inscrire la question des fonds vautours à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée. Elle invite les délégués à contacter eux-mêmes les instances dirigeantes de l'UIP.

M. T. STICHELMANS (Eurodad), *intervenant*, dit que plusieurs modes d'action peuvent être adoptés face à la dette souveraine. D'abord, les Etats doivent éviter de contracter des dettes publiques. Ensuite, toute dette contractée doit être de bonne qualité. Enfin, des mesures doivent être prises pour réagir aux crises de la dette. La première méthode suppose la mobilisation de ressources pour éviter les crises de la dette. La seconde implique le respect de principes responsables quand on prête ou qu'on emprunte, comme ceux adoptés par la CNUCED. Il faut aussi réglementer les marchés de manière à ce que seules des dettes de qualité soient contractées.

La grande majorité des obligations souveraines est émise au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis, c'est-à-dire dans des centres financiers majeurs qui ont une tradition de protection des investisseurs et des créanciers. Il est difficile pour les pays en développement d'obtenir que des obligations soient émises ailleurs. Néanmoins, il invite les Etats à le faire et à éviter le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

Pour résoudre les crises de la dette, il faut un mécanisme international chargé du processus de restructuration de la dette. Le G27 a adopté des résolutions sur cette question et les Nations Unies ont demandé la mise en place d'un processus de suivi. Il faut agir pour mettre en œuvre ces résolutions et répondre à cet appel. Les parlementaires doivent faire pression sur les gouvernements pour obtenir de nouveaux progrès.

La PRESIDENTE remercie les intervenants et déclare la séance close.

*La séance est levée à 18 h 30.*

## Commission permanente des Affaires des Nations Unies

### SEANCE DU MERCREDI 26 OCTOBRE

(Matin)

*La séance est ouverte à 9 h 10, sous la conduite de M. A. Avsan (Suède), Président de la Commission.*

#### **Adoption de l'ordre du jour (C-IV/135/A.1)**

L'ordre du jour est adopté.

#### **Approbation du compte-rendu de la session de la Commission tenue lors de la 134<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Lusaka (mars 2016)**

Le compte rendu de la session précédente est approuvé.

#### **Elections au Bureau**

Le PRESIDENT annonce les noms des deux nouveaux candidats recommandés pour être nommés au Bureau : Mme B. Sampatisir (Thaïlande) du Groupe Asie-Pacifique et M. D. Asylbek uulu (Kirghizistan) du Groupe Eurasie.

*La Commission approuve les nominations.*

Le PRESIDENT dit que Mme I. Montenegro (Nicaragua) a été absente à quatre réunions du Bureau et sera donc remplacée selon la procédure prévue.

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Réunion-débat sur le financement des Nations Unies**

Le PRESIDENT dit que les ressources sont cruciales à la viabilité et au succès des institutions publiques. Par conséquent, les parlementaires sont tenus de veiller à ce que l'ONU reçoive le financement adéquat. Le débat mettra particulièrement l'accent sur le financement de l'action de l'ONU en faveur du développement. Le système des Nations Unies est divisé en plusieurs agences, fonds et programmes. La majeure partie de son financement est constituée de contributions volontaires et préaffectées et non de quotes-parts. La complexité du système fait qu'il est difficile de se faire une idée précise sur les fonds alloués à l'ONU dans les budgets nationaux. Il est important de se demander si l'ONU pourra un jour compter sur des fonds prévisibles. Il faut également se demander si une dépendance excessive à l'égard des contributions volontaires de donateurs, dont le nombre est relativement restreint, s'est ressentie sur les activités de l'ONU et si oui, dans quelle mesure.

M. R. LALLI (Comité de haut niveau sur la gestion, ONU), *intervenant*, dit que le système des Nations Unies est vaste, complexe et diversifié, comptant différentes agences, programmes et commissions régionales spécialisés. De ce fait, il est essentiel de canaliser et d'encadrer les financements. Le mécanisme de niveau le plus élevé pour la coordination des fonds est le Conseil des chefs de Secrétariat pour la Coordination (CCS), placé sous la direction du Secrétaire général de l'ONU. Cependant, le Conseil est considéré comme le premier entre ses égaux et ne dispose pas d'une autorité hiérarchique sur le système dans son ensemble. En effet, la plupart des organismes des Nations Unies ont leur propre organe directeur chargé du financement. Par conséquent, le financement de l'ONU est géré non pas par une seule autorité centrale, mais par plusieurs structures distinctes et indépendantes.

En 2015, l'ONU a reçu des recettes, dont le total s'élevait à 48 milliards de dollars E.-U., qui se répartissaient en trois catégories de contributions : préaffectées, statutaires et non préaffectées. Les contributions préaffectées (aussi appelées contributions réservées ou volontaires) ne font pas partie des ressources de base. La contribution est le fruit d'un accord bilatéral entre l'organisme

bénéficiaire et le fournisseur, et son utilisation est soumise à des restrictions. Les contributions statutaires sont des frais obligatoires payés par les Etats membres. Elles font partie des ressources de base. Aucune restriction ne s'applique à la manière de dépenser les contributions non préaffectées. Ces contributions-là ont tendance à fluctuer en fonction de la situation économique et sont également considérées comme des ressources de base.

Il est important de connaître l'affectation des fonds et l'organisme qui les dépense. La plupart des ressources de l'ONU sont destinées aux activités humanitaires et aux interventions d'urgence, suivies par l'aide au développement. Une petite part est allouée à l'action normative et liée aux traités, et à la création de connaissances, considérées comme activités centrales de l'ONU. Ce secteur a été le plus gravement touché par le manque de financement. Le Secrétariat de l'ONU contrôle un dixième des ressources. Le Conseil de sécurité gère la majeure partie des fonds destinés aux opérations de maintien de la paix. Toutes les autres organisations reçoivent des budgets individuels, gérés de façon indépendante et similaires à ceux du Secrétariat de l'ONU, mais qui ne sont pas contrôlés par ce dernier.

L'ONU s'appuie de plus en plus sur des ressources qui ne sont pas celles de base, extrabudgétaires et préaffectées, car les contributions de base diminuent. Cela a entraîné un certain nombre de conséquences. Par exemple, de nombreux donateurs et des accords bilatéraux ont imposé de nombreuses exigences en matière de rapports, ce qui a rendu les processus plus morcelés et moins transparents. Les risques de partialité sont plus nombreux dans les accords bilatéraux, notamment celui d'une possible influence sur l'ordre du jour de l'organisation. Nombre de donateurs ont également été à l'origine de coûts de transaction considérables.

Il convient également de noter que les financements versés à l'ONU par des donateurs non gouvernementaux sont de plus en plus nombreux.

Mme B. ADAMS (Global Policy Forum), *intervenante*, dit qu'il existe un certain nombre de préoccupations concernant les schémas de financement de l'ONU. D'abord, le passage des ressources de base aux ressources autres que les ressources de base et préaffectées a accentué le morcellement et accru la concurrence entre différentes institutions. Il existe également des conséquences en termes de priorités et de programme dans les domaines où les activités normatives du système des Nations Unies étaient progressivement mises de côté. L'ONU court donc le risque de devenir un système dans le cadre duquel il faut payer pour faire entendre sa voix. Ensuite, la totalité du budget de l'ONU, qui représente une grande part des investissements mondiaux dans les infrastructures pour la paix, est inadéquat par rapport à d'autres budgets publics. Par exemple, le budget de la ville de New York ou les dépenses militaires mondiales sont bien plus élevés. Enfin, le budget pour l'aide publique au développement, dont dépendent de nombreuses activités de l'ONU, comprend plus de fonds issus du secteur privé.

Initialement, la pratique consistant à préaffecter des fonds a été mise en place pour veiller à ce que la priorité soit donnée à des domaines importants et n'a jamais été envisagée en tant que facteur négatif. Il s'agit également d'un phénomène découlant des Objectifs du Millénaire pour le développement, caractérisés par une approche plus limitée et ciblée du développement. Du point de vue de la gestion, l'ONU a essayé de résoudre le problème grâce à son approche "adéquation à l'objectif" qui a établi des normes de fonctionnement communes. Une équipe de consultants a également été embauchée au Conseil économique et social des Nations Unies pour fournir des recommandations. Toutefois, les Etats membres sont responsables du problème du point de vue de la gouvernance et l'intervenante les invite à agir.

Mme E. NURSANTY (Indonésie), *intervenante*, reconnaît que les Etats membres doivent assurer une base de financement plus durable et plus prévisible, en particulier pour réaliser les objectifs de développement durable. L'Indonésie a fait preuve d'un engagement solide face au financement de l'ONU, en versant régulièrement des contributions statutaires et volontaires. Le mandat récemment accordé à la Chambre des représentants indonésienne pour exercer la diplomatie informelle renforcerait les liens du pays avec les organisations internationales.

Il est d'une importance vitale pour l'ONU et tous ses organes de faire respecter la transparence et de rendre publiquement des comptes dans le cadre de ses missions. Ses activités devraient aussi compléter les efforts nationaux et régionaux. Cela pourrait se faire en impliquant dans ses programmes non seulement les gouvernements nationaux mais aussi les parlements nationaux. Etant donné que les parlementaires communiquent régulièrement avec leurs concitoyens, ils sont bien informés des besoins et des intérêts de la population et peuvent obtenir des résultats plus efficaces.

Les projets de l'ONU en Indonésie ont été menés en collaboration avec différents ministères, institutions publiques, organisations de la société civile et ONG. Le Parlement indonésien trouve donc qu'il est difficile d'évaluer la valeur exacte des projets de l'ONU et prône davantage de transparence au niveau national. Les parlementaires ont le droit de surveiller l'utilisation des contributions que leur Etat verse à l'ONU. En particulier, il est important de surveiller : le nombre de projets, les partenaires du projet, ainsi que la valeur, le bénéficiaire et les résultats du projet. Les Etats pourraient alors aider l'ONU à définir ses priorités et à garantir une mise en œuvre plus efficace des programmes. Elle fait également savoir que le Parlement indonésien fait actuellement des efforts pour assurer une meilleure communication avec le Bureau de l'ONU dans le pays.

Mme G. ORTIZ (Mexique), *intervenante*, dit que l'ONU a besoin de ressources pour faire avancer des questions telles que la paix et le développement. Les Etats doivent donc continuer de contribuer à son travail tout en faisant des efforts à l'échelle nationale pour traiter les mêmes questions. Le budget de l'ONU doit être revu en détail, en tenant compte des points qui suivent. Certains Etats membres peuvent être restreints dans leurs capacités financières, ce qui peut rendre difficile le versement de cotisations. L'ONU doit garantir une meilleure cohérence entre les priorités des programmes et les lignes budgétaires. La transparence est d'une importance vitale : les Etats membres doivent recevoir davantage d'informations, en particulier sur les résultats et les retombées des investissements. Les budgets doivent être clairs et équilibrés, permettre une utilisation efficace des ressources et couvrir les coûts et les dépenses opérationnels. Une certaine flexibilité s'impose : les dépenses doivent pouvoir augmenter si nécessaire, même si cela ne doit être autorisé que pour les activités hautement prioritaires. Il faut mettre davantage l'accent sur la responsabilisation afin de garantir une plus grande clarté dans les rapports et de veiller à ce que les budgets soient respectés. L'ONU devrait également intensifier ses efforts en faveur de l'austérité, de la rentabilité, de l'épargne et de la discipline budgétaire. La priorité doit être accordée aux défis mondiaux tels que les conflits et les objectifs de développement durable.

Le Mexique figure parmi les 35 premiers contributeurs de l'ONU et continuera d'encourager l'Organisation à trouver d'autres mécanismes de financement.

Le représentant de la TURQUIE dit que la contribution de son pays au budget de l'ONU a augmenté par rapport aux années précédentes, ce qui en fait le seizième contributeur le plus important. Fournir des fonds aux organisations œuvrant pour le maintien de la paix, les droits de l'homme et le développement durable est crucial. Cependant, l'ONU a besoin de réformes puisqu'elle ne parvient pas à résoudre les crises internationales contemporaines. Le Conseil de sécurité de l'ONU est constamment dans une impasse lorsqu'il est absolument vital de trouver une solution en temps opportun. Il est également injuste que cinq membres permanents, qui ne sont pas représentatifs de tous les continents, prennent des décisions au nom du reste du monde. Un système plus démocratique, plus efficace, plus transparent et plus responsable doit être mis en place.

Le représentant du BANGLADESH demande si les financements se sont réduits en raison d'un manque de personnes compétentes ou s'il s'agissait d'une question de transparence et de responsabilité. Il demande des informations sur le financement de la lutte contre les changements climatiques. La priorité doit être accordée aux besoins fondamentaux tels que la nourriture, le logement, l'éducation et la santé. Les dépenses pour le maintien de la paix doivent également augmenter.

Le représentant de la BELGIQUE fait valoir que le problème du budget est énorme et que les petits changements ne seront pas suffisants. Toute l'Organisation et son système financier ont besoin d'un remaniement. Améliorer simplement la transparence ne suffit pas. Il est également important d'examiner l'efficacité budgétaire. Il faut en outre réduire le morcellement de l'aide et du financement.

M. R. LALLI (Comité de haut niveau sur la gestion, ONU), *intervenant*, convient que les mesures d'efficacité et de réduction des coûts doivent être couplées à la transparence. Cette responsabilité revient à son Comité. Des efforts considérables sont déployés pour améliorer l'efficacité dans des domaines tels que les ressources humaines, les achats, les TIC, la sécurité et la gestion financière. Par exemple, une révision du train de mesures de compensation pour les expatriés internationaux a été simplifiée pour offrir de grandes économies. En outre, les 193 contrats bancaires de l'ONU ont été réduits à un contrat négocié à l'échelle mondiale, qui

offrirait de meilleurs services à des prix moins élevés. Les maximes "faire plus avec moins" et "adéquation à l'objectif" devraient inspirer l'orientation générale de la réforme de la gestion de l'ONU. Toutefois, des économies ne peuvent pas être réalisées sur certains coûts inévitables, y compris ceux liés à la sécurité.

Mme B. ADAMS (Global Policy Forum), *intervenante*, dit que le système des Nations Unies fait face à des demandes très variées qui sont financées de manières différentes. Par exemple, le Fonds vert pour le climat a financé des activités de lutte contre les changements climatiques. Le morcellement du système de financement crée un certain nombre de défis, notamment une augmentation des coûts de transaction et du nombre de rapports. Il est donc important d'examiner le fonctionnement du système afin d'éviter un morcellement supplémentaire et de permettre un recouvrement raisonnable des coûts. Un certain nombre de solutions au problème ont été suggérées. Par exemple, on pourrait introduire un prélèvement sur les fonds préaffectés pour s'assurer que ceux-ci contribuent aux activités essentielles de l'ONU.

Le représentant de l'INDE demande pourquoi de plus en plus de donateurs préfèrent verser des contributions autres que celles de base. Il demande s'il existe des programmes d'avance de fonds et des cibles connexes dans le cadre des activités humanitaires et de développement menées par l'ONU. Il demande des informations sur les procédures technologiques destinées à réduire les coûts opérationnels. Il demande également si les coûts d'appui aux programmes sont trop élevés et ce qui est fait pour les réduire.

Le représentant de BAHREIN dit que le financement doit être évalué par rapport aux résultats et aux effets des investissements effectués. Les membres permanents du Conseil de sécurité doivent apporter le soutien le plus important à l'ONU. Sinon, il y aurait une contradiction qui pourrait donner une vision négative des programmes de l'ONU.

Le représentant du BUREAU DES NATIONS UNIES DE LA COORDINATION DES AFFAIRES HUMANITAIRES (OCHA) fait savoir que les besoins en termes de financement de l'aide humanitaire ont triplé au cours des dix dernières années. Par rapport à cette augmentation, le financement a été insuffisant, irrégulier, imprévisible et à court terme. Pour remédier à ces problèmes, le Secrétaire général de l'ONU a créé le Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire. Les organismes des Nations Unies ont également cherché à améliorer la situation en mettant en œuvre des programmes de distribution de ressources financières et en sollicitant les acteurs locaux. Cette méthode est habituellement plus efficace, plus rapide et plus adaptée sur le plan culturel. Les opérations humanitaires sont également de plus en plus étroitement liées aux activités en faveur du développement, car le développement réduit les vulnérabilités, les fragilités et les risques de catastrophe qui provoquent des crises humanitaires.

Il importe de reconnaître la contribution humanitaire des pays qui, par exemple, ont accueilli un grand nombre de réfugiés. Il faut aussi combler l'écart important en ce qui concerne le partage des charges.

Le représentant de la REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN fait savoir que son pays est favorable à une augmentation des contributions des Etats membres en fonction de leur situation économique. L'approche préaffectée et volontaire est une autre forme d'ingérence des grandes puissances.

Il est impératif que les contributions volontaires n'influencent pas les nominations aux postes politiques et aux postes de décision. Ces postes devraient être attribués seulement en fonction des capacités. Il faut donc davantage de transparence en ce qui concerne la manière dont les contributions volontaires sont dépensées.

M. R. LALLI (Comité de haut niveau sur la gestion, ONU), *intervenant*, dit que la technologie est au cœur de la réforme administrative de l'ONU. Par exemple, les systèmes de livraison de fonds récemment mis en place reposent entièrement sur la technologie. La plate-forme de planification des ressources, UMOJA, offre des services de soutien intégrés et basés sur la technologie à tous ses bureaux à travers le monde. Le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies est un portail d'achats commun en ligne. La question de savoir si les coûts d'appui aux programmes sont trop élevés est une question subjective, mais des études montrent que d'autres organisations ont souvent des coûts plus élevés. La transparence est également au cœur de la réforme administrative de l'ONU. Les Normes comptables internationales

du secteur public ont été introduites dans l'ensemble du système des Nations Unies. La majorité des organisations des Nations Unies respectent également les normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

Le représentant de l'AFGHANISTAN a fait valoir que le terme "indépendance" s'est éloigné de sa définition traditionnelle. Il est plus approprié d'utiliser le terme "consentement" et, en particulier, le "consentement explicite". Cependant, l'Afghanistan a eu une mauvaise expérience avec le consentement. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) n'a pas été neutre. Elle a donné des informations erronées sur les victimes de l'attentat contre le Mouvement des Lumières des Hazaras en juillet 2016. De même, le récent accord visant à expulser d'Europe les demandeurs d'asile afghans reposait sur les fausses informations selon lesquelles certaines provinces afghanes étaient sûres. La communauté internationale doit tenir compte de ces problèmes.

Le représentant du PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD) dit que le PNUD est le plus important exécutant des travaux de renforcement parlementaire. Bien qu'il y ait un fort appui venant de sources autres que le budget ordinaire aux fins de financement des activités dans les pays, il n'y a pas suffisamment de fonds pour soutenir le Siècle. Cela concerne des activités telles que le contrôle de la qualité, le travail de partenariat et l'échange de connaissances. Il encourage les parlements à mobiliser des fonds autres que ceux de base pour soutenir l'action menée au Siècle de l'ONU.

Le représentant des EMIRATS ARABES UNIS dit que tous les pays doivent coopérer pour remédier au manque de financement de l'ONU. Les parlements devraient faire pression sur les gouvernements pour qu'ils augmentent le volume de l'aide au développement. Un environnement favorable doit également être créé pour encourager les parlements à accroître leur soutien et leur participation aux activités de l'ONU. Il faut renforcer les plates-formes visant à encourager les discussions entre les différentes parties prenantes. La gouvernance et l'établissement des priorités doivent également être améliorés.

La représentante du PAKISTAN déclare que les contributions versées à l'ONU ont diminué en raison de la détérioration de la situation financière de nombreux pays. Elle demande comment mobiliser des fonds suffisants pour le renforcement des capacités dans les pays en développement afin que ceux-ci puissent s'acquitter de leurs obligations et réaliser les objectifs de développement durable.

Le représentant du BURKINA FASO dit qu'il était important de se demander de quelle manière tous les habitants du globe peuvent contribuer au financement de l'ONU. Certaines propositions incluent un impôt sur la téléphonie mobile et l'obligation pour tous les citoyens de payer une cotisation annuelle de 6 dollars E.-U. Toutefois, les mesures devraient être spécifiques pour chaque pays. Les coûts pourraient aussi être réduits si l'ONU s'engageait davantage en faveur de la démocratie comme moyen de prévenir les conflits.

Le représentant du NICARAGUA dit que les grandes puissances devraient assumer plus de responsabilités en ce qui concerne le financement de l'ONU, car ils ont causé bon nombre des problèmes du monde, y compris la pauvreté, les changements climatiques et les conflits. Ils ont également tendance à dicter les conditions à l'ONU. Le système devrait être réformé afin que les dépenses soient davantage axées sur les intérêts de la majorité plutôt que sur les grandes puissances. Les dépenses devraient aussi cibler les objectifs majeurs tels que la paix, le désarmement et le soutien aux réfugiés.

La représentante du KENYA demande quel rôle jouent les parlements pour garantir que les fonds sont dépensés avec prudence. Elle demande comment les parlements participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes des Nations Unies qui encouragent la participation des pays. Les Etats membres et leurs parlements doivent renforcer le contrôle sur les domaines dans lesquels les fonds sont répartis.

Le représentant de la GUINEE EQUATORIALE fait valoir que les mesures prises par l'ONU face aux crises humanitaires sont peu efficaces et que l'aide arrive souvent trop tard. Il demande quels critères sont utilisés lorsqu'il s'agit de soutenir les pays et si les problèmes sont liés à l'administration ou à la logistique.

La représentante du ROYAUME-UNI dit que le premier devoir des parlementaires est de surveiller l'action du Gouvernement et de veiller à ce que les fonds versés à l'ONU soient dépensés judicieusement et de manière adéquate. Au Royaume-Uni, les parlementaires peuvent poser des questions sur les affaires de l'ONU, lancer des débats et mener des travaux dans le cadre de l'UIP ou de groupes parlementaires interpartis informels. Cependant, il n'existe pas de comité restreint pour les affaires des Nations Unies. Elle demande comment les parlementaires pourront utiliser les informations qu'ils auront à l'issue de la session pour veiller à ce que le financement fourni par les gouvernements nationaux soit bien ciblé. Elle partage l'avis du représentant de l'OCHA selon lequel le partage des charges revêt une importance particulière.

M. R. LALLI (Comité de haut niveau sur la gestion, ONU), *intervenant*, dit que les questions spécifiques des délégations, y compris les demandes de transparence, d'informations et de communication, trouvent leur reflet dans l'infrastructure, comme les plates-formes de planification des ressources et les sites Web. Introduite au Siège, l'infrastructure s'appuie sur les contributions de base, qui sont décroissantes. Il reprend donc les remarques du représentant du PNUD et demande aux parlementaires de faire connaître l'importance que les contributions non essentielles représentent pour le Siège.

Le PRESIDENT dit que les délégués doivent demander à leur gouvernement de récapituler toutes les allocations versées à l'ONU. Il sera alors possible de voir la répartition entre contributions statutaires, volontaires et préaffectées, ce qui améliorerait le suivi.

### **Réunion-débat sur la réponse de l'ONU aux allégations d'exploitation sexuelle et d'abus sexuels par des agents de maintien de la paix de l'ONU**

Le PRESIDENT dit que l'ONU n'était pas préparée à traiter les allégations faisant état d'exploitation et d'abus sexuels commis par ses agents de maintien de la paix en République centrafricaine (RCA) et dans d'autres pays. Sa politique officielle de tolérance zéro a été entachée par des problèmes tels que des lacunes dans le rattachement hiérarchique, la lenteur des mesures et la difficulté de mettre les auteurs face à leurs actes. L'ONU a depuis mis en place plusieurs initiatives pour prévenir les violences, garantir la justice et protéger les victimes. L'objectif de la session est de se concentrer sur une voie à suivre.

M. B. KLAPPE (Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles), *intervenant*, dit que, bien que la plupart des agents de maintien de la paix fassent un excellent travail, l'exploitation et les atteintes sexuelles sont une question récurrente. Le Groupe d'enquête externe indépendant a fait une nouvelle série d'observations sur la question. Premièrement, il a établi qu'un plan plus cohérent axé à la fois sur les mécanismes de prévention et d'intervention devrait être mis en œuvre par toutes les entités de maintien de la paix de l'ONU. De tels plans suscitent désormais un intérêt plus important à des niveaux élevés de l'Organisation. Deuxièmement, les mécanismes d'enquête mis en place sont déficients, rendant les poursuites pénales devant les tribunaux nationaux inefficaces. Les mesures prises sont aussi trop lentes, ce qui rend difficile la recherche de preuves. Troisièmement, il faut tenir compte des facteurs propres à la situation, y compris du fait que la prostitution est une source de revenus pour certains groupes vulnérables.

L'ONU prend un certain nombre de mesures concrètes pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Par exemple, un coordonnateur spécial a été nommé pour formuler des recommandations et élaborer des plans. Le Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles a été créé, pour offrir des services de soutien tels que les soins médicaux et une aide juridictionnelle. La reddition de comptes publics et le partage de l'information ont été améliorés, par exemple en veillant à ce que les rapports soient établis tous les mois plutôt qu'une fois par an. Un glossaire général sur les agressions sexuelles et un *formulaire uniforme d'information* ont également été élaborés pour organiser une action plus unifiée face aux allégations.

Les Etats membres doivent également prendre des mesures. Par exemple, un Etat membre a établi un protocole d'action national que les chefs militaires sur le terrain et les gouvernements doivent suivre. Il a introduit une formation préalable au déploiement dans le cadre de laquelle les soldats de la paix doivent suivre un cours sur les droits de l'homme, les violences sexuelles, le genre et la protection de l'enfance. Il a également mis en place des points focaux dans les capitales nationales où des allégations pourraient viser des soldats de la paix. D'autres mesures

pourraient consister à déterminer si la législation nationale sur les crimes sexuels a une application extraterritoriale et si le cadre administratif pour les agents de police et des militaires déployés est adéquat. Il est également important de fixer un délai de six mois pour mener à bien les enquêtes et examiner la possibilité de tenir des cours martiales sur place et de solliciter des enquêteurs du pays du déploiement.

Mme S. WHITMAN (Initiative Enfants soldats Roméo Dallaire), *intervenante*, dit que la protection des enfants contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au cours des conflits armés revêt une importance cruciale. L'accent devrait être mis sur la prévention, la coordination entre le personnel chargé du développement, les forces de sécurité et le personnel diplomatique, ainsi que sur les lacunes nationales, régionales et mondiales. Il ne suffit pas de se concentrer uniquement sur les séquelles de la guerre. La protection des enfants est susceptible d'être directement liée avec l'échec du monde à résoudre les conflits. Il devrait donc en être tenu compte dans un programme pour la paix et la sécurité d'envergure plus large. Les secteurs de la sécurité nationaux, régionaux et internationaux pourraient alors élaborer de meilleures politiques et stratégies susceptibles d'améliorer les interactions du secteur de la sécurité avec les enfants. La préparation à l'interaction avec les enfants dans de tels contextes est tout aussi importante que tout autre aspect d'une mission. Il existe peu de guides d'orientation sur les tactiques, les techniques et les procédures à employer pour gérer les groupes armés qui utilisent la violence sexuelle comme une arme de guerre contre des enfants. Par exemple, peu de gens savent que de nombreux enfants soldats sont des filles ou qu'aussi bien les filles que les garçons sont victimes de violences sexuelles dans des situations de conflit.

L'exploitation sexuelle des enfants dans les conflits armés est évitable. Les mesures à prendre pour remédier à ce problème doivent comprendre une formation pratique, basée sur des scénarios, pour les militaires et les agents de police au niveau national, qui fait clairement comprendre que les auteurs feront face à de graves conséquences. Les dirigeants gouvernementaux doivent s'engager à réfuter l'idée que "les garçons seront toujours des garçons" et à réformer leurs politiques en vigueur en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La formation préalable au déploiement est utile, mais elle est souvent dispensée trop tard. Les soldats de la paix susceptibles de commettre des agressions sexuelles sont ceux qui ont tendance à avoir des préjugés culturels profondément ancrés. Les cours sur les questions relatives au genre ne suffisent donc pas.

L'intervenante félicite l'ONU de prendre le problème au sérieux. Toutefois, il faut accorder davantage d'attention au personnel civil. Bien que les pays soient chargés de rendre davantage de comptes, ils ne doivent pas réexaminer les enquêtes visant leurs propres soldats de la paix. Pour éviter les accusations de partialité, il faut un organisme indépendant. Un glossaire commun est également important, mais toutes les définitions doivent déboucher sur des instructions pratiques pour les soldats et les acteurs civils présents sur le terrain.

Mme A.R. ALBASTI (Emirats arabes unis), *intervenante*, dit qu'il faut distinguer deux types d'atteintes. Premièrement, il y a eu les atteintes sexuelles commises par les forces armées déployées en tant que moyen d'exercer le pouvoir. Deuxièmement, il y a celles résultant de l'échec des forces armées à remplir leur rôle consistant à apporter une protection générale, et obligeant donc les femmes et les enfants à migrer. Dans ce dernier cas, les femmes sont souvent obligées de se prostituer pour voyager. L'ONU a adopté une attitude molle face au problème, en particulier aux atteintes commises par les forces de maintien de la paix. Il n'existe pas de politique définissant les sanctions qui peuvent s'appliquer aux auteurs, ce qui donne à ceux-ci un sentiment d'impunité. Les procédures bureaucratiques sont inefficaces, tout comme les mesures de sécurité en vigueur. Il est particulièrement important de protéger les jeunes filles et les enfants. Des groupes offrant des services de garde d'enfants sont présents dans les camps de réfugiés, ce qui est prometteur. Il faut en faire davantage pour encourager des groupes indépendants similaires à collaborer avec l'ONU dans les camps.

M. E. MOKOLO WA MPOMBO (République démocratique du Congo), *intervenant*, dit que les atteintes sexuelles sont un grave problème en République démocratique du Congo (RDC), en particulier dans les territoires occupés par des bandes armées. Toutefois, il faut distinguer les forces de maintien de la paix de l'ONU des autres. Les efforts faits récemment pour éradiquer les atteintes sexuelles ont porté leurs fruits : le nombre de cas est passé de 15 000 à 7 500 en deux ans. On peut citer, par exemple, l'introduction d'une politique de tolérance zéro et la nomination d'une femme au poste de représentant de haut niveau chargé des crimes sexuels. Un plan d'action pour les forces armées est également sur le point d'être mis en œuvre pour contribuer au suivi des

violences sexuelles et sensibiliser les chefs militaires. Parmi les autres efforts, on peut citer la création d'une commission parlementaire sur les atteintes sexuelles dans les conflits et l'intention de donner aux victimes un meilleur accès à la justice. Il est également important de souligner que la RDC a été le premier pays à engager des poursuites judiciaires contre les soldats de la paix de l'ONU qui avaient commis des violences sexuelles. Un problème important est que les militaires déployés sont souvent des hommes jeunes au plus fort de leur désir sexuel, ce qui n'excuse pas leur comportement mais peut l'expliquer.

Le PRESIDENT demande des précisions sur la manière d'obtenir des preuves à présenter aux tribunaux. Il demande également comment l'ONU peut créer un climat dans lequel l'action des lanceurs d'alerte est saluée.

M. B. KLAPPE (Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles), *intervenant*, fait valoir qu'une enquête nationale doit commencer sur les lieux de l'infraction, faisant immédiatement suite aux allégations. Cela réduit les difficultés en matière de collecte de preuves. Un organe d'enquête indépendant peut être utile, mais il doit également intervenir rapidement pour préserver les preuves. La législation nationale doit autoriser de tels organes à présenter aux tribunaux les preuves qu'ils ont collectées. Des mécanismes de protection des lanceurs d'alerte sont en place, mais il est difficile d'évaluer leur efficacité.

La représentante de l'AFRIQUE DU SUD demande comment les parlementaires pourraient obliger les gouvernements à obtenir des échantillons d'ADN pour le protocole de collecte d'ADN de l'ONU, qui est actuellement appliqué sur une base volontaire. Les gouvernements doivent veiller à ce que des cours martiales fonctionnent sur place, car les témoins et les preuves matérielles se trouvent dans les Etats concernés. Les gouvernements doivent contribuer au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Ils doivent également mettre en place des processus permettant aux victimes de déposer des plaintes et de demander une aide financière. Un tribunal militaire mobile composé d'un juge, d'un avocat, d'un procureur et d'un greffier a été déployé pour juger les soldats de la paix sud-africains en RDC et au Burundi. L'Afrique du Sud a également mis en place une formation préalable au déploiement des troupes de maintien de la paix, en mettant l'accent sur les violences sexuelles liées aux conflits.

Le représentant du ZIMBABWE dit que tous les Etats membres doivent rendre obligatoire la formation préalable au déploiement et tenir les soldats de la paix responsables de leurs actes par des mesures législatives et politiques. Exceptionnellement, les pays ayant des antécédents d'atteintes devraient être exclus des missions.

La représentante du CANADA demande quelles mesures spécifiques sont prises pour prévenir les atteintes et faire en sorte que les auteurs soient tenus responsables de leurs actes. Par exemple, existe-t-il un programme de formation, une politique de tolérance zéro ou un plan de rapatriement des auteurs d'atteintes ? Elle demande si des fonds spéciaux ont été mis en place pour venir en aide aux victimes de violences commises par des soldats de la paix. Les femmes et les enfants sont traités comme des marchandises jetables.

Le représentant de l'INDE dit que les populations locales devraient être informées sur les atteintes sexuelles et encouragées à signaler un comportement inapproprié de la part des soldats de la paix de l'ONU. Il faut en faire davantage pour s'attaquer au problème au sein même des forces de maintien de la paix, par exemple en bloquant les pays et en empêchant les auteurs d'infractions de servir à nouveau. Il demande s'il existe un mécanisme permettant de limiter la durée prévue pour les enquêtes.

M. B. KLAPPE (Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles), *intervenant*, dit que la mesure dans laquelle les parlementaires peuvent influencer l'échantillonnage de l'ADN varie d'un pays à l'autre. L'ONU aimerait que tous les pays créent une base des données ADN de tous les soldats de la paix, mais cela est difficile à réaliser. Il salue les cours martiales tenues sur place, créées par certains pays, car la meilleure façon de garantir la justice est de la faire immédiatement et sur place. Il est possible d'exclure des nations des futures missions s'il existe des preuves évidentes que des atteintes sexuelles ont été commises. Cependant, le cœur du problème est le manque de direction et de responsabilisation, qui relèvent également de la responsabilité nationale. Des règles claires doivent être établies dès le départ lors de la formation préalable au

déploiement. Une certaine interaction entre les forces de maintien de la paix et les civils devrait être possible pour que le rôle de l'ONU puisse être expliqué. Cela va de pair avec un mécanisme de plaintes communautaire, qui déclencherait alors une intervention immédiate.

Mme S. WHITMAN (Initiative Enfants soldats Roméo Dallaire), *intervenante*, dit que les jeunes, les personnes qui s'occupent d'eux et les chefs de communautés doivent être informés sur ce à quoi il faut s'attendre de la part des soldats de la paix. Par exemple, la Sierra Leone met en œuvre un programme national élaboré avec le secteur de la sécurité qui est couplé avec un programme d'éducation des enfants. Les chefs religieux et les aumôniers militaires peuvent également aider à éduquer les communautés. Bien que la formation préalable au déploiement soit très importante, elle ne changera pas les attitudes si elle est dispensée sous forme de courtes sessions juste avant une mission. Le personnel doit recevoir une formation régulière, depuis le recrutement jusqu'à la réforme définitive, qui serait régulièrement dispensée dans leur pays. Le rapatriement de contingents entiers pourrait avoir de graves conséquences économiques pour un pays et ses forces. Les conséquences économiques doivent donc être utilisées comme argument pour faire en sorte que les soldats de la paix ne commettent pas d'atteintes.

Le représentant du BANGLADESH fait savoir que son pays a mis en place un système de suivi fiable pour prévenir les atteintes sexuelles et a renforcé la formation préalable au déploiement. En cas d'atteintes, toute rémunération versée par l'ONU est arrêtée et l'auteur est expulsé. Les commandants sont également responsables des actes de tous les membres de leur contingent.

Le représentant de la REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE dit que les atteintes sexuelles sont à l'origine d'une méfiance des populations locales vis-à-vis de l'ONU et constituent un crime de guerre. L'ONU devrait mettre en place un mécanisme de rapports ainsi qu'une commission d'enquête qui serait prête à intervenir dès que des accusations seraient formulées. Un groupe de travail d'experts devrait également être créé. Le pays d'origine doit former les troupes et les tenir responsables de leurs actes.

Le représentant de l'INDONESIE fait savoir que son pays soutient la politique de tolérance zéro de l'ONU. Les pays qui fournissent des contingents et des agents de police doivent assumer la responsabilité première qui consiste à garantir une discipline stricte. Le programme de formation de tous les soldats de la paix de l'ONU doit comprendre des instructions concernant le code de conduite.

Le représentant du KENYA dit que l'exploitation et les atteintes sexuelles découlent de la pauvreté, par exemple lorsque les auteurs tentent leurs victimes en promettant de la nourriture. Les Etats membres doivent tenir les auteurs responsables de leurs actes et les juger dans les pays où l'infraction a été commise. Ils doivent examiner la législation nationale en vigueur afin de s'assurer qu'elle est adéquate et fixer un calendrier pour les enquêtes. Ils doivent également contribuer au fonds d'affectation spéciale de l'ONU sur une base volontaire. Tous les soldats déployés doivent donner des échantillons d'ADN.

Le représentant de la REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN dit que les atteintes sexuelles doivent être prévenues, signalées et faire l'objet d'une enquête. Il faut traduire en justice les auteurs et aider les victimes. L'ONU doit continuer d'appliquer sa politique de tolérance zéro. Les pays qui fournissent des contingents et des agents de police doivent assumer la responsabilité première d'enquêter sur toutes les allégations faisant état d'infractions. Les parlements doivent agir eux-aussi.

Le représentant du SOUDAN DU SUD dit que la formation préalable au déploiement est particulièrement bienvenue. Tous les pays contributeurs doivent adopter une législation universelle conforme aux normes de l'ONU pour réglementer le comportement des soldats de la paix. La peine de mort est légale dans certains pays où des troupes sont déployées. Cependant, de nombreux soldats de la paix viennent de pays où elle est interdite. Le représentant demande s'il est juste de condamner à mort des soldats étrangers étant donné que les crimes devraient être jugés là où ils ont été commis. Les privilèges et immunités des soldats de la paix devraient être immédiatement retirés si des atteintes sont commises.

Le représentant de la BELGIQUE reconnaît l'excellent travail de la majorité des soldats de la paix, dont la réputation a été ternie par une petite minorité. Il salue la politique de tolérance zéro et la nomination d'un coordonnateur spécial. Cependant, un sentiment d'impunité demeure. Il demande de quelle manière l'ONU peut faire pression sur les pays d'origine qui ne respectent pas leur obligation de poursuivre les auteurs de violences sexuelles. Le représentant, tout en reconnaissant que la création d'un système d'enquête indépendant est une bonne proposition, demande davantage d'informations sur le lien entre la justice locale et les enquêtes nationales.

Le représentant du SWAZILAND, en réponse à M. Mpombo (République démocratique du Congo), dit qu'il existe un risque de féminisation des atteintes sexuelles dans les zones de conflit si l'on déploie des juges femmes. Supposer que les jeunes soldats sont guidés par leur instinct sexuel peut également être une forme de discrimination. Il demande si une étude a montré que les militaires plus âgés étaient moins susceptibles que des soldats plus jeunes de commettre des crimes sexuels.

La représentante de l'OUGANDA demande à l'ONU d'expliquer les mesures prises pour traiter les allégations d'atteintes sexuelles en République démocratique du Congo. Elle demande où se dérouleront les procès des soldats de la paix et comment les villageois pourront y assister s'ils ne sont pas organisés en République démocratique du Congo. Elle souhaite savoir si l'ONU envisage la possibilité de juger les locaux en Afrique. Elle demande également si les victimes pourront bénéficier d'un traitement et d'une réadaptation, et qui leur fournira une indemnisation.

La représentante du CANADA reconnaît que la tolérance zéro est essentielle et que les atteintes sexuelles constituent un crime de guerre. Cependant, des points de vue troublants ont été exprimés. Il est inacceptable d'insinuer que les auteurs de tels actes sont des jeunes hommes suivant leur instinct sexuel et que les victimes doivent être instruites sur l'échange de pratiques sexuelles. Cela revient à mettre la faute sur les victimes. Elle demande si des fonds spéciaux ont été mis en place pour aider les victimes de violences commises par des soldats de la paix l'ONU.

Le représentant de l'EGYPTE dit que les accords de l'ONU avec les pays fournisseurs de contingents doivent être clairs en ce qui concerne la responsabilité. Toutes les forces de maintien de la paix doivent être formées aux questions telles que les droits de l'homme. Une équipe doit être prête à être déployée dès l'apparition d'allégations d'agression sexuelle. Un organe de coordination chargé spécifiquement de l'exploitation sexuelle devrait être créé au sein de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Des fonds devraient être mobilisés afin de créer des équipes de spécialistes sur les atteintes sexuelles, et une plus grande attention doit être accordée à la prévention.

Le représentant de l'ETAT PLURINATIONAL DE LA BOLIVIE fait valoir qu'il est inacceptable que l'ONU n'ait pas encore été en mesure de mettre en œuvre des politiques de tolérance zéro face à l'exploitation sexuelle. Les troupes doivent être correctement formées avant d'être déployées. Des accords entre les pays d'accueil et les pays d'origine doivent veiller à ce que les auteurs d'actes délictueux puissent être jugés sur place. Les parlementaires doivent institutionnaliser les règlements de l'ONU pour garantir que les locaux connaissent les mécanismes de rapports.

Mme S. WHITMAN (Initiative Enfants soldats Roméo Dallaire), *intervenante*, dit qu'un processus officiel devrait être mis en place pour récompenser les lanceurs d'alerte et pour tenir les délinquants responsables de leurs actes.

M. B. KLAPPE (Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles), *intervenant*, dit que les Etats membres doivent en faire davantage. Ils sont encouragés à mettre en place un mécanisme qui permettra de tenir des procès dans le pays hôte. Cependant, l'ONU se retrouverait avec un nombre de contingents insuffisant si l'organisation des procès sur place devenait une exigence. La compétence pénale exclusive signifie que le pays d'origine doit tenir les troupes responsables de leurs actes, que ce soit sur son territoire ou à l'étranger. Les tribunaux locaux sont souvent incapables de juger les auteurs en raison d'une application insuffisante de la législation et du manque de ressources affectées aux enquêtes. Le Groupe de la déontologie et de la discipline du Département de l'appui aux missions collabore actuellement avec les communautés locales et les missions en vue d'indemniser les victimes.

M. E. MOKOLO WA MPOMBO (République démocratique du Congo), *intervenant*, répondant au représentant de la Belgique, dit que les 7 500 cas mentionnés impliquent des bandes armées. En réponse au représentant du Swaziland, il fait valoir que les juges femmes sont mobilisées car elles sont moins indulgentes que les hommes face aux violences sexuelles. Il ne souhaite pas faire de distinction entre les soldats plus âgés et plus jeunes, mais précise simplement que, dans son pays, les auteurs d'atteintes étaient jeunes. S'il était mis un terme aux conflits armés et à la violence politique en Afrique, les troupes de l'ONU n'auraient pas besoin d'y être stationnées.

Mme A.R. ALBASTI (Emirats arabes unis), *intervenante*, dit que davantage de femmes devraient être déployées dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Les victimes seraient plus à l'aise pour se confier à elles et leur signaler les agressions. Cela pourrait également réduire le nombre de cas d'exploitation sexuelle.

Le PRÉSIDENT dit qu'il est important de respecter les normes relatives au maintien de la paix et d'intervenir lorsque des infractions sont commises. Les coupables doivent être condamnés et des mesures préventives doivent être mises en place.

*La séance est levée à 13 h 05.*

## Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

### SEANCE DU LUNDI 24 OCTOBRE

(Matin)

*La séance est ouverte à 9 h 20 sous la conduite de M. S. Alremeithi (Emirats arabes unis).*

#### Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

#### Election des membres du Conseil du Forum

Le PRESIDENT annonce que quatre postes sont à pourvoir au Conseil. Ces postes doivent être pourvus par une femme désignée par le Groupe Eurasie, une femme et un homme désignés par le Groupe des Douze Plus et une femme désignée par le Groupe arabe.

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum*, annonce que le Groupe arabe a désigné Mme R.A. Elwany (Egypte) et le Groupe des Douze Plus M. N. Erskine-Smith (Canada) et Mme S. Haskel (Israël). Le Groupe Eurasie n'ayant pas communiqué de nom, le poste reste donc à pourvoir.

Le PRESIDENT annonce avoir été élu Président du Forum le matin même lors de la réunion tenue par le Conseil.

*Le Forum approuve les désignations.*

Le PRESIDENT déclare que le Conseil du Forum sera renouvelé à l'occasion de la 136<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Dhaka. Les membres du Conseil nouvellement élus éliront alors un nouveau Président.

#### Rapports des pays sur la participation des jeunes

Le PRESIDENT déclare que discuter régulièrement de la participation des jeunes permettra de faire évoluer cette question et de développer leur contribution. Une telle discussion permettra aussi aux Etats membres d'échanger des bonnes pratiques et de formuler des recommandations.

La SECRETAIRE DU FORUM annonce que l'UIP a mené une étude sur le thème de *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux en 2016*, qui a révélé que la proportion de jeunes parlementaires de moins de 30, 40 et 45 ans était nettement inférieure à la proportion de jeunes dans la société dans son ensemble. Les quotas sont utiles pour accroître la représentation des jeunes au parlement en général. Ils semblent être un instrument adapté pour faire augmenter le nombre de parlementaires de moins de 40 ans, mais pas ceux de moins de 30. Dans toutes les classes d'âge, les jeunes hommes parlementaires sont plus nombreux que les jeunes femmes. Parmi les plus jeunes parlementaires toutefois, 40 pour cent sont des femmes, ce qui semblerait indiquer que le fossé entre hommes et femmes en matière de représentation est en train de se combler. Un quart seulement des commissions parlementaires sont présidées par un jeune parlementaire et il n'y a pas un seul parlementaire de moins de 30 ans dans un tiers des parlements. Ce sont les Chambres basses de la Suède, du Danemark et d'Oman qui comptent le plus grand nombre de parlementaires de moins de 30, 40 et 45 ans. En ce qui concerne les Chambres hautes, le Bhoutan arrive en première position pour les trois classes d'âge. C'est dans les Amériques, en Europe et en Afrique que les parlementaires de moins de 30 ans sont les plus nombreux. Dans neuf pays, plus de la moitié des parlementaires élus en 2015 avaient moins de 45 ans. Il est à déplorer que le nombre de jeunes siégeant au Parlement d'un pays soit inversement proportionnel au nombre de jeunes vivant sur son sol.

Il faut des politiques adaptées pour accroître la représentation des jeunes. Les quotas, les sièges réservés et la représentation proportionnelle figurent au nombre des mesures efficaces. L'âge pour se présenter aux élections doit être le même que l'âge auquel il est autorisé de voter. Les partis politiques jouent un rôle fondamental dans la sélection de jeunes candidats. En outre, des stratégies particulières sont requises pour attirer des candidats ayant dans la vingtaine ou la trentaine, ainsi qu'un nombre plus élevé de femmes.

Le représentant du JAPON annonce que, en 2014, son pays a ramené l'âge minimum pour voter de 20 à 18 ans. Au cours des dernières élections législatives (Chambre haute), le taux de participation des jeunes de cette classe d'âge était plus élevé que celui des jeunes dans la vingtaine. Plus de la moitié de ces jeunes électeurs ont qualifié le vote de devoir civique. Ces résultats prometteurs ont été obtenus grâce au lancement, par la Commission administrative électorale, d'un programme de formation à la démocratie. Il est important de former les jeunes gens à la démocratie et de les inciter à prendre part à la vie politique. Nombreux sont les jeunes qui considèrent ne pas compter assez pour pouvoir être entendus. Leurs voix sont cependant fondamentales, car il suffit de peu pour perdre une élection. Il faut que les jeunes comprennent que la société ne pourra pas changer sans la participation active des citoyens.

Le représentant de l'IRAQ considère qu'il faut faire davantage pour relever les défis auxquels sont confrontés les jeunes, notamment un défi commun, à savoir le fossé qui sépare les générations. Il est donc fondamental de développer le dialogue entre les diverses classes d'âge. En outre, la constitution des Etats doit refléter les aspirations des jeunes. Les gouvernements et les parlements doivent aussi encourager les jeunes à s'impliquer. De nombreux jeunes irakiens se sacrifient dans l'indifférence pour libérer l'Iraq. L'orateur exprime la plus profonde gratitude pour ces sacrifices.

Le représentant de l'EGYPTE déclare que son pays compte 178 jeunes parlementaires de moins de 45 ans. L'année 2016 a été déclarée "année de la jeunesse afin d'autonomiser les jeunes dans différents domaines, notamment parlementaire. Après la révolution, une nouvelle constitution garantissant les droits des jeunes et des femmes a été adoptée.

La représentante de la NAMIBIE considère important de rétablir la confiance des jeunes à l'égard de la démocratie. La Namibie a augmenté le nombre de plateformes permettant à des parlementaires chevronnés de dialoguer avec les jeunes dans les zones rurales et urbaines. Elle a célébré la Journée internationale de la démocratie pour accroître la participation. Le Gouvernement a proposé d'aligner l'âge minimum requis pour détenir des fonctions électives sur l'âge minimum auquel il est autorisé de voter. De surcroît, les jeunes parlementaires conseillent et guident des jeunes de leur génération. L'oratrice demande si l'enquête portait également sur le passage entre la représentation au Parlement des jeunes et la représentation au Parlement national.

Le représentant de la REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE rend hommage au rôle fondamental joué par les jeunes dans la défense de la Syrie contre le terrorisme. Le taux de participation des jeunes, notamment dans la classe d'âge des 20 et 30 ans, a beaucoup augmenté au cours des dernières élections. Les parlements du monde entier doivent empêcher les organisations terroristes de recruter des jeunes.

Le représentant d'OMAN déclare que le Parlement de son pays figure au nombre des parlements du monde qui comptent la plus forte proportion de jeunes parlementaires. Ce résultat a été obtenu suite à des élections libres et équitables, exemptes de quotas, ce qui prouve le degré de confiance que la société éprouve à l'égard des jeunes. Ils se chargent de faire changer le monde, qui plus est pacifiquement. Il faut utiliser de façon responsable les réseaux sociaux.

Le représentant du SURINAME déclare que le monde est sur la bonne voie et ajoute qu'il faut continuer à développer la représentation des jeunes. Le Suriname est parmi les 10 pays qui ont le plus grand nombre de jeunes parlementaires. La délégation entière de l'orateur à l'Assemblée de l'UIP est composée de jeunes. De surcroît, un tiers environ des ministres du pays sont des jeunes, notamment le ministre de la jeunesse et des sports, qui n'a que 26 ans. Les Etats ne doivent pas se contenter d'appliquer des quotas, mais aussi faire œuvre de sensibilisation et dialoguer avec les jeunes.

Le représentant de l'INDE déclare que l'avenir appartient aux jeunes et ajoute qu'ils doivent donc être aux premières loges de l'édification de la nation. L'Inde a élaboré des programmes visant à faire participer les jeunes à des activités sociales bénévoles les familiarisant avec une palette de réalités. Un Ministère de la jeunesse a aussi été créé dans le but de permettre aux jeunes de

s'impliquer dans la collectivité, ainsi que de développer leurs compétences et leurs capacités de direction. Les partis politiques ont désigné des jeunes pour les représenter dans les commissions permanentes, leur ouvrant des possibilités d'apporter une contribution significative. Tous les grands partis politiques ont une branche réservée aux étudiants et aux jeunes. Il existe aussi dans les écoles et les universités un parlement des jeunes, ainsi qu'un forum parlementaire sur la jeunesse. Parmi ces jeunes, rares sont ceux qui font ensuite une carrière politique, mais le pays espère faire évoluer cette situation grâce aux initiatives susmentionnées.

Le représentant du MALAWI déclare que son pays a encouragé les jeunes à prendre part à la vie politique. Une proposition de création d'une commission de la jeunesse chargée d'aider les jeunes et de les inciter à s'impliquer a été présentée au Parlement. Les jeunes sont confrontés à un grand nombre de difficultés, dont le chômage. Ils doivent prouver qu'ils ont la volonté politique d'améliorer les choses. Des changements positifs ont eu lieu, puisqu'un tiers environ des parlementaires de l'Assemblée nationale sont des jeunes. Il faut que les Parlements membres s'inspirent de l'UIP et mettent ces idées en œuvre dans leur pays.

La représentante du TCHAD déplore que les progrès soient lents dans son pays. L'âge minimum pour se porter candidat est de 25 ans et peu de jeunes siègent au Parlement. Les jeunes n'éprouvent pas l'envie de devenir parlementaires, alors qu'ils militent dans des partis politiques, font campagne et votent. Tel est notamment le cas parce que le Tchad sort d'un conflit armé. Il n'est pas rare que des jeunes de 25 ans n'aient pas fini leurs études. Le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports a été créé pour motiver les jeunes. De surcroît, le Réseau des jeunes pour le développement et le leadership au Tchad s'efforce d'améliorer la représentation des jeunes au Parlement. Le pays a besoin de davantage d'aide de la part du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP pour concevoir de meilleures stratégies.

Le représentant du BAHREÏN déclare que les pays doivent inciter les jeunes à prendre dès leur plus jeune âge une part active à la vie politique. Si tel n'est pas le cas, ils ne pourront pas assumer de responsabilités et les quotas ne serviront à rien. Au Bahreïn, l'âge minimum pour voter est de 20 ans, alors que l'âge minimum pour se présenter aux élections est de 30. Avant de pouvoir se porter candidat, un jeune peut participer en faisant campagne, par exemple. Il est aussi important de sensibiliser les jeunes, de renforcer leurs capacités et d'améliorer leurs compétences politiques afin de leur permettre de devenir des parlementaires efficaces.

Le représentant de la FINLANDE annonce qu'un cinquième des parlementaires finlandais a moins de 30 ans. Ce résultat a été obtenu en l'absence de quotas, mais grâce au rôle central joué par les organisations politiques de jeunes, qui ont été sous les projecteurs des médias. Une jeune femme de moins de 30 ans dirige en outre un parti.

Il est question d'abaisser l'âge minimum pour voter de 18 à 16 ans. Toutefois, les jeunes finlandais ont tendance à boudier les urnes. Pour y remédier, une loi exigeant de tous les partis politiques qu'ils possèdent une branche pour les jeunes sera adoptée en 2017. Les jeunes auront ainsi la possibilité de participer, mais aussi de prendre des décisions. La Finlande a déjà un parlement des jeunes.

Le représentant du ROYAUME-UNI rend hommage à Jo Cox, jeune parlementaire assassinée en juin 2016. Sa disparition a entraîné la création du Programme Jo Cox pour les femmes dirigeantes, qui guide et forme les jeunes femmes souhaitant représenter le Parti travailliste au Parlement ou dans l'administration locale.

Le représentant du KENYA déclare que le Sénat kényan compte plus de 20 pour cent de jeunes et l'Assemblée nationale 17 pour cent. Le pays de l'orateur a pris des mesures visant à permettre à davantage de jeunes de se présenter aux élections. L'âge minimum pour être candidat a récemment été ramené de 21 à 18 ans. Au moins une femme doit être élue dans chaque comté. En outre, les jeunes peuvent se présenter aux élections sans étiquette. Le Parlement a aussi adopté des lois aidant les jeunes à percer dans les systèmes social, politique et économique, notamment la Loi nationale sur l'emploi.

Le représentant de la PALESTINE estime impossible de comparer un pays dans lequel le niveau d'éducation est élevé et la liberté d'expression considérable avec un pays comme la Palestine, où il y a peu de perspectives. L'UIP doit tenir compte de tels éléments dans son enquête et les expliciter.

Le représentant du MALI déclare que les jeunes sont bien représentés au Parlement de son pays. Les parlementaires doivent présenter des projets de loi visant à permettre aux jeunes d'accéder aux fonctions électives. Les quotas seront utiles car les jeunes ont rarement, à eux seuls, la solidité financière ou l'influence requises pour se faire élire. Lorsqu'il existe un âge minimum, comme c'est le cas en Namibie et au Tchad, il est impossible aux personnes les plus jeunes de se présenter.

Le représentant du SOUDAN affirme que les jeunes jouent un rôle majeur dans les partis politiques et les campagnes électorales. Un tiers des parlementaires environ sont des jeunes et la majeure partie des ministres et des maires ont moins de 35 ans. Les jeunes sont toutefois confrontés à un grand nombre de difficultés, notamment le chômage, la traite des êtres humains, le trafic de drogue et le manque de formation.

Le représentant du ZIMBABWE déclare que son pays a créé une commission parlementaire de la jeunesse, ainsi qu'un Ministère de la jeunesse, de l'indigénisation et de l'autonomisation économique, dirigé par un jeune ministre. La délégation de l'orateur à l'UIP compte des jeunes parlementaires. Le Zimbabwe n'applique pas de quotas. Tous les parlements devraient appliquer des quotas et mettre en œuvre les recommandations du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP.

Le représentant de l'UKRAINE déclare qu'un cinquième des parlementaires de son pays ont moins de 35 ans et que sa délégation à l'UIP comporte des jeunes parlementaires, élus en 2014. Plus de 10 pour cent du territoire ukrainien est occupé par les forces militaires russes, ce qui a causé la mort de milliers de personnes et le déplacement de millions d'autres. Il faut que la communauté internationale exige de la Fédération de Russie qu'elle libère tous les Ukrainiens abusivement maintenus en détention. L'UIP doit s'abstenir d'organiser des réunions sur le territoire russe, ce qui vaut pour la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Saint Pétersbourg.

Le représentant du NIGERIA déclare que son pays a pris des mesures pour accroître la participation des jeunes. Il a créé le Forum des jeunes parlementaires du Nigéria, qui permet aux jeunes d'exprimer leurs inquiétudes au Parlement. Ce Forum a proposé un amendement constitutionnel destiné à abaisser l'âge auquel il est possible de se porter candidat aux Chambres basse et haute du Parlement, pour l'instant élevé. Il a parrainé un projet de loi facilitant la désignation de jeunes dans les cabinets ministériels. Il a aussi diminué le quota de jeunes susceptibles d'être mobilisés dans la Brigade nationale des jeunes. Un séminaire régional sera organisé l'année suivante en partenariat avec l'UIP afin d'aider les jeunes à faire entendre leur voix en Afrique. Il est essentiel d'aborder la question de l'âge minimum élevé, très répandu dans la région.

Le représentant du PARLEMENT ARABE déclare que le premier document parlementaire panarabe publié traitera de questions concernant les jeunes, notamment la culture, les loisirs, les TIC et le handicap, mais aussi la participation à la société civile. Ce document est élaboré en collaboration avec 800 jeunes et plus de 85 organisations de la société civile, dans le but d'inciter les jeunes Arabes à participer à la vie politique.

Le PRESIDENT se réjouit de ces évolutions positives, dont le Forum continuera à s'entretenir lors de ses réunions. Il faut que les parlements continuent à promouvoir la participation des jeunes.

### **Rapport et discussion sur le plan de travail et les activités du Forum (2016-2017)**

Le PRESIDENT se félicite que ces derniers mois aient été productifs. Le Forum a joué un rôle prépondérant dans le débat général ayant eu lieu à l'occasion de la 134<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP sur le thème *Rajeunir la démocratie : donner la parole aux jeunes*. Ce débat a donné lieu à plusieurs initiatives nouvelles en matière de participation des jeunes. Le rôle joué par le Forum dans l'élaboration d'objectifs relatifs aux jeunes dans les parlements a été débattu. Le Forum a également réfléchi aux solutions permettant d'accroître la participation des jeunes parlementaires à l'UIP.

La SECRETAIRE DU FORUM rappelle que le Forum a présenté plusieurs propositions concrètes lors de la réunion qui s'est tenue à l'occasion de la 134<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. Il a également contribué au débat général, qui s'est soldé par un document final visant à accroître la participation et la représentation des jeunes dans les démocraties. Des progrès ont été enregistrés depuis la dernière réunion. Le Conseil a formulé des propositions destinées à accroître la participation des jeunes aux Assemblées de l'UIP. La réflexion est en cours concernant l'objectif qui doit être fixé en matière de représentation des jeunes dans les parlements nationaux. En 2017, deux séminaires régionaux à l'intention des jeunes parlementaires auront lieu dans la région Asie-Pacifique et en Afrique. Ils permettront de débattre de questions d'intérêt commun dans ces régions. En 2017, aura également lieu la Quatrième Conférence mondiale des jeunes parlementaires.

Le PRESIDENT demande aux Etats membres de formuler leurs idées concernant les moyens d'améliorer la représentation des jeunes à l'UIP et de veiller à ce que les délégations comptent des jeunes parlementaires.

Le représentant du KENYA déclare que l'UIP devrait donner au Forum des jeunes parlementaires le statut de commission permanente apte à rédiger des résolutions. Il faut que des jeunes parlementaires siègent au Comité exécutif afin qu'ils puissent prendre une part plus importante à la prise de décision dans l'Organisation.

Le représentant de la PALESTINE estime que le Président du Forum devrait siéger au Comité exécutif. Le Forum devrait aussi être transformé en commission permanente. Les délégations officielles doivent compter des jeunes.

La représentante du TCHAD déclare qu'il devrait y avoir un quota de femmes et de jeunes afin de garantir leur présence dans les délégations de l'UIP.

Le représentant de l'ARABIE SAOUDITE estime que le Forum des jeunes parlementaires devrait avoir une commission permanente. Il est également important que les jeunes parlementaires prennent part aux travaux du Comité exécutif.

Le représentant du SOUDAN appuie la proposition de commission permanente. Il faut que toutes les Commissions de l'UIP comptent des jeunes.

Le représentant du ZIMBABWE affirme que les jeunes devraient être représentés dans toutes les Commissions de l'UIP.

Le représentant du MALAWI déclare que l'UIP devrait inviter les parlements à créer une commission chargée des jeunes, certains parlements hésitant à le faire pour des raisons financières.

Le représentant du NIGERIA considère que toutes les instances de prise de décision de l'UIP doivent compter des jeunes, tout particulièrement le Comité exécutif. La représentation des jeunes doit être obligatoire, et non facultative.

La représentante du TIMOR-LESTE affirme que les délégations envoyées par son pays à l'UIP compteront toujours des jeunes.

Le représentant du SURINAME estime que l'UIP devrait exiger des parlements que leurs délégations comportent des femmes et des jeunes parlementaires. Le Forum des jeunes parlementaires devrait aussi être représenté au Comité exécutif.

La représentante de l'ETAT PLURINATIONAL DE BOLIVIE déclare que son pays souhaite une participation accrue des jeunes. A l'instar des femmes parlementaires, il faut que les jeunes parlementaires soient eux aussi représentés au Comité exécutif.

Le représentant du CANADA propose qu'une femme et un homme représentent le Forum des jeunes parlementaires au Comité exécutif. Il faut imposer la participation d'au moins un jeune aux votes.

Le représentant de la TUNISIE déclare qu'il faut commencer par inciter les jeunes, dont l'apport est pour l'instant restreint, à participer à la vie parlementaire. Il faut faire figurer sur les listes de candidats au moins un jeune ayant une vraie chance d'être élu. Tel est le cas en Tunisie. L'UIP doit adopter des quotas destinés à garantir que les délégations comptent des jeunes. Il faut

aussi que chaque Commission de l'UIP compte au moins un jeune parlementaire parmi ses membres. Il est triste de constater la désaffection des jeunes à l'égard de la politique. Il faut donc les motiver, notamment grâce à des incitations financières, à participer à l'échelon local et/ou national.

Le représentant de l'IRAQ estime que les mesures prônées par l'UIP doivent être conformes à celles qui sont préconisées à l'échelon national. Il faut que l'Iraq revoie l'âge minimum pour se porter candidat, qui n'est pas le même aux échelons fédéral et local. Il faut aussi que les activités soient organisées de façon à permettre aux jeunes de faire entendre leur voix, par exemple par le biais de lobbies de jeunes, de commissions des droits de l'homme et de commissions sur la démocratie.

Le représentant du JAPON se félicite de ce que les délégations que son pays envoie à l'UIP comportent des jeunes, en dépit de l'absence d'obligations sur ce plan. Il faut adopter une décision visant à ce que les jeunes soient représentés au Comité exécutif.

Le représentant de la ZAMBIE déclare qu'il faudrait rendre obligatoire la diffusion à tous les parlementaires d'informations sur les activités de l'UIP.

Le représentant du NIGER regrette les difficultés qui continuent à entraver la participation des jeunes parlementaires en dépit des progrès déjà enregistrés. L'UIP offre aux jeunes l'occasion d'être mieux représentés dans la prise de décision. Au Niger, les jeunes ont du mal à accéder à des postes à responsabilités. Le chômage, l'insécurité et la menace exercée par les groupes terroristes figurent au nombre des facteurs en cause. Il faut que les jeunes parlementaires soient représentés au Comité exécutif.

Le représentant du PEROU déplore le fait que, tout jeune parlementaire qu'il soit, il n'aurait pas eu la possibilité de prendre part aux conférences de l'UIP s'il n'avait pas été Vice-Président du Congrès de la République de son pays. Il devrait être exigé que toutes les délégations de l'UIP comptent au moins un jeune parlementaire.

La SECRETAIRE DU FORUM évoque le mandat du Forum des jeunes parlementaires, qui charge le Forum de renforcer la représentation des jeunes dans les parlements et à l'UIP, en termes tant quantitatifs que qualitatifs. Inviter instamment les pays à inclure des jeunes parlementaires dans les délégations envoyées à l'UIP compte au nombre de ses objectifs. Certains parlements sont réticents en raison des autres exigences imposées aux délégations, parmi lesquelles les quotas de femmes. Il faut donc que les propositions soient non seulement souples, mais aussi d'application simple, ce qui rend plus facile la réalisation des objectifs.

L'UIP contrôle la représentation des jeunes parlementaires aux Assemblées grâce au mécanisme des inscriptions en ligne. Cette méthode, qui repose sur les données relatives aux jeunes parlementaires prenant part au seul Forum, et non à l'Assemblée, est toutefois peu fiable. La proportion de jeunes parlementaires de moins de 45 ans a toujours été de 10 pour cent, ce qui est peu comparé à la proportion de jeunes parlementaires de moins de 45 ans siégeant dans les parlements nationaux, soit 26 pour cent.

Le Conseil a suggéré diverses mesures destinées à améliorer la représentation des jeunes. Ces propositions vont dans le même sens que celles des Parlements membres. En premier lieu, il a été proposé de rendre obligatoire, et non plus facultatif, la présence d'un parlementaire de moins de 45 ans au moins dans les délégations. Ensuite, l'UIP pourrait autoriser les délégations à compter un membre de plus, pour autant que ce membre ait moins de 35 ans. Enfin, l'UIP pourrait octroyer aux délégations un temps de parole supplémentaire lors du débat général, sous réserve que ce temps soit imparti à un parlementaire de moins de 35 ans. Ce temps supplémentaire pourrait prendre la forme d'une minute supplémentaire ou d'un second créneau de prise de parole. De telles mesures auraient diverses conséquences. Il faudrait par exemple que l'UIP surveille de près l'âge des parlementaires, veille à mettre les chiffres à jour et modifie le mécanisme des inscriptions en conséquence.

Il est d'ores et déjà question que le Président du Forum des jeunes parlementaires devienne membre de droit du Comité exécutif. Il existe des règles incitant les commissions permanentes à faire une place aux jeunes. Elles ne s'appliquent toutefois pas aux autres comités et groupes de travail de l'UIP, qu'il faudrait donc inviter à revoir leurs règles.

Le représentant du CANADA demande comment ces règles seront appliquées.

La SECRETAIRE DU FORUM répond que des sanctions peuvent être imposées, comme le fait le Forum des femmes parlementaires. Les propositions du Conseil misent toutefois davantage sur l'aspect incitatif que punitif. Les Parlements membres restent en effet libres de décider de ce qui leur convient le mieux.

Le représentant de la PALESTINE appuie l'idée d'octroyer un temps de parole supplémentaire aux jeunes parlementaires. Il demande des précisions concernant la limite d'âge.

Le PRESIDENT répond que trois solutions ont été envisagées et seront soumises au Comité exécutif concernant la limite d'âge des parlementaires susceptibles de bénéficier d'un temps de parole supplémentaire. La première possibilité consiste à fixer l'âge limite à 35 ans.

Le représentant du NIGERIA demande si le Comité exécutif devra choisir entre les diverses solutions ou si les trois seront appliquées simultanément. L'âge minimum pour se présenter aux élections va de 18 à 40 ans selon les pays. Pour éviter toute discrimination, il convient donc de fixer à 45 ans l'âge limite pour bénéficier d'un temps de parole supplémentaire.

Le représentant du KENYA se déclare tout à fait favorable à la proposition consistant à permettre à un jeune parlementaire au moins de siéger dans toutes les Commissions permanentes. Il demande si le Comité exécutif pourrait exiger de toutes les Commissions permanentes qu'elles augmentent le nombre de leurs membres pour inclure des jeunes parlementaires.

La SECRETAIRE DU FORUM répond que la hausse du nombre de membres siégeant aux Commissions permanentes soulève un trop grand nombre de questions, car l'équilibre entre les Groupes géopolitiques doit être respecté.

Le représentant de l'IRAQ propose que l'âge limite soit fixé à 40 ans. Le Forum des jeunes parlementaires devrait créer des groupes de travail chargés de divers sujets, notamment la paix et les droits de l'homme. Ces groupes de travail pourraient présenter des recommandations aux Commissions permanentes.

Le représentant du BAHREÏN estime que l'âge des jeunes parlementaires demeure une notion vague. Les Commissions permanentes comptent déjà des membres qui peuvent être considérés comme jeunes. Comme le propose l'Iraq, il conviendrait que l'UIP dote le Forum des jeunes parlementaires de groupes de travail abordant les mêmes sujets que les commissions permanentes. Ces groupes pourraient ensuite présenter des recommandations au nom des jeunes.

Le PRESIDENT précise que le Conseil ajoutera les observations formulées par les délégations aux propositions.

Lors de la 134<sup>ème</sup> Assemblée, le Forum a décidé que l'UIP définirait un objectif de représentation des jeunes dans les parlements nationaux. Il a aussi décidé de lancer une série de consultations avec des partenaires. Il invite la Secrétaire du Forum à résumer les propositions du Conseil.

La SECRETAIRE DU FORUM précise que c'est pour garantir la bonne gouvernance et le renouveau démocratique qu'il a été proposé de déterminer à l'échelon international un objectif de représentation parlementaire des jeunes. Un tel objectif contribuera également à la réalisation des ODD.

Les quotas de jeunes ne sont pas inconnus au Parlement (p. ex. quotas fixés par les partis et sièges réservés), mais les âges et les proportions diffèrent d'un pays à l'autre. La détermination d'un objectif à l'échelon international aidera les pays à se ranger derrière un objectif commun. Ce type d'initiative n'est pas une nouveauté, comme en attestent les objectifs concernant le nombre de femmes siégeant dans les instances de prise de décision d'ores et déjà en place. Ces objectifs ne peuvent toutefois pas être appliqués tels quels aux jeunes étant donné les variations d'âge.

Le Conseil du Forum organisera des consultations visant à déterminer un objectif. Ce processus, qui s'inspirera des bonnes pratiques nationales, sera mené par les jeunes. Un vaste éventail de partenaires sera par ailleurs consulté. Ce processus, qui passera notamment par les réseaux sociaux, sera aussi inclusif, durable, adapté au contexte local, équitable sur le plan du genre et conçu pour les jeunes. Il devra également fournir des résultats mesurables. Le calendrier proposé débute en mars 2017 par des consultations avec des praticiens, des chercheurs, des

universitaires et des jeunes parlementaires. En août 2017, les jeunes en général seront consultés lors d'une assemblée publique en ligne organisée à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse. Il faut aussi que les pays mettent sur pied leurs propres consultations. L'objectif devra être adopté à l'automne 2017 à l'occasion de la Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires.

La représentante de la NAMIBIE déclare que son pays est favorable à cet objectif et prie l'UIP d'aller de l'avant.

Le représentant de la REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE déclare que l'UIP doit trouver le moyen de relever ces défis. Si trop d'idées sont présentées aux Parlements membres, ils auront du mal à faire le tri.

Le représentant de l'IRAQ se déclare favorable à l'objectif, qui devrait idéalement être atteint en un an. Il est néanmoins important de ne pas oublier les conditions difficiles dans lesquelles se trouvent certains pays, qui pourraient ne pas leur permettre d'atteindre l'objectif. Le Forum doit aider ces pays. Il doit poser un cadre clair permettant aux pays de lancer le processus.

Le représentant du ZIMBABWE approuve la proposition. Les consultations permettront de prendre des décisions fondées.

Le représentant du NIGERIA est favorable à la proposition, au calendrier et aux consultations prévues. Il serait toutefois plus efficace de fixer un objectif de représentation des jeunes dans les instances de gouvernance et de prise de décision en général plutôt qu'au parlement uniquement. Un plus grand nombre d'institutions seraient alors concernées, notamment les Nations Unies.

Le PRESIDENT déclare que le Conseil fera figurer toutes ces observations dans le rapport qu'il présentera au Conseil directeur.

### **Contribution aux travaux de la 135<sup>ème</sup> Assemblée**

Le PRESIDENT déclare que le projet de résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme intitulé *Liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif* fait partie des points importants à l'ordre du jour de la 135<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. Les recommandations du Forum des jeunes parlementaires ont été relayées à la Commission permanente. Un grand nombre de ces recommandations figurent dans le projet de résolution. Elles mettent en évidence les difficultés particulières auxquelles se heurtent les jeunes femmes qui se présentent aux élections. Ces recommandations invitent instamment les parlements à soutenir la participation des femmes grâce à des programmes d'autonomisation. Les membres du Forum sont invités à se pencher sur tous les projets de résolution et à proposer des amendements en faveur des jeunes.

Les Parlements membres sont invités à donner leur avis sur le débat général de l'Assemblée en cours sur le thème *Réagir rapidement lorsque les violations des droits de l'homme présagent un conflit : le rôle du Parlement*. Les jeunes sont particulièrement exposés aux violations des droits de l'homme. Il est important de réfléchir aux moyens à la disposition des jeunes parlementaires pour tirer la sonnette d'alarme.

Le représentant de la REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN déclare qu'il faut mettre un terme aux stéréotypes négatifs concernant les femmes occupant des fonctions de direction et de prise de décision. Il faut déployer aux échelons local, national et international une stratégie à long terme visant en priorité les enfants. Le pays de l'orateur a proposé des ajouts au projet de résolution. Cette résolution doit être adoptée.

La représentante de la NAMIBIE déclare que les femmes doivent se sentir en sécurité pour prendre part à la vie parlementaire. Elles ne doivent pas être stigmatisées ni exposées. Elles pourront ainsi soutenir leurs consœurs dans d'autres sphères. Les hommes et les femmes doivent contribuer dans une égale mesure à la réalisation de cet objectif.

Le représentant du BAHREÏN estime qu'un quota généralisé constituerait un retour en arrière pour certains pays, car tous n'ont pas besoin de quotas. Imposer un quota généralisé de femmes ou de jeunes n'est pas approprié.

Le représentant de la REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE considère indispensable de soutenir et amplifier les efforts des femmes et des jeunes. La situation peut toutefois différer d'un pays à l'autre. S'en tenir à la théorie ne suffit donc pas. Il faut inviter instamment les parlements à prendre des décisions efficaces à l'échelon national et à mettre en commun leurs bonnes pratiques.

Le représentant de l'EGYPTE déclare que les femmes jouent un rôle important à l'échelon social, économique et politique. Elles méritent donc davantage d'attention.

Le représentant de l'IRAQ estime que les droits des femmes, notamment leurs droits fondamentaux, doivent être examinés séparément. Fixer un quota de femmes constitue une solution. Il est aussi important de veiller à ce que les femmes jouent un rôle plus actif. Il faut que les parlementaires nouent des liens avec les organisations de défense des droits de l'homme. C'est impossible en Iraq, pays plongé dans le chaos et soumis au joug terroriste. De surcroît, les femmes iraqiennes sont confrontées à toutes sortes de difficultés.

### **Séance spéciale à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires**

Le PRESIDENT rappelle que l'Assemblée en cours marque le 40<sup>ème</sup> anniversaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP. Un film décrivant les activités du Comité a été produit.

*Le film est visionné.*

Mme A. CLYWD (Royaume-Uni), *membre du Comité*, invite les jeunes parlementaires passionnés par les droits de l'homme à devenir membres du Comité, pour autant qu'ils ne soient pas rebutés par les échanges, ni la difficulté.

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires a été créé en 1976, époque à laquelle l'Amérique latine connaissait de nombreux coups d'Etat et à laquelle les parlementaires étaient exposés à de graves abus, que seul un mécanisme de dépôt de plaintes à l'échelon international permettait de dénoncer. Le Comité est venu en aide à plus de 2 000 parlementaires de plus de 100 pays. Les abus les plus récents concernent des cas de détention arbitraire, d'absence de procès équitable et de suspension abusive du mandat parlementaire. Les victimes sont principalement des parlementaires de l'opposition.

Garantir le respect des droits des parlementaires constitue une difficile mission. Les droits de l'homme fondamentaux indispensables à l'exercice du mandat parlementaire sont de plus en plus fréquemment remis en cause, notamment au nom de la lutte contre le terrorisme et de la défense de l'ordre et de la loi. La liberté d'expression et la liberté de rassemblement, ainsi que l'accès à l'information, figurent au nombre des droits menacés. Cette situation est exacerbée par l'hostilité et l'agressivité manifestées par le grand public à l'égard des responsables politiques. Le nombre de cas dont est saisi le Comité augmente d'ailleurs. Il est donc urgent de protéger les parlementaires.

Le Comité cherche à faire comprendre aux autorités qu'il y va de leur intérêt de traiter dignement leurs adversaires. La politique est imprévisible et ceux qui sont aujourd'hui au pouvoir peuvent donc se trouver du jour au lendemain dans l'opposition. Il est à souligner que le Comité n'abandonne jamais tant qu'une solution n'a pas été trouvée. Il n'a pas pour fonction de condamner les autorités, mais plutôt de faciliter le dialogue et de permettre un règlement satisfaisant respectant les normes internationales des droits de l'homme. Les autorités font en général preuve de coopération.

Le Comité a souvent réussi à obtenir gain de cause dans les cas de violations des droits de l'homme. Il arrive notamment à obtenir la libération de prison de parlementaires qu'il aide ensuite à faire appel à la justice pour obtenir réparation. Il intervient aussi pour que soient prises des mesures de protection et veille à l'impartialité et à l'équité des procès. De surcroît, il pèse en faveur de réformes du droit constitutionnel garantissant une meilleure protection des droits.

Les abus dont sont victimes les parlementaires sont souvent la conséquence de défaillances systémiques nationales sur le plan des droits de l'homme, ainsi que de l'absence d'indépendance du pouvoir judiciaire et de l'existence d'abus de pouvoir. Prévenir de tels abus exige de s'attaquer à leur origine, notamment en abrogeant ou en amendant la législation. Très souvent, lorsque les droits des parlementaires sont bafoués, ces abus s'étendent également aux personnes ne bénéficiant pas de la même protection. Il n'est donc pas exagéré de dire que les activités du Comité aident à améliorer la situation d'ensemble dans les pays concernés.

Les parlementaires dans leur ensemble pourraient être menacés un jour étant donné la nature de leur engagement. Le meurtre de Jo Cox, parlementaire britannique, en est la preuve. Telle est la raison pour laquelle les parlementaires doivent faire preuve de solidarité avec leurs collègues et agir en leur nom propre ou collectivement. Ils doivent adopter des résolutions et collaborer avec les parlementaires des pays concernés afin de contribuer au règlement des cas. En outre, ils doivent évoquer ces cas lorsqu'ils se rendent en visite parlementaire dans les pays concernés. Il faut informer le Comité des initiatives prises.

Le représentant du ROYAUME-UNI convient que la démocratie est par nature fragile, y compris dans un pays comme le sien. L'histoire est émaillée d'exemples de ce type. Il demande s'il est possible de faire plus pour renforcer l'autorité du Comité grâce à l'UIP.

Mme A. CLYWD (Royaume-Uni), *membre du Comité*, répond que le Comité, qui réalise pourtant des tâches ardues et très gourmandes en temps, n'a qu'une petite équipe à sa disposition. Il faut que les parlementaires exigent que davantage de ressources soient octroyées au Comité et qu'ils parlent de lui.

Le représentant de la PALESTINE félicite le Comité de tout ce qu'il a fait pour défendre les droits des parlementaires palestiniens sous l'occupation israélienne. Il demande ce qu'il est possible de faire lorsqu'un parlement dans son ensemble viole les droits, non seulement des parlementaires, mais d'un peuple entier.

Mme A. CLYWD (Royaume-Uni), *membre du Comité*, répond bien connaître la situation en Palestine. En tant que Présidente du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, elle a tenté, en vain, d'inciter les deux camps au dialogue. Elle continuera à essayer, malgré la difficulté de la tâche. Elle n'a pour l'instant pas de solution.

Le représentant de l'IRAQ déclare que les forces de Daech violent et tuent les femmes iraqiennes, tout particulièrement les femmes yazidies. Les mots ne suffisent pas. Il faut que les parlementaires œuvrent aux côtés des victimes pour leur permettre de retrouver une place à part entière dans la société.

Le représentant du CANADA demande comment le Comité envisage son travail dans le contexte du débat général ayant lieu à l'Assemblée de l'UIP en cours.

Mme A. CLYWD (Royaume-Uni), *membre du Comité*, répond qu'elle a été l'Envoyée spéciale pour les droits de l'homme du Premier Ministre en Iraq et connaît donc, de ce fait, la situation des femmes yazidies. Les minorités en général continuent à être persécutées en Iraq. Elle espère que les civils seront protégés et que leurs besoins humanitaires seront respectés au cours du conflit.

Le Comité, tribune permettant de dénoncer les injustices, trouve tout naturellement sa place dans le débat général. L'oratrice n'est toutefois pas persuadée que le débat général soit le meilleur moyen de promouvoir les activités de l'UIP.

### **Contribution aux travaux de la 135<sup>ème</sup> Assemblée** (suite)

La SECRETAIRE DU FORUM donne des indications concernant les autres manifestations qui auront lieu pendant l'Assemblée.

Le représentant du HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME (HCDH) invite les jeunes parlementaires au Forum des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit organisé par le HCDH.

Mme G. FRASER-MOLEKETI (Banque africaine de développement) déplore qu'un grand nombre de jeunes soient au chômage. L'Afrique est confrontée à de nombreuses difficultés, dont le chômage. L'écart entre l'offre et la demande sur le marché du travail est exacerbé par les politiques menées, notamment l'absence d'accès au crédit et la rigidité du marché du travail. Par ailleurs, il est difficile de jeter un pont entre les jeunes gens formés et les employeurs, car les compétences des uns ne correspondent pas aux attentes des autres. De surcroît, les jeunes connaissent mal les débouchés disponibles et sont mal équipés pour y accéder. Enfin, les jeunes n'ont pas les qualifications requises. Les deux tiers des jeunes africains n'ont pas fréquenté d'établissement d'enseignement secondaire. Ceux pour lesquels ce n'est pas le cas sont en général mal préparés à faire leur entrée sur le marché du travail, faute de formation pratique.

La Banque africaine de développement a relevé ce défi en élaborant une démarche holistique englobant tant l'emploi que l'esprit d'entreprise, le développement du capital humain et le développement de la mise en réseau sur le marché du travail. Elle dispose donc désormais de six programmes phare dans le secteur de l'agriculture, celui de l'industrie et celui des TIC. Les parlementaires doivent veiller à l'existence d'environnements politiques et réglementaires permettant aux jeunes de trouver leur place sur le marché du travail ou de créer leur entreprise.

Le PRESIDENT précise que le Forum des jeunes parlementaires s'intéresse à la question du chômage des jeunes. Il remercie Worldwide Support for Development de son soutien pour les activités de l'UIP en faveur de la participation des jeunes. Il annonce que la prochaine réunion du Forum aura lieu en avril 2017, à l'occasion de la 136<sup>ème</sup> Assemblée à Dhaka, au Bangladesh.

*La séance est levée à 12 h 55.*

## Débat paritaire intitulé *Harcèlement et violence à l'encontre de parlementaires : enjeux et réponses*

MERCREDI 26 OCTOBRE 2016

(Matin)

*La séance est ouverte à 11 h 05.*

M. M. KILONZO JUNIOR (Kenya), *modérateur*, dit que les attaques personnelles sur des parlementaires constituent des attaques sur le Parlement en général et, par extension, sur la démocratie elle-même.

M. R. HUIZENGA (Responsable du Programme des droits de l'homme de l'UIP), *intervenant*, informe que le Comité des droits de l'homme des parlementaires examine des plaintes déposées par des victimes, des membres de leurs familles, des organisations non gouvernementales ou des partis politiques. Son travail consiste à vérifier les faits avec rigueur et indépendance, à se concerter avec les gouvernements et à mobiliser les parlementaires du monde entier, dont le soutien est indispensable pour que ses efforts soient fructueux. L'intervenant demande à tous les parlementaires de soutenir le Comité afin d'aider leurs collègues menacés.

Le Comité traite des cas impliquant des allégations bien précises, en veillant à ce que tous les cas soient réglés conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. Lorsqu'il débute l'examen d'une plainte, il s'efforce tout d'abord de déterminer si l'Etat ou ses agents sont directement ou indirectement impliqués dans ce cas. Même lorsque l'Etat n'est pas directement impliqué, il se peut que les autorités ne soient pas parvenues à prendre les mesures adéquates pour faire la lumière sur les violations commises. Le Comité cherche à savoir si les violations présumées ont été signalées aux autorités, si une enquête a été ouverte et si la situation en matière de sécurité a été évaluée. Il veille également à ce que les parlementaires jouissent d'une protection appropriée et à ce que les auteurs des menaces proférées à leur encontre soient amenés à rendre des comptes. En outre, le Comité s'occupe de cas spécifiques de harcèlement, notamment lorsque des parlementaires sont suivis, placés sous surveillance ou victimes de vols d'objets à leur bureau. Le Comité cherche à maintenir un dialogue avec les autorités de chaque pays afin de trouver des solutions convenables et d'assurer un règlement satisfaisant des cas.

Les données recueillies par le Comité depuis 2015 révèlent que seuls un peu plus de 10 pour cent des parlementaires victimes de harcèlement et de violence sont des femmes. Les violations les plus courantes rapportées au Comité sont notamment la détention arbitraire et l'absence de procédure équitable. La violence et l'intimidation sont moins fréquentes, mais ont touché 149 parlementaires (dont 12 pour cent de femmes), pour la plupart membres de l'opposition. Il conviendra de déterminer pourquoi le Comité a reçu un si petit nombre de plaintes de la part de femmes parlementaires. Une explication possible est celle de la méconnaissance du travail du Comité chez les femmes. En outre, la dimension de genre dans les plaintes n'a pas fait l'objet d'une analyse détaillée. Il pourrait être utile de demander systématiquement aux plaignants si les violations dont ils ont été victimes ont un caractère sexiste. Les parlementaires des deux sexes doivent également se sentir libres de déposer une plainte auprès d'un organe international. Le Comité traite toutes les plaintes avec tact et de façon confidentielle.

Le MODÉRATEUR vante les mérites du Comité, qui n'abandonne jamais un cas. Il souligne le fait que, d'après les données recueillies, certaines régions sont davantage touchées par ce problème que d'autres.

Mme K. JABRE (Secrétariat de l'UIP) présente la récente étude de l'UIP sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes parlementaires. Une femme sur trois a été touchée par la violence, et aucune société, culture ou classe socio-économique n'est à l'abri de ce problème. Les cas d'intimidation et de violence fondée sur le genre ont augmenté en même temps que le nombre de femmes au Parlement. La violence à l'encontre des femmes en politique a des caractéristiques particulières, et les femmes sont ciblées précisément parce qu'elles sont des femmes. Les actes de violence perpétrés à leur égard ont souvent une forme sexuée – il s'agit par exemple de menaces sexistes et de violences sexuelles – et visent à dissuader les femmes de jouer un rôle actif en politique.

L'étude est basée sur des entretiens menés auprès de 55 femmes de 39 pays. Elle fait état de leurs expériences ainsi que des mesures prises par les parlements pour remédier à la violence et au harcèlement, lesquelles ont été recueillies au moyen d'un questionnaire. L'étude s'est intéressée à la violence psychologique, sexuelle, physique et économique. Les résultats ont révélé des taux de violence inquiétants, notamment en matière de violences psychologiques, qui ont touché un peu plus de 80 pour cent des personnes sondées. Près de la moitié d'entre elles (44,4 pour cent) ont reçu des menaces de mort ou ont été victimes de viol, de passage à tabac ou d'enlèvement. Il s'est avéré que les médias sociaux constituent le premier lieu où les attaques visant des femmes parlementaires sont perpétrées. Plus de la moitié des femmes sondées (65 pour cent) ont fait l'objet de remarques sexistes, proférées par des membres de leur propre ou d'un autre parti politique. La prévalence de harcèlement sexuel et de violence physique est également préoccupante. Les comportements sexistes sont courants dans les parlements, et rares sont les institutions ayant adopté des directives ou des codes de conduite pour aller au-devant de ce problème.

La majorité des sondées estiment que les comportements ou les violences sexistes visent à les dissuader de s'engager dans toute activité politique et sont fortement motivés par leurs prises de position sur certaines questions. L'étude a révélé un certain nombre de facteurs aggravants, notamment le fait d'appartenir à l'opposition politique, d'être jeune, d'appartenir à un groupe minoritaire ou de promouvoir les droits des femmes là où les gens appréhendent la participation des femmes ou y sont hostiles. La violence et le harcèlement compliquent fortement la vie des femmes et les contraignent parfois à changer de comportement. Cela dit, l'étude a également révélé l'impressionnante résilience des femmes en politique. Quelque 80 pour cent des sondées ont affirmé que ni la violence ni le harcèlement ne pourra entraver leur travail ou les empêcher de briguer un mandat électoral.

Le premier enjeu consiste à déceler, définir et reconnaître le problème de la violence et du harcèlement. Ensuite, il est essentiel de prévoir et de mettre en œuvre des lois fortes visant à promouvoir l'égalité et à lutter contre la violence faite aux femmes. Ce cadre législatif peut être le même pour toutes les femmes ou comporter des spécificités pour les femmes en politique. Cette législation devra prendre en compte également les nouvelles formes de violence, notamment les menaces en ligne et les autres formes de cyber-violence. Il est également important de mettre en œuvre des politiques et des structures internes solides (notamment au moyen de mécanismes de plainte et de protection), de changer la culture politique et de renforcer la solidarité. Les parlements doivent collaborer avec la société civile et mettre l'accent sur l'éducation comme moyen de lutter contre la discrimination.

Le sexisme et la violence ne sont pas des conséquences inévitables de la participation des femmes à la vie politique. Les parlements et les parlementaires doivent bien montrer que de tels comportements n'ont pas leur place en politique et ne seront pas tolérés. L'efficacité du travail parlementaire, les progrès sur la voie de l'égalité des sexes et le dynamisme de la démocratie même sont en jeu.

Le MODERATEUR demande aux intervenants s'ils pensent que le travail des parlementaires est dangereux.

Mme E. MENDOZA FERNANDEZ (Etat plurinational de Bolivie), *intervenante*, répond que dans son pays, l'égalité des sexes est consacrée par la Constitution. Les politiques gouvernementales et les dispositions législatives ont fait une place aux femmes dans la vie publique et encouragent l'égalité et l'harmonie. Les femmes, y compris les jeunes femmes, occupent des postes de haut niveau au Gouvernement. L'âge et le sexe ne constituent pas des barrières au travail politique. La loi électorale 026 stipule que le suppléant de chaque candidat inscrit sur une liste doit être du sexe opposé.

Le MODERATEUR demande si les femmes parlementaires en Bolivie se sentent en sécurité.

Mme E. MENDOZA FERNANDEZ (Etat plurinational de Bolivie), *intervenante*, réplique que le Parlement national n'a jamais été un espace aussi sûr. Aussi, les débats houleux n'entraînent plus d'altercations physiques. Les femmes restent toutefois exposées à la violence psychologique, notamment par l'intermédiaire des médias sociaux. Bien que d'aucuns soutiennent que le concept de la liberté d'expression s'applique à de tels comportements, le Gouvernement œuvre actuellement à l'élaboration de politiques publiques visant à lutter contre le harcèlement en ligne.

M. S. SPENGMANN (Canada), *intervenant*, dit que le Parlement canadien devient un espace plus sûr pour les femmes. Un code de conduite a été établi et le Premier Ministre, qui se dit lui-même féministe, a nommé un nombre égal d'hommes et de femmes à son cabinet. Toutefois, les progrès accomplis dans les hautes sphères du Gouvernement ne se répercutent pas forcément plus bas et exigent un suivi. Il ne faut pas oublier que, si les femmes ne se sentent pas en sécurité au Parlement, elles ne peuvent pas travailler efficacement.

Le MODERATEUR demande à Mme N. Luo si elle a constaté des changements dans la manière dont les parlementaires sont traités.

Mme N. LUO (Zambie), *intervenante*, répond que les parlementaires zambiens se sentent relativement en sécurité. Toutefois, les hommes et les femmes sont toujours traités de manière très différente. Les hommes sont assurément avantagés et se sentent plus en sécurité.

En Zambie, le Président a mis en place des politiques clairement définies et a adopté un cadre légal visant à autonomiser et à honorer les femmes. Néanmoins, les médias continuent d'attaquer les femmes, sous couvert de liberté d'expression. Les femmes sont mal présentées sur les médias sociaux et sont victimes de violences psychologiques. L'intervenante relève le cas d'une femme qui a même perdu son emploi après que des images d'elles ont été diffusées sur Internet. Elle ajoute que, en tant que Ministre de l'éducation, elle prévoit de régler ce problème et d'encourager un changement de paradigme dans la manière dont les femmes sont représentées.

Le MODERATEUR reconnaît que les médias sociaux constituent un nouveau défi. Il demande aux intervenants de s'exprimer sur les différentes formes de harcèlement rencontrées par les femmes et les hommes au Parlement.

Mme E. MENDOZA FERNANDEZ (Etat plurinational de Bolivie), *intervenante*, relève que des femmes également peuvent harceler leurs collègues féminines. Il est important de définir les causes profondes du harcèlement.

Les femmes parlementaires doivent faire face à de multiples formes de discrimination en tant que femmes, mères et femmes politiques. On entend souvent que les femmes qui ont réussi n'ont pas atteint leur place grâce à leur mérite. L'inégalité et le machisme caractérisent encore les systèmes politiques de certains pays. Il faut apprendre aux hommes et aux femmes à respecter les valeurs fondamentales et à vaincre les inégalités. A cet effet, tout le monde doit collaborer. Les femmes occupant des positions dirigeantes étant souvent mises à l'épreuve et harcelées via les médias sociaux, elles doivent rester fortes et se fixer des objectifs ambitieux.

M. S. SPENGMANN (Canada), *intervenant*, constate que, même si les hommes et les femmes sont parfois confrontés à des difficultés similaires, notamment sur Twitter ou au Parlement, ils réagissent différemment à ces comportements. Dans le cadre de l'étude de l'UIP, plus de 80 pour cent des personnes sondées ont indiqué avoir été victimes de violences psychologiques. Les femmes tentant de pénétrer dans le monde de la politique, dominé par les hommes, ont une perception différente de certains problèmes.

Les hommes doivent s'engager à soutenir la lutte contre le harcèlement. Il est probable qu'un grand nombre de femmes parlementaires aient démissionné après avoir été victimes de harcèlement ou d'autres formes de violences. D'autres ont peut-être choisi de ne pas entrer en politique du tout. Le monde parlementaire doit progresser sur la voie de la parité et s'affranchir des environnements à dominante masculine.

Mme N. LUO (Zambie), *intervenante*, dit qu'il est important de comprendre comment les enfants sont socialisés. Les filles sont élevées dans l'optique de fonctionner en tant qu'objets décoratifs et de s'excuser d'exister, tandis qu'on apprend aux garçons à se sentir supérieurs et sûrs d'eux-mêmes. Les femmes sont considérées comme des objets passifs, incapables de réussir grâce à leur mérite. Par exemple, on donne souvent à entendre que leur succès a été gagné au prix de faveurs sexuelles. Même d'autres femmes pensent ainsi. Par conséquent, les femmes parlementaires doivent être intransigeantes et assurer elles-mêmes leur défense. Il est également essentiel que les femmes plus expérimentées conseillent les plus jeunes dans l'enceinte parlementaire.

Le représentant du PAKISTAN dit que le Parlement national promeut une culture de tolérance et applique des quotas pour les femmes. Toutefois, la discrimination fondée sur le sexe reste un problème et les femmes au Parlement doivent souvent faire face à des remarques

sexistes. On ignore si le problème vient d'un manque d'éducation ou d'un état d'esprit négatif vis-à-vis des femmes. Les médias doivent faire plus pour lutter contre les stéréotypes liés au genre au lieu de les encourager. Les femmes sont également capables de se nuire entre elles. L'UIP doit prendre la parole au nom des femmes et montrer que davantage de protection et moins de discrimination sont nécessaires. Même les femmes occupant de hauts postes publics ne sont pas à l'abri d'attaques. Il faut changer les mentalités et les comportements des gens.

Le représentant du BAHREIN dit que le problème concerne la société et les habitudes culturelles dans leur ensemble. Il faut changer les comportements des gens, tant au sein qu'en dehors des institutions parlementaires.

Le représentant de l'ITALIE s'inquiète du fait que le Comité des droits de l'homme des parlementaires n'attache pas assez d'importance à la dimension de genre des plaintes qu'il reçoit. Résoudre le problème implique entre autres de le reconnaître et de le faire connaître. Le Comité a-t-il l'intention de poursuivre la recherche sur la violence faite aux femmes parlementaires ? De plus, la violence ne doit pas être considérée comme une conséquence inévitable de la participation des femmes à la vie politique. La violence, dont des formes insidieuses de harcèlement, vise à empêcher les femmes de faire de la politique. Et même si elles y parviennent, elles sont confrontées à des violences psychologiques. Si les femmes ne se sentent pas en sécurité, elles ne peuvent pas réaliser leur potentiel politique. En revanche, si l'égalité des sexes est atteinte, l'ordre du jour parlementaire changera et les taux de violence diminueront.

Le représentant de l'INDE relève l'importance du rôle des parlementaires à une époque caractérisée par une révolution numérique, la présence de médias sociaux puissants et l'expansion des médias électroniques. Il est certain que des défis doivent être relevés. Les médias diffusent des informations sans vérifier les faits, ce qui peut nuire à la réputation des parlementaires.

En Inde, les femmes sont traditionnellement respectées, et des quotas visant à garantir la parité ont été introduits au niveau des pouvoirs publics locaux. Même si de grands progrès ont été accomplis, les femmes continuent d'être mises à l'épreuve.

Le représentant du ROYAUME-UNI se dit préoccupé par les médias et par le manque de respect dont les responsables politiques font communément l'objet. Les femmes sont vues à travers le prisme de la vie de famille d'une manière différente des hommes. En outre, l'anonymat des auteurs de commentaires sur les médias sociaux aggrave encore la situation. Les femmes politiques sont souvent menacées de viol, et celles appartenant à des groupes minoritaires sont particulièrement exposées. En effet, depuis le récent assassinat de la parlementaire britannique Jo Cox, les craintes des femmes politiques semblent justifiées.

L'UIP est une importante plate-forme d'échange d'expériences. Il est primordial que les femmes cessent d'être minoritaires. Il est également essentiel de poursuivre en justice les auteurs de menaces de viol et de veiller à ce que les médias reconnaissent que les hommes ont eux aussi des vies de famille. Les comptes des auteurs de menaces de viol sur les médias sociaux doivent être fermés.

La représentante de la REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA demande s'il est possible d'avoir une analyse par pays pour les statistiques concernant la région de l'Amérique latine. En outre, des informations spécifiques sur les mécanismes de plainte existants seraient également utiles.

Elle attire l'attention sur certaines nouvelles orientations inquiétantes dans son pays. Le Ministre de la défense a fait savoir la veille que tout parlementaire déposant plainte auprès d'instances internationales des droits de l'homme sera incarcéré à son retour au pays. Au vu de cette situation des droits de l'homme extrêmement précaire, quels sont les mécanismes de l'UIP aptes à remédier immédiatement aux violations des droits de l'homme et à mettre un terme à des comportements arbitraires qui nuisent tant à la société qu'à la démocratie ? Les parlementaires vénézuéliens risquent également d'être privés de leur immunité ainsi que du droit de s'acquitter de leur mandat parlementaire.

Le MODERATEUR annonce que de plus amples informations seront données sur la procédure d'examen et de traitement des plaintes du Comité.

Le représentant de la NAMIBIE demande plus d'informations sur l'assistance dont disposent les parlementaires menacés ; il souhaite également des détails sur les procédures de plainte et de notification. La violence psychologique constitue un enjeu mondial. Que peuvent faire les parlementaires pour venir à bout de ce problème ?

Le MODERATEUR convient qu'il est important d'obtenir des informations sur les procédures d'examen et de traitement des plaintes et sur les manières dont les cas sont traités.

Le représentant de la MAURITANIE dit que les femmes sont confrontées à de multiples difficultés, notamment à la violence verbale et psychologique ainsi qu'à d'autres formes d'intimidation. En Mauritanie, la parité est exigée par la loi, mais les hommes ont toujours l'impression que les femmes prennent le contrôle de "leur" espace. Et de cette impression découlent souvent des violences verbales. Le Gouvernement a œuvré en faveur de l'égalité des sexes, notamment en introduisant un quota de 20 pour cent pour la participation des femmes. Lorsque les femmes ont demandé la parité (représentation égale au Parlement), les hommes se sont plaints de ce que les femmes voulaient s'approprier tous leurs sièges. Il s'agit là d'une forme de violence verbale.

L'intimidation des femmes parlementaires revêt de nombreuses formes. Par exemple, si une femme prend la parole, il sera dit qu'elle veut uniquement parler de problèmes concernant les femmes. En outre, les femmes sont souvent exclues de certaines commissions ou des positions dirigeantes. Ceci constitue une forme de violence psychologique.

La représentante du LIBAN dit que les femmes sont très peu nombreuses au Parlement. Aussi, elles se sentent souvent harcelées et manquent d'influence politique. La parité doit être encouragée et la parole doit être donnée aux femmes en politique.

Les femmes sont exposées au harcèlement via les réseaux sociaux, où leur participation politique est désapprouvée. Elle se demande s'il faut réagir à ce type de comportement agressif ou s'il vaut mieux l'ignorer.

Le représentant du LESOTHO aborde la question du signalement des cas de violence ou de harcèlement à la police. Des agents de l'Etat ou des autorités en sont parfois les auteurs. Dans d'autres cas, les parlementaires ont été contraints de fuir le pays. Dans ces cas de figure, dénoncer un crime à la police peut se révéler très difficile. Comment le Comité gère-t-il de telles situations ?

Dans certains cas, les tentatives visant à venir à bout du harcèlement et de la violence à l'encontre des femmes font naître des attitudes misandres. Il est important de ne pas encourager de tels comportements.

Le représentant d'OMAN dit qu'il faut fournir des informations sur la situation prévalant dans des Etats déterminés au lieu de donner une vue d'ensemble. En effet, dans une région donnée, les taux de violence et de harcèlement peuvent varier fortement d'un pays à l'autre. Il est important d'adopter une approche empirique afin de trouver les meilleures solutions. En vue de faciliter les poursuites nationales, il faut s'assurer que les données recueillies sont exactes et que les violations ont été réellement commises. Les parlementaires peuvent combler les lacunes et les faiblesses législatives, mais il sera sans doute également nécessaire de changer les comportements des gens et de régler les problèmes culturels. Quoi qu'il en soit, il est tout aussi important de respecter les traditions culturelles et les mœurs. Les parlements doivent collaborer avec les médias et les médias sociaux afin d'obtenir des résultats. Un changement doit avoir lieu au niveau national plutôt que régional.

M. R. HUIZENGA (Responsable du Programme des droits de l'homme de l'UIP), *intervenant*, informe que le Comité prend en effet en charge des cas où la dimension de genre est bien présente, notamment lorsque des menaces de viol ont été proférées. Dans de telles situations, la question du genre est prise en compte et soulevée lors de discussions avec les autorités. Cela dit, le Comité n'applique pas systématiquement une perspective de genre aux plaintes qu'il traite. Tous les parlementaires peuvent déposer plainte et le Comité ne cherche pas à savoir si les attaques ont un lien explicite avec le sexe de la victime.

Pour ce qui est de la situation en République bolivarienne du Venezuela, le Comité prévoit de rédiger un rapport et de mener une mission dans ce pays.

Le système de dépôt de plainte est une procédure écrite et clairement établie. Peuvent déposer plainte des parlementaires, des avocats ou des membres des familles des parlementaires. Les délégués sont invités à prendre contact avec le Comité pour plus d'informations à ce sujet.

Pour ce qui est du signalement d'incidents à la police, le Comité demande habituellement aux parlementaires de contacter d'abord les autorités, et ce afin de les encourager à chercher de l'aide au niveau national avant de s'adresser au Comité. Toutefois, le Comité est conscient que, dans de nombreux cas, cela n'est pas possible.

Mme K. JABRE (Secrétariat de l'UIP) précise que l'étude a analysé des tendances mondiales. Aucun pays n'a été considéré isolément, et il y a en effet des différences entre et dans les régions. Dans le cadre du suivi de cette première enquête, l'UIP prévoit de mener une nouvelle étude qui aura une dimension plus régionale et nationale et impliquera le personnel parlementaire.

La violence à l'encontre des femmes vise à restreindre leur participation à la vie politique. Elle approuve les propos du représentant du Lesotho, qui a souligné le rôle des hommes en tant que défenseurs des droits des femmes. Tant les hommes que les femmes doivent s'employer à résoudre le problème.

Le MODERATEUR dit qu'il est important de se pencher sur les manières dont les hommes et les femmes peuvent établir des partenariats afin de veiller à ce que tous les parlementaires puissent assumer leurs rôles en toute liberté et en toute indépendance.

Mme E. MENDOZA FERNANDEZ (Etat plurinational de Bolivie), *intervenante*, relève que, dans un système démocratique effectif, tous les groupes de la société doivent être dûment représentés et les problèmes doivent être résolus en passant par la coopération. Les parlementaires doivent adopter une approche inclusive pour venir à bout du harcèlement via les médias sociaux. Tous les Etats doivent se doter d'une législation pour enrayer la violence. Dans son pays, un travail de sensibilisation est en cours afin de faire connaître toutes les directives discutées au Parlement et d'adopter une approche de tolérance zéro vis-à-vis de la violence.

M. S. SPENGMANN (Canada), *intervenant*, dit que le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes relèvent d'un problème social plus large. Les démarches en vue de venir à bout de ces problèmes doivent être menées au-delà de l'activité parlementaire. Quelques secteurs ou domaines sont toujours largement dominés par les hommes, notamment ceux de la finance et de la défense. Au Canada, par exemple, bien que le cabinet compte un nombre égal d'hommes et de femmes, seules deux femmes occupent un siège au Comité permanent de la défense nationale et seulement sept pour cent des femmes travaillant dans les forces armées occupent des postes de haut niveau.

Mme N. LUO (Zambie), *intervenante*, dit que les comportements humains sont ancrés dans la culture et les traditions. Aussi, il faut examiner les aspects culturels qui entretiennent des attitudes négatives ou des stéréotypes. En Zambie, on s'est attaché à cerner et à prendre en main ce problème de taille. Il est difficile de changer la mentalité des aînés. Néanmoins, des programmes comme celui intitulé *Boys to Men (Devenir un homme)* visent à impliquer et éduquer la jeune génération.

Un problème croissant n'ayant pas été soulevé pendant le débat est celui des jeunes, généralement des jeunes hommes, qui harcèlent les femmes parlementaires afin de les évincer de l'arène politique. Il s'agit là d'une forme de harcèlement visant les femmes politiques, le plus souvent via les médias sociaux. Les femmes parlementaires doivent tenir bon.

Mme E. MENDOZA FERNANDEZ (Etat plurinational de Bolivie), *intervenante*, dit qu'une série de mesures législatives ont été prises dans son pays pour prévenir la discrimination et la violence, notamment une législation portant spécifiquement sur la violence politique à l'encontre des femmes. La Loi 348 vise la violence faite aux femmes et qualifie le féminicide de crime, tandis que la Loi 243 traite de la question de la violence politique à l'encontre des femmes. D'autres dispositions législatives prévoient des mesures visant à lutter contre la discrimination, c'est le cas notamment de la Loi 045. Les citoyens peuvent déposer plainte auprès d'institutions ou des autorités publiques, qui sont légalement tenues d'enregistrer les violations et de prendre les mesures qui s'imposent. En outre, chaque année, les ministres doivent rendre des comptes à la société sur les décisions qu'ils ont prises. Des politiques et des directives ont été adoptées afin de démanteler les systèmes patriarcaux et promouvoir des actions positives. Les auteurs d'actes de violence sont punis, leurs noms sont enregistrés dans une base de données et ils sont interdits de charges publiques ou politiques.

Le MODERATEUR encourage les délégués à envisager l'adoption de lois spécifiques sur le harcèlement psychologique.

M. S. SPENGMANN (Canada), *intervenant*, informe que le Parlement canadien a mis en place un code de conduite interdisant toute forme d'inconduite sexuelle. Chaque membre de la Chambre des communes doit signer une déclaration selon laquelle il s'engage à respecter ce code. Cette mesure a eu son importance et a amené au grand jour le problème du harcèlement sexuel.

Une proposition de loi a été présentée pour l'institution d'une "semaine de l'égalité des sexes". A cette occasion, des problèmes et des défis ayant trait à la question seront examinés, notamment le statut des Premières Nations, la violence faite aux femmes et les inégalités économiques. Si d'autres parlementaires ont l'opportunité de présenter des propositions de loi, il les encourage à le faire.

La représentante de la PALESTINE dit que la société palestinienne a une structure patriarcale. Seuls 20 pour cent des législateurs sont de sexe féminin. Toutefois, des mesures sont prises pour que la participation des femmes augmente encore de 10 pour cent.

Les hommes sont majoritaires au Conseil national palestinien. En Palestine, les femmes parlementaires luttent pour leur dignité et obtenir le respect et le soutien de leurs collègues masculins. Les Palestiniennes souffrent également de l'occupation israélienne. Les parlementaires sont prises en otage par les forces d'occupation. D'ailleurs, elle a été libérée grâce à l'intervention du Comité de l'UIP.

Le représentant de la FEDERATION DE RUSSIE déclare qu'il est important de protéger et de défendre toutes les femmes ainsi que la société dans son ensemble, plutôt que porter ses efforts uniquement sur les parlementaires. Il est également essentiel de poursuivre en justice les personnes qui intimident et harcèlent les femmes.

Le représentant du BENIN dit que les femmes parlementaires ne sont pas victimes de violence au Bénin. Les femmes jouissent des mêmes droits et avantages que les hommes. Des incidents de violence verbale se produisent pendant les élections, mais pas au Parlement. Cela dit, moins de 10 pour cent des parlementaires sont des femmes au Bénin, et des dispositions sont prises pour que ce chiffre passe à 20 ou 30 pour cent au moins.

La représentante de l'AFRIQUE DU SUD dit que la Constitution nationale garantit la sécurité des hommes et des femmes au Parlement. L'Afrique du Sud est dotée d'un appareil judiciaire indépendant et d'un système de gouvernance qui assure la séparation complète des pouvoirs.

Les mesures prises pour garantir la sécurité des femmes dans la vie publique reflètent la volonté de la société de s'attaquer au problème. Elle souligne l'importance d'adopter des législations en vue de protéger les femmes.

Le représentant du ZIMBABWE dit que le changement dépend de la volonté politique des dirigeants. Le harcèlement et la violence visent à décourager les femmes de participer à la vie politique. La situation doit être évaluée au niveau national. Les parlements doivent jouer un rôle moteur dans les efforts en vue de condamner la violence et le harcèlement. Les femmes doivent être traitées sur un pied d'égalité, et pas en tant qu'objets. Si tel n'est pas le cas, la complexité du travail parlementaire est banalisée et la démocratie parlementaire est elle-même attaquée. Les parlements se doivent d'être sûrs et sensibles au genre. Par ailleurs, les médias doivent également jouer leur rôle en écoutant ce que les femmes ont réellement à dire au lieu de commenter sur leurs personnes.

La représentante de la TUNISIE déclare que les parlementaires en Tunisie sont de mieux en mieux protégés, et ce grâce à divers mécanismes et lois visant à assurer la parité, préserver la liberté d'expression et prévenir la violence à l'encontre des femmes. Le rôle actif de la société civile contribue également à ces efforts. Néanmoins, les médias sont peu disposés à donner l'occasion aux femmes de s'exprimer et de montrer ce dont elles sont capables. Elle se demande ce qui peut être fait pour régler ce problème ; il convient peut-être de déployer des efforts plus ciblés pour éduquer les gens et changer les comportements actuels.

Le représentant du TIMOR-LESTE dit qu'un système patriarcal prévaut au Timor-Leste, où les hommes dominent le monde politique. Des réformes sont en cours, avec notamment des mesures visant à prévenir toute forme de violence et de harcèlement à l'encontre des femmes. Plusieurs lois ont en effet été promulguées afin de protéger les droits des femmes.

La représentante de la REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO dit que les Africaines s'emploient à faire connaître et à montrer leurs compétences dans la vie politique. Dans son pays, la législation électorale prévoit la représentation des deux sexes. Néanmoins, les femmes manquent souvent de ressources financières nécessaires pour se présenter aux élections, ce qui les expose à des formes de chantage telles que des demandes de faveurs sexuelles en échange de gains financiers. Elle se demande quels mécanismes pourraient être mis sur pied pour soutenir les candidates. La République démocratique du Congo prend des mesures pour mettre en œuvre les instruments internationaux pertinents relatifs aux droits de l'homme.

Le représentant de la GUINEE déclare que les femmes jouissent d'un grand respect dans son pays. Un quota électoral de 30 pour cent a été introduit. Néanmoins, des efforts restent à faire pour améliorer l'accès des femmes à des fonctions dirigeantes. Une législation nationale pourrait être adoptée à cet effet. Bien entendu, la culture et les lois de chaque pays doivent être respectées. Toutefois, il serait utile d'adopter une législation supranationale afin de promouvoir la participation des femmes à la vie politique.

Le MODERATEUR invite les intervenants à formuler leurs observations finales.

Mme K. JABRE (Secrétariat de l'UIP) dit que les changements dont il a été question sont le début d'un processus. La situation doit être surveillée, évaluée et étudiée. Le rôle clé des parlements en tant que modèles pour la société doit être mis en avant. Une réforme parlementaire est nécessaire pour qu'un changement social se produise.

M. R. HUIZENGA (Responsable du Programme des droits de l'homme de l'UIP), *intervenant*, convient que le Comité des droits de l'homme des parlementaires doit prendre en compte la dimension de genre dans son travail et encourager les femmes à s'adresser à lui.

Mme N. LUO (Zambie), *intervenante*, veut espérer que les hommes se feront les défenseurs des femmes et qu'ils dénonceront le harcèlement et la violence dont les femmes parlementaires sont victimes.

M. S. SPENGMANN (Canada), *intervenant*, dit que des obstacles structurels et financiers empêchent les femmes d'entrer en politique. Une solution doit être trouvée tout en évitant les ingérences politiques. L'une des forces de l'UIP est sa diversité, qui peut générer une dynamique de changement. Le problème devient de plus en plus préoccupant, en particulier eu égard au harcèlement sur les médias sociaux. Les femmes sont dissuadées de participer à la vie politique. Il est primordial d'entretenir un dialogue sur la question tout au long de l'année, plutôt que de limiter le débat aux sessions de l'Assemblée.

Mme E. MENDOZA FERNANDEZ (Etat plurinational de Bolivie), *intervenante*, déclare que les femmes sont un pilier essentiel de la société. Si l'on veut bâtir un monde sans violence, les hommes et les femmes doivent encourager une culture de tolérance, et promouvoir et défendre les valeurs fondamentales. Des mesures doivent être prises pour renforcer et autonomiser les femmes. La violence à leur encontre n'est jamais légitime.

Le MODERATEUR dit que, si les parlementaires peuvent être la cible de violences et de harcèlement, cela n'augure rien de bon pour les citoyens ordinaires. Il est temps de mettre un terme à la violence à l'encontre des parlementaires.

*La séance est levée à 13 heures.*

## Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

REUNION DU MERCREDI 26 OCTOBRE

(Après-midi)

La réunion est ouverte à 14 h 45 sous la présidence de M. P. Taran (*Global Migration Policy Associates*).

### La situation des réfugiés, des migrants et de leurs pays d'accueil : quelles sont les prochaines étapes ?

Le PRESIDENT dit que les migrants représentent environ 3 pour cent de la population mondiale. Ce chiffre comprend les personnes vivant ailleurs que dans leur pays de naissance ou de citoyenneté depuis au moins un an. La part de migrants est relativement stable depuis 50 ans. Au cours de la discussion, il faut faire une distinction entre les termes "réfugié" et "migrant" : les "réfugiés" peuvent être considérés comme un sous-groupe spécifique de la population migrante. Il invite les représentants de l'Italie et du Liban à présenter la situation des réfugiés et des migrants dans leurs pays et les défis qui y sont associés. Les deux pays ont accueilli un nombre important de réfugiés et de migrants et ont donc été considérés comme des pays fortement touchés.

Mme P.E. LOCATELLI (Italie), *intervenante*, dit que ce n'est pas seulement l'Italie, mais toute la côte sud de l'Europe qui fait face au problème. Entre 2014 et 2016, environ 150 000 migrants sont arrivés en Italie par voie maritime. Au total, 70 000 personnes ont demandé une protection internationale et 60 000 étaient considérées comme clandestins. Treize pour cent étaient des femmes, 16 pour cent étaient des mineurs non accompagnés et les autres étaient des hommes. La plupart des migrants venaient du Nigéria, de l'Erythrée, de la Gambie ou de la Guinée.

Le PRESIDENT demande quels sont les défis les plus urgents en matière d'assistance, de protection et de service social.

Mme P.E. LOCATELLI (Italie), *intervenante*, répond que les Etats côtiers du sud de l'Europe, y compris l'Italie, ne peuvent pas assumer seuls un tel fardeau. L'Italie éprouve des difficultés particulières, car le droit universel à la santé est inscrit dans sa Constitution. L'Etat apporte une aide à toutes les personnes ayant besoin de soins de santé, quelle que soit leur nationalité, y compris les migrants sans papiers, les femmes enceintes et les enfants. Le fardeau doit être partagé avec d'autres pays de l'UE.

M. Y. JABER (Liban), *intervenant*, dit que le Liban a accueilli un nombre de migrants équivalent à 35 pour cent de sa population, dont la plupart venaient de la Syrie ou de la Palestine. Les conséquences sont énormes. Premièrement, la situation met à mal les ressources limitées du pays. Il n'y a pas assez de capacités pour répondre à la demande d'électricité, d'eau, de soins en hôpital et de places dans les écoles. Deuxièmement, la situation crée des problèmes de sécurité : par exemple, le nombre de viols a explosé. Troisièmement, les Libanais traitent les migrants comme des frères et leur offrent des chances égales en matière d'emploi et de logement. Ils sont donc à l'origine d'une concurrence accrue, dont ils sont eux-mêmes victimes.

La communauté internationale fait de nombreuses promesses mais ne prend que peu de mesures. Certains pays arabes prospères en particulier doivent en faire davantage. S'il ne reçoit pas d'aide, le Liban pourrait s'effondrer.

Le PRESIDENT demande comment le peuple italien réagit face à la situation.

Mme P.E. LOCATELLI (Italie), *intervenante*, dit que, en Italie il y a des réactions positives et négatives face à la migration. Cependant, les médias ont tendance à se concentrer uniquement sur les négatives. Tous les cas d'hospitalité ont été considérés comme normaux et n'ont pas eu de couverture médiatique. L'Italie a mis en place un système de répartition des migrants dans tout le pays. Ils sont répartis en fonction de certains critères, y compris la population, le PIB et le taux de chômage de chaque région. L'Europe doit faire de même.

Le PRESIDENT demande s'il existe toujours un sentiment de solidarité au Liban suite à l'augmentation du nombre de migrants et à l'accroissement de la concurrence.

M. Y. JABER (Liban), *intervenant*, dit qu'un sentiment de générosité persiste, bien qu'une certaine tension soit inévitable, en particulier dans le domaine de l'emploi et de la concurrence. Le Liban est un petit pays et le nombre de migrants est si élevé qu'il est devenu écrasant. Il demande à la communauté internationale de ne pas critiquer les efforts du Liban mais plutôt d'apporter son soutien. Outre les questions de migration, le Liban fait face à une guerre touchant ses frontières et à une activité terroriste sans précédent. La guerre a également plongé l'économie dans la tourmente en détruisant le tourisme et en entravant le commerce avec le monde arabe. Sans soutien, le Liban peut s'effondrer. L'Europe doit voir que le Liban est en première ligne face au problème des réfugiés.

Le PRESIDENT dit que, bien que son ampleur soit sans précédent, le défi lui-même ne l'est pas. Un cadre normatif existe déjà pour assurer la coopération et garantir la protection des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays.

Mme E. HANSEN (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, HCR), *intervenante*, fait valoir que la Convention de 1951, relative au statut des réfugiés, et son Protocole de 1967 sont des instruments fondamentaux invoqués pour protéger les réfugiés. La Convention codifie le principe du non-refoulement pour les personnes menacées de persécution. Elle énonce également les droits fondamentaux des réfugiés, tels que le droit de ne pas faire l'objet de sanctions pour entrée irrégulière et le droit au travail, au logement et à l'éducation. Certains de ces droits s'appliquent immédiatement, tandis que d'autres sont accordés progressivement.

De plus en plus de réfugiés sont déplacés pour une durée supérieure à cinq ans. En 2016, le nombre de réfugiés décédés en Europe a augmenté. Cela peut être dû à des facteurs tels que l'accroissement du désespoir et l'utilisation d'embarcations plus précaires. Le statut de réfugié doit être accordé à ceux qui correspondent aux définitions établies. Il est toutefois important de noter que le statut de réfugié n'est pas requis si des droits universels sont menacés.

Le PRESIDENT dit que le droit international humanitaire est un sujet complémentaire et pertinent.

M. D. HELLE (Comité international de la Croix-Rouge), *intervenant*, dit que le droit international humanitaire a deux objectifs : protéger les personnes vivant dans des zones de conflit qui ne sont pas des cibles militaires ; et réglementer la façon de mener la guerre. Il est possible de faire la guerre tant que les parties belligérantes ne vont pas au-delà de ce qui est nécessaire pour vaincre l'ennemi. Tout ce qui n'est pas nécessaire est illégal. Il est interdit d'assassiner des civils, de les déplacer de force ou de détruire les infrastructures nécessaires pour la survie. La population fuit les zones de guerre lorsque la loi n'est pas respectée. Les pays qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés sont habituellement ceux qui sont à côté d'une zone de guerre.

Le PRESIDENT dit que de nombreuses personnes déplacées fuient des opérations qui ont délibérément visé des populations civiles et détruit des infrastructures et des économies. Un certain nombre de lois et de normes sont en place pour protéger les migrants, en plus du droit international humanitaire.

Mme M. KLEIN SOLOMON (Organisation internationale pour les migrations - OIM), *intervenante*, fait valoir que la Convention sur les réfugiés est applicable lorsqu'il n'y a pas de protection de l'Etat. Le cadre juridique qui s'applique généralement aux migrants relève du droit international des droits de l'homme. Il existe d'autres protections relatives au droit du travail, notamment deux Conventions de l'Organisation internationale du travail qui concernent les travailleurs migrants. Il existe aussi la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ainsi qu'un ensemble de dispositions juridiques traitant de la criminalité transnationale organisée, comme la traite des êtres humains. Ces différentes dispositions ne sont pas réunies en un seul mécanisme international. Cela tient au fait que les Etats souhaitent conserver leur pouvoir discrétionnaire souverain pour déterminer quels non-ressortissants entrent sur leur territoire, et ne veulent pas céder cette autorité à un système international. Cependant, les pays d'origine, de transit et de destination ont désespérément besoin de la coopération internationale pour gérer les flux migratoires.

Le PRESIDENT dit que la Déclaration de New York engage les parties internationales à élaborer deux pactes internationaux, respectivement sur les réfugiés et les migrants. Il demande pourquoi la Déclaration est importante et si elle est réaliste.

Mme M. KLEIN SOLOMON (OIM), *intervenante*, explique que la Déclaration de New York est un accord historique sur la migration en ce qui concerne la protection et la gouvernance.

Premièrement, elle consolide l'engagement mondial en faveur de la protection permanente des droits de tous les migrants, quel que soit leur statut juridique. Deuxièmement, elle reconnaît les besoins des migrants. Même s'ils ne sont pas des réfugiés, ils peuvent être vulnérables.

Troisièmement, elle reconnaît qu'un effort mondial est nécessaire pour améliorer la gouvernance des migrations. L'amélioration de la gouvernance passe par l'application des lois, des politiques et des pratiques nationales qui facilitent les migrations lorsque cela est nécessaire. Les migrations sont un facteur fondamental qui contribue à la croissance inclusive et au développement durable, à condition que des politiques pertinentes soient en place. En vertu de la Déclaration, les politiques protègent les droits de l'homme et donnent à chacun la possibilité de se déplacer par choix plutôt que par contrainte. Ces politiques permettent également aux personnes de passer par des canaux sûrs, réguliers et ordonnés et d'être accueillies à leur arrivée. La Déclaration considère les migrations dans leur ensemble et envisage des solutions pour en faire un phénomène plus positif.

L'un des défis les plus difficiles concernant la migration est la perception et le discours négatifs au sein de la population, dont la responsabilité revient aux médias et aux dirigeants publics. L'ampleur de la xénophobie, du racisme, de la discrimination et du populisme a augmenté, même si les avantages de la migration l'emportent sur les inconvénients.

Le PRESIDENT demande des éclaircissements sur le pacte mondial sur les réfugiés.

Mme E. HANSEN (HCR), *intervenante*, dit que la Déclaration de New York réaffirme les droits des réfugiés et des migrants et galvanise le soutien politique en faveur des communautés d'accueil. Les personnes déplacées dans leur propre pays n'ont pas été incluses, mais elles seront également au centre de l'attention.

La Déclaration établit un Cadre d'action global pour les réfugiés, qui constitue la base des mesures à prendre. Le Cadre est considéré comme étant dynamique, réactif, prévisible et équitable. Bien qu'il introduise des processus distincts pour les migrants et les réfugiés, il maintient la cohérence entre les deux groupes, puisqu'on les retrouve souvent dans les mouvements de population. Le Cadre sollicite de nombreuses parties prenantes, y compris des organismes locaux et nationaux, des partenaires de développement non membres de l'ONU, des institutions financières internationales, la société civile et le secteur privé. Il garantit un financement et des programmes humanitaires suffisants et prévisibles. Il met l'accent sur la nécessité de fournir des services au niveau local, tels que l'éducation et les soins de santé, ainsi que d'investir dans l'émancipation économique des réfugiés. Le Cadre vise également à accroître le nombre de lieux de réinstallation et à renforcer d'autres systèmes d'admission de pays tiers. L'intervenante espère que la communauté internationale adoptera le pacte mondial sur les réfugiés d'ici 2018.

Le PRESIDENT invite les Parlements membres à formuler des observations. Tout d'abord, ils doivent énoncer les principaux défis dans leur pays. Deuxièmement, ils doivent préciser la nature de la solidarité internationale et de la coopération qu'ils espèrent recevoir. Troisièmement, ils doivent proposer des mesures que les parlements pourraient prendre en rapport avec leurs défis, la Déclaration de New York et le Nouveau Programme pour les villes. Celui-ci est important car la plupart des migrants se retrouvent dans les villes.

Mme J. SALMAN (Bahreïn) fait valoir que la crise touche aussi bien les pays d'accueil que les réfugiés. Les pays d'accueil paient un lourd tribut économique et politique. Il est important de tenir compte du fait que les flux migratoires changent les données démographiques. La communauté internationale doit aider les réfugiés, mais les solutions humanitaires ne suffisent pas. Les Etats doivent s'attaquer aux causes profondes de la migration, ce qui signifie mettre fin à la guerre et établir la paix et la stabilité.

M. M.R.H. HARRAJ (Pakistan) félicite le Liban et la Jordanie pour leurs efforts et s'associe au représentant de Bahreïn. Il est vital d'examiner les raisons pour lesquelles les personnes migrent plutôt que "les prochaines étapes". La communauté internationale doit remplir ses propres obligations et respecter la loi.

Bien que le Pakistan accueille des migrants afghans depuis 20 ans, il est toujours critiqué. Au Cachemire, le droit international humanitaire est constamment bafoué. Les femmes sont violées, les enfants tués et les hôpitaux bombardés. Beaucoup d'autres pays ont également été détruits, y compris la Syrie et l'Iraq. Ces situations auront des effets désastreux sur les générations futures.

Mme C. GUITTET (France) dit que la principale difficulté de la France est liée aux attaques terroristes. Elles ont introduit la peur et des tendances nationalistes dans l'esprit de la population, qui sont alimentées par les médias et l'extrême droite. On parle d'une invasion, alors qu'en réalité, les demandeurs d'asile constituent une très faible part de la population.

L'Europe n'arrive pas à s'entendre sur le sens de la solidarité internationale. Certaines procédures en vigueur ne sont pas adaptées aux objectifs. Par exemple, le Règlement de Dublin exige que le premier pays hôte traite les demandes d'asile. Cela signifie que l'Italie est débordée, mais que la France ne l'est pas, car elle a moins de points d'entrée. De ce fait, il est important de renforcer la coopération européenne et internationale.

Le Parlement français a révisé sa législation sur l'asile afin qu'elle soit davantage conforme aux Conventions de Genève. Il a réduit la durée des procédures d'asile et créé des centres d'accueil de demandeurs d'asile, appelés CADA. Le Parlement a également augmenté le budget affecté à l'aide au développement, car un développement plus soutenu réduira les flux migratoires vers l'Europe. Les nouveaux types de migrants non couverts par les Conventions de Genève doivent être pris en compte, y compris ceux qui fuient les changements climatiques.

Mme M. GREEN (Suède) dit qu'il faut tout d'abord arrêter la guerre en Syrie. La Suède y contribuera en prenant son siège au Conseil de sécurité de l'ONU en janvier 2017. Les parlements et la société dans son ensemble doivent en faire davantage. Deuxièmement, les pays doivent faire preuve de plus de solidarité lorsqu'il s'agit de s'occuper des réfugiés. La Suède et l'Allemagne ont accueilli de nombreux réfugiés, mais d'autres pays européens doivent également faire des efforts. Les réfugiés doivent être répartis en fonction de la taille du pays d'accueil. Troisièmement, il est important d'aider les pays de première ligne comme le Liban. Mme Green a participé à une mission de l'UIP au Liban. Il est clair que le pays croule sous le fardeau énorme dont il s'est chargé.

Mme H. BSISU (Jordanie) dit qu'il y a davantage de haine, de divisions, de morcellement et d'islamophobie dans le monde. Daech menace les pays arabes autant que les autres, mais le monde ne s'unit pas pour faire face à un ennemi commun. Il faut régler ces problèmes pour que la situation s'améliore.

La Jordanie atteint un point de rupture s'agissant de la crise des réfugiés. Le pays a enregistré les niveaux les plus élevés de pauvreté et de chômage en dix ans. Des changements sociaux négatifs s'opèrent, notamment une augmentation du travail des enfants, des mariages précoces et de l'analphabétisme. Pourtant, la communauté internationale n'accorde pas au pays le soutien dont il a besoin. Un sentiment d'injustice demeure, car il semble que les droits de l'homme ne s'appliquent pas à tous.

La Jordanie espère recevoir un soutien fiable et durable. Elle espère également que la charge de la migration sera répartie de manière équitable. La justice sociale doit s'installer partout dans le monde, sinon la migration persisterait.

Les parlementaires doivent se rendre dans les pays touchés par les migrations, comme l'a fait la représentante de la Suède. Cela leur permettrait de voir la situation sous un aspect plus humain. Il faut en outre mettre un terme à la guerre.

M. S. CYITATIRE (Rwanda) dit qu'il a été chassé de son pays alors qu'il était encore un enfant en bas âge et qu'il a grandi en tant que réfugié au Burundi. Il s'était engagé dans l'armée pendant la guerre de libération du Rwanda et avait retrouvé sa nationalité en 1995. Il écrit actuellement un livre pour relater son histoire difficile. De plus en plus de personnes connaissent un sort semblable.

Une difficulté majeure est de surmonter la "peur de l'autre" qui existe en Europe. La coopération sur les migrations est nécessaire puisque le phénomène touche tous les pays. En 1945, ce sont les Européens qui ont été déplacés. Les parlements doivent débattre des questions liées aux migrations et trouver des solutions. Le plus gros problème est l'ordre mondial, qui est fondé sur l'injustice.

Mme P.E. LOCATELLI (Italie), *intervenante*, fait savoir que la Chambre des députés italienne adoptera une loi pour soutenir les enfants réfugiés et migrants non accompagnés. La loi reconnaîtra leur droit à l'accueil, à la santé, à la famille, à l'éducation et à la formation. Elle offrira également une protection spéciale aux mineurs particulièrement vulnérables, tels que ceux qui ont été victimes de mauvais traitements ou de traite à des fins sexuelles. Malheureusement, l'Italie n'a pas accordé autant d'attention aux femmes. Les femmes réfugiées du Nigéria sont particulièrement vulnérables, 75 pour cent étant victimes de traite à des fins sexuelles. Les Etats doivent aider les femmes à sortir de tels réseaux criminels.

Mme M. KLEIN SOLOMON (OIM), *intervenante*, dit qu'il faut surmonter la peur de "l'autre". Les parlementaires peuvent susciter un changement en prônant un discours plus mesuré et en reconnaissant notre humanité commune.

Mme M. HAJ HASSAN OSMAN (Soudan) dit que son pays est un pays de transit, bien que certains réfugiés se soient installés au Soudan. Cela étant, le Soudan est également soumis à des sanctions économiques, ce qui signifie que les réfugiés vivent dans la pauvreté. Le Soudan a pris des mesures pour protéger les migrants, notamment en adoptant la loi contre la traite des êtres humains.

Elle s'est également rendue au Liban avec l'UIP. La situation est très inquiétante, compte tenu notamment du nombre élevé de réfugiés par rapport à la population totale. Il faut aider davantage le Liban.

M. B. QASEM (Palestine) s'associe à la représentante de la Suède. Les Etats doivent soutenir la Jordanie et le Liban afin que les nouveaux flux de réfugiés puissent être gérés. Les droits de l'homme des réfugiés doivent être respectés. Les réfugiés doivent recevoir une aide humanitaire et médicale. Ils doivent également être autorisés à s'intégrer à la société et à contribuer au développement humain, scientifique, agricole et industriel. Ainsi, les réfugiés ne seront plus un fardeau.

Mme Y. MEFTALI (Algérie) se félicite d'apprendre que la communauté internationale s'est entendue sur la Déclaration de New York. Toutefois, cet instrument doit être respecté, ce qui n'est pas toujours le cas des accords internationaux. Par exemple, bien que les Conventions de Genève soient censées protéger les civils pendant les conflits armés, des civils endurent des souffrances en Syrie et en Palestine. Des mesures de mise en œuvre devraient être mises en place pour garantir que les signataires respectent la Déclaration.

M. D. HELLE (Comité international de la Croix-Rouge), *intervenant*, dit que le nombre de personnes déplacées augmente en raison des conflits et d'un manque de respect du droit international humanitaire. Les parlementaires peuvent jouer un rôle important en adoptant une législation nationale qui appuie le droit humanitaire. Les parlements doivent également protéger les personnes déplacées dans leur propre pays.

M. Y. JABER (Liban), *intervenant*, remercie les représentantes de la Suède et du Soudan qui se sont rendues au Liban et qui ont ensuite formulé des recommandations. Il convient que la guerre doit être arrêtée, que les personnes qui ont quitté leur pays doivent être autorisées à retourner chez elles et qu'une aide doit être fournie. Il est également important d'examiner les causes des migrations.

Mme E. HANSEN (HCR), *intervenante*, cite le Secrétaire général désigné de l'ONU qui a dit que l'absence de paix était le problème le plus grave auquel le monde puisse faire face. La paix doit donc être une priorité de la diplomatie internationale.

*La réunion est levée à 16 h 50.*

# Adoption des résolutions, documents finaux et rapports

SEANCE DU JEUDI 27 OCTOBRE

(Après-midi)

*La séance est ouverte à 15 heures sous la conduite de M. S. Chowdhury (Bangladesh), Président de l'Union interparlementaire.*

## Point 5 à l'ordre du jour

### **Rapports des Commissions permanentes**

#### **a) Commission de la paix et de la sécurité internationale**

Mme L. ROJAS (Mexique), *Présidente de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*, dit que la Commission a tenu une audition sur le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains. Cette problématique constitue le thème d'étude de la prochaine résolution qui sera négociée lors de l'Assemblée de l'UIP à Dhaka. La Commission a également organisé deux réunions-débat très intéressantes, l'une sur la responsabilité démocratique du secteur de la sécurité privée et l'autre sur le désarmement global.

Le Bureau de la Commission s'est réuni afin de discuter des prochaines activités. Il prévoit non seulement d'organiser des réunions entre les Assemblées de l'UIP dans le but de stimuler le travail de la Commission, mais aussi de sensibiliser les membres de cette dernière au nouveau concept de paix durable. Le Conseil de sécurité de l'ONU ainsi que l'Assemblée générale des Nations Unies ont récemment adopté des résolutions sur ce thème, liant ainsi les initiatives pour la paix et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et soulignant l'importance de la prévention en plus de la résolution des conflits. En outre, le Bureau a discuté des manières d'examiner le suivi qui est donné aux résolutions adoptées par l'UIP, et ce afin d'évaluer leur impact au niveau national.

*L'Assemblée prend note du rapport.*

#### **b) Commission du développement durable, du financement et du commerce**

Mme S. TIOULONG (Cambodge) *Présidente de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*, informe que la Commission s'est penchée sur trois thèmes principaux lors de la 135<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. Premièrement, elle a délibéré sur le projet de document final de la réunion parlementaire qui a eu lieu à Paris en marge de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Le rapporteur, M. A. Touizi, a présenté le projet de document aux membres de la Commission et a dit que le document final tiendra compte de leurs commentaires et de leurs observations. Ce document final sera à son tour présenté lors de la réunion parlementaire à Marrakech, organisée par l'UIP et le Parlement marocain. En outre, un représentant de l'Institut international pour l'environnement et le développement a informé les membres de la Commission sur l'état d'avancement de la ratification de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, en mettant l'accent sur le rôle des parlements dans la mise en œuvre de cet accord.

La Commission a examiné le thème d'étude de la prochaine résolution, intitulée *Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement*. Le sujet a été présenté par des experts de la Banque mondiale, du Centre du commerce international et de la Banque africaine de développement. A la suite du débat, les rapporteurs ont expliqué comment ils prévoient de prendre en compte les commentaires et les observations de la Commission dans le projet de résolution.

Par ailleurs, une réunion-débat a eu lieu sur le rôle des parlements dans la lutte contre les activités des fonds voutours. Les intervenants ont exposé le mode opératoire des fonds voutours et ont mis en avant les mesures que les parlements peuvent prendre dans ce contexte. Les contributions des parlementaires du Royaume-Uni et de la Belgique ont été particulièrement instructives. Des membres de la Commission ont demandé à ce que cette problématique soit débattue dans le cadre d'une prochaine séance plénière de l'Assemblée de l'UIP.

Enfin, la Commission a organisé des élections afin de pourvoir les postes vacants au Bureau. Elle a également adopté un plan de travail pour la prochaine Assemblée consacré en particulier à la préparation de la résolution.

Le **PRESIDENT** explique la procédure d'adoption des thèmes destinés à alimenter les travaux de l'Assemblée.

### **c) Commission permanente des Affaires des Nations Unies**

M. A. AVSAN (Suède), *Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies*, informe l'Assemblée que la Commission s'est réunie dans le cadre de deux séances le 25 octobre. Deux nouveaux membres du Bureau ont été nommés, à savoir Mme Sampatisiri (Thaïlande) et M. Asylbek uulu (Kirghizistan). En outre, la Commission a suivi la recommandation du Bureau, qui proposait le remplacement de Mme Montenegro (Nicaragua) en raison de sa non-participation aux réunions.

Le modèle de financement des Nations Unies est devenu excessivement dépendant des contributions volontaires préaffectées d'une liste restreinte de pays donateurs et d'un nombre croissant de donateurs non gouvernementaux. Les différentes entités des Nations Unies ont leurs propres organes directeurs, ce qui complique la mise en œuvre d'une action coordonnée. Le niveau de financement est trop bas eu égard à l'ampleur des travaux que les Nations Unies sont appelées à réaliser, en particulier dans le domaine humanitaire. Même si les parlements ont le dernier mot sur l'ensemble des fonds alloués à l'Organisation, un nombre infime de parlementaires comprennent sa structure de financement, celle-ci étant souvent présentée dans différentes sections du document budgétaire. Aussi, les parlementaires doivent se pencher en détail sur le document budgétaire afin de comprendre le processus de financement. Ils sont encouragés à demander à leurs gouvernements respectifs de regrouper tous les fonds alloués aux Nations Unies dans une annexe au budget, dans laquelle les différents types de contributions seraient clairement délimités.

La deuxième réunion-débat est consacrée à la réponse de l'ONU aux allégations d'exploitation sexuelle et d'abus sexuels par des agents de maintien de la paix de l'Organisation. Les intervenants suivants ont effectué des présentations à ce sujet : M. B. Klappe, conseiller militaire principal ; Mme S. Whitman, Directrice exécutive de l'initiative Enfants soldats Roméo Dallaire ; Mme R. Albasti, membre du Parlement des Emirats arabes unis et M. E. Mokolo Wa Mpombo, membre du Parlement de la République démocratique du Congo. Les présentations ont donné un aperçu des mesures prises par les Nations Unies – suite aux incidents de violences sexuelles commises sur des enfants en République centrafricaine – pour prévenir ce type d'atteintes, et ont examiné en particulier ce qui peut être amélioré. Les parlementaires ont le pouvoir de veiller à la transparence et à un déroulement dans les règles des opérations dans les pays hôtes et les Etats de nationalité des troupes de maintien de la paix de l'ONU. Qui plus est, il est essentiel de veiller à ce que ces atteintes soient clairement définies et catégorisées en tant qu'infractions pénales.

Concernant sa prochaine séance à Dhaka, la Commission prévoit de faire le point sur l'action parlementaire en faveur des Objectifs de développement durable et d'organiser un débat sur la pauvreté, qui sera le thème principal du Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies en 2017.

*L'Assemblée prend note du rapport.*

Point 4 de l'ordre du jour

***La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif***  
(C-III/135/4-DR)

Mme N. MARINO (Australie), *rapporteuse de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*, a présenté une résolution intitulée *La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif*. Cette résolution appelle les parlements à abroger ou amender les lois qui discriminent directement ou indirectement les femmes et à promulguer de nouvelles lois pour promouvoir l'égalité des sexes. Les hommes et les femmes doivent œuvrer ensemble à la promotion de l'égalité et de l'autonomisation des femmes à tous les niveaux des processus décisionnel et d'élaboration des politiques. Les parlements doivent absolument condamner la violence faite aux femmes parlementaires, notamment les actes de harcèlement en ligne et les attaques perpétrées via les médias sociaux. La résolution souligne également la nécessité d'établir des partenariats homme-femmes dans ce contexte.

Les parlementaires doivent s'interroger sur les mesures pratiques qu'ils peuvent prendre au niveau national, comme la mise en place de programmes de mentorat pour les jeunes femmes en politique. La résolution donne aux parlementaires l'occasion de faire véritablement changer les choses.

Le PRESIDENT invite l'Assemblée à adopter la résolution.

*La résolution est adoptée à l'unanimité.*

Point 6 à l'ordre du jour

**Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, et désignation des rapporteurs**  
(A/135/6-R.1)

Le PRESIDENT invite l'Assemblée à approuver le thème d'étude proposé pour la prochaine résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, à savoir : *Partager notre diversité : le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie*. Il précise que le projet de résolution sera préparé par M. I. Umakhanov (Fédération de Russie) en collaboration avec un autre rapporteur qui sera nommé avant l'Assemblée à Dhaka.

*L'Assemblée approuve le thème d'étude.*

Point 3 à l'ordre du jour

**Débat général sur le thème**  
***Réagir rapidement lorsque les violations des droits de l'homme présagent un conflit : le rôle du Parlement***  
(A/135/3-Inf.1)

Le PRESIDENT dit que le débat animé qui a eu lieu sur la question a reflété l'importance du sujet et a mis en avant des domaines clés de l'action politique en la matière. Les parlements doivent œuvrer à la prévention des violations des droits de l'homme, remédier à toute atteinte commise et s'attacher à forger une société inclusive et globale en coopérant plus étroitement avec toutes les personnes, toutes les organisations et tous les groupes concernés. Il est important d'établir un grand nombre de partenariats, notamment avec la société civile, des organisations non gouvernementales et d'autres acteurs.

Les recommandations formulées dans le rapport ne sont pas exhaustives, mais elles constituent une base pour les mesures visant à lutter contre les violations des droits de l'homme et à contribuer à une culture de paix.

Il invite l'Assemblée à faire sien le document final.

*L'Assemblée fait sien le document final.*

## Clôture de l'Assemblée

Le PRESIDENT invite les représentants des Groupes géopolitiques à prendre la parole.

M. I. LIDDELL-GRAINER (Royaume-Uni), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, se félicite de l'adoption de la résolution sur la situation humanitaire en Syrie, mais aussi de celle de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021, qui servira de point de référence pour les travaux de l'UIP et permettra à l'Organisation de réaliser des résultats concrets. Cette Assemblée a donné lieu à des débats couvrant plusieurs thèmes importants, et d'excellentes recommandations ont été adoptées, notamment celles sur la participation des femmes aux processus politiques et le rôle des parlements dans la prévention des violations des droits de l'homme.

Il salue l'approche adoptée par l'UIP, laquelle est de plus en plus ciblée et axée sur l'action, et se réjouit de l'esprit de dialogue et de coopération qui a marqué cette 135<sup>ème</sup> Assemblée. Il remercie en particulier le Président et le Secrétaire général de l'UIP, ainsi que le Secrétariat et les interprètes. Le Groupe des Douze Plus souhaite également remercier les autorités du Bangladesh pour accueillir la 136<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs majeurs de l'UIP, à savoir la paix, le développement et la démocratie.

M. R. MAGYEZI (Ouganda), s'exprimant au nom du Groupe africain, présente une allocution préparée par Mme R. Alitwala Kadaga, Présidente du Groupe africain. Il remercie les hôtes et les organisateurs de la 135<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. Le monde est actuellement confronté à de graves difficultés ayant de lourdes répercussions sur les membres les plus vulnérables de la société. Les parlements africains condamnent le terrorisme, qui a amené un nombre sans précédent d'Africains désespérés à entreprendre la périlleuse traversée de la mer Méditerranée. Des millions de civils ont fui le Moyen-Orient suite aux conflits qui sévissent dans la région, créant ainsi une génération de personnes sans foyer et sans nationalité. Il exhorte les dirigeants de l'UIP et des Nations Unies ainsi que les leaders régionaux à s'attaquer aux enjeux actuels et à résoudre les conflits.

L'orateur se félicite également de la tenue du débat sur les abus sexuels commis par des agents de maintien de la paix de l'ONU et souligne la nécessité d'appliquer des sanctions sévères. Il est important de savoir si des personnes ont été poursuivies en justice et reconnues coupables. Les parlements africains demandent à ce que les responsables soient tenus de rendre des comptes et à ce que les victimes soient prises en charge et dédommagées.

La pauvreté reste également un défi à relever. Il faut remédier aux inégalités et à l'absence d'opportunités, qui engendrent des conflits et des flux migratoires.

Les parlements africains continuent de croire que l'UIP offre la meilleure opportunité d'affronter les problèmes – pour la plupart causés par l'homme – auxquels le continent africain et l'humanité dans son ensemble sont confrontés. Il enjoint les Membres de l'UIP à redoubler d'efforts pour lutter contre les violations des droits de l'homme au moyen de mécanismes législatifs et de la coopération interparlementaire. Le Groupe africain est fermement décidé à atteindre cet objectif.

M. Y. JABER (Liban), s'exprimant au nom du Groupe arabe, remercie la direction et le Secrétariat de l'UIP. Il se dit avoir été étonné que la situation au Moyen-Orient n'ait pas été à l'ordre du jour de l'Assemblée. Le terrorisme n'épargne aucun pays du monde, et l'UIP a manqué l'occasion de coopérer avec les Nations Unies pour lutter contre ce fléau. Il appelle les parlementaires et les gouvernements à trouver des moyens d'enrayer l'approvisionnement des réseaux terroristes. Il souligne que le terrorisme représente une menace pour le monde entier.

Il attire l'attention sur les difficultés auxquelles est confronté le peuple palestinien, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées en raison du conflit. La crise des réfugiés est arrivée aux portes de l'Europe. Il est essentiel de trouver une solution durable aux problèmes que connaît le Moyen-Orient, de mettre fin au terrorisme et de promouvoir la démocratie et les parlements dans la région. Il exprime sa gratitude pour la mission que l'UIP mène au Liban et pour ses recommandations.

Le PRESIDENT répond qu'il est conscient du fait que le Moyen-Orient reste une question importante. Il rappelle que l'UIP a créé un Comité chargé de s'occuper exclusivement des questions relatives au Moyen-Orient et que ce Comité a déjà adopté un rapport sur le Liban et la

crise des réfugiés. Il partage sans réserve le point de vue du représentant du Groupe arabe concernant l'importance des problèmes qu'il a soulevés.

Mme V. PETRENKO (Fédération de Russie), s'exprimant au nom du Groupe Eurasie, remercie la direction et le Secrétariat de l'UIP. La 135<sup>ème</sup> Assemblée s'est penchée sur plusieurs problèmes et enjeux de taille. Les résolutions qui y ont été adoptées visent à assurer à chacun une vie décente. Il est essentiel de mettre fin aux effusions de sang, d'enrayer la violence faite aux femmes et aux enfants et de favoriser la croissance économique, pour le bien des générations futures. Elle souligne la nécessité de s'employer à faire respecter les droits de l'homme, ainsi que l'importance de la coopération et du dialogue dans la réalisation d'une paix durable. Elle se félicite également du fait que la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP se tiendra à Saint-Petersbourg, en Fédération de Russie.

Mme M.Y. FERRER GOMEZ (Cuba), s'exprimant au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, remercie la direction de l'UIP ainsi que le Gouvernement suisse pour l'organisation de l'Assemblée, et salue le travail du Secrétariat, y compris celui des interprètes. Elle remercie en outre chaleureusement le Président et le Secrétaire général de l'UIP. Les parlements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont convaincus que le dialogue et la négociation pacifique sont essentiels à la garantie d'une paix durable. Le Groupe s'est attaché à promouvoir la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 afin de cultiver les intérêts communs dans la région. Les sujets débattus dans le cadre de la présente Assemblée ont été d'une importance capitale pour la communauté internationale dans son ensemble, et il incombe aux parlements d'aider l'UIP à faire respecter ses principes et à représenter les intérêts des citoyens.

Mme N. MARINO (Australie), s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique, remercie le Président sortant de son Groupe, M. Mohamed (Maldives). Elle salue le travail de la direction et du Secrétariat de l'UIP, ainsi que celui des interprètes. L'UIP est un forum important qui réunit les parlementaires du monde entier. C'est un lieu où l'on débat de manière soutenue sur des sujets d'importance mondiale.

Le PRÉSIDENT remercie les représentants des Groupes géopolitiques pour leur soutien et leurs aimables témoignages de reconnaissance. Il rappelle que la 136<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP se tiendra à Dhaka, sa ville natale, début avril 2017, et il invite le chef de la délégation bangladaise à présenter un message des autorités nationales du pays hôte.

M. F. RABBI (Bangladesh) se réjouit d'accueillir les délégués à Dhaka pour la 136<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. Il expose les grandes lignes de la lutte que son pays a menée pour accéder à l'indépendance et décrit les différents attraits et caractéristiques du Bangladesh. Il assure aux délégués que le gouvernement prend actuellement toutes les mesures possibles pour garantir leur sécurité pendant cette Assemblée. Son pays a toujours milité pour la paix et la justice et, sous l'égide de son Premier Ministre, s'est attaché à promouvoir le développement et sa participation aux affaires mondiales.

Une présentation audiovisuelle préparée par le Gouvernement du Bangladesh est projetée. La Première Ministre du Bangladesh, Sheikh Hasina, y parle de la lutte pour l'indépendance de son pays et du profond respect que ce dernier porte à la démocratie. Le Parlement du Bangladesh est un Membre actif de l'UIP et s'emploie à promouvoir le dialogue et à renforcer la démocratie et la paix. Elle invite tous les Parlements membres de l'UIP et toutes les organisations partenaires à participer à l'Assemblée de l'UIP à Dhaka et à découvrir par eux-mêmes la beauté naturelle et le riche héritage culturel que le Bangladesh a à offrir.

Le PRÉSIDENT remercie les hôtes de la 135<sup>ème</sup> Assemblée, l'Assemblée fédérale suisse et les autorités cantonales. Il souligne qu'il est essentiel que les débats menés et les décisions prises au niveau de l'UIP se traduisent par des actions au niveau national. L'UIP peut mettre en valeur les échanges mondiaux, mais il est important que les parlementaires pensent de manière indépendante plutôt qu'ils ne se fassent l'écho des opinions des gouvernements. Les parlementaires doivent réfléchir aux manières dont ils peuvent contribuer à l'instauration d'une culture de paix. A cet effet, il faut promouvoir un dialogue politique libre et condamner la culture des sanctions en matière de visas, en particulier les restrictions imposées aux parlementaires concernant l'obtention de visas. Il se réjouit ainsi des assurances reçues selon lesquelles ce problème n'en sera pas un dans le cadre de l'organisation de la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Saint-Petersbourg, à laquelle tous les parlementaires intéressés sont encouragés à participer et à exprimer librement leurs points de vue.

Divers événements parallèles se sont déroulés pendant la 135<sup>ème</sup> Assemblée, notamment un débat sur l'e-parlement ainsi qu'une réunion-débat sur les dépenses militaires, lors de laquelle la nécessité de trouver des ressources appropriées à la réalisation des Objectifs de développement durable et la réaffectation des dépenses militaires ont été mises en relation. Il relève que de précieux résultats pourraient être réalisés si une partie des fonds alloués aux dépenses militaires pouvaient être réaffectés à d'autres domaines importants.

Il encourage les parlementaires à consulter l'application web et la chaîne de télévision de l'UIP, et à faire part de leurs commentaires concernant l'outil que l'UIP a créé pour les parlementaires, si possible avant l'Assemblée à Dhaka en 2017. Il note que la présente Assemblée est la dernière à laquelle il participe à Genève en tant que Président de l'Union interparlementaire. Sur cette note, il déclare close la 135<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP.

*L'Assemblée est close à 16 h 15.*

## Document final du Débat général

### *Réagir rapidement lorsque les violations des droits de l'homme présagent un conflit : le rôle du Parlement*

*que la 135<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP a fait sien  
(Genève, 27 octobre 2016)*

Aucun pays n'est à l'abri des violations des droits de l'homme. Marginalisation, inégalité, exclusion politique, restrictions injustifiées de libertés fondamentales telles que la liberté d'expression ou le droit de réunion pacifique, intolérance religieuse et pauvreté : ces maux sont présents partout dans le monde. Les Etats continuent d'échouer à garantir pleinement les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de leurs citoyens, qu'ils s'étaient engagés à soutenir à travers leurs constitutions et par les traités internationaux qu'ils ont signés.

Ne pas aborder les défis des droits de l'homme est non seulement contraire aux obligations nationales et internationales, mais peut aussi créer un terrain fertile pour les conflits violents si les abus deviennent plus graves et généralisés. L'attrait des individus déterminés à prôner la violence pour atteindre leurs objectifs ne fera qu'augmenter partout où il y a un manque généralisé de respect de la dignité humaine et une stricte restriction de la libre circulation des informations et des idées, indispensables pour permettre à la démocratie de prospérer. Ces situations sont souvent aggravées par une mauvaise gouvernance, ce qui entraîne l'injustice, qu'elle soit réelle ou perçue.

Aujourd'hui, le monde est témoin d'une multitude de conflits dont les effets sont dévastateurs. Les parlements sont les gardiens des droits de l'homme et de l'état de droit. En tant que parlementaires, nous sommes les "yeux et les oreilles" des citoyens et par conséquent devons être au courant de leurs préoccupations. Nous sommes bien placés pour exprimer ces préoccupations au parlement. Nous sommes donc les premiers à pouvoir donner l'alerte et prendre des mesures lorsqu'il y a de graves violations des droits de l'homme.

A cet égard, nous formulons les recommandations ci-après. Elles doivent constituer le cadre général pour les mesures spécifiques que nous avons à prendre pour combattre et éradiquer les facteurs susceptibles de mener à des conflits, quels qu'ils soient.

#### **Recommandations**

##### **1. Prévenir les violations des droits de l'homme**

En tant que représentants du peuple, nous devons diriger en montrant l'exemple et faisant de la transparence, de la responsabilité, de l'équité et du respect de la loi nos principes directeurs. Nous sommes convaincus que prévenir les violations des droits de l'homme réduit directement les risques de conflit. En somme, nous devons :

- garantir que les normes internationales relatives aux droits de l'homme sont transposées dans la législation interne ; veiller à ce que cette législation soit appliquée en élaborant des politiques et des programmes concrets ; allouer des crédits budgétaires nécessaires et contrôler rigoureusement leur mise en œuvre ;
- créer des commissions des droits de l'homme efficaces qui :
  - i) examineront attentivement la conformité de nos lois internes avec nos obligations nationales et internationales dans le domaine des droits de l'homme,
  - ii) légiféreront et prendront d'autres initiatives concernant des questions relatives aux droits de l'homme,
  - iii) conseilleront d'autres organes parlementaires au sujet des questions relatives aux droits de l'homme,
  - iv) seront dotées du pouvoir de demander des renseignements, d'interroger des témoins et d'effectuer des missions sur le terrain ;

- lutter contre la violence sexiste et autonomiser les femmes et les filles ; combattre les stéréotypes liés au sexe, y compris les idées préconçues sur le machisme et la violence, en mobilisant les hommes et les garçons ;
- appliquer aux travaux parlementaires une approche sensible au genre et mettre en œuvre des mesures innovantes tels que des certificats attestant du respect de l'égalité des sexes, l'obligation légale pour tous les secteurs de prendre en compte l'égalité des sexes et de respecter les engagements liés aux droits des femmes ;
- garantir que les forces de l'ordre fassent toujours preuve de retenue nécessaire et de respect à l'égard des normes internationales fondamentales relatives aux droits de l'homme ;
- promouvoir la création de mécanismes d'alerte rapide, qui garantissent l'accès à des informations précises et en temps opportun, à partir d'un large éventail de sources, en vue de surveiller l'évolution des conflits sur plusieurs niveaux. Ces mécanismes doivent favoriser la participation et l'appropriation par une série de parties prenantes à travers le pays, et contribuer à la conception de réponses sur-mesure ;  
Ces mécanismes d'alerte rapide doivent donc permettre des échanges réguliers avec les citoyens. En particulier, ils doivent viser à sensibiliser les femmes, car elles sont bien placées pour détecter les facteurs de risque au sein de la communauté. La mise en place de permanences téléphoniques permettant de signaler les violations des droits de l'homme est un exemple possible de mécanisme d'alerte rapide. De tels mécanismes doivent également inclure des indicateurs de genre tels que les informations sur les lois et pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, ou le taux de violence domestique et sexuelle ;
- garantir que des mesures sont prises pour prévenir et combattre l'extrémisme violent par des moyens conformes aux obligations imposées par le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire.

## **2. Faire face aux violations des droits de l'homme lorsqu'elles sont commises**

Lorsque des violations des droits de l'homme ont lieu, nous sommes souvent parmi les premiers à en prendre connaissance. Afin d'éviter que ces violations ne créent un terrain propice au conflit, nous devons nous élever fermement contre ces actes. Nous devons nous efforcer de trouver une solution, indépendamment du type de violation et du lieu où elle a été commise. A cet effet, nous devons :

- examiner les cas de violations des droits de l'homme ; faire avancer les poursuites des auteurs de ces actes par un système judiciaire indépendant et neutre ; veiller à ce que les décisions des tribunaux soient pleinement appliquées, afin que la justice soit rendue de manière visible ;
- donner à toute personne qui affirme que ses droits n'ont pas été respectés ou protégés, ou qu'elle n'a pas pu les exercer pleinement, la possibilité de saisir un organe national compétent et indépendant investi du pouvoir d'ordonner réparation et de faire appliquer ses décisions ;
- veiller à ce que soient créés des organes chargés d'examiner les allégations de citoyens estimant que leurs droits constitutionnels n'ont pas été respectés ; consulter régulièrement, tant par oral que par écrit, les ministères responsables de ces organes afin d'en contrôler le fonctionnement, notamment en demandant à être informés du nombre de plaintes enregistrées et de plaintes en souffrance, de façon à nous assurer qu'elles sont réglées de manière satisfaisante ;
- coopérer avec les commissions nationales des droits de l'homme afin que tous les cas de violations des droits de l'homme ayant été signalés soient pris en considération ;
- prendre des mesures afin de protéger les parlementaires en danger : créer et mettre en œuvre des procédures efficaces pour veiller à ce que les parlementaires puissent s'exprimer librement sans craintes de représailles, notamment en garantissant le respect du principe d'immunité parlementaire ;

- condamner les menaces et attaques à l'encontre de parlementaires quelles que soient leurs origines et leurs opinions ; encourager la conduite d'enquêtes efficaces sur ces crimes et adopter les mesures de sécurité nécessaires ;
- agir solidairement avec tous les parlementaires du monde lorsque leurs droits de l'homme sont en danger en alertant systématiquement les autorités sur les préoccupations du Conseil directeur de l'UIP concernant les cas qui lui sont présentés par le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP et ne jamais se décourager devant un cas difficile à résoudre.

### **3. Edifier une société ouverte et intégrée grâce à une coopération plus étroite avec toutes les parties prenantes**

Dans notre travail de promotion des droits de l'homme pour garantir la paix, nous devons veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. Nous pouvons atteindre cet objectif en nous assurant que nos processus décisionnels soient aussi inclusifs que possible et en encourageant toutes les parties prenantes à travailler de manière plus ouverte et en plus étroite coopération. Par conséquent, nous devons :

- veiller à ce que nos parlements reflètent la diversité des sociétés ;
- construire une culture d'égalité, de justice sociale, de paix et de solidarité dans nos communautés, indépendamment des opinions politiques, de l'âge, du sexe, de la religion et du statut social ;
- promouvoir une société tolérante s'appuyant sur le dialogue pour résoudre les différends ;
- impliquer tous les secteurs de la société - y compris les femmes, les jeunes, les minorités et les groupes défavorisés - dans le processus décisionnel, par le biais d'une large consultation ;
- tirer parti de l'énergie et de la passion des jeunes en créant des espaces leur permettant d'apporter leur contribution aux échelons local, national et international : quand les jeunes sont engagés sur le plan local, quand on leur donne les moyens de contribuer à l'élaboration des politiques, ils deviennent de puissants acteurs de la paix et du changement positif ;
- établir des partenariats avec la société civile et les organisations non gouvernementales, en particulier celles qui œuvrent à la promotion des droits de l'homme, pour veiller à une meilleure harmonisation et à la consolidation des efforts déployés pour établir et maintenir une paix durable ;

Les recommandations ci-dessus sont loin d'être exhaustives. Elles constituent néanmoins l'amorce de notre contribution à la lutte contre les violations des droits de l'homme. Nous avons les moyens d'agir. Il ne manque plus que la volonté politique. Celle-ci ne devrait pas être trop difficile à mobiliser compte tenu de la cause à défendre : la stabilité de nos pays et la paix des peuples que nous avons le privilège de représenter.

## La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif

*Résolution adoptée à l'unanimité par la 135<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP  
(Genève, 27 octobre 2016)*

La 135<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire,

*constatant* que la participation égale des hommes et des femmes aux affaires publiques et à la prise de décision est depuis longtemps considérée comme un droit de la personne, tel que consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, la Convention sur les droits politiques de la femme de 1953, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) de 1979, la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU et les déclarations pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU,

*rappelant* que la Déclaration universelle sur la démocratie de 1997 adoptée par l'Union interparlementaire stipule qu'"il ne saurait y avoir de démocratie sans un véritable partenariat entre hommes et femmes dans la conduite des affaires publiques",

*tenant compte* des dispositions contenues dans les constitutions nationales des Etats concernant le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 et la Convention CEDEF,

*reconnaissant* que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable trace un nouveau plan en matière de développement mondial et souligne qu'atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituera une contribution vitale à la réalisation de tous les Objectifs de développement durable et de leurs cibles,

*constatant* que l'égalité des sexes est un élément essentiel du développement, au sens de l'Objectif 5 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et plus particulièrement de sa cible 5.5 qui vise à "garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique, sociale et publique", et de sa cible 5.c, qui appelle à "adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux",

*reconnaissant* que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995 appellent à une participation égale et active des femmes et à l'intégration des points de vue des femmes à tous les niveaux,

*rappelant* la résolution 1990/15 du Conseil économique et social des Nations Unies, qui fixait l'objectif de 30 pour cent de femmes aux postes de décision avant 1995 et celui de la parité avant l'an 2000, et souligne l'importance d'améliorer la capacité des hommes et des femmes à sensibiliser leurs concitoyens à l'égalité des sexes et à changer les attitudes négatives qui engendrent la discrimination à l'égard des femmes,

*préoccupée* par le fait que au 1<sup>er</sup> août 2016, la moyenne mondiale de sièges parlementaires occupés par des femmes n'était toujours que de 22,8 pour cent, et *très préoccupée* par l'absence totale de femmes dans encore huit chambres parlementaires,

*constatant* que plusieurs obstacles continuent d'entraver la participation des femmes aux processus politiques, y compris aux niveaux législatif, ministériel et sous-ministériel, comme une culture politique à dominante masculine, des attitudes culturelles négatives et des stéréotypes concernant le rôle des femmes dans la société, une discrimination persistante des femmes dans la loi et dans la pratique, ainsi que des craintes quant à la sécurité, un manque de soutien des partis politiques et de la société en général, l'inégal accès à la santé, à une éducation de qualité, aux formations et à l'emploi et un manque de financements et de ressources,

*constatant également* qu'un changement est nécessaire au niveau des mentalités et des cultures dans les institutions et dans la société – en particulier en matière de normes traditionnelles relatives au genre –, en venant à bout des stéréotypes de genre dans les médias et en mettant en avant les valeurs liées à l'égalité des sexes auprès des jeunes hommes et jeunes femmes,

*soulignant* que l'autonomisation économique des femmes est une condition préalable à leur capacité à participer aux processus politiques et à réunir des fonds pour leurs campagnes électorales,

*reconnaissant* que les jeunes femmes sont confrontées à des défis spécifiques liés à leur âge, à leur sexe, à l'éducation, à la santé, à l'accès aux services de base et à l'accroissement de la pauvreté parmi les femmes, et qu'elles constituent la catégorie la moins bien représentée au parlement autant parmi les jeunes que parmi les femmes,

*soulignant* que les systèmes électoraux ont une incidence sur la représentation des femmes, et que le système de représentation proportionnelle favorise une représentation accrue des femmes,

*constatant* que l'introduction de quotas électoraux, entre autres mesures, s'est révélée utile et efficace pour faciliter l'accès des femmes à des fonctions électives et à des positions dirigeantes, notamment lorsque ces quotas fixent des objectifs ambitieux, qu'ils sont encouragés par les dirigeants politiques, qu'ils sont compris par le public et qu'ils sont soutenus par de solides mécanismes de mise en œuvre, tels que l'application de sanctions s'ils ne sont pas respectés,

*sachant* que les systèmes de quotas ne suffisent pas, à eux seuls, à changer ou remettre en question des positions de la société selon lesquelles la femme n'est pas égale à l'homme, que seuls 15 pays parmi ceux qui ont choisi de mettre en place un système de quotas ont mis en place un système visant à atteindre un taux de participation des femmes à la vie politique supérieur au seuil critique de 30 pour cent, et que des mesures destinées à promouvoir l'égalité des sexes dans d'autres domaines sont également nécessaires,

*soulignant* que l'inclusion croissante des femmes dans les processus politiques mondiaux s'est accompagnée de formes de résistance comme les stéréotypes, le harcèlement, l'intimidation et la violence, y compris sur Internet et les médias sociaux, en plus des autres formes de résistance liées aux facteurs sociaux, culturels, économiques et législatifs,

*consciente* que le climat de tension et d'affrontement qui caractérise le combat politique peut dissuader autant les femmes que les hommes de s'engager en politique, et que les formes spécifiques de violence auxquelles doivent faire face les femmes représentent un obstacle supplémentaire à leur entrée en politique et peuvent entraver leur liberté d'exercer leur mandat comme elles l'entendent,

*reconnaissant* qu'un parlement sensible au genre satisfait les besoins et les intérêts tant des femmes que des hommes dans ses structures, son règlement intérieur, ses activités, ses méthodes et son travail,

*reconnaissant également* la nécessité pour les parlements de préconiser l'adoption d'une stratégie d'analyse basée sur la dimension de genre, c'est-à-dire un processus d'évaluation et de prise en compte de l'impact sur les femmes et les hommes de tout projet – législation, politique, programme, etc. – à tous les niveaux et dans tous les domaines,

*reconnaissant également* la nécessité pour les parlements de préconiser l'adoption d'une stratégie d'intégration de la dimension de genre, c'est-à-dire visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes, faisant partie intégrante de l'élaboration, de la mise en œuvre, de la surveillance et de l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière à ce que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer,

*soulignant* que le respect de l'égalité des sexes dans le choix d'experts lors d'auditions de commissions parlementaires permanentes est d'une grande importance pour l'intégration des politiques d'égalité des sexes,

*soulignant* que l'égalité des sexes va dans l'intérêt autant des hommes que des femmes et qu'elle devrait être promue de concert par les deux sexes sur les plans juridique, politique, économique, culturel et social aux niveaux local, national, régional et international,

1. *prie instamment* les parlements de veiller à ce que les lois nationales et les règles et pratiques des autorités se conforment au droit international, aux obligations en matière de droits de l'homme et à toutes les autres obligations internationales, dont celles associées aux organisations du système des Nations Unies, notamment en rapport avec l'autonomisation des femmes et des jeunes femmes ;
2. *prie instamment* les parlements d'amender ou d'abroger les lois existantes discriminant – directement ou indirectement – les femmes et entravant leur pleine participation aux processus politiques, de même que d'adopter des lois en faveur de l'égalité des sexes ;
3. *prie* les hommes et les femmes parlementaires de travailler ensemble et de prendre des initiatives communes au parlement en vue de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à tous les niveaux des processus d'élaboration des politiques et des postes de décision ;
4. *invite* les parlements à inclure la perspective de l'égalité des sexes dans les politiques d'éducation et à chercher à réduire les disparités entre les sexes en matière d'opportunités d'apprentissage ;
5. *prie instamment* les parlements de continuer de promouvoir l'éducation comme élément d'une société démocratique inclusive, en s'assurant particulièrement de garantir l'égalité d'accès pour les femmes et les filles, et d'intégrer la perspective de genre dans toutes les activités d'éducation civique ;
6. *encourage* les parlements à soutenir le renforcement des mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, de même que la collaboration et les synergies entre eux ;
7. *appelle* les parlements et les parlementaires à accroître la coopération avec les organisations de la société civile, tout particulièrement les organisations indépendantes de femmes, dans l'élaboration, le contrôle et l'évaluation des mesures destinées à renforcer la participation des femmes aux processus politiques ;
8. *prie également* les parlements de promouvoir de nouvelles stratégies médiatiques qui prennent en compte le rôle des femmes et accroissent l'égalité des sexes, et, si possible, de promulguer des lois nationales qui imposent que ces stratégies soient publiées ou adoptées, ainsi que de développer des campagnes médiatiques, éducatives et au niveau local visant à surmonter les stéréotypes de genre, et *prie en outre* les hommes et les femmes parlementaires de jouer un rôle prépondérant dans ces efforts, et de s'engager et de montrer l'exemple dans le cadre de la lutte contre les stéréotypes de genre et les attitudes négatives à l'égard des femmes ;
9. *prie instamment* les parlements de faciliter la réconciliation et le renforcement de la vie privée, familiale, professionnelle et politique tant pour les femmes que pour les hommes, notamment en encourageant le partage du congé parental ainsi que le financement et le développement de structures d'accueil et l'amélioration des services de garde d'enfants à travers la promulgation et la modification de lois et de réglementations sur le travail qui ont des conséquences sur la vie de famille ;
10. *exhorte* les parlements à fixer une échéance pour atteindre l'objectif d'une représentation d'au moins 30 pour cent de femmes dans les parlements et à fixer une autre échéance pour le moment où cette proportion devra atteindre 50 pour cent ;
11. *prie* les parlements d'envisager l'adoption et la mise en œuvre de systèmes de quotas, ou d'autres mesures similaires, fixant des objectifs ambitieux et permettant aux femmes d'être "présélectionnées" pour des sièges qu'elles seraient en mesure de remporter, ou des positions favorables sur des listes ;

12. *prie également* les parlements de créer un environnement plus équitable pour les candidates et les candidats, notamment, sans toutefois s'y restreindre, en faisant en sorte que le financement public des partis dépende partiellement du nombre de candidates qu'ils mettent en lice, en aménageant des fonds spéciaux ou des prêts exempts d'intérêts pour les candidates, en plafonnant les dépenses et en limitant la durée des campagnes ;
13. *prie en outre* les partis politiques de veiller à ce que leurs processus de sélection des candidats favorisent une représentation équilibrée des deux sexes, et d'envisager la mise en œuvre de systèmes de quotas à cet effet ;
14. *prie également* les partis politiques de fournir une formation régulière à la politique visant à renforcer les capacités des femmes et à améliorer la sensibilisation de la société à la participation des femmes aux processus politiques ;
15. *prie instamment* les parlements et les partis politiques de veiller à ce qu'un nombre égal de femmes et d'hommes occupent des postes de direction dans tous les domaines politiques et dans toutes les instances dirigeantes et ce, par l'intermédiaire de processus transparents et justes tels que le co-leadership et le système d'alternance hommes - femmes dans les fonctions dirigeantes ;
16. *prie* les parlements et les partis politiques de promouvoir la participation politique des jeunes femmes par le biais de programmes de travail spécifiques, notamment en mettant en œuvre des programmes d'autonomisation conçus spécialement pour ces dernières, en les encourageant à accéder à des fonctions dirigeantes et à servir d'exemples pour d'autres jeunes femmes, et en faisant participer les jeunes femmes à des programmes et des formations destinés à les encourager et à les préparer à devenir les leaders de demain ;
17. *prie instamment* les parlements de faire en sorte que les stratégies nationales adoptées dans tous les domaines de la gouvernance tiennent compte de la perspective de genre en termes d'élaboration, de mise en œuvre, de contrôle, d'évaluation et de suivi, et *invite* les parlements à promouvoir des lois, des politiques et des programmes sensibles au genre, en vue d'atteindre l'égalité des sexes ;
18. *prie en outre* les parlements d'appuyer fermement les mesures destinées à améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données ventilées par sexe, de même que l'élaboration d'indicateurs de genre ;
19. *prie* les parlements de promouvoir des mécanismes propres à faire progresser l'égalité des sexes dans le travail du parlement, parmi lesquels la mise en place de forums de femmes ouverts aux hommes parlementaires souhaitant y apporter leur contribution et de commissions parlementaires sur l'égalité des sexes comprenant également des hommes, ainsi que des expertises en matière de genre au sein du personnel parlementaire des deux sexes ;
20. *invite* les commissions parlementaires permanentes à s'assurer que les femmes et les hommes sont représentés à égalité parmi les experts lors d'auditions par les commissions et que lesdits experts disposent des capacités nécessaires pour évaluer les effets des projets de lois au regard de l'égalité des sexes ;
21. *invite* les hommes et les femmes parlementaires à travailler ensemble au développement et à la mise en œuvre efficace de lois et de mesures contre le harcèlement et la violence à l'égard des femmes, notamment en politique, et à collaborer à cet effet avec les institutions publiques compétentes, la société civile et d'autres parties intéressées, dont les sociétés spécialisées dans les technologies dans le cadre de la lutte contre les abus commis sur Internet ;
22. *prie également* les dirigeants politiques ainsi que les hommes et les femmes parlementaires de réprover les actes de harcèlement, d'intimidation et de violence à l'égard des candidates et des femmes parlementaires, notamment sur Internet et les médias sociaux, et *prie en outre* les parlements d'adopter des mesures légales et pratiques en vue d'empêcher et de punir de tels actes ;

23. *prie instamment* les parlements et les partis politiques de promouvoir une culture institutionnelle offrant un environnement de travail sûr tant pour les hommes que pour les femmes, à savoir, entre autres, des politiques internes fortes et dûment appliquées contre le langage et les comportements sexistes ;
24. *prie* les parlements et les partis politiques d'adopter des politiques de lutte contre le harcèlement sexuel, des mécanismes de plainte effectifs et des sanctions pour les auteurs d'infractions afin de protéger les femmes dans l'exercice de leurs fonctions ;
25. *prie* les parlements de garantir que leurs institutions veillent notamment à mettre en place le cadre nécessaire (infrastructure et assistance technique) pour que les femmes en situation de handicap, qui souffrent au demeurant de multiples discriminations, puissent exercer un mandat politique ;
26. *prie* les parlements de vérifier que leurs institutions sont sensibles au genre, dans l'optique d'en faire des environnements qui sont accueillants tant pour les hommes que pour les femmes, qui encouragent les partenariats hommes-femmes et qui font évoluer l'égalité des sexes au sein de la société ;
27. *demande* à l'UIP de soutenir les parlements nationaux souhaitant faire le point sur leur sensibilité au genre, dans le sens du Plan d'action pour des parlements sensibles au genre publié par l'UIP en 2012 et de ses outils d'auto-évaluation, et d'accroître l'assistance technique et le soutien aux parlements dans leurs efforts pour renforcer la sensibilité aux questions de genre de leur institution ;
28. *demande également* à l'UIP d'élaborer des outils et directives complets relatifs à chaque domaine d'action du *Plan d'action pour des parlements sensibles au genre* de 2012 et d'assurer la mise en œuvre réussie de ce plan ;
29. *demande en outre* à l'UIP de collaborer étroitement sur les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation de femmes avec les organes de l'ONU concernés, tels que ONU Femmes, ainsi qu'indiqué dans la récente résolution 70/298 (2016) de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP ;
30. *demande en outre* à l'UIP, en coopération avec ses partenaires internationaux, d'élaborer des programmes de renforcement des capacités à l'intention des femmes parlementaires dans le cadre de ses activités destinées à atteindre l'égalité des sexes en politique ;
31. *invite* les assemblées parlementaires et les parlements qui participent aux missions internationales d'observation électorale à s'assurer que la proportion d'hommes et de femmes de leurs délégations soit équilibrée, et de prêter une attention particulière au rôle et à la participation des femmes dans les processus électoraux ;
32. *invite* les parlements à accroître leur participation dans le processus de l'Examen périodique universel conduit par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies dans le domaine de l'égalité des sexes, et à veiller à la pleine coopération de leur pays avec le Groupe de travail du Conseil chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique.

## Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

*dont la 135<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP a pris acte  
(Genève, 27 octobre 2015)*

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a tenu deux séances, les 24 et 26 octobre 2016, sous la conduite de sa Présidente, Mme L. Rojas (Mexique).

Les questions procédurales et toutes les autres questions, y compris l'annonce des événements ayant un intérêt dans le cadre du mandat de la Commission, ont été traitées en début de séance. La Commission a procédé à des élections et les cinq postes vacants ont été pourvus. M. R. Ossele Ndong (Gabon), M. A.L.S. Ssebagala (Ouganda) et Mme G. Katuta (Zambie) ont été élus pour le Groupe africain. Mme S. Abid (Pakistan) et M. A. Suwanmongkol (Thaïlande) ont été élus pour le Groupe Asie-Pacifique.

Durant la séance du 24 octobre, la Commission a tenu une audition d'experts sur *Le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains*, soit le thème de la résolution qui devrait être adoptée à la 136<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Dhaka (Bangladesh). La Commission a entendu l'expert principal, puis les co-rapporteurs.

L'audition s'est ouverte sur une présentation faite par l'expert M. F. Zarbiyev, professeur de droit international à l'Institut de hautes études internationales et du développement à Genève. Il a apporté des précisions sur le principe de non-ingérence, qui est souvent invoqué dans des contextes dans lesquels il n'est pas évident de déterminer s'il s'agit d'un principe juridique ou d'une idée générale de la manière dont les Etats doivent se comporter. Chose curieuse, son existence même suscite parfois des interrogations alors que de nombreux instruments juridiques s'y réfèrent. M. Zarbiyev a fait noter que le principe ne doit pas couvrir uniquement les activités menées à l'intérieur des frontières des Etats. La non-ingérence a trait aux affaires aussi bien internes qu'externes. Il y a intervention lorsqu'un Etat s'immisce dans les affaires internes d'un autre Etat concernant des questions qui peuvent être gérées librement, telles que l'organisation politique, et qu'il emploie des méthodes coercitives. M. Zarbiyev a conclu sa présentation en expliquant brièvement comment la place accordée au principe de non-ingérence dans un monde globalisé a évolué au fil du temps à la lumière des événements récents. Il a indiqué que l'intervention humanitaire n'est pas une intervention illégale si elle comporte certaines caractéristiques, c'est-à-dire si elle n'est pas discriminatoire et si elle vise à atténuer les souffrances humaines. Concernant la notion de la responsabilité de protéger, il a affirmé qu'elle n'était pas contradictoire au principe de non-ingérence. Le Document final du Sommet mondial de 2005 proclame clairement que la responsabilité de protéger la population incombe à chaque Etat. Cependant, une intervention n'est pas interdite si le gouvernement brutalise son peuple ou commet des violations massives des droits de l'homme.

Les co-rapporteurs, Mme S. Koutra-Koukouma (Chypre) et M. K. Kosachev (Fédération de Russie), ont pris la parole pour expliquer la raison qui les avait incités à examiner ce sujet et saluer les remarques émanant de leurs pairs. Ils ont évoqué le principe fondamental de la non-ingérence et le fait que chacun est disposé à aider ceux qui sont victimes de crimes. Ils ont également précisé qu'il existait une limite à ne pas franchir en ce qui concernait la légalité d'une intervention visant à changer un régime.

Trente-quatre personnes se sont exprimées durant la discussion qui a suivi les interventions de l'expert et des rapporteurs. La majorité d'entre elles ont souligné qu'il était nécessaire de maintenir la non-ingérence dans les affaires des Etats au rang de principe fondamental et de prendre les décisions au cas par cas lorsqu'il était question d'intervention. Les difficultés à interpréter le principe de non-ingérence et les concepts apparentés ont également été abordés. Les intervenants ont soulevé la question des cas d'intervention extérieure, de plus en plus nombreux, et le fait qu'ils compromettaient la paix et la sécurité internationale, en s'appuyant sur l'exemple du Moyen-Orient qui était en proie au chaos. La protection des droits de l'homme et la non-ingérence ne sont pas incompatibles, mais utiliser les droits de l'homme comme prétexte pour lancer une intervention est inacceptable. Certains participants ont dépeint les interventions humanitaires et la responsabilité de protéger comme des manifestations modernes de l'impérialisme et ont fait valoir que les interventions qui avaient été menées en leur nom avaient conduit au chaos et causé l'éclatement de certains pays en raison de conflits d'intérêts. Plusieurs participants ont déclaré qu'il fallait

privilegier la prévention des conflits, la reconstruction et le relèvement rapide, et que l'intervention militaire ne devait être qu'une solution de dernier recours. Ils ont également désigné la bonne gouvernance comme moyen d'éviter les interventions. Enfin, nombre de participants ont jugé qu'il était nécessaire de réformer le Conseil de sécurité de l'ONU.

M. Zarbiyev a conclu la réunion en abordant les discordances entre le principe de souveraineté et les droits de l'homme. Les droits de l'homme sont une question d'intérêt international et les préoccupations relatives à ces droits ne peuvent pas être considérées comme une intervention illégale puisque des Etats ont le droit de prendre des mesures contre d'autres Etats qui commettent des violations des droits de l'homme. Toutefois, cela ne signifie pas qu'il est possible de se servir des droits de l'homme comme prétexte aux fins d'un changement de régime.

Le 26 octobre, la Commission a tenu sa deuxième et dernière séance et a examiné deux sujets dans le cadre de deux réunions-débats l'une à la suite de l'autre.

La première réunion-débat était consacrée à la promotion de la responsabilité démocratique du secteur de la sécurité privée. Lors de l'Assemblée de Lusaka, ce thème avait été présenté en tant que sujet potentiel pour la résolution à venir. Bien qu'il n'ait pas été retenu, la préférence ayant été donnée à la question de l'ingérence, le Bureau de la Commission avait proposé d'examiner ce thème et d'organiser une réunion-débat durant la présente Assemblée. M. F. Lombardi, un délégué suisse, était à l'origine de la proposition du thème et avait accepté de jouer le rôle de modérateur de ce volet. Les parlementaires ont discuté du fait que le paysage de la sécurité était en train de changer et voyait l'apparition de nouveaux acteurs, tels que les entreprises militaires et de sécurité privées (EMSP), qui offraient une gamme de services de plus en plus diversifiée tandis que leur nature et leur rôle restaient souvent flous. Deux expertes ont pris la parole : Mme H. Obregón Gieseken, conseillère juridique au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), et Mme A.M. Burdzy, Directrice de projet à la Division de partenariats public-privé du Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF). Elles ont fait référence au Document de Montreux sur les obligations juridiques pertinentes et les bonnes pratiques pour les Etats en ce qui concerne les opérations des entreprises militaires et de sécurité privées opérant pendant les conflits armés<sup>1</sup> (septembre 2008). Cet instrument fait connaître les obligations relatives aux entreprises militaires et de sécurité privées dans les zones de guerre. Il prévoit quelque 70 recommandations en matière de bonnes pratiques pour les Etats en ce qui concerne les EMSP ; nombre de ces recommandations peuvent être appliquées en temps de paix. Les intervenantes ont également présenté le Guide législatif conçu par le DCAF<sup>2</sup>. Cet outil a été élaboré pour faire face aux difficultés croissantes que pose le secteur de la sécurité privée aux réglementations nationales. Il vise à orienter les parlementaires, les législateurs, les membres des commissions de surveillance et d'autres acteurs prenant part aux processus législatifs nationaux, qui mettent à jour ou élaborent le cadre réglementaire national relatif aux EMSP.

Onze personnes se sont exprimées durant la discussion qui a suivi les interventions des expertes. Les participants se sont interrogés sur les mesures possibles que les parlementaires pouvaient prendre pour réglementer et surveiller les activités de ces entreprises. La majorité des interventions ont évoqué le nombre croissant de EMSP dans le monde et les défis que celles-ci posaient aux gouvernements dans leur rôle traditionnel consistant à maintenir la paix et la sécurité. De nombreux intervenants se sont dits préoccupés par la menace grave que représentaient les EMSP pour la paix et la sécurité, tandis que d'autres étaient d'avis que la privatisation des services de sécurité était une tendance irréversible. Les intervenants ont indiqué que des cadres législatifs adaptés, internationaux et nationaux, étaient nécessaires pour appuyer l'application du droit international relatif aux EMSP. Les parlementaires qui avaient déjà légiféré dans ce domaine ont encouragé leurs pairs à faire de même et à collaborer. Les participants se sont également interrogés sur la légitimité des activités des EMSP et ont évoqué la nécessité de respecter le Code de conduite international des entreprises de sécurité privées pour encadrer la privatisation des services de sécurité.

Les deux expertes ont conclu la réunion-débat en rappelant le Document de Montreux et les forums y relatifs qui pouvaient aider les parlementaires à légiférer sur des questions concernant les EMSP. Elles ont également fait savoir que leurs organisations respectives pouvaient fournir une assistance technique si nécessaire.

<sup>1</sup> [www.icrc.org/fre/assets/files/other/icrc\\_001\\_0996.pdf](http://www.icrc.org/fre/assets/files/other/icrc_001_0996.pdf)

<sup>2</sup> <http://www.dcaf.ch/Publications/Legislative-Guidance-Tool-for-States-to-Regulate-Private-Military-and-Security-Companies>

Au cours de la deuxième réunion-débat, les membres de la Commission ont suivi trois présentations, à savoir celles de M. D. Plesch, Directeur du Centre for International Studies and Diplomacy (SOAS University), de M. I. Sene, Membre du Comité du Conseil de sécurité de l'ONU établi en vertu de la résolution 1540, et de Mme D. Pascal Allende, deuxième Vice-Présidente de la Chambre des Députés du Chili.

M. Plesch a présenté la proposition intitulée Strategic Concept for the Removal of Arms and Proliferation (SCRAP) ("Plan stratégique pour l'élimination des armes et de la prolifération"), qui donne une approche intégrée du désarmement global prévoyant l'adoption d'un accord international juridiquement contraignant aux fins du désarmement général et complet. Il a fait valoir que les parlementaires devaient promouvoir la mise en œuvre de traités et de mécanismes existants tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU. Il a également déclaré que le désarmement ne devait pas être traité avec désinvolture, puisque cela pouvait déboucher sur une troisième guerre mondiale. M. Sene a appelé à un engagement international plus fort, s'agissant en particulier de la non-prolifération et du désarmement nucléaire. Il a exhorté les parlementaires à appuyer la mise en œuvre de la résolution 1540 et a rappelé que, même si un Etat ne détenait pas d'armes de destruction massive (ADM), il pouvait avoir à disposition les matériaux nécessaires pour les élaborer et que ces matériaux pouvaient tomber aux mains d'acteurs non étatiques. Il a également donné aux membres de la Commission une présentation détaillée de la résolution 1540 et a fait référence au séminaire régional de l'UIP qui s'est tenu à Abidjan en tant que bon exemple de la manière d'impliquer les parlementaires dans l'application de la résolution. Mme Pascal Allende a mis l'accent sur la course actuelle aux nouveaux armements et les préoccupations qui y étaient associées. Elle a également affirmé que les armes nucléaires constituaient une menace mondiale pour la paix et la sécurité internationales, et que le désarmement nucléaire complet devait être l'objectif ultime.

Le débat qui a suivi a vu la participation de 14 intervenants, dont un observateur de l'UIP.

Les intervenants faisaient principalement référence au désarmement en tant que question de sécurité internationale majeure et ont demandé qu'un processus international soit mis en place pour garantir l'élimination de certaines armes partout dans le monde. Nombre d'intervenants ont fait valoir que certains Etats affirmaient réduire leur arsenal, alors qu'en réalité ils le modernisaient en faisant l'acquisition d'armes nouvelles et améliorées. On a insisté sur la nécessité d'allouer des budgets à la paix et non à la guerre afin de réaliser le Programme 2030. On a estimé que les armes légères et de petit calibre étaient bien plus meurtrières que les armes de destruction massive. Une coopération internationale était nécessaire pour parvenir au désarmement.

Le Bureau de la Commission permanente s'est réuni le 27 octobre 2016 en présence de 10 membres sur 18.

La Présidente de la Commission a proposé que la Commission élabore son programme de travail en l'axant sur les questions inscrites à son ordre du jour et décide de quelle manière celles-ci devaient être traitées, par exemple dans le cadre de réunions-débats, de rapports, d'ateliers ou de visites sur le terrain. Deux membres ont proposé d'ajouter la question de la non-ingérence à la liste des thèmes.

Le Bureau a discuté de ses méthodes de travail. Certains membres ont plaidé en faveur de la rédaction d'un guide à l'intention des membres du Bureau de la Commission, qui couvrirait notamment le mandat exact de la Commission. Les membres ont également fait savoir qu'ils souhaiteraient tenir des réunions du Bureau supplémentaires entre les Assemblées pour examiner en détail les questions émergentes concernant la paix et la sécurité.

Les membres sont convenus que la Présidente les contacterait peu après l'Assemblée pour leur transmettre une proposition d'un plan de travail pour deux ans qu'ils seraient invités à commenter et à valider.

Enfin, le Bureau a été informé sur le concept de la consolidation de la paix par M. O. Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général de l'ONU chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et Directeur du Bureau d'appui à la consolidation de la paix (BACP).

## Rapport de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

*dont la 135<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP a pris acte  
(Genève, 27 octobre 2016)*

La Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce s'est réunie les 25 et 26 octobre 2016 sous la conduite de sa Présidente, Mme S. Tiulong (Cambodge).

### **Contribution parlementaire à la Conférence 2016 des Nations Unies sur les changements climatiques**

La Commission a abordé le projet de document final de la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se déroulera le 13 novembre à Marrakech.

Pour commencer, l'Accord de Paris sur les changements climatiques a été brièvement présenté. M. S. Huq, Directeur du Centre international de recherche sur les changements climatiques et le développement, a résumé les principales dispositions de cet Accord ainsi que son processus de ratification, soulignant que ce dernier était plus rapide que prévu, notamment en comparaison avec le Protocole de Kyoto. Il a exprimé l'espoir que les parlementaires des pays en développement poussent leurs gouvernements à mettre des fonds et des technologies à disposition de leurs pays en vue de réduire les émissions de gaz. Il a également encouragé ces mêmes parlementaires à mettre en place des mécanismes de responsabilisation et de contrôle afin d'assurer une utilisation efficace des ressources techniques et financières.

M. A. Touizi, membre de la Chambre des Conseillers du Maroc et rapporteur à la Réunion parlementaire à Marrakech, a présenté son projet de document à la Commission. Il a relevé que cette Réunion parlementaire à Marrakech sera essentielle pour comprendre comment les politiques et les dispositions définies dans l'Accord de Paris seront mises en œuvre au niveau national. Il a souligné la nécessité de donner une dimension humaine à la lutte contre les changements climatiques, laquelle comprend également des réflexions sur l'égalité des sexes.

Quatorze délégués ont pris la parole afin de commenter le projet de document final. Ils ont exprimé leur accord avec les grandes lignes du texte présenté, soulignant que l'Accord de Paris était l'occasion pour tous les pays de passer de sources non renouvelables à des sources renouvelables. Les délégués ont été invités à soumettre leurs commentaires par écrit.

Pour conclure, M. Huq a relevé que la question des changements climatiques était de plus en plus examinée au-delà des lignes de partis et qu'elle ne constituait plus un facteur de conflit politique dans les pays.

### **Débat sur le thème *Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement***

La Commission a commencé par approuver la nomination de M. N.K. Premachandran (Inde) en tant que rapporteur, pour remplacer sa concitoyenne Mme P. Mahajan.

Ce débat a porté sur le thème de la future résolution de la Commission, qui doit être adoptée à la 136<sup>ème</sup> Assemblée à Dhaka, au Bangladesh. L'objectif était de donner aux membres de la Commission l'occasion d'un échange de vues sur les obstacles entravant l'inclusion financière des femmes. Il s'agissait en outre de donner aux co-rapporteurs une première idée de la façon dont les Parlements membres de l'UIP pourraient aborder cette question.

M. J. Fried, Ambassadeur et Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation mondiale du commerce, a présidé le débat. De nombreux experts y ont participé, à savoir Mme G. Fraser-Moleketi, Envoyée spéciale pour la parité entre les sexes, Banque africaine de développement ; Mme S. Iqbal, Directrice du Projet "Women, Business and the Law", Banque mondiale ; et Mme D. Tembo, Directrice exécutive adjointe du Centre du commerce international.

Mme Fraser-Moleketi a présenté les résultats d'une étude de McKinsey récemment publiée, selon laquelle les progrès en matière d'égalité des sexes pourraient apporter 12 000 milliards de dollars E.-U. supplémentaires à la croissance mondiale. Il est essentiel que les pays s'associent

pour lever des fonds en vue de la mise en œuvre de politiques sensibles au genre encourageant l'autonomisation économique des femmes. L'intervenante a ajouté que la détention de fonds au niveau national et l'assistance technique des principaux partenaires de développement étaient essentielles à la réalisation de cet objectif, et que la technologie en particulier constituait un moyen d'autonomiser les femmes et de faciliter leur participation à la croissance des économies nationales. Mme Fraser-Moleketi a également attiré l'attention de la Commission sur le rôle que les parlements pouvaient jouer dans ce contexte. Elle a souligné que les parlements avaient non seulement une importante obligation morale et sociale consistant à approuver des lois soutenant l'autonomisation des femmes, mais qu'ils devaient également créer un environnement favorable en termes de comportements en tirant parti de leur fonction représentative.

Mme Iqbal a informé la Commission du travail mené par la Banque mondiale en matière d'inclusion financière des femmes, notamment en rapport avec la collecte et l'analyse de données visant à fournir aux pays des recommandations basées sur des faits. Elle a mentionné l'exemple de la République démocratique du Congo, qui a récemment approuvé une nouvelle loi permettant aux femmes d'ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation préalable d'un homme. Elle a ajouté que la mise en œuvre effective de lois soutenant l'inclusion financière des femmes induirait probablement des résultats positifs pour ces dernières en termes de santé et d'accès à l'éducation. L'inclusion financière des femmes résulte d'un effort impliquant l'ensemble de l'écosystème, dans lequel tous les acteurs et toutes les parties prenantes sont appelés à jouer un rôle décisif. Selon une étude de la Banque mondiale, la présence de femmes au parlement stimule fortement l'adoption de nouvelles lois en la matière ainsi qu'un changement positif dans les comportements.

Mme D. Tembo a relevé l'important facteur d'inégalité qui existe parmi les femmes vivant en ville et celles qui habitent dans des régions rurales, contre lequel la mise en œuvre d'une solution unique n'engendrera pas de résultats positifs. Elle a souligné que les parlements et d'autres institutions politiques devraient s'attacher à maximiser les résultats pour les femmes les plus vulnérables, notamment celles habitant des zones difficilement accessibles. Reconnaisant l'importance d'une représentation égale des femmes et des hommes dans les parlements, elle a considéré l'implication des hommes dans l'adoption de nouvelles lois comme un facteur déterminant pour changer les comportements au niveau des communautés. Elle a invité les parlementaires à exercer leur fonction de contrôle afin de veiller à ce que les lois soient effectivement mises en œuvre.

Au total, 21 délégués ont pris part à la discussion qui a suivi. La plupart d'entre eux ont fait part des bonnes pratiques mises en place dans leurs pays respectifs en vue de l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement. Plusieurs délégations ont donné des exemples concrets de lois et de politiques élaborées par leurs parlements dans ce domaine. D'aucuns ont souligné que des logements et des services de garde d'enfants abordables contribueraient pour beaucoup à l'inclusion financière des femmes. D'autres ont mentionné la pratique – adoptée déjà par un certain nombre de pays – qui consiste à recourir à un budget tenant compte de la perspective de genre, et ont souligné le rôle central du secteur privé dans les efforts en vue de concrétiser l'inclusion financière des femmes.

Au terme du débat, les rapporteurs, Mme G. Cuevas (Mexique) et M. N.K. Premachandran (Inde) ont fait état des contributions reçues et de la manière dont ils souhaitaient les intégrer dans le projet de résolution. Ils ont invité les intervenants et les délégués à leur transmettre leurs commentaires par écrit d'ici au 16 novembre.

### **Réunion-débat sur *Le rôle des parlements dans la lutte contre les activités des fonds vautours***

La réunion-débat a été conduite par la Présidente de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce. Les experts suivants y ont contribué : M. A. Gwynne, parlementaire, Royaume-Uni ; M. S. Crusnière, membre de la Chambre des Représentants, Belgique ; et M. T. Stichelmans de Castro Freire, Analyste des politiques et réseaux, Réseau européen sur la dette et le développement (Eurodad).

M. Stichelmans a expliqué que les fonds vautours étaient des entités privées qui achetaient sur le marché secondaire des créances sinistrées pour un prix inférieur à leur valeur nominale. Les fonds vautours attendent ensuite que la situation financière de l'Etat débiteur s'améliore avant d'entamer une procédure judiciaire visant à obtenir le remboursement de leur créance à leur valeur nominale. M. Stichelmans a précisé que les fonds vautours ébranlaient la capacité des pays à investir dans le

développement et dans la réduction de la pauvreté. Il a présenté une série de solutions actuellement débattues au niveau mondial en vue de contrecarrer les activités des fonds vautours, soulignant que la meilleure solution serait la mise en place d'un mécanisme international indépendant de gestion des dettes souveraines.

M. Gwynne a exposé comment il était parvenu à faire approuver dans son pays un projet de loi historique sur les fonds vautours et pourquoi il s'agissait d'une première tentative – qui a donc créé un précédent – visant à empêcher les pays pauvres d'être poursuivis en justice pour des fonds vautours par le biais du système judiciaire du Royaume-Uni.

M. Crusnière a présenté les principales dispositions de la législation belge sur les fonds vautours, considérée comme la plus avancée dans le monde. Ces dispositions limitent l'obligation des pays de rembourser les fonds vautours, notamment lorsque la différence entre la valeur nominale et le prix d'émission de la créance est trop grande.

Neuf délégations ont pris part à la discussion qui a suivi. Les parlementaires ont souligné la nécessité de lutter contre les activités des fonds vautours afin de mettre en place de meilleures stratégies de développement national et de réduction de la pauvreté. Ils ont estimé que les fonds vautours constituaient une violation des droits de l'homme commise par les riches. Les parlementaires ont également relevé que ces fonds n'étaient pas illégaux, ce qui implique que des efforts considérables devront être déployés par les pays pour régler ce problème au niveau national. Ils ont demandé à ce que cette question soit à nouveau examinée en plénière lors d'une prochaine Assemblée de l'UIP.

### **Elections au Bureau**

La Commission a élu M. C. Tursunbekov (Kirghizistan) au poste vacant du Groupe Eurasie.

En outre, le GRULAC a nommé M. R.F. Acuña Nuñez (Pérou) pour terminer le mandat de M. J. León (Pérou), qui n'était plus parlementaire. Le mandat de M. Nuñez prendra donc fin en octobre 2019. La Commission a approuvé ce changement.

La Commission a également approuvé la proposition du Bureau visant à consacrer du temps à la rédaction de la résolution lors de la 136<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP.

## Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 135<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP a pris acte  
(Genève, 27 octobre 2016)*

Le Président a présenté deux nouvelles nominations au Bureau, Mme B. Sampatisiri (Thaïlande) et M. D. Asylbek uulu (Kirghizistan), et a invité la Commission à élire formellement ces membres par acclamation.

Conformément à l'article 10.2 du Règlement des Commission permanentes, le Président a en outre proposé qu'une recommandation du Bureau pour remplacer Mme I. Montenegro (Nicaragua) pour absence à deux sessions consécutives soit adoptée par la Commission. Comme aucune objection n'a été soulevée, la Commission a accepté cette recommandation.

Le Président a ensuite procédé à l'ouverture du débat en plénière, qui comprenait deux séances.

Les intervenants suivants ont pris part à la première séance intitulée *Financement des Nations Unies* : M. R. Lalli, Secrétaire, Comité de haut niveau sur la gestion, ONU ; Mme B. Adams, Membre du conseil, Global Policy Forum ; Mme E. Nursanty, parlementaire (Indonésie) ; Mme G. Ortiz, sénatrice (Mexique).

M. Lalli a ouvert la séance avec une présentation qui exposait les faits et chiffres clés du modèle de financement des Nations Unies, en s'appuyant sur une note d'information détaillée préparée par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Un total de 15 interventions, parmi lesquelles deux par des entités des Nations Unies (PNUD et OCHA), ont enrichi le débat qui a suivi.

Au cours des deux dernières décennies, le modèle de financement des Nations Unies était devenu trop dépendant des contributions volontaires et réservées, de relativement peu de pays donateurs, ainsi que d'un nombre croissant de donateurs non gouvernementaux (par exemple, la Fondation Gates). Ce modèle se retrouvait dans l'ensemble du système de plus de 30 entités (organes, fonds et programmes), en plus de l'Organisation elle-même. Chacune de ces entités avait son propre organe de direction, ainsi le système de l'ONU avait de grandes difficultés à agir de manière cohérente, sous la direction d'une autorité budgétaire centrale.

Un volume de contributions préaffectées plus élevé par rapport au financement de base (ne visant pas des activités spécifiques) rendait la planification à long terme difficile. Parmi les inconvénients liés au financement préaffecté, on retrouve : les coûts de transaction élevés pour négocier un financement bilatéral et pour respecter les exigences de déclaration des différents donateurs ; une éventuelle "distorsion" en termes des activités que l'ONU pourrait choisir pour satisfaire les exigences des principaux donateurs, potentiellement au détriment de son propre mandat de base ; une concurrence accrue entre les organismes pour obtenir des dons limités ; un détournement des ressources de base pour soutenir les projets volontaires (autres que les projets de base) ; et une "bilatéralisation" du financement des Nations Unies dans ce qui ressemble à un système "payer pour jouer", en contradiction avec la nature même de l'ONU en tant qu'organisation multilatérale.

Il a été constaté que le budget annuel total du système des Nations Unies, y compris les opérations de développement, le maintien de la paix, et le travail humanitaire et normatif, équivalait à tout juste 48 milliards de dollars E.-U., soit environ la moitié du budget de fonctionnement de la ville de New York, ou encore 6 dollars par personne à l'échelle de la planète. Toute discussion sur le budget de l'ONU devrait examiner en premier lieu si ce montant est suffisant pour soutenir une organisation mondiale de cette envergure dont la charge de travail n'a cessé d'augmenter au fil des ans face à des défis mondiaux croissants. Le travail humanitaire de l'ONU (31 % de son budget), qui a été multiplié par trois en seulement une décennie, en est un bel exemple.

Du point de vue du rapport qualité-prix, il n'y a aucun doute que l'ONU apporte beaucoup au monde. Les frais de soutien aux programmes que l'ONU demande aux donateurs pour exécuter leurs choix de projets sont bien inférieurs à ceux pratiqués par d'autres grandes agences internationales et même les ONG (8-10 % contre 15-18 % en moyenne). Sous la pression des Etats membres, et afin de répondre à des circonstances budgétaires difficiles, l'ONU a pris et continue de prendre un certain nombre de mesures pour être plus efficace et rentable. Pourtant, il y a des limites : sans ressources supplémentaires, on ne peut pas s'attendre à ce que l'ONU réponde à une demande sans cesse croissante.

En fin de compte, les Etats membres sont victimes d'une contradiction : alors qu'ils demandent à l'ONU de "s'auto-corriger", en rationalisant les opérations, en innovant et en améliorant les procédures administratives pour réduire les coûts, ils augmentent le financement préaffecté, en dépit de ses inconvénients bien connus. De même, alors que les Etats membres prônaient l'austérité et qu'ils s'attendaient à ce que l'ONU collecte elle-même des fonds, ils étaient généralement opposés aux pratiques de financement novatrices telles que les taxes internationales, qui auraient pu offrir un flux de revenus indépendants à l'ONU.

Les parlements ont un rôle majeur à jouer dans ce domaine, car ils maîtrisent les allocations de fonds à l'ONU par le biais du processus budgétaire. Pourtant, très peu de parlementaires comprennent vraiment le financement de l'ONU, car cette information a tendance à se perdre dans les différentes sections du budget. Les parlementaires ne sont généralement pas bien informés du type de financement que reçoit l'ONU et pas seulement du montant total que chaque gouvernement contribue. A l'inverse, les parlementaires des pays qui bénéficient des opérations de l'ONU en savent encore moins sur ces opérations et leurs coûts.

A la fin du débat, le Président a invité les participants à examiner plus attentivement le document du budget pour voir comment le financement des divers organismes et programmes est présenté. Les parlementaires doivent envisager de demander à leurs gouvernements de résumer toutes les allocations de fonds à l'ONU dans une seule annexe au document budgétaire. Cette annexe devra identifier clairement le genre de contribution qui est faite à l'ONU, par exemple contribution statutaire, volontaire, préaffectée - et non seulement les montants.

La deuxième séance a été consacrée à la *Réponse de l'ONU aux allégations d'exploitation sexuelle et d'abus sexuels par des agents de maintien de la paix de l'ONU*. Les experts suivants ont participé au débat : M. B. Klappe, Conseiller juridique militaire principal, Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'ONU face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, ONU ; Mme S. Whitman, Directrice exécutive, Initiative Enfants soldats Roméo Dallaire (par visioconférence) ; Mme A. Rashed Albasti, parlementaire (Emirats arabes unis) ; M. E. Mokolo Wa Mpombo, Premier Vice-Président du Sénat (République démocratique du Congo).

La séance a débuté par une présentation de M. Klappe qui exposait les principales mesures que l'ONU avait prises pour empêcher ses soldats de la paix de commettre des actes d'abus ou d'exploitation sexuels à l'encontre d'enfants ou d'adultes. Un certain nombre de ces violations avaient eu lieu depuis un certain temps, en partie à la suite d'une réorganisation des opérations de maintien de la paix, qui avaient nécessité une plus grande interaction entre les soldats de la paix et la population civile dans les zones de conflit. En dépit d'une politique de tolérance zéro de longue date sur la question, en 2014 la nécessité d'un réexamen complet des politiques est devenue urgente suite à une dénonciation qui avait exposé l'échec de l'Organisation dans le traitement des cas d'abus sexuels impliquant des Casques bleus en République centrafricaine.

A la suite des recommandations d'un groupe d'experts indépendants, et sous la direction d'un coordonnateur spécial, l'ONU avait pris un certain nombre de mesures, notamment : la création d'un groupe de pilotage interdépartemental pour contrôler les opérations de maintien de la paix ; la mise en place d'un protocole clair d'aide aux victimes à l'échelle du système (basé sur le principe que la protection des victimes doit primer) ; l'établissement d'une structure hiérarchique explicite afin de déterminer qui est responsable d'une action tout au long de la chaîne de commandement ; l'élaboration d'un glossaire commun qui permette de clarifier les différentes significations d'abus et d'exploitation sexuels ; et la création d'un fonds spécial d'aide aux victimes.

Le conflit en soi est une forme de maltraitance de la population civile, et en particulier des enfants. Les abus et l'exploitation sexuels sont malheureusement trop communs dans le monde entier, que ce soit dans les secteurs public ou privé. En dépit de ces considérations, l'ONU doit faire tous les efforts possibles pour protéger les civils innocents des abus de la part de leurs protecteurs, à savoir les Casques bleus, et pour veiller à ce que le peuple puisse faire confiance à l'ONU en tant que force du bien dans toutes les circonstances. Aucun sévices ne peut être justifié et l'argument selon lequel la pauvreté, les différences culturelles ou d'autres vulnérabilités des personnes dans les pays en conflit contribuent au problème doit être catégoriquement écarté comme une tentative de "rejeter la faute sur la victime" au lieu de l'attribuer aux auteurs des actes.

Les mesures clés pour prévenir de nouveaux cas d'abus comprennent : la formation adéquate des soldats en matière de droits de l'homme, ainsi que sur la conduite appropriée à tenir sur le terrain, non seulement avant le déploiement, mais dès le début et tout au long de leur carrière ; le raccourcissement de la durée de déploiement des troupes ; et une utilisation plus systématique de l'autorité du Secrétaire général de l'ONU afin de rejeter l'ensemble d'un contingent en cas de violation. L'inclusion de plus de femmes soldats dans les missions de maintien de la paix représente une approche négligée, mais elle peut être un élément déterminant en matière de prévention d'abus et d'exploitation sexuels. Les femmes sont beaucoup moins susceptibles de commettre des violations sexuelles que les hommes et en tant qu'enquêtrices, les femmes sont également mieux à même d'obtenir des preuves auprès d'enfants et d'autres femmes.

En plus de la prévention, un traitement efficace de chaque allégation est un élément clé de l'ensemble du processus. La collecte des preuves et des témoignages le plus tôt possible et sur le terrain est essentielle pour assurer une audition équitable ou un éventuel procès. Idéalement, les pays contributeurs de troupes devraient fournir à l'ONU un échantillon d'ADN de chaque soldat (mise en place d'une banque de données d'ADN), au cas où il y aurait des allégations de contact physique illégal, ou pour régler les affaires de recherches en paternité.

En ce qui concerne la juridiction dont devrait dépendre chaque cas, l'option par défaut de l'ONU ne peut être que la juridiction de la nationalité du soldat. Laisser au système judiciaire du pays hôte la responsabilité de juger de tels cas n'est pas envisageable étant donné que la plupart des pays en conflit ne possèdent plus les capacités de faire respecter l'état de droit. Les pays où les Casques bleus sont présents devraient recueillir les preuves d'abus en réponse à une allégation, de concert avec les autorités de l'ONU sur le terrain.

Les parlementaires peuvent contribuer à faciliter l'adoption de lois pour faire en sorte que les normes les plus élevées de responsabilité ainsi que les garanties d'une procédure équitable en vertu de la loi sont respectées. Dans les pays qui fournissent des contingents, les parlements peuvent rendre obligatoire la collecte d'ADN des soldats avant leur déploiement. Ils peuvent également exiger que tous les déploiements ainsi que les conditions applicables soient soumis à l'approbation du parlement. Dans les pays qui reçoivent les contingents, les parlements peuvent assurer que les lois permettent aux enquêteurs de l'ONU d'interroger les témoins selon le besoin. Les parlements et les organisations de la société civile peuvent faire davantage afin d'instruire les populations et réduire ainsi les risques d'abus et d'exploitation sexuels. Ils peuvent aussi étudier les programmes de formation de leurs troupes pour assurer le respect adéquat des droits de l'homme et des femmes, et la protection des enfants.

Plus important encore, tous les parlements doivent faire en sorte que les abus et l'exploitation sexuels soient correctement définis et qualifiés de crimes par la loi.

## Contribuer à la consolidation de la paix et la sécurité internationales par la reconnaissance d'un Etat palestinien viable, indépendant et souverain avec Jérusalem-Est comme capitale : le rôle des parlements

### Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation du Maroc pour l'inscription d'un point d'urgence

#### R é s u l t a t s

|                      |     |   |       |
|----------------------|-----|---|-------|
| Voix positives ..... | 653 | Total des voix positives et négatives . | 1 087 |
| Voix négatives ..... | 434 | Majorité des deux tiers.....            | 725   |
| Abstentions .....    | 464 |   |       |

| Pays                            | Oui | Non    | Abst. | Pays                          | Oui    | Non | Abst. | Pays                             | Oui | Non    | Abst. |
|---------------------------------|-----|--------|-------|-------------------------------|--------|-----|-------|----------------------------------|-----|--------|-------|
| Afghanistan                     |     | Absent |       | Finlande                      |        | 12  |       | Oman                             | 11  |        |       |
| Afrique du Sud                  |     | 17     |       | France                        |        | 18  |       | Ouganda                          |     |        | 13    |
| Albanie                         |     | Absent |       | Gabon                         |        | 11  |       | Pakistan                         | 21  |        |       |
| Algérie                         | 15  |        |       | Ghana                         |        | 14  |       | Palestine                        | 11  |        |       |
| Allemagne                       |     | 19     |       | Grèce                         | 10     | 3   |       | Pays-Bas                         |     | 13     |       |
| Andorre                         |     |        | 10    | Guatemala                     |        |     | 10    | Pérou                            |     |        | 14    |
| Angola                          | 8   |        | 6     | Guinée                        | 13     |     |       | Philippines                      |     | Absent |       |
| Arabie saoudite                 | 14  |        |       | Guinée-Bissau                 | Absent |     |       | Pologne                          |     |        | 15    |
| Argentine                       |     | Absent |       | Guinée équatoriale            | 11     |     |       | Portugal                         |     | 13     |       |
| Arménie                         |     |        | 11    | Haïti                         | Absent |     |       | Qatar                            | 8   |        |       |
| Australie                       |     | 14     |       | Hongrie                       | 10     |     |       | Rép. arabe syrienne              | 13  |        |       |
| Autriche                        |     | 12     |       | Inde                          |        |     | 23    | Rép. de Corée                    |     | 17     |       |
| Bahreïn                         | 11  |        |       | Indonésie                     | 22     |     |       | Rép. dém. du Congo               |     |        | 17    |
| Bangladesh                      | 20  |        |       | Iran (Rép. islam. d')         | 18     |     |       |                                  |     |        |       |
| Bélarus                         |     | Absent |       | Iraq                          | 14     |     |       |                                  |     |        |       |
| Belgique                        |     | 13     |       | Irlande                       | 8      | 3   |       | Rép. dém. pop. lao               |     | Absent |       |
| Bénin                           | 8   | 4      |       | Islande                       |        | 10  |       | Rép. dominicaine                 |     |        | 12    |
| Bhoutan                         | 7   |        | 3     | Israël                        |        | 12  |       | Rép. pop. dém. de Corée          | 10  |        |       |
| Bolivie (Etat plurinational de) | 12  |        |       | Italie                        |        | 10  | 7     | République tchèque               |     |        | 13    |
| Bosnie-Herzégovine              |     | Absent |       | Japon                         |        |     | 20    | Roumanie                         |     | 14     |       |
| Botswana                        |     | Absent |       | Jordanie                      | 12     |     |       | Royaume-Uni                      |     | 18     |       |
| Bразил                          | 22  |        |       | Kazakhstan                    | 10     |     |       | Rwanda                           | 12  |        |       |
| Bulgarie                        |     |        | 10    | Kenya                         |        | 15  |       | Saint-Marin                      |     |        | 10    |
| Burkina Faso                    | 13  |        |       | Kirghizistan                  | 10     |     |       | Sao Tomé-et-Principe             | 10  |        |       |
| Burundi                         | 12  |        |       | Lesotho                       |        |     | 11    | Sénégal                          | 12  |        |       |
| Cabo Verde                      |     |        | 10    | Lettonie                      |        | 11  |       | Serbie                           |     |        | 12    |
| Cambodge                        |     | 13     |       | Liban                         | Absent |     |       | Singapour                        |     |        | 12    |
| Cameroun                        |     | Absent |       | Liechtenstein                 |        | 10  |       | Soudan                           | 15  |        |       |
| Canada                          |     | 15     |       | Lituanie                      | Absent |     |       | Soudan du Sud                    |     | Absent |       |
| Chili                           | 5   |        | 5     | Luxembourg                    |        |     | 8     | Sri Lanka                        |     |        | 13    |
| Chine                           | 13  |        | 10    | Madagascar                    | 14     |     |       | Suède                            |     | 12     |       |
| Chypre                          | 5   |        | 5     | Malaisie                      | 14     |     |       | Suisse                           |     |        | 12    |
| Colombie                        |     |        | 14    | Malawi                        | Absent |     |       | Suriname                         | 5   |        | 5     |
| Comores                         |     | Absent |       | Maldives                      | 10     |     |       | Swaziland                        |     |        | 11    |
| Costa Rica                      |     | Absent |       | Mali                          | 10     |     |       | Tchad                            |     |        | 13    |
| Cuba                            | 13  |        |       | Maroc                         | 15     |     |       | Thaïlande                        |     |        | 18    |
| Danemark                        | 5   |        | 5     | Maurice                       |        |     | 11    | Timor-Leste                      |     |        | 11    |
| Djibouti                        |     | Absent |       | Mauritanie                    | 10     |     |       | Togo                             |     |        | 10    |
| Egypte                          | 19  |        |       | Mexique                       |        | 20  |       | Tunisie                          | 13  |        |       |
| El Salvador                     |     | Absent |       | Micronésie (Etats fédérés de) | Absent |     |       | Turquie                          | 18  |        |       |
| Emirats arabes unis             | 11  |        |       | Monaco                        | Absent |     |       | Ukraine                          |     |        | 17    |
| Equateur                        | 10  |        |       | Mozambique                    | Absent |     |       | Uruguay                          |     | 11     |       |
| Estonie                         |     | 11     |       | Myanmar                       |        |     | 10    | Venezuela (Rép. bolivarienne du) | 15  |        |       |
| Ethiopie                        |     |        | 19    | Namibie                       |        |     | 11    | Viet Nam                         | 12  |        | 7     |
| Fédération de Russie            | 10  |        | 10    | Nicaragua                     | 10     |     |       | Zambie                           |     | 13     |       |
| Fidji                           |     | Absent |       | Niger                         |        | 13  |       | Zimbabwe                         | 13  |        |       |
|                                 |     |        |       | Nigéria                       |        | 20  |       |                                  |     |        |       |
|                                 |     |        |       | Norvège                       |        | 12  |       |                                  |     |        |       |
|                                 |     |        |       | Nouvelle-Zélande              |        | 11  |       |                                  |     |        |       |

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

## Face au conflit au Soudan du Sud : le rôle des parlements dans le maintien de la paix et de la sécurité

### Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation du Kenya pour l'inscription d'un point d'urgence

#### R é s u l t a t s

|                      |     |   |     |
|----------------------|-----|---|-----|
| Voix positives ..... | 529 | Total des voix positives et négatives . | 904 |
| Voix négatives ..... | 375 | Majorité des deux tiers.....            | 603 |
| Abstentions .....    | 647 |   |     |

| Pays                            | Oui | Non           | Abst. | Pays                          | Oui | Non           | Abst. | Pays                             | Oui | Non           | Abst. |
|---------------------------------|-----|---------------|-------|-------------------------------|-----|---------------|-------|----------------------------------|-----|---------------|-------|
| Afghanistan                     |     | <i>Absent</i> |       | Finlande                      |     | 12            |       | Oman                             |     | 11            |       |
| Afrique du Sud                  | 17  |               |       | France                        |     | 18            |       | Ouganda                          | 13  |               |       |
| Albanie                         |     | <i>Absent</i> |       | Gabon                         | 11  |               |       | Pakistan                         |     |               | 21    |
| Algérie                         | 15  |               |       | Ghana                         | 14  |               |       | Palestine                        | 1   | 10            |       |
| Allemagne                       |     | 19            |       | Grèce                         |     |               | 13    | Pays-Bas                         |     | 13            |       |
| Andorre                         |     |               | 10    | Guatemala                     |     |               | 10    | Pérou                            |     |               | 14    |
| Angola                          | 14  |               |       | Guinée                        | 6   | 7             |       | Philippines                      |     | <i>Absent</i> |       |
| Arabie saoudite                 |     | 14            |       | Guinée-Bissau                 |     | <i>Absent</i> |       | Pologne                          |     |               | 15    |
| Argentine                       |     | <i>Absent</i> |       | Guinée équatoriale            | 11  |               |       | Portugal                         |     | 13            |       |
| Arménie                         |     |               | 11    | Haïti                         |     | <i>Absent</i> |       | Qatar                            |     | 8             |       |
| Australie                       |     | 14            |       | Hongrie                       | 10  |               |       | Rép. arabe syrienne              |     | 13            |       |
| Autriche                        |     |               | 12    | Inde                          |     |               | 23    | Rép. de Corée                    |     | 17            |       |
| Bahreïn                         |     |               | 11    | Indonésie                     |     |               | 22    | Rép. dém. du Congo               | 17  |               |       |
| Bangladesh                      |     |               | 20    | Iran (Rép. islam. d')         |     |               | 18    | Rép. dém. pop. lao               |     | <i>Absent</i> |       |
| Bélarus                         |     | <i>Absent</i> |       | Iraq                          | 14  |               |       | Rép. dominicaine                 |     |               | 12    |
| Belgique                        |     | 13            |       | Irlande                       |     |               | 11    | Rép. pop. dém. de Corée          |     |               | 10    |
| Bénin                           | 8   | 4             |       | Islande                       |     | 10            |       | République tchèque               |     |               | 13    |
| Bhoutan                         | 6   |               | 4     | Israël                        |     | 12            |       | Roumanie                         |     | 14            |       |
| Bolivie (Etat plurinational de) |     |               | 12    | Italie                        |     |               | 17    | Royaume-Uni                      |     | 18            |       |
| Bosnie-Herzégovine              |     | <i>Absent</i> |       | Japon                         | 20  |               |       | Rwanda                           | 12  |               |       |
| Botswana                        |     | <i>Absent</i> |       | Jordanie                      |     |               | 12    | Saint-Marin                      |     |               | 10    |
| Brésil                          | 22  |               |       | Kazakhstan                    |     |               | 10    | Sao Tomé-et-Principe             | 10  |               |       |
| Bulgarie                        |     |               | 10    | Kenya                         | 15  |               |       | Sénégal                          | 12  |               |       |
| Burkina Faso                    |     |               | 13    | Kirghizistan                  | 10  |               |       | Serbie                           |     |               | 12    |
| Burundi                         | 12  |               |       | Lesotho                       | 11  |               |       | Singapour                        |     |               | 12    |
| Cabo Verde                      | 10  |               |       | Lettonie                      |     | 11            |       | Soudan                           | 15  |               |       |
| Cambodge                        |     | 13            |       | Liban                         |     | <i>Absent</i> |       | Soudan du Sud                    |     | <i>Absent</i> |       |
| Cameroun                        |     | <i>Absent</i> |       | Liechtenstein                 |     | 10            |       | Sri Lanka                        |     |               | 13    |
| Canada                          |     | 15            |       | Lituanie                      |     | <i>Absent</i> |       | Suède                            |     | 12            |       |
| Chili                           |     |               | 10    | Luxembourg                    |     |               | 8     | Suisse                           |     |               | 12    |
| Chine                           | 5   |               | 18    | Madagascar                    | 14  |               |       | Suriname                         |     | 5             | 5     |
| Chypre                          |     |               | 10    | Malaisie                      | 14  |               |       | Swaziland                        | 11  |               |       |
| Colombie                        |     |               | 14    | Malawi                        |     | <i>Absent</i> |       | Tchad                            | 13  |               |       |
| Comores                         |     | <i>Absent</i> |       | Maldives                      |     |               | 10    | Thaïlande                        |     |               | 18    |
| Costa Rica                      |     | <i>Absent</i> |       | Mali                          | 10  |               |       | Timor-Leste                      | 11  |               |       |
| Cuba                            |     |               | 13    | Maroc                         |     |               | 15    | Togo                             |     |               | 10    |
| Danemark                        |     |               | 10    | Maurice                       | 11  |               |       | Tunisie                          |     | 13            |       |
| Djibouti                        |     | <i>Absent</i> |       | Mauritanie                    | 10  |               |       | Turquie                          |     |               | 18    |
| Egypte                          |     |               | 19    | Mexique                       |     |               | 20    | Ukraine                          | 10  |               | 7     |
| El Salvador                     |     | <i>Absent</i> |       | Micronésie (Etats fédérés de) |     | <i>Absent</i> |       | Uruguay                          |     | 11            |       |
| Emirats arabes unis             |     | 11            |       | Monaco                        |     | <i>Absent</i> |       | Venezuela (Rép. bolivarienne du) | 10  |               | 5     |
| Equateur                        |     |               | 10    | Mozambique                    |     | <i>Absent</i> |       | Viet Nam                         | 15  |               | 4     |
| Estonie                         |     | 11            |       | Myanmar                       |     |               | 10    | Zambie                           | 13  |               |       |
| Ethiopie                        | 19  |               |       | Namibie                       | 11  |               |       | Zimbabwe                         | 13  |               |       |
| Fédération de Russie            |     |               | 20    | Nicaragua                     |     |               | 10    |                                  |     |               |       |
| Fidji                           |     | <i>Absent</i> |       | Niger                         | 13  |               |       |                                  |     |               |       |
|                                 |     |               |       | Nigéria                       | 20  |               |       |                                  |     |               |       |
|                                 |     |               |       | Norvège                       |     |               | 12    |                                  |     |               |       |
|                                 |     |               |       | Nouvelle-Zélande              |     |               | 11    |                                  |     |               |       |

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

**Le rôle que peuvent jouer les parlementaires pour protéger les principes de la souveraineté des Etats et de l'immunité de poursuite d'un Etat par les tribunaux d'un Etat tiers, et pour empêcher l'adoption de lois unilatérales portant atteinte à ces principes, laquelle constitue une violation du droit international, des traités internationaux et de la Charte des Nations Unies**

**Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations des Parlements du Conseil de coopération du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar) pour l'inscription d'un point d'urgence**

**Résultats**

|                      |     |   |     |
|----------------------|-----|---|-----|
| Voix positives ..... | 470 | Total des voix positives et négatives . | 914 |
| Voix négatives ..... | 444 | Majorité des deux tiers.....            | 609 |
| Abstentions .....    | 637 |   |     |

| Pays                            | Oui | Non | Abst.         | Pays                          | Oui | Non | Abst.         | Pays                             | Oui | Non | Abst.         |
|---------------------------------|-----|-----|---------------|-------------------------------|-----|-----|---------------|----------------------------------|-----|-----|---------------|
| Afghanistan                     |     |     | <i>Absent</i> | Finlande                      |     | 12  |               | Oman                             | 11  |     |               |
| Afrique du Sud                  |     |     | 17            | France                        |     | 18  |               | Ouganda                          |     |     | 13            |
| Albanie                         |     |     | <i>Absent</i> | Gabon                         |     | 11  |               | Pakistan                         | 21  |     |               |
| Algérie                         | 15  |     |               | Ghana                         |     | 14  |               | Palestine                        | 11  |     |               |
| Allemagne                       |     | 19  |               | Grèce                         |     |     | 13            | Pays-Bas                         |     | 13  |               |
| Andorre                         |     |     | 10            | Guatemala                     |     |     | 10            | Pérou                            |     |     | 14            |
| Angola                          | 4   |     | 10            | Guinée                        | 8   | 5   |               | Philippines                      |     |     | <i>Absent</i> |
| Arabie saoudite                 | 14  |     |               | Guinée-Bissau                 |     |     | <i>Absent</i> | Pologne                          |     | 15  |               |
| Argentine                       |     |     | <i>Absent</i> | Guinée équatoriale            |     | 11  |               | Portugal                         |     | 13  |               |
| Arménie                         |     |     | 11            | Haïti                         |     |     | <i>Absent</i> | Qatar                            | 8   |     |               |
| Australie                       |     | 14  |               | Hongrie                       |     |     | 10            | Rép. arabe syrienne              |     | 13  |               |
| Autriche                        |     |     | 12            | Inde                          |     |     | 23            | Rép. de Corée                    |     | 17  |               |
| Bahreïn                         | 11  |     |               | Indonésie                     |     |     | 22            | Rép. dém. du Congo               |     |     | 17            |
| Bangladesh                      | 20  |     |               | Iran (Rép. islam. d')         |     |     | 18            | Rép. dém. pop. lao               |     |     | <i>Absent</i> |
| Bélarus                         |     |     | <i>Absent</i> | Iraq                          | 14  |     |               | Rép. dominicaine                 |     |     | 12            |
| Belgique                        |     | 13  |               | Irlande                       |     |     | 11            | Rép. pop. dém. de Corée          | 10  |     |               |
| Bénin                           | 8   | 4   |               | Islande                       |     | 10  |               | République tchèque               |     |     | 13            |
| Bhoutan                         | 6   |     | 4             | Israël                        |     | 12  |               | Roumanie                         |     | 14  |               |
| Bolivie (Etat plurinational de) |     |     | 12            | Italie                        |     | 17  |               | Royaume-Uni                      |     | 18  |               |
| Bosnie-Herzégovine              |     |     | <i>Absent</i> | Japon                         |     |     | 20            | Rwanda                           | 12  |     |               |
| Botswana                        |     |     | <i>Absent</i> | Jordanie                      | 12  |     |               | Saint-Marin                      |     |     | 10            |
| Brésil                          | 22  |     |               | Kazakhstan                    | 10  |     |               | Sao Tomé-et-Principe             |     |     | 10            |
| Bulgarie                        |     |     | 10            | Kenya                         |     | 15  |               | Sénégal                          | 12  |     |               |
| Burkina Faso                    | 13  |     |               | Kirghizistan                  |     |     | 10            | Serbie                           |     |     | 12            |
| Burundi                         |     |     | 12            | Lesotho                       |     |     | 11            | Singapour                        |     |     | 12            |
| Cabo Verde                      |     |     | 10            | Lettonie                      |     | 11  |               | Soudan                           | 15  |     |               |
| Cambodge                        | 13  |     |               | Liban                         |     |     | <i>Absent</i> | Soudan du Sud                    |     |     | <i>Absent</i> |
| Cameroun                        |     |     | <i>Absent</i> | Liechtenstein                 |     | 10  |               | Sri Lanka                        |     |     | 13            |
| Canada                          |     | 15  |               | Lituanie                      |     |     | <i>Absent</i> | Suède                            |     | 12  |               |
| Chili                           | 10  |     |               | Luxembourg                    |     | 8   |               | Suisse                           |     | 12  |               |
| Chine                           | 23  |     |               | Madagascar                    |     |     | 14            | Suriname                         | 10  |     |               |
| Chypre                          |     |     | 10            | Malaisie                      | 14  |     |               | Swaziland                        |     |     | 11            |
| Colombie                        |     |     | 14            | Malawi                        |     |     | <i>Absent</i> | Tchad                            |     |     | 13            |
| Comores                         |     |     | <i>Absent</i> | Maldives                      | 10  |     |               | Thaïlande                        |     |     | 18            |
| Costa Rica                      |     |     | <i>Absent</i> | Mali                          |     |     | 10            | Timor-Leste                      |     |     | 11            |
| Cuba                            |     |     | 13            | Mali                          |     |     |               | Togo                             |     |     | 10            |
| Danemark                        |     | 10  |               | Maroc                         | 15  |     |               | Tunisie                          | 13  |     |               |
| Djibouti                        |     |     | <i>Absent</i> | Maurice                       |     |     | 11            | Turquie                          | 13  |     | 5             |
| Egypte                          | 19  |     |               | Mauritanie                    |     |     | 10            | Ukraine                          | 17  |     |               |
| El Salvador                     |     |     | <i>Absent</i> | Mexique                       |     | 20  |               | Uruguay                          |     | 11  |               |
| Emirats arabes unis             | 11  |     |               | Micronésie (Etats fédérés de) |     |     | <i>Absent</i> | Venezuela (Rép. bolivarienne du) |     |     | 15            |
| Equateur                        |     |     | 10            | Monaco                        |     |     | <i>Absent</i> | Viet Nam                         | 12  |     | 7             |
| Estonie                         |     | 11  |               | Mozambique                    |     |     | <i>Absent</i> | Zambie                           |     | 13  |               |
| Ethiopie                        |     |     | 19            | Myanmar                       |     | 10  |               | Zimbabwe                         |     |     | 13            |
| Fédération de Russie            | 20  |     |               | Namibie                       |     |     | 11            |                                  |     |     |               |
| Fidji                           |     |     | <i>Absent</i> | Nicaragua                     |     |     | 10            |                                  |     |     |               |
|                                 |     |     |               | Niger                         | 13  |     |               |                                  |     |     |               |
|                                 |     |     |               | Nigéria                       |     |     | 20            |                                  |     |     |               |
|                                 |     |     |               | Norvège                       |     |     | 12            |                                  |     |     |               |
|                                 |     |     |               | Nouvelle-Zélande              |     |     | 11            |                                  |     |     |               |

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

**Guerre et situation humanitaire grave en Syrie, en particulier à Alep****Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations de l'Allemagne et du Mexique pour l'inscription d'un point d'urgence****R é s u l t a t s**

|                      |     |   |       |
|----------------------|-----|---|-------|
| Voix positives ..... | 802 | Total des voix positives et négatives . | 1 043 |
| Voix négatives ..... | 241 | Majorité des deux tiers.....            | 695   |
| Abstentions .....    | 508 |   |       |

| Pays                            | Oui | Non           | Abst. | Pays                          | Oui | Non           | Abst. | Pays                             | Oui | Non           | Abst. |
|---------------------------------|-----|---------------|-------|-------------------------------|-----|---------------|-------|----------------------------------|-----|---------------|-------|
| Afghanistan                     |     | <i>Absent</i> |       | Finlande                      | 12  |               |       | Oman                             |     | 11            |       |
| Afrique du Sud                  |     |               | 17    | France                        | 18  |               |       | Ouganda                          |     |               | 13    |
| Albanie                         |     | <i>Absent</i> |       | Gabon                         |     | 11            |       | Pakistan                         |     |               | 21    |
| Algérie                         |     | 15            |       | Ghana                         |     |               | 14    | Palestine                        |     | 11            |       |
| Allemagne                       | 19  |               |       | Grèce                         | 13  |               |       | Pays-Bas                         | 13  |               |       |
| Andorre                         | 10  |               |       | Guatemala                     | 10  |               |       | Pérou                            | 14  |               |       |
| Angola                          |     |               | 14    | Guinée                        | 13  |               |       | Philippines                      |     | <i>Absent</i> |       |
| Arabie saoudite                 |     |               | 14    | Guinée-Bissau                 |     | <i>Absent</i> |       | Pologne                          | 15  |               |       |
| Argentine                       |     | <i>Absent</i> |       | Guinée équatoriale            | 11  |               |       | Portugal                         | 13  |               |       |
| Arménie                         | 6   |               | 5     | Haïti                         |     | <i>Absent</i> |       | Qatar                            | 8   |               |       |
| Australie                       | 14  |               |       | Hongrie                       | 10  |               |       | Rép. arabe syrienne              |     | 13            |       |
| Autriche                        | 12  |               |       | Inde                          |     |               | 23    | Rép. de Corée                    | 17  |               |       |
| Bahreïn                         | 11  |               |       | Indonésie                     |     |               | 22    | Rép. dém. du Congo               |     |               | 17    |
| Bangladesh                      |     |               | 20    | Iran (Rép. islam. d')         |     | 18            |       | Rép. dém. pop. lao               |     | <i>Absent</i> |       |
| Bélarus                         |     | <i>Absent</i> |       | Iraq                          |     | 14            |       | Rép. dominicaine                 | 12  |               |       |
| Belgique                        | 13  |               |       | Irlande                       | 11  |               |       | Rép. pop. dém. de Corée          |     | 10            |       |
| Bénin                           | 8   | 4             |       | Islande                       | 10  |               |       | République tchèque               | 13  |               |       |
| Bhoutan                         | 8   |               | 2     | Israël                        | 12  |               |       | Roumanie                         | 14  |               |       |
| Bolivie (Etat plurinational de) |     | 12            |       | Italie                        | 17  |               |       | Royaume-Uni                      | 18  |               |       |
| Bosnie-Herzégovine              |     | <i>Absent</i> |       | Japon                         | 20  |               |       | Rwanda                           | 12  |               |       |
| Botswana                        |     | <i>Absent</i> |       | Jordanie                      | 12  |               |       | Saint-Marin                      | 10  |               |       |
| Brésil                          | 22  |               |       | Kazakhstan                    |     |               | 10    | Sao Tomé-et-Principe             |     |               | 10    |
| Bulgarie                        |     |               | 10    | Kenya                         |     | 15            |       | Sénégal                          |     |               | 12    |
| Burkina Faso                    | 10  |               | 3     | Kirghizistan                  |     | 10            |       | Serbie                           | 9   | 3             |       |
| Burundi                         |     |               | 12    | Lesotho                       |     |               | 11    | Singapour                        | 12  |               |       |
| Cabo Verde                      | 10  |               |       | Lettonie                      | 11  |               |       | Soudan                           |     | 15            |       |
| Cambodge                        |     |               | 13    | Liban                         |     | <i>Absent</i> |       | Soudan du Sud                    |     | <i>Absent</i> |       |
| Cameroun                        |     | <i>Absent</i> |       | Liechtenstein                 | 10  |               |       | Sri Lanka                        |     |               | 13    |
| Canada                          | 15  |               |       | Lituanie                      |     | <i>Absent</i> |       | Suède                            | 12  |               |       |
| Chili                           | 10  |               |       | Luxembourg                    | 8   |               |       | Suisse                           | 12  |               |       |
| Chine                           |     | 23            |       | Madagascar                    |     |               | 14    | Suriname                         |     |               | 10    |
| Chypre                          | 6   |               | 4     | Malaisie                      | 14  |               |       | Swaziland                        |     |               | 11    |
| Colombie                        | 14  |               |       | Malawi                        |     | <i>Absent</i> |       | Tchad                            | 13  |               |       |
| Comores                         |     | <i>Absent</i> |       | Maldives                      | 5   |               | 5     | Thaïlande                        | 12  |               | 6     |
| Costa Rica                      |     | <i>Absent</i> |       | Mali                          |     |               | 10    | Timor-Leste                      | 11  |               |       |
| Cuba                            |     |               | 13    | Maroc                         |     |               | 15    | Togo                             |     |               | 10    |
| Danemark                        | 10  |               |       | Maurice                       |     |               | 11    | Tunisie                          |     |               | 13    |
| Djibouti                        |     | <i>Absent</i> |       | Mauritanie                    |     |               | 10    | Turquie                          | 18  |               |       |
| Egypte                          |     |               | 19    | Mexique                       | 20  |               |       | Ukraine                          | 17  |               |       |
| El Salvador                     |     | <i>Absent</i> |       | Micronésie (Etats fédérés de) |     | <i>Absent</i> |       | Uruguay                          | 11  |               |       |
| Emirats arabes unis             | 11  |               |       | Monaco                        |     | <i>Absent</i> |       | Venezuela (Rép. bolivarienne du) | 10  | 5             |       |
| Equateur                        |     |               | 10    | Mozambique                    |     | <i>Absent</i> |       | Viet Nam                         | 12  |               | 7     |
| Estonie                         | 11  |               |       | Myanmar                       |     | 5             | 5     | Zambie                           |     | 13            |       |
| Ethiopie                        | 14  |               | 5     | Namibie                       |     |               | 11    | Zimbabwe                         |     |               | 13    |
| Fédération de Russie            |     | 20            |       | Nicaragua                     |     |               | 10    |                                  |     |               |       |
| Fidji                           |     | <i>Absent</i> |       | Niger                         |     | 13            |       |                                  |     |               |       |
|                                 |     |               |       | Nigéria                       |     |               | 20    |                                  |     |               |       |
|                                 |     |               |       | Norvège                       | 12  |               |       |                                  |     |               |       |
|                                 |     |               |       | Nouvelle-Zélande              | 11  |               |       |                                  |     |               |       |

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

## Rétablir la paix et la sécurité en Syrie : la contribution de l'Union interparlementaire

### Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations de la Fédération de Russie et de la République arabe syrienne pour l'inscription d'un point d'urgence

#### R é s u l t a t s

|                      |     |   |       |
|----------------------|-----|---|-------|
| Voix positives ..... | 491 | Total des voix positives et négatives . | 1 038 |
| Voix négatives ..... | 547 | Majorité des deux tiers.....            | 692   |
| Abstentions .....    | 513 |   |       |

| Pays                            | Oui           | Non | Abst. | Pays                          | Oui           | Non | Abst. | Pays                             | Oui           | Non | Abst. |
|---------------------------------|---------------|-----|-------|-------------------------------|---------------|-----|-------|----------------------------------|---------------|-----|-------|
| Afghanistan                     | <i>Absent</i> |     |       | Finlande                      |               | 12  |       | Oman                             | 11            |     |       |
| Afrique du Sud                  | 17            |     |       | France                        |               | 18  |       | Ouganda                          |               |     | 13    |
| Albanie                         | <i>Absent</i> |     |       | Gabon                         |               | 11  |       | Pakistan                         |               |     | 21    |
| Algérie                         | 15            |     |       | Ghana                         |               | 14  |       | Palestine                        | 11            |     |       |
| Allemagne                       |               | 19  |       | Grèce                         | 7             | 6   |       | Pays-Bas                         |               | 13  |       |
| Andorre                         |               |     | 10    | Guatemala                     |               |     | 10    | Pérou                            |               |     | 14    |
| Angola                          | 14            |     |       | Guinée                        |               |     | 13    | Philippines                      | <i>Absent</i> |     |       |
| Arabie saoudite                 |               | 14  |       | Guinée-Bissau                 | <i>Absent</i> |     |       | Pologne                          |               | 15  |       |
| Argentine                       | <i>Absent</i> |     |       | Guinée équatoriale            |               |     | 11    | Portugal                         |               | 13  |       |
| Arménie                         | 11            |     |       | Haïti                         | <i>Absent</i> |     |       | Qatar                            |               | 8   |       |
| Australie                       |               | 14  |       | Hongrie                       |               |     | 10    | Rép. arabe syrienne              | 13            |     |       |
| Autriche                        | 3             | 9   |       | Inde                          |               |     | 23    | Rép. de Corée                    |               |     | 17    |
| Bahreïn                         |               | 11  |       | Indonésie                     |               |     | 22    | Rép. dém. du Congo               |               |     | 17    |
| Bangladesh                      | 20            |     |       | Iran (Rép. islam. d')         | 18            |     |       | Rép. dém. pop. lao               | <i>Absent</i> |     |       |
| Bélarus                         | <i>Absent</i> |     |       | Iraq                          | 14            |     |       | Rép. dominicaine                 |               |     | 12    |
| Belgique                        |               | 13  |       | Irlande                       |               | 11  |       | Rép. pop. dém. de Corée          | 10            |     |       |
| Bénin                           |               |     | 12    | Islande                       |               | 10  |       | République tchèque               |               |     | 13    |
| Bhoutan                         | 5             |     | 5     | Israël                        |               | 12  |       | Roumanie                         |               | 14  |       |
| Bolivie (Etat plurinational de) | 12            |     |       | Italie                        | 3             | 14  |       | Royaume-Uni                      |               | 18  |       |
| Bosnie-Herzégovine              | <i>Absent</i> |     |       | Japon                         |               | 20  |       | Rwanda                           | 12            |     |       |
| Botswana                        | <i>Absent</i> |     |       | Jordanie                      | 12            |     |       | Saint-Marin                      | 5             |     | 5     |
| Brésil                          |               |     | 22    | Kazakhstan                    | 10            |     |       | Sao Tomé-et-Principe             |               |     | 10    |
| Bulgarie                        |               | 10  |       | Kenya                         |               | 15  |       | Sénégal                          |               |     | 12    |
| Burkina Faso                    |               |     | 13    | Kirghizistan                  | 10            |     | 11    | Serbie                           | 12            |     |       |
| Burundi                         |               |     | 12    | Lesotho                       |               |     |       | Singapour                        |               |     | 12    |
| Cabo Verde                      |               |     | 10    | Lettonie                      |               | 11  |       | Soudan                           | 15            |     |       |
| Cambodge                        | 7             |     | 6     | Liban                         | <i>Absent</i> |     |       | Soudan du Sud                    | <i>Absent</i> |     |       |
| Cameroun                        | <i>Absent</i> |     |       | Liechtenstein                 |               | 10  |       | Sri Lanka                        |               |     | 13    |
| Canada                          |               | 15  |       | Lituanie                      | <i>Absent</i> |     |       | Suède                            |               | 12  |       |
| Chili                           |               |     | 10    | Luxembourg                    |               | 8   |       | Suisse                           |               | 12  |       |
| Chine                           | 23            |     |       | Madagascar                    | 14            |     |       | Suriname                         | 5             |     | 5     |
| Chypre                          | 10            |     |       | Malaisie                      | 14            |     |       | Swaziland                        |               |     | 11    |
| Colombie                        |               | 14  |       | Malawi                        | <i>Absent</i> |     |       | Tchad                            |               |     | 13    |
| Comores                         | <i>Absent</i> |     |       | Maldives                      | 10            |     |       | Thaïlande                        | 12            |     | 6     |
| Costa Rica                      | <i>Absent</i> |     |       | Mali                          |               |     | 10    | Timor-Leste                      |               |     | 11    |
| Cuba                            | 13            |     |       | Maroc                         |               |     | 15    | Togo                             |               |     | 10    |
| Danemark                        |               | 10  |       | Maurice                       |               |     | 11    | Tunisie                          | 13            |     |       |
| Djibouti                        | <i>Absent</i> |     |       | Mauritanie                    |               |     | 10    | Turquie                          | 5             | 13  |       |
| Egypte                          | 19            |     |       | Mexique                       |               | 20  |       | Ukraine                          |               | 17  |       |
| El Salvador                     | <i>Absent</i> |     |       | Micronésie (Etats fédérés de) | <i>Absent</i> |     |       | Uruguay                          |               | 11  |       |
| Emirats arabes unis             |               |     | 11    | Monaco                        | <i>Absent</i> |     |       | Venezuela (Rép. bolivarienne du) | 5             | 10  |       |
| Equateur                        | 10            |     |       | Mozambique                    | <i>Absent</i> |     |       | Viet Nam                         | 12            |     | 7     |
| Estonie                         |               | 11  |       | Myanmar                       | 10            |     |       | Zambie                           |               | 13  |       |
| Ethiopie                        | 19            |     |       | Namibie                       |               |     | 11    | Zimbabwe                         |               |     | 13    |
| Fédération de Russie            | 20            |     |       | Nicaragua                     | 10            |     |       |                                  |               |     |       |
| Fidji                           | <i>Absent</i> |     |       | Niger                         |               | 13  |       |                                  |               |     |       |
|                                 |               |     |       | Nigéria                       |               | 20  |       |                                  |               |     |       |
|                                 |               |     |       | Norvège                       |               | 12  |       |                                  |               |     |       |
|                                 |               |     |       | Nouvelle-Zélande              |               | 11  |       |                                  |               |     |       |

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

## Guerre et situation humanitaire grave en Syrie, en particulier à Alep

**Résolution adoptée par consensus\* par la 135<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP  
(Genève, 26 octobre 2016)**

La 135<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire,

*déplorant* la mort de centaines de milliers de personnes en République arabe syrienne (Syrie), en majorité des civils,

*rappelant* que plus de 11 millions de personnes en Syrie ont perdu leur logement, que 6,5 millions d'entre elles sont déplacées à l'intérieur du pays et que 4,8 millions ont dû fuir à l'étranger,

*rappelant également* la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,

*rappelant en outre* la Convention de Genève de 1949 sur la Protection des personnes civiles en temps de guerre qui énonce qu'attaquer directement des cibles civiles constitue un crime de guerre,

*notant* les résolutions de la 134<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (Lusaka), de la 133<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (Genève), de la 128<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (Quito) et surtout la résolution de la 126<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (Kampala) intitulée *Initiative de l'Union interparlementaire pour faire cesser sans délai l'effusion de sang et les violations des droits de l'homme en Syrie, pour assurer l'accès de l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin et contribuer à la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes adoptées par la Ligue des Etats arabes et l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux efforts de paix,*

*notant également* la résolution 2258 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 22 décembre 2015 qui "[réaffirme] que c'est aux autorités syriennes qu'il incombe au premier chef de protéger la population en Syrie, [déclare] de nouveau que les parties au conflit armé sont tenues de prendre toutes les mesures possibles pour protéger les civils et [rappelle] à cet égard qu'il exige que toutes les parties au conflit armé s'acquittent intégralement des obligations que leur impose le droit international pour ce qui est de la protection des civils en temps de conflit armé, y compris les journalistes, les professionnels des médias et le personnel associé", et *notant en outre* que cette résolution souligne le rôle des autorités syriennes dans le conflit et les actions des organisations terroristes qui sévissent en Syrie,

*soulignant* que la résolution 2258 (2015) du Conseil de sécurité des Nations Unies note que "les accords de cessez-le-feu, qui sont conformes aux principes humanitaires et aux dispositions du droit international humanitaire, peuvent contribuer à faciliter l'acheminement de l'aide et, par conséquent, à sauver la vie de civils", et *tenant compte* de toutes les résolutions pertinentes du Conseil des droits de l'homme relatives à la Syrie,

*constatant*, en référence au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, que ceux qui commettent des crimes de guerre, en ce compris des crimes contre l'humanité, doivent répondre de leurs actes,

*considérant* que la Syrie a signé et ratifié la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, et que celle-ci n'a pas été respectée, et *insistant* sur la valeur historique inestimable de l'ancienne ville d'Alep, qui constitue un patrimoine de l'humanité,

*soulignant* que la situation du peuple syrien ne pourra être améliorée à long terme que par des négociations au niveau politique, et plus seulement par des moyens humanitaires,

---

\* La République arabe syrienne a rejeté l'ensemble de la résolution. Cuba a exprimé une réserve quant au paragraphe 5 du dispositif et aux alinéas 5, 6 et 8 du préambule.

1. *condamne* avec la plus grande fermeté les crimes commis dans des attaques ciblées contre des civils en Syrie, notamment les actions ciblées contre des hôpitaux et l'attaque ou le blocage de convois d'assistance qui, dans les zones assiégées, privent plus de 550 000 civils de presque toute aide humanitaire ;
2. *appelle* toutes les parties au conflit à mettre un terme aux attaques contre des civils et contre des infrastructures civiles, à cesser d'assiéger les villes et de les évacuer de force, et à arrêter d'infliger des souffrances aux populations et ce, avec effet immédiat ;
3. *exhorte* les parties au conflit à rétablir l'accord de cessez-le-feu du 12 septembre 2016 ;
4. *exhorte* les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, ainsi que toutes les parties au conflit, à reprendre sérieusement les discussions en vue de trouver une solution permanente, pacifique et politique qui préserve l'unité et l'intégrité de la Syrie et mette fin à cette guerre qui provoque la mort d'hommes, de femmes et d'enfants ;
5. *demande* au Conseil de sécurité des Nations Unies d'assumer sa responsabilité première en maintenant la paix dans le monde et la sécurité internationale ;
6. *exhorte* les parties au conflit à garantir la sécurité et la liberté de mouvement des personnels humanitaires, y compris ceux accomplissant exclusivement des tâches médicales, le personnel médical et celui de l'ONU, et *soutient* les initiatives prises par l'ONU en matière d'aide humanitaire ;
7. *exige* un accès humanitaire et médical immédiat, sans entraves et durable en vue d'assurer l'approvisionnement de la population civile ;
8. *prie* ses Membres de s'employer à encourager leurs pays à renforcer l'aide d'urgence à la région et à soutenir autant que possible les organisations humanitaires présentes sur place ;
9. *appelle* la communauté internationale à prendre des engagements fermes et à soutenir adéquatement les pays voisins de la Syrie qui viennent en aide aux réfugiés, afin d'atténuer et de gérer les répercussions des importants flux de réfugiés syriens ;
10. *appelle* les parlementaires à exhorter leurs gouvernements à soutenir la campagne *Unite4Heritage* de l'UNESCO, initiative apparue suite à la destruction du patrimoine mondial en Syrie et en Iraq, qui a pour but de soutenir, célébrer et sauvegarder le patrimoine culturel ;
11. *demande instamment* à ses Membres de continuer d'observer la situation en Syrie, d'engager la communauté parlementaire à entreprendre des efforts supplémentaires pour améliorer la situation en Syrie et de rester en contact étroit avec toutes les parties prenantes ainsi qu'avec la Ligue des Etats arabes et l'Union interparlementaire arabe qui ont le statut d'observateurs permanents auprès de l'UIP.

## **LIST OF PARTICIPANTS LISTE DES PARTICIPANTS**

Mr./M. Saber Chowdhury

President of the Inter-Parliamentary Union  
*Président de l'Union interparlementaire*

Mr./M. Martin Chungong

Secretary General of the Inter-Parliamentary Union  
*Secrétaire général de l'Union interparlementaire*

**I. MEMBERS – MEMBRES****AFGHANISTAN**

|   |  |
|---|--|
| IBRAHIMI, Abdul Raouf (Mr./M.)<br>President of the Group, Leader of the Delegation<br><i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i> | Speaker of the House of the People<br><i>Président de la Chambre du peuple</i>   |
| ZABULI, Zalmai (Mr./M.)   | Member of the House of Elders<br>Complaints Committee<br><i>Membre du Conseil des anciens<br/>Commission des plaintes</i>  |
| ANHAMI, Abdul Rauf (Mr./M.)   | Member and Secretary of the House of the People<br><i>Membre et Secrétaire de la Chambre du peuple</i>   |
| KOOFI, Fawzia (Mrs./Mme)<br>Committee on the Human Rights of Parliamentarians<br><i>Comité des droits de l'homme des parlementaires</i> | Member of the House of the People<br>Chair of the Women Affairs Committee<br><i>Membre de la Chambre du peuple<br/>Présidente de la Commission des affaires féminines</i>                        |
| AZIZ, Fatema (Mrs./Mme)   | Member of the House of the People<br>National Economy Committee<br><i>Membre de la Chambre du peuple<br/>Commission de l'économie nationale</i>  |
| STANIKZAI, Mohammad Akbar (Mr./M.)  | Member of the House of the People<br><i>Membre de la Chambre du peuple</i>   |
| MAHDAVI, Jafer (Mr./M.)   | Member of the House of the People<br><i>Membre de la Chambre du peuple</i>   |
| TARA-KHEL, Mir Hatam (Mr./M.)   | Member of the House of Elders<br>Chairman of the Provincial Council Committee<br><i>Membre du Conseil des anciens<br/>Président de la Commission du Conseil des Provinces</i>                    |
| MANGAL, Maajan (Mr./M.)   | Member of the House of Elders<br>Telecommunications Committee<br><i>Membre du Conseil des anciens<br/>Commission des télécommunications</i>  |
| AZAMI, Gul Ahmad (Mr./M.)<br>Adviser / <i>Conseiller</i>  | Member of the House of Elders<br>Telecommunications Committee<br><i>Membre du Conseil des anciens<br/>Commission des télécommunications</i>  |
| AHMADI, Lailuma (Ms./Mme)<br>Adviser / <i>Conseillère</i>   | Member of the House of Elders<br>Chairman of the Cultural Affairs Committee<br><i>Membre du Conseil des anciens<br/>Présidente de la Commission des affaires culturelles</i>                     |
| NASRAT, Khudai Nazar (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>  | Secretary General, House of the People<br><i>Secrétaire général, Chambre du peuple</i>   |
| GHALIB, Rahimullah (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>  | Deputy Secretary General, House of the People<br><i>Secrétaire général adjoint, Chambre du peuple</i>  |
| QAWIM, Temor Shah (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>   | Deputy Secretary General for Parliamentary and<br>Legislative Affairs, House of Elders<br><i>Secrétaire général adjoint des affaires parlementaires<br/>et législatives, Conseil des anciens</i> |
| JAMILY, Khalilullah (Mr./M.)  | Senior Adviser to the Speaker on International Affairs,<br>House of the People<br><i>Conseiller principal du Président sur les affaires<br/>internationales, Chambre du peuple</i>               |
| RAHIMI, Wazir Mohammad (Mr./M.)   | Director, IPU Relations, House of Elders<br><i>Directeur des relations avec l'UIP, Chambre des<br/>Anciens</i>   |
| HUSSAINI, Samiullah (Mr./M.)<br>Secretary of the Group<br><i>Secrétaire du Groupe</i>   | Director, International Relations, House of the People<br><i>Directeur, Relations internationales, Chambre du<br/>peuple</i>   |

|   |   |
|---|---|
| IBRAHIMI, Abdul Fatah (Mr./M.)                    | Assistant to the Speaker, House of the People<br><i>Assistant du Président, Chambre du peuple</i> |
| ARMAN, Mohammad Shah (Mr./M.)                     | Assistant to the Speaker, House of the People<br><i>Assistant du Président, Chambre du peuple</i> |
| BAKHSI, Fardeen (Mr./M.)<br>Press / <i>Presse</i> |   |

**ALBANIA – ALBANIE**

|   |  |
|---|--|
| RAMA, Luan (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i> | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement</i> |
| ULQINI, Musa (Mr./M.)   | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement</i> |
| DODA, Mesila (Ms./Mme)  | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement</i> |
| PALOKA, Edi (Mr./M.)  | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement</i> |

**ALGERIA – ALGERIE**

|   |  |
|---|--|
| LAKHDARI, Said (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>   | Member of the National People's Assembly<br>Vice-Chair, Communication, Culture, Editing and Training<br><i>Membre de l'Assemblée populaire nationale<br/>Vice-Président chargé de la communication, de la culture, de l'édition et de la formation</i> |
| BEN BADIS, Faouzia (Mrs./Mme)<br>Member of the Executive Committee and of the Bureau of Women Parliamentarians (ex-officio)<br><i>Membre du Comité exécutif et du Bureau des femmes parlementaires (de droit)</i> | Deputy Speaker of the Council of the Nation<br><i>Vice-Présidente du Conseil de la Nation</i>  |
| MANI, Mohamed (Mr./M.)  | Member of the Council of the Nation<br><i>Membre du Conseil de la Nation</i>   |
| BOUCHELAGHEM, Mohamed (Mr./M.)  | Member of the Council of the Nation<br><i>Membre du Conseil de la Nation</i>   |
| MEFTALI, Yamina (Mrs./Mme)<br>Committee to Promote Respect for IHL<br><i>Comité chargé de promouvoir le respect du DIH</i>  | Member of the National People's Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée populaire nationale</i>   |
| DJELLOUT, Ahmed (Mr./M.)  | Member of the National People's Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée populaire nationale</i>   |
| CHIHEB, Seddik (Mr./M.)<br>Bureau of the Standing Committee on UN Affairs<br><i>Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies</i>   | Member of the National People's Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée populaire nationale</i>   |
| DADA, Mohamed Dris (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>  | Secretary General, Council of the Nation<br><i>Secrétaire général, Conseil de la Nation</i>  |
| SLIMANI, Bachir (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>   | Secretary General, National People's Assembly<br><i>Secrétaire général, Assemblée populaire nationale</i>  |
| SI BACHIR, Noureddine (Mr./M.)<br>Secretary of the Group<br><i>Secrétaire du Groupe</i>   | Executive Assistant, National People's Assembly<br><i>Chargé d'études et de synthèse, Assemblée populaire nationale</i>  |
| MAAZOUZ, Amal (Ms./Mme)   | Deputy Director, Council of the Nation<br><i>Sous-Directrice, Conseil de la Nation</i>   |

**ANDORRA – ANDORRE**

|  |   |
|--|---|
| BONELL, Mònica (Mrs./Mme)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>  | Deputy Speaker of the General Council<br><i>Vice-Présidente du Conseil général (DA)</i>   |
| ALIS, Gerard (Mr./M.)  | Member of the General Council<br>Committee on Home Affairs<br>Committee on Social Affairs<br><i>Membre du Conseil général (PS)</i><br><i>Commission de l'intérieur</i><br><i>Commission des affaires sociales</i>   |
| GALLARDO, Jordi (Mr./M.)   | Member of the General Council<br>Committee on Home Affairs<br>Deputy Chair of the Committee on Finance and Budget<br>Committee on Health and Environment<br><i>Membre du Conseil général (PLA)</i><br><i>Commission de l'intérieur</i><br><i>Vice-Président de la Commission des finances et du budget</i><br><i>Commission de la santé et de l'environnement</i> |
| MARTISELLA, Maria (Mrs./Mme)   | Member of the General Council<br>Committee on Home Affairs<br>Committee on Foreign Affairs<br><i>Membre du Conseil général (DA)</i><br><i>Commission de l'intérieur</i><br><i>Commission des affaires étrangères</i>  |
| RODRIGUEZ, Arantxa (Mrs./Mme)<br>Secretary of the Group<br><i>Secrétaire du Groupe</i> | Legislative Committees and Parliamentary Delegations,<br>General Council<br><i>Commissions législatives et délégations parlementaires,</i><br><i>Conseil général</i>  |

(DA: Democrats for Andorra / Démocrates pour Andorre)

(PS: Social Democratic Party / Parti Social-démocrate)

(PLA: Liberal Party / Parti Libéral)

**ANGOLA**

|  |  |
|--|--|
| DIAS DOS SANTOS, Fernando (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i> | Speaker of the National Assembly<br><i>Président de l'Assemblée nationale (MPLA)</i>                                   |
| DANDA, Raul (Mr./M.)   | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (UNITA)</i>                                      |
| ALBERTO, Yaba (Mr./M.)   | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale</i>  |
| ELIAS, Carolina (Mrs./Mme)   | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)</i>                                       |
| GAMBÔA, Exalgina (Mrs./Mme)  | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale</i>  |
| TITO, Lindo (Mr./M.)   | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (Casa-CE)</i>                                    |
| JOSÉ, Larissa (Mrs./Mme)   | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)</i>                                       |
| VALENTE, Idalina (Mrs./Mme)  | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)</i>                                       |
| NERI, Pedro (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>                          | Secretary General, National Assembly<br><i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>                                 |
| MEDEIROS, Maria (Mrs./Mme)   | Director of the Speaker's Office's, National Assembly<br><i>Directrice du Bureau du Président, Assemblée nationale</i> |
| BARRICA, Nildeice (Mrs./Mme)   | Adviser, National Assembly<br><i>Conseillère, Assemblée nationale</i>  |
| VICENTE, Lázaro (Mr./M.)   | Adviser, National Assembly<br><i>Conseiller, Assemblée nationale</i>   |

|  |  |
|--|--|
| DOMINGOS, Dilízia (Ms./Mme)  | Adviser, National Assembly<br><i>Conseillère, Assemblée nationale</i>                                |
| TUSAMBA, Alice (Mrs./Mme)  | Translator to the Speaker, National Assembly<br><i>Traductrice du Président, Assemblée nationale</i> |
| QUICOLO, Salvador (Mr./M.)   | Translator to the Speaker, National Assembly<br><i>Traducteur du Président, Assemblée nationale</i>  |
| VARELA, Osvaldo (Mr./M.)<br>Ambassador/Permanent Representative<br><i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>     |  |
| CORREIA, Apolinário (Mr./M.)<br>Ambassador/Permanent Representative<br><i>Ambassadeur/Représentant permanent</i> |  |
| JAIME, António (Mr./M.)<br>Diplomat<br><i>Diplomate</i>  |  |
| GUIMARÃES, Alberto (Mr./M.)<br>Diplomat<br><i>Diplomate</i>  |  |
| EDUARDO, Manuel (Mr./M.)<br>Diplomat<br><i>Diplomate</i>   |  |
| VENÂNCIO, Nelson (Mr./M.)<br>Press / <i>Presse</i>   |  |
| MATEUS, Adélio (Mr./M.)<br>Press / <i>Presse</i>   |  |
| MANUEL, José (Mr./M.)<br>Press / <i>Presse</i>   |  |
| MAKEMBA, Maurício (Mr./M.)<br>Press / <i>Presse</i>  |  |
| FONSECA, Geraldo (Mr./M.)<br>Press / <i>Presse</i>   |  |
| ESTEVÃO, Filipe (Mr./M.)<br>Press / <i>Presse</i>  |  |
| BADI, Miguel (Mr./M.)<br>Press / <i>Presse</i>   |  |
| ALFREDO, Ângelo (Mr./M.)<br>Press / <i>Presse</i>  |  |

(MPLA: Popular Movement for the Liberation of Angola / Mouvement populaire pour la libération de l'Angola)  
(UNITA: National Union for the Total Independence of Angola / Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola)  
(Casa-CE: Convergence Angola Salvation Wide-Electoral Coalition / Convergence ample de sauvetage de l'Angola-Coalition électorale )

#### ARGENTINA – ARGENTINE

|  |  |
|--|--|
| PINEDO, Federico (Mr./M.)<br>President of the Group, Leader of the Delegation<br><i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i> | Speaker Pro Tempore of the Senate<br>Spokesman of the Constitutional Affairs Committee,<br>External Relations Committee, National Economy<br>Committee, Committee on Agreements<br><i>Président pro tempore du Sénat (RP)</i><br><i>Porte-parole de la Commission des affaires</i><br><i>constitutionnelles, Commission des relations extérieures,</i><br><i>Commission de l'économie nationale, Commission des</i><br><i>approbations</i> |
| URTUBEY, Rodolfo Julio (Mr./M.)  | Member of the Senate<br>Chair of the Committee on Agreements<br><i>Membre du Sénat (FV)</i><br><i>Président de la Commission des approbations</i>  |

CREXELL, Carmen Lucila (Mrs./Mme)  
Forum of Young Parliamentarians  
*Forum des jeunes parlementaires*

Member of the Senate  
Chair of the Legislation Committee  
*Membre du Sénat (MPN)*  
*Présidente de la Commission de la législation*

ROMERO, Juan Carlos (Mr./M.)

Member of the Senate  
Vice-President, Economy and Investment Committee,  
Committee on Constitutional Affairs, Foreign Affairs  
Committee  
*Membre du Sénat (PJ)*  
*Vice-Président de la Commission de l'économie et des investissements, Commission des affaires constitutionnelles, Commission des affaires étrangères*

TUNESSI, Juan Pedro (Mr./M.)  
Secretary of the Group  
*Secrétaire du Groupe*

Parliamentary Secretary, Senate  
*Secrétaire parlementaire, Sénat*

(RP: Republican Proposal / Proposition républicaine)  
(FV: Victory Front / Front pour la victoire)  
(MPN: Neuquino Popular Movement / Mouvement populaire Neuquino)  
(PJ: Justicialist Party / Parti justicialiste)

### ARMENIA – ARMENIE

ATSHEMYAN, Karine (Mrs./Mme)  
Bureau of the Standing Committee on Peace and  
International Security, Leader of the Delegation  
*Bureau de la Commission permanente de la paix  
et de la sécurité internationale, Chef de la délégation*

Member of the National Assembly  
Science, Education, Culture, Youth and Sport  
Committee  
*Membre de l'Assemblée nationale (HHK)*  
*Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse  
et du sport*

BISHARYAN, Heghine (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly  
Science, Education, Culture, Youth and Sport  
Committee  
*Membre de l'Assemblée nationale (ROLF)*  
*Commission de la science, de l'éducation, de la culture,  
de la jeunesse et du sport*

GHAZARYAN, Zabela (Mrs./Mme)  
Secretary of the Group  
*Secrétaire du Groupe*

Senior Specialist of the Foreign Relations Department,  
National Assembly  
*Spécialiste principale au Département des relations  
étrangères, Assemblée nationale*

(HHK: Republican Party of Armenia / Parti républicain arménien)  
(ROLF: Rule of Law Party / Parti « L'Etat de droit »)

### AUSTRALIA – AUSTRALIE

SMITH, Tony (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

Speaker of the House of Representatives  
*Président de la Chambre des Représentants*

GALLACHER, Alex (Mr./M.)

Member of the Senate  
*Membre du Sénat (ALP)*

MACDONALD, Ian (Mr./M.)

Member of the Senate  
*Membre du Sénat (LPA)*

STERLE, Glenn (Mr./M.)

Member of the Senate  
*Membre du Sénat (ALP)*

MARINO, Nola (Ms./Mme)  
Bureau of the Standing Committee on Sustainable  
Development, Finance and Trade  
*Bureau de la Commission permanente du  
développement durable, du financement et du  
commerce*

Member of the House of Representatives  
*Membre de la Chambre des Représentants (LPA)*

SURTEES, Claressa (Ms./Mme)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Deputy Clerk, House of Representatives  
*Secrétaire générale adjointe, Chambre des  
Représentants*

CLUNIES-ROSS, Cate (Ms./Mme)

Senior Adviser to the Speaker  
*Conseillère principale du Président*HALLETT, Brien (Mr./M.)  
Secretary to the delegation  
*Secrétaire de la délégation*Clerk Assistant (Committees), Senate  
*Greffier adjoint (commissions), Sénat*MATULICK, Toni (Ms./Mme)  
Secretary to the delegation  
*Secrétaire de la délégation*Committee Secretary, Senate  
*Secrétaire de commission, Sénat*QUINN, John (Mr./M.)  
Permanent Representative in Geneva  
*Représentant permanent à Genève*BENNETT, Tanya (Ms./Mme)  
Deputy Permanent Representative in Geneva  
*Représentante permanente adjointe à Genève*SLADE, Tristen (Ms./Mme)  
Deputy Permanent Representative in Geneva  
*Représentante permanente adjointe à Genève*ALBLAS, Greer (Ms./Mme)  
Permanent Mission in Geneva  
*Mission permanente à Genève*(ALP: Australian Labor Party / Parti travailliste australien)  
(LPA: Liberal Party of Australia / Parti libéral australien)**AUSTRIA - AUTRICHE**SCHIEDER, Andreas (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*Member of the National Council  
*Membre du Conseil national (SPÖ)*

LOPATKA, Reinhold (Mr./M.)

Member of the National Council  
*Membre du Conseil national (ÖVP)*

KARLSBÖCK, Andreas F. (Mr./M.)

Member of the National Council  
*Membre du Conseil national (FPÖ)*

ASLAN, Berivan (Ms./Mme)

Member of the National Council  
*Membre du Conseil national (Grüne)*BAYR, Petra (Ms./Mme)  
Advisory Group on HIV/AIDS and MNCH  
*Groupe consultatif sur le VIH/sida et pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant*Member of the National Council  
*Membre du Conseil national (SPÖ)*

BRENNER, Brigitte (Ms./Mme)

Head of EU and International Services  
*Chef des services européens et internationaux*VELBERG, Sophie (Ms./Mme)  
Secretary to the delegation  
*Secrétaire de la délégation*Division of Multilateral Relations and Development  
Cooperation, National Council  
*Division des relations multilatérales et de la coopération au développement, Conseil national*(SPÖ: Social Democrat Party / Parti social-démocrate)  
(ÖVP: People's Party / Parti populaire)  
(FPÖ: Freedom Party / Parti de la liberté)  
(Grüne: Greens / Les Verts)**BAHRAIN – BAHREIN**FAKHRO, Jamal (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*First Deputy Speaker of the Shura Council  
*Premier Vice-Président du Conseil Consultatif*

SALMAN, Jameela (Mrs./Mme)

Member of the Shura Council  
*Membre du Conseil Consultatif*TAQAWI, Sawsan (Mrs./Mme)  
Bureau of the Standing Committee on Peace  
and International Security  
*Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité*Member of the Shura Council  
*Membre du Conseil Consultatif*

|   |  |
|---|--|
| ALAHMED, Mohamed (Mr./M.)   | Member of the Council of Representatives<br><i>Membre du Conseil des représentants</i>   |
| ALJAWDER, Mohamed (Mr./M.)  | Member of the Council of Representatives<br><i>Membre du Conseil des représentants</i>   |
| ALKOOHEJI, Isa (Mr./M.)   | Member of the Council of Representatives<br><i>Membre du Conseil des représentants</i>   |
| AL SAMMAK, Jameela (Mrs./Mme)<br>Bureau of the Standing Committee on Democracy<br>and Human Rights<br><i>Bureau de la Commission permanente de la<br/>démocratie et des droits de l'homme</i> | Member of the Council of Representatives<br><i>Membre du Conseil des représentants</i>   |
| ALDOSERI, Abdulla (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>   | Secretary General, Council of Representatives<br><i>Secrétaire général, Conseil des représentants</i>  |
| ALMAHMEED, Mahmeed (Mr./M.)   | Director of Communication, Council of Representatives<br><i>Directeur de la communication, Conseil des<br/>représentants</i>   |
| AL KHALIFA, Hamad (Mr./M.)  | Parliamentary Relations Development Specialist,<br>Council of Representatives<br><i>Spécialiste du développement des relations<br/>parlementaires, Conseil des représentants</i> |

**BANGLADESH**

|   |  |
|---|--|
| RABBI, Fazle (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>   | Deputy Speaker of Parliament<br>Chairman of Parliament Library Committee<br>Business Advisory Committee<br>Standing Committee on Rules of Procedure<br><i>Vice-Président du Parlement (AL)</i><br><i>Président de la Commission de la bibliothèque<br/>parlementaire</i><br><i>Comité consultatif sur les affaires</i><br><i>Commission permanente des règles de procédure</i> |
| ERSHAD, Raushan (Ms./Mme)   | Member of Parliament<br>Business Advisory Committee<br>Standing Committee on Privileges<br><i>Membre du Parlement (JP)</i><br><i>Comité consultatif sur les affaires</i><br><i>Commission permanente des privilèges</i>  |
| FEROZ, A S M (Mr./M.)   | Member of Parliament<br>Chairman of the House Committee<br>Business Advisory Committee<br>Standing Committee on Rules of Procedure<br><i>Membre du Parlement (AL)</i><br><i>Président du Comité de la Chambre</i><br><i>Comité consultatif sur les affaires</i><br><i>Commission permanente des règles de procédure</i>  |
| ATIK, Md. Atiur Rahman (Mr./M.)   | Member of Parliament<br>Standing Committee on Ministry of Power, Energy and<br>Mineral Resources<br><i>Membre du Parlement (AL)</i><br><i>Commission permanente du Ministère de l'électricité,<br/>de l'énergie et des ressources minérales</i>  |
| KHASRU, Abdul Matin (Mr./M.)  | Member of Parliament<br>Chairman of the Committee on Estimates<br>Standing Committee on Rules of Procedure<br><i>Membre du Parlement (AL)</i><br><i>Président de la Commission des évaluations</i><br><i>Commission permanente des règles de procédure</i>   |
| AZAD, Abul Kalam (Mr./M.)<br>Bureau of the Standing Committee on UN Affairs<br><i>Bureau de la Commission permanente des affaires des<br/>Nations Unies</i> | Member of Parliament<br>Chairman of the Standing Committee on Ministry of<br>Planning<br>Parliament Library Committee  |

|  |  |
|--|--|
|  | <i>Membre du Parlement (AL)</i><br><i>Président de la Commission permanente du Ministère de la planification</i><br><i>Commission de la bibliothèque parlementaire</i>   |
| CHOWDHURY, A B M Fazle Karim (Mr./M.)<br>President of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians<br><i>Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires</i> | Member of Parliament<br>Chairman of the Standing Committee on Ministry of Railways<br>Standing Committee on Ministry of Public Administration<br><i>Membre du Parlement (AL)</i><br><i>Président de la Commission permanente du Ministère des chemins de fer</i><br><i>Commission permanente du Ministère de l'administration publique</i> |
| MILLAT, Md. Habibe (Mr./M.)<br>Advisory Group on HIV/AIDS and MNCH<br><i>Groupe consultatif sur le VIH/sida et pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant</i>          | Member of Parliament<br>Standing Committee on Ministry of Social Welfare<br><i>Membre du Parlement (AL)</i><br><i>Commission permanente du Ministère de la protection sociale</i>  |
| TAUFIQ, Rejwan Ahammad (Mr./M.)  | Member of Parliament<br>Standing Committee on Ministry of Water Resources<br><i>Membre du Parlement (AL)</i><br><i>Commission permanente du Ministère des ressources en eau</i>  |
| FERDUSHE, Nasima (Ms./Mme)   | Member of Parliament<br>Standing Committee on Ministry of Power, Energy and Mineral Resources<br><i>Membre du Parlement (AL)</i><br><i>Commission permanente du Ministère de l'électricité, de l'énergie et des ressources minérales</i>   |
| MANNAN, Rowshan Ara (Ms./Mme)  | Member of Parliament, Parliament<br><i>Membre du Parlement, Parlement</i>  |
| UDDIN, Salim (Mr./M.)<br>Adviser / <i>Conseiller</i>   | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement</i>   |
| AWAL, M.A. (Mr./M.)<br>Adviser / <i>Conseiller</i>   | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement</i>   |
| HOWLADER, Md. Abdur Rob (Mr./M.)<br>Secretary of the Group, Member of the ASGP<br><i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>  | Senior Secretary, Parliament<br><i>Secrétaire principal, Parlement</i>   |
| HELAL, Md. Abu Al (Mr./M.)   | Deputy Secretary, Parliament<br><i>Secrétaire adjoint, Parlement</i>   |
| HOQUE, Md. Mosta Gausul (Mr./M.)   | Deputy Secretary, Parliament<br><i>Secrétaire adjoint, Parlement</i>   |
| KHAN, Naimul Azam (Mr./M.)   | Deputy Director, Parliament<br><i>Directeur adjoint, Parlement</i>   |
| ASHRAF, Md. Ali (Mr./M.)   | Senior Assistant Secretary, Parliament<br><i>Secrétaire assistant principal, Parlement</i>   |
| HASAN, Mohammad Mamun (Mr./M.)   | Public Relations Officer to the Leader of the Opposition, Parliament<br><i>Chargé des relations publiques auprès du chef de l'opposition, Parlement</i>  |
| YESMIN, Raihana (Ms./Mme)  | Committee Officer, Parliament<br><i>Fonctionnaire de commission, Parlement</i>   |
| RAHMAN, Mohammad Anisur (Mr./M.)   | Assistant Private Secretary to the Chief Whip<br><i>Secrétaire particulier adjoint du Chef de file</i>   |

(AL: Bangladesh Awami League / Ligue Awami du Bangladesh)

(JP: Jatiya Party / Parti Jatiya)

**BELARUS**

SHCHOTKINA, Marianna (Ms./Mme)  
Leader of the delegation  
*Chef de la délégation*

Deputy Chairperson of the Council of the Republic  
*Vice-Présidente du Conseil de la République*

AMBRAZEVICH, Yury (Mr./M.)  
Permanent Representative in Geneva  
*Représentant permanent à Genève*

OPIMAKH, Alexander (Mr./M.)  
Deputy Permanent Representative in Geneva  
*Représentant permanent adjoint à Genève*

BOGOMAZ, Vladimir (Mr./M.)  
Permanent Mission in Geneva  
*Mission permanente à Genève*

**BELGIUM – BELGIQUE**

VAN DEN DRIESSCHE, Pol (Mr./M.)  
President of the Group, Group of Facilitators  
for Cyprus, Leader of the Delegation  
*Président du Groupe, Groupe de facilitateurs  
concernant Chypre, Chef de la délégation*

Member of the Senate  
Chairman of the Committee on Cross-cutting Issues –  
Community Competences  
Advisory Committee on European Affairs  
Parliamentary Committee on the Legislative Follow-up  
*Membre du Sénat (N-VA)*  
*Président de la Commission des matières transversales  
– Compétences communautaires*  
*Comité d'avis chargé des questions européennes*  
*Comité parlementaire chargé du suivi législatif*

MAHOUX, Philippe (Mr./M.)  
President of the Twelve Plus Group  
Committee to Promote Respect for IHL  
*Président du Groupe des Douze Plus, Membre du  
Comité chargé de promouvoir le respect du DIH*

Member of the Senate  
Chairman of the Advisory Committee on European  
Affairs  
Committee on Institutional Affairs  
Special Committee on Radicalisation  
*Membre du Sénat (PS)*  
*Président du Comité d'avis chargé des questions  
européennes*  
*Commission des affaires institutionnelles*  
*Commission spéciale "Radicalisation"*

GROUWELS, Brigitte (Mrs./Mme)

Member of the Senate  
Committee on Institutional Affairs  
Committee on Cross-cutting Issues - Community  
Competences  
Special Committee on Radicalisation  
*Membre du Sénat (CD&V)*  
*Commission des Affaires institutionnelles*  
*Commission des Matières transversales - Compétences  
communautaires*  
*Commission spéciale "Radicalisation"*

BATTHEU, Sabien (Mrs./Mme)

Member of the House of Representatives  
Deputy Chair of the Committee on Infrastructure,  
Communications and State Enterprises  
Committee on the Interior, General Affairs and the Civil  
Service  
Select Committee on Rules and Reform of Parliamentary  
Proceedings  
*Membre de la Chambre des Représentants (Open VLD)*  
*Vice-Présidente de la Commission de l'Infrastructure, des  
communications et des entreprises publiques*  
*Commission de l'Intérieur, des affaires générales et de la  
fonction publique*  
*Commission spéciale du Règlement et de la réforme du  
travail parlementaire*

|  |   |
|--|---|
| GRYFFROY, Andries (Mr./M.)   | Member of the Senate<br>Committee on Cross-cutting Issues - Regional Competences<br>Advisory Committee on European Affairs<br><i>Membre du Sénat (N-VA)</i><br><i>Commission des Matières transversales - Compétences régionales</i><br><i>Comité d'avis chargé des Questions européennes</i>   |
| CRUSNIÈRE, Stéphane (Mr./M.)   | Member of the House of Representatives<br>Committee on External Relations<br>Committee on Finance and Budget<br>Special Committee for the Follow-up of Missions Abroad<br><i>Membre de la Chambre des Représentants (PS)</i><br><i>Commission des Relations extérieures</i><br><i>Commission des Finances et du Budget</i><br><i>Commission spéciale chargée du suivi des missions à l'étranger</i> |
| VAN DER BIESEN, Gert (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>   | Secretary General, Senate<br><i>Secrétaire général, Sénat</i>   |
| DE ROUCK, Marc (Mr./M.)<br>Secretary of the Group and to the delegation<br><i>Secrétaire du Groupe et de la délégation</i>   | Director, Senate<br><i>Directeur, Sénat</i>   |
| PELEMAN, Martin (Mr./M.)<br>Deputy Secretary of the Group and to the delegation<br><i>Secrétaire adjoint du Groupe et de la délégation</i>   | Deputy Director, House of Representatives<br><i>Premier Conseiller de direction, Chambre des Représentants</i>  |
| MICHAUX, Anne (Mrs./Mme)<br>Adviser to the Twelve Plus Group<br><i>Conseillère au Groupe des Douze Plus</i>  | Senior Adviser, Senate<br><i>Première Conseillère, Sénat</i>  |
| (N-VA: New Flemish Alliance / Nouvelle alliance flamande / Nieuw-Vlaamse Alliantie)<br>(MR: Movement for Reform / Mouvement Réformateur)<br>(CD&V: Flemish Christian Democrats / Démocrates chrétiens flamands / Christen-Democratisch en Vlaams)<br>(PS: Socialist Party / Parti socialiste)<br>(Open VLD: Flemish Liberals / Libéraux flamands / Open Vlaamse Liberalen en Democraten) |   |

**BENIN**

|   |   |
|---|---|
| HOUNGBEDJI, Adrien (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i> | Speaker of the National Assembly<br><i>Président de l'Assemblée nationale</i>   |
| DAGNIHO, Rosine (Mrs./Mme)  | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale</i>   |
| BAKO ARIFARI, Nassirou (Mr./M.)   | Member of the National Assembly<br>Chair, External Relations Committee<br><i>Membre de l'Assemblée nationale</i><br><i>Président de la Commission des relations extérieures</i> |
| ALLADATIN, Jean-Baptiste O. (Mr./M.)  | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale</i>   |
| GOUNOU, Sanni (Mr./M.)  | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale</i>   |
| LAOUROU, Eloi (Mr./M.)  | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale</i>   |
| AGONKAN, Gildas (Mr./M.)  | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale</i>   |
| DASSI, Thomas (Mr./M.)  | Deputy Administrative Secretary General<br><i>Secrétaire général administratif adjoint</i>  |
| HOUETOGNANKOU, Jude (Mr./M.)  | Protocol Officer to the Speaker of the National Assembly<br><i>Chargé du protocole du Président de l'Assemblée nationale</i>  |

HOUNKPEVI, Clément (Mr./M.)  
Aide de camp to the Speaker  
*Aide de camp du Président*

**BHUTAN – BHOUTAN**

ZANGPO, Jigme (Mr./M.)  
President of the Group, Leader of the Delegation  
*Président du Groupe, Chef de la délégation*

Speaker of the National Assembly  
*Président de l'Assemblée nationale (PDP)*

GURUNG, Kamal Bahadur (Mr./M.)

Member of the National Council  
Good Governance Committee  
*Membre du Conseil national  
Commission de la bonne gouvernance*

GYELTSHEEN, Nima (Mr./M.)

Member of the National Council  
Vice Chairperson of the Natural Resources and  
Environment Committee  
*Membre du Conseil national  
Vice-Président de la Commission des ressources  
naturelles et de l'environnement*

DORJEE, Sonam Dondup (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
Economic Development and Private Sector Committee  
House Committee  
Finance Committee  
*Membre de l'Assemblée nationale (PDP)  
Commission du développement économique et du  
secteur privé  
Comité de la Chambre  
Commission des finances*

WANGCHUK, Pelzang (Mr./M.)  
Bureau of the Standing Committee on  
Democracy and Human Rights  
*Bureau de la Commission permanente de  
la démocratie et des droits de l'homme*

Member of the National Assembly  
Chairperson of the Human Rights Committee  
*Membre de l'Assemblée nationale (PDP)  
Présidente du Comité des droits de la personne*

X., Dupthob (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
Vice Chairperson of the Foreign Relations Committee  
*Membre de l'Assemblée nationale (DPT)  
Vice-Président de la Commission des relations  
étrangères*

ZANGMO, Dechen (Ms./Mme)

Member of the National Assembly  
Legislative Committee  
Women, Children and Youth Committee  
*Membre de l'Assemblée nationale (DPT)  
Commission législative  
Commission de la femme, de l'enfant et de la jeunesse*

DUBA, Sangay (Mr./M.)  
Secretary of the Group, Member of the ASGP  
*Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP*

Secretary General, National Assembly  
*Secrétaire général, Assemblée nationale*

TSHERING, Chencho (Mr./M.)  
Secretary of the Group, Member of the ASGP  
*Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP*

Secretary General, National Council  
*Secrétaire général, Conseil national*

(PDP: Peoples Democratic Party / Parti démocratique populaire)  
(DPT: Druk Phuensum Tshogpa)

**BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF) – BOLIVIE (ETAT PLURINATIONAL DE)**

MENDOZA FERNÁNDEZ, Edith (Ms./Mme)  
President of the Group, Bureau of Women  
Parliamentarians, Leader of the Delegation  
*Présidente du Groupe, Bureau des femmes  
parlementaires, Chef de la délégation*

Member of the Chamber of Deputies  
*Membre de la Chambre des Députés*

|   |  |
|---|--|
| ITAMARI CHOQUE, Ruth Betsaida (Ms./Mme) | Member of the Chamber of Deputies<br><i>Membre de la Chambre des Députés</i> |
| GUZMAN GOMEZ, Beatriz Flora (Ms./Mme)   | Member of the Chamber of Deputies<br><i>Membre de la Chambre des Députés</i> |
| ZABALA MONTENEGRO, Mery Elina (Ms./Mme) | Member of the Chamber of Deputies<br><i>Membre de la Chambre des Députés</i> |
| LLANOS, Daniela (Ms./Mme)               | Adviser<br><i>Conseillère</i>  |

**BOSNIA AND HERZEGOVINA - BOSNIE-HERZEGOVINE**

|   |   |
|---|---|
| SOKOLOVIC, Salko (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i> | Member of the House of Representatives<br><i>Membre de la Chambre des Représentants</i>       |
| KOZUL, Predrag (Mr./M.)   | Member of the House of Representatives<br><i>Membre de la Chambre des Représentants (HDZ)</i> |
| LIKOKUR, Milena (Ms./Mme)<br>Secretary of the Group<br><i>Secrétaire du Groupe</i>    | House of Peoples<br><i>Chambre des Peuples</i>  |
| ZUJO, Amila (Ms./Mme)<br>Interpreter<br><i>Interprète</i>                             |   |

(HDZ: Croatian Democratic Union of Bosnia and Herzegovina / Union démocratique croate de Bosnie-Herzégovine)

**BOTSWANA**

|  |   |
|--|---|
| TSHIRELETSO, Botlogile M. (Ms./Mme)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>  | Member of the National Assembly<br>Chairperson of the Parliamentary Caucus on Women<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (BDP)</i><br><i>Présidente, Forum parlementaire des femmes</i>  |
| BOKO, Duma G. (Mr./M.)<br>Bureau of the Standing Committee on UN Affairs<br><i>Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies</i> | Member of the National Assembly<br>Portfolio Committee on Labour and Home Affairs<br>Portfolio Committee on Governance and Oversight<br>Committee of Selection<br>Business Advisory Committee<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (UDC)</i><br><i>Comité du portefeuille du travail et des affaires internes</i><br><i>Comité du portefeuille de la gouvernance et de la surveillance</i><br><i>Comité de sélection</i><br><i>Comité consultatif sur les affaires</i>             |
| GAOLATHE, Ndaba N. (Mr./M.)  | Member of the National Assembly<br>Portfolio Committee on Finance, Trade and Economic Development<br>Finance and Estimates Committee<br>Public Accounts Committee<br>Statutory Bodies Committee<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (UDC)</i><br><i>Comité du portefeuille du commerce, des finances et du développement économique</i><br><i>Comité des finances et des prévisions budgétaires</i><br><i>Comité des comptes publics</i><br><i>Comité des organes statutaires</i> |
| SAUBI, Babui (Ms./Mme)<br>Secretary to the delegation<br><i>Secrétaire de la délégation</i>  | Senior Clerk Assistant I (Research Unit), National Assembly<br><i>Assistant principal, Service de recherche, Assemblée nationale</i>  |
| SEEMULE, Sissy V. (Ms./Mme)<br>Permanent Mission in Geneva<br><i>Mission permanente à Genève</i>   |   |

(BDP: Botswana Democratic Party / Parti démocratique botswanais)

(UDC: Umbrella for Democratic Change / Collectif pour le changement démocratique)

**BRAZIL – BRESIL**

|   |  |
|---|--|
| NOGUEIRA LIMA FILHO, Ciro (Mr./M.)<br>President of the Group, Leader of the Delegation<br><i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i> | Member of the Federal Senate<br><i>Membre du Sénat fédéral (PP)</i>  |
| ANASTASIA, Antonio (Mr./M.)   | Member of the Federal Senate<br>Committee on International Affairs<br><i>Membre du Sénat fédéral (PSDB)</i><br><i>Commission des affaires internationales</i>                                      |
| CAMELI, Gladson (Mr./M.)  | Member of the Federal Senate<br><i>Membre du Sénat fédéral (PP)</i>  |
| LINS, Atila (Mr./M.)<br>Member of the Executive Committee<br><i>Membre du Comité exécutif</i>   | Member of the Chamber of Deputies<br><i>Membre de la Chambre des Députés (PSD)</i>   |
| CAJADO, Claudio (Mr./M.)  | Member of the Chamber of Deputies<br><i>Membre de la Chambre des Députés (DEM)</i>   |
| PETECÃO, Sergio (Mr./M.)  | Member of the Federal Senate<br><i>Membre du Sénat fédéral (PSD)</i>   |
| MORAIS, Wilder (Mr./M.)   | Member of the Federal Senate<br><i>Membre du Sénat fédéral (PP)</i>  |
| RODRIGUES, Maria Helena (Mrs./Mme)  | Member of the Chamber of Deputies<br><i>Membre de la Chambre des Députés (PSB)</i>   |
| ARAUJO, Silvia (Mrs./Mme)   | Adviser, Federal Senate<br><i>Conseillère, Sénat fédéral</i>   |
| BANDEIRA DE MELLO, Luiz Fernando (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>  | Senate / <i>Sénat</i>  |
| LOUREIRO, Marcos (Mr./M.)   | Chief of Staff, International Relations, Chamber of Deputies<br><i>Chef du Secrétariat, Relations internationales, Chambre des Députés</i>   |
| DE OLIVEIRA VARANDA, José Henrique (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>  | Federal Senate<br><i>Sénat fédéral</i>   |
| CARVALHO E SILVA, Antonio (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>   | Coordinator, Executive Office Governance and Strategic Management, Chamber of Deputies<br><i>Coordinateur, Bureau exécutif de la gouvernance et de la gestion stratégique, Chambre des Députés</i> |

(PP: Progressive Party / Parti progressiste)  
(PSDB: Parti of the Brazilian Social Democracy / Parti socialiste brésilien)  
(PSD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)  
(DEM: Democrats / Démocrates)  
(PSB: Brazilian Socialist Party / Parti socialiste brésilien)

**BULGARIA – BULGARIE**

|   |  |
|---|--|
| IMAMOV, Aliosman (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i> | Deputy Speaker of the National Assembly<br>Budget and Finance Committee<br><i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (DPS)</i><br><i>Commission du budget et des finances</i>   |
| MIKOV, Mihail (Mr./M.)  | Member of the National Assembly<br>Culture and Media Committee<br>Committee on the Policies towards Bulgarians who live Abroad<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (BSP)</i><br><i>Commission de la culture et des médias</i><br><i>Commission de la politique sur les Bulgares à l'étranger</i> |
| SLAVCHOV, Ivan (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>              | Secretary General, National Assembly<br><i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>   |

ALEXANDROVA, Stefka (Mrs./Mme)  
Administrative Secretary of the Group  
*Secrétaire administrative du Groupe*

State Expert, International Relations and Protocol  
Directorate, National Assembly  
*Experte d'Etat, Direction des relations internationales et  
du protocole, Assemblée nationale*

STOYANOVA, Mariana (Ms./Mme)  
Interpreter / *Interprète*

(DPS: Movement for Rights and Freedoms / Mouvement pour les droits et les libertés )  
(BSP: Left Bulgaria / Bulgarie de gauche)

#### BURKINA FASO

BAKYONO, Bienvenue (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (MPP)*

ABGA, Armand (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (UPC)*

NOMBRE, Alphonse (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (CDP)*

OUATTARA, Lassina (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (MPP)*

OUEDRAOGO, Ousmane (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (CDP)*

OUEDRAOGO, Honorine W. Sawadogo (Ms./Mme)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (PAREN)*

TAPSOBA, Tibo Jean Paul (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (MPP)*

TRAORE, Karamoko Jean Marie (Mr./M.)

Parliamentary Diplomacy Director, National Assembly  
*Directeur de la diplomatie parlementaire, Assemblée  
nationale*

(MPP: Mouvement du peuple pour le progrès / People's Movement for Progress)

(UPC: Union pour le progrès et le changement / Union for Progress and Change)

(CDP: Congrès pour la démocratie et le progrès / Congress for Democracy and Progress)

(PAREN: Parti de la renaissance nationale / National Rebirth Party)

#### BURUNDI

NDUWIMANA, Edouard (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

Second Deputy Speaker of the National Assembly  
*Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale  
(CNDD-FDD)*

NIYONGABO, Anicet (Mr./M.)

Second Deputy Speaker of the Senate  
*Deuxième Vice-Président du Sénat*

BARANYIZIGIYE, Jacqueline (Ms./Mme)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale*

NDIKUMANA, Pierre Célestin (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
Deputy Chair, Finance Committee  
*Membre de l'Assemblée nationale (Abigenga-Amizero  
y'Abarundi)  
Vice-Président de la Commission Finance*

HAKIZIMANA, Gloriose (Mrs./Mme)

Member of the Senate  
Chair of the Gender Committee  
*Membre du Sénat (CNDD-FDD)  
Présidente de la Commission des questions de genre*

RWABAHUNGU, Marc (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Secretary General, National Assembly  
*Secrétaire général, Assemblée nationale*

NIYONZIMA, Rénovat (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Secretary General, Senate  
*Secrétaire général, Sénat*

NIKIZA, Providence (Ms./Mme)

Senior Communication Adviser, National Assembly  
*Conseillère principale en charge de la communication,  
Assemblée nationale*

GAHUNGU, Barthélémy (Mr./M.)

Protocol Officer  
*Chargé du protocole*

BIMENYIMANA, Prosper (Mr./M.)

Protocol Officer, Senate  
*Chargé du protocole, Sénat*

(CNDD: National Council for the Defence of Democracy / Conseil national pour la défense de la démocratie)

(FDD: Front for the Defence of Democracy / Forces pour la défense de la démocratie)

(Abigenga-Amizero y'Abarundi: Hope for Burundians coalition / Coalition « Espoir des Burundais »)

**CABO VERDE**TAVARES CORREIA, Austelino (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (MpD)*

DIAS DOS SANTOS, Ana Paula (Ms./Mme)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (PAICV)*

DOS SANTOS, Celita Anne (Ms./Mme)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (MpD)*

ALFAMA PEREIRA, Celita Annie (Ms./Mme)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale*

GOMES, Joaquim Augusto (Mr./M.)

Parliamentary Technical Adviser  
*Technicien parlementaire*

(MpD: Movement for Democracy / Mouvement pour la démocratie)

(PAICV: African Party for the Independence of Cabo Verde / Parti africain pour l'indépendance du Cabo Verde)

**CAMBODIA – CAMBODGE**YANG, Sem (Mr./M.)  
Leader of the delegation  
*Chef de la délégation*Member of the Senate  
Vice Chairman of the Commission on Human Rights,  
Complaint Reception, Investigation.  
*Membre du Sénat*  
*Vice-Président de la Commission des droits de l'homme,*  
*de l'instruction des plaintes et des enquêtes*

CHHIT, Kimyeat (Mr./M.)

Member of the Senate  
*Membre du Sénat*

BAN, Srey Mom (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale*

KHIEV, Muth (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale*TIOULONG, Saumura (Mrs./Mme)  
President of the Standing Committee  
on Sustainable Development, Finance and Trade  
*Présidente de la Commission permanente*  
*du développement durable, du financement et du*  
*commerce*Member of the National Assembly  
Vice Chairperson of the Commission on Foreign Affairs,  
International Cooperation, Information and Media  
*Membre de l'Assemblée nationale*  
*Vice-Présidente de la Commission des affaires*  
*étrangères, de la coopération internationale, de*  
*l'information et des médias*KHENG, Lork (Ms./Mme)  
Bureau of the Standing Committee on  
Democracy and Human Rights  
*Bureau de la Commission permanente de*  
*la démocratie et des droits de l'homme*Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale*SRUN, Dara (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*Deputy Secretary General, National Assembly  
*Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale*

CHHIM, Sothkun (Mr./M.)

Director, Senate  
*Directeur, Sénat*

KHLANG, Oudam (Mr./M.)

Deputy Director, National Assembly  
*Directeur adjoint, Assemblée nationale*

|  |  |
|--|--|
| KIM YEAT, Dararith (Mr./M.)  | Deputy Director of PIC, Senate<br><i>Directeur adjoint de la CIP, Sénat</i>  |
| KIM, Sochetra (Mr./M.)   | Assistant, Senate<br><i>Assistant, Sénat</i>   |
| SENG, Bora (Mr./M.)  | Staff of International Relations Department, National Assembly<br><i>Secrétariat du Département des relations internationales, Assemblée nationale</i>                     |
| KOY, Malayvireak (Mr./M.)  | Deputy Director of Protocol and International Relations Department, Senate<br><i>Directeur adjoint du protocole et du Département des relations internationales, Sénat</i> |
| OUM, Sarith (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>                    | Adviser, Senate<br><i>Conseiller, Sénat</i>  |
| SOK, Pisey (Mr./M.)<br>Secretary to the delegation<br><i>Secrétaire de la délégation</i> | Adviser, National Assembly<br><i>Conseiller, Assemblée nationale</i>   |
| HOK, Bunly (Mr./M.)  | Adviser, National Assembly<br><i>Conseiller, Assemblée nationale</i>   |
| LY, Trakal (Mr./M.)  | Staff of Multilateral Relations Office, National Assembly<br><i>Secrétariat du Bureau des relations multilatérales, Assemblée nationale</i>                                |
| DANET, Chea (Ms./Mme)<br>Assistant / <i>Assistante</i>                                   |  |

**CAMEROON – CAMEROUN**

|  |  |
|--|--|
| TJOUES, Geneviève (Mrs./Mme)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i> | Deputy Speaker of the Senate<br><i>Vice-Présidente du Sénat (RDPC)</i>   |
| MAMA, Jean-Marie (Mr./M.)  | Member of the Senate<br><i>Membre du Sénat</i>   |
| DJOMO, Honoré (Mr./M.)   | Member of the Senate<br><i>Membre du Sénat</i>   |
| ABOUI, Marlyse (Mrs./Mme)  | Member of the Senate<br><i>Membre du Sénat</i>   |
| KOULTCHOUMI, Oumoul (Mrs./Mme)   | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (UNDP)</i>                                     |
| FOTSO, Joséphine (Mrs./Mme)  | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)</i>                                     |
| EMAH ETOUNDI, Vincent (Mr./M.)   | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)</i>                                     |
| TSOMELOU, Jean (Mr./M.)  | Member of the Senate<br><i>Membre du Sénat</i>   |
| NONO, Nono (Mr./M.)<br>Adviser<br><i>Conseiller</i>                                      | Member of the Senate<br><i>Membre du Sénat</i>   |
| MEVA'A M'EBOUTOU, Michel (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>       | Secretary General, Senate<br><i>Secrétaire général, Sénat</i>  |
| YENE OSSOMBA, Victor (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>           | Secretary General, National Assembly<br><i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>                               |
| ESSEBA, Cyriaque (Mr./M.)<br>Administrative Secretary<br><i>Secrétaire administratif</i> | Assembly Senior Administrator, National Assembly<br><i>Administrateur principal d'Assemblée, Assemblée nationale</i> |

ETOGA, Ursule (Ms./Mrs.)  
Administrative Secretary of the Group  
*Secrétaire administrative du Groupe*

Administrative Secretary, Senate  
*Secrétaire administrative du Sénat*

INDJECK, Daniel (Mr./M.)

Adviser, Relations with the Assemblies  
*Conseiller, Relations avec les assemblées*

(RDPC: Cameroon People's Democratic Movement / Rassemblement démocratique du peuple camerounais)

(SDF: Front social démocratique / Social Democratic Front)

(UNDP: National Union for Democracy and Progress / Union nationale pour la démocratie et le progrès)

#### CANADA

ERSKINE-SMITH, Nathaniel (Mr./M.)  
President of the Group, Leader of the Delegation  
*Président du Groupe, Chef de la délégation*

Member of the House of Commons (LPC)  
Subcommittee on Agenda and Procedure of the  
Standing Committee on Access to Information, Privacy  
and Ethics  
Standing Committee on Public Safety and National  
Security  
Standing Committee on Access to Information, Privacy  
and Ethics  
*Membre de la Chambre des Communes (PLC)*  
*Sous-comité du programme et de la procédure du*  
*Comité permanent de l'accès à l'information, de la*  
*protection des renseignements personnels et de*  
*l'éthique*  
*Comité permanent de la sécurité publique et nationale*  
*Comité permanent de l'accès à l'information, de la*  
*protection des renseignements personnels et de*  
*l'éthique*

ATAULLAHJAN, Salma (Mrs./Mme)  
Bureau of Women Parliamentarians  
*Bureau des femmes parlementaires*

Member of the Senate (CPC)  
Foreign Affairs and International Trade Committee  
Deputy Chair of the Human Rights Committee  
National Finance Committee  
*Membre du Sénat (PCC)*  
*Comité des affaires étrangères et du commerce*  
*international*  
*Vice-Présidente du Comité des droits de la personne*  
*Commission des finances nationales*

DOHERTY, Todd (Mr./M.)

Member of the House of Commons (CPC)  
Standing Committee on Fisheries and Oceans  
Standing Joint Committee on the Library of Parliament  
*Membre de la Chambre des Communes (PCC)*  
*Comité permanent des pêches et des océans*  
*Comité mixte permanent de la Bibliothèque du*  
*Parlement*

MATHYSSEN, Irene (Mrs./Mme)

Member of the House of Commons (NDP)  
Vice-Chair of the Standing Committee on Veterans  
Affairs  
Subcommittee on Agenda and Procedure of the  
Standing Committee on Veterans Affairs  
Subcommittee on Private Members' Business of the  
Standing Committee on Procedure and House Affairs  
*Membre de la Chambre des Communes (NPD)*  
*Vice-Présidente du Comité permanent des anciens*  
*combattants*  
*Sous-Comité du programme et de la procédure du*  
*Comité permanent des anciens combattants*  
*Sous-Comité des affaires émanant des députés du*  
*Comité permanent de la procédure et des affaires de la*  
*Chambre*

SHIPLEY, Bev (Mr./M.)

Member of the House of Commons (CPC)  
Vice-Chair of the Standing Committee on Agriculture  
and Agri-Food  
*Membre de la Chambre des Communes (PCC)*  
*Vice-Président du Comité permanent de l'agriculture et*  
*de l'agroalimentaire*

|  |  |
|--|--|
| SPENGE MANN, Sven (Mr./M.)   | Member of the House of Commons (LPC)<br>Standing Committee on Public Safety and National Security<br>Standing Committee on National Defence<br><i>Membre de la Chambre des Communes (PLC)</i><br><i>Comité permanent de la sécurité publique et nationale</i><br><i>Comité permanent de la défense nationale</i>   |
| ZAHID, Salma (Mrs./Mme)  | Member of the House of Commons (LPC)<br>Standing Committee on Public Accounts<br>Subcommittee on Agenda and Procedure of the Standing Committee on Citizenship and Immigration<br><i>Membre de la Chambre des Communes (PLC)</i><br><i>Commission permanente des comptes publics</i><br><i>Sous-Comité du programme et de la procédure du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration</i> |
| BÉCHARD, Julie (Mrs./Mme)  | Analyst, Library of Parliament, House of Commons<br><i>Analyste, Bibliothèque du Parlement, Chambre des Communes</i>   |
| GRAVEL, Line (Mrs./Mme)<br>Secretary of the Group<br><i>Secrétaire du Groupe</i> | International and Inter-Parliamentary Affairs Directorate<br><i>Direction des affaires internationales et interparlementaires</i>  |
| JANSE, Eric (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>            | Clerk Assistant, Committees and Legislative Services Directorate, House of Commons<br><i>Greffier adjoint, Direction des commissions et des services législatifs, Chambre des Communes</i>   |

(LPC: Liberal Party of Canada / Parti libéral du Canada (PLC))

(CPC: Conservative Party of Canada / Parti conservateur du Canada (PCC))

(NDP: New Democratic Party / Nouveau parti démocratique (NPD))

**CHAD – TCHAD**

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| KADAM, Moussa (Mr./M.)           | Deputy Speaker of the National Assembly<br><i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (MPS)</i>   |
| AYMADJI, Opportune (Mrs./Mme)    | Member of the National Assembly<br>Committee on Defence and Security<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (MPS)</i><br><i>Commission de la défense et de la sécurité</i>                         |
| GATTA, Gali Ngotte (Mr./M.)      | Member of the National Assembly<br>Chairman of the Committee on Economy and Planning<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (PR)</i><br><i>Président de la Commission de l'économie et du plan</i> |
| NEATOBEI, Bidi Valentin (Mr./M.) | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (PAP-JS)</i>  |
| HAMIDI, Béchir Issa (Mr./M.)     | Adviser, National Assembly<br><i>Conseiller, Assemblée nationale</i>  |

(MPS: Patriotic Salvation Movement / Mouvement patriotique du salut)

(PR: Republican Party / Parti Républicain)

(PAP-JS: African Party for Peace and Justice / Parti africain pour la paix et la justice)

**CHILE – CHILI**

|  |   |
|--|---|
| PASCAL ALLENDE, Denise (Mrs./Mme)<br>President of the Committee on Middle East Questions<br>Leader of the Delegation<br><i>Présidente du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, Chef de la délégation</i> | Member of the Chamber of Deputies<br>Labour and Social Security Committee<br>Family and Elderly Committee<br>Internal Government and Administration Committee<br><i>Membre de la Chambre des Députés (PS)</i><br><i>Commission du travail et de la sécurité sociale</i><br><i>Commission de la famille et des aînés</i><br><i>Commission du gouvernement interne et de l'administration</i> |
|--|---|

LEÓN, Roberto (Mr./M.)  
President of the GRULAC  
*Président du GRULAC*

Member of the Chamber of Deputies  
National Defence Committee  
Chair of the Housing and Urban Development Committee  
*Membre de la Chambre des Députés (PDC)*  
*Commission de la défense nationale*  
*Président de la Commission du logement et du développement urbain*

LETELIER, Juan Pablo (Mr./M.)  
Committee on the Human Rights of Parliamentarians  
*Comité des droits de l'homme des parlementaires*

Member of the Senate  
Foreign Affairs Committee  
Transport and Telecommunications Committee  
Chair of the Labour and Social Welfare Committee  
*Membre du Sénat (PPD)*  
*Commission des affaires étrangères*  
*Commission des transports et des télécommunications*  
*Président de la Commission du travail et de la sécurité sociale*

MEZA, Fernando (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies  
*Membre de la Chambre des Députés*

LABBÉ, Mario (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Secretary General, Senate  
*Secrétaire général, Sénat*

LANDEROS, Miguel (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Secretary General, Chamber of Deputies  
*Secrétaire général, Chambre des Députés*

PEILLARD, Jacqueline (Ms./Mme)  
Secretary of the Group  
*Secrétaire du Groupe*

Director, International Affairs, Chamber of Deputies  
*Directrice, Affaires internationales, Chambre des Députés*

BUSTOS, Marcelo (Mr./M.)

Adviser, International Relations, Senate  
*Conseiller, Relations internationales, Sénat*

FONTECILLA, Mariano (Mr./M.)  
Diplomatic Adviser  
*Conseiller diplomatique*

(PS: Socialist Party / Parti socialiste)

(PDC: Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)

(PPD: Party for Democracy / Parti pour la démocratie)

#### CHINA – CHINE

YAN, Junqi (Ms./Mme)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

Vice-Chairperson of the Standing Committee of the National People's Congress  
*Vice-Présidente du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale*

WANG, Xiaochu (Mr./M.)

Member of the National People's Congress  
Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee  
*Membre de l'Assemblée populaire nationale*  
*Vice-Président de la Commission des affaires étrangères*

SU, Hui (Ms./Mme)

Member of the National People's Congress  
Vice-Chairperson of the Internal and Judicial Affairs Committee  
*Membre de l'Assemblée populaire nationale*  
*Vice-Présidente de la Commission des affaires internes et judiciaires*

WU, Xiaoling (Ms./Mme)

Member of the National People's Congress  
Vice-Chairperson of the Financial and Economic Affairs Committee  
*Membre de l'Assemblée populaire nationale*  
*Vice-Présidente de la Commission des affaires financières et économiques*

ZHAO, Donghua (Ms./Mme)

Member of the National People's Congress  
Law Committee  
*Membre de l'Assemblée populaire nationale*  
*Commission des lois*

|   |   |
|---|---|
| LI, Xiaobin (Mr./M.)  | Director-General of the Foreign Affairs Bureau, National People's Congress<br><i>Directeur général du Bureau des affaires étrangères, Assemblée populaire nationale</i>   |
| WANG, Aihua (Ms./Mme)   | Director of the Foreign Affairs Bureau, National People's Congress<br><i>Directrice du Bureau des affaires étrangères, Assemblée populaire nationale</i>  |
| XIE, Zhangwei (Ms./Mme)   | First Secretary of the International Economy Department of the Ministry of Foreign Affairs<br><i>Première Secrétaire du Département de l'économie internationale du Ministère des affaires étrangères</i>   |
| PEI, Fang (Mr./M.)  | Secretary to the Vice-Chairperson Yan Junqi, National People's Congress<br><i>Secrétaire de la Vice-Présidente, Assemblée populaire nationale</i>   |
| ZHANG, Siqi (Ms./Mme)   | Second Secretary of the International Organizations and Conference Department of the Ministry of Foreign Affairs<br><i>Deuxième Secrétaire du Département des organisations internationales et conférences du Ministère des affaires étrangères</i> |
| SHEN, Zheyi (Mr./M.)  | Principle Staff of the Foreign Affairs Bureau, National People's Congress<br><i>Secrétariat du Bureau des affaires étrangères, Assemblée populaire nationale</i>  |
| SONG, Ting (Ms./Mme)  | Secretary to the Vice-Chairperson Yan Junqi, National People's Congress<br><i>Secrétaire de la Vice-Présidente, Assemblée populaire nationale</i>   |
| WANG, Yu (Mr./M.)   | Attache, Department of Translation and Interpretation, Ministry of Foreign Affairs<br><i>Attaché Département de traduction et interprétation, Ministère des affaires étrangères</i>   |
| YANG, Tao (Mr./M.)  | Staff of the Foreign Affairs Bureau, National People's Congress<br><i>Secrétariat du Bureau des affaires étrangères, Assemblée populaire nationale</i>  |
| LIU, Yanran (Ms./Mme)   | Staff, Department of Translation and Interpretation, Ministry of Foreign Affairs<br><i>Secrétariat, Département de traduction et interprétation, Ministère des affaires étrangères</i>  |
| ZHENG, Yi (Ms./Mme)   | Staff of the Foreign Affairs Bureau, National People's Congress<br><i>Secrétariat du Bureau des affaires étrangères, Assemblée populaire nationale</i>  |
| MA, Zhaoxu (Mr./M.)<br>Ambassador/Permanent Representative<br><i>Ambassadeur/Représentant permanent</i> |   |
| YU, Shukun (Mr./M.)<br>Diplomat / <i>Diplomate</i>  |   |
| WEI, Xing (Mr./M.)<br>Diplomat / <i>Diplomate</i>   |   |
| GAO, Jie (Ms./Mme)<br>Diplomat / <i>Diplomate</i>   |   |

**COLOMBIA – COLOMBIE**

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| CORZO ROMÁN, Juan Manuel (Mr./M.) | Member of the Senate<br><i>Membre du Sénat</i> |
| GARCÍA ROMERO, Teresita (Ms./Mme) | Member of the Senate<br><i>Membre du Sénat</i> |

CORREA, Catherine (Ms./Mme)

Assistant to Mr. Corzo, Senate  
*Assistante de M. Corzo, Sénat***COMOROS – COMORES**OUSSENI, Abdou (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*Speaker of the Assembly of the Union  
*Président de l'Assemblée de l'Union*

CHARIF, Maoulana (Mr./M.)

Deputy Speaker of the Assembly of the Union  
Finance Committee  
*Vice-Président de l'Assemblée de l'Union*  
*Membre Commission des finances*

OUMOURI, Hadjira (Mrs./Mme)

Member of the Assembly of the Union  
Chair, Production Committee  
*Membre de l'Assemblée de l'Union*  
*Présidente de la Commission de la production*

MOHAMED, Amirdine (Mr./M.)

Director, Speaker's Office, Assembly of the Union  
*Directeur de cabinet du Président, Assemblée de l'Union*

SAID ALI, Fairise (Mrs./Mme)

Adviser to the Speaker, Finance Committee, Assembly  
of the Union  
*Conseillère du Président, Commission des finances,*  
*Assemblée de l'Union***CONGO**KIGNOUMBI KIA MBOUNGOU (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*Deputy Speaker of the National Assembly  
*Président délégué de l'Assemblée nationale*OKELE, Gaspard (Mr./M.)  
Administrative Secretary of the Group  
*Secrétaire administrative du Groupe*Adviser, Inter-Parliamentary Relations, National  
Assembly  
*Conseiller aux relations interparlementaires, Assemblée*  
*nationale***COSTA RICA**ATENCIO DELGADO, Marvin (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*Member of the Legislative Assembly  
*Membre de l'Assemblée législative (PAC)*FERNÁNDEZ AGUILA, Anyerid (Ms./Mme)  
(PAC: Citizens' Action Party / Parti d'action citoyenne)Adviser / *Conseillère***CUBA**MARI MACHADO, Ana Maria (Ms./Mme)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*Deputy Speaker of the National Assembly of the  
People's Power  
*Vice-Présidente de l'Assemblée nationale du Pouvoir*  
*populaire (CPC)*

BARREDO MEDINA, Lazaro (Mr./M.)

Member of the National Assembly of the People's  
Power  
*Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire*  
*(CPC)*

FERRER GÓMEZ, Maria Yolanda (Ms./Mme)

Member of the National Assembly of the People's  
Power  
Chair of the Foreign Affairs Committee  
*Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire*  
*(CPC)*  
*Présidente de la Commission des affaires étrangères*

CASTILLO SANTANA, Alejandro (Mr./M.)

Adviser, National Assembly of the People's Power  
*Conseiller, Assemblée nationale du Pouvoir populaire*

BERTI OLIVA, Pablo (Mr./M.)

Adviser, National Assembly of the People's Power  
*Conseiller, Assemblée nationale du Pouvoir populaire*

LAZO HERNANDEZ, Marilyn (Mr./M.)

Adviser, National Assembly of the People's Power  
*Conseiller, Assemblée nationale du Pouvoir populaire*

MORA GONZÁLEZ, Jesus Rafael (Mr./M.)  
Secretary of the Group, Member of the ASGP  
*Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP*

RODRIGUEZ CAMEJO, Anayansi (Ms./Mme)

Adviser, National Assembly of the People's Power  
*Conseillère, Assemblée nationale du Pouvoir populaire*

PÉREZ ALVARES, Claudia (Mr./M.)

Adviser, National Assembly of the People's Power  
*Conseiller, Assemblée nationale du Pouvoir populaire*

ROMEU ALVAREZ, Belkis (Mr./M.)

Adviser, National Assembly of the People's Power  
*Conseiller, Assemblée nationale du Pouvoir populaire*

(CPC: Communist Party of Cuba / Parti communiste cubain)

#### CYPRUS – CHYPRE

NEOFYTOU, Averof (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

Member of the House of Representatives  
Chairman of the Standing Committee on Financial and  
Budgetary Affairs  
*Membre de la Chambre des Représentants (DISY)*  
*Président de la Commission permanente des affaires*  
*budgétaires et financières*

KOUTRA-KOUKOUMA, Skevi (Mrs./Mme)  
Rapporteur of the Standing Committee  
on Peace and International Security, Bureau of the  
Standing Committee on Democracy and Human Rights  
*Rapporteuse de la Commission permanente*  
*de la paix et de la sécurité internationale, Bureau de la*  
*Commission permanente de la démocratie et des droits*  
*de l'homme*

Member of the House of Representatives  
Chairperson of the Standing Committee on Refugees,  
Enclaved, Missing, Adversely Affected Persons  
Deputy Chairperson of the Standing Committee on  
Labour, Welfare and Social Insurance  
*Membre de la Chambre des Représentants (AKEL)*  
*Présidente de la Commission permanente des réfugiés,*  
*des personnes enclavées, disparues ou lésées*  
*Vice-Présidente de la Commission permanente du*  
*travail de la protection et de l'assurance sociale*

MOUSHOUTTAS, Marinos (Mr./M.)

Member of the House of Representatives  
Deputy Chairman of the Standing Committee on  
Energy, Trade, Industry and Tourism  
*Membre de la Chambre des Représentants (PD)*  
*Vice-Président de la Commission permanente de*  
*l'énergie, du commerce, de l'industrie et du tourisme*

THEOLOGOU, Anna (Mrs./Mme)

Member of the House of Representatives  
Standing Committee on Communications and Works  
*Membre de la Chambre des Représentants (CA)*  
*Commission permanente des communications et des*  
*travaux*

ANASTASSIADOU, Vassiliki (Mrs./Mme)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Secretary General, House of Representatives  
*Secrétaire général, Chambre des Représentants*

CHRISTOU, Avgousta (Mrs./Mme)  
Advisor to the delegation  
*Conseillère de la délégation*

International Relations Officer A'  
*Chargée des Relations internationales A'*

PERSIANI, Elena (Mrs./Mme)  
Advisor to the delegation  
*Conseillère de la délégation*

International Relations Officer, House of  
Representatives  
*Chargée des relations internationales, Chambre des*  
*Représentants*

(DISY: Democratic Rally / Rassemblement démocratique)

(AKEL: Progressive Party of the Working People / Parti progressiste des masses laborieuses)

(PD: Democratic Party / Parti démocrate)

(CA: Citizens' Alliance / Alliance des citoyens)

#### CZECH REPUBLIC - REPUBLIQUE TCHEQUE

GROSPÍČ, Stanislav (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

Member of the Chamber of Deputies  
Committee on Constitutional and Legal Affairs  
Mandate and Immunity Committee  
*Membre de la Chambre des Députés (KSCM)*  
*Commission des affaires constitutionnelles et légales*  
*Commission des mandats et immunités*

|   |   |
|---|---|
| LÁTKA, Jan (Mr./M.)   | Member of the Senate<br>Mandate and Immunity Committee<br>Committee on European Union Affairs<br><i>Membre du Sénat (CSSD)</i><br><i>Commission des mandats et immunités</i><br><i>Commission des affaires européennes</i>  |
| MALÝ, Jaroslav (Mr./M.)   | Member of the Senate<br>Committee on Education, Science, Human Rights and Petitions<br>Vice-Chair of the Committee on Mandate and Immunity<br><i>Membre du Sénat (CSSD)</i><br><i>Commission de l'éducation, de la science, des droits de l'homme et des pétitions</i><br><i>Vice-Président de la Commission des mandats et des immunités</i> |
| ADÁMEK, František (Mr./M.)  | Member of the Chamber of Deputies<br>Vice-Chair of the Committee on Public Administration and Regional Development<br><i>Membre de la Chambre des Députés (CSSD)</i><br><i>Vice-Président de la Commission de l'administration publique et du développement régional</i>  |
| FISCHEROVÁ, Jana (Mrs./Mme)   | Member of the Chamber of Deputies<br>Committee on Foreign Affairs<br><i>Membre de la Chambre des Députés (ODS)</i><br><i>Commission des affaires étrangères</i>   |
| LOBKOWICZ, Jaroslav (Mr./M.)  | Member of the Chamber of Deputies<br>Committee on Agriculture<br><i>Membre de la Chambre des Députés (TOP 09)</i><br><i>Commission de l'agriculture</i>   |
| KYNSTETR, Petr (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>  | Secretary General<br><i>Secrétaire général</i>  |
| UKLEIN, Jiří (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>  | Secretary General<br><i>Secrétaire général</i>  |
| KOŠAŘÍKOVÁ, Kateřina (Ms./Mme)<br>Secretary of the Group<br><i>Secrétaire du Groupe</i>   |   |
| TUČKOVÁ, Alena (Mrs./Mme)<br>Secretary of the Group<br><i>Secrétaire du Groupe</i>  |   |
| (KSCM: Communist Party of Bohemia and Moravia / Parti communiste de Bohême et de Moravie)<br>(CSSD: Czech Social Democratic Party / Parti social-démocrate )<br>(ODS: Civic Democratic Party / Parti démocrate civique )<br>(TOP 09: Tradition Responsibility Prosperity 09 / Tradition, responsabilité, prospérité 09) |   |

**DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA**  
**REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE**

|  |   |
|--|---|
| RI, Jong Hyok (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i> | Member of the Supreme People's Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée populaire suprême</i> |
| KIM, Chung Song (Mr./M.)   | Member of the Supreme People's Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée populaire suprême</i> |
| HYON, Jong Ung (Mr./M.)  | Member of the Supreme People's Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée populaire suprême</i> |
| KIM, Hak Song (Mr./M.)   | Member of the Supreme People's Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée populaire suprême</i> |

**DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

|   |   |
|---|---|
| MOKOLO WA MPOMBO, Edouard (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>  | First Deputy Speaker of the Senate<br>Defence and Security Committee<br><i>Premier Vice-Président du Sénat</i><br><i>Commission défense et sécurité</i>   |
| SHE OKITUNDU, Leonard (Mr./M.)  | Member of the Senate<br>External Relations Committee<br><i>Membre du Sénat (PPRD)</i><br><i>Commission relations extérieures</i>  |
| BOKONA WIIPA, François (Mr./M.)   | Member of the National Assembly<br>Chairman of the Political, Administrative and Legal Committee<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (PPRD)</i><br><i>Président de la Commission politique, administrative et juridique</i> |
| MBILAMBANGU LUNGAMBO, Anne Marie (Mrs./Mme)   | Member of the National Assembly<br>Political, Administrative and Legal Committee<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (PPRD)</i><br><i>Commission politique, administrative et juridique</i>                                 |
| MBUKU LAKA, Boris (Mr./M.)<br>Committee on the Human Rights of Parliamentarians<br><i>Comité des droits de l'homme des parlementaires</i> | Member of the National Assembly<br>Economy, Finance and Budget Control Committee<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (ARC)</i><br><i>Commission économique et financière et contrôle budgétaire</i>                         |
| BYAZA-SANDA, David (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>  | Secretary General of the Senate<br><i>Secrétaire général du Sénat</i>   |
| NGUVULU KHOJI, Jean (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>   | Secretary General, National Assembly<br><i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>  |
| KATAKO, Josué (Mr./M.)  | Head of Cabinet of the First Vice-President, Senate<br><i>Chef de Cabinet du Premier Vice-Président, Sénat</i>  |
| KANIKA SUMBAYI, Philibert (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>   | Adviser/Coordinator, Research Office, National Assembly<br><i>Conseiller coordonnateur du Bureau d'études, Assemblée nationale</i>  |
| MAMANYA NGABU, Guy (Mr./M.)   | Private Secretary to the Speaker, National Assembly<br><i>Secrétaire particulier du Président de l'Assemblée nationale</i>  |
| MUTUMBE MBUYA, Crispin (Mr./M.)   | Parliamentary Adviser, National Assembly<br><i>Conseiller parlementaire, Assemblée nationale</i>  |
| ABABA NONGA, Gustave (Mr./M.)   | Adviser to the Research Bureau of the Senate<br><i>Conseiller au Bureau d'études du Sénat</i>   |
| SALAPAMBA, Gilbert (Mr./M.)   | Technical Adviser to the Speaker, National Assembly<br><i>Chargé de Missions du Président de l'Assemblée nationale</i>  |

(PPRD: People's Party for Reconstruction and Democracy / Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie)  
(ARC: Alliance for Congo's Renewal / Alliance pour le renouveau du Congo)

**DENMARK – DANEMARK**

|  |  |
|--|--|
| HAV, Orla (Mr./M.)<br>Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade, Leader of the Delegation<br><i>Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce, Chef de la délégation</i> | Member of the Danish Parliament<br>Chairman of the Cultural Affairs Committee<br>Vice Chairman of the OSCE Parliamentary Assembly<br><i>Membre du Parlement danois (SDP)</i><br><i>Président de la Commission des affaires culturelles</i><br><i>Vice-Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE</i> |
|--|--|

SOENDERGAARD, Soeren (Mr./M.)

Member of the The Danish Parliament  
European Affairs Committee  
Cultural Affairs Committee  
*Membre du Parlement danois (RGA)*  
*Commission des affaires européennes*  
*Commission des affaires culturelles*

VESTERGAARD, Mette (Ms./Mme)

Consultant, the Danish Parliament  
*Consultante, Parlement danois*

(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(RGA: The Red-Green Alliance / Unité-Alliance rouge-verte)

#### DJIBOUTI

ALI HOUMED, Mohamed (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

Speaker of the National Assembly  
*Président de l'Assemblée nationale (FRUD)*

GOUMANEH, Hassan Said (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (PSD)*

DAOUD, Ali Mohamed (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (FRUD)*

ALI, Amdan Abdou (Mr./M.)

Adviser to the Speaker, National Assembly  
*Conseiller du Président, Assemblée nationale*

HASSAN, Mahdi Waberi (Mr./M.)

Cabinet Director, National Assembly  
*Directeur de cabinet, Assemblée nationale*

(FRUD: Front for Restoration of Unity and Democracy / Front pour la restauration de l'unité et la démocratie)

(PSD: Djibouti Social-Democratic Party / Parti social-démocrate de Djibouti)

#### DOMINICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE DOMINICAINE

FERMÍN NUESÍ, Graciela (Mrs./Mme)  
Bureau of the Standing Committee on Peace and  
International Security  
*Bureau de la Commission permanente de la paix  
et de la sécurité internationale*

Member of the Chamber of Deputies  
Human Rights Committee  
Education Committee  
Technology Committee  
*Membre de la Chambre des Députés (PLD)*  
*Commission des droits de l'homme*  
*Commission de l'éducation*  
*Commission de la technologie*

VICENTE, Juana (Ms./Mme)

Member of the Chamber of Deputies  
*Membre de la Chambre des Députés*

FADUL, Víctor (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies  
*Membre de la Chambre des Députés*

MERCEDES, María (Ms./Mme)

Director, International Relations Department, Chamber  
of Deputies  
*Directrice du Département des relations internationales  
de la Chambre des Députés*

(PLD: Dominican Liberation Party / Parti de la libération dominicaine)

#### ECUADOR – EQUATEUR

CALLE, María Augusta (Mrs./Mme)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale*

#### EGYPT – EGYPTE

ABDEL AAL, Ali (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

Speaker of the House of Representatives  
*Président de la Chambre des représentants*

AZER ABDELMALAK, Margret (Ms./Mme)  
Bureau of Women Parliamentarians  
*Bureau des femmes parlementaires*

Member of the House of Representatives  
*Membre de la Chambre des représentants*

|  |   |
|--|---|
| EL AMARY, Mohamad Khalil (Mr./M.)  | Member of the House of Representatives<br><i>Membre de la Chambre des Représentants</i> |
| HELMY SAID, Ahmed Hassan (Mr./M.)  | Member of the House of Representatives<br><i>Membre de la Chambre des Représentants</i> |
| HAMID WALY, Alaa Eldin (Mr./M.)  | Member of the House of Representatives<br><i>Membre de la Chambre des Représentants</i> |
| ELDIN DAWOOD, Diaa Eldin (Mr./M.)  | Member of the House of Representatives<br><i>Membre de la Chambre des Représentants</i> |
| ELWANY, Rania Amr (Mrs./Mme)   | Member of the House of Representatives<br><i>Membre de la Chambre des Représentants</i> |
| TALAAT MOUSTAFA, Sahr (Ms./Mme)  | Member of the House of Representatives<br><i>Membre de la Chambre des Représentants</i> |
| YOUSSEF, Dalia (Ms./Mme)<br><i>Adviser / Conseiller</i>  | Member of the House of Representatives<br><i>Membre de la Chambre des Représentants</i> |
| ELDEEN MOHAMMED, Ahmad Saad (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>                          | Secretary General<br><i>Secrétaire général</i>  |
| ELSHIEKH, Yousry (Mr./M.),   | Director, Speaker's Office /<br><i>Directeur, Bureau du Président</i>                   |
| WAHAB, Ashraf Abdel (Mr./M.)   | Director, Protocol Department<br><i>Directeur du Département du protocole</i>           |
| MAHMOUD KAMEL, Mahmoud Ali (Mr./M.)<br>MORGAN, Mohamed (Mr./M.)<br>Security Officer / <i>Agent de sécurité</i> | Adviser / <i>Conseiller</i>   |

**EL SALVADOR**

|  |  |
|--|--|
| MERINO, Francisco (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>   | Member of the Legislative Assembly<br>Vice-President of the Treasury and Budget Committee<br>Rapporteur of the Environment and Climate Change<br>Committee<br>Economy Committee<br><i>Membre de l'Assemblée législative (CN)</i><br><i>Vice-Président de la Commission de la trésorerie et du<br/>budget</i><br><i>Rapporteur de la Commission de l'environnement et du<br/>changement climatique</i><br><i>Commission de l'économie</i>   |
| FLORES, Santiago (Mr./M.)  | Deputy Speaker of the Legislative Assembly<br>Labour and Social Welfare Committee<br>Policy Committee<br><i>Vice-Président de l'Assemblée législative (FMLN)</i><br><i>Commission du travail et de la sécurité sociale</i><br><i>Commission des politiques</i>   |
| TENORIO, Mario (Mr./M.)  | Member of the Legislative Assembly<br>President of the Legislation and Constitutional Points<br>Committee<br>Rapporteur of the Culture and Education Committee<br>Labour and Social Welfare Committee<br><i>Membre de l'Assemblée législative (GAN)</i><br><i>Président de la Commission de la législation et des<br/>questions constitutionnelles</i><br><i>Rapporteur de la Commission de l'éducation et de la<br/>culture</i><br><i>Commission du travail et de la sécurité sociale</i> |
| SOSA, Karina Ivette (Mrs./Mme)<br>Bureau of the Standing Committee on Democracy<br>and Human Rights<br><i>Bureau de la Commission permanente<br/>de la démocratie et des droits de l'homme</i> | Member of the Legislative Assembly<br>President of the External Relations Committee<br>Family, Children and Adolescents Committee<br><i>Membre de l'Assemblée législative (FMLN)</i><br><i>Présidente de la Commission des relations extérieures</i><br><i>Commission de la famille, de l'enfance et de<br/>l'adolescence</i>  |

(CN: National Conciliation Party / Parti de conciliation nationale)  
(FMLN: Farabundo Marti National Liberation Front / Front de libération nationale Farabundo Marti)  
(GANA: Grand Alliance for National Unity / Grande alliance pour l'unité nationale)

**EQUATORIAL GUINEA - GUINEE EQUATORIALE**

|  |   |
|--|---|
| MESU, Gaudencio Mohaba (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>  | Speaker of the Chamber of Deputies<br><i>Président de la Chambre des Députés (PDGE)</i>                           |
| TORAO OYO, Ricardo Maximo (Mr./M.)   | Deputy Speaker of the Senate<br><i>Vice-Président du Sénat (PDGE)</i>   |
| ATANASIO ELA, Ntugu Nsa (Mr./M.)   | Member of the Senate<br><i>Membre du Sénat</i>  |
| MANGUE ESENG, Juliana (Ms./Mme)  | Member of the Chamber of Deputies<br><i>Membre de la Chambre des Députés</i>                                      |
| NZE MEDJA, Juan Ondo (Mr./M.)  | Member of the Chamber of Deputies<br><i>Membre de la Chambre des Députés</i>                                      |
| BIENVENIDO ESONO, Ekuá Abé (Mr./M.)<br>Secretary of the Group, Member of the ASGP<br><i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i> | Secretary General, Chamber of Deputies<br><i>Secrétaire général, Chambre des Députés</i>                          |
| VICTORINO NKA, Obiang Maye (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>   | Secretary General, Senate<br><i>Secrétaire général, Sénat</i>   |
| ELA ONANA, Jose (Mr./M.)   | Protocol General Director, Chamber of Deputies<br><i>Directeur général de protocole, Chambre des Députés</i>      |
| MARIANO NVÉ, Nfa (Mr./M.)  | General Director, Press, Chamber of Deputies<br><i>Directeur général chargé de la presse, Chambre des Députés</i> |
| GARCIA BIKIE, Diego (Mr./M.)<br>Press / Presse   |   |

(PDGE: Democratic Party of Equatorial Guinea / Parti Démocratique de Guinée Equatoriale)

**ESTONIA – ESTONIE**

|  |  |
|--|--|
| KÜTT, Helmen (Mrs./Mme)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>                        | Member of the Estonian Parliament<br>Social Affairs Committee<br><i>Membre du Parlement estonien (SDP)<br/>Commission des affaires sociales</i>                                      |
| KIVIMÄGI, Toomas (Mr./M.)  | Member of the Estonian Parliament<br>Chair of the Committee of Economic Affairs<br><i>Membre du Parlement estonien (ERP)<br/>Président de la Commission des affaires économiques</i> |
| ALAJÕE, Maria (Mrs./Mme)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>                                  | Secretary General<br><i>Secrétaire générale</i>  |
| LUTTER, Kadri (Ms./Mme)<br>Secretary to the delegation<br><i>Secrétaire de la délégation</i>               | Adviser, Foreign Relations Department, The Estonian Parliament<br><i>Conseillère au Département des relations étrangères, Parlement estonien</i>                                     |
| PUNG, Andre (Mr./M.)<br>Ambassador/Permanent Representative<br><i>Ambassadeur / Représentant permanent</i> |  |
| LUMISTE, Taavo (Mr./M.)<br>Permanent Mission in Geneva<br><i>Mission permanente à Genève</i>               |  |

(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)  
(ERP: Reform Party / Parti de la réforme)

**ETHIOPIA – ETHIOPIE**

|   |  |
|---|--|
| RETA, Yalew Abate (Mr./M.)<br>President of the Group, Leader of the Delegation<br><i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i> | Speaker of the House of the Federation<br><i>Président de la Chambre de la Fédération (EPRDF)</i>                      |
| AYENEW, Worku (Mr./M.)  | Member of the House of the Federation<br><i>Membre de la Chambre de la Fédération (EPRDF)</i>                          |
| GONDA, Hailu (Mr./M.)   | Member of the House of the Federation<br><i>Membre de la Chambre de la Fédération (EPRDF)</i>                          |
| BAHETA, Gebregziabher (Mr./M.)  | Member of the House of Peoples' Representatives<br><i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)</i>     |
| DERSSA, Shambel (Mr./M.)  | Member of the House of Peoples' Representatives<br><i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple</i>             |
| HUSSEN, Shukri (Mr./M.)   | Member of the House of Peoples' Representatives<br><i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)</i>     |
| ZEGEYE, Asmelash (Mr./M.)   | Member of the House of Peoples' Representatives<br><i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)</i>     |
| WOLDESEMEYAT, Ayelech (Ms./Mme)<br>Bureau of Women Parliamentarians<br><i>Bureau des femmes parlementaires</i>                      | Member of the House of Peoples' Representatives<br><i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)</i>     |
| GEBRE, Negus (Mr./M.)   | Secretary General, House of Peoples' Representatives<br><i>Secrétaire général, Chambre des Représentants du Peuple</i> |
| GELAW, Haymanot (Mr./M.)  | Protocol Officer, House of Peoples' Representatives<br><i>Chargé du protocole, Chambre des Représentants du Peuple</i> |
| MAREGN, Yassin (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>  | Secretary, House of the Federation<br><i>Secrétaire, Chambre de la Fédération</i>                                      |
| CHWAKA, Estifanos (Mr./M.)  | Chief of Protocol<br><i>Chef du protocole</i>  |

(EPRDF: Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front / Front populaire démocratique révolutionnaire de l'Ethiopie)

**FIJI – FIDJI**

|   |   |
|---|---|
| LUVENI, Jiko (Mrs./Mme)<br>President of the Group, Leader of the Delegation<br><i>Présidente du Groupe, Chef de la délégation</i> | Speaker of Parliament<br><i>Présidente du Parlement</i>   |
| KARAVAKI, Semesa (Mr./M.)   | Member of Parliament<br>Deputy Chairperson of the Justice, Law and Human Rights Committee<br><i>Membre du Parlement (Soldelpa)</i><br><i>Vice-Président de la Commission de la justice, des lois et des droits de l'homme</i> |
| VUNIWAQA, Mereseini (Mrs./Mme)<br>Vice President of the Group<br><i>Vice-Présidente du Groupe</i>                                 | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement (FF)</i>   |
| EMBERSON, Jeanette (Mrs./Mme)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>  | Deputy Secretary General, Parliament<br><i>Secrétaire générale adjointe, Parlement</i>  |
| DITOKA, Joeli (Mr./M.)<br>Secretary to the delegation, Member of the ASGP<br><i>Secrétaire de la délégation, Membre de l'ASGP</i> | Legislature Director, Parliament<br><i>Directeur de la législature, Parlement</i>   |

(Soldelpa: Social Democratic Liberal Party / Parti libéral social-démocrate)  
(FF: FijiFirst / Les Fidji d'abord)

**FINLAND – FINLANDE**

|  |   |
|--|---|
| URPILAINEN, Jutta (Mrs./Mme)<br>President of the Group, Leader of the Delegation<br><i>Présidente du Groupe, Chef de la délégation</i> | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement (SDP)</i>  |
| ELO, Simon (Mr./M.)<br>Vice President of the Group<br><i>Vice-Président du Groupe</i>  | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement (PS)</i>   |
| LINTILÄ, Mika (Mr./M.)   | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement (KESK)</i>   |
| MODIG, Silvia (Ms./Mme)  | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement (Vas)</i>  |
| VIROLAINEN, Anne-Mari (Mrs./Mme)   | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement (KOK)</i>  |
| HUTTUNEN, Marja (Mrs./Mme)<br>Secretary of the Group<br><i>Secrétaire du Groupe</i>  | Assistant for International Affairs, Parliament<br><i>Assistante, Affaires internationales, Parlement</i>                     |
| VUOSIO, Teemu (Mr./M.)<br>Secretary of the Group<br><i>Secrétaire du Groupe</i>  | Secretary for International Affairs, Parliament<br><i>Secrétaire, Affaires internationales, Parlement</i>                     |
| CARLANDER, Gunilla (Ms./Mme)   | Deputy Head of the International Department of<br>Parliament<br><i>Chef adjoint du Département international du Parlement</i> |

(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)  
(PS: The Finns Party / Parti des Finlandais)  
(KESK: Centre Party / Parti du Centre)  
(Vas: Left Alliance / Alliance de gauche)  
(KOK: National Coalition Party / Coalition nationale)

**FRANCE**

|   |  |
|---|--|
| ANDRÉ, Michèle (Mrs./Mme)<br>Vice-President of the Bureau of Women<br>Parliamentarians, Leader of the Delegation<br><i>Vice-Présidente du Bureau des femmes<br/>parlementaires, Chef de la délégation</i> | Member of the Senate<br>Chair of the Finance Committee<br><i>Membre du Sénat (PS)<br/>Présidente de la Commission des finances</i>   |
| DUMONT, Laurence (Mrs./Mme)   | Deputy Speaker of the National Assembly<br>Law Committee<br><i>Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (PS)<br/>Commission des lois</i>   |
| DEL PICCHIA, Robert (Mr./M.)<br>Member of the Executive Committee<br><i>Membre du Comité exécutif</i>   | Member of the Senate<br>Committee on Foreign Affairs, Defence and Armed<br>Forces<br><i>Membre du Sénat (LR)<br/>Commission des affaires étrangères, de la défense et<br/>des forces armées</i>                        |
| DURRIEU, Josette (Mrs./Mme)<br>Standing Committee on Peace and International<br>Security<br><i>Commission de la paix et de la sécurité<br/>internationale</i>   | Member of the Senate<br>Deputy Chair of the Committee on Foreign Affairs<br><i>Membre du Sénat (PS)<br/>Vice-Présidente de la Commission des affaires<br/>étrangères</i>   |
| GUITTET, Chantal (Mrs./Mme)<br>Committee on Middle East Questions<br><i>Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>  | Member of the National Assembly<br>Secretary of the Bureau of the Committee on Foreign<br>Affairs<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (PS)<br/>Secrétaire du Bureau de la Commission des affaires<br/>étrangères</i> |
| MARTIN-LALANDE, Patrice (Mr./M.)  | Member of the National Assembly<br>Committee on Foreign Affairs<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (LR)<br/>Commission des affaires étrangères</i>  |

|  |  |
|--|--|
| BIGNON, Jérôme (Mr./M.)  | Member of the Senate<br>Committee on Land Planning and Sustainable<br>Development<br><i>Membre du Sénat (LR)</i><br><i>Commission de l'aménagement du territoire et du<br/>développement durable</i> |
| JOURDA, Gisèle (Ms./Mme)   | Member of the Senate<br>Foreign Affairs Committee<br><i>Membre du Sénat (PS)</i><br><i>Commission des affaires étrangères</i>  |
| DAGOMA, Seybah (Mrs./Mme)<br>Adviser / <i>Conseillère</i>  | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale</i>  |
| PALLEZ, Christophe (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>                                     | Secretary General of the Questure of the National<br>Assembly<br><i>Secrétaire général de la Questure de l'Assemblée<br/>nationale</i>   |
| TAVERNIER, Eric (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>  | Director General, Sénat<br><i>Directeur général, Senate</i>  |
| EIFERMANN, Didier (Mr./M.)<br>Executive Secretary of the Group<br><i>Secrétaire exécutif du Groupe</i>           | Adviser, National Assembly<br><i>Conseiller, Assemblée nationale</i>   |
| VANCE, Loïc (Mr./M.)<br>Executive Secretary of the Group<br><i>Secrétaire exécutif du Groupe</i>                 | Adviser, Senate<br><i>Conseiller, Sénat</i>  |
| FAUCONNIER, Inès (Mrs./Mme)<br>Secretary of the ASGP<br><i>Secrétaire de l'ASGP</i>                              | Administrator, National Assembly<br><i>Administrateur, Assemblée nationale</i>   |
| PREUVOT, Perrine (Ms./Mme)<br>Secretary of the ASGP<br><i>Secrétaire de l'ASGP</i>                               | Official, National Assembly<br><i>Fonctionnaire, Assemblée nationale</i>   |
| VELASCO, Karine (Mrs./Mme)<br>Administrative Secretary of the ASGP<br><i>Secrétaire administrative de l'ASGP</i> | Adviser, National Assembly<br><i>Conseillère, Assemblée nationale</i>  |
| PARUTA, Frédéric (Mr./M.)<br>Permanent Mission in Geneva<br><i>Mission permanente à Genève</i>                   |  |
| (PS: Socialist Party / Parti Socialiste)<br>(LR: The Republicans / Les Républicains)                             |  |

**GABON**

|   |  |
|---|--|
| ONOUVIET, Richard Auguste (Mr./M.)<br>President of the Group, Leader of the Delegation<br><i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i> | Speaker of the National Assembly<br>Law Committee<br>Planning Committee<br>Finance Committee<br><i>Président de l'Assemblée nationale (PDG)</i><br><i>Commission des lois</i><br><i>Commission de la planification</i><br><i>Commission des finances</i> |
| OSSELE NDONG, Rémy (Mr./M.)   | Member of the National Assembly<br>Finance Committee<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (PDG)</i><br><i>Commissions des finances</i>  |
| NZE MOUENIDIAMBOU, Joséphine (Mrs./Mme)<br>Bureau of Women Parliamentarians<br><i>Bureau des femmes parlementaires</i>                      | Member of the National Assembly<br>Law Committee<br>Planning Committee<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (PDG)</i><br><i>Commission des lois</i><br><i>Commission de la planification</i>  |

SOUMOUNA, Edmond (Mr./M.)  
Secretary of the Group, Member of the ASGP  
*Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP*

Deputy Secretary General, National Assembly  
*Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale*

RAOUMBE, Roger Bertin (Mr./M.)  
Private GP to the Speaker  
*Médecin personnel du Président*

PONCY, Thierry Lionel (Mr./M.)  
Aide de camp to the Speaker  
*Aide de camp du Président*

RELONGOUET, Herve Ferry (Mr./M.)  
Security Officer to the Speaker  
*Agent de sécurité du Président*

(PDG: Gabonese Democratic Party / Parti Democratique Gabonais)

#### GERMANY – ALLEMAGNE

ROTH, Claudia (Ms./Mme)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

Deputy Speaker of the German Bundestag  
Subcommittee on Cultural and Education Policy Abroad  
Committee on Economic Cooperation and Development  
*Vice-Présidente, Bundestag allemand (Bündnis90/Die Grünen)*  
*Sous-Commission de la culture et de l'éducation à l'étranger*  
*Commission de la coopération économique et du développement*

FABRITIUS, Bernd (Mr./M.)  
Committee on the Human Rights of Parliamentarians  
*Comité des droits de l'homme des parlementaires*

Member of the German Bundestag  
Chairman of the Subcommittee on Cultural and Education Policy Abroad  
Committee on Foreign Affairs  
Committee on Human Rights and Humanitarian Aid  
*Membre, Bundestag allemand (CDU/CSU)*  
*Président, Sous-Commission de la culture et de l'éducation à l'étranger*  
*Commission des affaires étrangères*  
*Commission des droits de l'homme et de l'aide humanitaire*

SÜTTERLIN-WAACK, Sabine (Ms./Mme)

Member of the German Bundestag  
Committee on Legal Affairs and Consumer Protection  
Committee of Inquiry on Cum/ex Trades  
*Membre, Bundestag allemand (CDU/CSU)*  
*Commission des affaires légales et de la protection des consommateurs*  
*Commission d'enquête sur les opérations cum/ex*

UHL, Hans-Peter (Mr./M.)

Member of the German Bundestag  
Committee on Foreign Affairs  
Subcommittee on Civilian Crisis Prevention and Integrated Conflict Management  
Spokesman of the Subcommittee on Disarmament, Arms Control and Non-Proliferation  
*Membre, Bundestag allemand (CDU/CSU)*  
*Commission des affaires étrangères*  
*Sous-Commission de la prévention civile des crises, et du règlement des conflits*  
*Porte-parole, Sous-Commission du désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération*

SCHÖLER, Ulrich (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Deputy Secretary General, German Bundestag  
*Secrétaire général adjoint, Bundestag allemand*

LEUENBERGER, Saskia (Ms./Mme)

Head of the Division of International Parliamentary Assemblies, German Bundestag  
*Chef de la Division des Assemblées parlementaires internationales, Bundestag allemand*

BRAMMER, Claudia (Ms./Mme)  
Assistant to the delegation  
*Assistante de la délégation*

International Parliamentary Assemblies Division,  
German Bundestag  
*Division des Assemblées parlementaires  
internationales, Bundestag allemand*

RAU, Hannah (Ms./Mme)  
Permanent Mission in Geneva  
*Mission permanente à Genève*

RECKER, Clemens (Mr./M.)  
Permanent Mission in Geneva  
*Mission permanente à Genève*

(Bündnis 90/ Die Grünen: Green Party / Les Verts)

(CDU/CSU: Christian Democratic Union/Christian Social Union / Union chrétienne démocrate/Union chrétienne sociale)

#### GHANA

ADJAHO, Edward Doe (Mr./M.)  
President of the Group, Leader of the Delegation  
*Président du Groupe, Chef de la délégation*

Speaker of Parliament  
Chairman of the Standing Orders Committee  
*Président du Parlement (NDC)  
Président de la Commission du règlement*

AGBESI, Alfred (Mr./M.)

Member of Parliament  
*Membre du Parlement (NDC)*

KYEI-MENSAH-BONSU, Osei (Mr./M.)

Member of Parliament, Minority Leader  
Business Committee  
*Membre du Parlement (NPP), Chef de la minorité  
Comité directeur*

NKRUMAH ABOAH, Georgina (Ms./Mme)

Member of Parliament  
*Membre du Parlement (NDC)*

AMOAKO-ATTA, Kwasi (Mr./M.)

Member of Parliament  
*Membre du Parlement (NPP)*

ANYIMADU, Emmanuel (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Clerk of Parliament  
*Secrétaire général du Parlement*

BREFO-BOATENG, Evelyn (Ms./Mme)  
Secretary of the Group, Member of the ASGP  
*Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP*

Principal Assistant Clerk  
*Greffière principale adjointe*

TEYE BOTCHWAY, Linda (Ms./Mme)

Speaker's Secretary  
*Secrétaire du Président*

(NDC: National Democratic Congress / Congrès démocratique national)

(NPP: New Patriotic Party / Nouveau parti patriotique)

#### GREECE – GRECE

TRANTAFYLLOU, Maria (Mrs./Mme)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

Member of the Hellenic Parliament  
Standing Committee on National Defense and Foreign  
Affairs, Committee on European Affairs  
*Membre du Parlement hellénique (SYRIZA)  
Commission permanente de la défense nationale et  
des affaires étrangères, Commission des affaires  
européennes*

KEFALOGIANNI, Olga (Mrs./Mme)

Member of the Hellenic Parliament  
Standing Committee on Production and Trade  
Special Permanent Committee on Institutions and  
Transparency  
*Membre du Parlement hellénique (ND)  
Commission permanente de la production et du  
commerce  
Commission permanente spéciale des institutions et de  
la transparence*

|  |  |
|--|--|
| KAMMENOS, Dimitrios (Mr./M.)   | Member of the Hellenic Parliament<br>Standing Committee on National Defense and Foreign Affairs<br>Standing Committee on Economic Affairs<br><i>Membre du Parlement hellénique (AnEI)</i><br><i>Commission permanente de la défense nationale et des affaires étrangères</i><br><i>Commission permanente des affaires économiques</i>                          |
| KARAOGLOU, Theodoros (Mr./M.)  | Member of the Hellenic Parliament<br>Standing Committee on Production and Trade<br>Special Permanent Committee on Greeks Abroad<br><i>Membre du Parlement hellénique (ND)</i><br><i>Commission permanente de la production et du commerce</i><br><i>Commission permanente spéciale des Grecs à l'étranger</i>  |
| PANTZAS, Georgios (Mr./M.)   | Member of the Hellenic Parliament<br>Standing Committee on Cultural and Educational Affairs<br>Standing Committee on National Defense and Foreign Affairs<br><i>Membre du Parlement hellénique (SYRIZA)</i><br><i>Commission permanente de la culture et de l'éducation</i><br><i>Commission permanente de la défense nationale et des affaires étrangères</i> |
| KARTSAKLI, Aikaterini (Mrs./Mme)<br>Secretary to the Delegation<br><i>Secrétaire de la délégation</i>  | Head of the B' Section of International Organizations ,<br>Hellenic Parliament<br><i>Chef de la Section B' des organisations internationales, Parlement hellénique</i>   |
| TSOUNI, Fotini (Mrs./Mme)<br>Secretary to the Delegation<br><i>Secrétaire de la délégation</i>   | Directorate for International Affairs, Hellenic Parliament<br><i>Direction des affaires internationales, Parlement hellénique</i>  |
| (SYRIZA: Coalition of the Radical Left / Coalition de la gauche radicale )<br>(ND: New Democracy / Nouvelle démocratie)<br>(AnEI: Independent Greeks / Parti des Grecs indépendants) |  |

**GUATEMALA**

|  |   |
|--|---|
| SANDOVAL, Patricia (Ms./Mme)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i> | Member of the Congress of the Republic<br><i>Membre du Congrès de la République</i> |
| MATIAS, Marleny (Ms./Mme)  | Member of the Congress of the Republic<br><i>Membre du Congrès de la République</i> |

**GUINEA – GUINEE**

|   |   |
|---|---|
| FOFANA, Luceny (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i> | Deputy Speaker of the National Assembly<br><i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (RPG)</i>   |
| KEITA, Elhadj Abdoulaye Bernard (Mr./M.)  | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale</i>   |
| SYLLA, El Hadj Dembo (Mr./M.)   | Member of the National Assembly<br>Cooperation Committee<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (RPG)</i><br><i>Commission de la coopération</i> |
| SOW, Mamadou Dioulde (Mr./M.)   | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (UFDG)</i>  |
| COUMBASSA, Mariama Mimi (Ms./Mme)<br>Adviser / <i>Conseillère</i>                   | Former Minister<br><i>Ancienne Ministre</i>   |

SAGNO, Jean Edouard (Mr./M.)

Cabinet Director  
*Directeur de cabinet*

(RPG: Rally of the Guinean People - Rainbow / Rassemblement du Peuple de Guinée - Arc en ciel)

(UFDG: Union of Democratic Forces of Guinea / Union des Forces Démocratiques de Guinée)

**GUINEA-BISSAU - GUINEE-BISSAU**CASSAMÁ, Cipriano (Mr./M.)  
Leader of the delegation  
*Chef de la délégation*Speaker of the People's National Assembly  
*Président de l'Assemblée nationale populaire*

INDEQUI, Matilde (Mrs./Mme)

Member of the People's National Assembly  
Women's Committee  
*Membre de l'Assemblée nationale populaire  
Commission de la femme*

SUCUMA, António (Mr./M.)

Member of the People's National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale populaire*

RODRIGUES DA FONSECA, José Carlós (Mr./M.)

Secretary General, People's National Assembly  
*Secrétaire général, Assemblée nationale populaire*SANHÁ, Ansumane (Mr./M.)  
Administrative Secretary  
*Secrétaire administratif*Director, President's Executive Office, People's National  
Assembly  
*Directeur, Cabinet du Président, Assemblée nationale  
populaire***HAITI**BENOIT, Stevenson (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*Member of the Senate  
*Membre du Sénat (OPL)*

(OPL: Organisation Peuple en Lutte)

**HUNGARY – HONGRIE**BALLA, Mihály (Mr./M.)  
President of the Group, Leader of the delegation  
*Président du Groupe, Chef de la délégation*Member of the National Assembly  
Vice-Chair of the Foreign Affairs Committee  
*Membre de l'Assemblée nationale (FIDESz)  
Vice-Président de la Commission des affaires étrangères*

LATORCAI, János (Mr./M.)

Deputy Speaker of the National Assembly  
*Vice-Président de l'Assemblée nationale (KDNP)*

BARTOS, Mónika (Ms./Mme)

Member of the National Assembly  
Committee on Foreign Affairs  
Committee on Sustainable Development  
*Membre de l'Assemblée nationale (FIDESz)  
Commission des affaires étrangères  
Commission du développement durable*

JÓZSA, István (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
Committee on European Affairs  
*Membre de l'Assemblée nationale (MSZP)  
Commission des affaires européennes*

GYÖNGYÖSI, Márton (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
Vice Chairman of the Committee on Foreign Affairs  
*Membre de l'Assemblée nationale (Jobbik)  
Vice-Président de la Commission des affaires étrangères*

SCHMUCK, Erzsébet (Ms./Mme)

Member of the National Assembly  
Vice Chairman of the Budget Committee  
*Membre de l'Assemblée nationale (LMP)  
Vice-Président de la Commission du budget*ÁDÁM SOMFAI, Katalin (Ms./Mme)  
Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*Head of IPU Office, Directorate for Foreign Relations  
*Chef du Bureau de l'UIP, Direction des relations  
étrangères*

VATTAI Tamás (Mr./M.)  
Diplomat / *Diplomate*

(FIDESz: Hungarian Civic Union / Union civique hongroise)  
(KDNP: Christian Democratic People's Party / Parti chrétien-démocrate du peuple)  
(MSZP: Hungarian Socialist Party / Parti socialiste hongrois)  
(Jobbik: Movement for a Better Hungary / Mouvement pour une meilleure Hongrie)  
(LMP: Politics can be different / Faire de la politique autrement)

#### ICELAND – ISLANDE

GUDFINNSSON, Einar K. (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

Speaker of Parliament  
*Président du Parlement*

RIKHARDSDOTTIR, Ragnheidur (Mrs./Mme)  
President of the Group  
*Présidente du Groupe*

Member of Parliament  
Chair of the Parliamentary Group  
*Membre du Parlement (IP)*  
*Présidente du Groupe parlementaire*

DADASON, Asmundur (Mr./M.)

Member of Parliament  
Chair of the Parliamentary Group  
*Membre du Parlement (PP)*  
*Président du Groupe parlementaire*

BERNÓDUSSON, Helgi (Mr./M.)  
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General, Parliament  
*Secrétaire général, Parlement*

BANG, Arna (Mrs./Mme)  
Adviser to the Group / *Conseillère du Groupe*

International Secretariat, Parliament  
*Secrétariat international, Parlement*

(IP: Independence Party / Parti de l'indépendance)  
(PP: Progressive Party / Parti progressiste)

#### INDIA – INDE

MAHAJAN, Sumitra (Mrs./Mme)  
President of the Group, Leader of the delegation  
*Présidente du Groupe, Chef de la délégation*

Speaker of the House of the People  
*Présidente de la Chambre du peuple*

PREMACHANDRAN, N.K. (Mr./M.)

Member of the House of the People  
*Membre de la Chambre du peuple (RSP)*

SOLANKI, Kirit Premjibhai (Mr./M.)  
Advisory Group on HIV/AIDS and MNCH  
*Groupe consultatif sur le VIH/sida et pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant*

Member of the House of the People  
*Membre de la Chambre du peuple*

DESAI, Anil Yeshwant (Mr./M.)

Member of the Council of States  
*Membre du Conseil des Etats*

GUPTA, Vivek (Mr./M.)

Member of the Council of States  
*Membre du Conseil des Etats (AITC)*

SYIEM, Wansuk (Mrs./Mme)

Member of the Council of States  
*Membre du Conseil des Etats (INC)*

SINGH, Nagendra (Mr./M.)  
Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade  
*Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*

Member of the House of the People  
*Membre de la Chambre du peuple*

SINGH, Raj Kumar (Mr./M.)  
Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security  
*Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité*

Member of the House of the People  
*Membre de la Chambre du peuple*

MAHAJAN, Poonam Pramod (Ms./Mme)

Member of the House of the People  
*Membre de la Chambre du peuple (BJP)*

VANAROJA, R. (Mrs./Mme)

Member of the House of the People  
*Membre de la Chambre du peuple (AIADMK)*

|   |  |
|---|--|
| MISHRA, Anoop (Mr./M.)<br>Secretary General of the Group, Member of the ASGP<br><i>Secrétaire général du Groupe, Membre de l'ASGP</i> | Secretary General, House of the People<br><i>Secrétaire général, Chambre du peuple</i>                                     |
| SHERIFF, Shumsher K. (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>  | Secretary General, Council of States<br><i>Secrétaire général, Conseil des Etats</i>                                       |
| TATED, Sunil (Mr./M.)<br>Adviser to the Leader of the delegation<br><i>Conseiller de la Chef de la délégation</i>                     | Principal Secretary to the Speaker, House of the People<br><i>Secrétaire principal de la Présidente, Chambre du peuple</i> |
| JOHN, Cyril (Mr./M.)<br>Secretary to the delegation<br><i>Secrétaire de la délégation</i>   | Joint Secretary, House of the People<br><i>Co-Secrétaire, Chambre du peuple</i>  |
| CHATURVEDI, Pradeep (Mr./M.)  | OSD to the Speaker, House of the People<br><i>Secrétaire de la Présidente de la Chambre du peuple</i>                      |
| JASON, S. (Mr./M.)  | Director, Council of States<br><i>Directeur, Conseil des Etats</i>   |
| MENDIRATTA, Arpana (Mrs./Mme)   | Director, Rajya Sabha Secretariat, Council of States<br><i>Directrice, Secrétariat du Rajya Sabha, Conseil des Etats</i>   |
| RAMANA, L. V. (Mr./M.)  | Additional Director, House of the People<br><i>Directeur supplémentaire, Chambre du peuple</i>                             |
| ROY, Rashmi (Mrs./Mme)  | Protocol Officer, House of the People<br><i>Chargée du protocole, Chambre du peuple</i>                                    |
| BIST, Umesh (Mr./M.)  | Liaison Officer, House of the People<br><i>Attaché de liaison, Chambre du peuple</i>                                       |
| MISHRA, Vijay (Mr./M.)  | Liaison Officer, House of the People<br><i>Attaché de liaison, Chambre du peuple</i>                                       |
| NAND, Rama (Mr./M.)   | Liaison Officer, Council of States<br><i>Attaché de liaison, Conseil des Etats</i>   |
| (AIRC: All India Trinamool Congress / Congrès des "racines" de tous les Indiens)  |  |
| (INC: Indian National Congress / Parti du Congrès national indien)  |  |
| (BJP: Bharatiya Janata Party / Parti Bharatiya Janata )   |  |
| (AIADMK: All India Anna Dravida Munnetra Kazhagam)  |  |
| (RSP: Revolutionary Socialist Party / Parti socialiste révolutionnaire)   |  |

**INDONESIA – INDONESIE**

|  |  |
|--|--|
| ZON, Fadli (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>  | Deputy Speaker of the House of Representatives<br>Chair of the GOPAC<br><i>Vice-Président de la Chambre des Représentants (Gerindra)</i><br><i>Président de GOPAC</i>  |
| ASSEGAF, Nurhayati (Mrs./Mme)<br>Committee to Promote Respect for IHL<br><i>Comité chargé de promouvoir le respect du DIH</i>                            | Member of the House of Representatives<br>Chairman of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation<br><i>Membre de la Chambre des Représentants (Golkar)</i><br><i>Président de la Commission de la coopération interparlementaire</i>        |
| MUNAWAR, Rofi (Mr./M.)<br>Committee on Middle East Questions<br><i>Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>                                | Member of the House of Representatives<br>Vice Chairman of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation<br><i>Membre de la Chambre des Représentants (PKS)</i><br><i>Vice-Président de la Commission de la coopération interparlementaire</i> |
| NURSANTY, Evita (Mrs./Mme)<br>Bureau of the Standing Committee on UN Affairs<br><i>Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies</i> | Member of the House of Representatives<br>Committee for Inter-Parliamentary Cooperation/Committee I<br><i>Membre de la Chambre des Représentants (PDI-P)</i><br><i>Commission de la coopération interparlementaire/Commission I</i>                |

|   |   |
|---|---|
| ROBA PUTRI, Irine Yusiana (Ms./Mme)   | Member of the House of Representatives<br>Commission on Defence, Foreign Affairs and Information<br><i>Membre de la Chambre des Représentants (PDI-P)</i><br><i>Commission de la défense, des affaires étrangères et de l'information</i>   |
| HARIYADI, Siti Hediati (Ms./Mme)  | Member of the House of Representatives<br>Deputy Chair, Committee on Agriculture, Plantations, Forestry, Maritime, Fisheries and Food<br><i>Membre de la Chambre des Représentants</i><br><i>Vice-Présidente de la Commission de l'agriculture, des plantations, de la sylviculture, de la pêche et de l'alimentation</i> |
| EDY, Tjatur Sapto (Mr./M.)  | Member of the House of Representatives<br>Committee for Inter-Parliamentary Cooperation<br><i>Membre de la Chambre des Représentants (PAN)</i><br><i>Commission de la coopération interparlementaire</i>  |
| SUDITOMO, Mohammad Arief (Mr./M.)   | Member of the House of Representatives<br>Committee for Interparliamentary Cooperation<br><i>Membre de la Chambre des Représentants (Hanura)</i><br><i>Commission de la coopération interparlementaire</i>  |
| SWASANANI, Winantuningtyastiti (Mrs./Mme)<br>Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>                     | Secretary General, House of Representatives<br><i>Secrétaire générale, Chambre des Représentants</i>  |
| RETNOASTUTI, Endah (Mrs./Mme)<br>Secretary to the delegation<br><i>Secrétaire de la délégation</i>            | Secretary, House of Representatives<br><i>Secrétaire, Chambre des Représentants</i>   |
| HARYANTI (Ms./Mme)<br>Secretary to the delegation<br><i>Secrétaire de la délégation</i>                       | International Affairs Officer<br><i>Chargée des affaires internationales</i>  |
| ANGGORO, Heriyono Adi (Mr./M.)<br>Adviser to the delegation<br><i>Conseiller de la délégation</i>             | Adviser, House of Representatives<br><i>Conseiller, Chambre des Représentants</i>   |
| SUKARNA, Annisa Mariana (Ms./Mme)   | Adviser, House of Representatives<br><i>Conseillère, Chambre des Représentants</i>  |
| JULIASIH (Ms./Mme)<br>ASGP Secretariat<br><i>Secrétariat de l'ASGP</i>  | Head, Bureau of Law and People's Grievance<br><i>Chef du Bureau des lois et des plaintes</i>  |
| NUGRAHA KHUSWARA, Nunu (Mr./M.)<br>ASGP Secretariat<br><i>Secrétariat de l'ASGP</i>                           | Head, Bureau of Human Resources and Organizations<br><i>Chef du Bureau des ressources humaines et des organisations</i>   |
| SUDJA, Dimiyati (Mr./M.)<br>ASGP Secretariat<br><i>Secrétariat de l'ASGP</i>                                  | Head, Bureau of Sitings<br><i>Chef du Bureau des séances</i>  |
| ALFIAH, Warsiti (Ms./Mme)<br>Secretary to the ASGP delegation<br><i>Secrétaire de la délégation de l'ASGP</i> | Adviser, House of Representatives<br><i>Conseillère, Chambre des Représentants</i>  |
| NUGROHO, Tarli (Mr./M.)   | Adviser to the Deputy Speaker of the House of Representatives<br><i>Conseiller du Vice-Président de la Chambre des Représentants</i>  |
| GAFUR, Abdul (Mr./M.)   | Adviser, Ministry of Foreign Affairs<br><i>Conseiller, Ministère des affaires étrangères</i>  |
| TJARYA, Edison Eman (Mr./M.)<br>Aide de camp to the Deputy Speaker<br><i>Aide de camp du Vice-Président</i>   |   |
| PRAYITNO, Ramadhian Fadillah (Mr./M.)<br>Press / <i>Presse</i>  |   |

NUGRAHA, Rokhim (Mr./M.)  
Press / Presse

MULYONO, Pauline Theresa (Ms./Mme)  
Interpreter / *Interprète*

(Gerindra: Great Indonesia Movement Party / Mouvement pour une grande Indonésie)  
(Golkar: Party of Functional Groups / Parti des groupes fonctionnels)  
(PAN: National Mandate Party / Parti du mandat national)  
(PKS: Prosperous Justice Party / Parti de la justice et de la prospérité)  
(PDI-P: Indonesian Democratic Party-Struggle / Parti démocrate indonésien en lutte)  
(Golkar: Party of Functional Group / Parti des groupes fonctionnels)  
(Hanura: People's Conscience Party / Parti de la conscience du peuple)

#### **IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) - IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')**

|   |  |
|---|--|
| KAVAKEBIAN, Mostafa (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>        | Member of the Islamic Parliament of Iran<br>National Security and Foreign Policy Committee<br><i>Membre du Parlement islamique d'Iran<br/>Commission de la sécurité nationale et de la politique étrangère</i> |
| NEZAHBAN, Salami (Mr./M.)   | Member of the Islamic Parliament of Iran<br><i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>  |
| EBRAHIMI, Alireza (Mr./M.)  | Member of the Islamic Parliament of Iran<br>Social Affairs Committee<br><i>Membre du Parlement islamique d'Iran<br/>Commission des affaires sociales</i>   |
| MOKHTAR, Jalil (Mr./M.)   | Member of the Islamic Parliament of Iran<br>Social Affairs Committee<br><i>Membre du Parlement islamique d'Iran<br/>Commission des affaires sociales</i>   |
| YOUSEFNEJAD, Ali Asghar (Mr./M.)  | Member of the Islamic Parliament of Iran<br>Committee on Industries and Mines<br><i>Membre du Parlement islamique d'Iran<br/>Commission des industries et des mines</i>  |
| ZONNOUR, Mojtaba (Mr./M.)   | Member of the Islamic Parliament of Iran<br>National Security and Foreign Policy Committee<br><i>Membre du Parlement islamique d'Iran<br/>Commission de la sécurité nationale et de la politique étrangère</i> |
| ZAR ABADAI, Hamideh (Mrs./Mme)  | Member of the Islamic Parliament of Iran<br>Committee on Industries and Mines<br><i>Membre du Parlement islamique d'Iran<br/>Commission des industries et des mines</i>  |
| JALALI, Kazem (Mr./M.)<br>Member of the Executive Committee<br><i>Membre du Comité exécutif</i> | Member of the Islamic Parliament of Iran<br>National Security and Foreign Policy Committee<br><i>Membre du Parlement islamique d'Iran<br/>Commission de la sécurité nationale</i>                              |
| BAFRANI, Pour (Mr./M.)<br>Adviser / <i>Conseiller</i>   | Member of the Islamic Parliament of Iran<br><i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>  |
| DASTGHEIB, S. Ahmad Reza (Mr./M.)   | Adviser to the Speaker, Islamic Parliament of Iran<br><i>Conseiller du Président, Parlement islamique d'Iran</i>   |
| GHASHQAVI, Mahdi (Mr./M.)   | Deputy Director-General of the Protocol Department,<br>Islamic Parliament of Iran<br><i>Directeur général adjoint du Département du protocole,<br/>Parlement islamique d'Iran</i>                              |
| YOUSEFI, Alireza (Mr./M.)   | Adviser / <i>Conseiller</i>  |
| KHALVANDI, Hosna (Mr./M.)   | Adviser / <i>Conseiller</i>  |
| ZABOLI, Mohammad (Mr./M.)   | Adviser / <i>Conseiller</i>  |

## IRAQ

|   |   |
|---|---|
| ALI, Aram Mohammed (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i> | Deputy Speaker of the Council of Representatives of Iraq<br><i>Vice-Président du Conseil des représentants de l'Iraq (G)</i>  |
| TALABANI, Ala (Mrs./Mme)  | Member of the Council of Representatives of Iraq<br>Human Rights Committee<br><i>Membre du Conseil des représentants de l'Iraq (PUK)</i><br><i>Commission des droits de l'homme</i>                   |
| AL-HALBOOSI, Mohammed Rikan (Mr./M.)  | Member of the Council of Representatives of Iraq<br>Chair, Finance Committee<br><i>Membre du Conseil des représentants de l'Iraq</i><br><i>Président de la Commission des finances</i>                |
| AL-MUSAWI, Sameerah Jaafer (Mrs./Mme)   | Member of the Council of Representatives of Iraq<br>International Relations Committee<br><i>Membre du Conseil des représentants de l'Iraq</i><br><i>Commission des relations internationales</i>      |
| AL-RIKABI, Sadiq Hamidi (Mr./M.)  | Member of the Council of Representatives of Iraq<br>International Relations Committee<br><i>Membre du Conseil des représentants de l'Iraq</i><br><i>Commission des relations internationales</i>      |
| MOHAMMAD, Renas Jano (Mr./M.)   | Member of the Council of Representatives of Iraq<br>International Relations Committee<br><i>Membre du Conseil des représentants de l'Iraq</i><br><i>Commission des relations internationales</i>      |
| AL-ASADI, Dhiaa (Mr./M.)  | Member of the Council of Representatives of Iraq<br>International Relations Committee<br><i>Membre du Conseil des représentants de l'Iraq (SM)</i><br><i>Commission des relations internationales</i> |
| AL-GBURI, Mohammed Noori (Mr./M.)   | Member of the Council of Representatives of Iraq<br>International Relations Committee<br><i>Membre du Conseil des représentants de l'Iraq</i><br><i>Commission des relations internationales</i>      |
| ALRAMMANI, Razzaq (Mr./M.)<br>Adviser<br><i>Conseiller</i>                              | Member of the Council of Representatives of Iraq<br><i>Membre du Conseil des représentants de l'Iraq</i>  |
| AL-BAWI, Sabah Jumaah (Mr./M.)<br>Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>          | Secretary General, Council of Representatives of Iraq<br><i>Secrétaire général, Conseil des représentants de l'Iraq</i>   |
| AL-JAF, Ahmed Hussein (Mr./M.)  | Director General, Deputy Speaker's Office<br><i>Directeur général du Bureau du Vice-Président</i>   |
| MOHAMMED AL-OGAILI, Salam Ali (Mr./M.)  | Director General, Protocol, Council of Representatives of Iraq<br><i>Directeur général du protocole, Conseil des représentants de l'Iraq</i>  |
| MOHAMMED, Aram Mahmood (Mr./M.)   | Media Adviser to the Deputy Speaker of the Council of Representatives of Iraq<br><i>Conseiller des médias auprès du Vice-Président du Conseil des représentants de l'Iraq</i>                         |
| MOHAMED, Fawzi (Mr./M.)   | Manager, International Relations Section, Council of Representatives of Iraq<br><i>Responsable de la Section des relations internationales, Conseil des représentants de l'Iraq</i>                   |
| KHLEEF AH, Saad Mohsin (Mr./M.)   | Protocol Officer to the Deputy Speaker of the Council of Representatives of Iraq<br><i>Chargé du protocole du Vice-Président du Conseil des représentants de l'Iraq</i>                               |

ANBORI, Abbas (Mr./M.) *Adviser / Conseiller*

ALTAMIMI, Ahmed (Mr./M.)  
*Press / Presse*

MAHDI, Muqdad Ahmed (Mr./M.)  
*Press / Presse*

ABU-LIRA, Mustafa (Mr./M.)  
*Press / Presse*

ISMAEL, Abdullah Ismael (Mr./M.)  
Security Officer to the Deputy Speaker  
*Agent de sécurité du Vice-Président*

(G: Gorran)  
(PUK: Patriotic Union of Kurdistan / Union patriotique du Kurdistan)  
(SM: Sadrist Movement / Mouvement sadriste)

**IRELAND – IRLANDE**

O'DONOVAN, Denis (Mr./M.) *Speaker of the Senate  
Président du Sénat (FF)*

GAVAN, Paul (Mr./M.) *Member of the Senate  
Jobs Committee  
Membre du Sénat (SF)  
Commission des emplois*

CONWAY, Martin (Mr./M.) *Member of the Senate  
Membre du Sénat (FG)*

CURRAN, John T.D. (Mr./M.) *Member of the House of Representatives  
Membre de la Chambre des Représentants (FF)*

RUANE, Lynn (Ms./Mme) *Member of the Senate  
Membre du Sénat (CEG)*

HAMILTON, John (Mr./M.) *Head of Inter-Parliamentary Relations, House of  
Representatives  
Chef des relations interparlementaires, Chambre des  
Représentants*

MATHEWS, Bernadette (Ms./Mme) *Senior Clerk, House of Representatives  
Greffière principale, Chambre des Représentants*

(FF: Fianna Fáil)  
(FG: Fine Gael)  
(SF: Sinn Féin)  
(CEG: Civic Engagement Group / Groupe de l'engagement civique)

**ISRAEL**

SHAI, Nachman (Mr./M.) *Member of Parliament  
Chair of the Subcommittee for Foreign Policy and Public  
Relations  
Foreign Affairs and Defense Committee  
Committee on the Status of Women and Gender Equality  
Membre du Parlement (Z)  
Président, Sous-Commission de la politique étrangère et  
des relations publiques  
Commission des affaires étrangères et de la défense  
Commission de la condition de la femme et de l'égalité  
des sexes*

HASKEL, Sharren (Ms./Mme) *Member of Parliament  
Foreign Affairs and Defense Committee  
Internal Affairs and Environment Committee  
Membre du Parlement (L)  
Commission des affaires étrangères et de la défense  
Commission des affaires internes et de l'environnement*

MARGALIT, Erel (Mr./M.)

Member of Parliament  
*Membre du Parlement (Z)*MELLER-HOROVITZ, Yardena (Ms./Mme)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*Secretary General, Parliament  
*Secrétaire générale, Parlement*

MARGALIT, Liat, (Ms./Mme)

Foreign Affairs Department  
*Département des affaires étrangères*

(Z: Zionist Camp / Union sioniste)

(L: Likud)

**ITALY – ITALIE**CASINI, Pier Ferdinando (Mr./M.)  
Honorary President, Leader of the Delegation  
*Président honoraire, Chef de la délégation*Member of the Senate  
Chair of the Foreign Affairs Committee  
*Membre du Sénat (NCD-UDC)*  
*Président de la Commission des affaires étrangères*

AMORUSO, Francesco (Mr./M.)

Member of the Senate  
Foreign Affairs Committee  
*Membre du Sénat (ALPA)*  
*Commission des affaires étrangères*

ASCANI, Anna (Ms./Mme)

Member of the Chamber of Deputies  
Education Committee  
*Membre de la Chambre des Députés (PD)*  
*Commission de l'éducation*FARINA, Gianni (Mr./M.)  
Committee on Middle East Questions  
*Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient*Member of the Chamber of Deputies  
*Membre de la Chambre des Députés (PD)*LOCATELLI, Pia Elda (Mrs./Mme)  
Advisory Group on HIV/AIDS and MNCH, Bureau  
of Women Parliamentarians  
*Groupe consultatif sur le VIH/sida et pour la  
santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant,  
Bureau des femmes parlementaires*Member of the Chamber of Deputies  
Foreign Affairs Committee  
*Membre de la Chambre des Députés (ISP)*  
*Commission des affaires étrangères*SORBELLO, Roberto (Mr./M.)  
Secretary General of the Group  
*Secrétaire général du Groupe*Chamber of Deputies  
*Chambre des Députés*RADONI, Susanna (Ms./Mme)  
Secretary of the Group  
*Secrétaire du Groupe*Protocol Officer, Chamber of Deputies  
*Chargé du protocole, Chambre des Députés*

REGAZZONI, Carlo (Mr./M.)

Adviser to Mr. Casini / *Conseiller de M. Casini*FABI, Catia (Mrs./Mme)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*President's Secretariat, Chamber of Deputies  
*Secrétariat du Président, Chambre des Députés*LASORSA, Antonella (Ms./Mme)  
Interpreter / *Interprète*Chamber of Deputies / *Chambre des Députés*OLMEDA, Claudio (Mr./M.)  
Interpreter / *Interprète*Senate / *Sénat*SERRA, Maurizio Enrico Luigi (Mr./M.)  
Ambassador/Permanent Representative  
*Ambassadeur/Représentant permanent*

(NCD-UDC: Area popolare)

(ALPA: Alleanza Liberalpopolare.Autonomie)

(PD: Democratic Party / Parti démocrate)

(ISP: Italian Socialist Party / Parti socialiste italien)

## JAPAN – JAPON

|  |   |
|--|---|
| SUZUKI, Shunichi (Mr./M.)<br>Member of Executive Committee, Leader of the<br>Delegation<br><i>Membre du Comité exécutif, Chef de la délégation</i> | Member of the House of Representatives<br><i>Membre de la Chambre des Représentants (LDP)</i>     |
| TAKANO, Kojiro (Mr./M.)<br>Deputy Leader of the Delegation<br><i>Chef adjoint de la délégation</i>   | Member of the House of Councillors<br><i>Membre de la Chambre des Conseillers (LDP)</i>           |
| ITO, Shintaro (Mr./M.)   | Member of the House of Representatives<br><i>Membre de la Chambre des Représentants (LDP)</i>     |
| OTA, Kazumi (Ms./Mme)  | Member of the House of Representatives<br><i>Membre de la Chambre des Représentants (DPCI)</i>    |
| YAMAMOTO, Hiroshi (Mr./M.)   | Member of the House of Councillors<br><i>Membre de la Chambre des Conseillers (K)</i>             |
| NIIMI, Jun (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>   | Director General, House of Representatives<br><i>Directeur général, Chambre des Représentants</i> |
| MIZUTANI, Kazuhiro (Mr./M.)  | Director, House of Representatives<br><i>Directeur, Chambre des Représentants</i>                 |
| TAIRAGO, Yumi (Ms./Mme)  | Adviser, House of Representatives<br><i>Conseillère, Chambre des Représentants</i>                |
| NISHIKOBE, Natsuko (Ms./Mme)   | Adviser, House of Representatives<br><i>Conseillère, Chambre des Représentants</i>                |
| ARAHORI, Tadasuke (Mr./M.)   | Adviser, House of Representatives<br><i>Conseiller, Chambre des Représentants</i>                 |
| KURATA, Yasuo (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>  | Director, House of Councillors<br><i>Directeur, Chambre des Conseillers</i>                       |
| TOGAWA, Hiroyuki (Mr./M.)  | Adviser / Conseiller  |
| KAWASAKI, Masahiro (Mr./M.)  | Adviser, House of Councillors<br><i>Conseiller, Chambre des Conseillers</i>                       |
| HIGUCHI, Mariko (Ms./Mme)<br>Interpreter / <i>Interprète</i>   | Adviser, House of Representatives<br><i>Conseillère, Chambre des Représentants</i>                |
| LUMPKIN, Tomoko Sawada (Ms./Mme)<br>Interpreter / <i>Interprète</i>  | Adviser, House of Representatives<br><i>Conseillère, Chambre des Représentants</i>                |
| KIKUCHI, Kyoko (Ms./Mme)<br>Interpreter / <i>Interprète</i>  | Adviser, House of Representatives<br><i>Conseillère, Chambre des Représentants</i>                |
| SAWADA, Naoko (Ms./Mme)<br>Interpreter / <i>Interprète</i>   | Adviser, House of Representatives<br><i>Conseillère, Chambre des Représentants</i>                |
| TAKAGI (DUGGAL), Izumi (Ms./Mme)<br>Interpreter / <i>Interprète</i>  | Adviser, House of Representatives<br><i>Conseillère, Chambre des Représentants</i>                |
| SHINOZAKI, Keiko (Ms./Mme)<br>Interpreter / <i>Interprète</i>  | Adviser, House of Councillors<br><i>Conseillère, Chambre des Conseillers</i>                      |
| FUJII, Yoriko (Ms./Mme)<br>Interpreter / <i>Interprète</i>   | Adviser, House of Councillors<br><i>Conseillère, Chambre des Conseillers</i>                      |
| OYAMADA, Nana (Ms./Mme)<br>Interpreter / <i>Interprète</i>   | Adviser, House of Councillors<br><i>Conseillère, Chambre des Conseillers</i>                      |
| MURAKAMI, Setsuko (Ms./Mme)<br>Interpreter<br><i>Interprète</i>  | Adviser, House of Councillors<br><i>Conseillère, Chambre des Conseillers</i>                      |

(LDP: Liberal Democratic Party / Parti libéral démocrate )

(K: Komeito / Komei)

(DPCI: The Democratic Party and Club of Independents / Parti démocrate et Club des indépendants)

**JORDAN – JORDANIE**

|  |   |
|--|---|
| AL-AREKAT, Talal (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>          | Member of the Senate<br><i>Membre du Sénat</i>  |
| AL-HADID, Naif (Mr./M.)  | Member of the Senate<br><i>Membre du Sénat</i>  |
| BSISU, Hala (Mrs./Mme)   | Member of the Senate<br><i>Membre du Sénat</i>  |
| AL-GHRIR, Hamad (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>                      | Secretary General, House of Representatives<br><i>Secrétaire général, Chambre des Représentants</i> |
| AL-AMOUSH, Akram (Mr./M.)<br>Secretary to the delegation<br><i>Secrétaire de la délégation</i> |   |

**KAZAKHSTAN**

|  |  |
|--|--|
| NIGMATULIN, Nurlan (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>  | Speaker of the Mazhilis<br><i>Président du Mazhilis (Nur Otan)</i>   |
| ASHIMBAYEV, Maulen (Mr./M.)<br>Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security<br><i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</i> | Member of the Mazhilis<br>Chair of the Committee on International Affairs, Defence and Security<br><i>Membre du Mazhilis (Nur Otan)</i><br><i>Président de la Commission des affaires internationales, de la défense et de la sécurité</i> |
| YERSHOV, Sergey (Mr./M.)   | Member of the Senate<br>Committee on Finance and Budget<br><i>Membre du Sénat</i><br><i>Commission du budget et des finances</i>   |
| SULTANOV, Kuanysh (Mr./M.)   | Member of the Mazhilis<br>Committee on International Affairs, Defence and Security<br><i>Membre du Mazhilis (Nur Otan)</i><br><i>Commission des affaires internationales, de la défense et de la sécurité</i>                              |
| ZHAILGANOVA, Anar (Mrs./Mme)   | Member of the Mazhilis<br>Committee on Legislation and Legal Reform<br><i>Membre du Mazhilis (Nur Otan)</i><br><i>Commission de la législation et des réformes juridiques</i>  |
| MAKHAYEV, Dastan (Mr./M.)  | Deputy Head of the Administration to the Chairman<br><i>Chef adjoint de l'administration auprès du Président</i>   |
| MEDEUBAY, Darkhan (Mr./M.)   | Deputy Head of the Administration to the Chairman<br><i>Chef adjoint de l'administration auprès du Président</i>   |
| NUKEZHANOV, Yerzhan (Mr./M.)   | Deputy Head of the Administration to the Chairman<br><i>Chef adjoint de l'administration auprès du Président</i>   |
| KASSYMBEKOV, Talgat (Mr./M.)   | Head, Department of International Relations and Protocol<br><i>Chef du Département des relations internationales et du protocole</i>   |
| KELSEITOV, Yergali (Mr./M.)  | Deputy Head, Department of International Relations and Protocol<br><i>Chef adjoint du Département des relations internationales et du protocole</i>  |
| ILIYAS, Talgat (Mr./M.)  | Desk Officer, Department of International Relations and Protocol   |

*Fonctionnaire, Département des relations  
internationales et du protocole*

AITZHANOVA, Zhanar (Mrs./Mme)  
Ambassador/Permanent Representative  
*Ambassadeur/Représentant permanent*

ABRAMOVA, Olga (Ms./Mme)  
Press / Presse

MAILYBAYEV, Sailybai (Mr./M.)  
Press / Presse

YELEUOV, Zhomart (Mr./M.)  
Press / Presse

ZHUMAGULOV, Aibol (Mr./M.)  
Press / Presse

ABILDAYEV, Askar (Mr./M.)  
Press / Presse

(Nur Otan: People's Democratic Party / Parti populaire démocratique)

**KENYA**

EKWEE ETHURO, David (Mr./M.)  
President of the Group, Leader of the Delegation  
*Président du Groupe, Chef de la délégation*

Speaker of the Senate  
*Président du Sénat*

KILONZO JUNIOR, Mutula (Mr./M.)  
Rapporteur of the Standing Committee on Democracy  
and Human Rights  
*Rapporteur de la Commission permanente de la  
démocratie et des droits de l'homme*

Member of the Senate  
Finance, Commerce and Budget Committee  
Legal Affairs and Human Rights Committee  
Information and Communication Committee  
*Membre du Sénat  
Commission des finances, du commerce et du budget  
Commission des affaires juridiques et des droits de  
l'homme  
Commission de l'information et de la communication*

NABWALA, Catherine Mukiite (Mrs./Mme)  
Bureau of the Standing Committee on UN Affairs  
*Bureau de la Commission permanente des Affaires  
des Nations Unies*

Member of the Senate  
Finance Committee  
Health Committee  
*Membre du Sénat (ODM)  
Commission des finances  
Commission de la santé*

GATOBU, Kinoti (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (J)*

HUSSEIN GURE, Shukran (Ms./Mme)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (J)*

KEDOGO, Dorcus (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (CORD)*

LOSIAKU, David Pkosing (Mr./M.)  
Bureau of the Standing Committee on  
Democracy and Human Rights  
*Bureau de la Commission permanente de  
la démocratie et des droits de l'homme*

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (URP)*

WA KABANDO, Kabando (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (J)*

BUNDI, Justin (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Clerk of the National Assembly, National Assembly  
*Secrétaire général de l'Assemblée nationale, Assemblée  
nationale*

M. NYEGENYE, Jeremiah (Mr./M.)  
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General, Senate  
*Secrétaire général, Sénat*

GICHANGI, Eunice (Ms./Mme)

Senior Deputy Clerk, Senate  
*Greffière principale adjointe, Sénat*

|   |  |
|---|--|
| MBAYA, Innocent (Mr./M.)<br>Assisting Secretary of the Group<br><i>Secrétaire adjoint du Groupe</i> | Clerk Assistant, Senate<br><i>Greffier adjoint, Sénat</i>                            |
| KALAMA, Samuel (Mr./M.)   | Clerk Assistant, National Assembly<br><i>Greffier adjoint, Assemblée nationale</i>   |
| WANYONYI, Mercy (Ms./Mme)   | Clerk Assistant, National Assembly<br><i>Greffière adjointe, Assemblée nationale</i> |
| NJOROGE, Samuel (Mr./M.)<br>Assisting Secretary of the Group<br><i>Secrétaire adjoint du Groupe</i> | Deputy Director, National Assembly<br><i>Directeur adjoint, Assemblée nationale</i>  |
| AMOLO, Lawrence (Mr./M.)  | Principal Clerk Assistant / <i>Greffier principal adjoint</i>                        |
| KOLI, Derrick (Mr./M.)  | Clerk Assistant I / <i>Greffier adjoint I</i>  |
| EDUNG, Edward (Mr./M.)  | Personal Assistant to the Speaker<br><i>Assistant particulier du Président</i>       |

(ODM: Orange Democratic Movement / Mouvement démocratique orange)

(J: Jubilee)

(CORD: Coalition for Reforms and Democracy / Coalition pour les réformes et la démocratie)

(URP: United Republican Party / Parti républicain uni)

#### KYRGYZSTAN – KIRGHIZISTAN

|  |  |
|--|--|
| DAMIRBEK, Asylbek Uulu (Mr./M.)<br>Forum of Young Parliamentarians,<br>Leader of the delegation<br><i>Forum des jeunes parlementaires,<br/>Chef de la délégation</i> | Member of the Supreme Council<br><i>Membre du Conseil suprême</i>                        |
| KUTUSHEV, Abdymanap (Mr./M.)   | Head of Apparatus of the Supreme Council<br><i>Chef de l'appareil du Conseil suprême</i> |

#### LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

|   |   |
|---|---|
| BOUTTANAVONG, Bounpone (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>                 | Deputy Speaker of the National Assembly<br><i>Vice-Président de l'Assemblée nationale</i>   |
| BOUPHA, Phonphet (Ms./Mme)  | Member of the National Assembly<br>Vice Chairperson of the Social Cultural Affairs<br>Committee<br><i>Membre de l'Assemblée nationale<br/>Vice-Présidente de la Commission des affaires<br/>sociales et culturelles</i> |
| THEPHACHANH, Viengthavisone (Mr./M.)  | Member of the National Assembly<br>Vice Chairman of the Foreign Affairs Committee<br><i>Membre de l'Assemblée nationale<br/>Vice-Président de la Commission des affaires</i> étrangères                                 |
| THANTHAVONGSA, Phetla (Mr./M.)<br>Adviser to the Group<br><i>Conseiller du Groupe</i>                       | Director General of the Foreign Affairs Department,<br>National Assembly<br><i>Directeur général du Département des affaires<br/>étrangères, Assemblée nationale</i>  |
| SOUPHANOUVONG, Kalamoungkhoun (Mr./M.)<br>Permanent Mission in Geneva<br><i>Mission permanente à Genève</i> |   |

#### LATVIA – LETTONIE

|  |  |
|--|--|
| DAUDZE, Gundars (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i> | Deputy Speaker of Parliament<br>Legal Affairs Committee<br>Parliamentary Inquiry Committee<br><i>Vice-Président du Parlement (ZZS)<br/>Commission des affaires juridiques<br/>Commission d'enquête</i> |
|--|--|

|  |  |
|--|--|
| ABOLTINA, Solvita (Mrs./Mme)   | Member of Parliament<br>Chairperson of the National Security Committee<br>Legal Affairs Committee<br><i>Membre du Parlement (VIENOTIBA)</i><br><i>Présidente de la Commission de la sécurité nationale</i><br><i>Commission des affaires juridiques</i>                    |
| MIRSKIS, Sergejs (Mr./M.)  | Member of Parliament<br>Foreign Affairs Committee<br>Citizenship, Migration and Social Cohesion Committee<br><i>Membre du Parlement (C)</i><br><i>Commission des affaires étrangères</i><br><i>Commission de la citoyenneté, de la migration et de la cohésion sociale</i> |
| PETERSONE, Karina (Ms./Mme)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>                                       | Secretary General, Parliament<br><i>Secrétaire générale, Parlement</i>   |
| PAURA, Sandra (Mrs./Mme)<br>Secretary of the Group<br><i>Secrétaire du Groupe</i>                                  | Head of the Interparliamentary Relations Bureau,<br>Parliament<br><i>Chef du Bureau des relations interparlementaires,</i><br><i>Parlement</i>   |
| VASILEVSKIS, Karlis (Mr./M.)   | Assistant  |
| (ZZS: Union of Farmers and Greens / Union des Verts et des paysans )<br>(VIENOTIBA: Unity / Unité)<br>(C: Concord) |  |

**LEBANON - LIBAN**

|   |   |
|---|---|
| BERRY, Nabih (Mr./M.)<br>President of the Arab Group, Leader of the Delegation<br><i>Président du Groupe arabe, Chef de la délégation</i> | Speaker of the National Assembly<br><i>Président de l'Assemblée nationale</i>   |
| EL-CHAB, Bassem (Mr./M.)  | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale</i>   |
| JABER, Yassine (Mr./M.)   | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale</i>   |
| ZOUEIN, Gilberte (Ms./Mme)  | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale</i>   |
| DAHER, Adnan (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>  | Secretary General, National Assembly<br><i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>  |
| CHARARA, Bilal (Mr./M.)   | Secretary General, Foreign Affairs<br><i>Secrétaire général chargé des relations extérieures</i>  |
| HAMAD, Ali (Mr./M.)   | Director General, Speaker's Affairs, National Assembly<br><i>Directeur général des affaires de la présidence,</i><br><i>Assemblée nationale</i> |
| BERRI, Mahmoud (Mr./M.)   | Adviser to the Speaker, National Assembly<br><i>Conseiller du Président, Assemblée nationale</i>  |
| CHEHAIB, Youssef (Mr./M.)   | Adviser, National Assembly<br><i>Conseiller, Assemblée nationale</i>  |
| EL-CHEIKH ALI, Adnan (Mr./M.)   | Adviser, National Assembly<br><i>Conseiller, Assemblée nationale</i>  |
| FAWAZ, Fouad (Mr./M.)   | Adviser, National Assembly<br><i>Conseiller, Assemblée nationale</i>  |
| HAMZA, Khodr (Mr./M.)   | Adviser, National Assembly<br><i>Conseiller, Assemblée nationale</i>  |
| HAMAD, Amir (Mr./M.)  | Parliamentary Secretary<br><i>Secrétaire parlementaire</i>  |

NOUREDDINE, Ali (Mr./M.)

Press / Presse

NASSIF, Nicolas (Mr./M.)

Press / Presse

MOHAMMAD, Issam (Mr./M.)

Press / Presse

MARMAL, Imad (Mr./M.)

Press / Presse

HAISSAM, Nabil (Mr./M.)

Press / Presse

FAWAZ, Ali (Mr./M.)

Press / Presse

BALLOUT, Mohammad (Mr./M.)

Press / Presse

AKIL, Radwan (Mr./M.)

Press / Presse

**LESOTHO**

MOTSAMAI, Ntlhoi (Ms./Mme)

Committee on Middle East Questions, Leader of the  
Delegation*Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient,  
Chef de la délégation*

Speaker of the National Assembly

*Présidente de l'Assemblée nationale (DC)*

HOOHLO, Futho (Mr./M.)

Deputy Speaker of the Senate

Chairman of the Sustainable Development Goals  
Committee

Business Committee

Committee on Standing Orders and Staff

*Vice-Président du Sénat (ABC)**Président de la Commission des objectifs de  
développement durable**Comité directeur**Commission du règlement et du personnel*

PHEKO, Thabang (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Deputy Chief Whip of the Law and Public Accounts  
Committee*Membre de l'Assemblée nationale (LCD)**Chef de file adjoint de la Commission de la loi et des  
comptes publics*

MAKGOTHI, Lesego (Mr./M.)

Member of the National Assembly

*Membre de l'Assemblée nationale (ABC)*

MABELENG, Katileho (Mr./M.)

Secretary of the Group

*Secrétaire du Groupe*

Private Secretary to the Speaker, National Assembly

*Secrétaire particulier de la Présidente, Assemblée  
nationale*

MOSITO, Lelimo (Mr./M.)

Member of the ASGP

*Membre de l'ASGP*

Assistant Deputy Clerk, National Assembly

*Secrétaire adjoint, Assemblée nationale*

TSEPANE, Maduma (Mr./M.)

Secretary of the Group

*Secrétaire du Groupe*

Clerk Assistant, Senate

*Greffier adjoint, Sénat*

(DC: Democratic Congress / Congrès démocratique)

(ABC: All Basotho Convention / Convention des Basotho)

(LCD: Lesotho Congress for Democracy / Congrès pour la démocratie au Lesotho)

**LIECHTENSTEIN**

LANTER-KOLLER, Violanda (Mrs./Mme)

Leader of the Delegation / *Chef de la délégation*

Deputy Speaker of the Diet

*Vice-Présidente, Diète (VU)*

BÜCHEL, Helmuth (Mr./M.)

Member of the Diet

*Membre, Diète (FBP)*

WACHTER, Gabriele (Mrs./Mme)  
Secretary to the delegation  
*Secrétaire de la délégation*

Secretary of Parliament  
*Secrétaire parlementaire*

(VU: Patriotic Union / Union patriotique)  
(FBP: Progressive Peoples Party / Parti des citoyens progressistes)

#### LITHUANIA – LITUANIE

GYLYS, Povilas (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

Member of Parliament  
Committee on Budget and Finance  
*Membre du Parlement (L)*  
*Commission du budget et des finances*

(L: Labour Party / Parti du travail)

#### LUXEMBOURG

BODRY, Alex (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

Member of the Chamber of Deputies  
Bureau, Conference of Presidents  
*Membre, Chambre des Députés (POSL/LSAP)*  
*Bureau, Conférence des Présidents*

FRIESEISEN, Claude (Mr./M.)  
Secretary of the Group, Member of the ASGP  
*Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP*

Secretary General of the Chamber of Deputies  
*Secrétaire général de la Chambre des Députés*

BARRA, Isabelle (Mrs./Mme)  
Secretary of the Group  
*Secrétaire du Groupe*

Deputy Secretary General, Chamber of Deputies  
*Secrétaire générale adjointe, Chambre des Députés*

ROTH, Georges (Mr./M.)

Official, Chamber of Deputies  
*Fonctionnaire de la Chambre des Députés*

(POSL/LSAP: Socialist Workers' Party / Parti ouvrier socialiste)

#### MADAGASCAR

RAKOTOMAMONJY, Jean Max (Mr./M.)  
President of the Group, Leader of the Delegation  
*Président du Groupe, Chef de la délégation*

Speaker of the National Assembly  
*Président de l'Assemblée nationale*

BETIANA, Bruno (Mr./M.)

Member of the Senate  
*Membre du Sénat*

ANDRIARILALA, Germain (Mr./M.)

Member of the Senate  
*Membre du Sénat*

RAZAFITOMBO, Alibena Elisa (Ms./Mme)

Member of the Senate  
*Membre du Sénat*

RAMAROSOA, Emiline (Ms./Mme)

Member of the Senate  
*Membre du Sénat*

RAHANTASOA, Lydia Almé Vololona (Ms./Mme)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale*

ZAFIMAHATRATRA Abel (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale*

RAHERISOA, Volonona Victorine (Ms./Mme)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale*

BEFOUROUACK, William (Mr./M.)  
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General of the National Assembly  
*Secrétaire général de l'Assemblée nationale*

RANDRIAMAHAFANJARY, Andriamitarijato Calvin  
(Mr./M.)

Inspector General, National Assembly  
*Inspecteur général de l'Assemblée nationale*

RANDRIAMANDRATO, Richard James (Mr./M.)  
Secretary to the delegation  
*Secrétaire de la délégation*

Special Permanent Adviser to the President of the Senate  
*Conseiller spécial permanent du Président du Sénat*

**MALAWI**

MHONE, Ralp (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

Member of the National Assembly  
Legal Affairs Committee  
*Membre de l'Assemblée nationale (PP)*  
*Commission des affaires juridiques*

KACHIKHO, Anna Namathanga (Ms./Mme)

Member of the National Assembly  
Social and Community Affairs Committee  
*Membre de l'Assemblée nationale (DPP)*  
*Commission des affaires sociales et communautaires*

MLOMBWA, Clement (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
Legal Affairs Committee  
*Membre de l'Assemblée nationale (MCP)*  
*Commission des affaires juridiques*

MPAWENI, Yaumi (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
Member of the Government Assurance Committee  
*Membre de l'Assemblée nationale (UDF)*

NJOLOMOLE, Henry Hilary (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Deputy Clerk, National Assembly  
*Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale*

MWENYEHELI, Jeffrey (Mr./M.)  
Secretary to the delegation  
*Secrétaire de la délégation*

Chief Clerk Assistant, National Assembly  
*Greffier principal adjoint, Assemblée nationale*

(PP: People's Party / Parti populaire)

(DPP: Democratic Progressive Party / Parti démocratique progressiste)

(MCP: Malawi Congress Party / Parti du Congrès du Malawi)

(UDF: United Democratic Front / Front démocratique unifié)

**MALAYSIA – MALAISIE**

ABDUL AZIZ, Mohamed Nazri (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

Member of the House of Representatives  
*Membre de la Chambre des Représentants (UMNO)*

MOHAMMAD YIT, Mariany (Ms./Mme)

Member of the Senate  
*Membre du Sénat (UMNO)*

WEI HOW, Yoo (Mr./M.)

Member of the Senate  
*Membre du Sénat (MCA)*

KOK PING, Julian Tan (Mr./M.)

Member of the House of Representatives  
*Membre de la Chambre des Représentants (DAP)*

RAJA AHMAD, Raja Kamarul Bahrin Shah (Mr./M.)

Member of the House of Representatives  
*Membre de la Chambre des Représentants (AMANAH)*

SIONG, Su Keong (Mr./M.)

Member of the House of Representatives  
*Membre de la Chambre des Représentants (DAP)*

WEE, Ka Siong (Mr./M.)

Member of the House of Representatives  
*Membre de la Chambre des Représentants (MCA)*

MOHAMED, Hashim (Mr./M.)

Secretary, House of Representatives  
*Secrétaire, Chambre des Représentants*

HARON, Abdul Rahim (Mr./M.)

Secretary, House of Representatives  
*Secrétaire, Chambre des Représentants*

SAMSURI, Zamrizam (Mr./M.)  
Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*

Senior Assistant Secretary, House of Representatives  
*Secrétaire principal, Chambre des Représentants*

SELAMAT, Suzana Akmam (Ms./Mme)

Secretary, House of Representatives  
*Secrétaire, Chambre des Représentants*

LING TIAN SOON (Mr./M.)

Secretary, House of Representatives  
*Secrétaire, Chambre des Représentants*

WYETH KONG SIN, Lester (Mr./M.)

Secretary, House of Representatives  
*Secrétaire, Chambre des Représentants*

(UMNO: United Malays National Organization / Organisation malaisienne nationale unie)

(MCA: Malaysian Chinese Association / Association sino-malaisienne)

(DAP: Democratic Action Party / Parti d'action démocratique)

(AMANAH: National Trust Party / Parti de la confiance nationale)

**MALDIVES**MOHAMED, Abdulla Maseeh (Mr./M.)  
President of the Asia-Pacific Group, Leader of the  
Delegation  
*Président du Groupe Asie-Pacifique, Chef de la  
délégation*Speaker of the People's Majlis  
*Président, Majlis du Peuple*

SOLIH, Ibrahim Mohamed (Mr./M.)

Member of the People's Majlis  
*Membre, Majlis du Peuple (MDP)*

MAUROOF, Ali (Mr./M.)

Member of the People's Majlis  
*Membre, Majlis du Peuple (MDA)*

FAZAD, ALI (Mr./M.)

Member of the People's Majlis  
*Membre, Majlis du Peuple (PPM)*MOHAMED, Ahmed (Mr./M.)  
Secretary of the Group, Member of the ASGP  
*Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP*Secretary General, People's Majlis  
*Secrétaire général, Majlis du Peuple*ZAKARIYYA, Abdul Hameed (Mr./M.)  
Secretary of the Asia Pacific Group  
*Secrétaire du Groupe Asie-Pacifique*Head, Foreign Relations, People's Majlis  
*Chef des relations étrangères, Majlis du Peuple*

SHAHEED, Ibrahim (Mr./M.)

Advisor to the Speaker, People's Majlis  
*Conseiller du Président, Majlis du Peuple*AHMED, Abdul Gafoor (Mr./M.)  
Security Officer to the Speaker  
*Agent de sécurité du Président*

(MDP: Maldivian Democratic Party / Parti démocratique des Maldives)

(MDA: Maldives Development Alliance / Alliance des Maldives pour le développement)

(PPM: Progressive Party of Maldives / Parti progressiste des Maldives)

**MALI**THIAM, Amadou (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*Second Deputy Speaker of the National Assembly  
Committee on Water, Energy, Industries and Mines  
*Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale  
(ADP)  
Commission de l'eau, de l'énergie, de l'industrie et des  
mines*CISSE, Amadou (Mr./M.)  
Vice-President of the Bureau of the Standing  
Committee on Sustainable Development, Finance  
and Trade  
*Vice-Président du Bureau de la Commission  
permanente du développement durable, du  
financement et du commerce*Member of the National Assembly  
Committee on Public Works and Habitat  
Chair, SDG Committee  
*Membre de l'Assemblée nationale (URD)  
Commission des travaux publics et de l'habitat  
Président du Comité ODD*

SANKARE, Idrissa (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
Chairman of the Committee on Rural Development and  
Environment  
*Membre de l'Assemblée nationale (ASMA)  
Président de la Commission du développement rural et  
de l'environnement*

DRAME, Maimouna (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly  
Committee on Work, Employment, Women, Children,  
Youth and Sport  
*Membre de l'Assemblée nationale (RPM)  
Commission du travail, de l'emploi, de la femme, de*

*l'enfant, de la jeunesse et du sport*

SIDIBE, Modibo (Mr./M.)  
Secretary of the Group, Member of the ASGP  
*Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP*

Secretary General, National Assembly  
*Secrétaire général, Assemblée nationale*

TOURE, Ibrahim. M (Mr./M.)  
Second Secretary of the Group  
*Deuxième Secrétaire du Groupe*

Head of the International Relations Service, National Assembly  
*Chef du Service des relations internationales, Assemblée nationale*

(ADP: Alliance for Democracy and Progress - Maliba / Alliance pour la démocratie et le progrès - Maliba)  
(URD: Republic and Democracy Union / Union pour la République et la démocratie)  
(ASMA: Alliance for Solidarity in Mali / Alliance pour la solidarité au Mali)  
(RPM: Rally for Mali / Rassemblement pour le Mali)

**MAURITANIA – MAURITANIE**

BABA SY, Mariem (Ms./Mme)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale*

TALEBNA, Mohamed (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale*

**MAURITIUS – MAURICE**

HANOOMANJEE, Santi Bai (Mrs./Mme)  
President of the Group, Leader of the Delegation  
*Présidente du Groupe, Chef de la délégation*

Speaker of the National Assembly  
*Présidente de l'Assemblée nationale*

DUVAL, Charles Adrien (Mr./M.)

Deputy Speaker of the National Assembly  
*Vice-Président de l'Assemblée nationale*

JAHANGEER, Ahmad Bashir (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
House Committee  
*Membre de l'Assemblée nationale  
Comité de la Chambre*

JOOMAYE, Zouberr Houssein Issa (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale*

RAMCHURN, Urmeelah Devi (Ms./Mme)

Acting Clerk of the National Assembly  
*Secrétaire générale ad interim de l'Assemblée nationale*

**MEXICO – MEXIQUE**

CUEVAS, Gabriela (Mrs./Mme)  
Committee to Promote Respect for IHL, Leader of the delegation  
*Comité chargé de promouvoir le respect du DIH, Chef de la délégation*

Member of the Senate  
Chairperson of the International Affairs Committee  
*Membre du Sénat (PAN)  
Présidente de la Commission des affaires internationales*

GUERRA, Marcela (Ms./Mme)

Member of the Senate  
Chairperson of the Foreign Affairs, North America Committee  
*Membre du Sénat (PRI)  
Présidente de la Commission des affaires extérieures, Amérique du Nord*

ORTIZ, Graciela (Mrs./Mme)  
Bureau of the Standing Committee on UN Affairs  
*Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies*

Member of the Senate  
Chairperson of the Legislative Studies Committee  
*Membre du Sénat (PRI)  
Présidente de la Commission des études législatives*

POZOS, Raúl (Mr./M.)

Member of the Senate  
Chairman of the Administration Committee  
*Membre du Sénat (PRI)  
Président de la Commission de l'administration*

|  |   |
|--|---|
| ROJAS, Laura (Ms./Mme)<br>President of the Standing Committee on Peace and International Security<br><i>Présidente de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</i> | Member of the Senate<br>Chairperson of the Foreign Affairs, International Organizations Committee<br><i>Membre du Sénat (PAN)</i><br><i>Présidente de la Commission des affaires extérieures, Organisations internationales</i> |
| ALVARADO VARELA, Anabel (Ms./Mme)  | Member of the Chamber of Deputies<br><i>Membre de la Chambre des Députés (PRI)</i>  |
| AGUIRRE CHÁVEZ, Marco Polo (Mr./M.)  | Member of the Chamber of Deputies<br><i>Membre de la Chambre des Députés (PRI)</i>  |
| BERMÚDEZ MÉNDEZ, José Erandi (Mr./M.)  | Member of the Chamber of Deputies<br>Chair, Committee on Rural Development<br><i>Membre de la Chambre des Députés (PAN)</i><br><i>Président de la Commission du développement rural</i>   |
| GARCÍA CHÁVEZ, Héctor Javier (Mr./M.)  | Member of the Chamber of Deputies<br>Committee on External Relations<br><i>Membre de la Chambre des Députés (PRD)</i><br><i>Commission des relations extérieures</i>  |
| CASTAÑEDA HOEFLICH, José Clemente (Mr./M.)   | Member of the Chamber of Deputies<br>Governance Committee<br><i>Membre de la Chambre des Députés (MC)</i><br><i>Commission de la gouvernance</i>  |
| VÁZQUEZ, Pablo (Mr./M.)  | Adviser to Mr. Hoeflich<br><i>Conseiller de M.Hoeflich</i>  |

(PAN: National Action Party / Parti de l'Action nationale)

(PRI: Institutional Revolutionary Party / Parti révolutionnaire institutionnel)

(PRD: Democratic Revolution Party / Parti de la révolution démocratique)

(MC: Citizens' Movement / Mouvement des citoyens)

**MICRONESIA (FEDERATED STATES OF) - MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)**

|   |   |
|---|---|
| SIMINA, Wesley (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i> | Speaker of the Congress<br><i>Président, Congrès</i>  |
| ALIK, Alik (Mr./M.)   | Member of the Congress<br>Vice Chairman of the Resources and Development Committee<br>Vice Chairman of the Committee on Judiciary and Governmental Operations<br><i>Membre, Congrès</i><br><i>Vice-Président de la Commission des ressources et du développement</i><br><i>Vice-Président de la Commission des opérations judiciaires et gouvernementales</i> |
| MOSES, Esmond (Mr./M.)  | Member of the Congress<br>Vice Chairman of the Education Committee<br><i>Membre, Congrès</i><br><i>Vice-Président de la Commission de l'éducation</i>   |
| DANG, Tung-Lam (Mr./M.)   | Legislative Counsel, Congress<br><i>Directeur des services juridiques, Congrès</i>  |

**MONACO**

|  |   |
|--|---|
| FICINI, Alain (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i> | Member of the National Council<br><i>Membre du Conseil national</i> |
|--|---|

**MOROCCO – MAROC**

|  |   |
|--|---|
| BENCHAMACH, Hakim (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>             | Speaker of the House of Councillors<br><i>Président de la Chambre des Conseillers (PAM)</i>   |
| TOUIZI, Ahmed (Mr./M.)   | Member of the House of Councillors<br><i>Membre de la Chambre des Conseillers (PAM)</i>   |
| CHEIKHI, Nabil (Mr./M.)  | Member of the House of Councillors<br><i>Membre de la Chambre des Conseillers (PJD)</i>   |
| BENMESSAOUD, Mohammed Salem (Mr./M.)   | Member of the House of Councillors<br><i>Membre de la Chambre des Conseillers (PI)</i>  |
| KHOUJA, Abdelouahid (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>                      | Secretary General, House of Councillors<br><i>Secrétaire général, Chambre des Conseillers</i>   |
| DRIOUCHE, Abdelwahad (Mr./M.)<br>Secretary to the Delegation<br><i>Secrétaire de la délégation</i> | General Councillor, Parliamentary Diplomacy, House of Councillors<br><i>Conseiller général chargé de la diplomatie parlementaire, Chambre des Conseillers</i> |

(PAM: Authenticity and Modernity Party / Parti Authenticité et Modernité)

(PJD: Justice and Development Party / Parti de la Justice et du développement)

(PI: Istiqlal Party / Parti de l'Istiqlal)

**MOZAMBIQUE**

|  |  |
|--|--|
| KATUPHA, José Mateus (Mr./M.)<br>President of the Group, Leader of the Delegation<br><i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i> | Member of the Assembly of the Republic<br>Spokesperson of the Permanent Committee<br><i>Membre de l'Assemblée de la République (FRELIMO)</i><br><i>Porte-parole de la Commission permanente</i>  |
| MACUIANE, Saimone Muhambi (Mr./M.)   | Member of the Assembly of the Republic<br>Constitution and Legal Affairs, Human Rights Committee<br><i>Membre de l'Assemblée de la République (RENAMO)</i><br><i>Commission des affaires légales et constitutionnelles,</i><br><i>Commission des droits de l'homme</i> |
| MALEMA, Lucinda (Mrs./Mme)   | Member of the Assembly of the Republic<br>Social Affairs and Gender Committee<br><i>Membre de l'Assemblée de la République (FRELIMO)</i><br><i>Commission des affaires sociales et de l'égalité des sexes</i>  |
| CORREIA, Armando (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>   | Secretary General<br><i>Secrétaire général</i>   |
| BONIFÁCIO, Cesar (Mr./M.)<br>Secretary of the Group, Member of the ASGP<br><i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>               | Director<br><i>Directeur</i>   |
| COMISSARIO, Pedro (Mr./M.)<br>Diplomat / <i>Diplomat</i>   |  |
| SILYA, Carlos (Mr./M.)<br>Diplomat / <i>Diplomat</i>   |  |

(FRELIMO: Mozambican Liberation Front / Front de libération du Mozambique)

(RENAMO: Mozambican National Resistance / Résistance nationale du Mozambique)

**MYANMAR**

|   |   |
|---|---|
| AUNG KYI NYUNT (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i> | Member of the Assembly of the Union<br>Vice-Chairman of the Joint Coordinating Committee on Parliamentary Strengthening<br><i>Membre de l'Assemblée de l'Union</i><br><i>Vice-Président du Comité mixte de coordination du renforcement parlementaire</i> |
|---|---|

|  |   |
|--|---|
| KYAW SOE (Mr./M.)  | Committee Secretary and Director General<br><i>Secrétaire de commission et directeur général</i>  |
| SAW BWE DOE AYE (Mr./M.)   | Officer, UNDP-IPU Parliamentary Support Program<br><i>Fonctionnaire, Programme PNUD-UIP de soutien aux parlements</i>   |
| <b>NAMIBIA – NAMIBIE</b>   |   |
| KATJAVIVI, Peter H. (Mr./M.)<br>President of the Group, Leader of the Delegation<br><i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>  | Speaker of the National Assembly<br>Chairperson of the Standing Rules, Orders and Internal Arrangements Committee, Privileges Committee<br><i>Président de l'Assemblée nationale (SWAPO)</i><br><i>Président de la Commission du règlement, de la procédure et des modalités internes</i> |
| MENSAH-WILLIAMS, Margaret Natalie (Mrs./Mme)<br>President of the Group, President of the Bureau of Women Parliamentarians<br><i>Présidente du Groupe, Présidente du Bureau des femmes parlementaires</i> | Chairperson of the National Council<br>Chairperson of the Standing Rules and Orders Committee<br><i>Présidente du Conseil national (SWAPO)</i><br><i>Présidente de la Commission du règlement et de la procédure</i>  |
| KATAMELO, Phillipus Wido (Mr./M.)  | Member of the National Council<br>Chairperson of the Urban and Rural Development Committee<br><i>Membre du Conseil national (SWAPO)</i><br><i>Président de la Commission du développement urbain et rural</i>   |
| KAVARA, Rosa (Mrs./Mme)  | Member of the National Council<br>Chairperson of the Audit Committee<br>Women Caucus<br><i>Membre du Conseil national (SWAPO)</i><br><i>Présidente de la Commission d'évaluation Forum des femmes</i>   |
| THEOPHELUS, Emma (Ms./Mme)   | Member of the National Assembly, Deputy Speaker of the Children's Parliament<br><i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Présidente du Parlement des enfants</i>  |
| KANDUMBU, Marina (Ms./Mme)   | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale</i>   |
| HAINGURA, Petrina (Ms./Mme)  | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale</i>   |
| DIENDA, Elma (Ms./Mme)   | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale</i>   |
| MKUSA, Emilia N (Ms./Mme)<br>Secretary, Member of the ASGP<br><i>Secrétaire, Membre de l'ASGP</i>  | Secretary General to the National Council<br><i>Secrétaire générale du Conseil national</i>   |
| FERIS, El-Zanne (Ms./Mme)  | Private Secretary, National Council<br><i>Secrétaire particulière, Conseil national</i>   |
| TJITENDERO, Ripuree (Ms./Mme)  | Assistant, National Assembly<br><i>Assistante, Assemblée nationale</i>  |
| KAUKUNGUA, Ndahafa S. (Ms./Mme)  | Senior Information Officer, National Assembly<br><i>Chargée principale de l'information, Assemblée nationale</i>  |
| KANDETU, Lydia (Ms./Mme)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>  | Secretary to the National Assembly<br><i>Secrétaire de l'Assemblée nationale</i>  |
| VAN WYK, Berenice (Mrs./Mme)   | Director, National Council<br><i>Directrice, Conseil national</i>   |
| SHALI, Auguste T (Ms./Mme)<br><i>Co-Secrétaire du Groupe</i>   | Parliamentary Clerk, National Council<br><i>Greffière parlementaire, Conseil national</i>   |

WALENGA, Margaret (Ms./Mme)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

National Council  
*Conseil national*

(SWAPO: South West Africa People's Organization / Organisation du peuple du Sud-Ouest africain)

### NETHERLANDS - PAYS-BAS

ATSMA, Joop (Mr./M.)  
President of the Group, Leader of the Delegation  
*Président du Groupe, Chef de la délégation*

Member of the Senate  
Economic Affairs Committee  
Health Committee  
Education Committee  
Environment Committee  
*Membre du Sénat (CDA)*  
*Commission des affaires économiques*  
*Commission de la santé*  
*Commission de l'éducation*  
*Commission de l'environnement*

SCHRIJVER, Nico (Mr./M.)  
Member of the Executive Committee  
*Membre du Comité exécutif*

Member of the Senate  
Chairperson of Foreign Affairs Committee  
European Affairs Committee  
Immigration and Asylum Committee  
Justice Committee  
*Membre du Sénat (SDP)*  
*Président de la Commission des affaires étrangères*  
*Commission des affaires européennes*  
*Commission de l'immigration et de l'asile*  
*Commission de la justice*

TAVERNE, Joost (Mr./M.)

Member of the House of Representatives  
Foreign Affairs Committee  
Home Affairs Committee  
Justice Committee  
European Affairs Committee  
*Membre de la Chambre des Représentants (PL)*  
*Commission des affaires étrangères*  
*Commission des affaires intérieures*  
*Commission de la justice*  
*Commission des affaires européennes*

HAMILTON, Geert Jan (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Secretary General, Senate  
*Secrétaire général, Sénat*

HEIDA, Harke (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Director, Constitutional Affairs, House of Representatives  
*Directeur des affaires constitutionnelles, Chambre des Représentants*

NIEUWENHUIZEN, Bastiaan (Mr./M.)  
Secretary to the delegation  
*Secrétaire de la délégation*

Head of the Interparliamentary Relations Department,  
House of Representatives  
*Chef du Département des relations interparlementaires, Chambre des Représentants*

(CDA: Christian Democratic Appeal / Appel chrétien-démocrate)

(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(PL: Liberal Party / Parti libéral)

### NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE

KING, Annette (Ms./Mme)  
Bureau of the Standing Committee on Democracy  
and Human Rights, Leader of the Delegation  
*Bureau de la Commission permanente de la démocratie  
et des droits de l'homme, Chef de la délégation*

Member of the House of Representatives  
Health Committee  
Parliamentary Service Commission  
*Membre de la Chambre des Représentants (L)*  
*Commission de la santé*  
*Commission du service parlementaire*

|   |  |
|---|--|
| CLENDON, David (Mr./M.)   | Member of the House of Representatives<br>Business Committee<br>Law and Order Committee<br>Officers of Parliament Committee<br>Standing Orders Committee<br><i>Membre de la Chambre des Représentants (Green)</i><br><i>Comité directeur</i><br><i>Commission de la loi et de l'ordre</i><br><i>Commission des fonctionnaires du Parlement</i><br><i>Commission du règlement</i> |
| NGARO, Alfred (Mr./M.)  | Member of the House of Representatives<br>Chair of Social Services Committee<br>Commerce Committee<br><i>Membre de la Chambre des Représentants (NP)</i><br><i>Président de la Commission des services sociaux</i><br><i>Commission du commerce</i>  |
| TASKER, Daniel (Mr./M.)<br>Secretary to the delegation<br><i>Secrétaire de la délégation</i>                      | Parliamentary Relations Officer, House of Representatives<br><i>Chargé des relations parlementaires, Chambre des Représentants</i>   |
| (L: Labour Party / Parti du travail)<br>(Green: Green Party / Les Verts)<br>(NP: National Party / Parti national) |  |

**NICARAGUA**

|   |   |
|---|---|
| PALACIOS BENAVIDEZ, Alba Azucena (Mrs./Mme)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i> | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale</i> |
|---|---|

**NIGER**

|  |   |
|--|---|
| SANI, Iro (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>   | Deputy Speaker of the National Assembly<br><i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (PNDS Tarayya)</i><br><i>Membre</i>   |
| ABDOUL MALIK ALKASSOUM, Mahamadou (Mr./M.)   | Member of the National Assembly<br>Committee on Defence and Security<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (MPR Jamhouria)</i><br><i>Commission de la défense et de la sécurité</i>   |
| AMADOU MAIZOUMBOU, Laoual (Mr./M.)   | Member of the National Assembly<br>Committee on Economic Affairs and Planning<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (MNSD Nassara)</i><br><i>Commission des affaires économiques et du plan</i>   |
| MAMANE, Saley (Mr./M.)   | Member of the National Assembly<br>Committee on Social and Cultural Affairs<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (PNDS Tarayya)</i><br><i>Commission des affaires sociales et culturelles</i>  |
| NOUHOU, Daouda (Mr./M.)  | Member of the National Assembly<br>Committee on Finance and Budget<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (Amen Amin)</i><br><i>Commission des Finances et du Budget</i>   |
| HABIBOU, Aminatou (Mrs./Mme)<br>Member of the Executive Committee and of the Bureau of Women Parliamentarians (ex-officio)<br><i>Membre du Comité Exécutif et du Bureau des femmes parlementaires (de droit)</i> | Member of the National Assembly<br>Committee on Rural Development and Environment<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (PNDS Tarayya)</i><br><i>Commission du développement rural et de l'environnement</i>                                    |
| SAMINOU LAOUALI, Amina (Ms./Mme)   | Member of the National Assembly, Parliamentary Secretary, General and Institutional Affairs Committee<br><i>Membre de l'Assemblée nationale, Secrétaire parlementaire, Commission des affaires générales et institutionnelles (RSD Gaskiya)</i> |
| MOSSI, Moussa (Mr./M.)   | Director, Speaker's Office, National Assembly<br><i>Directeur de cabinet du Président, Assemblée nationale</i>  |

MOUTARI, Moussa (Mr./M.)  
Adviser to the Group  
*Conseiller du Groupe*

Technical Adviser, National Assembly  
*Conseiller technique, Assemblée nationale*

(PNDS Tarayya: Niger Party for Democracy and Socialism / Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme)  
(MPR Jamhouria: Patriotic Movement for the Republic / Mouvement national pour la République)  
(MNSD Nassara: National Movement for the Development Society / Mouvement national pour la société de développement)  
(Amen Amin: Alliance of Movements for the Emergence of Niger / Alliance des mouvements pour l'émergence du Niger)  
(RSD-Gaskiya: Social Democratic Rally / Rassemblement socialiste et démocratique)

#### NIGERIA

SARAKI, Bukola (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

President of the Senate, Chairman of the National  
Assembly  
*Président du Sénat, Président de l'Assemblée nationale*

YUSSUFF, Sulaimon (Mr./M.)

Deputy Speaker of the House of Representatives  
*Vice-Président de la Chambre des représentants (APC)*

NAFADA, Bayero (Mr./M.)

Member of the Senate  
*Membre du Sénat*

GAYA, Kabiru (Mr./M.)

Member of the Senate  
*Membre du Sénat*

IBRAHIM, Rafiu (Mr./M.)

Member of the Senate  
Committee on Banking and Finance  
*Membre du Sénat  
Commission bancaire et financière*

ODUA, Stella (Mr./M.)

Member of the Senate  
*Membre du Sénat*

IKON, Samuel (Mr./M.)

Member of the House of Representatives  
Chairman of the Inter-Parliamentary Relations  
Committee  
*Membre de la Chambre des représentants (APC)  
Président de la Commission des relations  
interparlementaires*

IGBOKWE, Raphael (Mr./M.)  
Forum of Young Parliamentarians  
*Forum des jeunes parlementaires*

Member of the House of Representatives  
Inter-Parliamentary Relations Committee  
*Membre de la Chambre des représentants (PDP)  
Commission des relations interparlementaires*

FULATA, Abubakar (Mr./M.)

Member of the House of Representatives  
Deputy Chairman of the Committee on Petitions  
*Membre de la Chambre des représentants  
Vice-Président de la Commission des pétitions*

ADEDOYIN, Olufunke (Mrs./Mme)  
Bureau of Women Parliamentarians  
*Bureau des femmes parlementaires*

Member of the House of Representatives  
Deputy Chairperson of the Committee on Defence  
*Membre de la Chambre des représentants (APC)  
Vice-Présidente de la Commission de la défense*

FASEYI, Duro (Mr./M.)  
Adviser / *Conseiller*

Member of the Senate  
*Membre du Sénat*

DASUKI, Abdussamad (Mr./M.)  
Adviser / *Conseiller*

Member of the House of Representatives  
*Membre de la Chambre des représentants (APC)*

SANI-OMOLORI, Muhammed (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Clerk to the National Assembly  
*Secrétaire général de l'Assemblée nationale*

AYEWOH, Nelson (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Clerk, Senate  
*Secrétaire général du Sénat*

AUDU, Rabi (Mrs./Mme)  
Secretary of the Group, Member of the ASGP  
*Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP*

Director, Senate  
*Directrice, Sénat*

GARBA, Lawal (Mr./M.)  
Secretary to the delegation  
*Secrétaire de la délégation*

Director, Global Institutions, Senate  
*Directeur, Institutions mondiales, Sénat*

|  |   |
|--|---|
| NAVATI, Ilia (Ms./Mme)   | Director, Special Duties, House of Representatives<br><i>Directrice, Fonctions spéciales, Chambre des représentants</i>   |
| UZEME, Okoh Benard (Mr./M.)  | Clerk, Committee on Inter-Parliamentary Affairs, Senate<br><i>Greffier, Commission des affaires interparlementaires, Sénat</i>  |
| ASAN, Caroline (Ms./Mme)   | Clerk, Committee on Inter-Parliamentary Affairs, House of Representatives<br><i>Greffière, Commission des affaires interparlementaires, Chambre des Représentants</i> |
| ESEKE, Augustine (Mr./M.)<br>Deputy Secretary to the delegation<br><i>Secrétaire adjointe de la délégation</i> | Chief Administrative Officer (IPU Desk), National Assembly<br><i>Chef du Service administratif, Assemblée nationale</i>   |
| ONAH, Innocent (Mr./M.)  | Special Assistant to the President of the Senate<br><i>Assistant spécial du Président du Sénat</i>  |
| SHITTA, Eniola (Ms./Mme)   | Special Assistant to the President of the Senate<br><i>Assistante spéciale du Président du Sénat</i>  |
| MADAKI, Ahmed (Mr./M.)   | Special Assistant to the Deputy Speaker of the House of Representatives<br><i>Assistant spécial du Vice-Président de la Chambre des Représentants</i>                 |
| AGADA, Rawlings (Mr./M.)   | Clerk to the House Committee, House of Representatives<br><i>Greffier de la Commission de la Chambre, Chambre des représentants</i>                                   |
| GREMA, Garba (Mr./M.)  | Foreign Affairs Officer<br><i>Chargé des affaires étrangères</i>  |

(APC: All Progressives Congress / Congrès progressiste)

(PDP: Peoples Democratic Party / Parti démocratique populaire)

**NORWAY – NORVEGE**

|  |   |
|--|---|
| SVENDSEN, Kenneth (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>   | Deputy Speaker of Parliament<br>Sub-Committee on Finance and Economic Affairs<br><i>Vice-Président du Parlement (PP)</i><br><i>Sous-Commission des finances et des affaires économiques</i>           |
| ELDEGARD, Gunvor (Ms./Mme)<br>Member of the Executive Committee and of the Bureau of Women Parliamentarians (ex-officio)<br><i>Membre du Comité exécutif et du Bureau des femmes parlementaires (de droit)</i> | Member of Parliament<br>Sub-Committee on Scrutiny and Constitutional Affairs<br><i>Membre du Parlement (L)</i><br><i>Sous-Commission du scrutin et des affaires constitutionnelles</i>                |
| LOEDEMEL, Bjoern (Mr./M.)  | Member of Parliament<br>Sub-Committee on Local Government and Public Administration<br><i>Membre du Parlement (C)</i><br><i>Sous-Commission du gouvernement local et de l'administration publique</i> |
| LIADAL, Hege Haukeland (Ms./Mme)   | Member of Parliament<br>Sub-Committee on Family and Cultural Affairs<br><i>Membre du Parlement (L)</i><br><i>Sous-Commission de la famille et des affaires culturelles</i>                            |
| FRASER, Thomas (Mr./M.)<br>Secretary to the delegation<br><i>Secrétaire de la délégation</i>   | Senior Adviser, Parliament<br><i>Conseiller principal, Parlement</i>  |
| STOCK, Lisbeth Merete (Ms./Mme)<br>Secretary to the delegation<br><i>Secrétaire de la délégation</i>   | Adviser, Parliament<br><i>Conseillère, Parlement</i>  |

(PP: Progress Party / Parti progressiste)

(L: Labour Party / Parti du travail)

(C: Conservative Party / Parti Conservateur)

**OMAN**

|  |   |
|--|---|
| AL-GHASSANI, Mohammed (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>   | Deputy Speaker of the Consultative Council<br><i>Vice-Président du Conseil consultatif</i>                                |
| AL KHAROOSI, Naashiah (Ms./Mme)<br>Vice President of the Bureau of Women<br>Parliamentarians<br><i>Vice-Présidente du Bureau des femmes<br/>Parlementaires</i> | Member of the State Council<br><i>Membre du Conseil de l'Etat</i>   |
| AL SHIHHI, Badria (Ms./Mme)  | Member of the State Council<br><i>Membre du Conseil de l'Etat</i>   |
| AL AMRI, Abdullah (Mr./M.)   | Member of the Consultative Council<br><i>Membre du Conseil consultatif</i>  |
| AL RASBI, Abdullah (Mr./M.)  | Member of the Consultative Council<br><i>Membre du Conseil consultatif</i>  |
| AL SAIDI, Khalid (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>   | Secretary General, State Council<br><i>Secrétaire général, Conseil de l'Etat</i>  |
| AL AWFII, Sabah (Ms./Mme)  | Director of External Relations, State Council<br><i>Directrice des relations extérieures, Conseil de l'Etat</i>           |
| AL TOOBI, Juma (Mr./M.)  | Head of the Secretary General Office, State Council<br><i>Chef du Bureau du Secrétaire général, Conseil de<br/>l'Etat</i> |
| AL UWAISI, Aiman (Mr./M.)  | Secretary, Consultative Council<br><i>Secrétaire, Conseil consultatif</i>   |
| AL RAHBI, Abdullah (Mr./M.)<br>Ambassador/Permanent Representative<br><i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>  |   |
| AL AMRI, Amer (Mr./M.)<br>Diplomat / <i>Diplomate</i>  |   |

**PAKISTAN**

|  |   |
|--|---|
| SADIQ, Sardar Ayaz (Mr./M.)<br>President of the Group, Leader of the Delegation<br><i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i> | Speaker of the National Assembly<br><i>Président de l'Assemblée nationale (PML-N)</i>   |
| RABBANI, Mian Raza (Mr./M.)<br>Joint President of the Group<br><i>Co-Président du Groupe</i>   | Speaker of the Senate<br><i>Président du Sénat (PPPP)</i>   |
| ABID, Samina (Mrs./Mme)  | Member of the Senate<br><i>Membre du Sénat (PTI)</i>  |
| HASHMI, Nehal (Mr./M.)   | Member of the Senate<br><i>Membre du Sénat</i>  |
| AFRIDI, Taj Muhammad (Mr./M.)  | Member of the Senate<br><i>Membre du Sénat</i>  |
| TARAR, Mumtaz Ahmed (Mr./M.)   | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (PML-N)</i>   |
| HARRAJ, Muhammad Raza Hayat (Mr./M.)<br>Committee to Promote Respect for IHL<br><i>Comité chargé de promouvoir le respect du DIH</i> | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (PML-N)</i>   |
| PARVEZ, Arifa Khalid (Mrs./Mme)<br>Bureau of Women Parliamentarians<br><i>Bureau des femmes parlementaires</i>                       | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (PML-N)</i>   |
| QAMAR, Syed Naveed (Mr./M.)  | Member of the National Assembly<br>Chairman of the Standing Committee on Railways<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (PPPP)<br/>Président de la Commission permanente des chemins<br/>de fer</i> |

|  |  |
|--|--|
| KHAN, Ghulam Sarwar (Mr./M.)   | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (PTI)</i>  |
| AHMED, Sajid (Mr./M.)<br>Adviser<br><i>Conseiller</i>  | Member of Parliament, National Assembly<br><i>Membre du Parlement, Assemblée nationale</i>                               |
| KHAN, Khanzada (Mr./M.)<br>Adviser / <i>Conseiller</i>   | Member of the Senate<br><i>Membre du Sénat</i>   |
| ALI, Abdul Jabbar (Mr./M.)<br>Secretary General of the Group, Member of the ASGP<br><i>Secrétaire général du Groupe, Membre de l'ASGP</i>  | Secretary General, National Assembly<br><i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>                                   |
| PERVEZ, Amjed (Mr./M.)<br>Secretary of the Group, Member of the ASGP<br><i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>  | Secretary of the Senate, Senate<br><i>Secrétaire du Sénat, Sénat</i>   |
| BHARWANA, Babar Hassan (Mr./M.)  | Secretary, Public Affairs Unit<br><i>Secrétaire, Unité des affaires publiques</i>  |
| HASHMI, Syed Shamoan (Mr./M.)<br>Joint Secretary of the Group<br><i>Secrétaire adjoint du Groupe</i>   | Adviser, International Relations, National Assembly<br><i>Conseiller, Relations internationales, Assemblée nationale</i> |
| SIAL, Mohammad Sial (Mr./M.)   | Director General, Public Relations<br><i>Directeur général des relations publiques</i>                                   |
| JAN PATHAN, Muhammad Arshad (Mr./M.)   | Joint Secretary, Senate Secretariat<br><i>Co-Secrétaire, Secrétariat du Sénat</i>  |
| NAZAR, Muhammad Arshad (Mr./M.)<br>Security Officer to the Chairman of the Senate<br><i>Agent de sécurité du Président du Sénat</i>  |  |
| (PML-N: Pakistan Muslim League (Nawaz) / Ligue musulmane pakistanaise (Nawaz))<br>(PPPP: Pakistan People's Party Parliamentarians / Parlementaires du Parti du peuple pakistanais)<br>(PTI: Pakistan Tehreek-e-Insaf / Pakistan Tehreek-e-Insaf) |  |

**PALESTINE**

|  |   |
|--|---|
| AL-AHMAD, Azzam (Mr./M.)<br>Committee on Middle East Questions, Leader of the Delegation<br><i>Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, Chef de la délégation</i> | Member of the Palestinian National Council<br>Political Affairs Committee<br><i>Membre du Conseil national palestinien (F) Commission des affaires politiques</i> |
| ALWAZIR, Intisar (Mrs./Mme)  | Member of the Palestinian National Council<br>Social Affairs Committee<br><i>Membre du Conseil national palestinien (F) Commission des affaires sociales</i>      |
| HAMAYEL, Omar (Mr./M.)   | Member of the Palestinian National Council<br>Social Affairs Committee<br><i>Membre du Conseil national palestinien (Ind) Commission des affaires sociales</i>    |
| QASEM, Bilal (Mr./M.)  | Member of the Palestinian National Council<br>Economic Committee<br><i>Membre du Conseil national palestinien (PLF) Commission économique</i>                     |
| SANDUKA, Zuhair (Mr./M.)   | Member of the Palestinian National Council<br>Social Affairs Committee<br><i>Membre du Conseil national palestinien (Ind) Commission des affaires sociales</i>    |
| KHRISHI, Ibrahim (Mr./M.)<br>Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>  | Secretary General, Palestinian National Council<br><i>Secrétaire général, Conseil national palestinien</i>  |
| SULAIMAN, Bashar (Mr./M.)<br>Secretary of the Group<br><i>Secrétaire du Groupe</i>   | Director of Inter-Parliamentary Relations, Palestinian National Council<br><i>Directeur des relations interparlementaires, Conseil national palestinien</i>       |

QAWAS, Rasha (Ms./Mme) Adviser / *Conseillère*

(F: Fatah)

(Ind: Independent / Indépendant)

(PLF: Palestine Liberation Front / Front de libération de la Palestine)

#### PERU – PEROU

BARTRA BARRIGA, Rosa María (Ms./Mme)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

First Deputy Speaker of the Congress of the Republic  
*Première Vice-Présidente, Congrès de la République (FP)*

ACUÑA NÚÑEZ, Richard Franck (Mr./M.)

Second Deputy Speaker of the Congress of the Republic  
*Deuxième Vice-Président, Congrès de la République (APP)*

BETETA RUBÍN, Karina Juliza (Ms./Mme)

Member of the Congress of the Republic  
*Membre, Congrès de la République (FP)*

(FP: Popular Force / Force populaire)

(APP: Alliance for Progress of Peru)

#### PHILIPPINES

PIMENTEL III, Aquilino Koko (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

President of the Senate  
*Président du Sénat*

DRILON, Franklin (Mr./M.)

Pro Tempore President of the Senate  
*Président pro tempore du Sénat*

CAYETANO, Pia (Ms./Mme)

Deputy Speaker of the House of Representatives  
*Vice-Présidente de la Chambre des Représentants*

ABU, Raneo E. (Mr./M.)

Deputy Speaker of the House of Representatives  
*Vice-Président de la Chambre des Représentants*

HERNANDEZ, Ferdinand (Mr./M.)

Deputy Speaker of the House of Representatives  
*Vice-Président de la Chambre des Représentants*

HONTIVEROS, Risa (Ms./Mme)

Member of the Senate  
*Membre du Sénat*

FUENTEBELLA, Arnulfo (Mr./M.)

Member of the House of Representatives  
*Membre de la Chambre des Représentants*

ROMUALDEZ, Yedda Marie K. (Ms./Mme)

Member of the House of Representatives  
*Membre de la Chambre des Représentants*

BARBO, Lutgardo B. (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Secretary General of the Senate  
*Secrétaire général du Sénat*

ADASA, Artemio A. Jr. (Mr./M.)  
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Deputy Secretary General, House of Representatives  
*Secrétaire général adjoint, Chambre des Représentants*

SALOMON, Daniel (Mr./M.)

Chief of Staff of the President  
*Chef du Secrétariat du Président*

DE GUZMAN, Antonio (Mr./M.)  
Secretary of the Group  
*Secrétaire du Groupe*

Director General  
*Directeur général*

AYSON, Esperanza P. (Ms./Mme)

Deputy Director General  
*Directrice générale adjointe*

BARIOU-BONDOC, Valerie (Ms./Mme)

Executive Assistant to the President  
*Assistante exécutive du Président*

TORRES III, Anthony (Mr./M.)

Executive Assistant to the Pro Tempore President  
*Assistant exécutif du Président pro tempore*

DALEON III, Benjamin Paolo (Mr./M.)  
Secretary to the delegation  
*Secrétaire de la délégation*

REBONG, Cecilia (Ms./Mme)  
Ambassador/Permanent Representative  
*Ambassadrice/Représentante permanente*

FOS, Enrico (Mr./M.)  
Diplomat / *Diplomate*

**POLAND – POLOGNE**

|  |  |
|--|--|
| SEWERYNSKI, Michal (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>  | Member of the Senate<br><i>Membre du Sénat (PiS)</i>   |
| DOWHAN, Robert (Mr./M.)  | Member of the Senate<br><i>Membre du Sénat (PO)</i>  |
| DLUGI, Grzegorz (Mr./M.)   | Member of the Sejm<br><i>Membre, Sejm (K15)</i>  |
| SAWCKI, Marek (Mr./M.)   | Member of the Sejm<br><i>Membre, Sejm (PSL)</i>  |
| STEPIEN, Elzbieta (Mrs./Mme)   | Member of the Sejm<br><i>Membre, Sejm (N)</i>  |
| KACZMARSKA, Agnieszka (Mrs./Mme)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>  | Secretary General<br><i>Secrétaire générale</i>  |
| KARWOWSKA-SOKOLOWSKA, Agata (Ms./Mme)  | Director, Research and Analysis Bureau, Senate<br><i>Directrice du Bureau de recherches et analyses, Sénat</i> |
| WOJCIK, Agata (Ms./Mme)  | Adviser, Senate<br><i>Conseillère, Sénat</i>   |
| GRUBA, Wojciech (Mr./M.)<br>Secretary of the Group<br><i>Secrétaire du Groupe</i>  |  |
| WITECKI, Pawel (Mr./M.)  | Adviser / <i>Conseiller</i>  |
| (PiS: Law and Justice / Droit et justice)<br>(PO: Civic Platform / Plate-forme civique)<br>(K15: Kukiz'15)<br>(PSL: Polish Peasant Party / Parti paysan polonais)<br>(N: Nowoczesna) |  |

**PORTUGAL**

|   |   |
|---|---|
| PACHECO, Duarte (Mr./M.)<br>Vice-President of the Standing Committee on Peace and International Security, Leader of the Delegation<br><i>Vice-Président de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</i><br><i>Chef de la délégation</i> | Member of the Assembly of the Republic<br><i>Membre de l'Assemblée de la République</i>                 |
| LACÃO, Jorge (Mr./M.)<br>Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights<br><i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>  | Deputy Speaker of the Assembly of the Republic<br><i>Vice-Président de l'Assemblée de la République</i> |
| MACEDO, Virgílio (Mr./M.)   | Member of the Assembly of the Republic<br><i>Membre de l'Assemblée de la République</i>                 |
| ALBERNAZ, Rosa (Ms./Mme)  | Member of the Assembly of the Republic<br><i>Membre de l'Assemblée de la République</i>                 |
| MARTINS, Hortense (Ms./Mme)   | Member of the Assembly of the Republic<br><i>Membre de l'Assemblée de la République</i>                 |
| MATOS ROSA, José (Mr./M.)<br>Group of Facilitators for Cyprus<br><i>Groupe de facilitateurs concernant Chypre</i>   | Member of the Assembly of the Republic<br><i>Membre de l'Assemblée de la République</i>                 |
| MORAIS, Teresa (Ms./Mme)  | Member of the Assembly of the Republic<br><i>Membre de l'Assemblée de la République</i>                 |
| PEREIRA, Carlos (Mr./M.)  | Member of the Assembly of the Republic<br><i>Membre de l'Assemblée de la République</i>                 |

ARAÚJO, José Manuel (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Deputy Secretary General, Assembly of the Republic  
*Secrétaire général adjoint, Assemblée de la République*

PINTO FERREIRA, Rita (Ms./Mme)

Directorate International Relations and Protocol  
*Direction des relations internationales et du protocole*

ISIDORO, Ana Margarida (Ms./Mme)  
Adviser to the delegation  
*Conseillère de la délégation*

Adviser for International Affairs, Assembly of the Republic  
*Conseillère, Affaires internationales, Assemblée de la République*

#### QATAR

AL-KUWARI, Issa Rabia (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

Vice-Chairman of the Advisory Council  
*Vice-Président du Conseil consultatif*

LABDA, Khalid Hamad (Mr./M.)

Member of the Advisory Council  
*Membre du Conseil consultatif*

AL-JEHANI, Nasser Ahmad (Mr./M.)

Member of the Advisory Council  
*Membre du Conseil consultatif*

AL-RUMAIHI, Ahmed Khalifa (Mr./M.)

Member of the Advisory Council  
*Membre du Conseil consultatif*

AL-KHAYARIN, Fahad (Mr./M.)

Secretary General  
*Secrétaire général*

AL-MAJID, Abdulreda (Mr./M.)

Head of the Editing and Translation Section, Advisory Council  
*Chef de la Section de la publication et de la traduction, Conseil consultatif*

AL-SHAHWANI, Mesfer Hemaïd (Mr./M.)

Deputy Head, Public Relations Section  
*Chef adjoint de la Section des relations publiques*

#### REPUBLIC OF KOREA - REPUBLIQUE DE COREE

CHIN, Young (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (MPK)*

PARK, Young-Sun (Ms./Mme)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (MPK)*

LEE, Sang-Don (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (PP)*

CHONG, Jong-Sup (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (SP)*

LEE, Man-Hee (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (SP)*

WOO, Yoon-Keun (Mr./M.)  
Head of the ASGP delegation  
*Chef de la délégation de l'ASGP*

Secretary-General, National Assembly  
*Secrétaire général, Assemblée nationale*

YOON, Sung-Min (Mr./M.)

Director / *Directeur*

KIM, Hyun-Sook (Ms./Mme)

Deputy Director / *Directrice adjointe*

KIM, Jun-Heon (Mr./M.)  
Secretary to the ASGP delegation  
*Secrétaire de la délégation de l'ASGP*

Deputy Director  
*Directeur adjoint*

JEONG, So Young (Ms./Mme)  
Interpreter / *Interprète*

Protocol Officer, National Assembly  
*Chargée du protocole, Assemblée nationale*

IM, So-Young (Ms./Mme)  
Interpreter / *Interprète*

Protocol Officer, National Assembly  
*Chargée du protocole, Assemblée nationale*

KIM, Gyeong-Hun (Mr./M.)  
Secretary to the delegation  
*Secrétaire de la délégation*

LIM, Kyu-Eun (Ms./Mme)  
Secretary to the delegation  
*Secrétaire de la délégation*

KIM, Young-Geun (Mr./M.)  
Secretary to the ASGP delegation  
*Secrétaire de la délégation de l'ASGP*

(MPK: Minjoo Party of Korea / Parti Minjoo de Corée)

(PP: People's Party / Parti populaire)

(SP: Saenuri Party / Parti Saenuri)

### ROMANIA – ROUMANIE

BORBELY, Laszlo (Mr./M.)  
Vice-President of the Group, Leader of the Delegation  
*Vice-Président du Groupe, Chef de la délégation*

Member of the Chamber of Deputies  
Chairman of the Foreign Policy Committee  
*Membre de la Chambre des Députés (DAHR)*  
*Président de la Commission de la politique extérieure*

MITU, Augustin-Constantin (Mr./M.)

Deputy Speaker of the Senate  
Committee on Labour, Family and Social Protection  
*Vice-Président du Sénat (SDP)*  
*Commission du travail, de la famille et de la protection sociale*

DONȚU, Ovidiu-Liviu (Mr./M.)

Member of the Senate  
Chairman of the Committee on Constitutionality, Civil Liberties and Monitoring of the Execution of ECHR Decisions  
Committee on Legal Affairs, Nominations, Discipline, Immunities and Validations  
*Membre du Sénat (SDP)*  
*Président de la Commission de la constitutionnalité, des libertés civiles et du contrôle de l'exécution des décisions CEDH*  
*Commission des affaires juridiques, des nominations, de la discipline, des immunités et des validations*

CIOATĂ, Cezar (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies  
Vice-Chairman of the Committee on Public Administration and Territorial Planning  
*Membre de la Chambre des Députés (SDP)*  
*Vice-Président de la Commission de l'administration publique et de l'aménagement territorial*

IONESCU, Cristina (Ms./Mme)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Deputy Secretary General, Senate  
*Secrétaire générale adjointe, Sénat*

BÂGNEANU, Ioana (Ms./Mme)  
Secretary to the delegation  
*Secrétaire de la délégation*

Adviser, General Directorate for Foreign Affairs, Chamber of Deputies  
*Conseillère, Direction générale des affaires étrangères, Chambre des Députés*

DUMITRESCU, Cristina (Ms./Mme)  
Secretary of the Group  
*Secrétaire du Groupe*

Director, External Multilateral Relations Directorate, Senate  
*Directrice, Direction des relations extérieures multilatérales, Sénat*

TEODOREL, Luminița (Ms./Mme)  
Secretary to the delegation (ASGP)  
*Secrétaire de la délégation (ASGP)*

Adviser, Secretariat of the Group, Senate  
*Conseillère, Secrétariat du Groupe, Sénat*

(DAHR: Democratic Alliance of Hungarians in Romania / Alliance démocratique des Hongrois en Roumanie)

(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

**RUSSIAN FEDERATION - FEDERATION DE RUSSIE**

|  |   |
|--|---|
| MATVIENKO, Valentina (Ms./Mme)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>   | Chairperson of the Council of the Federation<br><i>Présidente du Conseil de la Fédération</i>   |
| UMAKHANOV, Iliyas (Mr./M.)   | Deputy Chairman of the Council of the Federation<br>Member Science, Education and Culture Committee<br><i>Vice-Président du Conseil de la Fédération<br/>Commission de la science, de l'éducation et de la culture</i>                          |
| SLUTSKY, Leonid (Mr./M.)   | Member of the State Duma<br>Chairman of the Committee on International Affairs<br><i>Membre de la Douma d'Etat<br/>Président de la Commission des affaires internationales</i>  |
| GUMEROVA, Lilia (Ms./Mme)<br>Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade, Bureau of Women Parliamentarians<br><i>Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce, Bureau des femmes parlementaires</i> | Member of the Council of the Federation<br>Deputy Chair of the Science, Education and Culture Committee<br><i>Membre du Conseil de la Fédération<br/>Vice-Présidente de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture</i>        |
| GAVRILOV, Sergey (Mr./M.)<br>Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade<br><i>Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du Commerce</i>   | Member of the State Duma<br>Chairman of the Committee on Public Associations and Religious Organizations Affairs<br><i>Membre, Douma d'Etat (CP)<br/>Président de la Commission des associations publiques et des organisations religieuses</i> |
| KLIMOV, Andrey (Mr./M.)<br>Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security<br><i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</i>   | Member of the Council of the Federation<br>Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee<br><i>Membre du Conseil de la Fédération<br/>Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i>  |
| KOSACHEV, Konstantin (Mr./M.)<br>Member of the Executive Committee, Rapporteur of the Standing Committee on Peace and International Security<br><i>Membre du Comité exécutif, Rapporteur de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</i>                 | Member of the Council of the Federation<br>Chairman of the Foreign Affairs Committee<br><i>Membre du Conseil de la Fédération<br/>Président de la Commission des affaires étrangères</i>  |
| PETRENKO, Valentina (Ms./Mme)<br>Committee to promote respect for IHL, Bureau of Women Parliamentarians<br><i>Comité chargé de promouvoir le respect du DIH, Bureau des femmes parlementaires</i>  | Member of the Council of the Federation<br>Social Politics Committee<br><i>Membre du Conseil de la Fédération<br/>Commission des politiques sociales</i>  |
| EMELIYANOV, Mikhail (Mr./M.)   | Member of the State Duma<br>First Deputy Chairman of the Committee on State Construction and Legislation<br><i>Membre, Douma d'Etat<br/>Premier Vice-Président de la Commission de la construction de l'Etat et de la législation</i>           |
| VTORYGINA, Elena (Ms./Mme)   | Member of the State Duma<br>Deputy Chairperson of Family, Women and Children Affairs<br><i>Membre, Douma d'Etat<br/>Vice-Présidente de la Commission des affaires relatives à la famille, aux femmes et à l'enfance</i>                         |
| DZHABAROV, Vladimir (Mr./M.)<br>Adviser / Conseiller   | Member of the Council of the Federation<br>Deputy Chairman of the Foreign Affairs Committee<br><i>Membre du Conseil de la Fédération<br/>Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i>  |

|  |  |
|--|--|
| MARTYNOV, Sergey (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>   | Secretary General, Council of the Federation<br><i>Secrétaire général, Conseil de la Fédération</i>  |
| GOLOV, Gennadiy (Mr./M.)   | Deputy Head of the Council of the Federation Staff<br><i>Chef adjoint du Secrétariat du Conseil de la Fédération</i>   |
| ERMOSHIN, Pavel (Mr./M.)<br>Secretary to the delegation<br><i>Secrétaire de la délégation</i>  | Senior Counsellor, Council of the Federation<br><i>Conseiller principal, Conseil de la Fédération</i>  |
| UDALOVA, Natalia (Mrs./Mme)  | Head of the Council of the Federation Chairperson's Secretariat<br><i>Chef du Secrétariat de la Présidente, Conseil de la Fédération</i>   |
| PARUZIN, Nikolay (Mr./M.)  | Head of the International Relations Department of the Council of the Federation<br><i>Chef du Département des relations internationales, Conseil de la Fédération</i>                |
| TKACHENKO, Mikhail (Mr./M.)<br>Secretary to the delegation, Secretary of the Eurasia Group<br><i>Secrétaire de la délégation, Secrétaire du Groupe Eurasie</i> | Deputy Head of the International Organisations Division, Council of the Federation<br><i>Chef adjoint de la Division des organisations internationales, Conseil de la Fédération</i> |
| YAKOVLEVA, Marina (Ms./Mme)<br>Secretary to the delegation<br><i>Secrétaire de la délégation</i>   |  |
| STAVITSKIY, Valery (Mr./M.)<br>Secretary of the Group and to the delegation<br><i>Secrétaire du Groupe et de la délégation</i>                                 |  |
| KOZHEVNIKOV, Kirill (Mr./M.)   | Personal Assistant, Council of the Federation<br><i>Assistant particulier, Conseil de la Fédération</i>  |
| UDALTSOVA, Marina (Mrs./Mme)   | Protocol, Council of the Federation<br><i>Protocole, Conseil de la Fédération</i>  |
| NOVIKOVA, Yulia (Mrs./Mme)   | Protocol, Council of the Federation<br><i>Protocole, Conseil de la Fédération</i>  |
| ALEKSEEV, Alexandr (Mr./M.)  | Adviser to the Council of the Federation Chairperson<br><i>Conseiller de la Présidente du Conseil de la Fédération</i>   |
| RUDAKOVA, Diana (Ms./Mme)  | Personal Assistant to Mr. Slutskiy<br><i>Assistante particulière de M. Slutskiy</i>  |
| ZHOLOBOVA, Maria (Ms./Mme)<br>Secretary to the delegation<br><i>Secrétaire de la délégation</i>  | Council of the Federation<br><i>Conseil de la Fédération</i>   |
| FOLOMEEVA, Olga (Ms./Mme)<br>Secretary to the delegation<br><i>Secrétaire de la délégation</i>   | Adviser, Council of the Federation<br><i>Conseillère, Conseil de la Fédération</i>   |
| BELOUSOVA, Veronica (Ms./Mme)<br>Interpreter, Member of the ASGP<br><i>Interprète, Membre de l'ASGP</i>  | Assistant, Council of the Federation<br><i>Assistante, Conseil de la Fédération</i>  |
| KUKARKIN, Pavel (Mr./M.)<br>Interpreter / <i>Interprète</i>  | Advisor, Council of the Federation<br><i>Conseiller, Conseil de la Fédération</i>  |
| OSOKIN, Boris (Mr./M.)<br>Interpreter / <i>Interprète</i>  | Council of the Federation<br><i>Conseil de la Fédération</i>   |
| ABRAMOV, Victor (Mr./M.)<br>Interpreter / <i>Interprète</i>  |  |
| GOVOR, Andrei (Mr./M.)<br>Interpreter / <i>Interprète</i>  |  |
| ZHURAVLEV Aleksander (Mr./M.)<br>Interpreter / <i>Interprète</i>   | State Duma<br><i>Douma d'Etat</i>  |

|  |  |
|--|--|
| CHKAURELI Gennadiy (Mr./M.)<br>Interpreter / <i>Interprète</i> | State Duma<br><i>Douma d'Etat</i>                            |
| BOLSHAKOVA, Natalia (Mrs./Mme)<br>Press / <i>Presse</i>        | Council of the Federation<br><i>Conseil de la Fédération</i> |
| ERMAKOVA, Irina (Mrs./Mme)<br>Press / <i>Presse</i>            | Council of the Federation<br><i>Conseil de la Fédération</i> |
| GASTEV, Vitaly (Mr./M.)<br>Press / <i>Presse</i>               | Council of the Federation<br><i>Conseil de la Fédération</i> |
| FOMENKO, Natalia (Mrs./Mme)<br>Press / <i>Presse</i>           | Council of the Federation<br><i>Conseil de la Fédération</i> |
| PANKOV, Georgy (Mr./M.)<br>Press / <i>Presse</i>               | Council of the Federation<br><i>Conseil de la Fédération</i> |

**RWANDA**

|   |  |
|---|--|
| HARERIMANA, Fatou (Mrs./Mme)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la delegation</i>  | Vice-President of the Senate<br><i>Vice-Présidente du Sénat</i>  |
| SEBUHORO, Célestin (Mr./M.)<br>IPU Advisory Group on HIV/AIDS and MNCH<br><i>Groupe consultatif sur le VIH/sida et pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant</i> | Member of the Senate<br>Vice Chairperson of the Economic Development and Finance Committee<br><i>Membre du Sénat</i><br><i>Vice-Président de la Commission du développement économique et des finances</i> |
| CYITATIRE, Sosthene (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>   | Clerk, Senate<br><i>Secrétaire général, Sénat</i>  |

**SAN MARINO - SAINT-MARIN**

|  |  |
|--|--|
| TERENZI, Gian Franco (Mr./M.)<br>President of the Group, Leader of the Delegation<br><i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i> | Member of the Great and General Council<br><i>Membre du Grand Conseil général (PDCS)</i> |
| MICHELOTTI, Augusto (Mr./M.)<br>Vice President of the Group<br><i>Vice-Président du Groupe</i>   | Member of the Great and General Council<br><i>Membre du Grand Conseil général (SU)</i>   |

(PDCS: Christian Democrats / Parti chrétien-démocrate)  
(SU: United Left / Gauche Unie)

**SAO TOME AND PRINCIPE - SAO TOME-ET-PRINCIPE**

|  |   |
|--|---|
| DA GRAÇA DIOGO, José (Mr./M.)<br>President of the Group, Leader of the Delegation<br><i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i> | Speaker of the National Assembly<br><i>Président de l'Assemblée nationale (ADI)</i>   |
| CASSANDRA CORREIA, Carlos (Mr./M.)   | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (ADI)</i>   |
| GUIVA, Vasco (Mr./M.)  | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (MLSTP)</i>   |
| PRAZERES, Filomena (Ms./Mme)   | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (PCD)</i>   |
| BOA MORTE, Domingos (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>  | Secretary General, National Assembly<br><i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>  |
| BANDEIRA MANDINGA, Bilma (Mrs./Mme)<br>Secretary of the Group<br><i>Secrétaire du Groupe</i>   | Director, Public and International Relations Office,<br>National Assembly<br><i>Directrice du Cabinet des relations publiques et Internationales, Assemblée nationale</i> |
| FERREIRA, Edna (Ms./Mme)   | Secretary to the Speaker<br><i>Secrétaire du Président</i>  |

ROSARIO AFONSO, Domingos (Mr./M.)  
Security Officer to the Speaker  
*Agent de sécurité du Président*

(ADI: Independent Democratic Alliance / Action démocratique indépendante)  
(MLSTP: Sao Tome and Principe Liberation Movement / Mouvement de libération de Sao Tomé-et-Principe)  
(PCD: Democratic Convergence Party / Parti démocratique de convergence)

### SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE

|  |   |
|--|---|
| ALJEFRI, Mohammed (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i> | Deputy Speaker of the Consultative Council<br><i>Vice-Président du Conseil consultatif</i>                      |
| ALHUSSEINI, Saleh (Mr./M.)   | Member of the Consultative Council<br><i>Membre du Conseil consultatif</i>                                      |
| ALSHAMAN, Amal (Ms./Mme)   | Member of the Consultative Council<br><i>Membre du Conseil consultatif</i>                                      |
| FLATAH, Abdullah (Mr./M.)  | Adviser to the Deputy Speaker, Consultative Council<br><i>Conseiller du Vice-Président, Conseil consultatif</i> |
| ALTURKI, Khalid Abdulkarim (Mr./M.)  | Protocol Officer, Consultative Council<br><i>Chargé du protocole, Conseil consultatif</i>                       |
| ALSHALAN, Meshal (Mr./M.)  | Adviser, Consultative Council<br><i>Conseiller, Conseil consultatif</i>   |
| ALANAZI, Metab (Mr./M.)  | Adviser, Consultative Council<br><i>Conseiller, Conseil consultatif</i>   |
| ALSAUD, Turki Nawaf F. (Mr./M.)  | Adviser, Consultative Council<br><i>Conseiller, Conseil consultatif</i>   |

### SENEGAL

|   |   |
|---|---|
| SQUARE, Djimo (Mr./M.)<br>Acting President of the Group,<br>Leader of the Delegation<br><i>Président délégué du Groupe<br/>Chef de la délégation</i>                                      | Member of the National Assembly<br>Committee on Economy, Finance, Planning and<br>Economic Cooperation<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (BBY)<br/>Commission de l'économie, des finances, du plan et de<br/>la coopération économique</i>  |
| SECK DIENG, Penda (Ms./Mme)   | Member of the National Assembly<br>First Vice-President of the Committee on Economy,<br>Finance, Planning and Economic Cooperation<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (BBY)<br/>Première Vice-Présidente de la Commission de<br/>l'économie, des finances, du plan et de la coopération<br/>économique</i> |
| DIOUF, Aïssatou (Ms./Mme)<br>Bureau of the Standing Committee on Democracy<br>and Human Rights<br><i>Bureau de la Commission permanente de la<br/>démocratie et des droits de l'homme</i> | Member of the National Assembly<br>Committee on Development and Land Use Planning<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (BBY)<br/>Commission du développement et de l'aménagement<br/>du territoire</i>   |
| THIAM, Fatou (Ms./Mme)  | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (PDS)</i>   |
| GUEYE, Alioune Abatalib (Mr./M.)<br>Committee on the Human Rights of Parliamentarians<br><i>Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>   | Member of the National Assembly<br>Defence and Security Committee<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (BGG)<br/>Commission de la défense et de la sécurité</i>  |
| CISSE, Baye Niassse (Mr./M.)<br>Administrative Secretary of the Group<br><i>Secrétaire administratif du Groupe</i>  | Deputy Secretary General<br><i>Secrétaire général adjoint</i>   |

(BBY: Groupe Benno Bok Yakaar)  
(PDS: Senegalese Democratic Party / Parti démocratique sénégalais)  
(BGG: Bokk Guis Guis)

**SERBIA – SERBIE**

|  |  |
|--|--|
| GOJKOVIĆ, Maja (Ms./Mme)<br>President of the Group, Leader of the Delegation<br><i>Présidente du Groupe, Chef de la délégation</i>   | Speaker of the National Assembly<br>Chairperson of the Culture and Information Committee<br>Chairperson of the Committee on the Rights of the Child<br><i>Présidente de l'Assemblée nationale (SNS)</i><br><i>Présidente de la Commission de la culture et de l'information</i><br><i>Présidente de la Commission des droits de l'enfant</i>   |
| BOGOSAVLJEVIĆ BOŠKOVIĆ, Snežana (Mrs./Mme)   | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (SPS)</i>  |
| GRUJIĆ, Mladen (Mr./M.)  | Member of the National Assembly<br>European Integration Committee<br>Foreign Affairs Committee<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (NS)</i><br><i>Commission de l'intégration européenne</i><br><i>Commission des affaires étrangères</i>  |
| MIJATOVIĆ, Milorad (Mr./M.)  | Member of the National Assembly<br>Foreign Affairs Committee<br>Committee on Finance, State Budget and Control of Public Spending<br>Security Services Control Committee<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (SDPS)</i><br><i>Commission des affaires étrangères</i><br><i>Commission des finances, du budget d'Etat et du contrôle des dépenses publiques</i><br><i>Commission de surveillance des services de sécurité</i> |
| RAŠKOVIĆ IVIĆ, Sanda (Mrs./Mme)  | Member of the National Assembly<br>Foreign Affairs Committee<br>Committee on the Rights of the Child<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (DPS)</i><br><i>Commission des affaires étrangères</i><br><i>Commission des droits de l'enfant</i>  |
| BULAJIĆ, Svetislava (Mrs./Mme)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>  | Secretary General, National Assembly<br><i>Secrétaire générale, Assemblée nationale</i>  |
| FILIPOVIĆ, Vladimir (Mr./M.)<br>Secretary to the delegation<br><i>Secrétaire de la délégation</i>  | Head of the Foreign Affairs Department, National Assembly<br><i>Chef du Département des affaires étrangères, Assemblée nationale</i>   |
| MILANOVIĆ, Ana (Ms./Mme)<br>Interpreter / <i>Interprète</i>  | Head of the Translation Services Section, National Assembly<br><i>Chef du Service des traductions, Assemblée nationale</i>   |
| KRIŠANOVIĆ, Aleksandar (Mr./M.)<br>Security Officer<br><i>Agent de sécurité</i>  |  |
| (SNS: Serbian Progressive Party / Parti progressiste serbe)<br>(SPS: Socialist Party of Serbia / Parti socialiste serbe)<br>(NS: New Serbia / Nouvelle Serbie)<br>(SDPS: Social Democratic Party of Serbia / Parti social-démocrate serbe)<br>(DPS: Democratic Party of Serbia / Parti démocratique serbe) |  |

**SINGAPORE – SINGAPOUR**

|  |  |
|--|--|
| LEE, Bee Wah (Ms./Mme)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i> | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement</i> |
| TAN, Dennis (Mr./M.)   | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement</i> |

NAIR, Vikram (Mr./M.)

Member of Parliament  
*Membre du Parlement*FOO, Sharon (Ms./Mme)  
Secretary to the delegation  
*Secrétaire de la délégation*Senior Assistant Clerk, Parliament  
*Greffière assistante principale, Parlement***SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD**MBETE, Baleka (Ms./Mme)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*Speaker of the National Assembly  
*Présidente de l'Assemblée nationale (ANC)*

TAU, Raseriti (Mr./M.)

Deputy Chairperson of the National Council of Provinces  
*Vice-Président du Conseil national des provinces (ANC)*

BONGO, Bongani (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (ANC)*

BOROTO, Mmatlala (Ms./Mme)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (ANC)*

MAZZONE, Natasha (Ms./Mme)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (DA)*

MENTE, Ntombovuyo Veronica (Ms./Mme)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (EFF)*

KUBAYI, Mmamoloko (Ms./Mme)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (ANC)*

MATEME, Hunadi (Mrs./Mme)

Member of the National Council of Provinces  
*Membre du Conseil national des provinces (ANC)*MGIDLANA, Gengezi (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*Secretary to the Parliament  
*Secrétaire du Parlement*

MONNAKGOTLA, Mpho (Ms./Mme)

Researcher, Parliament  
*Chercheuse, Parlement*PAULSE, Cheryl-Anne (Ms./Mme)  
Secretary to the delegation  
*Secrétaire de la délégation*Acting Team Leader, Parliament  
*Responsable d'équipe a.i., Parlement*XASO, Masibulele (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*Secretary of the National Assembly  
*Secrétaire de l'Assemblée nationale*KHUZWAYO, June (Ms./Mme)  
Secretary to the delegation  
*Secrétaire de la délégation*Administrative Officer, Parliament  
*Fonctionnaire administrative, Parlement*

MVULANE, Sebolelo (Mrs./Mme)

Office Manager, National Council of Provinces  
*Directrice de bureau, Conseil national des provinces*

SONJICA, Nomfundo (Ms./Mme)

Acting Division Manager, Parliament  
*Directrice de division a.i., Parlement*

(ANC: African National Congress / Congrès national africain)

(DA: Democratic Alliance / Gauche démocratique)

(EFF: Economic Freedom Fighters / Combattants pour la liberté économique)

**SOUTH SUDAN - SOUDAN DU SUD**MAKANA, Anthony Lino (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*Speaker of the Transitional National Legislative Assembly  
*Président de l'Assemblée législative nationale de transition (SPLM)*

|  |   |
|--|---|
| ALEX, Janet Aya (Ms./Mme)  | Member of the Transitional National Legislative Assembly<br>Foreign Affairs and International Cooperation Committee<br><i>Membre de l'Assemblée législative nationale de transition (SPLM)</i><br><i>Commission des affaires étrangères et de la coopération internationale</i> |
| AKEC, Paul Mayom (Mr./M.)  | Member of the Transitional Legislative Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée législative de transition</i>   |
| SAID, Alalla Younis (Mr./M.)   | Clerk, Transitional National Legislative Assembly<br><i>Secrétaire général, Assemblée législative nationale de transition</i>   |
| DENG, Ayaga Garang (Mr./M.)<br>Secretary to the Delegation<br><i>Secrétaire de la délégation</i> | Secretary, Transitional National Legislative Assembly<br><i>Secrétaire, Assemblée législative nationale de transition</i>   |
| WILSON, Martin (Mr./M.)  | Private Assistant to the Speaker<br><i>Assistant privé du Président</i>   |

(SPLM: Sudan People Liberation Movement / Mouvement populaire de libération du Soudan)

**SRI LANKA**

|   |   |
|---|---|
| JAYASURIYA, Karunaratne (Mr./M.)<br>President of the Group, Leader of the Delegation<br><i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i> | Speaker of Parliament<br>Chairman of the Committee of Selection<br>Chairman of the Committee on Standing Orders<br>Chairman of the Committee on High Posts<br><i>Président du Parlement (UNP)</i><br><i>Président du Comité de sélection</i><br><i>Président de la Commission du règlement</i><br><i>Président de la Commission des postes de haut niveau</i>   |
| DE SILVA, Nimal Siripala (Mr./M.)   | Member of Parliament / Committee of Selection<br>Committee on High Posts<br>Committee on Parliamentary Business<br><i>Membre du Parlement (UPFA)</i><br><i>Comité de sélection</i><br><i>Commission des postes de haut niveau</i><br><i>Commission des affaires parlementaires</i>  |
| HERATH, Vijitha (Mr./M.)  | Member of Parliament<br>Chairman of the Sectoral Oversight Committee on Agriculture and Lands<br>Committee on Standing Orders<br>Committee on Public Accounts<br><i>Membre du Parlement (JVP)</i><br><i>Président de la Commission sectorielle de surveillance de l'agriculture et des terres</i><br><i>Commission du règlement</i><br><i>Commission des comptes publics</i>  |
| WIJERATNE, Rohini Kumari (Mrs./Mme)   | Member of Parliament<br>Sectoral Oversight Committee on Women and Gender<br>Sectoral Oversight Committee on Education and Human Resources Development<br><i>Membre du Parlement (UNP)</i><br><i>Commission sectorielle de surveillance des femmes et du genre</i><br><i>Commission sectorielle de surveillance de l'éducation et du développement des ressources humaines</i>   |
| VELU, Kumar (Mr./M.)  | Member of Parliament<br>Sectoral Oversight Committee on Internal Administration and Public Management<br>Sectoral Oversight Committee on Education and Human Resources Development<br><i>Membre du Parlement (UNP)</i><br><i>Commission sectorielle de surveillance de l'administration interne et de la gestion publique</i><br><i>Commission sectorielle de surveillance de l'éducation et du développement des ressources humaines</i> |

DASANAYAKE, Dhammika (Mr./M.)  
Secretary of the Group, Member of the ASGP  
*Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP*

Secretary General, Parliament  
*Secrétaire général, Parlement*

(UNP: United National Party / Parti national unifié)

(UPFA: United People's Freedom Alliance / Alliance populaire unifiée pour la liberté)

(JVP: Janatha Vimukthi Peramuna)

### SUDAN – SOUDAN

AHMED ALHARDALOW, Abdalla (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

Member of the Council of States  
Chair of the Justice Committee  
*Membre, Conseils des Etats (NCP)*  
*Président de la Commission de la justice*

HAJ HASSAN OSMAN, Mathapa (Mrs./Mme)  
Committee to Promote Respect for IHL  
*Comité chargé de promouvoir le respect du DIH*

Member of the National Assembly  
Justice Committee  
*Membre de l'Assemblée nationale (Dem UP)*  
*Commission de la justice*

HUSSAIN ADAM AHMED, Al Amin (Mr./M.)  
Bureau of the Standing Committee on Sustainable  
Development, Finance and Trade  
*Bureau de la Commission permanente du*  
*développement durable, du financement et du*  
*Commerce*

Member of the National Assembly  
Deputy Chair of the Economic Affairs Committee  
*Membre de l'Assemblée nationale (NUP)*  
*Vice-Président de la Commission des affaires*  
*économiques*

MOHAMED AL TIGANI ABDELMAJID, Mutawakil  
(Mr./M.)

Member of the National Assembly  
Deputy Chair of the Foreign Affairs Committee  
*Membre de l'Assemblée nationale (FJ)*  
*Vice-Président de la Commission des affaires*  
*étrangères*

ABDALLA KHALAFALLA, Abdelgadir (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Secretary General, National Assembly  
*Secrétaire général, Assemblée nationale*

YAGHOUB, Mohamed (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Secretary General, Council of States  
*Secrétaire général, Conseil des Etats*

FADUL ABDELGADIR, Thana (Ms./Mme)  
Executive Secretary of the Group, Member  
of the ASGP  
*Secrétaire exécutive du Groupe, Membre*  
*de l'ASGP*

National Assembly  
*Assemblée nationale*

(NCP: National Congress Party / Parti du Congrès national)

(Dem UP: Democratic Unionist Party / Parti démocratique unioniste)

(NUP: UMMA Party for Reform and Development / Parti OUMMA pour les réformes et le développement)

(FJ: Freedom and Justice Party / Parti de la liberté et de la justice)

### SURINAME

BOUVA, Melvin (Mr./M.)  
Bureau of the Standing Committee on  
Democracy and Human Rights, Leader of the  
Delegation  
*Bureau de la Commission permanente de*  
*la démocratie et des droits de l'homme, Chef*  
*de la délégation*

Deputy Speaker of the National Assembly  
Chairman of the Ministry of Natural Resources  
Committee  
*Vice-Président de l'Assemblée nationale (NDP)*  
*Président de la Commission du Ministère des*  
*ressources naturelles*

ILAHIBAKS, Ruchsana (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (NDP)*

WAIDOE, William (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (VHP)*

DE WINDT, Ruth (Ms./Mme)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Secretary General of the National Assembly  
*Secrétaire générale de l'Assemblée nationale*

(NDP: National Democratic Party / Parti national démocratique)

(VHP: Progressive Reform Party / Parti progressiste et réformiste)

**SWAZILAND**

|   |   |
|---|---|
| KHUMALO, Marwick T. (Mr./M.)  | Member of the House of Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée</i> |
| SITHOLE, Jan J. (Mr./M.)  | Member of the House of Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée</i> |
| KHOZA, Celumusa Erick (Mr./M.)<br>Secretary to the delegation<br><i>Secrétaire de la délégation</i> |   |

**SWEDEN – SUEDE**

|  |   |
|--|---|
| ÖRNFJÄDER, Krister (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>  | Member of Parliament<br>Foreign Affairs Committee<br><i>Membre du Parlement (SAP)</i><br><i>Commission des affaires étrangères</i>                                  |
| AVSAN, Anti (Mr./M.)<br>President of the Standing Committee on UN Affairs<br><i>Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies</i>   | Member of Parliament<br>Committee on Justice<br><i>Membre du Parlement (M)</i><br><i>Commission de la justice</i>   |
| GREEN, Monica (Ms./Mme)<br>Committee to Promote Respect for IHL<br><i>Comité chargé de promouvoir le respect du DIH</i>  | Member of Parliament<br>Committee on Finance<br><i>Membre du Parlement (SAP)</i><br><i>Commission des finances</i>  |
| LINDBERG, Teres (Ms./Mme)<br>Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade<br><i>Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce</i> | Member of Parliament<br>Committee on Transport and Communications<br><i>Membre du Parlement (SAP)</i><br><i>Commission des transports et des télécommunications</i> |
| MÅRTENSSON, Claes (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>  | Deputy Secretary-General, Parliament<br><i>Secrétaire général adjoint, Parlement</i>  |
| LUNDSTEDT, Helena (Ms./Mme)<br>Secretary to the delegation<br><i>Secrétaire de la délégation</i>   | International Adviser, Parliament<br><i>Conseillère internationale, Parlement</i>   |
| SONDÉN, Björn (Mr./M.)<br>Deputy Secretary to the delegation<br><i>Secrétaire adjoint de la délégation</i>   | International Adviser, Parliament<br><i>Conseiller international, Parlement</i>   |
| JOHANSSON, Jonas (Mr./M.)<br>Press / <i>Presse</i>   |   |

(SAP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)  
(M: Moderate Party / Parti modéré)

**SWITZERLAND – SUISSE**

|  |  |
|--|--|
| KIENER-NELLEN, Margret (Mrs./Mme)<br>Vice-President of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians, Leader of the Delegation<br><i>Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, Chef de la délégation</i> | Member of the National Council<br>Chair of the Finance Committee<br><i>Membre, Conseil national (PS)</i><br><i>Présidente de la Commission des finances</i>  |
| AMAUDRUZ, Céline (Mrs./Mme)  | Member of the National Council<br><i>Membre, Conseil national (SVP/UDC)</i>  |
| CASSIS, Ignazio (Mr./M.)   | Member of the National Council<br>Chair, Committee on Social Security and Public Health<br><i>Membre, Conseil national (FDP/PLR)</i><br><i>Président de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique</i> |
| HÊCHE, Claude (Mr./M.)   | Member of the Council of States<br><i>Membre, Conseil des Etats (PS)</i>   |
| LOHR, Christian (Mr./M.)   | Member of the National Council<br><i>Membre, Conseil national (CVP/PDC)</i>  |

|  |  |
|--|--|
| LOMBARDI, Filippo (Mr./M.)   | Member of the Council of States<br>Deputy Chair, Committee on Foreign Affairs<br><i>Membre, Conseil des Etats (CVP/PDC)</i><br><i>Vice-Président de la Commission de la politique extérieure</i>                               |
| MÜRI, Felix (Mr./M.)<br>Committee on Middle East Questions<br><i>Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>  | Member of the National Council<br>Chairman of the Committee on Science, Education and Culture<br><i>Membre, Conseil national (SVP/UDC)</i><br><i>Président de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture</i> |
| SCHWAB, Philippe (Mr./M.)<br>Vice-President of the ASGP<br><i>Vice-Président de l'ASGP</i>   | Secretary General of the Federal Assembly<br><i>Secrétaire général de l'Assemblée fédérale</i>   |
| ZEHNDER, Daniel (Mr./M.)<br>Secretary to the delegation<br><i>Secrétaire de la délégation</i>  | Deputy Head, International Relations<br><i>Chef adjoint, relations internationales</i>   |
| EQUEY, Jérémie (Mr./M.)<br>Deputy Secretary to the delegation<br><i>Secrétaire adjoint de la délégation</i>  | Secretariat, International Relations<br><i>Secrétariat, relations internationales</i>  |
| STOSIC, Marija (Mrs./Mme)<br>Academic Intern<br><i>Stagiaire académique</i>  | Secretariat, International Relations<br><i>Secrétariat, relations internationales</i>  |
| (PS: Socialist Party / Parti socialiste)<br>(SVP/UDC: Swiss People's Party / Union démocratique du centre)<br>(FDP/PLR: The Liberals / Les Libéraux-Radicaux)<br>(CVP/PDC: Christian Democratic People's Party / Parti démocrate-chrétien) |  |

#### SYRIAN ARAB REPUBLIC - REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

|   |   |
|---|---|
| ABBAS, Hadieh (Ms./Mme)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>   | Speaker of the People's Assembly<br><i>Présidente de l'Assemblée du Peuple (BAP)</i>  |
| MERJANEH, Boutros (Mr./M.)  | Member of the People's Assembly<br>Chair of the Arab and Foreign Affairs Committee<br><i>Membre de l'Assemblée du Peuple (Ind)</i><br><i>Président de la Commission des affaires arabes et étrangères</i>             |
| KUZBARI, Ahmad (Mr./M.)   | Member of the People's Assembly<br>Chair of the Constitutional and Legislation Committee<br><i>Membre de l'Assemblée du Peuple (BAP)</i><br><i>Président de la Commission de la constitution et de la législation</i> |
| BAGDACHE, Ammar (Mr./M.)  | Member of the People's Assembly<br>Chair of the Financial Laws Committee<br><i>Membre de l'Assemblée du Peuple (SCP)</i><br><i>Président de la Commission du droit financier</i>                                      |
| DIB, Fadia (Ms./Mme)<br>Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights<br><i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i> | Member of the People's Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée du Peuple</i>   |
| HAMCHO, Mohamad (Mr./M.)  | Member of the People's Assembly<br>Member Planning and Production Committee<br><i>Membre de l'Assemblée du Peuple (Ind)</i><br><i>Commission du plan et de la production</i>  |
| ABBAS, Ashwaq (Ms./Mme)   | Member of the People's Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée du Peuple (BAP)</i>   |
| AGHA, Ghati Abbas (Mr./M.)  | Assistant Secretary General<br><i>Secrétaire général adjoint</i>  |

AL WAWI, Nasser (Mr./M.)  
Secretary of the Group  
*Secrétaire du Groupe*

Public Relations Director, People's Assembly  
*Directeur des relations publiques, Assemblée du Peuple*

DIAB, Abdul Azim (Mr./M.)  
Secretary and Translator  
*Secrétaire et traducteur*

Protocol Officer, People's Assembly  
*Chargé du protocole, Assemblée du Peuple*

(BAP: Baath Arab Party / Parti Baath arabe)  
(Ind: Independent / Indépendant)  
(SCP: Syrian Communist Party / Parti communiste syrien)

#### THAILAND – THAILANDE

SAMPATISIRI, Bilaibhan (Mrs./Mme)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

Member of the National Legislative Assembly  
Chair of the Committee on Foreign Affairs  
*Membre de l'Assemblée nationale législative  
Présidente de la Commission des affaires étrangères*

SIRIVEJCHAPUN, Suwannee (Mrs./Mme)  
Bureau of Women Parliamentarians  
*Bureau des femmes parlementaires*

Member of the National Legislative Assembly  
Deputy Chair of the Committee on Social Affairs,  
Children, Youth, Women, the Elderly, the Disabled and  
the Underprivileged Affairs  
*Membre de l'Assemblée nationale législative  
Vice-Présidente de la Commission des affaires  
sociales, des enfants, des jeunes, des femmes, des  
aînés, des invalides et des défavorisés*

SUWANNACHEEP, Saowanee (Mrs./Mme)

Member of the National Legislative Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale législative*

SWANGKARN, Somchai (Mr./M.)

Member of the National Legislative Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale législative*

SUWANMONGKOL, Anusart (Mr./M.)

Member of the National Legislative Assembly  
Committee on Political Affairs  
*Membre de l'Assemblée nationale législative  
Commission des affaires politiques*

PUTORNJAI, La-or (Mrs./Mme)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Deputy Secretary General, Senate  
*Secrétaire générale adjointe, Sénat*

KUNKLOY, Chollada (Mrs./Mme)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Advisor on Legislative Procedure, House of  
Representatives  
*Conseillère sur la procédure législative, Chambre des  
Représentants*

TESTHOMSAP, Sirawasa (Ms./Mme)

Director of the Bureau of Inter-Parliamentary  
Organizations, House of Representatives  
*Directrice du Bureau des Organisations  
interparlementaires, Chambre des Représentants*

NOPPAWONG, Monton (Mr./M.)

Director, Inter-Parliamentary Division, House of  
Representatives  
*Directeur de la Division interparlementaire, Chambre  
des Représentants*

SUNGTO, Neeranan (Ms./Mme)

Foreign Affairs Officer, Bureau of Inter-Parliamentary  
Organizations, House of Representatives  
*Chargée des affaires étrangères, Bureau des  
organisations interparlementaires, Chambre des  
Représentants*

SAEREEPRAYOON, Kitti (Mr./M.)

Foreign Affairs Officer, Bureau of Inter-Parliamentary  
Organizations, House of Representatives  
*Chargé des affaires étrangères, Bureau des  
organisations interparlementaires, Chambre des  
Représentants*

SIRIBOON, Sanan (Mr./M.)

Foreign Affairs Officer, Bureau of Foreign Affairs,  
Senate  
*Chargé des affaires étrangères, Bureau des affaires  
étrangères, Sénat*

|   |   |
|---|---|
| SAIKRACHANG, Chulatas (Mr./M.)  | Foreign Affairs Officer, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, House of Representatives<br><i>Chargé des affaires étrangères, Bureau des organisations interparlementaires, Chambre des Représentants</i>  |
| SIRIWONG, Kanjanat (Ms./Mme)  | Foreign Affairs Officer, Bureau of Foreign Affairs, Senate<br><i>Chargeé des affaires étrangères, Bureau des affaires étrangères, Sénat</i>   |
| THONGPHAKDI, Thani (Mr./M.)<br>Ambassador / Permanent Representative<br><i>Ambassadeur / Représentant permanent</i> |   |
| <b>TIMOR-LESTE</b>  |   |
| DA COSTA, Aderito Hugo (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>                         | Speaker of the National Parliament<br><i>Président du Parlement national (CNRT)</i>   |
| NUNES, Duarte (Mr./M.)  | Deputy Speaker of the National Parliament<br>Committee on Foreign Affairs and Defence<br><i>Vice-Président du Parlement national (CNRT)</i><br><i>Commission des affaires étrangères et de la défense</i>   |
| LOPES, Aniceto Guterres (Mr./M.)  | Member of the National Parliament<br>Committee for Constitutional Affairs, Justice, Public Administration, Local Government and Anti-Corruption<br><i>Membre du Parlement national (FRETILIN)</i><br><i>Commission des affaires constitutionnelles, de la justice, de l'administration publique, du gouvernement local et de la lutte anti-corruption</i> |
| CORREIA , Brigida Antónia (Mrs./Mme)  | Member of the National Parliament<br>Committee on Economy and Development<br><i>Membre du Parlement national (CNRT)</i><br><i>Commission de l'économie et du développement</i>  |
| SOARES, Izilda Pereira (Mrs./Mme)   | Member of the National Parliament<br>Public Finance Committee<br><i>Membre du Parlement national (CNRT)</i><br><i>Commission des finances publiques</i>   |
| XIMENES, David Dias (Mr./M.)  | Member of the National Parliament<br>Chair of the Committee on Foreign Affairs and Defence<br><i>Membre du Parlement national (FRETILIN)</i><br><i>Président de la Commission des affaires étrangères et de la défense</i>  |
| DOS REIS, Maria (Mrs./Mme)  | Member of the National Parliament<br>Public Finance Committee<br><i>Membre du Parlement national (FRETILIN)</i><br><i>Commission des finances publiques</i>   |
| BELO, Mateus Ximenes (Mr./M.)<br>Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>                                       | Secretary General , National Parliament<br><i>Secrétaire général, Parlement national</i>  |
| ALMEIDA, Efigenia (Mrs./Mme)  | Adviser, National Parliament<br><i>Conseillère, Parlement national</i>  |
| ALMEIDA, Alexandre (Mr./M.)   | Adviser, National Parliament<br><i>Conseillère, Parlement national</i>  |
| LENCASTRE, Bruno (Mr./M.)   | Senior Adviser, National Parliament<br><i>Conseiller principal, Parlement national</i>  |
| MARTINS, Lilia (Mrs./Mme)   | Technical Assistant, National Parliament<br><i>Assistante technique, Parlement national</i>   |
| PEREIRA, Jemmy (Mr./M.)   | Technical Assistant, National Parliament<br><i>Assistant technique, Parlement national</i>  |
| PEREIRA, Izilda (Mrs./Mme)  | Technical Assistant, National Parliament<br><i>Assistante technique, Parlement national</i>   |

PINTO, Julio Tomas (Mr./M.)

Adviser, National Parliament  
*Conseiller, Parlement national*DE OLIVEIRA, Delfim (Mr./M.)  
Press / Presse(CNRT: National Congress for the Reconstruction of Timor-Leste / Congrès national pour la reconstruction du Timor)  
(FRETILIN: Revolutionary Front for an Independent East Timor / Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor-Leste)**TOGO**DAGBAN-ZONVIDE, Ayawavi Djigbodi (Mrs./Mme)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*Third Deputy Speaker of the National Assembly  
*Troisième Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (UNIR)*

PENN, Laré Batouth (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (UNIR)*

LAWSON-BANKU, Boévi Patrick (Mr./M.)

Member of the National Assembly  
*Membre de l'Assemblée nationale (ANC)*

APEVON, Kokou Dodji (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Law Committee  
*Membre de l'Assemblée nationale, Commission des lois (Arc-en-Ciel)*WAGUENA, Fademba Madakome (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*Secretary General, National Assembly  
*Secrétaire général de l'Assemblée nationale*(UNIR: Union for the Republic / Union pour la République)  
(ANC: National Alliance for Change / Alliance nationale pour le changement)  
(Arc-en-Ciel: Rainbow Coalition / Coalition Arc-en-ciel)**TUNISIA - TUNISIE**

TOUBEL, Sofiene (Mr./M.)

Member of the Assembly of People's Representatives  
*Membre de l'Assemblée des représentants du peuple*KSANTINI, Soulef (Ms./Mme)  
Bureau of Women Parliamentarians  
*Bureau des femmes parlementaires*Member of the Assembly of People's Representatives  
*Membre de l'Assemblée des représentants du peuple*

ZANGAR, Nadia (Ms./Mme)

Member of the Assembly of People's Representatives  
*Membre de l'Assemblée des représentants du peuple***TURKEY – TURQUIE**CAKIR, Coskun (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*Member of the Grand National Assembly of Turkey  
*Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (PJD)*

AYATA, Süleyman Sencer (Mr./M.)

Member of the Grand National Assembly of Turkey  
*Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (CHP)*

ATICI, Aytug (Mr./M.)

Member of the Grand National Assembly of Turkey  
*Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (CHP)*

CERITOGU KURT, L. Ilksen (Mrs./Mme)

Member of the Grand National Assembly of Turkey  
*Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (PJD)*

GIZLIGIDER, Ebu Bekir (Mr./M.)

Member of the Grand National Assembly of Turkey  
*Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (PJD)*

SERT, Hasan (Mr./M.)

Member of the Grand National Assembly of Turkey  
*Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (PJD)*

KAVCIOGLU, Sahap (Mr./M.)

Member of the Grand National Assembly of Turkey  
*Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (PJD)*

YILDIRIM, Ahmet (Mr./M.)

Member of the Grand National Assembly of Turkey  
*Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (HDP)*

|   |  |
|---|--|
| KUMBUZOGLU, Mehmet Ali (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>  | Secretary General, Grand National Assembly of Turkey<br><i>Secrétaire général, Grande Assemblée nationale de Turquie</i> |
| GÜNER, Mümtaz (Mr./M.)  | Secretary, Grand National Assembly of Turkey<br><i>Secrétaire, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>                 |
| ÖZTÜRK, Necati (Mr./M.)<br>Adviser to the delegation<br><i>Conseillère de la délégation</i>   | Grand National Assembly of Turkey<br><i>Grande Assemblée nationale de Turquie</i>  |
| ÖNAL, Elif Esra (Mrs./Mme)  | Staff, Grand National Assembly of Turkey<br><i>Secrétariat, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>                    |
| AKSELI, Saren (Ms./Mme)   | Secretary / <i>Secrétaire</i>  |
| AZIZOGLU, Zeynep (Ms./Mme)<br>Interpreter / <i>Interprète</i>   |  |
| (PJD: Justice and Development Party / Parti de la justice et du développement)<br>(CHP: Republican's People Party / Parti populaire républicain)<br>(HDP: People's Democratic Party / Parti démocratique populaire) |  |

**UGANDA – OUGANDA**

|  |   |
|--|---|
| ALITWALA KADAGA, Rebecca (Ms./Mme)<br>President of the Group, Leader of the Delegation<br><i>Présidente du Groupe, Chef de la délégation</i>             | Speaker of Parliament<br>Chairperson of the Appointments Committee, Business Committee<br><i>Présidente du Parlement (NRM)<br/>Présidente de la Commission des nominations,<br/>Commission des affaires</i> |
| MAGYEZI, Raphael (Mr./M.)  | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement (NRM)</i>  |
| MWIJUKYE, Francis (Mr./M.)   | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement (FDC)</i>  |
| OSORU, Mourine (Ms./Mme)   | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement</i>  |
| SSEBAGGALA, Abdu Latif Sengendo (Mr./M.)   | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement</i>  |
| ZABWE, Julie (Ms./Mme)   | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement</i>  |
| KIBIRIGE, Jane Lubowa (Mrs./Mme)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>  | Clerk to Parliament, Parliament<br><i>Secrétaire générale, Parlement</i>  |
| WABWIRE, Paul Gamusi (Mr./M.)<br>Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>  | Deputy Clerk to Parliament, Parliament<br><i>Greffier adjoint, Parlement</i>  |
| MUKAGA, James (Mr./M.)   | Principal Clerk Assistant, Parliament<br><i>Greffier principal adjoint, Parlement</i>   |
| TUMUKWASIBWE, Robert (Mr./M.)  | Assistant Director, Parliament<br><i>Directeur adjoint, Parlement</i>   |
| DEOGRATIAS, Okwalinga (Mr./M.)<br>Aide de camp to the Speaker<br><i>Aide de camp de la Présidente</i>  |   |
| (NRM: National Resistance Movement / Mouvement de la résistance nationale)<br>(FDC: Forum for Democratic Change / Forum pour un changement démocratique) |   |

**UKRAINE**

|  |   |
|--|---|
| TARASYUK, Borys (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i> | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement (Batk)</i> |
| CHUBAROV, Refat (Mr./M.)   | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement (PPB)</i>  |
| IONOVA, Mariya (Ms./Mme)   | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement (PPB)</i>  |

|   |  |
|---|--|
| POPOV, Ihor (Mr./M.)  | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement (OLRP)</i>  |
| SOTNYK, Olena (Ms./Mme)   | Member of Parliament<br><i>Membre du Parlement (PPSU)</i>  |
| LOKSHYN, Viacheslav (Mr./M)<br>Secretary of the Group<br><i>Secrétaire du Groupe</i>                        | Deputy Director,<br>Inter-Parliamentary Relations Directorate<br><i>Directeur adjoint, Direction des relations<br/>interparlementaires</i>   |
| NADZHOS, Andriy (Mr./M)<br>Deputy Secretary to the delegation<br><i>Secrétaire adjoint de la délégation</i> | First Deputy Head of the Secretariat,<br>Committee on Foreign Affairs<br><i>Premier Chef adjoint, Commission des affaires<br/>étrangères</i> |

(Batk: All-Ukrainian Union "Batkivshchyna / Batkivschina)  
(PPB: Petro Poroshenko bloc / Bloc Petro Porochenko)  
(OLRP: Oleh Liashko Radical Party / Parti radical Oleh Liashko)  
(PPSU: Samopomich)

### UNITED ARAB EMIRATES - EMIRATS ARABES UNIS

|   |   |
|---|---|
| ALQUBAISI, Amal (Mrs./Mme)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>  | Speaker of the Federal National Council<br><i>Présidente du Conseil national de la Fédération</i>   |
| ALMEHRZI, Mohammed (Mr./M.)<br>Committee on Middle East Questions<br><i>Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>                            | Member of the Federal National Council<br><i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>  |
| AL HAI, Jamal (Mr./M.)  | Member of the Federal National Council<br><i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>  |
| ALBASTI, Afraa (Mr./M.)<br>Bureau of the Standing Committee on UN Affairs<br><i>Bureau de la Commission permanente des Affaires<br/>des Nations Unies</i> | Member of the Federal National Council<br><i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>  |
| ALTENAIJI, Nedal (Mrs./Mme)   | Member of the Federal National Council<br><i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>  |
| ALREMEITHI, Saeed (Mr./M.)<br>Forum of Young Parliamentarians<br><i>Forum des jeunes parlementaires</i>   | Member of the Federal National Council<br><i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>  |
| ALEGHFLI, Hamad (Mr./M.)  | Member of the Federal National Council<br><i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>  |
| JASEM AHMAD, Ali (Mr./M.)   | Member of the Federal National Council<br><i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>  |
| ALSHAMSI, Abdulrahman (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>   | Assistant Secretary General, Federal National Council<br><i>Secrétaire général adjoint, Conseil national de la<br/>Fédération</i>                   |
| AHMED AL MAINAH, Sara (Mr./M.)  | Advisor, Federal National Council<br><i>Conseiller, Conseil national de la Fédération</i>   |
| GHAOUI, Patricia (Mrs./Mme)   | Advisor, Federal National Council<br><i>Conseillère, Conseil national de la Fédération</i>  |
| AL SUWAIDI, Hamad (Mr./M.)  | Director of the Parliamentary Group, Federal National<br>Council<br><i>Directeur du Groupe parlementaire, Conseil national de<br/>la Fédération</i> |
| ALHADDABI, Amal (Mr./M.)  | Advisor, Federal National Council<br><i>Conseiller, Conseil national de la Fédération</i>   |
| ALKINDI, Aliya (Mrs./Mme)   | Advisor, Federal National Council<br><i>Conseiller, Conseil national de la Fédération</i>   |
| MOHAMED KAMALI, Mai (Mr./M.)  | Advisor, Federal National Council<br><i>Conseiller, Conseil national de la Fédération</i>   |

ALSHEHHI, Abdulrahman (Mr./M.)

Head of Communication, Federal National Council  
*Chef de la communication, Conseil national de la Fédération***UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI**

EVANS, Nigel (Mr./M.)

President of the Group, Leader of the Delegation  
*Présidente du Groupe, Chef de la délégation*

Member of the House of Commons

*Membre de la Chambre des Communes (C)*

LIDDELL-GRAINGER, Ian (Mr./M.)

Vice-President of the Executive Committee  
*Vice-Président du Comité exécutif*

Member of the House of Commons

*Membre de la Chambre des Communes (C)*

GAPES, Mike (Mr./M.)

Member of the House of Commons

*Membre de la Chambre des Communes (L)*

CLWYD, Ann (Ms./Mme)

Committee on the Human Rights of Parliamentarians  
*Comité des droits de l'homme des parlementaires*

Member of the House of Commons

*Membre de la Chambre des Communes (L)*

HOOPER, Baroness (Ms./Mme)

Member of the House of Lords

*Membre de la Chambre des Lords (C)*

DHOLAKIA, Lord (Mr./M.)

Member of the House of Lords

*Membre de la Chambre des Lords (Lib Dems)*

PRITCHARD, Mark (Mr./M.)

Member of the House of Commons

*Membre de la Chambre des Communes (C)*

MACTAGGART, Fiona (Ms./Mme)

Member of the House of Commons

*Membre de la Chambre des Communes (L)*

GWYNNE, Andrew (Mr./M.)

Member of the House of Commons

*Membre de la Chambre des Communes*

NIMMO, Rick (Mr./M.)

Secretary of the Group  
*Secrétaire du Groupe*

Director, British IPU Group

*Directeur, Groupe britannique de l'UIP*

REES, Dominique (Ms./Mme)

Secretary to the delegation  
*Secrétaire de la délégation*

Deputy Director, British IPU Group

*Directrice adjointe, Groupe britannique de l'UIP*

DAVIES, Emily (Ms./Mme)

International Project Manager, British IPU Group

*Chef de projets internationaux, Groupe britannique de l'UIP*

EVANS, Paul (Mr./M.)

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Principal Clerk of the Table Office, House of Commons

*Chargé principal du dépôt de rapports, Chambre des Communes*

VAUGHAN, Jake (Mr./M.)

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Clerk of Legislation, House of Lords

*Greffier chargé de la législation, Chambre des Lords*

PICHE, Nicole (Ms./Mme)

Human Rights Adviser  
*Conseillère aux droits de l'homme*

(C: Conservative / Parti conservateur)

(L: Labour / Parti travailliste)

(Lib Dems: Liberal Democrats / Démocrates libéraux)

**URUGUAY**

PASSADA, Ivonne (Ms./Mme)

Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

Member of the Senate

Education and Culture Committee

Public Health Committee

Labour Issues and Social Security Committee

*Membre du Sénat (FA)**Commission de l'éducation et de la culture**Commission de la santé publique**Commission du travail et de la sécurité sociale*

MARTÍNEZ HUELMO, Ruben (Mr./M.)

Member of the Senate

International Affairs Committee

Constitution and Legislation Committee

|   |  |
|---|--|
|   | National Defence Committee<br><i>Membre du Sénat (FA)</i><br><i>Commission des affaires internationales</i><br><i>Commission de la Constitution et de la législation</i><br><i>Commission de la défense nationale</i>  |
| DELGADO, Alvaro (Mr./M.)  | Member of the Senate<br>Labour Issues and Social Security Committee<br>Livestock, Agriculture, and Fisheries Committee<br>Finance Committee<br><i>Membre du Sénat (NP)</i><br><i>Commission du travail et de la sécurité sociale</i><br><i>Commission de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche</i><br><i>Commission des finances</i>  |
| CAMY, Carlos (Mr./M.)   | Member of the Senate<br>Labour Issues and Social Security Committee<br>Constitution and Legislation Committee<br>Transport and Public Works Committee<br><i>Membre du Sénat (NP)</i><br><i>Commission du travail et de la sécurité sociale</i><br><i>Commission de la Constitution et de la législation</i><br><i>Commission des transports et des travaux publics</i>   |
| MAHÍA, José Carlos (Mr./M.)<br>Bureau of the Standing Committee on UN Affairs<br><i>Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies</i> | Member of the House of Representatives<br>Internal Affairs Committee<br>Constitution and Codes Committee<br>Special Committee on Security and Cohabitation<br><i>Membre de la Chambre des Représentants (FA)</i><br><i>Commission des affaires internes</i><br><i>Commission de la constitution et des codes</i><br><i>Commission spéciale de la sécurité et de la cohabitation</i>  |
| ARISTIMUÑO, Saúl (Mr./M.)   | Member of the House of Representatives<br>Industry, Energy and Mining Committee<br>Special Committee on Animal Health and Welfare<br>Special Committee on Río de la Plata, the Waterfront and the Antarctic<br><i>Membre de la Chambre des Représentants (FA)</i><br><i>Commission de l'industrie, de l'énergie et des mines</i><br><i>Commission spéciale de la bonne gestion et du bien-être des animaux</i><br><i>Commission spéciale sur Río de la Plata, les rivages et l'Antarctique</i> |
| COUTINHO, Germán (Mr./M.)   | Member of the Senate<br>National Defence Committee<br>Population, Development and Inclusion Committee<br>Transport and Public Works Committee<br><i>Membre du Sénat (C)</i><br><i>Commission de la défense nationale</i><br><i>Commission de la population, du développement et de l'inclusion</i><br><i>Commission des transports et des travaux publics</i>  |
| MONTERO, José Pedro (Mr./M.)<br>Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>  | Secretary General, Senate<br><i>Secrétaire général, Sénat</i>  |
| PIQUINELA, Oscar (Mr./M.)<br>Secretary of the Group and Secretary of the GRULAC<br><i>Secrétaire du Groupe et du GRULAC</i>                               | Head of International Relations<br><i>Chef des relations internationales</i>   |
| GALVALISI, Carina (Mrs./Mme)<br>Assistant Secretary of the Group and of the GRULAC<br><i>Secrétaire assistante du Groupe et du GRULAC</i>                 | International Relations, House of Representatives<br><i>Relations internationales, Chambre des Représentants</i>   |
| (FA: Frente Amplio / Front élargi)<br>(NP: National Party / Parti national)<br>(C: Partido Colorado / Parti Colorado)                                     |  |

**VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF) - VENEZUELA (REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DE)**

|  |  |
|--|--|
| SOLÓRZANO, Delsa (Mrs./Mme)<br>Committee on the Human Rights of Parliamentarians,<br>Leader of the Delegation<br><i>Comité des droits de l'homme des parlementaires,<br/>Chef de la délégation</i> | Member of the National Assembly<br>President of the Standing Committee on Domestic<br>Policy<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (UNT)<br/>Présidente de la Commission permanente de la<br/>politique intérieure</i>   |
| FLORES, Romny (Mr./M.)   | Member of the National Assembly<br>Standing Committee on Science, Technology and<br>Innovation<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (AD)<br/>Commission permanente de la science, de la<br/>technologie et de l'innovation</i>  |
| FIGUERA, Dinorah (Mrs./Mme)  | Member of the National Assembly<br>President of the Standing Committee on Science,<br>Technology and Innovation<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (PJ)<br/>Présidente de la Commission permanente de la<br/>science, de la technologie et de l'innovation</i>  |
| GONZÁLEZ, Eudoro (Mr./M.)  | Member of the National Assembly<br>Deputy Chief of the Parliamentary Delegation to<br>Parlasur<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (PJ)<br/>Chef adjoint de la Délégation parlementaire de Parlasur</i>  |
| JABOUR, Yul (Mr./M.)<br>Bureau of the Standing Committee on Peace and<br>International Security<br><i>Bureau de la Commission permanente de la paix<br/>et de la sécurité</i>                      | Member of the National Assembly<br>Standing Committee on Foreign Policy Sovereignty and<br>Integration, Parliamentary Delegation to Parlasur<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (CPV)<br/>Commission permanente de la politique étrangère, de<br/>la souveraineté et de l'intégration, Délégation<br/>parlementaire de Parlasur</i> |
| PICHARDO, Adriana (Ms./Mme)  | Member of the National Assembly<br>Standing Committee on Domestic Policy, Parliamentary<br>Delegation to Parlasur<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (VP)<br/>Commission permanente de la politique intérieure,<br/>Délégation parlementaire de Parlasur</i>  |
| VIVAS, Darío (Mr./M.)<br>Member of the Executive Committee<br><i>Membre du Comité exécutif</i>   | Member of the National Assembly<br>Standing Committee on Domestic Policy<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (PSUV)<br/>Commission permanente de la politique intérieure</i>   |
| TEIXEIRA, Manuel (Mr./M.)  | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (MP)</i>   |
| GARCIA SEQUERA, Fenix Liz (Ms./Mme)  | Assistant to Mr. Vivas<br><i>Assistante de M. Vivas</i>  |
| AVILA TORRES, Jose Gregorio (Mr./M.)   | Adviser, International Relations, National Assembly<br><i>Conseiller, Relations internationales, Assemblée<br/>nationale</i>   |
| OCHOA TERÁN, Luis (Mr./M.)   | Director, International Relations, National Assembly<br><i>Directeur des Relations internationales, Assemblée<br/>nationale</i>  |
| MARTÍNEZ UBIEDA, Alejandro (Mr./M.)<br>Assistant to the delegation / <i>Assistant de la délégation</i>   |  |
| FIGUEROA, Olga Luisa (Ms./Mme)   | Assistant to Mr. Jabour<br><i>Assistante de M. Jabour</i>  |

(UNT: Un Nuevo Tiempo)

(AD: Democratic Action / Action démocratique)

(PJ: Primero Justicia)

(CPV: Communist Party of Venezuela / Parti communiste vénézuélien)

(VP: Voluntad Popular)

(PSUV: United Socialist Party of Venezuela / Parti socialiste uni du Venezuela)

(MP: Movimiento progresista)

**VIET NAM**

|  |   |
|--|---|
| NGUYEN, Van Giau (Mr./M.)<br>President of the Group, Leader of the Delegation<br><i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i> | Member of the National Assembly<br>Chairman of the Foreign Affairs Committee<br><i>Membre de l'Assemblée nationale<br/>Président de la Commission des affaires étrangères</i>           |
| VU, Hai Ha, (Mr./M.)   | Member of the National Assembly<br>Vice Chairman of the Foreign Affairs Committee<br><i>Membre de l'Assemblée nationale<br/>Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i> |
| LE, Thu Ha, (Mrs./Mme)   | Member of the National Assembly<br>Foreign Affairs Committee<br><i>Membre de l'Assemblée nationale<br/>Commission des affaires étrangères</i>   |
| LINH, Le Bo (Mr./M.)<br>Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>   | Deputy Secretary General<br><i>Secrétaire général adjoint</i>   |
| NGUYEN, Tuong Van (Mrs./Mme)<br>Adviser to the Group / <i>Conseillère du Groupe</i>  | Advisor, National Assembly<br><i>Conseillère, Assemblée nationale</i>   |
| PHAM, Thi Ngoc Ha, (Mrs./Mme)<br>Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>  | Secretary, National Assembly<br><i>Secrétaire, Assemblée nationale</i>  |

**ZAMBIA – ZAMBIE**

|   |  |
|---|--|
| MATIBINI, Patrick (Mr./M.)<br>President of the Group, Leader of the Delegation<br><i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i> | Speaker of the National Assembly<br><i>Président de l'Assemblée nationale</i>                    |
| KATUTA, Given (Ms./Mme)   | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (FDD)</i>                  |
| KUNDA, Haward (Mr./M.)  | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (MMD)</i>                  |
| LUO, Nkandu (Ms./Mme)<br>Bureau of Women Parliamentarians (ex-officio)<br><i>Bureau des femmes parlementaires (de droit)</i>        | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (PF)</i>                   |
| NG'ONGA, Maxas (Mr./M.)   | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (PF)</i>                   |
| MUTELO, Misheck (Mr./M.)  | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (UPND)</i>                 |
| MWINGA, Doris K (Mrs./Mme)<br>Secretary of the Group, Member of the ASGP<br><i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>           | Clerk of National Assembly, National Assembly<br><i>Secrétaire générale, Assemblée nationale</i> |
| CHELU, John (Mr./M.)  | Official, National Assembly<br><i>Fonctionnaire, Assemblée nationale</i>                         |
| BANDA, Naomi (Ms./Mme)  | Official, National Assembly<br><i>Fonctionnaire, Assemblée nationale</i>                         |
| MONGA, Pauline (Ms./Mme)  | Official, National Assembly<br><i>Fonctionnaire, Assemblée nationale</i>                         |
| MPOLOKOSO, Anthony K (Mr./M.)   | Official, National Assembly<br><i>Fonctionnaire, Assemblée nationale</i>                         |
| MUSONDA, Chongo (Mr./M.)  | Official, National Assembly<br><i>Fonctionnaire, Assemblée nationale</i>                         |
| NGULUBE, Roy (Mr./M.)   | Official, National Assembly<br><i>Fonctionnaire, Assemblée nationale</i>                         |

(FDD: Forum for Democracy and Development / Forum pour la démocratie et le développement)

(MMD: Movement for Multiparty Democracy / Mouvement pour une démocratie pluraliste)

(PF: Patriotic Front / Front patriotique)

(UPND: United Party for National Development / Parti uni pour le développement national)

**ZIMBABWE**

|  |   |
|--|---|
| MUDENDA, Jacob F. (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>   | Speaker of the National Assembly<br>Chairperson of the Standing Rules and Orders<br>Committee<br><i>Président de l'Assemblée nationale (ZANU/PF)</i><br><i>Président de la Commission du règlement et de la<br/>procédure</i>   |
| MHLANGA, Jennifer (Mrs./Mme)<br>Bureau of the Standing Committee on Sustainable<br>Development, Finance and Trade<br><i>Bureau de la Commission permanente du<br/>développement durable, du financement et du<br/>commerce</i> | Member of the National Assembly<br>Youth Indigenisation and Economic Empowerment<br>Committee<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (ZANU/PF)</i><br><i>Comité chargé de l'indigénisation et l'autonomisation des<br/>jeunes</i>  |
| DZIVA, Tionei Melody (Ms./Mme)<br>Forum of Young Parliamentarians<br><i>Forum des jeunes parlementaires</i>  | Member of the National Assembly<br>Speaker's Panel<br>Member Public Accounts Committee<br>Youth Indigenisation and Economic Empowerment<br>Committee<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (ZANU/PF)</i><br><i>Commission présidentielle</i><br><i>Commission des comptes publics</i><br><i>Comité chargé de l'indigénisation et l'autonomisation des<br/>jeunes</i>        |
| MUTOMBA, William (Mr./M.)  | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale</i>   |
| CHAKONA, Paradzai (Mr./M.)   | Member of the National Assembly<br><i>Membre de l'Assemblée nationale</i>   |
| CHIBAYA, Amos (Mr./M.)   | Member of the National Assembly<br>Public Service, Labour and Social Welfare Committee<br>Youth Indigenisation and Economic Empowerment<br>Committee<br><i>Membre de l'Assemblée nationale (MDC-T)</i><br><i>Commission des services publics, du travail et de la<br/>protection sociale</i><br><i>Comité chargé de l'indigénisation et l'autonomisation des<br/>jeunes</i> |
| NYAMAHOWA, Frank Mike (Mr./M.)<br>Secretary of the Group<br><i>Secrétaire du Groupe</i>  | Director in the Speaker's Office, National Assembly<br><i>Directeur, Bureau du Président, Assemblée nationale</i>   |
| CHISANGO, Rumbidzai (Ms./Mme)<br>Secretary of the Group<br><i>Secrétaire du Groupe</i>   | Principal External Relations Officer, National Assembly<br><i>Chargée principale des relations extérieures, Assemblée<br/>nationale</i>   |
| SIBANDA, Robert (Mr./M.)<br>Aide to the Speaker / <i>Aide du Président</i>   |   |

(ZANU/PF: Zimbabwe African National Union - Patriotic Front / Union nationale africaine - Front patriotique du Zimbabwe)  
(MDC-T: Movement for Democratic Change (T) / Mouvement pour un changement démocratique)

**II. ASSOCIATE MEMBERS - MEMBRES ASSOCIES****ANDEAN PARLIAMENT  
PARLEMENT ANDIN**

DUQUE GARCÍA, Luis Fernando (Mr./M.) Member / *Membre*

RESTREPO, Juan Carlos (Mr./M.) Member / *Membre*

**ARAB PARLIAMENT  
PARLEMENT ARABE**

ALJARWAN, Ahmed (Mr./M.) Speaker / *Président*  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

FAHAM M. ALSULAMI, Meshal (Mr./M.) Member / *Membre*

MUHAMMED ALLAFI, Ahlam (Mrs./Mme) Member / *Membre*

FAWZY, Maye (Mrs./Mme) Officer, General Secretariat  
*Fonctionnaire, Secrétariat général*

**EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA)  
ASSEMBLEE LEGISLATIVE EST-AFRICAINE**

KIDEGA, Daniel Fred (Mr./M.) Speaker  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*  
Chairperson of the EALA Commission  
*Président (NRM)*  
*Président de la Commission EALA*

TASLIMA, Issa Twaha (Mr./M.) Legal, Rules and Privileges Committee  
*Commission juridique, des règles et privilèges*

KALIBA, Winifred (Mrs./Mme) Senior Private Secretary to the Speaker  
Adviser to the Delegation  
*Conseillère de la délégation*  
*Secrétaire particulière principale du Président*

ODIKO, Bobi (Mr./M.) Senior Public Relations Officer  
*Chargé principal des relations publiques*

WIMILE, Asheri (Mr./M.) Senior Clerk Assistant  
Secretary to the Delegation  
*Secrétaire de la délégation*  
*Greffier principal adjoint*

**INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY OF MEMBER NATIONS OF  
THE COMMONWEALTH OF INDEPENDENT STATES (CIS)  
ASSEMBLEE INTERPARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE  
LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS**

MATVIENKO, Valentina (Ms./Mme) Chairperson  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*  
*Présidente*

KOSACHEV, Konstantin (Mr./M.) Member, Permanent Commission on Political Issues  
and International Cooperation  
*Membre, Commission permanente des affaires  
politiques et de la coopération internationale*

SLUTSKIY, Leonid (Mr./M.) Member of the State Duma  
Chairman of the Committee on International Affairs  
*Membre de la Douma d'Etat*  
*Président de la Commission des affaires internationales*

ZHUK, Denis (Mr./M.) Acting Head of Department of External Relations  
*Chef ad intérim du Département des relations  
extérieures*

**PARLIAMENT OF THE CENTRAL AFRICAN ECONOMIC AND MONETARY COMMUNITY  
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)**

|   |  |
|---|--|
| NSOBEYA EFUMAN NCHAMA, Santiago (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i>            | Speaker<br><i>Président</i>  |
| ETOUNG ABENA, Parfait (Mr./M.)<br>Member of the ASGP<br><i>Membre de l'ASGP</i>                                 | Secretary General<br><i>Secrétaire général</i>   |
| BEYEME EVINA, Pierre Francois Guy (Mr./M.)<br>Secretary to the Delegation<br><i>Secrétaire de la délégation</i> | Director, Cooperation and Parliamentary Affairs<br><i>Directeur de la coopération et des affaires parlementaires</i> |

**PARLIAMENT OF THE ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)  
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)**

|  |   |
|--|---|
| CISSE LO, Moustapha (Mr./M.)<br>Leader of the Delegation<br><i>Chef de la délégation</i> | Speaker<br><i>Président</i>   |
| BENAO SAKANDE, Kaboubie (Mr./M.)   | Member<br><i>Membre</i>   |
| SUKU, Ablie (Mr./M.)   | Member<br><i>Membre</i>   |
| MAGBAGBEOLA, Nelson (Mr./M.)<br>Secretary of the Group<br><i>Secrétaire du Groupe</i>    | Secretary-General<br><i>Secrétaire général</i>  |
| SOME, Bertin (Mr./M.)  | Director of Parliamentary Affairs and Research<br><i>Directeur des affaires parlementaires et de la recherche</i> |
| FALLOU, Serigne (Mr./M.)   | Aide to the Speaker<br><i>Aide du Président</i>   |
| THIAM, Ibrahima (Mr./M.)   | Aide to the Speaker<br><i>Aide du Président</i>   |
| DIALLO, Fily (Mr./M.)  | Protocol Officer<br><i>Chargé du protocole</i>  |

**III. OBSERVERS – OBSERVATEURS**

**FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)**  
**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**  
 RODRIGUES BIRKETT, Carolyn (Ms./Mme), Coordinator Parliamentary Alliances  
*Coordinatrice des alliances parlementaires*

**OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS (OHCHR)**  
**HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME (HCDH)**  
 HICKS, Peggy (Ms./Mme), Director of the Thematic Engagement, Special Procedures and Right to Development Division / *Directrice de la Division de l'engagement thématique, des procédures spéciales et du droit au développement*  
 PROUVEZ, Nathalie (Ms./Mme), Chief, Rule of Law and Democracy Section / *Chef de la Section Etat de droit et démocratie*  
 VALES, Hernán (Mr./M.), Human Rights Officer / *Chargé des droits de l'homme*

**PARTNERSHIP FOR MATERNAL, NEWBORN AND CHILD HEALTH (PMNCH)**  
**PARTENARIAT POUR LA SANTE DE LA MERE, DU NOUVEAU-NE ET DE L'ENFANT**  
 SUN, Nina (Ms./Mme), Consultant / *Consultante*  
 BAY BUNDEGAARD, Anita (Ms./Mme), International Advocacy Director and UN Representative, Save the Children  
*Directrice et Représentante auprès des Nations Unies, Bureau de Save the Children à Genève*

**UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)**  
**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)**  
 CHAUVEL, Charles (Mr./M.), Team Leader, Inclusive Political Processes, UNDP New York / *Chef d'équipe, Processus de participation politique, Bureau de New York*  
 CAHILL, Warren (Mr./M.), Chief Strategic Adviser, UNDP Yangon / *Conseiller stratégique principal, Bureau de Yangon*  
 SAEEDI, Nika (Ms./Mme), Policy Specialist, Political Processes and Peacebuilding, UNDP New York / *Spécialiste des politiques, Processus politique et consolidation de la paix*  
 JONES, Dyfan (Mr./M.), Effective Governance Team Leader, UNDP Pacific Office, Fiji

**UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION (UNESCO)**  
**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**  
 ALMUZAINI, Abdulaziz (Mr./M.), Director, Liaison Office in Geneva / *Directeur, Bureau de liaison à Genève*  
 TUKHTABAYEV, Bobir (Mr./M.), Senior Liaison Officer, Liaison Office in Geneva / *Agent de liaison, Bureau de liaison à Genève*

**UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR)**  
**HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES**  
 HANSEN, Ellen (Ms./Mme), Senior Policy Adviser to the Assistant High Commissioner for Protection / *Conseillère principale pour les politiques auprès du Haut-Commissaire assistant en charge de la protection*

**UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)**  
**FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE**  
 MCCORMICK, Cary (Mr./M.), Civic Engagement Specialist / *Spécialiste de l'engagement citoyen*  
 POWELL, James (Mr./M.), Global U-Report Lead, Office of Innovation / *Chef de Global U-Report, Bureau de l'innovation*  
 SOTOMAYOR, Maria Luisa (Mrs./Mme), Global U-Report Coordinator / *Coordinatrice de Global U-Report*

**UNITED NATIONS INTERNATIONAL STRATEGY FOR DISASTER REDUCTION (UNISDR)**  
**STRATEGIE INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES POUR LA PREVENTION DES CATASTROPHES (ONU-SIPC)**  
 MADI, Kirsi (Ms./Mme), Director / *Directrice*  
 LOPEZ, Liliana (Ms./Mme), Programme Officer / *Chargée de programme*  
 CASTILLO, Ana María (Ms./Mme), Advocacy and Outreach Section / *Section de la sensibilisation et de la promotion*

**UNITED NATIONS INSTITUTE FOR TRAINING AND RESEARCH (UNITAR)**  
**INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE**  
 SUELI, Giorgetta (Ms./Mme), Representative / *Représentante*

**UN WOMEN**  
**ONU FEMMES**  
 BALLINGTON, Julie (Ms./Mme), Policy Advisor / *Conseillère politique*  
 BALAMACI, Aida (Ms./Mme), iKNOW Politics Coordinator / *Coordinatrice de iKNOW Politics*

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)****ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)**

ASKEW, Ian (Mr./M.), Director, Department of Reproductive Health and Research / *Directeur du Département santé et recherché génésiques*

CRESPO, Mariana (Ms./Mme), External Relations Officer / *Chargée des relations extérieures*

HAYES, Luminita (Ms./Mme), Medical Officer / *Médecin*

BUSTREO, Flavia (Ms./Mme), Assistant Director General for Family, Women's and Children's Health  
*Directrice générale adjointe, Santé de la famille, de la femme et des enfants*

SCOLARO, Elisa (Ms./Mme), Technical Officer / *Administratrice technique*

NICOD, Marjolaine (Ms./Mme), Coordinator, International Health Partnership / *Coordinatrice, Partenariat international pour la santé*

BREARLEY, Lara (Ms./Mme), Technical Officer, International Health Partnership / *Administratrice technique, Partenariat international pour la santé*

**INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION (IOM)****ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM)**

KLEIN SOLOMON, Michele (Ms./Mme), Senior Policy Adviser to the Director General

*Conseillère principale pour les politiques auprès du Directeur général*

**WORLD BANK****BANQUE MONDIALE**

BATHILY, Nayé (Mrs./Mme), Lead, Global Parliamentary Relations / *Chef des relations parlementaires globales*

**AFRICAN UNION****UNION AFRICAINE**

MATLOSA, Khabele (Mr./M.), Director for Political Affairs / *Directeur des questions politiques*

**LEAGUE OF ARAB STATES****LIGUE DES ETATS ARABES**

ABOULENEIN, Sameh (Mr./M.), Representative / *Représentant*

CHAROUIE, Ali (Mr./M.), Expert

TILLIOUANT, Youcef (Mr./M.), First Secretary / *Premier Secrétaire*

**ACP-EU JOINT PARLIAMENTARY ASSEMBLY****ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE**

MICHEL, Louis (Mr./M.), Co-President / *Co-Président*

PRIBAZ, Donatella (Ms./Mme), Head, Africa, Caribbean and Pacific Unit, European Parliament

*Chef de l'Unité Afrique, Caraïbes et Pacifique, Parlement européen*

**AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)****UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE**

N'ZI, Koffi (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

CHEROUATI, Samir (Mr./M.), Director / *Directeur*

**ARAB INTERPARLIAMENTARY UNION (AIPU)****UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE**

AL SHAWABKEH, Fayez (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

NIHAWI, Samir (Mr./M.), Director, Parliamentary Relations / *Directeur des relations parlementaires*

**ASIAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY (APA)****ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE ASIATIQUE**

ISLAMI, Masoud (Mr./M.), Acting Secretary-General / *Secrétaire général ad intérim*

MOSHIRVAZIRI, Bijan (Mr./M.), Deputy Secretary-General / *Secrétaire général adjoint*

**ASSOCIATION OF SENATE, SHOORA AND EQUIVALENT COUNCILS IN AFRICA AND THE ARAB WORLD (ASSECAA)****ASSOCIATION DES SENATS, SHOORA ET CONSEILS EQUIVALENTS D'AFRIQUE ET DU MONDE ARABE**

ALI, Abdulwasie Yusuf (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

**BALTIC ASSEMBLY****ASSEMBLEE DES ETATS BALTES**

VUCĀNS, Jānis (Mr./M.), President / *Président*

**COMMONWEALTH PARLIAMENTARY ASSOCIATION (CPA)****ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH**

KHAN, Akbar (Mr./M.), Secretary-General / *Secrétaire général*

**FORUM OF PARLIAMENTS OF THE INTERNATIONAL CONFERENCE ON THE GREAT LAKES REGION (FP- ICGLR)**  
**FORUM DES PARLEMENTS DES LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA REGION DES GRANDS LACS (FP-CIRGL)**

HIGIRO, Prosper (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*  
 MBODI, Jenny (Ms./Mme), Administrative Assistant / *Assistante administrative*

**GLOBAL ORGANISATION OF PARLIAMENTARIANS AGAINST CORRUPTION (GOPAC)**  
**ORGANISATION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES CONTRE LA CORRUPTION**

ZON, Fadli (Mr./M.), Chair, Deputy Speaker of the Indonesian Parliament / *Président, Vice-Président du Parlement indonésien*

**MAGHREB CONSULTATIVE COUNCIL**  
**CONSEIL CONSULTATIF DU MAGHREB**

MOKADEM, Said (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

**PARLIAMENTARIANS FOR NUCLEAR NON-PROLIFERATION AND DISARMAMENT (PNND)**  
**PARLEMENTAIRES POUR LA NON PROLIFERATION NUCLEAIRE ET LE DESARMEMENT**

AL DAMEN MASRI, Salwa (Ms./Mme), Co-President, Member of the Jordanian Senate  
*Co-Présidente, Membre du Sénat jordanien*  
 WARE, Alyn (Mr./M.), Global Coordinator / *Coordinateur global*  
 NURZHAN, Marzhan (Mr./M.), CIS Countries Coordinator / *Coordinateur pour les pays de la CEI*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE BLACK SEA ECONOMIC COOPERATION (PABSEC)**  
**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE DE LA MER NOIRE**

GOJKOVIC, Maja (Mrs./Mme), President / *Président*  
 IVANOV, Violeta (Mrs./Mme), Head of the Moldovan Pabsec Delegation / *Chef de la délégation moldave de PABSEC*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN (PAM)**  
**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE**

AMORUSO, Francesco Maria (Mr./M.), Honorary President / *Président honoraire*  
 PIAZZI, Sergio (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*  
 PUTMAN-CRAMER, Gerhard (Mr./M.), Permanent Observer, PAM Geneva  
*Observateur permanent de l'APM à Genève*  
 CARAFA, Valerio (Mr./M.), Assistant to the delegation / *Assistant de la délégation*

**ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE PARLIAMENTARY ASSEMBLY (OSCE PA)**  
**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE**

ACKAR, Lana (Ms./Mme), Gender Office / *Bureau pour l'égalité entre les sexes*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE UNION OF BELARUS AND RUSSIA**  
**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'UNION DU BELARUS ET DE LA FEDERATION DE RUSSIE**

BORTSOV, Nikolay (Mr./M.), Deputy Head of Committee / *Vice-Président de commission*  
 STRELCHENKO, Sergey (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*  
 LEYKAUSKAS, Audryus (Mr./M.), Head of Department, Secretary to the delegation  
*Chef de département, Secrétaire de la délégation*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF TURKIC SPEAKING COUNTRIES (TURKPA)**  
**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DES PAYS DE LANGUE TURCIQUE**

ASANOV, Jandos (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*  
 HASANOV, Emin (Mr./M.), Secretary of Commission / *Secrétaire de commission*  
 HASANOVA, Fidan (Ms./Mme), Secretary of Commission / *Secrétaire de commission*

**PARLIAMENTARY UNION OF THE OIC MEMBER STATES (PUIC)**  
**UNION PARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE L'OIC (UPCI)**

KILIC, Mahmut Erol (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*  
 MOHAMMADI SIJANI, Ali Asghar (Mr./M.), Assistant Secretary General / *Secrétaire général adjoint*

**WORLD SCOUT PARLIAMENTARY UNION (WSPU)****UNION PARLEMENTAIRE MONDIALE DU SCOUTISME (UPMS)**

LEE, Ju Young (Mr./M.), Vice-President, Member of the Koreau Parliament / *Vice-Président, Membre du Parlement coréen*

LEE, Jong Kul (Mr./M.), Member of the Koreau Parliament / *Membre du Parlement coréen*

KIM, Gyu Hwam (Mr./M.), Member of the Koreau Parliament / *Membre du Parlement coréen*

SO, Byung Hoon (Mr./M.), Member of the Koreau Parliament / *Membre du Parlement coréen*

CHO, Yong Tak (Mr./M.), Director, Secretariat / *Directeur du Secrétariat*

**THE GLOBAL FUND TO FIGHT AIDS, TB AND MALARIA****LE FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME**

IRBE, Sandra (Ms./Mme), Senior Advisor to the Board Chair / *Conseillère principale du Président du Conseil*

ROBINSON, Svend (Mr./M.), Senior Specialist, Parliamentary Affairs / *Spécialiste principal, Affaires parlementaires*

TEKLE-HAIMANOT, Shu-Shu (Ms./Mme), Senior Specialist, Advocacy and Partnerships / *Spécialiste principale, Sensibilisation et partenariats*

**LIBERAL INTERNATIONAL****INTERNATIONALE LIBERALE**

WOODTHORPE BROWNE, Robert MBE (Mr./M.), Vice-President / *Vice-Président*

DANCHEVA, Tamara (Ms./Mme), Head of Human Rights Programme / *Chef du programme des droits de l'homme*

**SOCIALIST INTERNATIONAL****INTERNATIONALE SOCIALISTE**

AYALA, Luis (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

PERRY, Latifa (Ms./Mme), Secretariat Coordinator / *Coordinatrice du Secrétariat*

**GENEVA CENTRE FOR THE DEMOCRATIC CONTROL OF ARMED FORCES (DCAF)****CENTRE POUR LE CONTROLE DEMOCRATIQUE DES FORCES ARMEES**

FLURI, Philipp (Mr./M.), Directeur adjoint / *Deputy Director*

BURDZY, Anne-Marie (Ms./Mme), Representative / *Représentante*

**INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS (ICRC)****COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)**

PELLANDINI, Cristina (Ms./Mme), Head, Advisory Services Unit / *Cheffe d'Unité des Services consultatifs*

CHARLIER, Benjamin (Mr./M.), Legal Adviser, Advisory Service on IHL / *Conseiller juridique, Services consultatifs en DIH*

APERCE, Cédric (Mr./M.), Associate Legal Officer, Advisory Service / *Juriste associé, Services consultatifs*

HELLE, Daniel (Mr./M.), Diplomatic Advisor / *Conseiller diplomatique*

PAWLAK, Marta (Ms./Mme), Adviser, Protection Division / *Conseillère à la Division Protection*

BOHL, Johanna (Ms./Mme), Assistant to the delegation / *Assistante de la délégation*

**INTERNATIONAL IDEA**

KANDAWASVIKA-NUNDU, Rumbidzai (Ms./Mme), Senior Programme Manager for Gender / *Responsable principale du Programme pour l'égalité entre les sexes*

**PARLIAMENTS PARTICIPATING AS OBSERVERS WITH A VIEW  
TO A POSSIBLE AFFILIATION/REAFFILIATION  
PARLEMENTS PARTICIPANT EN QUALITE D'OBSERVATEURS EN VUE D'UNE  
AFFILIATION/REAFFILIATION EVENTUELLE**

**CENTRAL AFRICAN REPUBLIC – REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

M'BAÏKOUA, Thimoleon (Mr./M.)  
Leader of the Delegation  
*Chef de la délégation*

First Deputy Speaker of the National Assembly  
*Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale*

**PERSONS TAKING PART IN THE WORK OF THE ASSOCIATION OF SECRETARIES GENERAL  
OF PARLIAMENTS (ASGP) AND WHOSE NAMES DO NOT ALREADY APPEAR UNDER A NATIONAL  
DELEGATION, AN OBSERVER O ANY OTHER BODY  
PARTICIPANTS AUX TRAVAUX DE L'ASSOCIATION DES SECRETAIRES GENERAUX DES PARLEMENTS  
(ASGP) DONT LE NOM NE FIGURE PAS DÉJÀ AU TITRE D'UNE  
DELEGATION NATIONALE, D'UN OBSERVATEUR OU D'UNE AUTRE ENTITE**

**GEORGIA – GEORGIE**

MARAKVELIDZE, Zurab (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*  
BROKISHVILI, Irakli (Mr./M.)  
Secretary to the Delegation  
*Secrétaire de la délégation*

Secretary General, Parliament  
*Secrétaire général, Parlement*

Senior Specialist, Department for International  
Relations, Parliament  
*Spécialiste principal, Département des relations  
internationales, Parlement*

**KUWAIT – KOWEIT**

ALKANDARI, Allam Ali (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*  
ALANEZI, Meshal (Mr./M.)

Secretary General, National Assembly  
*Secrétaire général, Assemblée nationale*

ALNESEF, Jasem (Mr./M.)

Head of the International Parliamentary Organizations  
Department  
*Chef du Département des organisations parlementaires*  
Head of the Office of the Secretary General, National  
Assembly  
*Chef du Bureau du Secrétaire général, Assemblée  
nationale*

ALJAZZAF, Musaed Faisal (Mr./M.)

Secretary, Speaker's Office  
*Secrétaire du Bureau du Président*

ALBEHBEHANI, Ahmad Kamal (Mr./M.)  
Interpreter / *Interprète*

International Parliamentary Organizations Department  
*Département des organisations parlementaires*

**MONGOLIA – MONGOLIE**

TSEDEV, Tsolmon (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*  
LKHAMSUREN (Mr./M.)

Secretary General of the Secretariat, State Great Hural  
*Secrétaire général du Secrétariat, Grand Khoural de  
l'Etat*  
Officer, Secretariat, State Great Hural  
*Fonctionnaire du Secrétariat, Grand Khoural de l'Etat*

**MONTENEGRO**

MIJANOVIĆ, Irena (Ms./Mme)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Head of the Secretary General's Office  
*Chef du Bureau du Secrétaire général*

**SPAIN – ESPAGNE**

CAVERO, Manuel (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Secretary General, Senate  
*Secrétaire général, Sénat*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE  
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

SAWICKI, Wojciech (Mr./M.)  
Member of the ASGP  
*Membre de l'ASGP*

Secretary General  
*Secrétaire général*

**ADVISERS TAKING PART IN THE WORK OF THE 135<sup>th</sup> ASSEMBLY  
CONSEILLERS PARTICIPANT AUX TRAVAUX DE LA 135<sup>ème</sup> ASSEMBLEE**

**CROATIA – CROATIE**

SADARIĆ, Hrvoje (Mr./M.)

Adviser, Office for International and European Affairs,  
Croatian Parliament  
*Conseiller au Bureau des affaires internationales et  
européennes, Parlement croate*

**EUROPEAN PARLIAMENT – PARLEMENT EUROPEEN**

VERGER, Christine (Mr./M.)

Directorate for Relations with National Parliaments  
*Direction des relations avec les parlements nationaux*

**SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION  
OF THE 135<sup>th</sup> ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION  
INVITES SPECIAUX PRENANT PART A DES ACTIVITES PREVUES A L'OCCASION  
DE LA 135<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

MØLLER, Michael (Mr./M.), Director-General of the United Nations Office / *Directeur général de l'Office des Nations Unies*

BEERLI, Christine (Mrs./Mme), Vice-President of the ICRC / *Vice-Présidente du CICR*

SASAKAWA, Yohei (Mr./M.), Chairman of the Nippon Foundation / *Président de la Fondation Nippon*

LOEFFEN, Amanda (Ms./Mme), Director General Waterlex / *Directrice générale de Waterlex*

**Standing Committee on Peace and International Security**

***Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale***

ZARBIYEV, Fuad (Mr./M.), Graduate Institute / *Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)*

GUERBER, Thomas (Mr./M.), Director of DCAF / *Directeur de DCAF*

PLESCH, Daniel T. (Mr./M.), SOAS University of London / *Université SOAS de Londres*

KARSKA, Elżbieta (Ms./Mme), Member of the UN Working Group on the Use of Mercenaries / *Membre du Groupe de travail de l'ONU sur l'utilisation des mercenaires*

SENE, Isidor Marcel (Mr./M.), Member of the United Nations Security Council Resolution 1540 / *Membre du Comité 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies*

OBREGON GIESEKEN, Helen Cécilia (Ms./Mme), Legal Adviser, ICRC / *Conseillère juridique CICR*

**Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade**

***Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce***

TEMBO, Dorothy (Ms./Mme), ITC Deputy Executive Director / *Directrice exécutive adjointe de ITC*

IQBAL, Sarah (Ms./Mme), Manager of Women, Business and the Law Project, World Bank Group

*Directrice du Projet "Women, Business and the Law", Banque mondiale*

FRASER-MOLEKETI, Geraldine (Ms./Mme), Special Envoy on Gender at the African Development Bank  
*Envoyée spéciale pour la parité entre les sexes, Banque africaine de développement*

FRIED, Jonathan (Mr./M.), Ambassador and Permanent Representative of Canada to the WTO

*Ambassadeur et Représentant permanent du Canada auprès de l'OMC*

STICHELMANS, Tiago (Mr./M.), Policy Analyst EURODAD / *Analyste des politiques EURODAD*

**Standing Committee on United Nations Affairs**

***Commission permanente des Affaires des Nations Unies***

ADAMS, Barbara (Ms./Mme), Board Member, Global Policy Forum / *Membre du Directoire, Forum mondial des politiques*

LALLI, Remo (Mr./M.), Secretary, High Level Committee on Management (HLCM), and Chief of the Chief Executives Board (CEB) of the United Nations / *Secrétaire du Comité de haut niveau sur la gestion et Chef du Conseil des chefs de secrétariat (CCS)*

KLAPPE, Bernardus (Mr./M.), Senior Military Advisor, Office Special Coordinator on Improving UN Response to Sexual Exploitation and Abuse / *Conseiller militaire principal, Coordinateur spécial pour l'amélioration de l'intervention de l'ONU à l'exploitation et aux violences sexuelles*

WHITMAN, Shelly (Ms./Mme), Executive Director, Roméo Dallaire Child Soldier Initiative, Canada  
*Directrice exécutive, Initiative enfants soldats Roméo Dallaire*

**Informal panel discussion: "How to reconcile growing military expenditures with the realization of our sustainable development commitments?"**

***Réunion-débat informelle : "Comment concilier la croissance des dépenses militaires avec la réalisation de nos engagements en matière de développement durable ?"***

ARCHER, Colin (Mr./M.), Secretary General International Peace Bureau (IPB) / *Secrétaire général du Bureau international de la paix*

WEZEMAN, Pieter D. (Mr./M.), Senior Researcher, Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI)  
*Chercheur principal, Institut international de recherche sur la paix de Stockholm*

**Forum of Women Parliamentarians**

***Forum des femmes parlementaires***

NACIRI, Mohammad (Mr./M.), UN Women Regional Director, Arab States / *Directeur général de ONU Femmes, Etats arabes*

**Side event: "Nuclear-Weapon-Free Zones and Regional Security in the Middle East, North-East Asia and Europe"**

**Réunion parallèle : "Zones exemptes d'armes nucléaires et sécurité régionale au Moyen-Orient, en Asie du Nord-Est et en Europe"**

VAN RIET, Rob (Mr./M.), Director of the Peace and Disarmament Program for the World Future Council

*Directeur du Programme de paix et de désarmement du World Future Council*

KIM, Maria (Ms./Mme), PNND Assistant Coordinator for North East Asia / *Assistante coordinatrice de PNND pour l'Asie du Nord-Est*

**Open session of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law on "Refugees, migrants and their hosts – what next?"**

**Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur le thème "La situation des réfugiés, des migrants et de leurs pays d'accueil : quelles sont les prochaines étapes ?"**

TARAN, Patrick (Mr./M.), President, Global Migration Policy Associates / *Président de Global Migration Policy Associates*